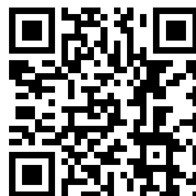
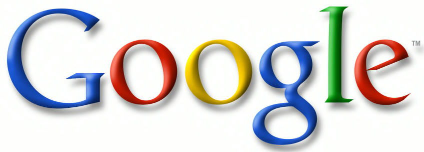
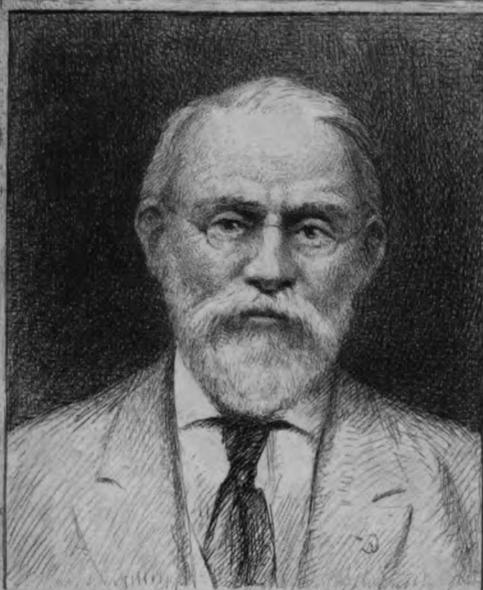








REVUE DE L'AGENAIS

Tome LXIII. — 1916.

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome quarante-troisième. — Année 1916



AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

—

1916


UNIV.
OF
MICH.



GEORGE SAND
d'après le dessin de Th. Couture
gravé par M. Manceau

Cliché Ph. Lauzun

GEORGE SAND

[illegible] est dans la [illegible]
[illegible] plus [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] c'est que [illegible]
[illegible]
[illegible] rayon du soleil, plus [illegible]
[illegible]

[illegible] qui est arrivé pour [illegible] pour presque toutes les [illegible] George Sand ne pouvait [illegible] naturalisme de Zola et de ses [illegible] restées un instant, sinon méconnues [illegible] nouvelles générations. Mais [illegible] de sa production, qui les ramène, dégoûtées de la [illegible] tale, vers une conception plus vraie du roman [illegible] telle que se l'était faite l'auteur de *Lélia*, de [illegible] *suelo*, du *Marquis de Villemer*, et que, au dire de M. René Doumic, peut se résumer dans ces quelques mots : charmer, émouvoir, consoler [illegible].

Pour ces seules raisons, l'œuvre de George Sand sera immortelle. Et, non seulement ne cesseront de l'admirer les esprits supérieurs, friands de l'élégance du style, de la noblesse des sentiments, de la beauté artistique, mais ils s'intéresseront aussi à tout ce qui concerne son auteur.

Et c'est pourquoi nous avons cru bon de rappeler en ce moment ici, nous pourrions dire de faire connaître aux lec-



GEORGE SAND EN GASCOGNE

Il est dans la destinée de la plupart des auteurs, fussent-ils les plus illustres, de voir, presque toujours après leur mort, souvent même de leur vivant, au déclin de leur existence ainsi attristée, leur gloire littéraire peu à peu s'obscurcir, et, sous un souffle nouveau, sembler tout à fait disparaître. La rafale n'est que passagère. Comme la fleur du jardin, si un moment elle a courbé la tête, elle se relève bien vite au premier rayon du soleil, plus vigoureuse, plus odorante que jamais.

Ce qui est arrivé pour Chateaubriand, pour Lamartine, pour presque toutes les étoiles de la pléiade romantique, George Sand ne pouvait l'éviter. Sous la néfaste influence du naturalisme, de Zola et de sa triste école, ses œuvres sont restées un instant, sinon méconnues, du moins dédaignées des nouvelles générations. Mais une réaction incontestable s'est déjà produite, qui les ramène, «dégoutées de la littérature brutale, vers une conception plus vraie du roman d'autrefois », telle que se l'était faite l'auteur de *Lélia*, de *Mauprat*, de *Consuelo*, du *Marquis de Villemer*, et qui, au dire de M. René Doumic « peut se résumer dans ces quelques mots : charmer, émouvoir, consoler ! »

Pour ces seules raisons, l'œuvre de George Sand sera immortelle. Et, non seulement ne cesseront de l'admirer les esprits supérieurs, friands de l'élégance du style, de la noblesse des sentiments, de la beauté artistique, mais ils s'intéresseront aussi à tout ce qui concerne son auteur.

Et c'est pourquoi nous avons cru bon de rappeler en ce moment ici, nous pourrions dire de faire connaître, aux lec-

teurs de cette Revue les heures que cette femme de génie a vécues dans notre région gasconne, les impressions qu'elle y a éprouvées durant les premières années de son mariage, impressions que du reste elle a consignées elle-même, les souvenirs divers qu'elle y a laissés.

A cette fin, nous nous servirons, en en citant de nombreux extraits, des pages si pittoresques de l'*Histoire de ma vie*, des renseignements particuliers que nous avons pu nous procurer aux sources mêmes des lieux qu'elle a habités, du témoignage des derniers survivants de ses contemporains, de documents nouveaux enfin, d'une importance capitale, puisqu'il s'agit des premières lettres écrites à son mari, correspondance entièrement inédite, dont la lecture a laissé dans notre mémoire des traces assez précises pour que nous puissions, sinon hélas ! en reproduire in extenso les admirables passages, du moins en faire connaître le sens et l'esprit.

Ce n'est donc pas de George Sand à proprement parler dont nous allons nous occuper dans cette étude, mais bien seulement de la baronne Dudevant.

I

Le Mariage

Au mois de septembre 1822, Aurore Dupin épousa, à Paris, Casimir Dudevant.

Née le 1er juillet 1804, dans le faubourg du Temple, au numéro 15 de la rue Meslay, Lucile-Alexandrine-Aurore Dupin était la fille légitime de Maurice Dupin de Francueil et de Sophie-Victorine Delaborde.

Par son père, elle descendait de Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, et de la belle Aurore de Kœnigsmark. A son tour, le glorieux vainqueur de Fontenoy eut d'une de ses maîtresses, l'aînée des demoiselles de Verrières, une fille naturelle, Marie Aurore de Saxe, mariée en premières noces au comte de Horn, bâtard de Louis XV, dont

elle n'eut pas d'enfants, puis, en secondes noces, à un vieux gentilhomme Dupin de Francueil, amant de la seconde des sœurs de Verrières, qui la rendit mère d'un fils Maurice, le père de la future George Sand (1).

De cette lignée, fort incorrecte, Maurice Dupin se trouvait le seul enfant légitime. Tous les autres n'étaient qu'enfants naturels. Après tout, « tous les enfants ne sont-ils pas naturels ? », est-il dit dans le *Monde où l'on s'ennuie*, ainsi que l'a rappelé si spirituellement M. René Doumic au cours de ses huit conférences sur George Sand ? Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le fiancé d'Aurore, Casimir Dudevant, était. lui aussi, un enfant naturel. Comment s'étonner, après cela, que George Sand ait toujours eu un faible pour l'union libre et ce qui pouvait en découler.

Si donc par son père, Aurore Dupin, issue des rois de Pologne, avait du sang d'aristocrate, par sa mère en revanche elle était « peuple », Sophie-Victoire Delaborde ayant été « modiste, la petite-fille d'un marchand de serins et chardonnerets du quai des Oiseaux, qui avait tenu un estaminet, et l'arrière-petite-fille de la mère Cloquart ».

C'est entre ces deux femmes d'allures si différentes, qu'Aurore passa son enfance, ballotée en sens divers par leurs deux influences. Sa grand'mère, Marie-Aurore de Saxe, « type, sinon de la grande dame, du moins de l'élégante, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle », artiste, musicienne, fort instruite, enfermée sous la Terreur au couvent des Anglaises de

(1) Dupin de Francueil était fils de Claude Dupin, économiste et fermier général sous Louis XV. Il devint, comme son père, fermier général dans les dernières années qui précédèrent la Révolution. Est-ce comme attaché à la maison de Bouillon, qui était à ce moment encore propriétaire du duché d'Albret, qu'il releva pour elle le plan du vieux château d'Henri IV à Nérac, et qu'il l'accompagna de cette jolie aquarelle, encore conservée au musée de cette ville, intitulée : *Fac simile d'un dessin du château de Nérac, pris sur un manuscrit de 1782* et qu'il signa Dupin de Francueil ? (Voir notre *Etude sur le château de Nérac*, Agen 1896, et aussi notre *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois, en Gascogne*; Paris, Picard 1912, où nous avons reproduit, page 286, ladite aquarelle.) Coïncidence assez étrange, quand on pense que, près d'un demi-siècle après, sa petite-fille Aurore, devenue baronne Dudevant, devait habiter, à son tour, pendant quelque temps, ce même pays d'Albret.

la rue des Fossés-Saint-Victor, sauvée par le 9 thermidor, devenue peu à près propriétaire de la terre de Nohant dans l'Indre, où elle alla finir le reste de ses jours dans une atmosphère de recherche et de distinction, grande, toujours svelte et blonde, ne sachant et ne voulant pas vieillir ; sa mère, au contraire, petite, brune, violente, jadis fille galante avant son mariage, d'assez bonne conduite tant que vécut son mari Maurice Dupin, puis revenue à ses manières vicieuses, jalouse, bruyante, ne pouvant naturellement supporter sa belle-mère, et rendant intolérable l'existence à côté d'elle de son enfant.

Aussi, après trois années de séjour à ce même couvent des Anglaises, où elle eut la velléité de se faire religieuse (1817-1820), Aurore préférât-elle s'envoler vers Nohant et s'y plonger dans la lecture, dévorant Dante, le Tasse, Milton, Shakspeare, Molière, Voltaire, Byron et surtout Jean-Jacques et Châteaubriand ; instants de bonheur et de solitude, dont elle s'est plu à raconter longuement dans l'*Histoire de ma Vie* les charmes troublants, les heures enchanteresses et qui exercèrent sur sa nature romanesque une influence ineffaçable.

La mort de sa grand'mère, « sa meilleure amie », arrivée en 1820, la ramena provisoirement à Paris auprès de sa mère de la tutelle de laquelle le mariage seul pouvait l'affranchir.

Très liée avec la famille Duplessis, dont la jolie campagne, au Plessis-Picard, près de Melun, rappelait à la jeune fille les attraits de Nohant, Aurore et sa mère y passaient de longues semaines. Un soir que, venues à Paris pour aller au spectacle, elles s'étaient arrêtées, après la représentation, à Tortoni prendre des glaces, Mme Duplessis dit tout à coup à son mari : « Tiens, voilà Casimir ! » « Un jeune homme mince, écrit George Sand elle-même, assez élégant, d'une figure gaie et d'une allure militaire, vint leur serrer la main et répondre aux questions empressées qu'on lui adressait sur son père, le colonel Dudevant, très aimé et respecté de la famille. Il s'assit auprès de Mme Angèle et lui demanda tout bas qui j'étais. « C'est ma fille, répondit-elle tout haut. — Alors, reprit-il tout bas, c'est donc ma femme ? Vous savez que vous m'avez pro-

mis la main de votre fille aînée. Je croyais que ce serait Wilfrid ; mais comme celle-ci me paraît d'un âge mieux assorti au mien, je l'accepte, si vous voulez me la donner. » Mme Angèle se mit à rire ; mais cette plaisanterie fût une prédiction.»

Peu de temps après, Casimir Dudevant vint, comme invité, au Plessis-Picard. Il prit part à tous les jeux auxquels se livrait cette jeunesse, se montra bon garçon, plein d'entrain, de gaieté, ne fit pas la cour à Aurore, « ce qui, écrit-elle, aurait troublé notre sans gêne » et n'y songea même pas. Et, néanmoins, dans leurs jeux innocents, ils se mirent à jouer au mari et la femme « se traitant de tels, avec aussi peu d'embarras et de passion que le petit Norbert et la petite Justine eussent pu en avoir ».

Cette situation ne pouvait se prolonger. Après une courte absence, Casimir revint au Plessis et demanda à Aurore franchement sa main. « Cela n'est peut-être pas conforme aux usages, me dit-il, mais je ne veux obtenir le premier consentement que de vous seule, en toute liberté d'esprit. Si je ne vous suis pas antipathique et que vous ne puissiez pourtant pas vous prononcer si vite, faites un peu plus d'attention à moi, et vous me direz dans quelques jours, dans quelque temps, quand vous voudrez, si vous m'autorisez à faire agir mon père auprès de votre mère. »

Cette façon de procéder plut à Aurore, qu'une passion brusque eut épouvantée à ce moment. Elle ne dit ni oui, ni non, considéra Casimir comme un bon camarade et cependant convint de préparer avec Mme Duplessis une entrevue entre sa mère et le colonel Dudevant.

— Qu'était donc ce colonel Dudevant que tout le monde traitait avec tant d'égards ? Un ancien soldat des armées de la République qui avait gagné tous ses grades à la pointe de son épée. D'une riche famille de négociants, Jean-François Dudevant, né à Bordeaux en 1754, avait fait ses études au collège de cette ville. Puis, il s'était engagé comme gendarme dans la compagnie d'Artois le 29 avril 1774 et il se trouvait capitaine de cavalerie au régiment Lunéville-Gendarmerie, quand la

Révolution éclata. Il fit, comme tel, la campagne de 1792 dans la légion des Alpes, et peu après fut appelé en Vendée pour y organiser le 14e régiment de chasseurs à cheval dont il fut nommé chef de brigade le 25 germinal an II. Il demeura dans cette province jusqu'à sa pacification, mais non sans avoir reçu de nombreuses blessures qui le forcèrent à prendre prématurément sa retraite le 7 fructidor an VI, comme colonel de cavalerie.

C'est alors qu'il se retira en Albret, et qu'il fit bâtir, dans sa propriété du canton de Lavardac, au milieu des bois de pins et des surrèdes, sur l'emplacement « du cabaret de Guillery » une gentilhommière qu'il appela « Maisonneuve », mais qui a toujours gardé son premier nom, et où il résolut de terminer ses jours.

Très dévoué à l'Empire, le colonel Dudevant jouit bien vite de l'estime générale des habitants de la commune de Pompiey. Ils l'élurent maire en 1800, et quelques années après, sur la présentation du collège électoral de l'arrondissement de Nérac, le Sénat conservateur le nommait député du département de Lot-et-Garonne, avec MM. de Bourran et de Godailh, pour les années 1809, 1810, 1811, 1812 et 1813. Sous la première Restauration, il conserva ses fonctions de député ; il fut réélu encore en mai 1815, pendant la période des Cent-Jours et fut alors créé baron de l'Empire. Mais, au retour des Bourbons, il ne se représenta plus et se retira définitivement dans son domaine de Guillery, partageant son temps entre la chasse, la bonne chère et les soins agricoles apportés à ses propriétés. Il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur (1).

---

(1) Ces renseignements nous sont fournis par M. Lesueur de Pérès, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, tels qu'il les a fait connaître lui-même, sous le voile de l'anonymat, dans le tome III, 1876, de cette même Revue; et aussi par M. Ed. Feret, dans sa *Statistique générale du département de la Gironde* (1re partie, Biographie). M. Feret ajoute que le baron J.-Fr. Dudevant eut huit frères. L'un d'eux, François, publia un *Tableau analytique des trois règnes de la nature* (Bordeaux, 1803); un autre, parti en 1770 pour le Canada comme missionnaire, ne revint pas; un troisième, Louis-Hyacinthe, raffineur de sucre et naturaliste, fut élu en 1800 membre de l'Académie de Bordeaux.

Encore célibataire, et alors qu'il était aux armées, le colonel Dudevant avait eu un fils naturel, François-Casimir, né à Guillery le 5 juillet 1795, qu'il garda près de lui et auquel il tint à donner une éducation soignée. Lors de son mariage avec une jeune fille de la Sarthe, le baron Dudevant dut momentanément se séparer de son enfant. Mais son union étant demeurée stérile, il obtint de son épouse qu'elle l'acceptât dans le ménage et le considérât comme son fils. Elle s'y prêta de fort bonne grâce et l'entoura des soins les plus maternels.

Casimir entra à l'Ecole de St-Cyr le 8 mai 1813. Il en sortit lieutenant en janvier 1815, et fut affecté comme tel au 10e régiment d'infanterie de ligne. Il pasa ensuite dans la légion du Lot-et-Garonne avec le même grade. Mais il tarda pas à donner sa démission, fit son droit à Paris et mena comme tous les fils de famille de cette époque une vie inutile et désœuvrée.

Telle était la situation du fiancé d'Aurore, lorsque eut lieu entre la mère de la jeune fille et le colonel Dudevant la première entrevue.

« Ma mère, écrit George Sand, vint au Plessis, et fut frappée, comme moi, d'un tendre respect pour la belle figure, les cheveux d'argent, l'air de distinction et de bonté du vieux colonel. Ils causèrent ensemble et avec nos hotes. Ma mère me dit ensuite : « J'ai dit oui, mais pas de manière à ne pas m'en dédire. Je ne sais pas encore si le fils me plaît. Il n'est pas beau. J'aurais aimé un beau gendre pour me donner le bras. » Le colonel prit le mien pour aller voir une prairie artificielle derrière la maison, tout en causant agriculture avec James. Il marchait difficilement, ayant eu déjà de violentes attaques de goutte. Quand nous fumes séparés avec James des autres promeneurs, il me parla avec une grande affection, me dit que je lui plaisais extraordinairement et qu'il regarderait comme un très grand bonheur dans sa vie de m'avoir pour fille. »

La mère d'Aurore ayant fini par accepter Casimir pour gendre, bien qu'il ne fût pas un très bel homme et qu'il ne portât aucun uniforme, il fut convenu que pour fixer l'époque du mariage, on attendrait le retour à Paris de la baronne Dudevant « qui avait été passée quelque temps dans sa famille, au

Mans ». Mais peu après la mère d'Aurore « retomba comme une bombe au Plessis ». Elle avait découvert que Casimir avait mené l'existence la plus orageuse et qu'il avait même été garçon de café. Ce fut un éclat de rire général. Mais, de ce rêve qu'elle avait fait, le mariage faillit se rompre, sa mère refusant son consentement. La visite de la baronne à Sophie Victoire vint heureusement la flatter et la ramena à de meilleurs sentiments.

« Mme Dudevant vint faire sa visite officielle à ma mère. Elle ne la valait certes pas pour le cœur et l'intelligence, écrira plus tard George Sand après s'être brouillée avec elle, mais elle avait des manières de grande dame et l'extérieur d'un ange de douceur. Je donnai tête baissée dans la sympathie que son petit air souffrant, sa voix faible et sa jolie figure distinguée inspiraient dès l'abord et m'inspirèrent à moi plus longtemps que de raison. Ma mère fut flattée de ses avances qui caressaient justement l'endroit froissé de son orgueil. Le mariage fut décidé ; et puis il fut remis en question, et puis rompu, et puis repris au gré de caprices qui durèrent jusqu'à l'automne et qui me rendirent encore souvent bien malheureuse et bien malade ; car j'avais beau reconnaître avec mon frère qu'au fond de tout cela ma mère m'aimait et ne pensait pas un mot des affronts que prodiguait sa langue, je ne pouvais m'habituer à ces alternatives de gaieté folle et de sombre colère, de tendresse expansive et d'indifférence apparente ou d'aversion fantasque. »

Enfin, après bien des pourparlers d'affaires assez blessants, le mariage fut décidé, le contrat passé sous le régime dotal (1) et la cérémonie célébrée à Paris en septembre 1822. Aurore Dupin ne pouvait prendre encore le titre de baronne,

---

(1) G. Sand se plaint amèrement, dans son *Histoire de ma Vie*, d'avoir été mariée sous ce régime. Elle aurait dû pourtant s'en féliciter, car elle apportait une fortune assez considérable pour l'époque, que, sans cela, son mari, fort dépensier, aurait certainement aliénée : d'abord la terre de Nohant, qui lui venait de sa grand-mère et qu'elle a gardée, en l'immortalisant, jusqu'à sa mort; puis l'hôtel de Narbonne, à Paris, qu'elle donna en dot à sa fille Solanges, lorsqu'elle la maria, en 1847, au sculpteur Clésinger.

mais elle était Mme Casimir Dudevant. Elle n'avait que dix-huit ans.

Bien des auteurs l'ont dépeinte à cette époque ; bien des peintres ont depuis immortalisé ses traits. Pour contenter les lecteurs qui désireraient connaître quels charmes physiques elle apportait à son époux, laissons-la parler elle-même. « Quand j'eus seize ans, écrit-elle en 1827 dans son *Voyage en Auvergne*, on s'aperçut, comme j'arrivais du couvent, que j'étais jolie fille. J'étais fraîche, quoique brune. Je ressemblais à ces fleurs de buisson un peu sauvages, sans art, sans culture, mais de couleurs vives et agréables. J'avais une profusion de cheveux presque noirs. En me regardant dans une glace, je puis dire pourtant que je ne me suis jamais fait grand plaisir. Je suis noire, mes traits sont taillés et non pas finis. On dit que c'est l'expression de ma figure qui la rend intéressante. Et je le crois.... J'avais l'humeur gaie et pourtant rêveuse. L'expression la plus naturelle à mes traits était la méditation. Et il y avait, disait-on, dans ce regard distrait une fixité qui ressemble à celle du serpent quand il fascine sa proie. Du moins c'était la comparaison ampoulée de mes adorateurs de province. »

Et M. René Doumic, qui reproduit ce passage dans son étude sur George Sand, d'ajouter : « Ils n'avaient pas si tort pour des adorateurs de province. Les portraits d'Aurore, à cette date, nous montrent, dans une fraîcheur presque enfantine (principalement l'aquarelle de Blaize, de la collection de M. Rocheblave), une captivante figure de jeune fille, aux traits longs, au menton fin, — pas précisément jolie, mais combien pire ! — avec ces yeux, ces grands yeux noirs qui dévorent tout le visage, ces yeux dont le regard, en se posant, prend possession de vous, ces yeux de rêve et de désir, sombres parce que l'âme qui s'y reflète a de lointaines profondeurs. »

Et l'on se prend, devant le portrait de Delacroix, de la même collection Rocheblave, plus encore devant la magnifique toile de Charpentier à Mme Lauth-Sand, fasciné par ce regard velouté et brûlant, à murmurer ces vers de Musset, victime lui surtout de cette mortelle flamme :

Honte à toi, femme à l'œil sombre,
Dont les funestes amours
Ont enseveli dans l'ombre
Mon printemps et mes beaux jours !

Et plus tard :

Ote-moi, mémoire importune,
Ote-moi ces yeux que je vois toujours !

Mais, en 1822, les yeux d'Aurore n'avaient encore fait aucune victime. La première aurait-elle été son mari ?

Cette question, quelque peu indiscrète, M. René Doumic se la pose en ces termes : « Le mari aimait-il sa femme La femme aimait-elle son mari ? » — Oui, conclut-il, — et nous sommes en cela absolument d'accord avec lui — Casimir Dudevant aima la jeune fille que le hasard lui mettait entre les bras. Et cela, non pour les cinq cent mille francs de fortune qu'elle lui apportait, mais pour les charmes qui se dégageaient de toute sa personne et qu'il sut, quoiqu'on en ait dit, très convenablement apprécier.

La réciproque fut-elle vraie ? Non, écrit M. René Doumic, « jamais, en aucun temps de sa vie, George Sand n'a aimé son mari ». Et cela pour des raisons multiples ; d'abord, parce que celui-ci n'a pas su se faire aimer. « Il était tel à peu près que tous les hommes ; cette idée ne leur vient même pas, qu'étant le mari, ils aient à conquérir leur femme. » Casimir n'a pas encore les vices qui le dégraderont dans la suite ; mais il n'a rien qui le distingue de la moyenne. « Il est égoïste, sans être méchant garçon, un peu paresseux, un peu incapable, un peu vaniteux, un peu sot ; c'est un homme ordinaire. » Or, il ne fallait pas à la future George Sand un homme ordinaire. Quel homme lui fallait-il ? De tous ceux qu'elle a essayés, aucun n'a pu fixer son cœur. C'est que ce cœur restait inassouvi ; c'est que cet esprit, essentiellement romanesque, ne trouvait nulle part une branche assez idéale sur laquelle il put se reposer.

Si cependant entre les deux époux, dont la nature était diamétralement opposée, il n'y eut qu'une lune de miel passa-

gère, le temps d'avoir deux enfants, Maurice et Solanges, une amitié solide, presque tendre, se cimenta entre eux, dont les liens restèrent unis bien plus longtemps qu'elle ne s'est plu à le dire, et jusqu'au jour même de la séparation.

Nous n'en voulons pour preuve que cette correspondance avec son mari, encore inédite, dont nous avons parlé, et où les sentiments les plus affectueux se font jour à chaque ligne. Elle pense à lui, se préoccupe de sa santé, cherche à lui parler de tout ce qui peut l'intéresser, le conseille, l'encourage ; bref, elle se présente à nous, non comme une épouse passionnée, mais comme une amie fidèle, charitable, affectueuse, dévouée presque jusqu'au sacrifice.

En attendant que la désunion apparaisse, les deux jeunes époux passent la première année de leur mariage, tour à tour à Nohant, au Plessis chez leurs amis intimes, à Paris dans un petit appartement garni, hôtel de Florence, rue Neuve-des-Mathurins, chez un ancien chef de cuisine de l'empereur. C'est là que naquit Maurice le 30 juin 1823 « sans encombre et très vivace. Ce fut, écrit sa mère, le plus beau moment de ma vie que celui, où après une heure de profond sommeil qui succéda aux douleurs terribles de cette crise, je vis en m'éveillant ce petit être endormi sur mon oreiller. J'avais tant rêvé de lui d'avance et j'étais si faible que je n'étais pas sûre de rêver encore. Je craignais de remuer et de voir la vision s'envoler comme les autres jours. »

Puis, le jeune ménage se réinstalle à Nohant, l'automne et l'hiver suivants. « Au printemps de 1824, je fus prise, écrit Aurore, d'un grand spleen dont je n'aurais pu dire la cause. » L'ennui commence à la gagner. Ni son mari, qui ne comprend rien à son état d'âme, ni même son cher Nohant, qu'il a entièrement bouleversé, ne peuvent suffire à ses vagues désirs. « Je me sentis écrasée d'un nouveau dégoût de la vie qui prit un caractère maladif. »

Il fallut quitter Nohant. On revint au Plessis où la malade « retrouva la distraction et l'irréflexion nécessaires à la jeunesse. La vie y était charmante... on jouait la comédie, on chassait dans le parc, on faisait de grandes promenades, on

recevait tant de monde qu'il était facile à chacun de choisir un groupe de préférence pour sa société. »

Aux approches de l'hiver, il fallut choisir un gîte. « Nous n'avions pas le moyen de vivre à Paris, et d'ailleurs nous n'aimions Paris ni l'un ni l'autre. Nous aimions la campagne, mais nous avions peur de Nohant, peur probablement de nous retrouver vis à vis l'un de l'autre, avec des instincts différents à tous autres égards et des caractères qui ne se pénétraient pas mutuellement. Sans vouloir nous rien cacher, nous ne savions rien nous expliquer ; nous ne nous disputions jamais sur rien, j'ai trop horreur de la discussion pour vouloir entamer l'esprit d'un autre ; je faisais au contraire de grands efforts pour voir par les yeux de mon mari, pour penser et agir comme il le souhaitait. Mais à peine m'étais-je mise d'accord avec lui, que, ne me sentant plus d'accord avec mes propres instincts, je tombais dans une tristesse effroyable. »

Les deux époux louèrent une maison de campagne à Ormesson, près du lac d'Enghien. Maîs ce séjour fut encore plus nuisible à l'état d'âme de la jeune femme. « C'est là, devait-elle écrire plus tard, dans une lettre au docteur Emile Regnault, reproduite par M. Doumic, que j'ai perdu ma santé, ma joyeuse confiance dans l'avenir, ma gaieté, mon bonheur. C'est là que j'ai senti bien profondément la première atteinte du chagrin. »

On revint rue du faubourg St-Honoré, à Paris, qu'habitaient du reste le colonel Dudevant et sa femme, et qu'Aurore voyait souvent. « Le colonel Dudevant était à Paris avec sa femme, que je faisais mon possible pour aimer, bien qu'elle ne fut pas fort aimable. Le beau-père était le meilleur des hommes. Nous dinions souvent chez eux avec Deschartres, que le vieux colonel aimait à taquiner et qu'il traitait de jésuite, tandis que Deschartres le traitait de jacobin, épithètes aussi peu méritées d'une part que de l'autre (1). » Et plus loin:

(1) Deschartres était le fermier régisseur de la terre de Nohant, dévoué serviteur que G. Sand appelle parfois « son pédagogue » et dont la mort mystérieuse, peut-être le suicide, arrivée à Paris au printemps de cette année 1825, l'affecta « plus qu'elle ne voulut le dire » et lui fit prendre, momentanément, Nohant en aversion.

« Maurice était plantureusement gâté par le colonel. Quant à Mme Dudevant, elle ne pouvait pas souffrir les marmots; et le mien, ayant eu quelques malheurs sur le parquet, elle fut si révoltée de cette inconvenance, qu'elle m'engagea à ne plus l'amener chez elle, qu'atteint et convaincu d'avoir pris toutes les précautions désirables. C'était fort difficile, Maurice n'ayant pas encore bien compris la religion du serment. Il avait dix-huit mois. »

Au printemps, Aurore et son mari revinrent à Nohant. Mais le charme était rompu. Malgré l'amour passionné qu'elle éprouvait pour son enfant, malgré les distractions dont son mari, son frère qui vivait tout près d'elle à La Chatre, et sa charmante femme Emilie de Villeneuve, cherchaient à l'entourer, une grande tristesse s'empara définitivement de la jeune femme. Un moment elle se crut poitrinaire. Pour vaincre sa mélancolie, un voyage aux Pyrénées fut décidé. On y rejoindrait deux amies Aimée et Jane B. et de là on irait passer l'automne à Guillery, chez les beaux-parents, afin de respirer la senteur des bois de pins.

II

Les Pyrénées

Ce voyage fut un enchantement. L'aspect de la Gascogne aux collines vertes et harmonieuses, celui surtout des montagnes sauvages de Gavarnie et de Cauterets, si différent des plaines tristes et monotones du Berry, ravirent la jeune femme et laissèrent dans son esprit une empreinte ineffaçable.

Et cependant, dans aucun de ses nombreux romans, elle ne cherche à décrire ces merveilleux paysages. Seul fait exception le premier qu'elle écrivit, à la fin de 1831, en collaboration de Jules Sandeau, *Rose et Blanche*, ou *la Comédienne et la Religieuse*, et dont la trame se déroule principalement en Gascogne, notamment dans les villes de Tarbes, d'Auch, de

Nérac, les Landes de l'Albret, « roman détestable, écrit M. René Doumic, mélange de mysticisme et de polissonneries, absurde et souvent bien déplaisant. » Est-ce pour ces raisons, reconnues du reste par George Sand elle-même, que désormais elle ne placera plus ses héroïnes dans un cadre qui ne pouvait lui rappeler plus tard que tristesse et désenchantement ? toujours est-il qu'elle ne parlera plus des Pyrénées et surtout de la Gascogne que dans son *Histoire de ma vie.* Mais, dans ces mémoires, elle se plaît à évoquer, en toute liberté, ses souvenirs de jeune femme pour qui encore tout est nouveau ; et elle le fera dans ce style pénétrant et enchanteur dont elle a le secret. Car ce n'est pas seulement aux grandioses beautés de cette nature sauvage, auxquelles rien ne l'avait préparée, que sont ardente imagination rend hommage, elle bénit aussi ces lieux mystérieux où pour la première fois son cœur s'ouvrit à l'amour, amour pur et désintéressé, qui restera pour elle le meilleur de ses romans vécus. Mais n'anticipons pas, et suivons-la pas à pas, d'après son journal de voyage, dans les étapes successives qu'elle parcourut à ce moment.

Le 5 juillet 1825, elle quitte Nohant avec son mari et son fils, fait ses adieux à son personnel comme si elle ne devait plus le revoir, et prend la résolution « de ne pas s'inquiéter du moindre cri de Maurice, de ne pas s'impatienter de la longueur du chemin, de ne pas se chagriner des moments d'humeur de *son ami.* »

Elle traverse Périgueux, ville qui lui paraît agréable ; mais elle est triste jusqu'à la mort et a beaucoup pleuré en marchant.

Les époux Dudevant durent certainement passer par Agen, Lectoure et Auch. Dans son journal, la jeune femme n'en souffle mot.

A Tarbes, en revanche, elle note « que le ciel est beau, les eaux vives, les constructions bizarres faites d'énormes galets apportés par le Gave, les costumes variés avec des types animés de tout ce côté sud de la France. » La ville est jolie ; mais son mari est toujours de bien mauvaise humeur, il s'ennuie en

voyage et voudrait être déjà arrivé. Parvenue au pied des montagnes, elle oublie ses tristesses ; elle est ravie.

« Peu à peu cet amphithéâtre de montagnes blanches se rapproche et se colore. Malgré l'excessive chaleur, je suis montée sur le siège de la voiture avec mon mari pour mieux voir le pays. Enfin nous sommes entrés dans les Pyrénées. La surprise et l'admiration m'ont saisie jusqu'à l'étouffement. J'ai toujours rêvé les hautes montagnes. J'avais gardé de celles-ci un souvenir confus qui se réveille et se complète à présent ; mais ni le souvenir, ni l'imagination ne m'avaient préparée à l'émotion que j'éprouve. Je ne me figurais pas la hauteur de ces masses qui touchent les nuages et la variété des adorables détails qu'elles présentent. Les unes sont fertiles et cultivées jusqu'à leur sommet ; les autres sont dépourvues de végétation, mais hérissées de rocs formidables, en désordre, comme au lendemain d'un cataclysme universel. »

Et c'est alors une admirable description de la route qui va de Pierrefitte à Cauterets ; puis, l'arrivée dans cette ville, où Aurore retrouve ses deux amies Jane et Aimée qui lui ont retenu une chambre à côté de la leur dans le même hôtel ; enfin le tableau de la bourgade « toute bâtie en marbre brut, où les ruisseaux sont de cristal, où tout est propre, où tout est plein de beau monde assez laid. »

Ce beau monde assez laid, il faut s'y frotter cependant, le fréquenter selon l'usage, ne pas vivre comme des sauvages. C'est la manière de voir de ses amies, de la famille Leroy, de Zoé surtout pour laquelle Aurore se prend de grande amitié, de son mari aussi, bien qu'il passe tout son temps à la chasse. N'est-ce pas lui dont elle veut parler en ces termes : « Monsieur X.... chasse avec passion. Il tue des chamois et des aigles. Il se lève à deux heures du matin et rentre à la nuit. Sa femme s'en plaint. Il n'a pas l'air de prévoir qu'un temps peut venir où elle s'en réjouira. » Ne va-t-elle pas se réjouir bientôt elle-même de l'abandon de son mari ? Car chaque jour, chaque heure marque pour les deux époux une désunion de plus en plus prononcée. La jeune femme devient nerveuse, fantasque. « Courir, monter à cheval, rire d'un rien, écrit-

elle à ce moment dans son journal, ne pas se soucier de la santé et de la vie ! Aimée me gronde beaucoup. Elle ne comprend pas qu'on s'étourdisse et qu'on ait besoin d'oublier. « Oublier quoi, me dit-elle ? — Que sais-je ? Oublier tout, oublier surtout qu'on existe. » La crise est proche, on le voit, où l'orage du cœur va éclater. Du moins Aurore a bien choisi le site. Ce sera le cirque de Gavarnie.

« Mon mari arrange la partie d'aller à Gavarnie, avec la famille Leroy. J'ai envie d'en être ; et puis non, et puis oui. » Finalement elle se décide. Ainsi le veut sa destinée.

Au nombre des excursionnistes se trouvait un tout jeune magistrat, âgé de vingt-sept ans à peine, fort joli garçon et qui plus est doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit. D'une vieille famille bordelaise, qui comptait parmi ses membres d'illustres avocats au Parlement de Bordeaux, Aurélien de Sèze était le propre neveu du comte Romain de Sèze. le célèbre défenseur de Louis XVI. Fils de Paul Victor de Sèze, docteur en médecine, puis député aux Etats-généraux de 1789, et de Suzanne-Caroline de Raymond de Sallegourdes, il était déjà en 1825 substitut du procureur général de Bordeaux et se faisait remarquer par ses manières nobles et élégantes, la distinction et le sérieux de son caractère, la culture de son esprit, avec cette pointe de romantisme, indispensable, en 1825, à tout jeune homme bien né. Un tel contraste avec le caractère et la nature de son mari prosaïque, terre à terre et réfractaire à tout sentiment romanesque, ne pouvait qu'attirer et séduire la jeune Aurore Dudevant. Les deux jeunes gens se plurent. Tous les jours cote à cote, soit dans les salons de Cauterets, soit à cheval dans la montagne, ils ne tardèrent guère à s'avouer leur amour ; mais un amour pur, sentimental, platonique, qui ne dépassa jamais les bornes de l'honnêteté. Ce fut dans le cadre admirable de Gavarnie qu'ils s'avouèrent pour la première fois leur flamme, en face de cette nature grandiose qu'ils prirent comme témoin de leurs sentiments réciproques. Dans les fragments de son journal de voyage qu'elle reproduit dans l'*Histoire de ma vie*, George Sand ne souffle mot de cette intrigue. Nous dirons, quand

nous serons arrivé à la fin de cette année, comment, dans une lettre célèbre, elle osa l'avouer, elle-même, à son mari.

En attendant, elle se contente de décrire, et en quel style, les beautés des sites qui s'offrent à sa vue. « Je n'avais rien vu en vérité. De Luz à Gavarnie, c'est le chaos primitif, c'est l'enfer. Le torrent, c'est le *Rauco suon della tartarea tromba.* La grotte du jardin de Gèdres, c'est la grotte d'Apollon à Versailles faite par la nature et dans des proportions cyclopéennes ; seulement, il n'y a pas d'Apollon et c'est bien mieux. Le Marborée, c'est quelque chose d'indescriptible. Une muraille de glaces, de neiges, de rochers incommensurables entourant un cirque où l'on est mouillé par la chute des cascades de douze cents pieds perpendiculaires. Des ponts de neige sur lesquels passent des caravanes de patres et de troupeaux ! Que sais-je ? On ne voit pas bien. On ne peut pas regarder assez. Il y a trop d'étonnement. On ne pense pas même au danger. Mon mari est des plus intrépides. Il va partout et je le suis. Il se retourne et il me gronde. Il dit que je me *singularise*. Je veux être pendue si j'y songe. Je me retourne et je vois Zoé qui me suit. Je lui dis qu'elle se singularise. Mon mari se fâche parce que Zoé rit. Mais la pluie des cataractes est un grand calmant et on s'y défâche vite (1). »

Est-ce bien avec Zoé, ainsi qu'elle l'écrit dans ses mémoires, qu'en quittant Gavarnie « elle laissa vite les guides et la caravane derrière elle». Ne serait-ce pas plutôt avec son charmant cavalier ? « Nous franchissions au galop les passages les plus fantastiques. Zoë est insensée de courage. Cela me grise, me voilà à son niveau. Nous arrivons à l'endroit appelé le *chaos*, une demi-heure avant tout le monde. Nous pouvons nous arrêter et contempler. « Mon Dieu ! dit Zoë, nous voilà seules, quel bonheur ! Singularisons-nous tout à notre aise. Regardons et admirons ! » Zoë s'exalte. Il y a de quoi. J'aime

(1) Quelle est cette Zoé ? Madame Dudevant ne le dit pas. Nous croyons qu'il s'agit ou d'une demoiselle Leroy, ou de la tante d'Aurélien de Sèze, d'une demoiselle de Sèze, ainsi que le donne à entendre M. Lesueur de Pérès.

cette nature enthousiaste, cet esprit généreux, ce cœur intelligent. Nous repartons au galop en entendant arriver la caravane, et nous ne ralentissons que quand nous sommes à portée de reprendre la conversation en liberté. De quoi parlons-nous ? Ah ! que de belles théories en pure perte ! L'amour, le mariage, la religion, l'amitié, que sais-je ? Elle conclut ainsi : « Nous avons un peu plus d'intelligence et de réflexion que beaucoup d'autres qui ne pensent à rien, et c'est tant pis pour nous. »

Elle rentre à Cauterets. Il faut faire des visites, « ce qui est absurde, puisqu'on ne se reverra pas, et c'est ennuyeux. » Elle reçoit celle de la princesse de Condé, veuve du duc d'Enghien. « Elle n'est ni jeune, ni belle et n'a point l'air distingué. Un grand air de bonhomie protectrice que les badauds prennent pour de la bienveillance et dont ils sont très fiers. Il n'y a pas de quoi. » Elle rencontre le général Foy « seul, très pâle, une douce figure, triste, abattu. Il mourra, dit-on. » Elle voit aussi Mme de Rumfort avec une jeune nièce fort jolie, et le savant Magendie qui vient d'explorer le passage des montagnes par le Tourmalet et a manqué périr de froid en route.

Puis ce sont des courses, toujours en compagnie d'Aurélien de Sèze, bien qu'elle ne prononce jamais son nom, au Pont d'Espagne, à la chute de Cerisey, au lac de Gaube, et jusqu'au glacier du Vignemale. « Quelles admirables choses! Mais on voit tout cela trop vite. Il faudrait pouvoir vivre un mois dans chaque site, et y vivre à sa guise avec les amis de son choix. Tout cela est si beau, si attachant, si bouleversant. qu'on n'est que fou et comme ivre à la première vue. Et puis, vite, vite, il faut passer outre, parce qu'il faut arriver. Et à peine arrivé, il faut partir encore, parce qu'il faut rentrer. Je ne sais où donner de la tête. Je suis toujours pressée, pour mon compte aussi, de retrouver mon marmot, et je reste toujours sur ma soif devant les merveilles de la nature. »

Aurore Dudevant écrivit beaucoup sur les Pyrénées durant et après ce voyage. Elle nous l'apprend dans ses mémoires, et nous fait savoir aussi que, mécontente de ses premiers essais, elle rédigea de nouveaux cahiers, mais qu'à distance elle trou-

va très lourds et très prétentieux de style. Et cependant elle était sincère. « Mon admiration rétrospective n'avait plus de limites ; j'étais emphatique consciencieusement. »

Après plus d'un mois de séjour passé à Cauterets, durant lequel Mme Dudevant ne voulut se soumettre à aucun traitement des eaux, le jeune ménage dut songer à regagner la plaine, « chassé pas les brouillards qui s'épanouissaient et refroidissaient l'atmosphère ». Mais, avec quels regrets, Aurore Dudevant quitta ce pays enchanteur, au moment surtout où les baigneurs s'en allaient et où elle aurait si vivement désiré goûter les charmes de la solitude. L'aspect changeait à vue d'œil ; les bergers descendaient des sommets, et, poussant devant eux leurs troupeaux, retournaient à la plaine, escortés de ces magnifiques chiens, « types primitifs, dit-on, de la race canine, animaux superbes, qui, à la manière des taureaux de race pure, ont la tête, l'encolure et les épaules disproportionnées en raison du train de derrière, qui semble évidé pour la course ». Leur voix, une basse taille profonde, réveillait la nuit la jeune femme, quand ils passaient sous sa fenêtre, et alors elle se plaisait à envier le sort de ces pasteurs vivant la moitié de l'année dans l'isolement et en pleine liberté.

« Vivre ainsi, s'écrie-t-elle, dans la solitude des monts sublimes, dans la plus belle saison de l'année, au-dessus, moralement et réellement, de la région des orages ; être seul ou avec quelques amis de même nature que soi, en présence de Dieu ; être assez aux prises avec la vie physique, avec les loups et les ours, avec les périls de l'isolement et les fureurs de la tempête, pour se sentir, en tant qu'animal soi-même, ingénieux, agile, courageux et fort ; avoir à soi les longues heures du recueillement, la contemplation du ciel étoilé, les bruits magiques du désert, enfin la possession de ce qu'il y a de plus beau dans la création, unie à la possession de soi-même. Voilà l'idéal qui succéda dans ma jeune tête à celui de la vie monastique et qui la remplit pendant de longues années. »

Cet idéal, elle le partageait à ce moment avec Aurélien de Sèze ; peut-être même était-il inspiré par lui, tout aussi sensible, aussi poète, aussi romanesque que la jeune femme ; en

tous cas elle était de moins en moins comprise de son mari. La distance entre les deux époux se faisait chaque jour plus grande ; plus douloureuse aussi, à chaque nouveau froissement, la désunion de leur cœur comme celle de leur esprit.

Aurore ne pouvait se résoudre à la séparation. Cauterets devenant inhabitable, elle désira voir Bagnères-de-Bigorre.Mais l'été y était encore brûlant, la nature moins belle, « la ville remplie d'Anglais, des demeures opulentes, des exhibitions de chevaux et d'attelages de luxe, des fêtes, des spectacles, du monde et du bruit. Ce n'était plus là mon fait. » Elle n'y resta que peu de jours ; mais avant de prendre le chemin de Nérac, elle voulut visiter les grottes de Lourdes. Aurélien de Sèze accompagnait toujours le ménage. Bien que ne le nommant pas George Sand donne pour la seule fois à entendre qu'il ne la quittait pas depuis Cauterets. « Nous fîmes, écrit-elle, une excursion très intéressante, mon mari et moi, *avec un de nos amis de Cauterets que nous avions retrouvés à Bagnères*. Cet ami avait ouï parler des *espeluques* ou *spelonques* de Lourdes. C'était une aventure pénible et qui tentait peu de voyageurs. Elle nous tenta. Nous fîmes la route à cheval ; et, après avoir déjeuné à Lourdes, nous primes un guide et le chemin des Cavernes. »

Il existe deux belles grottes à Lourdes ; l'une, dite en effet *Spelugue* (de *spelunca*, caverne), à quelques cent mètres à l'ouest de la basilique et des roches célèbres de Massabielle ; — l'autre, beaucoup plus importante, dite *Grotte du Loup*, un peu au-delà de la première. Toutes deux sont fort remarquables, la dernière surtout, qui traverse une grande partie de la montagne, divisée en plusieurs galeries, et où MM. Milne-Edwards et Lartet ont découvert des objets préhistoriques de tout premier ordre.

Depuis la vogue des pèlerinages mondiaux qui chaque jour de l'année se succèdent au pieux sanctuaire de Lourdes, ces grottes constituent un des plus grands attraits des pèlerins. Bien aménagées, elles sont aujourd'hui d'un accès facile. Il n'en était pas de même en 1825 « où, dit George Sand, l'entrée n'en était pas attrayante. Il fallait ramper un à un, à plat ven-

tre sous le rocher, et bien qu'il y eut la place nécessaire, cet ensevelissement d'un instant dans les ténèbres avait quelque chose de terrifiant pour l'esprit. »

Mais la jeune femme avait l'esprit aventureux. Elle n'hésita pas, avec ses compagnons, à se lancer dans cet inconnu, et elle en éprouva une jouissance extraordinaire. « Ce fut, écrit-elle, un enchantement véritable. Des galeries tantôt resserrées, étouffantes, tantôt incommensurables à la clarté des torches, des torrents invisibles rugissant dans les profondes entrailles de la terre, des salles bizarrement superposées, des puits sans fond, c'est-à-dire des gouffres perdus dans des abîmes impénétrables, et battant avec fureur leurs parois sonores de leurs eaux puissantes, des chauves-souris effarées, des portiques, des voûtes, des chemins croisés, toute une ville fantastique, creusée et dressée par ce que l'on appelle bénignement le caprice de la nature, c'est-à-dire par les épouvantables convulsions de la formation géologique ; c'était un beau voyage pour l'imagination, terrible pour le corps ; mais nous n'y pensions pas. Nous voulions pénétrer partout, découvrir toujours.Nous étions un peu fous, et le guide menaçait de nous abandonner. Nous marchions sur des corniches au-dessus d'abîmes qui faisaient penser à l'enfer du Dante, et il y en eut un où nous voulûmes descendre. Ces messieurs s'y enfoncèrent résolument en marchant à la manière des ramoneurs sur des anfractuosités, et je les y suivis, liée à une corde que l'on fit avec tous nos foulards noués au bout les uns des autres. Il fallut s'arrêter bientôt ; tout manquait, les points de repère pour les pieds et les foulards pour le sauvetage.

« Nous revînmes à cheval pendant la nuit par une pluie fine et un clair de lune doucement voilé. Nous étions à Bagnères à deux heures du matin. »

C'est là que les deux amoureux se quittèrent, emportant de leurs excursions au sein de ces Pyrénées merveilleuses les plus doux souvenirs. Mais leur séparation ne devait être que momentanée. Ils s'étaient promis de se retrouver à Bordeaux dès l'entrée de l'hiver.

M. et Mme Dudevant prirent le chemin de Guillery, où les

attendaient leurs beaux-parents. Passèrent-ils par Auch, ou bien de Mirande descendirent-ils tout le temps la vallée de la Baïse ? Toujours est-il qu'ils furent obligés de traverser Tarbes, Rabastens, Miélan, puis Valence, Condom et Nérac. « Je n'ai gardé, écrit à ce sujet George Sand, aucun souvenir du voyage de Bagnères à Nérac. Il en est ainsi de beaucoup de pays que j'ai traversés sous l'empire de quelque préoccupation intérieure ; je ne les ai pas vus. Les Pyrénées m'avaient exaltée et enivrée comme un rêve qui devait me suivre et me charmer pendant des années. Je les emportais avec moi pour m'y promener en imagination le jour et la nuit, pour placer mon oasis fantastique dans ces tableaux enchanteurs et grandioses que j'avais traversés si vite, et qui restaient pourtant si complets et si nets dans mon souvenir que je les voyais encore dans leurs moindres détails. »

Ph. Lauzun.

(*A suivre.*)



UN CURÉ DE CAMPAGNE AU XVIIIme SIÈCLE

L'ABBÉ LAFFARGUE, CURÉ DE CALIGNAC

L'abbé Lafargue fut un homme heureux. A trente-cinq ans. il était curé de Calignac. Sa paroisse lui rapportait des émoluments respectables et elle avait pour lui l'avantage plus précieux encore d'être dans le voisinage du Saumont où vivait sa famille et du Nomdieu où il avait ses propriétés.

L'abondance régnait au presbytère. Dans les dîners d'apparat, huit couverts et deux grandes cuillers d'argent reluisaient sur la table et le linge ne faisait pas défaut. Onze nappes d'espèces différentes, cent quatorze serviettes fines, cinq serviettes usées et cinquante-trois touaillons en bon état s'entassaient dans les armoires de chêne sculpté en plein bois. Pour compléter cet inventaire n'oublions pas le linge de corps : cinq paires de draps de lit très fins, une paire assez fins, quatre paires paumette et trois paires et demie de bot. Une servante préparait avec soin les repas et veillait aux détails du ménage. C'était elle qui était chargée d'élever, de gorger et de mettre en quartiers, les quatorze oies dont la chair succulente, conservée dans la graisse fine, constituait le principal appoint des provisions de l'année. Enfin, une belle jument noire qui n'avait pas coûté moins de quatre cents livres, somme considérable si l'on tient compte de la valeur des chevaux pendant la période de détresse qui suivit la Guerre de Sept Ans, engraissait à l'écurie, sous la surveillance distraite d'un valet qui ne faisait rien.

Ne vous étonnez pas de la précision des chiffres qui précèdent. L'abbé Lafargue était un homme d'ordre. Chaque fois qu'il changeait de servante, ce qui d'ailleurs n'était pas rare, il dressait un inventaire détaillé du linge qu'il lui confiait. Il notait, au jour le jour, non seulement ses recettes et ses dé-

pensés mais encore tous les évènements qui lui paraissaient dignes de quelque intérêt. Son Livre de Raison qui commence en 1767 et finit en 1790, mériterait une étude approfondie. Ce grand cahier in-folio, couvert d'une écriture très lisible où il est facile de reconnaître, du premier coup, un caractère énergique et un esprit cultivé, ne permet pas seulement de reconstituer jusque dans les plus minutieux détails la vie d'un curé de campagne pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, mais il fournit aussi de précieuses indications sur l'état social et les mœurs du temps. Ajoutons, enfin, qu'il n'est pas sans intérêt de retrouver dans le village de Calignac, un remous des grands évènements de l'Histoire de France. Pour les esprits curieux qui se plaisent à faire revivre les choses du passé, il n'est pas de guide plus sûr que ces vieux *Livres de Raison* échappés par miracle à la destruction et à l'oubli. Telle mention, insignifiante à l'époque où elle a été consignée, prend, au bout d'un siècle ou deux, la valeur d'un document historique. A défaut d'autre mérite, les notes prises, au jour le jour, par l'abbé Lafargue, se recommandent par la date de leur origine, la plus ancienne remonte au 6 janvier 1767. On ne saurait, à première vue, s'imaginer combien d'indications précises sur les détails de la vie d'autrefois, contient ce précieux cahier dont j'ai pu facilement obtenir communication d'un arrière petit-neveu du curé de Calignac.

Que l'on ne s'étonne pas outre mesure du contrôle minutieux que l'abbé Lafargue exerce sur les dépenses du ménage. La dilapidation et le gaspillage s'introduisent bien vite dans une maison où la vigilance éclairée d'une mère de famille, fait défaut. Le curé n'envoie pas un sac de blé chez son boulanger, il n'entame pas une cantine d'huile d'olive sans consigner immédiatement ce fait sur son Livre de Raison. Il est des périodes où la mention : « Tel jour j'ai percé une barrique de vin », se renouvelle avec une fréquence qui fait honneur au cru de M. le Chevalier de Rolland du Marteret.

Une autre mention se retrouve à des intervalles si rapprochés que nous ne pouvons nous défendre de quelque surprise. Pourquoi donc le curé de Calignac change-t-il si souvent de

domestiques ? Les serviteurs du temps passé qui restaient jusqu'à la fin de leurs jours dans la première maison où ils s'étaient placés et faisaient partie de la famille, ne seraient-ils qu'une légende ? Jeanne Buzet entre au service de l'abbé Lafargue, le 6 janvier 1767 et elle est renvoyée le 22 juillet suivant.

« Nous sommes convenus, dit le curé dans son Livre de Raison, que je lui donnerai, chaque année, trente livres de gages et que je lui permettrai d'aller glaner pendant qu'on coupera le blé pourvu toutefois qu'elle fasse mon ordinaire et que je n'aie pas besoin d'elle. » Congédiée au bout de six mois et demi de services, Jeanne Buzet fut remplacée par Jeanneton dont les gages furent fixés à « trente-six livres par an et rien de plus ».

A Jeanneton dont nous ne connaissons pas le nom de famille, succède Catherine Blanc qui doit gagner quarante-huit livres par an mais qui ne conserve sa place que pendant neuf mois.

Geneviève Dupin se montre plus exigeante. Ses gages s'élèveront chaque année à soixante livres plus une paire de gros souliers. C'était évidemment une fille sérieuse puisque son premier soin, en entrant au service de M. le Curé, avait été de lui confier en dépôt une somme de six cents livres. Geneviève, qui devait à coup sûr s'acquitter de ses fonctions avec un zèle et une compétence dont ses devancières étaient complètement dépourvues, resta pendant quatre années au presbytère de Calignac. Il est à regretter que les causes de sa disgrâce ne soient pas mentionnées dans le Livre de Raison. Elle fut remplacée par Mariette Bernès dont les gages furent fixés à quarante-cinq livres et qui fut renvoyée au bout de huit mois.

Après avoir assisté à ce défilé de servantes éphémères ne serait-on pas tenté de s'écrier : « La servante du curé seraitelle une création de notre temps ? » Non, le dix-huitième siècle a connu ce modèle de dévouement à toute épreuve, cette ménagère accomplie qui, tout en exerçant sur Monsieur le Curé une influence sans bornes et en l'entourant d'une sollicitude vigilante et quelque peu impérieuse dont les effets se font

sentir dans la tenue du presbytère et l'administration de la paroisse, n'en professe pas moins pour lui une admiration inspirée par un sentiment quasi-religieux. Tant d'abnégation, tant de dévouement désintéressé, ont leur récompense. Cette femme d'âge canonique qui a une assez longue expérience de la vie pour savoir user avec discernement de son autorité morale, est entourée d'une considération que ne sembleraient pas comporter son origine et sa condition sociale. Elle a le prestige d'une personne attachée au culte; au village, elle est une puissance.

Il ne fallut pas moins de huit ans à l'abbé Lafargue pour installer enfin dans le presbytère de Calignac, une femme qui fut digne d'exercer les fonctions et de porter le titre de « Servante de Monsieur le Curé ». Le 11 septembre 1775, il prend à son service Marie Dubédat et lui promet trente-six livres par an. Au bout de la première année, il lui témoigne sa satisfaction en élevant ses gages à trente-neuf livres. En 1778, il les porte d'un seul coup à quarante-huit livres et à soixante-douze livres en 1790. Vers la fin du dix-huitième siècle, c'était un chiffre qu'une femme ne pouvait pas dépasser.

L'abbé Lafargue ne se contentait pas de récompenser par des augmentations de salaire le zèle et le dévouement de Marie Dubédat; le 6 décembre 1779, il prenait à son service, en qualité de servante en second, Jeannette Dubédat, nièce de sa servante en premier. Il y avait désormais à Calignac deux servantes de Monsieur le Curé. Il nous a été impossible de découvrir ce que devint Jeannette; il est probable qu'elle dut se marier. Nous savons seulement que ses gages fixés d'abord à trente livres furent portés à trente-trois livres en 1780. Nous connaissons mieux le sort de sa tante. Les documents que nous avons sous les yeux nous apprennent qu'elle conserva ses fonctions à titre inamovible. Lorsque l'abbé Lafargue se fut démis de sa cure en faveur de l'abbé Pons Dugarcein, son neveu, sa servante le suivit dans sa maison de campagne du Cap de Lacoste où il devait finir ses jours, et la dernière mention inscrite sur le Livre de Raison de l'ancien curé de Calignac, à la date du 13 septembre 1801, constate le payement des gages de Marie Dubédat.

L'entretien d'un domestique mâle, est un luxe qui n'était guère permis à un curé de campagne sous le régime du Concordat et qui lui est absolument interdit sous le régime de la Séparation. Sous l'ancienne monarchie, le «valet de Monsieur le Curé » n'était pas tout à fait inconnu; il existait dans un petit nombre de paroisses qui rapportaient de gros émoluments mais c'était un personnage sans importance. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'au presbytère de Calignac les gages du domestique soient en général inférieurs à ceux de la servante. Tandis que le salaire annuel de Catherine Blanc est de quarante-huit livres, Jean Fourtet se contente de trente-neuf livres plus une paire de souliers qui valaient tout juste quatre livres suivant le tarif du temps. Joseph Bernier, Joseph Lesparre, Joseph Gascq, François Brouqua, Antoine Busquet, Jean Lussagnet, qui ont été au service du curé en même temps que Catherine Dupin dont les gages s'élevaient à soixante livres plus une paire de souliers, étaient, en général, bien loin de recevoir un salaire égal à celui de la gouvernante qui est restée en fonctions pendant quatre années. Joseph Bernier et Joseph Lesparre gagnaient trente-six livres, Joseph Gascq trente-neuf livres, Antoine Busquet quarante-cinq livres, Jean Lussagnet, Jean Bouffilh et Pierre Bonnecaze quarante-huit livres, Joseph Bégué et Pierre Meillan cinquante-quatre livres. Francis Brouqua, entré au service de l'abbé Lafargue le 11 avril 1771, avait stipulé à l'origine des gages annuels de cinquante-quatre livres portés à soixante-douze livres le 10 mai 1772. C'est le seul des domestiques mâles du presbytère de Calignac qui ait gagné un salaire égal à celui que devait recevoir plus tard Marie Dubédat. Ajoutons bien vite qu'il ne jouit pas longtemps de cette augmentation ; quatre mois après l'avoir obtenue, il était congédié comme un si grand nombre de ses devanciers et un si grand nombre de ses successeurs. En treize ans, Monsieur le Curé avait changé douze fois de valet. Fatigué de cette instabilité, il décida qu'il n'aurait plus de domestique mâle et qu'il le remplacerait par une servante en second.

Pendant la période comprise entre 1767 et 1780, on constate une légère augmentation dans les salaires des domestiques. Pendant les premières années du règne de Louis XVI, les gages annuels d'un valet oscillent entre quarante-huit et cinquante-quatre livres, chiffre très modeste sans doute, mais on ne trouvait plus d'homme comme Joseph Bernier ou Joseph Lesparre qui se contentât de trente-six livres par an. Il est vrai qu'à cette somme, venait en général s'ajouter une paire de souliers et parfois le droit de glaner pendant la moisson. Il n'est pas sans exemple qu'un domestique prévoyant comme l'était Jean Bouffilh, ait soin de stipuler que dans le cas où le glanage ne rapporterait pas, tous les ans, un bénéfice de neuf livres, le maître devrait payer la différence. Ces clauses, d'origine patriarcale, deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on se rapproche de la Révolution.

Au presbytère de Calignac, il n'y avait, en réalité, qu'un personnage à plaindre, c'était le malheureux vicaire dont les honoraires, loin d'augmenter, se rétrécissaient à mesure que se développait la prospérité générale du pays.

L'abbé de Mengin, vicaire de Calignac, entré en fonctions le 17 juillet 1767, reçoit de son curé la nourriture, le logement et un traitement annuel de cent cinquante livres.

Près de quatre ans plus tard, M. le Curé inscrit dans son Livre de Raison la mention suivante :

« Le 1er mars 1771, M. l'abbé Contensous est venu ici en qualité de vicaire et nos conventions ont été que je lui donnerai le logement et la table et soixante-douze livres par an, *en par lui* (*sic*), acquittant le service de ma chapelle de Castillon, c'est-à-dire deux messes par semaine. »

Soixante-douze livres par an c'est une allocation bien modeste pour le vicaire alors que Geneviève Dupin, qui le sert à table, gagne soixante livres et une paire de souliers. Et pourtant, l'abbé Passerieu est bien moins exigeant encore que son prédécesseur puisqu'il se contente d'un traitement annuel de quarante-huit livres.

Au dix-huitième siècle, la carrière ecclésiastique pouvait conduire aux honneurs, à la richesse et aux plus hautes di-

gnités de l'Etat, mais elle n'était pas exempte de déceptions et les débuts surtout étaient pénibles. Un jeune prêtre qui venait de sortir du séminaire, était obligé de se mettre à la recherche d'un curé qui consentît à accepter ses services. En attendant une cure ou un prieuré que l'évêque n'était pas toujours prompt à accorder, le vicaire était obligé de se contenter des conditions d'existence les plus modestes. Sans doute, il avait la nourriture et le logement assurés mais il recevait une rémunération illusoire et il était sans cesse sous l'œil de son supérieur hiérarchique. Ce régime avait ses avantages; soumis à une surveillance constante, le débutant était, jusque dans les plus humbles détails de la vie, sous la main d'un maître expérimenté qui l'initiait à toutes les difficultés d'une carrière où l'homme ne peut, dans aucun des actes de la vie, se séparer du prêtre. Tutelle sévère et bienfaisante qui protégeait le vicaire contre les tentations auxquelles les jeunes ministres du culte ne sont que trop exposés.

Si la rémunération qu'un jeune ecclésiastique pouvait espérer en sortant du séminaire, était si modeste, c'est qu'en général un curé de campagne pouvait suffire tout seul à sa tâche et n'avait pas besoin d'un collaborateur. Au presbytère de Calignac, l'abbé de Mengin, entré en qualité de vicaire le 17 juillet 1767, conserve cet emploi à peine pendant un trimestre et il n'est remplacé que près de quatre ans plus tard, par l'abbé Contensous qui ne dut pas attendre bien longtemps sa nomination à un bénéfice, car son successeur l'abbé Passerieu entra en fonctions le 2 juillet 1772. L'abbé Passerieu fut le seul des vicaires du curé Lafargue qui, faute de protecteurs influents à l'évêché de Condom, languit pendant plusieurs années dans un poste ingrat et maigrement rétribué. Il ne partit du presbytère de Calignac qu'au mois de juillet 1777 et ne fut remplacé que six ans plus tard, le jour de Noël de l'année 1783, par l'abbé Larroque, neveu du Curé.

Pour un curé de campagne, un vicaire était un luxe. Ainsi s'explique la modicité de la rétribution offerte aux jeunes ecclésiastiques obligés de faire un stage avant d'être chargés d'administrer une paroisse. Ajoutons que cette période

d'épreuve était en général de très courte durée. En dehors de l'abbé Passerieu, condamné pour des motifs qu'il nous a été impossible d'élucider à attendre pendant cinq années sa nomination à un bénéfice, tous les autres vicaires de Calignac ont été appelés au bout de très peu de temps à un poste plus lucratif.

Il était d'ailleurs extrêmement rare, dans l'ancienne France, qu'un jeune ecclésiastique fût entièrement dénué de tout bien personnel. Le clergé était fait à l'image de la société et c'était peut-être le secret de sa force. Chacun retrouvait dans l'Eglise le rang qu'il aurait eu dans le monde. Les évêchés étaient réservés aux grands seigneurs, les abbayes aux cadets de très bonne famille, les cures importantes à la grosse bourgeoisie et à la noblesse pauvre, enfin les petites cures à la petite bourgeoisie. Sans doute, il n'était pas sans exemple qu'un fils d'ouvrier ou un fils de paysan entrât au séminaire et que tout espoir d'avancement ne lui fût pas interdit. Dans l'Eglise, un homme d'un mérite exceptionnel faisait toujours son chemin plus facilement, il est vrai, sous Louis XIV qu'à la veille de la Révolution. Mais, en réalité, les classes populaires ne comptaient dans l'Eglise qu'un très petit nombre de représentants. Un futur ministre du culte devait justifier de moyens d'existence suffisants pour lui permettre de vivre jusqu'au jour où il serait pourvu d'un bénéfice. Les règlements qui obligeaient tout jeune diacre à produire un titre sacerdotal de cent livres de rente avant d'être ordonné prêtre, étaient en général exécutés sans dispenses et sans accommodements.

Cent livres de rente, garanties par des terres, venant s'ajouter au modeste traitement promis par le curé et à quelques miettes de casuel, ne constituaient, même au dix-huitième siècle, qu'un revenu médiocre, et un jeune ecclésiastique nourri et logé au presbytère mais dénué d'argent liquide, aurait été à plaindre si des liens de parenté ne l'avaient pas uni à son supérieur immédiat.

Il n'était pas rare que le vicaire fût le neveu du curé et ici nous retrouvons un des traits de mœurs les plus caractéristiques du temps passé. La famille, qui de nos jours tend de plus

en plus à se restreindre à la descendance en ligne directe, était une organisation séculaire dont les branches touffues se multipliaient jusqu'au degré le plus illimité. Le principe de l'hérédité était l'âme de toutes les institutions de l'ancienne France. Le clergé n'échappait pas à la loi commune. A tous les degrés de la hiérarchie, chacun s'efforce de transmettre à un membre de sa famille le bénéfice dont il est le titulaire à vie, ou dont il peut disposer en vertu de sa propre autorité.

L'exemple d'ailleurs venait de haut. Une mention, inscrite dans le Livre de Raison de l'abbé Lafargue, nous apprend que, le 19 décembre 1782, Mgr d'Anterroche, évêque de Condom, a disposé du prieuré de Saint-André de Touès « qui se dessert dans l'église paroissiale de Saint-Etienne de Calignac, en faveur de Messire François d'Anterroche, prêtre du diocèse de Saint-Flour, bachelier de Sorbonne de l'Université de Paris, chanoine comte du noble chapitre de l'église royale Saint-Julien de Brioude, lequel prieuré était vacant par le décès de Messire Joseph-François-Simon-Louis de Larroche-Lambert, clerc tonsuré du diocèse de Clermont ».

Faut-il s'étonner que le curé de Calignac, imitant l'exemple qui lui était donné par son évêque et obéissant d'ailleurs à un sentiment de famille très respectable, se soit efforcé de transmettre sa succession ecclésiastique à un de ses neveux. Il y avait bien un cardinal-neveu à Rome et un prieur-neveu à Condom, pourquoi n'y aurait-il pas eu à Calignac un vicaire-neveu ?

Il n'y en eut pas seulement un, il y en eut deux. A la fête de Noël de l'année 1783, l'abbé Lafargue, qui n'avait pas donné de successeur à l'abbé Passerieu dont il s'était séparé en 1777, choisit pour vicaire son neveu, l'abbé Larroque, qui venait d'être ordonné prêtre le même jour. L'abbé Larroque, ayant été promu en 1786 à un bénéfice qui le dispensait d'attendre la démission de son oncle, fut immédiatement remplacé par l'abbé Pons Dugarcein, un autre neveu du curé.

L'unique préoccupation de l'abbé Lafargue était de conserver dans sa famille une cure qui rapportait des émoluments assez respectables et la même sollicitude pour les cadets de

la maison, entrés dans les Ordres, se retrouve dans le clergé de l'ancienne France à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le diocèse de Strasbourg qui avait toujours un Rohan pour évêque, jusqu'aux plus modestes paroisses de campagne beaucoup moins importantes encore que celles de Calignac. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que ces jeunes prêtres, appelés au sortir du séminaire à faire leur apprentissage sacerdotal sous l'affectueuse et vigilante tutelle d'un membre de leur famille et à résider pendant de longues années dans la paroisse en qualité de vicaire avant d'y exercer les fonctions de curé, connaissaient par leur nom chacune de leurs ouailles et pouvaient rendre plus de services que des ecclésiastiques de passage impatients d'obtenir de l'avancement.

L'abbé Pons Dugarcein devint curé de Calignac comme l'avait été son oncle, mais il fut loin de recueillir intacte la succession qui lui était destinée. Déjà les premiers orages de la Révolution commençaient à gronder et à mettre en danger les arrangements de famille depuis longtemps entrés dans les coutumes du clergé français.

Dans le courant du mois de janvier 1790, à une date qu'il nous est imposible d'établir avec une précision absolue, l'abbé Lafargue écrit la déclaration suivante dont il garde copie dans son Livre de Raison :

« Je soussigné, ancien curé de la paroisse Saint-Etienne de Calignac et de son annexe Saint-Victor du Mellan, au diocèse de Condom près Nérac en Albret, retiré sur la paroisse du Nomdieu en Bruillois, voulant me conformer au décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre dernier, dont la publication a été ordonnée par lettres-patentes du Roi du 18 novembre dernier, j'affirme qu'après avoir desservi la susdite paroisse en qualité de curé pendant vingt-deux ans et demi, il me serait survenu des infirmités graves qui ne me permettaient point de continuer le dit service avec l'exactitude nécessaire pour le bien de mon ancienne paroisse et pour le repos de ma conscience, que d'après cette considération, je me serais déterminé, le 6 mars dernier, à résigner en cour de Rome, mon dit bénéfice-cure en faveur de Me Pons Dugarcein, mon vi-

çaire depuis plusieurs années, sous la réserve d'une pension annuelle de mille cinquante livres, quitte de toute charge et retenue quelconques et attendu que la dite réserve de mille cinquante livres de pension annuelle m'a été accordée par la dite Cour de Rome, que les provisions sur ce intervenues ont été légalement homologuées au Parlement de Bordeaux dans le ressort duquel se trouve située la dite bénéfice-cure, que mon résignataire en a pris possession personnelle avant l'époque du décret qui supprime les dîmes et que la dite pension me devient toujours plus nécessaire à raison des dépenses auxquelles je suis exposés par mes infirmités... »

Les conclusions de ce document font défaut mais il paraît assez facile de les rétablir. La veille de la Révolution, deux mois à peine avant la réunion des Etats-Généraux, l'abbé Lafargue s'était démis de sa cure au profit de son neveu. Cette convention, sanctionnée par la Cour de Rome et par le Parlement de Bordeaux, était absolument légale à l'époque où elle avait été conclue mais elle n'avait plus d'objet depuis le changement de législation qui avait modifié l'ancien mode de rémunération du clergé. Il eut été déraisonnable d'exiger du nouveau curé de Calignac, le payement d'une rente viagère prélevée sur des dîmes qui n'existaient plus. L'abbé Dugarcein paya le premier terme annuel de la pension qui correspondait à une période où l'ancienne législation était encore en vigueur, mais pour l'avenir il ne restait plus au curé démissionnaire qu'à faire appel à la munificence des pouvoirs publics assez mal disposés à cette époque-là pour les réclamations des hommes d'Eglise.

Pour évaluer la diminution de revenus que le nouveau curé avait subie si peu de temps après son entrée en fonctions, il faudrait savoir au juste combien pouvait rapporter la paroisse de Calignac avant la suppression des dîmes. Ce calcul serait assez difficile à établir attendu que la quantité et surtout le prix du blé perçu par le décimateur variaient d'année en année et souvent même de mois en mois. Pour ne citer qu'un exemple, le sac de blé qui valait seize livres immédiatement après la récolte de 1772, se vendait dix-neuf livres dix sols au mois de

mai suivant et vingt-trois livres au mois de juin. Il est vrai que c'étaient des cours tout à fait exceptionnels, en réalité les limites extrêmes de dix et de vingt livres étaient très rarement dépassées et les cours oscillaient entre douze et seize livres. Il est à peu près impossible de retrouver le prix du lin et du chanvre qui occupaient la seconde place dans les produits annuels de la dîme de Calignac et qui très souvent étaient affermés à part, même dans le cas où les autres redevances étaient perçues en nature. Il est à remarquer que la culture de la vigne devait être très peu répandue dans la région. La part du curé ne dépassait guère quatre ou cinq barriques dans la paroisse de Calignac, et une ou deux barriques dans l'annexe de Mellan.

La seule indication précise qu'il soit possible d'obtenir sur les revenus que rapportait pendant les dernières années de l'Ancien Régime, une bonne paroisse de campagne pourvue d'une annexe, d'une faisande et de deux chapelles, nous est fournie par le prix de location des dîmes que le curé donnait parfois à bail au lieu de les percevoir lui-même.

Le 29 juin 1776, l'abbé Lafargue afferme la dîme du Mellan moyennant un prix annuel de 900 livres en espèces et de deux sacs d'avoine.

Le bail qui avait été conclu pour une durée de six années, fut renouvelé à son expiration. Puis vint le tour de la dîme de Calignac, qui fut affermée, par contrat du 15 avril 1782, aux sieurs Castaing et Saint-Genès, négociants à Nérac. Cet acte contient une clause qui mérite d'être signalée, le prix du bail est fixé à deux mille cent livres, en temps de guerre et à deux mille deux cents livres, en temps de paix. La guerre ne diminuait donc que de cent livres les revenus du curé de Calignac ! En d'autre temps, elle devait exercer une influence autrement désastreuse sur la vie économique du pays.

Le bail du 15 avril 1782 était arrosé d'un pot de vin. Gardons-nous bien de donner à ce mot le sens défavorable qu'il devait prendre dans la suite. Suivant la coutume universellement répandue au dix-huitième siècle, le locataire ou le fermier payait avant la signature du bail, un supplément de prix dont

il n'était pas fait mention dans l'acte. C'était une garantie qui mettait le propriétaire à l'abri d'une contestation intentée à la légère au sujet de la validité du contrat. Nous devons d'ailleurs rendre cette justice à l'abbé Lafargue, il reconnaît, dans son Livre de Raison, qu'il a reçu des fermiers de sa dîme un pot de vin de 240 livres, et que cette somme devra leur être restituée en tout ou en partie, suivant le nombre d'années de jouissance dont ils viendraient à être privés.

L'ancienne Eglise de France avait ses mystères. Pourquoi les revenus de la chapelle de Saint-Luppert du Castillon, qui était située dans la paroisse de Francescas, appartenaient-ils au curé de Calignac? Les documents nous font défaut pour élucider ce problème; bornons-nous à constater que les biens de cette chapelle, pendant la période où ils ont été affermés, rapportaient deux cent quatre-vingt-cinq livres par an.

En dehors de ces trois principales sources de revenus, dont le produit peut, d'après des baux authentiques, être évalué à une somme totale de trois mille trois cent quatre-vingt-cinq livres par an, l'abbé Lafargue avait la jouissance des terres qui dépendaient de la faisande attachée à sa cure ou de la chapelle de Corraphaël.

Les faisandes deviennent de plus en plus rares dans le midi de la France, mais il en existe encore. On donne ce nom à de petites propriétés dont le colon partiaire a droit à la moitié des fruits sans être tenu à aucune des rêves ni des redevances en nature qui sont imposées à un métayer. La faisande de Calignac produisait tous les ans, pour la part du curé, une douzaine de sacs de blé et un ou deux sacs de fèves de qualité très médiocre car elles sont presque toujours *crusives* et n'ont mérité qu'une seule fois, c'était en 1788, d'être appelées « un peu cuisantes ». Le blé et les fèves de la faisande devaient en moyenne produire un revenu annuel d'environ deux cents livres.

Les deux champs, les deux prés et la vigne qui dépendent de la chapelle de Corraphaël, dans les environs de Calignac, sont de très peu d'importance et ne rapportent pas plus de quatre-vingts livres par an. En résumé, d'après les calculs qui

précèdent, l'abbé Lafargue devait retirer de ses dîmes et des terres attachées à sa cure et à ses chapelles un revenu annuel de trois mille six cent soixante-cinq livres. Il va de soi que ces chiffres ne sont pas d'une exactitude absolue, mais ils doivent plutôt être au-dessous de la réalité, attendu que nous n'avons pas tenu compte des redevances en nature en général exigées des fermiers des dîmes et des autres biens.

A quelle somme pouvait s'élever tous les ans le casuel de la paroisse? Sur cette question, qui serait fort intéressante à élucider, le *Livre de Raison* de l'abbé Lafargue ne fournit qu'un seul renseignement d'ailleurs de très peu d'importance. Tous les deux ans, au mois de juin, le Curé mentionne qu'il a reçu de M. d'Arblade une somme de quinze livres pour les honoraires de deux années du service de l'obit du Mellan.

A défaut des obits qui ne rapportaient qu'une rémunération insignifiante, à quel chiffre serait-il permis d'évaluer le produit des messes, des mariages et des cérémonies funéraires? Le manuscrit que nous avons sous les yeux ne fournit aucune indication sur ce point; mais le casuel, estimé suivant l'importance de la paroisse, devait dépasser cinq cents livres par an.

A la veille de la Révolution, la cure de Calignac devait rapporter au moins quatre mille livres par an et peut-être quatre mille cinq cents livres. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que dans ce chiffre ne sont pas compris les revenus que l'abbé Lafargue retirait de sa propriété du Cap de Lacoste et des autres biens mobiliers ou immobiliers qu'il avait recueillis dans la succession de ses parents. Il est d'ailleurs inutile d'en tenir compte, le curé de Calignac avait la passion de la bâtisse et, comme il arrive presque toujours aux propriétaires atteints de cette maladie, ses biens personnels lui coûtaient plus qu'ils ne lui rapportaient. La seule question qui paraisse intéressante à élucider est de savoir quel emploi un curé de campagne bien renté faisait de ses revenus ecclésiastiques. On n'a voulu voir que les richesses du clergé de l'ancienne France; on ne s'est peut-être pas suffisamment préoccupé de découvrir comment il les dépensait.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le *Livre de Raison* de

l'abbé Lafargue pour se faire une idée de la place que tenait jadis un curé dans la vie économique et financière de sa paroisse. A chaque page et presque à chaque ligne, sont constatés des prêts de toutes petites sommes faits à de pauvres gens. Un jeune villageois a-t-il besoin de douze livres pour acheter une jupe qu'il a promise à sa fiancée, c'est à Monsieur le Curé qu'il s'adresse étant sûr d'avance que pour un motif aussi légitime, sa demande d'emprunt ne sera pas repoussée. La femme de Verdure n'a plus de lait; son enfant va mourir; il est urgent d'acheter une chèvre qui allaitera le nourrisson, le voisin en a une à vendre, mais il ne la donnera pas à moins de douze livres, le malheureux père se rend en toute hâte au presbytère où il trouvera l'argent pour conclure le marché. Cette fois, la limite qui sépare un prêt d'une bonne œuvre, est si difficile à reconnaître que le curé, après avoir inscrit sur son livre un emprunt afin de ménager l'amour-propre de son débiteur, a soin d'ajouter peu de temps après une note où il déclare qu'il a fait remise de la dette.

Les prêts de trois livres sont rares, en général les petites sommes empruntées au curé varient de six à dix-huit livres. Le métayer, le faisandier, le tisserand, le tonnelier, le tailleur, le ménager de son bien, comme on appelait alors celui qui cultivait lui-même sa terre, prenaient le chemin du presbytère chaque fois qu'ils avaient besoin d'argent. Nous ne saurions trop admirer les habitudes de probité qui existaient alors dans les populations des campagnes. Il m'a été impossible de découvrir dans le Livre de Raison un seul de ces petits emprunts qui n'ait pas été payé à l'échéance.

Les pauvres gens ne profitent pas seuls de ces prêts qui ne sont grevés d'aucune espèce d'intérêts; toutes les classes de la société sont représentées dans la liste des débiteurs de Monsieur le Curé. Le chirurgien Laborde y est inscrit pour vingt-quatre livres, Mademoiselle Maugas, la mère, dont la qualification indique la femme ou la veuve d'un bourgeois campagnard qui vit noblement, a quelquefois besoin d'un écu de six livres, Madame d'Imbert de Carderan écrit au presbytère pour demander soixante-douze livres qu'elle envoie chercher par

son métayer. Madame la baronne de Luppé-Taibosc sollicite un emprunt de quatre cent cinquante livres pour le compte de son fils qui vit à Paris. Ajoutons bien vite que les grandes dames et les bourgeoises notables de la paroisse, payaient leurs dettes à l'époque convenue avec autant d'exactitude que les femmes des artisans ou des métayers.

Il est bien certain qu'au dix-huitième siècle, tous les curés de campagne ne disposaient pas de ressources suffisantes pour envoyer des fonds aux grands seigneurs qui vivaient à la Cour, mais dans un autre document de la même époque, le *Livre de Raison* du curé de Cieuze, dont la paroisse, une des plus misérables du diocèse de Condom, était loin de rapporter les gros revenus de la double paroisse de Calignac et du Mellan, nous retrouvons aussi un très grand nombre de prêts de toutes petites sommes faits à de pauvres gens. Dans la comptabilité de l'abbé Lafargue, beaucoup mieux tenue d'ailleurs que celle de son modeste collègue, presque tous ces menus emprunts doivent être payés après la récolte.

Les historiens de l'Ancien Régime n'ont peut-être pas suffisamment insisté sur le rôle économique et financier que jouait le curé dans sa paroisse. Si la France n'a pas connu le petit prêteur sur blé en herbe qui facilite au cultivateur les moyens d'aliéner d'avance une récolte fatalement destinée à être saisie et absorbée tout entière pour couvrir un emprunt minime accompagné d'intérêts formidables, c'est grâce à son clergé que notre pays a été préservé de ce fléau. Tandis que le paysan de la Russie, de la Pologne et de l'Allemagne n'était jadis et n'est peut-être encore aujourd'hui que trop exposé aux manœuvres de l'odieux spéculateur de village qui excite son voisin à l'intempérance et qui profite de sa détresse pour lui acheter à vil prix les produits de son champ au moment où ils viennent à peine de sortir de terre, le paysan de l'ancienne France qui était à court d'argent était sûr de trouver au presbytère la toute petite somme dont il avait besoin, mais le service qu'il venait solliciter ne lui était pas rendu les yeux fermés, l'emprunteur devait indiquer l'emploi des fonds et ne laisser aucun doute sur la nécessité de la dette qu'il voulait contracter.

On ne lui demandait pas d'autre garantie pas plus qu'il n'avait d'intérêts à payer.

Le curé ne se contente pas de faire des prêts, à titre gratuit, l'estime et la confiance qu'il inspire le désignent pour recevoir des dépôts de fonds et il n'essaye pas de se soustraire à cette responsabilité.

« Le 13 juillet 1775, écrit l'abbé Lafargue, la belle-mère du « cordonnier qui habite la maison de Camise, retirée ici der- « nièrement d'Auvergne, m'a remis quatre louis d'or formant « la somme de quatre-vingt-seize livres, qu'elle m'a prié de « garder en dépôt, et j'aurai soin de faire mention sur ce « même Livre de Raison de la remise que je lui en ferai, soit « en tout, soit en partie. »

Jeanne Parribère, veuve de Joseph Lavedan, avait déposé entre les mains du curé une somme de cent quatre-vingts livres en trente écus de six francs. Elle ne retira son dépôt que par petits acomptes, de sorte que son crédit ne fut épuisé qu'au bout de cinq ans.

Ces exemples suffisent pour donner une idée du rôle économique et financier qui incombait à un curé de campagne sous l'Ancien Régime. Le presbytère était un établissement de crédit idéal qui prêtait de l'argent sans exiger aucun intérêt et qui même, en temps de guerre, rendait immédiatement les dépôts sans opposer de *moratorium*.

Les attributions financières du curé ne se réduisaient pas à recevoir des dépôts et à prêter des fonds à titre gratuit, à cette mission peu lucrative, venait s'ajouter la tâche parfois onéreuse de percevoir les revenus des pauvres de la paroisse.

« Le 8 mai 1767, écrit l'abbé Lafargue dans son Livre de « Raison, j'ai reçu de Mademoiselle Fraisse, nièce et héri- « tière de feu Monsieur Giniès, ancien curé de Calignac, mon « prédécesseur, la somme de six cents livres qu'il avait léguée « aux pauvres de ma paroisse, de laquelle somme je payerai « la rente aux dits pauvres jusqu'à ce que je l'aie placée « ailleurs. »

Comme il n'était pas facile, vers le milieu du dix-huitième siècle, de trouver du jour au lendemain un placement à l'abri

de tout risque, le curé était exposé à payer pendant un délai plus ou moins prolongé, les intérêts de la somme léguée par son prédécesseur.

L'argent des pauvres doit être placé avec d'autant plus de prudence que le curé recule avec raison devant des poursuites judiciaires, pour contraindre les débiteurs à s'acquitter régulièrement des arrérages dont ils sont chargés. De ce temps-là, les frais de procédure étaient énormes et nous devons d'ailleurs reconnaître que de nos jours ils n'ont rien perdu de leur ampleur. Si M. de Saint-Loup et M. Maugas payent avec une exactitude irréprochable la rente assez modique du reste dont ils sont grevés au profit du Bureau de charité, en revanche Pierre Berniès doit, en 1782, un reliquat de six ans et Pierre Dufoir de douze. Il est vrai que ces rentes accumulées sont loin de représenter un total suffisant pour comporter des frais de justice. Pierre Berniès doit payer neuf livres, onze sols, six deniers par an et Pierre Dufoir douze livres.

Il est très difficile d'évaluer avec une précision absolue le revenu dont pouvait disposer le Bureau de charité de la paroisse de Calignac. Les rentes de sommes minimes et qui d'ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, n'étaient pas toutes payées avec une exactitude absolue, représentaient un total de près de quarante-sept livres, M. d'Andiran, M. Duthil et M. Martin de Laplume devaient payer chacun cinquante livres par an et enfin l'abbé Lafargue avait reçu des héritiers de son prédécesseur, l'abbé Giniès, un capital de six cents livres qu'il était tenu de placer pour le compte des pauvres de sa paroisse. Soit, en calculant l'intérêt au taux du denier vingt, comme on disait alors, c'est-à-dire de cinq pour cent, une somme de trente livres qui, venant s'ajouter aux trois rentes de cinquante livres chacune constituées par contrat authentique, et aux petites rentes dont nous avons donné l'énumération plus haut, représentent un revenu annuel de deux cent vingt sept livres moins quelques sols, somme assez considérable si l'on tient compte de la valeur relative de l'argent et de la population de la paroisse de Calignac qui pendant les dernières années de l'Ancien Régime, devait à peu de chose

près, compter le même nombre d'habitants qu'aujourd'hui. Il convient toutefois d'observer que les rentes du Bureau de Charité n'étaient pas affranchies de toute charge. Ce serait une erreur de croire que l'impôt sur le revenu soit une invention toute moderne. Les édits de Louis XIV et de Louis XV avaient initié la France aux beautés de cette institution. Les quittances que l'abbé Lafargue délivre à M. Duthil permettent de saisir sur le vif les progrès d'une fiscalité qui a été une des principales causes de la chute de l'Ancien Régime. Les droits qui étaient de un vingtième à l'origine, ont été portés dans la suite à deux vingtièmes auxquels a été ajouté plus tard un supplément de deux sols par livre sur le dixième. De sorte qu'une rente de cinquante livres se réduisait à quarante-quatre livres dix sols. A mesure que les embarras du trésor public étaient devenus plus urgents, l'impôt inventé par Louis XIV et aggravé par ses successeurs s'était élevé de cinq pour cent à onze pour cent. Lorsque la souris du fisc se met à ronger les revenus des particuliers, ses dents s'aiguisent d'année en année et son appétit devient insatiable.

On a dit, pour expliquer l'importance historique des Livres de Raison, qu'il n'était guère d'acte de la vie qui ne se traduisît par une recette ou une dépense. Cette remarque n'est pas absolument exacte; il est bien certain que les questions d'argent tiennent une place considérable dans l'existence d'un homme civilisé et cependant les mentions les plus intéressantes de ces vieux registres — sauvés comme par miracle des destructions systématiques de la période Révolutionnaire et de la première moitié du dix-neuvième siècle, qui se débarrassait volontiers des anciens papiers, — sont précisément celles qui n'ont rien de commun avec des articles de comptabilité.

Entre un prêt de douze livres à Castex, tisserand, et une avance de douze livres à Marie Dubédat sur ses gages, le curé de Calignac inscrit la note suivante :

« Adresse de M. de Brondeau : Paroisse Lancevaux au Petit Goave, à Saint-Domingue. » Ces indications n'ayant pas été jugées suffisantes, l'abbé Lafargue ajoute immédiatement au-dessous :

« Nouvelle adresse de M. de Brondeau : Sur son habitation de Miragoane, à la Montagne du Rochelois, quartier des Nippes, paroisse Notre-Dame de Lancevaux par le Port-au-Prince ou Léogane, Isle Saint-Domingue. »

Cette mention est du mois de juillet 1778; tournons quelques feuillets et, six ans plus tard, nous en découvrirons la raison d'être et l'utilité. Nous lisons, en effet, sur le Livre de Raison de l'abbé Lafargue :

« Mon neveu Baptiste est parti de la rade de Bordeaux pour Saint-Domingue, le 22 janvier 1784, il a débarqué au Cap, le 31 mars suivant et il est arrivé à Miragoane, chez M. de Brondeau, le 9 avril de la même année 1784. Il est né le 23 septembre 1764.

On voit que de ce temps-là, les communications n'étaient pas rapides entre la France et la plus prospère de ses colonies. Il fallait soixante-huit jours pour faire un trajet qui se fait aujourd'hui en dix jours.

Nous comprenons maintenant pour quel motif l'abbé Lafargue avait, en 1778, consigné dans son registre, avec des détails si complets et si précis, l'adresse de M. de Brondeau. Dans l'ancienne France, la famille était une institution et les ecclésiastiques considéraient comme le premier de leurs devoirs, le soin d'assurer l'avenir de leurs proches. Le curé de Calignac était un oncle modèle. Le jour même où son neveu Larroque était ordonné prêtre, il le prenait pour vicaire. Le jeune abbé ayant été pourvu d'un bénéfice, le curé l'avait remplacé par un autre de ses neveux, l'abbé Pons Dugarcein. Celui-ci n'était pas seulement un auxiliaire et un collaborateur de son oncle, mais une sorte de coadjuteur, un vicaire avec espoir de succession. Le curé lui avait promis de se démettre en sa faveur lorsque le moment serait venu et il tint parole.

Restaient deux autres neveux, deux frères de Pons Dugarcein, l'aîné et le plus jeune de la famille. Du premier, il n'y avait pas à s'inquiéter ; si peu qu'il y eût de fortune dans la maison, l'avenir de l'aîné était assuré par les lois et les mœurs de l'Ancien Régime. Aussi, l'abbé Lafargue réservait-il toute sa sollicitude pour Jean-Baptiste Dugarcein, le plus jeune de

ses neveux. Ce dernier-né de bonne famille, avait le goût des aventures, un caractère énergique, une santé de fer, bref un tempérament de cadet de Gascogne. Il ne vint pas à l'esprit de ses parents de contrarier une vocation irrésistible et de très bonne heure, il fut décidé que Jean-Baptiste irait chercher fortune en Amérique.

La France possédait alors la plus merveilleuse des colonies qui aient jamais appartenu à une nation civilisée. Lorsque les possessions lointaines d'un Etat européen, jouissent d'un climat tempéré, elles ruinent l'agriculture de la métropole où la main-d'œuvre est trop chère pour résister à la concurrence d'un pays neuf où la terre ne coûte rien et n'exige pas de moyens artificiels pour entretenir une fertilité naturelle qu'une production régulière continuée à travers les siècles n'a pas épuisée. Ce danger ne se rencontre plus dans les colonies intertropicales; les produits du sol n'y sont pas les mêmes que ceux de la mère-patrie, mais elles sont en général insalubres ou bien habitées par des populations mal soumises qui pour être maintenues dans l'obéissance exigent des frais d'occupation excessifs.

Saint-Domingue était une colonie idéale. A l'exception d'un très petit nombre de districts du littoral où sévissait parfois la fièvre jaune, le climat de l'île n'avait rien de dangereux pour les Européens et la mère-patrie ne s'imposait aucun sacrifice sérieux pour le maintien de l'ordre, les indigènes ayant été depuis longtemps supprimés par les Espagnols. Enfin, le sol d'une fertilité extraordinaire, fournissait des produits que la métropole ne pouvait pas demander à son agriculture et était obligée de faire venir du dehors. La France enrichissait Saint-Domingue et Saint-Domingue enrichissait la France. La métropole achetait à la colonie du café, du sucre, du cacao, du rhum, des bois précieux dont les ébénistes français du dix-huitième siècle ont fait des chefs-d'œuvre qui n'ont jamais été égalés; de son côté, la colonie ouvrait de larges débouchés non seulement à l'industrie mais encore à l'agriculture de la métropole. A une époque où l'organisation économique du pays était telle que le blé et le vin tombaient à des prix dérisoires

dans les années d'abondance, c'était pour les provinces qui avaient de la peine à se débarrasser de ces deux produits lorsque la récolte avait été trop bonne, une source de richesse qu'une exportation assurée dans les possessions d'outre-mer. Les meilleurs crus de Bordeaux étaient réservés pour les planteurs de Saint-Domingue pressés de jouir sous toutes les formes, d'une fortune trop rapidement acquise et des milliers de barils de farine préparés dans les moulins de la Baïse avec toutes les précautions nécessaires pour affronter, sans avarie, les tempêtes de l'Atlantique pendant une traversée de plus de deux mois sur un navire à voiles, apportaient aux colons établis aux Antilles, un aliment dont les Européens ne peuvent se passer.

C'était par le port de Bordeaux que se faisait le commerce entre la France et Saint-Domingue. Aussi, la plus belle des îles du nouveau monde n'avait pas tardé à devenir une colonie gasconne. Les artisans qui avaient de la peine à gagner leur vie au pays natal, étaient sûrs de trouver dans la plus belle des îles d'Amérique un travail dix fois plus rémunéré que dans la métropole et revenaient au bout d'un très petit nombre d'années, avec une fortune qui éblouissait leurs compagnons d'enfance. Les jeunes gens qui pouvaient disposer de quelques ressources en arrivant dans un pays privilégié entre tous, s'empressaient de créer une plantation dès qu'ils avaient acquis les connaissances nécessaires et ne tardaient pas à réaliser des bénéfices considérables.

Dans les classes moyennes et même quelque peu supérieures de la société, chercher fortune à Saint-Domingue, était devenu une carrière. Dès qu'un adolescent manifestait quelque vocation pour une vie aventureuse, ses parents s'efforçaient de lui ménager des protecteurs dans le pays où le futur colon avait le projet de s'établir. Ainsi s'expliquent certaines mentions consignées dans le registre du curé de Calignac. Pendant les premiers jours de l'année 1778, l'abbé Lafargue se procure l'adresse de M. de Brondeau. Il est évident que le meilleur des oncles songe déjà à solliciter pour son neveu qui ne s'embarquera que six ans plus tard pour Saint-Domingue,

la bienveillance d'un compatriote qui occupe une place considérable dans la colonie. Les mentions inscrites en 1784 prouvent que les démarches du curé n'ont pas été inutiles. M. de Brondeau fait un accueil paternel au jeune homme qui lui rappelle le pays natal et il lui offre l'hospitalité. Puis, il l'installe en qualité de procureur gérant dans sa plantation de la Montagne du Rochelois. Le neveu de l'abbé Lafargue fit rapidement son chemin dans la colonie. Comme il n'était pas arrivé sans ressources dans le nouveau monde, il s'empressa dès qu'il eut achevé son apprentissage en qualité de gérant de devenir planteur pour son propre compte. Il avait réussi au delà de toute espérance et menait la vie fastueuse et quelque peu imprévoyante qui est le principal danger de la richesse trop rapidement acquise, lorsque éclata la révolte des noirs. C'était une fortune à recommencer. « Périssent les colonies plutôt qu'un principe », s'était écrié un des hommes qui représentaient le mieux les idées du temps. La France avait perdu la plus belle de ses possessions, mais les principes étaient sauvegardés.

Le curé de Calignac ne devait pas être tout à fait épargné par la tempête révolutionnaire qui avait si cruellement éprouvé son neveu.

« Le 31 juillet 1789, alarme générale en France. »

Cette note, éloquente dans sa concision, vaut un chapitre d'histoire. Sans commentaires, l'abbé Lafargue signale dans son Livre de Raison le passage de ce frisson de peur qui partit de Paris immédiatement après la prise de la Bastille et arriva dix-sept jours plus tard à Calignac. De tous les historiens de la Révolution, le baron de Batz est celui qui a le mieux analysé les origines et suivi les étapes de cette commotion dont le contre-coup se fit sentir de proche en proche de l'une à l'autre extrémité du territoire. L'impartial et clairvoyant auteur de l'*Agonie de la Royauté* a recherché les instigateurs de ce mouvement étrange et indiqué ceux qui ont essayé d'en tirer parti. Le suivre sur ce terrain, ce serait nous engager dans une étude approfondie de l'un des épisodes les plus importants de la Révolution, à propos d'un curé de cam-

pagne qui appartient à peine à l'histoire locale. Revenons à Calignac et aux pays environnants. J'ai connu, pendant ma jeunesse, une femme si vieille qu'elle avait oublié son âge. La seule indication qu'elle pouvait fournir sur la date de sa naissance, c'est qu'elle était venue au monde pendant « l'année de la Grande Peur ». Tout le monde croyait qu'elle était née pendant la Terreur, en 1793. Sans en avoir conscience, la vénérable aïeule profitait d'une erreur universellement répandue pour se rajeunir de quatre ans. La Grande Peur fut la Préface de la Terreur, mais en province du moins, elle fut loin d'en avoir le caractère tragique. La peur et la terreur sont des sentiments qui ont la même origine mais qui ne se traduisent pas par les mêmes manifestations. La terreur est inerte et muette tandis que la peur est bruyante, agitée, et n'est pas toujours exempte d'une pointe de ridicule.

Le 31 juillet 1789, on eut peur à Calignac comme dans tout le reste de la France. La commotion provoquée par la prise de la Bastille s'était transmise de proche en proche de Paris jusqu'au plus humble village comme le frémissement suprême d'une société qui se sent à la veille de disparaître. De l'une à l'autre extrémité du territoire, il n'était pas de hameau où un tourbillon de poussière, soulevé à l'horizon par un coup de vent subit, ne suscitât une alerte générale parmi des populations qui tantôt s'enfuyaient et tantôt prenaient les armes pour se défendre contre des bandes de brigands qui n'existaient pas. Peut-être serait-il plus exact de dire que les brigands existaient mais que l'anarchie n'avait pas fait encore assez de progrès pour leur permettre d'exercer au grand jour leur industrie.

La tempête révolutionnaire surprenait l'abbé Lafargue juste au moment où il avait pris toutes ses dispositions pour achever en paix une existence laborieuse et bien remplie. Pendant les premiers mois de l'année 1789, il avait observé toutes les prescriptions exigées par la loi religieuse et par la loi civile pour se démettre de sa cure de Calignac en faveur de son neveu l'abbé Pons Dugarcein moyennant une rente annuelle de mille cinquante livres. Les dîmes ayant été supprimées,

l'Etat prit à sa charge les arrérages de la rente qui furent payés en assignats.

L'ancien curé de Calignac aurait retiré de sa fortune personnelle et de sa propriété du Cap de Lacoste des ressources qui lui auraient permis de se résigner sans trop de peine à la perte d'une partie de ses revenus et il se flattait presque d'avoir échappé à peu près indemne à la tempête révolutionnaire, lorsque un arrêté du Représentant du peuple Monestier (de la Corrèze) vint l'arracher à sa retraite. Suspect de plein droit en sa qualité d'ancien ministre du culte, le ci-devant curé de Calignac fut obligé, par ordre supérieur, de fixer sa résidence dans le chef-lieu du district où le maire, les officiers municipaux et les citoyens de bonne volonté exerçaient une surveillance active sur les agents de la contre-Révolution. Le 7 vendémiaire an III de la République une et indivisible, le citoyen Jean Lafargue obtint de la municipalité de Nérac un certificat de séjour constatant qu'il avait résidé sans interruption dans cette ville pendant trois mois et demi. Cette attestation, visée par les administrateurs du Directoire du district, n'était pas accompagné d'un certificat de civisme. Et cependant, le ci-devant curé s'efforçait de parler de son mieux la langue du temps. Le 8 vendémiaire an 3me de la République une et indivisible, il signe une quittance du quatrième trimestre de sa pension échu le primidi des sans-culottides. Si le malheureux curé s'était avisé de dire le 1er complémentaire pour désigner le premier des cinq jours qui terminaient l'année du nouveau calendrier, sa liberté eut été en danger, c'était à cette expression de sans-culottides substituée à la terminologie officielle que se reconnaissaient les plus fervents adversaires de la contre-Révolution.

La municipalité du Nomdieu, plus indulgente que celle de Nérac, consentit à délivrer au vieux prêtre une attestation certifiant qu'il avait constamment donné des preuves de civisme, et dont il avait fourni lui-même le modèle écrit de sa main. A partir de ce jour, l'ancien curé de Calignac ne fut plus inquiété et vécut en paix dans sa maison de campagne. Au plus fort de la tourmente il n'avait pas cessé de tenir comme par

le passé son livre de raison. Nous devons toutefois remarquer que pendant la période de la Terreur, les ratures deviennent fréquentes. Les mentions effacées sont évidemment celles qui offriraient le plus d'intérêt mais elles ont été oblitérées avec tant de soin qu'il est impossible de les reconstituer. Il est à présumer que ces nombreuses ratures étaient commandées par la prudence. Bien que la municipalité du Nomdieu ne fût pas animée de tendances ultra-révolutionnaires, une dénonciation était toujours à craindre et le vieux prêtre en relisant ses comptes, devait redouter les suites d'une note qui pouvait être mal interprétée. Le malheureux ne se doutait pas qu'il eût été déjà suffisamment compromis par son obstination à rester fidèle au calendrier grégorien. Quand il donnait des quittances à une administration ombrageuse, il les datait du primidi des sans-culottides, mais quand il inscrivait des mentions dans son registre intime, il revenait aux noms des anciens mois autrefois en usage et ne s'inquiétait pas de savoir s'il était en prairial ou en messidor.

Non seulement le calendrier ne change pas, mais les notes le plus fréquemment inscrites dans les premiers feuillets du Livre de Raison se retrouvent en aussi grand nombre dans les derniers. Le ci-devant ministre du culte dont la liberté et la vie sont chaque jour en danger, est aussi prodigue de ces petits prêts de bienfaisance qui rendaient tant de services aux habitants des campagnes qu'à l'époque où il percevait les revenus de la cure de Calignac. L'habitude de faire du bien, est aussi difficile à perdre que l'habitude de faire du mal.

Après le budget de la charité, il est un ordre de dépenses qui occupe une place considérable dans la comptabilité de l'ancien curé de Calignac. L'abbé Lafargue avait la passion de la bâtisse. Les travaux qu'il fit exécuter au Cap de La Coste, furent la principale préoccupation et le plus grand plaisir de sa vie. Peut-être serions-nous tènté de nous écrier : « Que nous sommes loin de l'époque où les curés de campagne construisaient des châteaux sur leurs économies ! » Gardons-nous d'aller aussi loin. A l'origine, le Cap de la Coste n'était pas un château. Il ne l'est devenu que dans la suite, grâce aux

embellissements qu'il n'a cessé de recevoir pendant plus d'un siècle de ses propriétaires successifs. L'abbé Lafargue eut le mérite de choisir le site de sa maison de campagne non loin du Nomdieu, sur les confins du Bruillois et de l'Armagnac, dans une des régions les plus pittoresques de la Gascogne où le paysage a autant de variété que dans les environs de Nérac mais où il a plus d'ampleur. Ce fut dans cette résidence, déjà fort belle de son temps, que l'ancien curé de Calignac, échappé sain et sauf à la tempête révolutionnaire, mourut entouré de la vénération universelle, léguant à Pierre Dugarcein, l'aîné de ses neveux, son château du Cap de la Coste qui lui avait inspiré tant de sollicitude, et qui dans la suite devait passer, par mariage, de la famille Dugarcein à la famille d'Esparbès de Lussan.

LABADIE-LAGRAVE.

LETTRES D'UN CADET D'AGENOIS

AU TEMPS DU TRAITÉ D'UTRECHT.

MAXIMILIEN DAURÉE DE GARIGNAN (1687-1732)

X

A Sels, au bord du Rhin, ce 24 juin 1713 (1).

MONSIEUR MON TRÈS CHER PÈRE,

N'étaient les marches continuelles où nous sommes depuis le 21 du mois passé que nous sommes partis d'Huningue, j'aurais eu l'honneur de vous écrire plus tôt, crainte de manquer à mon devoir et vous causer de l'inquiétude si j'avais tardé plus longtemps à vous apprendre l'état de ma santé, qui est parfaite, jointe aux nouvelles qui se passent dans ce pays-ci, qui ressemble à la vallée de Josaphat où tout le monde s'assamblera un jour, avec la différence qu'il n'y aborde que des vivans. On ne voit que troupes du Roy de France arrivées de tous côtés, et nous n'en verrons la fin que vers le 15 de juillet. Jamais armée n'a esté si belle, ny si nombreuse. Elle est composée de 260 bataillons de la plus belle et la meilleure infanterie que le Roy ait tous régiments de la guerre passée. Car on a mis tous les nouveaux dans les places de guerre. De 300 escadrons de grosse cavalerie, de 34 régiments de dragons, et de toute la maison du Roy, qui est la plus belle chose qu'on puisse voir estant toute généralement habillée de neuf, sans compter 30 bataillons qui doivent arriver de jour en jour du Dauphiné et autant de Flandres; de sorte qu'il y aura 200,000 hommes dans le pays icy, qui seront dispersés en trois corps d'armée; savoir 70 bataillons et 50 escadrons pour le siège de Landeau, qui est investy depuis huit jours sous

---

(1) Seltz, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 25 kil. S.-E. de Wissembourg (Basse-Alsace), sur la rive gauche du Rhin, en face de Rastadt. On sait qu'en moins de cinq mois l'armée française, dans laquelle servait Maximilien Daurée, avait traversé toute l'Alsace, du sud au nord.

les ordres du maréchal de Beson qui en fait le siège. Il en ouvrira la tranchée le 26 de ce mois, de 30,000 hommes sur le haut Rhin sous M. le comte du Bourg, premier lieutenant-général de cette armée, pour observer les ennemis et les empêcher de passer le Rhin; et le reste sous M. de Vilars, pour la grande armée d'observation. Nous ne savons point desquelles des deux nous serons; mais il y a apparence que nous serons de celle du comte Dubourg; car il nous a demandés, et nous avons fait une marche qui nous le prouve. Monsieur le maréchal de Vilars est campé à Spire, où il marcha généralement avec toutes les troupes, s'est emparé de la petite Hollande, camp fort avantageux à une lieue de Philisbourg. Son quartier-général est à Spire depuis quinze jours, où il restera pendant le siège de Landau. Le pays étant assez bon et assez vaste pour faire subsister son armée d'observation, d'où il a détaché depuis huit jours Monsieur le maréchal de Beson avec l'armée mentionnée cy-devant pour en faire le siège. Et un autre détachement de quatre à cinq mille hommes pour faire le siège d'Ybrebourg, affaire de quatre jours, poste encore fort avantageux pour mettre nos convois à couvert d'insulte. Les ennemis ont abandonné Quinseloutre(?) où fut mené M. de Leuville, quand il fut fait prisonnier. Nous sommes une quinzaine de bataillons et autant d'escadrons qui avons commencé à défiler pour l'armée du haut Rhin commandée par M. le comte Dubourg; le reste nous suivra de près. De cette manière, M. le maréchal de Bezon faira le siège de Landeau sans que les ennemis le puissent secourir.

En entrant dans ce pays-là, M. de Villars a permis la maraude à toute son armée. Dans quatre à cinq jours de temps nos soldats n'en ont rien laissé depuis Landeau jusques aux portes de Mayence. Il y avait dans l'armée plus de vaches que de soldats; ils n'ont jamais mieux rassasié leur appétit à meilleur marché. Il n'y a que le Palatinat qui en souffre, car tout ce pays ravagé est au prince Palatin: il luy appartient bien, car il a esté des premiers à s'opposer à la paix. Il faudra pourtant qu'il y vienne; *car de tout temps la force a fait la loy.*

Les ennemis se tiennent dans leurs lignes; ils n'ont pas plus de 60,000 hommes à leurs armées, et ne sauraient être assemblés encore de plus de quinze jours, qui fera tout au plus de 120,000 hommes. Ils eurent, il y a quinze jours, la peur au quartier, attendu que M. de Vilars fit semblant d'en vouloir à leurs lignes. Pour cet effet, il mit dix mille hommes dont nous étions sous les ordres du comte

d'Axfeld, brave lieutenant-général et entendu, qui passa le Rhin et marcha droit à leurs lignes. Le prince Eugène crut de bon que le maréchal de Vilars y était avec toute son armée. Il fit marcher en diligence toute son armée; mais M. de Vilars, rien moins que cela, marcha du côté de Loterbourg, droit à Renissabre pour s'emparer de la petite Hollande, et pour cet effet marcha à tire-d'aile, nuit et jour, et le comte d'Axfeld fit faire un demi-tour à droiteà son camp volant, et repassant le Rhin au fort Louys, vint joindre l'armée, et donna le godon de cette façon au prince Eugène. Il n'est rien de plus beau que les dispositions que M. de Vilars a fait de son armée. Il lui tarde que Landau soit pris pour passer la montagne Noire et aller ainsi près de Vienne que le prince Eugène avait résolu d'aller de Paris. Mais le bruit court que M. de Sélendorff, ambassadeur de l'Empire, est allé à Utrecht et même l'Empereur en personne et M. de Ménage. On n'en est pas encore bien sûr; mais si c'est, on pourrait bien ne pas finir le siège de Landau, et M. de Vilars conserver ces beaux progrès pour la guerre à venir. La paix d'Angleterre, d'Hollande, de Portugal, de Prusse-Brandebourg et Savoye a esté publiée dans nos places de guerre. L'on ne l'a pas encore publiée à l'armée, et on ne la publiera pas qu'elle ne soit générale que nous souhaitons tous généralement aussi bien que le public; car nous appréhendons tous de mourir de faim. La viande et le pain sont hors de prix dans ce pays icy. Le pain se vend huit sols la livre, et la viande tout autant. Des petits pois, encore n'en trouve-t-on pas pour son argent. Le vin est ce qu'il y a de moins rare. Il coûte pourtant vingt sols le pot; la mortalité des bestiaux est cause que le Roy n'a pu en faire fournir à son armée; ce qui n'est pas arrivé de toute la guerre.

Je vous envoie l'état des bataillons et des escadrons qui forment l'armée de M. le mareschal de Bezon pour le siège de Landau, si au cas vous en estes curieux, à la réserve de six bataillons que l'ingénieur en chef du siège a demandé de plus, trouvant qu'il n'y en avait pas assez, qui font le nombre dè 70.

S'il se passe quelque chose de nouveau, j'aurai l'honneur de vous en faire part, ou bien à mes oncles; espérant que vous me ferez la grâce de me donner des vostres et de la chère famille, avec celle de me croire avec un profond respect, Monsieur et très honoré père, vostre très humble et très obéissant fils, et serviteur.

DAURÉE.

Assurés, je vous prie, de mes très humbles respects, ma chère mère, Monsieur mon grand-père et mes oncles, sans oublier mon cher frère, mes sœurs, que j'embrasse de tout mon cœur.

Je vous diray que je n'ai reçu qu'une de vos lettres à Huningue. Je ne say si vous m'avez fait la grâce de m'en écrire d'autre.

Je ne doute pas que M. Foraignan, capitaine, à qui j'ai acheté la compagnie, ne vous ait apporté un billet de moi de quatre cents francs. S'il n'est pas acquitté, ne lui en paies que cent escus, attendeu que j'ay payé icy au régiment cent francs argent de France pour luy, en dettes particulières que M. de Crusel m'a fait payer, m'en promettant un certificat au cas qu'il ne se trouvat pas bon. Dagire m'a déserté à Huningue. Si vous pouviez toucher le louis qu'il demandait à sa sœur, vous le pouvez garder ; car il m'a coûté plus de cent francs; je l'avais habillé tout de neuf, depuis la tête jusques aux pieds. Je n'ai pas voulu le dénoncer. Il a été aux ennemis. L'Espérance en a fait autant.

MM. de Gasques, de Labastide et Dancelin m'ont chargé de vous faire leurs complimens. Mandés-moi, je vous prie, ce qui peut m'avoir brouillé de votre part avec M. de Cruzel, où si ça vient de MM. mes oncles, non brouillés par excès (1).

Etat des régimens tant cavalerie qu'infanterie qui sont au siège de Landau.

BATAILLONS

Navarre	3	Provence	2
La Marine	3	Flandres	2
Tabard	2	Périgord	1
Brosses	2	Beaujelais	2
Poitou	2	Auxerrois	2
Dauphin	3	Berry	1
Lagerrose	2	Dijon	1
Salians	2	Alsace	4
Orléans	2	Vilar-Suisse	3
Lachenelé	2	Brande Suisse	3
Bourbon	2	Grider-Alemand	2
Vermandois	2	Royal Bavière	1
Rouergue	2	Royal Cavalerie	2
Sourche	2	Bombardiers	1
Médoc	2	Total	64
Saintonge	2		
Toulouse	2		

(1) Voir sur ces officiers les notes précédentes.

CAVALERIE

Boussol	2	Bissy	2
Royal	3	Roye	2
Criratiers	3	De Fontaine	2
Dauphin	3	Dutrong	3
Chartres	3	*Dragons.*	
Villeroy	3	Mestre de camp général	3
Endilourt	2	Belisle	3
Aubusson	2	Foyx	3
Renepont	2	Dauphin	3
Saint-Germain	2	Total	50
Martillac	2		
Saint-Poange	2		

XI

Au camp de Piesse, le 22 aoust 1713.

Monsieur et très cher Père,

J'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée du 13 juin, par laquelle jay appris avec bien du plaisir que vous êtes tous en parfaite santé. Icy j'aurais plutôt répondu si je ne m'étais veu obligé de vous aprandre malgré moy la mauvaise situation où je serais plongé par le dérangement de ma compagnie qui estait des plus belles et la mieux étoffée du régiment. Mais ça n'a esté que pour très peu de temps; car, depuis que nous sommes partis d'Huningue, j'ai perdu vingt-huit hommes, tous généralement par désertion, dont 18 de recrue, qui, selon toutes les apparences devaient estre les plus sùrs de ma compagnie. Hier au soir Laforge, pour rendre le nombre complet, partit avec trois autres de recrue dont Rancontre de Saint-Pierre est du nombre. Enfin de 44 hommes que j'avais à la revue de l'Inspecteur, il ne m'en reste plus que 16, dont six de recrues, savoir Laviolette, Belhair, Laforest, Ilvineux et deux que j'en ai fait en route, et dix vieux soldats. Tout le reste généralement est party.

J'avais pris une forte résoution de ne plus vous inquiéter de cette guerre par mes recrues dans votre maison; mais malgré moy la nécessité de rétablir ma compagnie, à moins que vous ne vouliez que j'abandonne, ou que je sois cassé, m'oblige de l'aborder. Et pour surcroît, il faut que je paie cet hiver cent pistoles que ma compagnie redoit; mais comme je prévois le chagrin que vous, ma

chère mère, mes oncles et toute la famille pourraient ressentir à la veue d'un fils et d'un neveu, qui n'a eu pourtant d'autres sentimens dans la vie que ceux de plaire à sa famille. Si tant est que ce que je pense soit vray, pour soulager mes besoins ou pour rétablir ma compagnie, il me faudrait tout au moins cinq cens écus; et il y a bien des capitaines au régiment, à commencer par M. de Cruzel, qui ne l'entreprendraient pas pour beaucoup plus, et ne voudraient avoir mon sort pour mille écus. Ça n'est pas que je l'ay mérité; car, sans vanité, mes soldats peuvent dire qu'ils n'ont eu de la vie un meilleur capitaine que moy. Mais comme je ne suis pas dans le dessein de vexer la famille à un tel point que de l'incommoder, si vous ne voulez pas avoir le désagrément de me voir pour pareille empedition faché de me servir de pareils termes, je vous prie de m'envoyer à tout au moins six cens francs, pension ordinaire presque à tous les officiers du régiment.

Et pour pareille occasion, je crois que vous ne me le refuserez pas, avec le secours de mon grand-père et de MM. mes oncles. Je suis faché d'être obligé à vous fixer la somme et le temps qui est d'icy au quinze d'octobre, attandu que si je dois rétablir ma compagnie dans ce pays icy ou dans quelque province voisine, il faut que je commence mes recrues au mois de novembre. Car si j'attendais plus longtemps, toutes les troupes du Roy estant dans ce pays icy et ayant tous généralement besoin de recrues, il ne s'y trouverait pas un homme par régiment. Autrement je pars avec peine, craignant de vous en faire; mais mon unique consolation sera de voir un père, une mère, et toute la famille que j'aime tendrement. Faites moi savoir au plus tôt, je vous prie, de vos nouvelles. C'est la grâce que je vous demande, jointe celle de me croire avec tout le respect possible, Monsieur mon très cher père, vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

DAURÉE.

Assurés, je vous prie, de mes très humbles respects, ma chère mère, mon grand-père, messieurs mes oncles; et me recommande à leurs prières.

J'embrasse de tout mon cœur mon frère et mes sœurs. Je salue tous nos amis et toute la parenté, particulièrement Monsieur le chevalier de Champié (1) que j'estime infiniment, MM. de Labastide, Dancelin et le chevalier de Bruniquel et leur envoie un salut.

---

(1) Il s'agit ici de noble Jean de Champier, capitaine au régiment de

— Pour nouvelles, je vous dirai que *Landau* est à nous depuis hier 21 du mois courant (1). La capitulation se fit à onze heures du matin. Le 19, ils arborèrent le drapeau, et pour capitulatioon demandèrent les honneurs de la guerre. M. le maréchal leur refusa. Le 20 ils demandèrent la même capitulation de la garnison de Lambre (?) qui leur fut refusée.

Le 21, le prince Alexandre qui y estait gouverneur, s'est rendu prisonnier avec toute la garnison, qui était composée de douze bataillons et de quatre cens chevaux. On dit qu'ils ne se sont pas défendus si vigoureusement qu'on aurait cru. On prétend même que le corps de la place n'a pas été entouré, et qu'ils auraient pu garder encore la place cinq à six jours. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce siège, c'est que nos gens n'ont jamais d'ouvrage qu'ils ne l'aient emporté et qu'il ne leur ait resté. Il est vray que par la grande quantité des *mines* qui estaient dans tous les ouvrages tout autour de la place, jusques aux glacis qui estaient minés, en plus grande partie, on a fait des ravages extraordinaires. Particulièrement, deux compagnies de grenadiers de Saintonge ont été enterrées dans une mine d'une lunette, après qu'ils l'eurent emportée, dont il ne s'est pas réchappé un officier, ni grenadier. L'on compte que nous y avons perdu 7,000 hommes, dont tous les grenadiers, qui estaient au nombre de 3,000, y ont péri et tous les officiers. Du reste, Navarre y a perdu plus que pas un régiment. L'on dit qu'il est entièrement défait. Ils ont perdu plus de la moitié du régiment et presque tous les officiers tués ou blessés. Les ennemis ont fait grand feu les trois derniers jours de tranchée. Nous y avons perdu beaucoup de monde, particulièrement à la dernière tranchée, du 20 au 21. Nous y avons perdu 5 capitaines de grenadiers, 17 subalternes et 134 grenadiers. L'on conte que les armées décamperont de Landeau et de Spire, le 25 du courant, pour venir passer le Rhin à Strasbourg et à Brisac où nous sommes campés pour aller à la plaine de Veille et pour faire le siège de Fribourg auquel nous sommes destinés. Dieu veuille nous y estre favorable.

J'auray le soin de vous faire un détail de ce qui se passera de nouveau, ou bien à mes oncles, tranchée par tranchée, persuadé

Champagne en 1688, chevalier de Saint-Louis le 20 juin 1703, major en 1714 et commandant de Castelléon en 1719. D'une vieille famille agenaise, on verra dans la suite de cette correspondance les rigueurs que son administration défectueuse lui fit encourir.

(1) Ville du Palatinat, à 26 kilomètres à l'ouest de Spire, dans le cercle du Haut-Rhin.

que ça leur fera plaisir. L'on conte que le siège sera aussi long que celui de Landau. Mais l'on dit qu'il n'est pas si meurtrier.

XII

Sur le mont Roscope, du camp devant Fribourg, ce 20 octobre 1713 (1).

A Messieurs ses Oncles,

Monsieur mon oncle, je n'aurai pas tardé si longtemps à vous donner de mes nouvelles, avec celles du siège, si je ne m'étais attendu tous les jours à quelque affaire d'éclat, pour vous en faire part. Comme je croy que vous n'ignorez pas l'attaque des lignes des ennemis sur le mont Roscope au dessus de Fribourg, où notre régiment en a eu toute la gloire, je ne vous en ferai point le détail.

Pour nouvelles du siège, j'aurai l'honneur de vous dire que nous ouvrîmes la tranchée de la ville et du château de Fribourg la nuit du 30 au 1er d'octobre; nous n'y perdîmes pas beaucoup de monde. Les deux premières tranchées de l'attaque du château à laquelle nous sommes attachés, du commencement du siège avec sept autres brigades qui sont : Piémont, Champagne, Royal, Royal... (mot déchiré), Bretagne et Perche, le second jour de tranchée de la ville, les ennemis firent une sortie de 1,500 hommes sur eux fort vigoureuse; mais elle fut repoussée avec 600 hommes de perte de part et d'autre. Le troisième jour nous montâmes la tranchée au château. Les ennemis firent une sortie sur le régiment et ils furent reçus de merveille, et nous ne les repoussâmes pas mieux valeureusement que ceux de la ville, et leur tuâmes 200 hommes, et nous n'y en perdîmes qu'environ 50 hommes et 5 officiers tués ou blessés. Et passâmes le reste de la nuit aussi tranquillement qu'on peut le passer en une telle situation. Du depuis nous avons redoublé, et sommes prêts à en monter une troisième.

---

(1) Fribourg-en-Brisgau, ville du grand-duché de Bade, sur la rive droite du Rhin, à 30 kil. à l'est de Colmar. Elle fut assiégée par Villars, pendant les derniers mois de cette année 1713.

Le traité d'Utrecht avait été déjà signé le 11 avril précédent par Louis XIV, avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Savoie et le Portugal. Restait l'Empereur qui voulut continuer la guerre; mais la prise par Villars sur le prince Eugène des villes de Landau, Spire, Worms et Fribourg, à la fin de cette même année, le forcèrent à signer la paix de Rastadt, le 6 mars 1714, qui mit bientôt fin à la guerre si longue de la succession d'Espagne.

Je ne continuerai pas de vous en faire le détail tranchée par tranchée parce que ça tirerait trop en longueur. Vous me permettrez de passer à celle du 14, parce que c'est celle qui nous doit faire le plus de plaisir et qu'elle nous a été la plus avantageuse, quoique nous y aions perdu un grand nombre de bien d'honestes gens.

Du 14e. M. le Maréchal de Vilars, n'ayant ses tranchées le plus près qu'à 30 toises du chemin couvert, fit commander 40 compagnies de grenadiers, qui arrivèrent à la tranchée à 3 heures après midy, et fit redoubler la tranchée ordinaire, ce qui faisait le nombre de 18 bataillons, sans que les ennemis s'en fussent aperçus. Il donna le commandement de tout au prince de Conty qui estait ce jour-là de tranchée. Sur les 5 heures et demie du soir, après que M. le maréchal eut fait toutes ses dispositions, il fit jeter trois bombes pour signal. Monsieur d'Asfeld, qui était sous les ordres du prince de Conty estant sorti l'espée à la main de la tranchée avec les quarante compagnies de grenadiers, fonça droit au chemin couvert, qui faisait un feu horrible, de leur côté aussi bien que du notre ; ce qui nous prouve que les ennemis ne s'y attendaient pas, c'est que le gouverneur avait disposé une sortie de 3,000 hommes pour attaquer notre tranchée avec ordre de ne point rentrer dans la ville, qu'ils n'eussent enclouer nos canons et combler nos boyaux. Mais s'y estant pris un peu trop tard heureusement pour eux, et n'ayant su que tous les grenadiers de la garnison qui estaient au nombre de 600 en bataille sur le glacis, et le reste n'étant pas encore sorti, nos gens les passèrent tous généralement au fil de l'épée et culbutèrent tous les ennemis qui étaient dans le chemin couvert, l'emportèrent; et nous nous y logeâmes en même temps.

Ça n'était pas le tout. Les ennemis avaient une demi-lune avancée à demy glacis, où ils avaient 200 hommes de leurs meilleures troupes qui faisaient un feu enragé qui incommodait beaucoup nos gens, laquelle il fallut emporter, mais point facilement. Car ayant soutenu une heure et demie, après nous être logés et fait toutes nos communications à la tranchée ne voulut point se rendre. On les fit attaquer par six compagnies de grenadiers qui n'y firent que flancher ; ce que le général ayant vu, y fit marcher le régiment de Poitou en corps, avec six compagnies de grenadiers à la tête. Ce qu'ayant vu, les ennemis tachèrent de faire payer chèrement leur vie, y voulant tous périr et point de quartier. A la fin les grenadiers de Poitou les ayant forcés, après s'être fait des tas de morts, la bayonnette au bout du feu, ils se firent tous passer, à la réserve de

six et d'un officier, au fil de l'épée. On prétend que depuis le règne de ce roy, il ne s'est point passé d'action plus vigoureuse. Mais il nous en coûte cher, aussi bien qu'à eux.

Le 17, il y eut une suspension d'armes à la ville, qui a duré douze heures et une au château qui en a duré quatre pour retirer les blessés et enterrer les morts. Les ennemis ont avoué y avoir perdu 1,200 hommes de leurs meilleures troupes et quantité d'officiers. Pour nous, nous y avons perdu 1,000 hommes, dont 600 de tués et 400 de blessés, parmi lesquels nous y avons eu de 40 capitaines de grenadiers, 32 de tués ou blessés, 46 officiers subalternes, dont dix-sept officiers du régiment de Poitou tués ou blessés. J'ai dit ci-devant qui font en tout 55. Cette nuit, nos batteries ont été perfectionnées; et nous commençons aujourd'huy à battre en brèche, avec 40 pièces de 24. Nous espérons d'être maîtres de la ville le 25 de ce mois, et l'on espère de l'être du château, parce que M. le maréchal ne veut point entendre parler de capitulation qu'ils ne rendent le tout, son dessein étant de les faire tous entrer dans le fort, qui ne saurait contenir plus de 7 à 8 bataillons; et ils sont 17, pour les y écraser dedans. Il ne veut point recevoir absolument la garnison prisonnière, et que si au cas où le gouverneur de la ville rentrait dans les forts avec les troupes nécessaires pour les défendre et qu'il laissât le reste de la garnison à la discrétion de M. le maréchal, son dessein est de faire passer tous les soldats au fil de l'épée et de livrer le tout à la discrétion des soldats. Mais comme l'Empereur a besoin de ses troupes, l'on croit que M. le maréchal aura lieu de se radoucir.

Nous nous sommes attendus tous les jours que le prince Eugène qui a marché à nous pendant dix jours nous attaquerait avec une armée de 8.000 hommes. Mais nous venons d'apprendre tout présentement qu'il se retranche à Seleingue pour empêcher M. le maréchal de pousser ses conquêtes plus loin.

Je viens d'être commandé tout présentement pour marcher à la tranchée avec douze compagnies de grenadiers et tous les piquets de la brigade. L'on croit que c'est pour attaquer l'escargot, qui est un fort que nous battons depuis le 3 du mois, à côté de celuy de Saint-Pierre qui est le redoutable. M. de Leuville qui est arrivé hier au soir, y vient aussi pour faire honneur à M. le duc, qui est de tranchée au château.

Me restant encore un moment de temps, mes très chers oncles, après vous avoir fait un détail général de ce qui s'est passé au

siège, vous me permettrez bien que je vous marque la situation présente de mes affaires, qui est, à vous parler franchement, dans un dérangement à n'en jamais revenir sans votre secours. Mais, comme je suis persuadé que mon père ne vous aura point caché le contenu de ma dernière lettre à laquelle il ne m'a pas fait encore la grâce de répondre, je me contenterai de vous dire seulement que je vis il y a quelque temps, avec mal au cœur, une lettre de M. Foraignan, mon devancier à la compagnie, par laquelle il marquait à un de ses amis au régiment que mes parents n'avaient pas voulu payer les cent écus que je lui reste, sur le billet qu'il a, signé de moi de 400 francs pour le restant de la compagnie. Si ça vient à se savoir dans le corps, ça fera un si mauvais effet pour moi et pour la famille, que je paraîtrai avec peine et surtout auprès de M. de Leuville, s'il vient à savoir un aussi mauvais procédé. Vous vous y êtes tous engagés les premiers. Ainsi, mes chers oncles, je vous demande en grâce et à toute la famille, si vous avez jamais été dans le dessein de me faire du bien un jour dans la vie, je vous prie de me le faire paraître dans cette occasion. J'ai obtenu par l'ami de ce Monsieur, du délai jusques au 1er de décembre. Ainsi satisfaites-le, je vous en conjure, et m'envoyez quelque secours pour remédier à mes affaires; si vous voulez soulager mes maux qui ne me laissent pas un moment de tranquillité. J'ay l'honneur d'être, en vous embrassant, le plus tendrement du monde avec tout le respect possible, Messieurs mes oncles, vostre très humble et très obéissant neveu et serviteur.

DAURÉE.

Permettez-moi, je vous prie, que j'assure de mes très humbles respects mon cher père, ma chère mère, mon grand père et que j'embrasse mon cher frère et mes sœurs. Tous nos pais vous font tous leurs complimens.

J'avais oublié de vous dire que M. de Montesquieu, capitaine de grenadiers, s'est sorti de l'attaque du chemin couvert où il était comme les autres. Ses deux officiers ont été tués ou blessés et presque toute la compagnie d'Amblard, lieutenent de grenadiers, a été tuée (1).

(1) Jean de Secondat, seigneur de Roques et baron de Roquefort, fils de Gaston de Secondat et de Gabrielle de Gardès. Né en 1669, il était capitaine au régiment de la Chatre, et servit dans toutes les dernières guerres du règne de Louis XIV. Il épousa Marie de Touton, et mourut vers 1750. Son cousin, Godefroy de Secondat, marié à Louise de Raymond, était également capitaine à ce moment dans les régiments de Champagne et de la Chatre.

XIII

A Trèves, le 2 mai 1714.

Monsieur et très honoré Père,

Monsieur de Labastide m'a remis le tout avec la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, par laquelle vous me donnès des nouvelles assurances de vostre tendresse et de toute la famille, qui m'ont relevé tout d'un coup d'un abîme d'inquiétudes et des malheurs où j'étais plongé. J'en espère aussi la continuation par la forte résolution que j'ay toujours eue et que je tacherai de conserver dans les suites, uniquement pour vous plaire.

La paix, grâce au ciel, n'aurait su venir plus à propos pour m'ayder à vous tenir ma parole; à quoi je n'aurais osé me hasarder si la guerre avait du continuer (1). J'espère, s'il plaît au Seigneur, en jouir tranquillement avec vous, ma chère mère, et toute la famille, au premier semestre, qui sera, à ce que nous espérons, au mois de septembre; jusques à quel temps nous aurions resté icy, si l'on avait tenu congrès. Mais les nouvelles de Paris marquent le contraire; ce qui nous fait accroire que nous pourrions bientot en partir. Déjà tout le Palatinat est évacué, et la plus grande partie des troupes défilent vers la Flandre; ce qui nous donne lieu de croire que nous pourrions être destinés pour aller en Comté (Franche-Comté ?) ou dans les provinces voisines qui fournissent d'excellent vin, beaucoup plus propre à la santé selon le goût commun et le plus à la mode que toute la bière de Flandre. Sitôt que nous serons arrivés à notre quartier, j'aurai l'honneur de vous l'écrire. Un peu de part, je vous prie, à votre souvenir. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié, avec la grâce de me croire toujours avec un profond respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Daurée.

Je vous prie d'assurer de mes très humbles respects ma chère mère, mon grand-père et Messieurs mes oncles à qui j'aurai l'honneur d'écrire sitôt que nous aurons appris notre destinée pour les remercier de leurs bons souvenirs et de leurs grâces. J'embrasse

(1) La paix de Rastadt avait été signée, avons-nous dit, deux mois avant, le 6 mars 1714.

de tout mon cœur mon frère et mes chères sœurs. J'ai reçu leurs lettres auxquelles je répondrai incessamment.

Du régiment, tous nos agenais vous saluent, aussi bien le chevalier de Redon que Monsieur Dalphonce, major de Royal Pieémont, bon amy à M. le Théologal.

XIV

A Schlestadt, le 18ᵉ avril 1715.

Monsieur et très honoré Père,

J'ai voulu attendre d'être arrivé au régiment pour vous écrire et vous apprendre que j'y suis arrivé en parfaite santé et sans accident, à la réserve que j'ai été obligé de laisser mon cuisinier à l'hôpital de Carcassonne, qui est heureusement très bon et bien servi par des Sœurs Grises.Il lui survint, la veille du séjour que j'y pris, une forte maladie. Nombre de Messieurs de la Pharmacie me dirent que c'était un rhumatisme, d'autres une fièvre chaude que la fatigue de la route lui causait; mais comme je me remis qu'il était sujet à cela, je n'eus pas de la peine à le croire. Quoiqu'il en soit ses forces ne lui permirent pas de monter à cheval, pour exécuter la bonne volonté qu'il avait de me suivre. Je lui laissai quelque argent pour tacher de me venir joindre, après qu'il serait guéri s'il le pouvait de pas une manière, ou bien de s'en retourner au logis, espérant que vous le reprendriez à votre service ; m'ayant paru, pendant le temps qu'il me servait, fort affectionné, pleurant même à chaudes larmes à l'heure de mon départ.

Je n'ai pu m'arrêter dans ma route à Avignon, ni même à Lyon, comme je vous avais dit, attendu que quatre capitaines du régiment, qui nous joignirent à Carcassonne, y reçumes des ordres par une lettre circulaire à tous les corps d'infanterie, de joindre le régiment au premier d'avril, sous peine de perdre nos appointemens et d'être mis en prison d'autant de jours que nous aurions manqué, à commencer du premier dudit mois. Outre ça, j'avais une raison très bien fondée. Les courroies de ma bourse avaient entièrement laché par la dépense de quatre beaux hommes que Gasques et moi avions fait, pour qui nous avons déboursé avant d'être arrivés au régiment plus de 30 pistoles. Enfin, étant arrivés à Besançon, nous y avons appris la prolongation d'un mois pour nos semestres, pour donner le temps aux officiers de faire des recrues. Ce fut là où je

me trouvai fort embarrassé. Enfin il fallut chacun prendre son parti. Gasques fut joindre avec les cinq hommes le régiment; et moi je fus à Pontarlier, frontière de Suisse. A peine que j'eus de l'argent pour m'y conduire. Je me mis à une bonne auberge où j'attendis quelque bonne nouvelle du régiment. Gasques m'envoya un sergent et cinquante pistoles que l'état-major nous a prétées sur nos compagnies à tous les deux. Car il s'en faut de près de 200 écus qu'il ne me revienne un sol. Un capitaine, indigne du régiment, nous a coupé la gorge à tous, par une lettre remplie de sottises, qu'il a écrit en Cour. Aussi va-t-il être cassé, et tout le régiment lui tourne le dos. Au fait, j'ai amené six beaux hommes pour notre argent. Je roule près du nombre de trente; sur quoy j'ai sept hommes de recrue, pour lesquels j'ai fait d'assez fortes dépenses;, pour ne pas la laisser au point qu'elle est, Dieu l'y tienne, cent pistoles de plus l'auraient mise au nombre que je leur souhaitais.

Je suis arrivé au régiment le 15 de ce mois où j'ai trouvé M. de La Bastide arrivé aussi depuis quelques jours, fort content. Il a mis six hommes de recrue à sa compagnie, dont deux qu'il a fait en province, et quatre qu'il a fait en route ou au régiment. Il en a même trois pour Dancelin, de cinq qu'il lui avait remis. Il vous fait bien des complimens, aussi bien que M. de Gardès et de Bourniquel, et à toute la famille, à qui je souhaite aussi bien qu'à vous une santé parfaite et les bonnes festes de Pâques.

J'ay l'honneur d'être avec tout le respect possible, vous demandant toujours de part à vos prières et à votre bon souvenir, Monsieur et très honoré père, vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

DAURÉE.

Assurés, je vous prie, de mes très humbles respects Monsieur mon grand-père et messieurs mes oncles. J'embrasse de tout mon cœur mon frère et mes sœurs et les prie de me donner de leurs nouvelles de leurs amis et de nos amies et de quelqu'une en particulier, à qui, je n'en dis pas davantage, j'aurais l'honneur de lui écrire, et plus sensible que je ne l'ai encore été.

J'avais promis à mon oncle le Théologal de lui envoyer le billet qui pourrait me revenir de mon semestre; mais, malheureusement pour moi et plus encore pour lui, j'en dois 250 livres, dont je suis mortifié à un point infini, estant obligé malgré moi de lui manquer de parolle. Je n'oublierai de la vie toutes les obligations que je lui ay.

(*A suivre.*)

LES ANTIQUITEZ D'AGEN

PAR DARNALT

(SUITE)

CHAPITRE XV

Mais pour revenir à la revolution de l'Estat de Guyenne, et de ce pays notamment, ne pouvant guerres bien traitter de l'un, sans l'autre, nous treuvons qu'environ l'an 305, *Burdegalenses timentes ne iterum agitata pace cum Anglo ei subderentur : nec mitius cum eis ageretur, quàm paulo antea cum Londinensibus pulsis urbe omnibus Francis, sui juris fiunt* (1). En ceste mesme année *fœdus percussum est, inter Philippum regem Franciæ, et Eduardum regem Angliæ ; sui Philippus quadriennio post quam locasset Margaretam sororem universam Aquitaniam reddidit.* Environ ce temps là le mesme Philippe *universam Flandriam subegit* (2). En l'an 1321, par le décès de Philippe le Long, n'ayant laissé enfans masles, la Couronne de France escheut par succession à son frere Charles le Bel, lequel envoya Charles de Valoys son oncle avec une belle armée contre l'Anglois, qui avoit espouzé sa sœur, et neantmoins s'estoit emparé par surprise d'une forte place en Gascogne : en revanche dequoy ce Comte conquit sur l'Anglois presque toute la Guyenne. Le fils de ce Roy d'Angleterre (son père estant mené prisonnier entre les mains de ces

---

(1) *Guill. de Nangis; Guagin. lib. 7; Polyd. lib. 17; Hyst. angl.*

(2) On sait qu'après la victoire de Robert d'Artois à Furnes (1297), Philippe le Bel annexa la Flandre au royaume de France. Accablés d'impôts, les Flamands se révoltèrent et battirent l'armée royale à Courtray (1302). Mais ils furent de nouveau vaincus à Mons en Puelle, en 1304, et conclurent en 1305 un traité qui restituait la Flandre à la maison de Dampierre, ne laissant au roi de France que Lille, Douai, en un mot la Flandre française, qui constitue actuellement le département du Nord.

subjects) faict hommage au Roy Charles le Bel son oncle, des pays de Guyenne, Perigord, et Lymousin (1). La mesme année Isabelle sœur du Roy, et femme de l'Anglois Edoard 2, vint en France avec son fils Edoard vers le Roy Charles le Bel son frere ; l'histoire Latine en parle ainsi : *an 1321. Carolus Francorum Rex, offensus quod Edoardus 2. Angliæ Rex, ut beneficiarus non jurasset, nomine possessionis Aquitanæ, et Pontini, in verba Ludovici Regis : deturbatis Anglis fere totam Aquitaniam occupavit exceptis tribus civitatibus, Burdegala, Bayonna, et Sancto Sever. Verum biennio post, scilicet an 1323, jurejurando per Edoardum 3, adhuc jevenem 12, annorum dato, renovatoque fœdere omnem Aquitaniam reddidit Anglo, precibus Isabellæ sororis Reginæ Angliæ* (2).

L'année suivante, la place de Monpesat en ce pays d'Agenois fut la seule cause et motif de la guerre, qui se renouvella entre le Roy Charles le Bel, et l'Anglois. Voicy donc l'occasion : En ce temps, le Seigneur de Monpesat en Gascogne voulut faire fermer et fortifier un sien Chastel, qui estoit assis ez limites et separations des pays et terres des Roys de France et d'Angleterre, et pour ce qu'il estoit question dudit limite entre, les Officiers du Roy de France empescherent que le Seigneur de Monpesat ne fit ceste fortification. Sur ce different fut donnée sentance, par laquelle la place fut appliquée au profit du Roy de France, qui la garnit de gens pour la garder, et deffendre. Mais le Seigneur de Monpesat, de ce courroucé, se retira à Bordeaux, devers le Senechal d'Angleterre qui vint à son ayde, avec plusieurs gens de guerre, assaillirent la place, et la prindrent par force ; et la batirent et ruèrent par terre, et tuèrent tous ceux qui avoient esté mis dedans, pour la garder au nom du Roy de France. Cela venu

(1) Nous croyons qu'il s'agit ici de l'affaire de Saint-Sardos, petite ville de l'Agenais, dans la vallée du Lot, aux pieds du château de Montpezat, enclavée dans les possessions anglaises. Elle dépendait du monastère de Sarlat, dont l'abbé avait donné en 1289 le temporel en paréage au roi de France, lequel, en vertu de ce droit, pouvait y établir une bastide et la fortifier; ce à quoi s'opposa Edouard II, roi d'Angleterre. Les deux monarques n'ayant pu s'entendre, la guerre fut déclarée.

(2) *Guagin. 8; Æmil. lib. 8; Polyd. 18; Hist. angl.*

à la cognoissance du Roy, combien qu'il eust peu se bien venger, par voye de faict, et par puissance d'armes ; neantmoins manda promptement au Roy d'Angleterre qu'il fit faire reparation de l'excès et injure qui lui avoit esté faicte, et à ses gens et Officiers. L'anglois, après qu'il eust ouy la nouvelle, envoya en France un sien filz nommé Aymé, ou Almeric : qui estoit cousin germain du Roy de France de par sa mère ; et luy donna pouvoir de traicter, et apointer ceste matière avec le Roy. Quand Aymé, et ceux de sa compagnie furent venus, le Roy persevera en sa demande. Persistant que le Seigneur de Monpesat, avec le Senechal de Bordeaux, et autres qui avoient commis l'excès, luy fussent rendus, et delivrez. Les Anglais voyant que le Roy estoit si ferme en sa resolution, sans se vouloir despartir de sa proposition. Ils s'accordent faintement à sa volonté. Quand ilz s'en voulurent retourner, le Roy leur bailla un chevalier, pour les convoyer, et voir faire en sa presance, la reparation et execution de ceste amande et excez. Mais quand les Anglois virent qu'ils furent près de leur terre, et hors de la subjection du Roy, ils dirent à ce Chevalier, Seigneur d'Arablay, qu'ils s'en retournast. s'il ne vouloit avoir mauvaise compagnie, et perdre la teste. Le quel incontinent s'en retourna en grande crainte, et conta le tout au Roy que les Anglois l'avoient mocqué, et qu'ils se preparoient de tout leur pouvoir à luy faire la guerre (1).

Le Roy envoya promptement une grande armée en Gascogne. Tirèrent droict en Agenois ; la Cité d'Agen se rendit sans guerre, iaçoit que le dict Aymé, qui y estoit allé, les eust encouragez à tenir contre le Roy, et ce firent-ils, pour ce qu'il

(1) Le récit de Darnalt sur cette affaire de Montpezat, qui fut véritablement la cause de la nouvelle et longue guerre entre la France et l'Angleterre, est en tous points inexact. La vérité, il faut la chercher dans le remarquable *Mémoire sur les différends entre la France et l'Angleterre sous le règne de Charles le Bel*, que lut M. de Bréquigny, le 16 novembre 1773, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et qu'a reproduit in extenso la *Revue de l'Agenais*, t. XII, 1885, p. 560 et suiv., et t. XIII, 1886, p. 61 et 187. Tous les historiens de l'Agenais ont raconté à leur façon ce mémorable évènement. La cause première en fut, nous l'avons dit à la note précédente, la fortification de la bastide de Saint-Sardos; un des premiers effets, l'attaque

s'en partit mal contant d'eux, pour deux raisons. L'une qu'il avoit levé grande taille sur la Cité, l'autre qu'il avoit prins et emmené une fort belle fille, et gratieuse, et de bonne paranté, de la ville, contre le gré d'elle et de ses amis.

Apres la prinse d'Agen, l'armée Françoise, tira droict à Monpesat, le print, le fit abatre, et razér : dont tantost apres le Seigneur mourut de dueil. Puis s'en alla l'armée à la Réole, où s'estoit retiré Aymé, qui s'en voulut partir. Mais ceux de la ville le retindrent assiegé qu'il fut et assailly valeureusement, se rend à composition, la ville rendue és mains du Roy de France, et que la reparation promise seroit executée, et accomplie : et la Bastille qui avoit esté abatuë, seroit refaicte, avec plusieurs autres conditions avantageuses, pour le Roy, et toute la Gascogne deça les rivieres de Garonne et Gironde, mises en la main de sa Majesté, reservé Bourdeaux, Bayonne, et S. Sever, et par ce moyen il y eut tresves (1).

En l'an 1328, le Roy ayant fait sommer l'Anglois de lui faire hommage du Duché d'Acquitaine, sur le refus ou delayement qu'il en fit, sa Majesté fit saisir le Duché de Guyenne. Sur quoy Edouard 3, année 1329, s'en vint en France, et fit l'hommage, pour le regard de ce qui luy restoit de la Guyenne, au Roy Philippe de Valois, en la ville d'Amiens : et dans trois mois apres luy envoya d'Angleterre lettres patantes dudict hommage, confessant par icelles, tenir de la Couronne de France à foy et hommage, le Duché de Guyenne, Perigord, Lymosin, et autres terres et pays (2).

L'année suyvante par le traicté fait en la ville d'Amiens en-

---

du château de Montpezat, proche voisin, détenu par les Anglais, et sa prise par Charles de Valois, oncle du roi de France, chargé par lui de diriger en Guyenne l'expédition. On sait que l'armée française entra en Agenais le 3 août 1324, qu'elle s'empara de Lafox, d'Agen, du Port-Sainte-Marie, de Tonneins, de Marmande, et finalement de La Réole où s'était enfermé le comte de Kent, frère d'Edouard II, mais qui ne put tenir longtemps, et signa une trève tout à l'avantage du roi de France. Ce furent, malgré les quelques suspensions d'armes des années suivantes, jusqu'en 1336, les premiers faits d'armes de la guerre de Cent ans.

(1) *Belleforest.* Voir notre note précédente.

(2) *Idem.*

tre Philippe de Valoys, lors nouvellement appellé à la Couronne, par la Loy Salique, et Edoard ou Odoard Roy d'Angleterre et Duc d'Aquitaine : entre autres choses ce pays d'Agenois, fut rebaillé à l'Anglois : dont il fit hommage lige au Roy, en la mesme forme et maniere que les autres vassaux, et pairs de France (1). Dépuis ce Traicté d'Amiens, il y eust renouvellement de guerre entre le François, et l'Anglois. Occasion de quoy en l'an 1335, (Aucuns escrivent 34.) Robert d'Arthois, banny de France estant Anglois, incita le Roy d'Angleterre qui s'allia avec l'Empereur, pour dresser de grandes armées par mer et par terre, et faire la guerre à la France ; l'armée Angloise descendit en Xainctonge, qui fit plusieurs maux, pour raison dequoy le Comte d'Eu Connestable de France, les Comtes de Foix (2) et d'Armagnac (3) prindrent plusieurs villes en Gascogne, que tenoit l'Anglois. L'année apres mil trois cens trente six, fut le commencement du deffi des Anglois contre la France, et de la guerre piteuse et lamentable de ces deux nations, qui dura plus de dix ans.

L'an mil trois cens trente neuf, les navires Françoises et Genevoises, venus au secours des Anglois, prindrent les chasteaux de Blaye, et Bordeaux. L'année après par l'entremise de la comtesse de Hasvail, tresves furent faictes entre eux. Auquel traicté faict à Doüay en Flandres, est faicte mention expresse de la Gascongne, et autres terres de la Guyenne. Ce fut lors, que le Roy d'Angleterre, s'allia de l'Empereur Loys de Baviere, et des Allemans, et Flamans : par la menée de Jacques d'Artavelle, luy fait hommage comme au roy de France, et ce fut lors qu'il commença à se dire et appeller Roy de France et d'Angleterre, et de porter en son ecusson, les

---

(1) Le traité d'Amiens, en vertu duquel le Comté d'Agenais était rendu à l'Angleterre, mais seulement à titre d'hommage, fut signé le 6 juin 1329.

(2) Le comte de Foix était alors Gaston II, fils de Gaston Ier de Foix, et père de Gaston-Phébus. Il mourut en 1343.

(3) Le comte d'Armagnac était Jean Ier, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rodez, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, fils aîné de Bernard VI et de Cécile de Rodez, mort en 1373. (Voir sur Jean Ier d'Armagnac la remarquable étude que lui a consacrée l'abbé Breuils dans la *Revue des Quest. histor.* 1896.

armes de l'un et de l'autre Royaume escartellées. Puis après, *Circiter annum 1342. Angli deditione acceperunt Caletum, post arctam obsidionem, II mensium eam circiter 219 an. retinuerunt usque ad an. 1557* (1).

(A suivre.)

(1) *Genebr. Ch.* — Darnalt oublie de mentionner le nouveau siège de Penne par Gaston de Foix, chef en Guienne de l'armée française et qu'occupaient les Anglais. Après quelques mois de résistance, Penne se rendit, en 1339, à Gaston de Foix qui, rappelé par Philippe VI, quitta la Guyenne et fut remplacé par Pierre de la Palu, sénéchal de Toulouse, tandis que Jean de Bohème défendait Marmande contre l'armée anglaise et que l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, s'installait à Agen pour garder cette place en l'obéissance du Roi.

DE BELLO NUNC SAEVIENTE

Finibus haud contenta suis, Germania Gallos,
Ut crudelis avem conatur prendere vultur,
Prensare ardebat, nullo non tempore tendens
Insidias genti Gallorum pacis amanti.
Quae, quum trans Rhenum fulgerent arma, creparent
Et gladii, jam castrorum resonante tumultu,
Otia, surda nimis, carpebat mollia vitae.
En subito indictum bellum : concurritur hosti.
Non hostes coiere pares : præstantior armis
Ibat Germanus, cui non virtute secundus
Gallus erat miles, defensor juris, at ille
Contemptor, solitusque loqui vi cedere jura.
Pertulit heu ! primos, insons, certaminis ictus
Belgica, non temeranda tamen, removendaque bello,
Si quas ipsa dedit quondam Germania leges,
Observare queat... — Mala quae Germanica pestis
Gentibus injecit, puerorum sanguine, caesis
Et senibus gaudens, interque incendia bacchans,
Quis memoret ? Lacrymas visa est effundere mater,
Nequicquam pueri quaerens vestigia rapti,
Visus et exstinctos conjux reptare per ignes,
Exustaeque sinu complecti conjugis ossa.
Virginibus raptum patres flevere pudorem
Quas spes conjugii casto recreabat amore;
Matribus et jussis vitam praeferre pudori
Obscoenus miles vinoque ciboque gravatus,
Infanda imposuit connubia : natus et infans
Discolor; exterret genitricem barbara proles.
Cetera quis possit mala dicere ? Tanta nepotes
Horrebunt scelera, indocilem narrantibus aurem

Praebentes. Latrocinii, Germane, nefandi
Te pudeat, pudeat maculatae sanguine dextrae!
Accipe tu vero populorum, Belgica, laudes!

Haud secus ac Belgae crudelem Gallia sortem
Est perpessa : nihil furioso restitit hosti.
Sed non tota quidem fortunam pertulit illam.
Nam quum Germanus passu proculcat ovanti
Gallorum fines, perque urbes ducit apertas
Agmina, vanescit subito victoria; tuque
Attonitos hostes, intacta Lutetia, cogis
Vertere terga, tuis victos absistere muris!
Undique diffugiunt; vanoque elata triumpho
Barbara turba timet quem nuper terruit hostem.
Tunc patuit terris quid Gallica dextera posset...
Adsis militibus, Caesar, suetisque labantem
Firma virtutem verbis, veteremque precare,
O scelerate, Deum!... — Nil prosunt verba precesque
Namque iter accelerat, solito nec Marte lacessit
Agmina Gallorum stipata, lacessitus ipse,
Teutonicus miles, campo nec pugnat aperto.
Quum depastus oves per montes quaeritur ursus,
Si detectus erit, cursu petit ardua saxa,
Aut latet in densis sylvarum imisque latebris,
Inque sua ridet plumbum lethale caverna,
Sic trepidae Germanorum latuere cohortes.
— Innocuas fore rebantur. Sed noxia semper
Bellua Germanus : justis non utitur armis,
Insidiis autem et firmo munimine fossae.
Hostes inde petit; prohibent accedere claustra
Spicati ferri. — Sceleri scelus additur : ut si
Arte nova Stygiis auferret sedibus arma,
Corrumpit late putridis afflatibus auras :
Agmina persequitur tabes; in faucibus haeret
Spiritus. Armati Galli, sed sicut inermes,
Protinus intereunt, compressa in pectore vita.
Infelix miles, grandis quem pugna decebat,

Cui non concessum praeclaro Marte perire !

Vandalus est quisquis Rheni trans flumina natus.
Vandalus interdum desistit caede; ruinas
Tunc potius sitiens, iram deflectit in urbes,
Ignivomisque globis quibus horrisonum intonat aether,
Tecta petit : monumenta jacent altissima, turres
Relligione sacrae franguntur; rudera, tristes
Relliquias, tardo transit pede civis inerrans.
Vos eritis testes sceleris, collapsa penatum
Rudera ! Remorum templum venerabile, doctae
Artis prodigium, pia quod construxerat aetas,
In qua pontificum e manibus sumpsere coronam
Reges, Germanos bellum testaberis ipsi
Indixisse Deo ! Tua sunt haec crimina, Caesar !

Sanguineo bello non est modus : ipse cruorem
Vandalus horreret quo nunc perfunditur orbis.
Sordet Teutonibus bellum, si crimina linquant
Intentata; nimis tellus his arcta videtur
Ut scelus expandant; coeli sublimia scandunt
Navibus aeriis : sic saevit latius ira.
Saevitque in coelo rabies : mortem astra minantur.
Ut volucris nocturna, pavens sub lumine solis,
Conditur in trunco, densa sed nocte vagatur,
Attollit sese navis, secat aera cursu,
Disquirens facilem per vasta silentia praedam.
Aedes praeda novae volucris, stratique sopore
In domibus cives ! Qui non ad bella vocati,
Bellique insontes, placida sub nocte quiescunt,
Terrentur motu insolito : collapsa videntur
Sidera tellurem vasto pulsare fragore,
Immensoque domus flammati pondere ferri
Procumbunt subito, summo de culmine ad imum
Obtritae; lapidum fit strages, subque ruinis
Corpora trunca jacent, vix agnoscenda; sepulta
Corpora natorum deflent materque paterque;

Filius hic patrem, miseram illic filia matrem
Complorant; urbs stat tacito compressa dolore.

Terra cruore madet; sua suntque cadavera ponto,
Quae dat Germanus. Placidas non navigat undas
Mercator, nec qui patriam carosque penates
Exoptant, avidasque manus ad littora tendunt.
His non infensi venti coelique procellae;
Clemens his caelum; terrenus saevior hostis.
Qui latet in pelago : media Mors incubat unda.
Mortis imago ratis navem speculatur euntem,
Ipsa procul residens, altoque sub aequoris aestu
Navigat, et navi lethalem fulminat ictum...
Surge igitur, Wilso ! Germanis desine, praeses,
Parcere ! Nam periit tua Lusitania, cives
Nam periere tui ! Defensor surge tuorum

Wilso !... Nequicquam... Tanta non caede movetur !
Sic lactata viret Germana superbia, sicque
Grandescit scelerum series. Nec America solum
Lactavit. Vel in Europa (quis credere possit ?)
Germano Europam duris vincire catenis
Optanti, populi faverunt, arma ferentes !
Non te Belgarum movit fortuna, Batave ?
Non fratrem fraterna movent, eadem hoste minante ?
Vulcanum Cereremque vocas in praelia, qui dant
Hostibus auxilium, dum pro te Belga resistit !
Et sors communis : nam victa Batavia victis
Cum Belgis Germanorum provincia fiet.

Haud secus atque homines, populos servire paratos
Invenias, qui, quum sensus extollere possent,
Tranquillum timidumque solent submittere collum.
Quae leges terris olim dedit Austria, leges
Ipsa volens patitur. Caroli gens gloria Quinti
Nunc inhonesta tenet magni vix nominis umbram.
Subdita Germanis imprudens Austria, quanquam
Te fore victricem speras, quae fata videbis !

Hostis erit qui nunc socius : victoria cladem
Inferet; et Gallis (si Galli occumbere possent)
Devictis, armis sociam devincet iisdem.
Quin imo te victa premet Germania victam.
Namque vorat comitem, ardenti quum gutture praedam
Bestia non rapuit... — Sic vos Germana vorabit
Bestia, Bulgari, quos rex in perfida bella
Impulit adversus Gallos, rex Gallus et ipse !
Proditor in Serbos quos Gallia foverat armis
Arma tulit. Contra Russos (1) sua regna tuentes
Ensem direxit, Turcis per foedera junctus,
Hostibus arridens, fidis infensus amicis.
Quid captas, regum vilissime ? Caesaris arma
Deficiunt, magni remanet spes nulla triumphi.
Ut praeceps aries repetitis moenia pulsat
Ictibus, impulsu turres murique resistunt,
Sic densas acies in Gallorum agmina pellunt
Germani; nil proficiunt creberrima tela.

Jamque per Armeniam miserorum sanguine foedam
Turcae diffugiunt, et capta per oppida vitant
Ultrices iras, justoque armata flagello
Agmina Russorum. Te nunc Asiatica tellus,
Impia turba, vomit, sceleratis territa factis.
Mox Europa vomet; sedes tibi nulla manebit,
Et Byzanthiaci pelleris littore ponti.
Non tua regna tenes; quae, quondam rapta, teneret
Graecia, si vellet sociari foedere Serbis.
Foedera sed rupit, Gallorum et respuit arma.
O gens fida parum nimiumque ingrata, parentes
Quam nunc abnuerent irati, ingrata, repellis
Gallorum auxilium ? Pro libertate parentum
In Turcas olim fortissima contulit arma
Gallia, quae Graecos semper protexit amatque.

---

(1) Mot forgé par nécessité.

Eia age, Germanos tandem detrude tyrannos,
Fataque cum fatis Turcarum jungere cessa !
Imminet his clades, sequitur victoria Gallos.

Saevius hoc bello nullum; nostroque stupendum
Tempore quod, politis populi quum moribus omnes
Inter se certant, tum rixae bellaque terras
Praecipue vexent; magis et mirabile quod non
Orbis, spreta videns populorum a Teutone jura,
Magnanimo exardens odio frendensque, furori
Obstiterit, monstrique caput contriverit ! At nunc
Torpescunt populi qui propulsare deberent
Barbariam unanimes. Virtus fit nomen inane !
Rebus quisque suis intenti, crimina siccis
Adspiciunt oculis, ridentes juris amorem.
Quem soli colitis Galli, Russique, Britanni
Cumque Italis Serbi, quanquam Germanica mundum
Nunc cultura premit. Fortes servatis honorem
Antiquum cui, fons scelerum, cultura repugnat.

Sancte pater, pastor populorum, summe sacerdos
Relligionis, amans pacis, pacisque minister
Quam Deus ut miserum clemens portaret in orbem
Descendit coelo, reverendo fulmine plecte
Infestam paci gentem belloque superbam;
Teque orante, Deus latrones conterat ira,
Noxiaque intereant Germanae semina prolis !

F. FERRÈRE.

Mars 1916.

BIBLIOGRAPHIE

Pensées patriotiques. — *Les Fables de la Guerre*, par M. René Proust. — Agen, Imprimerie Laborde, 1915.

Les matériaux les plus intéressants pour l'Histoire ne sont pas les documents authentiques que les érudits vont exhumer de la poussière des archives. Lorsqu'un pays traverse une de ces crises redoutables où son existence même est en péril, c'est surtout dans les poésies populaires que vibre le sentiment national. Sous l'influence du danger, les instincts des sociétés primitives se réveillent. Comme aux âges héroïques, les hommes éprouvent le besoin d'écouter des vers qui traduisent leurs enthousiasmes, leurs haines, leurs colères et leurs espérances. C'est le même cœur qui bat dans toutes les poitrines, la même flamme qui s'allume dans toutes les prunelles. Qu'il s'agisse du *Petit Bleu* d'Agen ou de la *Dernière Minute* de Nérac, le numéro fait prime lorsqu'il contient une pièce de vers. Ces vers, l'ouvrier ou le paysan à demi lettré qui se pique d'un certain talent de déclamation, les apprendra par cœur et les récitera avec l'accent du terroir devant ses amis et ses voisins invités à la véillée de famille et l'on applaudira le poète parce qu'il aura su mieux dire que les autres, ce que tout le monde pense comme lui. Une collection complète de tous ces petits recueils de poésies qui ont été publiés pendant la guerre, aurait pour les générations à venir un prix inestimable. Ce serait là qu'il faudrait chercher ce que la France a ressenti pendant la période la plus dramatque de son histoire. Des centaines de collaborateurs ont travaillé à cette œuvre immense où pendant les longues et dramatiques péripéties d'un drame dont il était impossible de prévoir la durée, se sont épanouis les enthousiasmes, les haines et les irréductibles espérances d'une nation.

Les poésies de M. Proust sont un résumé vibrant et fidèle du sentiment populaire. Dans les vers du poète comme sur le champ de bataille, le symbole se confond avec l'idée qu'il représente, le drapeau c'est la patrie et la patrie c'est le drapeau. Ce drapeau, qui a conduit le soldat victorieux à l'assaut de la tranchée allemande, apporte la suprême consolation au blessé qui meurt sur son lit d'hôpital.

On pose doucement sur son lit d'agonie,
L'emblème aux trois couleurs de la chère patrie
Et le petit soldat, dominant sa douleur,
De ses deux bras crispés, le presse sur son cœur.
Il ne voit déjà plus cette étoffe qu'il touche,
Ses doigts avec effort, la portent à sa bouche,
Mais sentant, tout à coup, sa fièvre s'apaiser,
Il donne à ce drapeau son suprême baiser.

Ce drapeau sur lequel le blessé pose pieusement les lèvres avant de rendre le dernier soupir, le soldat aveugle qui a perdu la vue sur le champ de bataille, en conserve l'éternelle vision dans ses yeux éteints.

C'est le chant des clairons qui sonnent : Au Drapeau !
. . . .
Lorsqu'il fut aveuglé d'un éclat de mitraille
En montant à l'assaut sur le champ de bataille,
Ses yeux étaient fixés sur l'emblème admiré,
De la gloire duquel il était inspiré.
. . . .
Son visage rayonne, oubliant son calvaire.
Il se découvre et fait le salut militaire,
Car il a dans ses yeux éteints, baignés de pleurs,
Gravé le souvenir sacré des trois couleurs !

Lorsque l'existence d'un peuple est en jeu, la haine de l'ennemi est une des formes de l'amour de la patrie. L'histoire de la planète terrestre n'a pas connu de plus épouvantable fléau que le tyran dont un caprice a suffi pour faucher cinq millions d'existences humaines. Il n'est pas d'homme qui excite plus de malédictions que l'empereur Guillaume II. Ce sentiment se retrouve presque à chaque page du recueil de vers de M. Proust, tantôt exprimé sous une forme énergique et saisissante comme dans le bouquet de roses que le poète offre au Kaiser pour sa fête, tantôt sous la forme élégante et spirituelle des vieilles fables accommodées aux évènements du jour :

Guillaume, dans sa tête, avait fait le projet
    D'aller à Paris d'un seul jet,
Il croyait sans encombre entrer en cette ville;
Il voyait son armée avancer à grands pas
Ayant mis de côté, pour être plus agile,
Son honneur qui pourtant ne la fatiguait pas...
Pour que de moi longtemps on parle, il faut que j'ose
    Faire en ce Paris quelque chose
De vraiment « kolossal et sensationnel ».
    Je crois ne courir aucun risque,
    Après avoir pris l'obélisque,
    J'emporterai la tour Eiffel !
Là-dessus le voilà qu'il trépigne de joie,
    Mais il rencontre sur sa voie
Un énorme caillou. Il tombe : Patatras !
    C'était Joffre avec son armée,
    Qui fait envoler en fumée
Tous les rêves dorés qu'il avait fait là-bas...

Inutile de rappeler la moralité qui s'impose d'elle-même à l'esprit, tous les enfants savent par cœur la fable de la *Laitière et le*

Pot au lait. En revanche, la fable du *Loup germain et de l'Agneau* avait besoin d'être complétée par une moralité nouvelle qui fût un écho plus exact du cri échappé de la conscience de l'Europe, indignée d'un attentat contre le Droit des gens, suivi d'une longue série de crimes, que la maxime décourageante et brutale, enregistrée avec trop de complaisance peut-être par le bon La Fontaine.

Mais ce que La Fontaine oublia dans sa fable :
C'est le châtiment du coupable.
Et pour cette fois-ci, le forfait du plus fort
Indignant tout le monde influa sur son sort;
Par de braves amis, émus de ses alarmes,
Le petit agneau fut vengé;
Le Coq, le Léopard et l'Ours prirent les armes
Et le gros Loup fut égorgé.

Cette confiance dans l'avenir, cette foi dans la victoire finale, ce frémissement de l'âme de la patrie, cette France ouvrant les bras pour serrer sur son cœur ses enfants qui lui ont été arrachés par la force, cette aurore des jours meilleurs dont les premiers rayons sont lents à paraître mais ne tarderont pas à briller dans toute leur splendeur, illuminent déjà et réchauffent les poésies patriotiques écrites sous le souffle de la guerre.

Nous reprendrons bientôt l'Alsace et la Lorraine,
Déjà nos trois couleurs y flottent de nouveau
Partout, sur les coteaux ainsi que dans la plaine,
On acclame la France et son noble drapeau.
Quand nos vaillants soldats arrivent aux villages,
Un rayon de bonheur illumine les yeux,
On oublie un instant la guerre et ses ravages,
A voir ces sauveurs bleus semblant venir des cieux.
....
Jeunes et vieux sont donc joyeux; quant à l'enfance,
Pour elle, ces soldats sont un jouet nouveau,
Elle ne comprend pas, dans son insouciance,
Ce qu'est une Patrie et ce qu'est un drapeau.
....
Maman, je viens d'apprendre une langue nouvelle,
Quatre mots seulement, c'est tout ce que j'en sais.
Ils sont bien suffisants pour qu'on la trouve belle,
Dit la mère, ces mots : « Nous sommes des Français. »

Ces vers avaient été écrits le lendemain de la première entrée des Français à Mulhouse. La fortune de la guerre a parfois de cruels retours, mais courage, confiance, acceptons les patriotiques prédictions des poètes, la dernière vague sera du côté du bon droit.

LABADIE-LAGRAVE.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 6 janvier 1916. — Présidence M. le chanoine Durengues

M. le Secrétaire communique une Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à une Enquête à faire sur les Biens communaux, tant au point de vue historique qu'économique. Il serait ainsi possible de procéder à la rédaction d'études locales solidement documentées et préférables à des généralisations hâtives et hasardées. Dans l'intention de faciliter ces recherches, le Comité des Travaux historiques et scientifiques présente un plan qui permettra, les résultats de l'Enquête une fois obtenus, de les grouper facilement et de les coordonner.

M. le Trésorier rend ses comptes de gestion pour l'année 1915. Ils sont approuvés à l'unanimité.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le tome XVII, 2e série, du Recueil des Travaux de la Société, consacré uniquement à la publication des Œuvres complètes du poète agenais François de Cortète, sieur de Prades et de Cambes, collationnées sur le manuscrit de l'auteur et accompagnées d'une étude et d'un glossaire par M. Charles Ratier, membre résidant et majoral du Félibrige. Ce volume, qui fait honneur tant à son éditeur qu'à l'Imprimerie Moderne agenaise, sera distribué incessamment aux sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Agen fait échange.

L'humour et l'impeccabilité de style de M. G. Labadie-Lagrave se sont affirmés une fois de plus dans la spirituelle présentation faite à ses collègues du *Journal d'un Curé de campagne* au XVIIIe siècle, l'abbé Lafargue, curé de Calignac. Son livre de raison, de 1767 à 1790, méritait d'être connu; «car, ainsi que l'écrit M. Lagrave, ce grand cahier in-folio, couvert d'une écriture très lisible, où il est facile de reconnaître, du premier coup, un caractère énergique et un esprit cultivé, ne permet pas seulement de reconstituer, jusque dans les plus minutieux détails, la vie d'un curé de campagne pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, il fournit aussi de précieuses indications sur l'état social et les mœurs du temps. Pour les esprits curieux, qui se plaisent à faire revivre les choses du passé, il n'est pas de guide plus sûr que ces vieux *Livres de raison*, échappés par miracle à la destruction et à l'oubli. Telle mention insignifiante à l'époque où elle a été consignée, prend, au bout d'un siècle ou deux, la valeur d'un document historique.» Et ces documents abondent dans l'humble Journal du curé de Calignac.

Chargé par la Société d'analyser la rarissime plaquette que lui a offerte à la dernière séance M. Louis Recours, M. le chanoine Durengues fait ressortir l'intérêt que présente pour notre pays ce factum de 24 pages sur l'exécution de l'Edit de Nantes dans l'Agenais. Il en résulte notamment que, même après la promulgation de ce mémorable édit, le culte protestant ne put, en vertu d'articles secrets, jamais s'exercer dans Agen; ce qui força les Réformés de ne

se réunir qu'au seul temple, voisin, de Boé. On y voit aussi que, bien qu'il existât deux sénéchaussées, une d'Agen et une de Condom, elles n'étaient administrées que par un seul magistrat, titulaire unique de ce double emploi.

M. l'abbé Marboutin rapporte du front et montre à la Société une vieille gravure d'Henri IV à cheval, qu'il a trouvée à Poperinghe, en Belgique, derrière laquelle se trouve imprimé en flamand le commencement de l'*Ode à la Paix* de Salluste du Bartas. Elle dénote l'influence qu'exerçait la France sur ces provinces, nouvellement conquises, à la fin du XVIIe siècle. PH. L.

Séance du 3 février 1916. — Présidence de M. le chanoine Durengues

A la séance du 3 février dernier, présidée par M. le chanoine Durengues, M. Labadie-Lagrave présente le compte-rendu d'un recueil de poésies que M. René Proust a offert à la Société.

Pendant les périodes de crise où l'existence d'un peuple est en jeu, c'est surtout, dit M. Lagrave, dans les petites feuilles populaires qu'il faut chercher l'expression la plus fidèle du sentiment national.

Sous une forme tantôt éloquente et tantôt spirituelle, toujours ciselée avec une élégance et une finesse impeccables, l'auteur des *Pensées patriotiques* et des *Fables de la Guerre* a eu le mérite, à l'heure de crise actuelle, de traduire les enthousiasmes, les colères et les espérances qui vibraient dans le cœur de tous les Français. Le culte du drapeau national, la haine du Kaiser et la foi dans la victoire qui doit rendre à la mère-patrie les enfants dont elle a été séparée par un odieux abus de la force, se retrouvent à chaque vers, comme en témoignent de nombreuses citations, empruntées à son recueil. En temps de guerre les poètes n'ont-ils pas, eux aussi, leur rôle à remplir ?

Après ce compte-rendu, d'une tournure des plus littéraires et accru parfois d'aperçus propres à donner une plus large ampleur à la pensée de l'auteur, M. Labadie-Lagrave reprend la lecture de son travail sur un *Curé de Campagne au dix-huitième siècle*. Il signale dans le Livre de Raison de l'abbé Lafargue un grand nombre de détails précis et de chiffres qui mettent en lumière le rôle économique et financier du clergé de l'ancienne France à la veille de la Révolution. Le presbytère de Calignac était un établissement de crédit idéal qui prêtait sans intérêt, conservait les dépôts sans exiger de droits de garde et les rendait en temps de guerre sans opposer de moratorium. Il convient d'ajouter que le désintéressement du créancier était récompensé par la probité du débiteur. Ces prêts à titre gratuit étaient toujours remboursés après la moisson.

La Révolution mit fin à cette idylle financière et ce ne fut pas sans difficulté que l'abbé Lafargue, qui s'était démis de la cure de Calignac pendant les premiers mois de l'année 1789, obtint un certificat de civisme de la municipalité du Nomdieu. Grâce à ce certificat il put échapper à la tempête révolutionnaire et achever paisiblement ses jours dans la maison de campagne qu'il avait fait bâtir sur ses économies. L. B.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.





Cliché Ph. Lauzun

LE CHATEAU DE GUILLERY

GEORGE SAND EN GASCOGNE

(Suite[1])

III

Guillery

A cinq kilomètres à l'ouest de la petite ville de Barbaste, célèbre par son moulin fortifié, dont Henri IV était fier de se dire le meunier, à égale distance entre la vallée de la Gélise et celle de l'Avance, se dresse, à l'intersection des deux routes de Durance et de Casteljaloux, un petit monticule de 120 mètres à peine de hauteur sur lequel avait été bâti un manoir féodal. Au commencement du XIXe siècle, cette construction tombait en ruines. Le baron Dudevant la fit démolir, et, avec les matériaux en provenant, il fit construire une jolie maison moderne, sans style, sans prétentions, mais fort commode, où il se retira définitivement, quand ses blessures l'obligèrent à prendre sa retraite. Il l'entoura d'arbres qu'il planta lui-même et qui, sous peu, devinrent magnifiques. « Ormeaux vigoureux, platanes aux larges feuilles, acacias, tilleuls, catalpas aux belles girandoles, peupliers à la tige élancée, saules aux rameaux inclinés, gazons toujours verts, rafraîchis par des filets d'eau qui circulent dans toutes les directions, ou qui sont retenus en masse pour produire les effets les plus variés (2). » C'est Guillery, ou plutôt Guillerie, ainsi que le nom est écrit dans les anciennes cartes et qui, au dire de Littré, veut dire « chant du passereau ».

Le site est des plus pittoresques. Si la maison ne présente aucun caractère architectural digne d'être mentionné, ses abords en sont délicieux. Le charme en est surtout dans sa po-

(1) Voir n° Janvier-Février 1916.
(2) *Monographie du canton de Lavardac*, par J.-B. Truant.

sition, à l'entrée même de la forêt des Landes, dont les pins séculaires, s'étendant à l'infini jusqu'à la mer, profilent à l'horizon occidental leurs cîmes indéterminées.

C'est dans ce lieu, si attrayant pour une âme contemplative, que vint résider le jeune ménage Dudevant, à l'automne de 1825.

Hantée par le souvenir des beautés grandioses des Pyrénées, et plus encore par celui de l'homme aimable qu'elle y avait rencontré, Aurore Dudevant semble tout d'abord ne l'avoir pas suffisamment apprécié.

« Guillery, écrit-elle dans l'*Histoire de ma Vie*, le château de mon beau-père, était une maisonnette de cinq croisées de front, ressemblant assez à une guinguette des environs de Paris et meublée comme les bastides méridionales, c'est-à-dire très modestement. Néanmoins l'habitation en était agréable, et assez commode. Le pays me sembla d'abord fort laid, mais je m'y habituai vite . »

Il était impossible, en effet, que sur son esprit aussi observateur, aussi sensible à toutes les beautés de la nature, la poésie des Landes, avec leur sable fin, leurs genêts jaunes, leurs roses bruyères, le sombre des *surrèdes*, la majesté des toujours vertes *pignadas*, ne produisit pas son irrésistible effet, et qu'elle n'appréciât pas bientôt à sa juste valeur le site où le hasard l'avait ainsi jetée. Aussi écrit-elle bien vite :

« Quand vint l'hiver qui est la plus agréable saison de cette région de sables brûlants, les forêts de pins et de chênes-liège prirent sous les lichens un aspect druidique, tandis que le sol raffermi et rafraîchi par les pluies, se couvrit d'une végétation printanière qui devait disparaître à l'époque qui est le printemps au nord de la France. Les genêts épineux fleurirent, des mousses luxuriantes, semées de violettes, s'étendirent sur les taillis, les loups hurlèrent, les lièvres bondirent, Colette arriva de Nohant et la chasse résonna dans les bois. »

Gros mangeur, grand buveur, Casimir Dudevant était, comme son père l'avait été dans sa jeunesse, un intrépide chasseur. Que faire à Guillery, pendant l'automne et l'hiver, à moins que l'on ne chasse. Des parties furent rapidement or-

ganisées en l'honneur de la jeune femme qui, bientôt, y prit un goût extrême. Mais laissons-la parler elle-même :

« J'y pris grand goût. C'était la chasse sans luxe, sans vaniteuse exhibition d'équipages et de costumes, sans jargon scientifique, sans habits rouges, sans prétentions ni jalousies de *sport;* c'était la chasse comme je pouvais l'aimer, la chasse pour la chasse. Les amis et les voisins arrivaient la veille ; on envoyait vite boucher le plus de terriers possible; on partait avec le jour, monté comme on pouvait, sur des chevaux dont on n'exigeait que de bonnes jambes et dont on ne raillait pourtant pas les chutes, inévitables quelquefois dans des chemins traversés de racines que le sable dérobe absolument à la vue et contre lesquelles toute prévoyance est superflue. On tombe sur le sable fin, on se relève, et tout est dit. Je ne tombai cependant jamais; fut-ce par bonne chance ou par la supériorité des instincts de Colette, je n'en sais rien.

« On se mettait en chasse quelque temps qu'il fît. De bons paysans aisés des environs, fins braconniers, amenaient leur petite meute, bien modeste en apparence, mais bien plus exercée que celle des amateurs. Je me rappellerai toujours la gravité modeste de *Peyrounine*, amenant ses *trois couples et demie* au rendez-vous, prenant tranquillement la piste, et disant de sa voix douce et claire, avec un imperceptible sourire de satisfaction : « *Aneim, ma tan belo !* » *Aneim*, c'est *allons ! courage ;* c'est le *animo* des Italiens ; *tan belo*, c'était *Tant-Belle*, la reine des bassets à jambes torses, la dépisteuse, l'obstinée, la sagace, l'infatigable par excellence, toujours la première à la découverte, toujours la dernière à la retraite.

« Nous étions assez nombreux, mais les bois sont immenses et la promenade n'était plus, comme aux Pyrénées, une marche forcée sur une corniche qui ne permet pas de s'éparpiller. Je pouvais m'en aller seule à la découverte sans crainte de me perdre, en me tenant à portée de la petite fanfare que Peyrounine sifflait à ses chiens. De temps en temps, je l'entendais sous bois, admirer, à part lui, les prouesses de sa chienne favorite et manifester discrètement son orgueil en murmurant : « *Oh ! ma tant belle ! Oh ! ma tant bonne !* »

Rappelons ce qu'écrivait à ce propos, dans cette même Revue, à la date de 1876, M. Lesueur de Pérès, l'auteur anonyme d'un article sur George Sand, d'après ce qu'il avait entendu dire à ceux du pays qui l'avaient alors fréquentée.

« Madame Dudevant se dédommageait de l'ennuyeuse contrainte des visites officielles, lorsqu'elle rentrait à Guillery. Alors elle montait à cheval, soit seule, soit plus souvent accompagnée de son mari et des amis de ce dernier, et se livrait avec eux à des courses rapides, longues et fatigantes dans les grands bois qui entouraient de tous côtés la maison de Guillery. Il serait facile de nommer les compagnons privilégiés de ces courses à cheval qui étonnaient le voisinage jusque là peu habitué à de pareilles allures chez une jeune femme. On assure que plusieurs de ses compagnons ont été depuis crayonnés, sous des noms d'emprunt, dans le roman de *Rose et Blanche*, premier ouvrage de G. Sand, qu'elle publia, dans le courant de l'année 1831, en collaboration avec Jules Sandeau. »

Si, plus tard, lorsqu'elle écrivit ses Mémoires, G. Sand ne se donne plus la peine d'esquisser les silhouettes respectives de ses compagnons de chasse, elle synthétise cependant leurs qualités comme leurs défauts, et dépeint, en ces termes généraux, le caractère gascon :

« Les Gascons sont de très excellentes gens, pas plus menteurs, pas plus vantards que les autres provinciaux qui le sont tous un peu. Ils ont de l'esprit, peu d'instruction, beaucoup de paresse, de la bonté, de la libéralité, du cœur et du courage. Les bourgeois, à l'époque que je raconte, étaient pour l'éducation et la culture de l'esprit, très au-dessous de ceux de ma province; mais ils avaient une gaieté plus vraie, le caractère plus haut, l'âme plus ouverte à la sympathie. Les caquets de village étaient là tout aussi nombreux, mais infiniment moins méchants que chez nous, et, s'il m'en souvient bien, ils ne l'étaient même pas du tout.

« Les paysans, que je ne pus fréquenter beaucoup, car ce fut seulement vers la fin de mon séjour que je commençai à entendre un peu leur idiôme, me parurent plus heureux et plus indépendants que ceux de chez nous. Tous ceux qui entou-

raient, à quelque distance, la demeure isolée de Guillery, étaient fort aisés, et je n'en ai jamais vu aucun venir demander des secours. Loin de là, ils semblaient traiter d'égal à égal, avec *Moussu le Varon*, et, quoique très polis et même cérémonieux, ils avaient presque l'air de s'entendre pour lui accorder une sorte de protection, comme à un voisin honorable qu'ils étaient jaloux de récompenser. On le comblait de présents, et il vivait tout l'hiver des volailles et du gibier vivants qu'on lui apportait en étrennes. Il est vrai que c'était un échange de réfection pantagruelesque. Ce pays est celui de la déesse Manducée. Les jambons, les poulardes farcies, les oies grasses, les canards obèses, les truffes, les gâteaux de millet et de maïs y pleuvent comme dans cette île où Panurge se trouvait si bien; et la maisonnette de Guillery, si pauvre de bien-être apparent, était sous le rapport de la cuisine une abbaye de Thélème, d'où nul ne sortait, qu'il fût noble ou vilain, sans s'apercevoir d'une notable augmentation de poids dans sa personne.

« Ce régime ne m'allait pas du tout. La sauce à la graisse était pour moi une espèce d'empoisonnement, et je m'abstenais souvent de manger, quoique ayant grand faim au retour de la chasse. Aussi je me portais fort mal à l'aise et maigrissais à vue d'œil, au milieu des innombrables cages où les ortolans et les palombes étaient occupés à mourir d'indigestion. »

Casimir Dudevant avait promis à sa femme de la mener de temps en temps à Bordeaux, qu'habitaient plusieurs membres de sa famille. Bien qu'il eut préféré ne pas quitter Guillery et s'adonner chaque jour à ses goûts favoris, la chasse, la bonne chère et la boisson, il avait compris la nécessité de rompre, pour sa jeune femme, la monotonie des solitudes landaises et de lui procurer quelques plaisirs mondains. Bien qu'Aurore fut peu sensible à ces derniers, elle n'insista pas moins pour se rendre vers la fin de l'automne à Bordeaux, où l'appelait à grands cris son amie Zoë et plus encore le souvenir de celui auquel elle avait donné son cœur dans les grottes de Lourdes et sous l'écume neigeuse de Gavarnie. Le jeune

ménage passa donc une quinzaine dans la capitale de la Guyenne, non toutefois sans pousser jusqu'à la Brède, où la famille de Zoë avait une maison de campagne. Serait-ce à Saint-Médard d'Eyrans, canton de la Brède, qui était une propriété de la famille de Sèze ? G. Sand ne le dit pas. Toujours est-il que les deux amoureux s'y retrouvèrent et que fut alors conclu entre eux ce pacte d'amour platonique auquel il semble qu'ils soient restés fidèles, et que confirme la fameuse lettre qu'Aurore adressa peu après à son mari.

Dans son *Histoire de ma Vie*, G. Sand se contente d'écrire ce passage, volontairement énigmatique :

« J'eus là (à la Brède) un très violent chagrin, dont cette inappréciable amie (Zoë) me sauva par l'éloquence du courage et de l'amitié. L'influence que son intelligence vive et sa parole nette eurent sur moi en ce moment de désespérance absolue disposa de plusieurs années de ma vie et fit entrer ma conscience dans un équilibre vainement cherché jusqu'alors. Je revins à Guillery brisée de fatigue, mais calme, après avoir promené sous les grands chênes plantés par Montesquieu des pensées enthousiastes et des méditations riantes où le souvenir du philosophe n'eut aucune part, je l'avoue. — Et pourtant j'aurais pu faire ce jeu de mots que l'*Esprit des Lois* était entré d'une certaine façon et à certains égards dans ma nouvelle manière d'accepter la vie. »

Aurore Dudevant se trouvait, à cette heure, à un tournant dangereux de son existence. Séduite de plus en plus par les qualités d'Aurélien de Sèze, qualités « qui faisaient, écrit M. Doumic, si cruellement défaut à Casimir, la culture de l'esprit, le sérieux du caractère, une discrétion de manières qu'on prenait d'abord pour de la froideur, une élégance un peu hautaine », elle était prête à se donner à lui, si du moins à son tour il l'eut réellement voulu. Mais il restait fidèle aux scrupules de sa conscience, « à son honnêteté à toute épreuve, qui sentait son magistrat de l'ancienne école ». Aurélien de Sèze était maître de lui. Aurore en conçut « ce violent chagrin dont elle parle »; mais à son tour elle fut sauvée et consolée par son amie Zoë. Une explication eut lieu entre les deux jeu-

nes gens. Ils jurèrent de toujours s'aimer, mais aussi de rester sans reproche. Et, paraît-il, ce serment fut tenu.

Casimir eut-il vent de cette affection réciproque ? Quelque lettre anonyme lui dévoila-t-elle l'amour de sa jeune femme ? Toujours est-il qu'il brusqua le retour à Guillery, et que, dans un accès de mauvaise humeur, il partit pour Nohant, laissant Aurore et son fils Maurice en compagnie de ses beaux-parents.

C'est alors que « livrée aux inspirations de son cœur ou de son imagination, pour calmer et ramener à elle son mari, Aurore Dudevant eut l'idée étrange, incroyable au premier aspect, de lui envoyer, par la poste, la relation de ses intimités avec Aurélien de Sèze ».

Cette lettre, célèbre à plus d'un titre, appartient à Madame Lesueur de Pérès, dont l'habitation de campagne, le Couloumé, se trouvait à trois kilomètres à peine de Guillery. Lorsque, dans ses dernières années, Casimir Dudevant, ruiné, eut été forcé de vendre la maison paternelle, il se retira à Barbaste et continua de recevoir plus que jamais la visite de sa très aimable et toujours fidèle amie. C'est alors que pour montrer sa reconnaissance à la jeune femme, dont l'intelligence supérieure, la grâce un peu hautaine et l'indépendance de caractère lui rappelaient peut-être celles de sa femme, il lui fit don, à son lit de mort, de toute la correspondance qu'Aurore lui avait écrite jusqu'au moment de leur séparation. Trésor littéraire inestimable, qui ne pouvait tomber en de meilleures mains et que garde encore, entièrement inédit, avec le soin le plus jaloux, Madame Lesueur de Pérès.

En tête du volumineux paquet, figure la lettre du 8 novembre 1825.

« Elle contient, écrit M. de Pérès, une quarantaine de pages environ, écrites sur du papier in-quarto, d'une écriture anglaise, hardie, déliée, féminine, qui contraste, d'une manière absolue, avec l'écriture bâtarde, magistrale, virile et perpendiculaire qu'avait adoptée G. Sand pendant son règne littéraire.

« C'est un véritable chef-d'œuvre de style; et la jeune fem-

me qui a produit ce chef-d'œuvre, sans se douter peut-être que c'en fut un à ce moment où elle le composait, a atteint du premier bond des hauteurs qu'elle n'a jamais dépassées. »

Pour nous, qui avons eu également cette lettre entre nos mains, qui l'avons lue et relue autrefois, sans qu'il nous fût permis d'en copier le texte, le souvenir que nous en avons gardé est si vivace encore dans notre mémoire, que nous ne voyons aujourd'hui aucun inconvénient, après tant d'autres divulgations plus intimes des sentiments de G. Sand, d'en faire connaître, pour la première fois, l'esprit et le sens des principaux passages.

La date est du 8 novembre 1825.

Dès les premières lignes, Aurore expose à son mari la cause de la lettre qu'elle lui écrit, le but qu'elle poursuit. C'est sa confession pleine et sincère. Elle vient de subir une grande crise morale; mais le trouble est passé, le calme est revenu, le repos veut naître, seulement au prix du pardon. Elle sait Casimir noble et généreux. Elle aurait pu avoir avec lui une explication verbale; elle a préféré lui écrire, les idées étant plus claires, plus faciles à exprimer.

Ce n'est pas qu'elle soit coupable. Elle ne l'a jamais été. Et c'est ce qu'elle veut persuader à son mari, afin qu'il ait confiance en elle, qu'il croit à la pureté de ses actions, que ses soupçons disparaissent à tout jamais. Qu'elle l'écoute donc, non comme une grâce qu'elle ait besoin d'obtenir, mais à seule fin qu'il s'instruise, si cette connaissance est nécessaire à son repos.

Elle lui raconte alors sa jeunesse au Plessis, sa solitude entre sa mère et sa grand-mère, son besoin d'aimer. Elle le rencontre. Elle l'aime aussitôt, pour sa bonté, toujours grande. Elle l'épouse. Mais elle s'aperçoit, hélas ! trop tard, d'une complète différence de goûts. Il n'aimait pas la musique; elle cessa aussitôt d'en faire. Il lisait par complaisance; les yeux bientôt se fermaient et le livre lui tombait des mains. Si elle lui parlait littérature, philosophie, poésie, ou bien les noms des auteurs lui étaient inconnus, ou encore il traitait ses ré-

flexions de folies, de sentiments exaltés et romanesques. Jamais la moindre communion de pensées ni d'idées.

Elle tombe alors dans une profonde mélancolie, que ne peut même pas distraire la vue de Maurice, son bel enfant. C'est qu'elle a toujours soif d'aimer ! Et ici, une page adorable, où elle explique et analyse ce besoin impérieux du cœur, cet ordre de la nature imposé à toute femme de son âge. Pour arriver à se faire comprendre de son mari, elle change ses goûts, modifie sa manière d'être, de penser, d'agir. Rien n'y fait. Elle le pressait dans ses bras; elle sentait qu'il l'aimait. Et cependant quelque chose qu'elle ne pouvait dire manquait à son bonheur.

Alors, elle essaie de la religion. Elle se jette dans la dévotion, espérant y trouver des forces et des consolations. Son confesseur, un excellent homme, lui signale le danger, l'exhorte à ne point continuer à se livrer à cette dangereuse mélancolie. Elle n'a point le courage de suivre ses conseils.

Un voyage peut-être la sauvera. Elle décide Casimir à lui faire voir les Pyrénées. Elle ne demande qu'à admirer avec lui cette nature sauvage et grandiose. Mais là encore, plus elle s'exalte, plus il reste froid.

C'est à ce moment qu'elle rencontre Aurélien de Sèze. Si elle ne le nomme pas, elle le dépeint si bien, elle le pare de tant de grâces et de qualités, qu'il faut être Casimir pour ne pas voir qu'elle en est toujours folle.

Et alors la narration des courses qu'ils font ensemble, la description des lieux magiques qu'ils visitent, l'abbaye de Saint-Savin, le lac de Gaube, enfin Gavarnie ! Là, il lui ouvre son cœur, lui parle d'amour, l'assure de son respect. D'abord elle le repousse, ce qui l'attriste; puis, peu à peu, elle se laisse charmer par sa parole douce et pénétrante. Elle tombe dans ses bras; mouvement irrésistible dont elle ne put se défendre, et dont toute la faute revient à elle.

Le récit de cette scène de Gavarnie est un pur chef-d'œuvre, que n'a surpassé aucune des pages de ses plus poétiques romans.

Cependant les jours se succèdent. Les deux amants se

voient sans cesse. Mais leur affection reste pure; leurs sentiments sont si nobles qu'Aurélien va jusqu'à la prier de lui résister toujours. Il aurait horreur d'elle, lui disait-il, s'il venait à souiller la pureté d'un ange !

Ce fut à la grotte de Lourdes, ainsi que nous l'avons déjà écrit, qu'il lui fit ses adieux; c'est à la face de cette nature mystérieuse qu'il lui jure de l'aimer toute sa vie, comme sa mère, comme sa sœur, et de la respecter comme elles. Il la pressa contre son cœur, la seule liberté qu'il se soit jamais permise. Et les deux amoureux ont tenu leur serment.

Mais, depuis, quelles souffrances Aurore ne doit-elle pas endurer, car elle aime toujours son mari. Et ici cette phrase stupéfiante : « *Elle aime l'un davantage : elle aime mieux l'autre !* » Que Casimir essaie de comprendre. En tous cas, qu'il se rassure, puisque elle est bien décidée à ne plus partager son cœur, à rompre avec Aurélien. Elle n'ira plus à Bordeaux; elle ne renouvellera plus la dangereuse promenade de la Brède, où, désespéré de la résolution qu'elle a prise de ne plus le voir, Aurélien veut se tuer. Elle ira avec son époux à Paris, à Nohant, partout où il voudra l'amener. Elle souffrira peut-être encore de cette intimité forcée, car l'esprit de Casimir n'a pas été cultivé, mais son âme est restée ce que Dieu l'avait faite, digne en tous points de la sienne.

D'heureux jours leur sont promis. Elle est sûre que son mari va la comprendre; elle est heureuse de lui avoir tout avoué, pour obtenir ainsi son généreux pardon.

Et la lettre se termine par un pacte étrange qu'Aurore propose à son mari, par lequel elle s'engage à ne pas aller de tout l'hiver à Bordeaux, à ne plus écrire en secret à Aurélien de Sèze, à ne correspondre qu'avec Zoë, dont elle lui fera voir les lettres, à étudier ensemble, à Paris comme à Nohant; à ne jamais se livrer à des scènes de ménage toujours regrettables; à vivre enfin calme et tranquille avec lui en s'occupant de l'éducation de leur enfant.

Cette lettre a son épilogue : « Lors du procès en séparation qui eut lieu en 1836, écrit M. René Doumic dans sa si remar-

quable étude sur George Sand, l'avocat du mari en ayant lu quelques fragments pour charger George Sand, l'avocat de celle-ci, qui était croyons-nous Michel de Bourges, pour toute réplique, lut en son entier cette lettre abondante, éloquente, généreuse. L'auditoire éclata en applaudissements.

Ce que comprit si bien l'auditoire, Casimir, malgré sa petite intelligence, ne pouvait se refuser à le croire. Il accepta donc de bonne grâce, — et c'est ce qu'il avait de mieux à faire, — les explications et les propositions d'Aurore. Il revint bien vite à Guillery; et la vie du jeune ménage y reprit son cours régulier, momentanément à l'abri de tout orage.

Pour se rendre à Bordeaux en cette fin d'octobre 1825, les Dudevant avaient descendu la Garonne. Toujours inquiète de la santé de son fils Maurice, qu'elle avait laissé à Guillery, Aurore, pour son retour, trouva trop longue la montée du fleuve, et, afin d'arriver plus vite, décida qu'elle reviendrait par terre. Peu de routes existaient encore à cette époque, du moins carrossables, dans la forêt des Landes. Elle fut obligée de passer par Casteljaloux, où il lui arriva une assez curieuse aventure. Voici en quels termes charmants elle raconte cet épisode des loups, dans l'*Histoire de ma Vie :*

« Nous arrivâmes à Casteljaloux à minuit, et, au sortir d'une affreuse patache, je fus fort aise de trouver mon domestique qui avait amené nos chevaux à notre rencontre. Il ne nous restait que quatre lieues à faire, mais des lieues de pays sur un chemin détestable, par une nuit noire et à travers une forêt de pins immense absolument inhabitée, un véritable coupe-gorge où rôdaient des bandes d'Espagnols, désagréables à rencontrer même en plein jour. Nous n'aperçûmes pourtant pas d'autres êtres vivants que des loups. Comme nous allions forcément au pas dans les ténèbres, ces messieurs nous suivaient tranquillement. Mon mari s'en aperçut à l'inquiétude de son cheval et il me dit de passer devant et de bien tenir Colette pour qu'elle ne s'effrayât pas. Je vis alors briller deux yeux à ma droite, puis je les vis passer à gauche. « Combien « y en a-t-il ? demandai-je. — Je crois qu'il n'y en a que deux,

« me répondit mon mari; mais il en peut venir d'autres; ne « vous endormez pas. C'est tout ce qu'il y a à faire. »

« J'étais si lasse, que l'avertissement n'était pas de trop. Je me tins en garde, et nous gagnâmes la maison, à quatre heures du matin, sans accident.

« On était très habitué alors à ces rencontres dans les forêts de pins et de lièges. Il ne se passait pas de jour que l'on n'entendît les bergers crier pour s'avertir, d'un taillis à l'autre, de la présence de l'ennemi. Ces bergers, moins poétiques que ceux des Pyrénées, avaient cependant assez de caractère, avec leurs manteaux tailladés et leurs fusils en guise de houlette. Leurs maigres chiens noirs étaient moins imposants, mais aussi hardis que ceux de la montagne.

« Pendant quelque temps, il y eut bonne défense aussi à Guillery. Pigon était un métis plaine et montagne, non seulement courageux, mais héroïque à l'endroit des loups. Il s'en allait, la nuit, tout seul, les provoquer dans les bois, et il revenait, le matin, avec des lambeaux de leur chair et de leur peau attachés à son redoutable collier, hérissé de pointes de fer. Mais un soir, hélas ! on oublia de lui remettre son armure de guerre; l'intrépide animal partit pour sa chasse nocturne et ne revint pas.

« L'hiver fut un peu plus rude que de coutume en ce pays. La Garonne déborda, et, par contre, ses affluents. Nous fûmes bloqués pendant quelques jours; les loups affamés devinrent très hardis; ils mangèrent tous nos jeunes chiens. La maison était bâtie en pleine campagne, sans cour, ni clôture d'aucune sorte. Ces bêtes sauvages venaient donc hurler sous nos fenêtres; et il y en eut une qui s'amusa, pendant une nuit, à ronger la porte de notre appartement, situé au niveau du sol. Je l'entendais fort bien. Je lisais dans une chambre; mon mari dormait dans l'autre. J'ouvris la porte vitrée et appelai Pigon, pensant que c'était lui qui revenait et voulait entrer. J'allais ouvrir le volet, quand mon mari s'éveilla et me cria : « Eh non, non, c'est le loup ! » Telle est la tranquillité de l'habitude que mon mari se rendormit sur l'autre oreille et que je repris mon livre, tandis que le loup continuait à manger la

porte. Il ne put l'entamer beaucoup, elle était solide; mais il la machura de manière à y laisser ses traces. Je ne crois pas qu'il eût de mauvais desseins. Peut-être était-ce un jeune sujet qui voulait faire ses dents sur le premier objet venu, à la manière des jeunes chiens.

« Un jour que, vers le coucher du soleil, mon beau-père allait voir un de ses amis à une demi-lieue de la maison, il rencontra à mi-chemin un loup, puis deux, puis trois, et en un instant il en compta quatorze. Il n'y fit pas grande attention; les loups n'attaquent guère; ils suivent; ils attendent que le cheval s'effraye, qu'il renverse son cavalier, ou qu'il bronche et tombe avec lui. Alors il faut se relever vite ; autrement ils vous étranglent. Mon beau-père, ayant un cheval habitué à ces rencontres, continua assez tranquillement sa route ; mais lorsqu'il s'arrêta à la grille de son voisin pour sonner, un de ses quatorze acolytes sauta au flanc de son cheval et mordit le bord de son manteau. Il n'avait pour défense qu'une cravache, dont il s'escrima sans effrayer l'ennemi ; alors il imagina de sauter à terre et de secouer violemment son manteau au nez des assaillants, qui s'enfuirent à toutes jambes. Cependant il avouait avoir trouvé la grille bien lente à s'ouvrir, et l'avoir vue enfin ouverte avec une grande satisfaction.

« Cette aventure du vieux colonel était déjà ancienne. A l'époque de mon récit, il était si goutteux qu'il fallait deux hommes pour le mettre sur son cheval et l'en faire descendre. Pourtant lorsqu'il était sur son petit bidet brun miroité, à crinière blonde, malgré sa grosse houppelande, ses longues guêtres en drap olive et ses cheveux blancs flottant au vent, il avait encore une tournure martiale et maniait tout doucement sa monture mieux qu'aucun de nous.

« J'ai parlé des bandes d'Espagnols qui couraient le pays. C'étaient des Catalans principalement, habitants nomades du revers des Pyrénées. Les uns venaient chercher de l'ouvrage comme journaliers et inspiraient assez de confiance malgré leur mauvaise mine ; les autres arrivaient par groupes avec des troupeaux de chèvres qu'ils faisaient paturer dans les

vastes espaces incultes des landes environnantes ; mais ils s'aventuraient souvent sur la lisière des bois, où leurs bêtes étaient fort nuisibles. Les pourparlers étaient désagréables. Ils se retiraient sans rien dire, prenaient leur distance, et, maniant la fronde ou lançant le bâton avec une grande adresse, ils vous donnaient avis de ne pas trop les déranger à l'avenir. On les craignait beaucoup, et j'ignore si on est parvenu à se débarrasser de leur parcours. Mais je sais que cet abus persistait encore il y a quelques années et que des propriétaires avaient été blessés et même tués dans ces combats.

« C'était pourtant la même race d'hommes que ces montagnards austères dont j'avais envié, aux Pyrénées, le poétique destin. Ils étaient forts dévots, et qui sait s'ils ne croyaient pas consacrer comme un droit religieux l'occupation de nos landes par leurs troupeaux ? Peut-être regardaient-ils cette terre immense et quasi déserte comme un pays vierge que Dieu leur avait livré et qu'ils devaient défendre, en son nom, contre les envahissements de la propriété individuelle.

« C'était donc un pays de loups et de brigands que Guillery ; et pourtant nous y étions tranquilles et joyeux. On s'y voyait beaucoup. Les grands et petits propriétaires d'alentour n'ayant absolument rien à faire, et cultivant, en outre, le goût de ne rien faire, leur vie se pasait en promenades, en chasses, en réunions et en repas les uns chez les autres. »

Et George Sand de citer les noms des familles les plus en vue du pays, chez lesquelles elle fréquentait. Non pas, avons-nous dit, qu'elle y prit un plaisir extrême ; elle a laissé chez elles et les derniers survivants de cette époque le souvenir d'une femme froide, glaciale, indifférente à tout, quoique toujours polie. « Ce n'était pas, a déjà écrit M. Lesueur de Perès, voisin et ami de son mari, de l'orgueil, ni de la sauvagerie ; mais ce n'était pas non plus ce désir de plaire et de réussir qui domine dans la jeune femme à laquelle le mariage vient d'ouvrir les portes de la société. En somme, et pour parler le langage vulgaire, *tout cela lui était bien égal.* Son corps était présent, mais son esprit était ailleurs. » M. de Pérès aurait pu ajouter : son cœur aussi, hypnotisée qu'elle

était à ce moment par son attachement pour Aurélien de Sèze, qu'avivait encore une séparation prolongée.

En tête des relations qu'elle se plaît à évoquer, elle nomme la *marquise de Lusignan*, « la belle et aimable chatelaine du très romantique et important manoir de Xaintrailles. » Madame de Lusignan, née d'Aymard d'Alby de Chateaurenard mariée, en 1811, au dernier marquis de Lusignan, ancien officier de cavalerie qui s'était distingué pendant les guerres du premier Empire et qui avait pris sa retraite dans le vieux château de Xaintrailles, berceau du maréchal Poton, où il vivait, sous la Restauration, assez retiré, avant que les électeurs de l'arrondissement de Nérac ne l'envoyassent à la Chambre des députés, sous le gouvernement de Juillet; mission qu'il remplit fort honorablement jusqu'à sa mort, arrivée le 5 avril 1844. Madame de Lusignan continua de vivre au château de Xaintrailles, jusqu'en 1863, date de son décès, ne cessant de prodiguer ses soins et sa générosité à toutes les infortunes, et laissant le souvenir d'une grande dame de l'ancien régime, d'un esprit fort aimable et d'une suprême distinction (1).

Les Dudevant visitaient aussi la famille *de Beaumont*, dans son « magnifique château de Buzet, nid féodal perché audessus des splendides plaines de la Garonne », et qui les attirait « par des réunions nombreuses et des charades en action. » Le château de Buzet, qui depuis le XVIᵉ siècle, était la propriété des Grossolles de Flammarens, venait de passer dans la famille de Beaumont par le mariage de Madeleine-Joséphine de Grossolles avec Christophe-Amable-Louis, comte de Beaumont. Il y mourut le 29 juin 1843, âgé de 67 ans, laissant un fils, Amblard de Beaumont, mort au même château l'année suivante, et une fille, Marie de Beaumont, mariée en 1852, au comte Alfred de Noailles. Le château de Buzet appartenait naguère encore à Madame de Noailles, décédée dans les premiers mois de 1915.

(1) Voir notre *Etude sur le château de Xaintrailles*. Agen 1874, in-8° de 124 pages.

« De Logareil, ajoute G. Sand, à deux pas de chez nous, à travers bois, le bon Auguste Berthet venait chaque jour. » Laugareil, à deux kilomètres, en effet, à l'ouest de Guillery, était une agréable maison de campagne, entourée de tous côtés de bois de pins et de chênes-liège et habitée, à ce moment, par *M. Auguste Berretté*, et non Berthet comme l'écrit à tort G. Sand.

Voici l'anecdote inédite que ce bon vieillard, mort juge de paix du canton de Houeillès, se plaisait à raconter au sujet de son étrange voisine et que nous avons recueillie de la bouche même d'un de ses anciens amis.

« Un jour qu'il chassait à courre avec Aurore Dudevant, son mari et quelques amis, ils furent surpris sur les landes de Durance par un violent orage et une pluie battante qui les trempa jusqu'aux os. Assez éloignés de Guillery, ils durent se réfugier dans une pauvre chaumière pour se mettre à l'abri et sécher leurs vêtements. Un grand feu fut allumé dans la vaste cheminée, devant laquelle ils se rangèrent en cercle. Dans la pièce servant à la fois de chambre et de cuisine se trouvait un berceau avec un nouveau né.

« Madame Dudevant cessa tout d'un coup de prendre part à la conversation et parut s'absorber dans une méditation profonde, en considérant le berceau et la misérable chambre qui l'abritait. Puis, imposant silence à ses compagnons et le leur montrant du doigt :

« Voilà, dit-elle, une créature qui n'a pas demandé la vie. Le hasard fait naître cet enfant dans une misérable chaumière. Que sera sa destinée ? Il vivra de privations, de pain noir, travaillant du matin au soir, sans horizon pour la pensée, sans culture intellectuelle, sans idéal... S'il fut né dans un château, que de soins, que de caresses, quel luxe, quel riant avenir ! Enfance heureuse et choyée, instruction, éducation, maîtres choisis, développement de toutes ses facultés. Ici, bête de somme ; là-bas, penseur, homme de loisir, avec toutes les satisfactions matérielles, intellectuelles et morales. Le contraste n'est-il pas excessif, l'inégalité des conditions choquante, si rien ne vient la diminuer. La société n'a-t-elle

aucun devoir à remplir envers le malheureux qui naît ainsi dans la misère et y semble condamné à perpétuité ? »

« La-dessus, les réflexions philosophiques, politiques et sociales les plus profondes, les plus saisissantes.

« Elle les tint plus d'une heure sous le charme de sa parole et de ses aperçus véritablement extraordinaires, qui étaient comme une prescience et une peinture du mouvement social actuel.

« Ce fut pour tous une véritable révélation qui les impressionna vivement et laissa plus d'un songeur et perplexe. »

Cette tirade philanthropique ne fait-elle pas pressentir la prochaine féministe de 1832 et plus encore la socialiste de 1848 ?

« Le même Monsieur Berretté ajoutait : « Madame Dudevant avait souvent des boutades inattendues. Un jour, à table, après une plaisanterie un peu lourde de son mari, elle se pencha vers lui et lui dit à mi-voix, mais de façon pourtant à être entendue : « Mon pauvre Casimir, tu es bien bête ! mais, tout de même, je t'aime bien comme cela (1). »

Enfin G. Sand cite encore les noms de quelques autres familles du pays avec lesquelles elle avait des relations suivies. Les *de Batz-Trenquelléon*, du château de Trenquelléon, ce joli spécimen de l'art architectural français à la fin du XVIIIe siècle, paresseusement couché dans un oasis de verdure sur les bords de la Baïse, et qu'habitait à ce moment le baron Charles de Trenquelléon, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Bernardine de Sevin, père de trois fils, Charles, l'auteur de très jolis rondeaux, Arthur et Léopold, et cousin d'autres Trenquelléon, résidant dans la contrée, dont l'un, propriétaire à Gajan, pourrait bien avoir été l'ami intime de Casimir Dudevant; — les *Gramont de Ville-*

(1) Cette curieuse relation, nous la devons à l'obligeance de M. Jules Nismes, négociant à Pont-de-Bordes, ancien ami de M. Auguste Berreté et propriétaire actuel de Guillery. Qu'il nous permette de le remercier ici de la permission qu'il a bien voulu nous accorder de reproduire en tête de ce chapitre la photographie de la résidence des Dudevant, et de la complaisance qu'il a mise à nous y accompagner, nous en faisant valoir les aspects si pittoresques et évoquant de nombreux souvenirs de la vie intime de la future G. Sand.

montès, vieille famille originaire de la vicomté de Turenne, représentée à ce moment à Nérac par Armand de Gramont, fils du général Frédéric-Maurice de Gramont, tué en 1794 à la prise de Collioure et propriétaire du château de Casau du Bos, sis à cinq kilomètres au sud-est de Nérac, qu'il venait de réparer ; et aussi par d'autres Gramont, notamment un cousin du précédent, surnommé par ses amis Gramounet, célibataire, et l'un des hôtes de Guillery ; — et encore : « le *bon petit médecin Larnaude* », simple officier de santé, de Barbaste, qui n'a pas laissé de postérité ; — *Lespinasse*, qui résidait au petit manoir de Bignac, dans les bois de pins, à 5 kilomètres au sud de Guillery ; — *d'Ast*, d'une famille néracaise, d'abord avocat, puis substitut à Nérac sous le gouvernement de Juillet, — « et tant d'autres de Nérac, écrit G. Sand, que je me rappelle avec affection, tous gens aimables, pleins de bienveillance et de sympathie pour moi, hommes et femmes ; bons enfants, actifs et jeunes, même les vieux, vivant en bonne intelligence, sans distinction de caste et sans querelle d'opinion. Je n'ai gardé de ce pays-là que des souvenirs doux et charmants. »

Habitait également à Nérac et ses environs, *Fannelly de Brisac*, une des amies d'Aurore, avec laquelle elle s'était intimement liée au couvent des Anglaises de la rue des Fossés Saint-Victor. Elle en parle en termes charmants au chapitre XIII de la troisième partie de ses Mémoires et la dépeint « fraîche comme une rose et d'une physionomie si vive, si franche, si bonne qu'on avait du plaisir à la regarder. Elle avait de magnifiques cheveux cendrés qui tombaient en longues boucles sur ses yeux bleus et ses joues rondelettes. Comme elle remuait toujours, qu'elle ne savait pas marcher sans courir, ni courir sans bondir comme une balle, ce perpétuel flottement de cheveux était la chose la plus gaie du monde. Ses lèvres vermeilles ne savaient que sourire, et, comme elle était de Nérac, elle avait un petit accent gascon qui réjouissait l'oreille..... »

La famille de Brisac était, en effet, une vielle famille du Néracais, qui avait donné à son pays, dit Samazeuille, des

hommes de robe, des hommes d'épée et des membres de l'administration. En 1764, André de Brisac se qualifia seigneur d'Andiran et d'Hordosse. Son dernier représentant, Joseph-Mathieu de Brisac fut maire de Nérac de 1811 à 1821. Il était le frère de Fannelly, qui, en 1825, venait d'épouser le comte Le Franc de Pompignan, petit-fils du poète toulousain, et qui apporta ainsi à cette famille la terre d'Hordosse, au confluent de la Gélisse et de l'Osse, séjour, autrefois, du poète gascon Salluste de Bartas, que les Pompignan possèdent encore aujourd'hui. Fannelly, malheureusement, ne se trouvait ni à Hordosse, ni à Nérac, quand Aurore habitait Guillery. « Elle était à Toulouse ou à Paris, je ne sais plus. Je ne trouvai que sa sœur Amena, une charmante femme aussi, avec qui j'eus le plaisir de parler du couvent. »

L'hiver de 1826 se passa ainsi en fréquentes visites dans les environs, en invitations acceptées et rendues, en chasses à courre surtout dans les bois de pins et de chênes-liège, dont l'âpre poésie exerçait de plus en plus sur l'esprit d'Aurore sa magique influence. Aussi, comme elle se plaît à se rappeler, plus tard, leur sauvage aspect ainsi que leurs avantages pratiques :

« Le liège est un produit magnifiquement lucratif de ces contrées. C'est le seul coin de la France où il pousse abondamment ; et comme il reste fort supérieur en qualité à celui de l'Espagne, il se vend fort cher. J'étais étonnée quand mon beau-père, me montrant un petit tas d'écorces d'arbres empilées sous un petit hangar, me disait : « Voici la récolte de « l'année, quatre cents francs de dépense et vingt cinq mille « francs de profit net.

« Le chêne-liège est un gros vilain arbre en été. Son feuillage est rude et terne ; son ombre épaisse étouffe toute végétation autour de lui, et le soin qu'on prend de lui enlever son écorce, qui est le liège même, jusqu'à la naissance des maîtresses branches, le laisse dépouillé et difforme. Les plus frais de ces écorchés sont d'un rouge sanglant, tandis que d'autres, bruns déjà par un commencement de nouvelle peau, sont d'un noir brûlé ou enfumé, comme si un incendie avait

passé et pris ces géants jusqu'à la ceinture. Mais, l'hiver, cette verdure éternelle a son prix. La seule chose dont j'eusse vraiment peur dans les bois, c'était des troupeaux innombrables de cochons tâchetés de noir, qui erraient, en criant d'un ton aigre et sauvage à la dispute de la glandée.

« Le surier ou chêne-liège n'exige aucun soin. On ne le taille ni le dirige. Il se fait sa place et vit enchanté d'un sable aride en apparence. A vingt ou trente ans, il commence à être bon à écorcher. A mesure qu'il prend de l'âge, sa peau devient meilleure et se renouvelle plus vite, car dès lors, tous les dix ans, on procède à sa toilette en lui faisant deux grandes incisions verticales en temps utile. Puis, quand il a pris soin lui-même d'aider, par un travail naturel préalable, au travail de l'ouvrier, celui-ci lui glisse un petit outil *ad hoc* entre cuir et chair, et s'empare aisément du liège, qui vient en deux grands morceaux proprement coupés. Je ne sais pourquoi cette opération me répugnait comme une chose cruelle. Pourtant ces arbres étrangers ne paraissaient pas en souffrir le moins du monde et grandissaient deux fois centenaires sous le régime de cette décortication périodique.

« Les *pignadas* (bois de pins) de futaie n'étaient guère plus gaies que les *surettes* (bois de lièges). Ces troncs lisses et tous semblables, comme des colonnes élancées, surmontées d'une grosse tête ronde d'une fraîcheur monotone, cette ombre impénétrable, ces blessures d'où pleurait la résine, c'était à donner le spleen quand on avait à faire une longue route sans autre distraction que ce que mon beau-père appelait *compter les orangers lanusquets*. Mais, en revanche, les jeunes bois, coupés de petits chemins de sable bien sinueux et ondulés, les petits ruisseaux babillant sous les grandes fougères, les folles clairières tourbeuses qui s'ouvraient sur la lande immense, infinie, rose et bleue comme la mer; les vieux manoirs pittoresques, géants d'un autre âge, qui semblaient grandir de toute la petitesse, particulière à ce pays, des modernes constructions environnantes; enfin, la chaîne des Pyrénées, qui, malgré la distance de trente lieues à vol d'oiseau, tout à coup, en de certaines dispositions de l'atmos-

phère, se dressait à l'horizon comme une muraille d'argent rosée, dentelée de rubis ; c'était, en somme, une nature intéressante sous un climat délicieux. »

Ph. Lauzun.

(*à suivre*)

LES DERNIERS JOURS DU QUARANTIN ROYAL
DE L'AGENAIS

Dans l'Agenais, sous l'ancien régime, l'impôt sur le sel ne portait pas, comme généralement en France, le nom de gabelle, mais celui de quarantin. Pourquoi cette appellation très particulière à ce pays ? Non pas, sans doute, parce que l'impôt ainsi désigné représentait, au moins en principe, le quarantième de la valeur imposée mais plutôt parce que, dès l'origine, la taxation de cet impôt était de 40 sols ou environ par pipe de sel, la pipe étant prise comme unité de mesure.

Il y avait, dans la Sénéchaussée d'Agen, deux quarantins, l'un royal, l'autre ecclésiastique. Le premier, d'après ses qualifications officielles, était perçu « sur le sel et le poisson salé qui se débitaient et se consommaient dans le pays d'Agenais. » Le second consistait en un droit de péage, autrement leude, sur « tout le sel et le poisson salé qui montaient et passaient par bateaux, sur la rivière de Garonne, au-dessus des piliers de Sainte-Catherine, (1) situés au milieu d'icelle, au-devant de la ville d'Agen. (2) » Ce dernier impôt, dont les

(1) En 1689, les Consuls d'Agen firent démolir ces deux piliers « jusques à trois pieds au-dessous de la superficie des plus basses eaux. » Ils prétendaient que pour la conservation du Gravier d'Agen et pour la commodité du public, il était nécessaire de rétablir l'ancien passage de lad. ville et que pour rendre led. passage plus commode, il était aussi nécessaire de démolir les deux piliers du pont, qui étaient au milieu de la rivière de Garonne, devant lad. ville, qui d'ailleurs empêchaient la navigation. » L'Intendant de la province, M. de Bezons, « leur avait manifesté son intention que ces travaux fussent faits. » Pour couvrir la dépense qui devait s'élever à 800 livres, l'Intendant avait ouvert un crédit de 500 livres sur les fonds de la navigation, l'Evêque d'Agen, Mascaron, avait promis « de donner libéralement, en considération du bien public, 100 livres, enfin la ville avait pris à sa charge les 200 livres restantes. (Gélieu, 1689, f° 73). On voit encore les fondements de ces piliers à quelques mètres en aval de la passerelle actuelle.

(2) Contrats de ferme du 23 octobre 1728 et du 7 juillet 1740. — Minutes de Barênes, Etude de Mᵉ Bothian.

modalités étaient réglées par le Conseil d'Etat (1), était prélevé par les deux Chapitres d'Agen (2). Le rendement, tous frais de levée payés, fut de 5078 livres 3 sols 8 deniers en 1789. De cette somme les trois quarts, soit 3808 livres 12 sols 9 deniers, furent versés au Chapitre Saint Caprais ; l'autre quart, soit 1269 livres 0 sol 11 deniers, au Chapitre Saint Etienne (3).

Pour en revenir au quarantin royal qui fait l'objet de la présente étude, la quotité en avait été fixée, par arrêt du Conseil du 30 septembre 1766, à 4100 livres. Mais, comme quelque temps avant la Révolution, la levée du quarantin avait été provisoirement suspendue dans la ville et banlieue de Sainte-Foy-la-Grande, cette somme fut réduite à 3500 livres par an.

Comme tous les autres impôts sous l'ancien régime, le quarantin royal de l'Agenais n'était pas perçu directement par l'Etat et ses agents, mais par l'intermédiaire d'un fermier. La ferme était mise en adjudication publique pour un bail de six ans. La date de l'adjudication ayant été fixée par l'Intendant, le public en était avisé par des affiches placardées, aux frais du futur adjudicataire aux lieux ordinaires et accoutumés c'est-à-dire dans les villes d'Aiguillon, Clairac, Port-Sainte-Marie, Villeneuve, Lamagistère et Agen. Au jour dit et à une heure de relevée les soumissionnaires se présentaient à l'hôtel du subdélégué de l'intendance de Guyenne au département d'Agen. Là ils prenaient connaissance du cahier des charges et après l'accomplissement des formalités ordinaires,

---

(1) Arrêts du 16 avril 1534 et du 4 octobre 1735.

(2) Un impôt analogue mais beaucoup moins important était perçu par le duc d'Aiguillon, comme engagiste de l'Agenais. Voir dans minutes de Géline, an. 1682, fol. 126 : « Afferme de 2 sols 6 deniers que Sa Majesté a accoutumé de lever sur chaque pipe de sel qui monte dans les bateaux passant devant la ville d'Agen et au-dessus des piliers qui sont dans la rivière de Garonne, lesd. droits appartenant à Mme la duchesse d'Aiguillon comme engagiste du roi dans les comtés d'Agenais et de Condomois pour 700 livres par an. »

(3) Par contre les Chapitres devaient une certaine contribution au service des eaux, ponts et chaussées. (Voir minutes de Roulliès à la date du 6 juillet 1766 « transaction entre les deux chapitres d'Agen, relative à leur droit de leude ou de péage).

l'affaire était adjugée à celui qui faisait les meilleures conditions.

La dernière adjudication de ce genre eut lieu le 30 décembre 1787 chez M. Joseph-Martial Sarrazin, conseiller du Roi et subdélégué de l'Intendant. Le bail devait commencer le surlendemain 1er janvier 1788 pour se terminer le 31 décembre 1793. Il fut stipulé que le fermier s'engagerait, sous la contrainte par corps, à payer chaque année le montant de l'impôt soit 3500 livres, la moitié à la St Jean-Baptiste, l'autre moitié aux fêtes de la Noël. D'après une réserve formelle il ne devait prendre ni percevoir aucun droit sur les treize salins royaux que le duc d'Aiguillon, en qualité d'engagiste, était autorisé à faire passer dans l'Agenais. Il renonçait en outre à toute demande de rabais ou d'indemnité en raison de cette exemption. Les commis du Duc, chargés d'opérer les chargements étaient seulement tenus d'en faire la déclaration au bureau de l'adjudicataire, suivant l'usage. La famine et la peste étaient les seuls cas fortuits pouvant donner lieu à une indemnité que déterminerait l'Intendant. Enfin le fermier était tenu de fournir sur place bonne et suffisante caution.

Il fut ensuite réglé que le droit ne serait perçu que sur les marchandises suivantes:

1° sur la pipe de sel contenant six mines, mesure de Bordeaux,

2° sur la pipe de morue sèche, pesant neuf quintaux,

3° sur la morue verte, dont les soixante couplets faisaient la pipe,

4° sur la sardine pressée dont les deux barriques faisaient la pipe,

5° sur le saumon dont les deux barrils faisaient la pipe,

6° sur les harengs rouges dont les cinq barrils faisaient la pipe,

7° enfin sur les harengs blancs dont les trois barrils faisaient la pipe.

Lecture de ces qualifications et conditions ayant été faite à haute et intelligible voix, pendant que brûlaient trois bougies allumées successivement, trois amateurs firent leur soumis-

sion. Le premier, le sieur Michel Dubuc, marchand du Passage, paroisse de Monbusq, demanda une rétribution de quatre francs par chaque pipe de sel et de poisson salé; le second, le sieur François Mazet, marchand d'Agen, déclara se contenter de trois livres dix sols; le troisième le sieur Pierre Dangla, marchand d'Agen, au faubourg de la Porte-Neuve, borna ses prétentions à deux livres dix sols par pipe. C'est lui qui fut déclaré adjudicataire. Aussitôt le sieur Jean Jacques Capdeville, maître chirurgien, habitant la paroisse de Saint-Amans, juridiction de Castelculier, s'offrit comme pleige, caution, principal payeur et répondant pour le nouveau fermier. Par ordonnance en date du 28 janvier 1788 l'Intendant Nevile approuva et confirma cette adjudication.

Les 3500 livres du quarantin royal étaient destinées à payer les gages des officiers du sénéchal et présidial d'Agen. Le fermier devait les verser entre les mains d'un fonctionnaire qui portait le titre de conseiller du roi, receveur-payeur des gages de ces officiers. La charge de ce trésorier, comme de nos jours encore celles de notaire ou d'avoué, était vénale. Elle figurait, en 1783, sur « le Rôle et Etat général des offices de France » pour la somme de 5000 livres. De plus elle était grevée d'un droit annuel d'affranchissement ou centième denier, de 27 livres 10 sols sans parler de la finance et marc d'or pour les lettres de provision. Cette charge ou office se transmettait par vente, résignation ou héritage, mais le roi donnait l'investiture. La fonction consistait d'un côté à recevoir des mains de l'adjudicataire le prix de la ferme, de l'autre à payer avec cet argent les gages des officiers du Présidial et autres subalternes. L'excédent quand il y en avait était versé dans les caisses de l'Etat. Chaque année le trésorier rendait compte devant l'Intendant. Pour les taxations, attributions, droit d'exercice, façon et frais de reddition de son compte, il retenait pour lui 400 livres.

Le dernier titulaire de cette charge fut le sieur Joseph Pélissier, négociant en gros de la ville d'Agen, y demeurant rue Floirac, paroisse Saint-Caprais. Par acte passé le 8 octobre 1783 devant Roulliès, notaire d'Agen, il avait acheté,

moyennant 5000 livres, son office à M. Guillaume François Assolent, écuyer, subdélégué de l'Intendance de Guyenne au département d'Agen, qui en était pourvu en vertu de provisions données par le roi à Versailles le 16 juin 1758. En attendant ses provisions qui ne devaient jamais venir, il fut autorisé à entrer en fonctions par ordonnance de l'Intendant Nicolas Dupré de St-Maur, en date du 20 mars 1784. Le 20 avril suivant il prêta serment devant Joseph Martial Sarrazin, subdélégué de l'Intendance à Agen, après avoir fait agréer pour sa caution et principal répondant le sieur Auguste Gounon jeune, négociant d'Agen.

Sur son compte pour l'exercice 1784, le premier qu'il ait rendu, émargent:

Pour 300 livres, le premier président, M. Etienne de Jacoubet. M. de Jacoubet devait mourir le 7 septembre 1788 et ne fut pas remplacé. Il avait testé le 30 août 1781 en faveur de dame Bertrande Miausens, sa femme et son testament avait été déposé chez Sarrazin, notaire à Ste-Livrade le 7 septembre suivant.

Pour 500 livres, le président et lieutenant général, M. Jacques de Lafitte. Ce lieutenant général avait été installé le 25 février 1779.

Pour 100 livres, le lieutenant criminel, M. Guillaume de St Philip. M. de St Philip avait été installé en cette charge le 10 février 1761.

Pour 100 livres, le lieutenant principal, M. Jean Bosq.

Pour 100 livres, le lieutenant particulier, M. Jean-Arnaud-Marc-Antoine Uchard.

Pour 200 livres, le lieutenant assesseur, M. Jean-Chrysostome de Lacuée.

Pour 100 livres chacun les neuf conseillers suivants : MM. Jean François Groussou; Antoine Chabrière de Foucaude qui mourut le 11 décembre 1784, laissa pour héritière de son office dame Jacquette Chabrière de Foucaude, épouse de M. de Basignan, sa fille unique et qui ne fut pas remplacé; Léonard Daubas; Louis Dulcide Costas; Joseph Vigué; François Beaubens quifut remplacé le 22 juin 1785 par Pierre Ber-

gognié; Jean-Baptiste Vacqué de Falagret; Barthélemy Barret de Roux; Jean-Paul Lerou.

Pour 100 livres encore Clément-Germain de Boudon, procureur du roi qui mourut le 29 novembre 1785, laissant pour héritiers dame Merle, sa femme, Jean-Odon Boudon de S[t]-Germain, Clément-Joseph Boudon, prêtre, Louise, Marguerite, Madeleine-Marguerite, Marguerite-Félicité de Boudon, ses fils et filles et qui ne fut pas remplacé; le premier avocat du roi, Jean-Baptiste Laboissière, second avocat du roi;

Enfin pour 25 livres trois huissiers-audienciers: Raymond Rayssaç qui ne figure plus sur les rôles suivants et qui fut remplacé le 18 janvier 1787 par Jean Larcher; Bernard Bouzeran; Blaise Chaigneau qui fut remplacé par Jean Laborde le 17 septembre 1784.

On constate d'abord que le personnel du présidial d'Agen qui comptait en 1644 jusqu'à 23 simples conseillers, était bien réduit à la fin de l'ancien régime. Le temps était loin où le roi multipliait les offices pour subvenir aux besoins du trésor public. La réduction que nous signalons s'était opérée peu à peu, le *Livre doré du Présidial d'Agen* l'indique assez nettement, beaucoup moins par voie de suppression que par voie de concentration des charges. C'est-à-dire que les officiers du Présidial se cotisaient à l'occasion pour acheter tel ou tel office qui se trouvait ainsi par le fait incorporé en bloc et d'une façon indivise à leurs offices particuliers.

Les gages de ces officiers ont peu varié dans le cours des temps. Par exemple au milieu du XVII[e] siècle ceux d'un conseiller étaient de 100 livres (1) comme à la veille de la Révolution. Il y eut bien là encore quelques fluctuations. C'est ainsi que le 31 janvier 1690 une taxe fut signifiée à la Compagnie, montant à 16200 livres que le roi demandait pour retirer la somme de 900 livres d'augmentation de gages. Tous les officiers furent taxés proportionnellement à l'augmentation qu'ils

(1) Jean de Raignac, prêtre, conseiller clerc en la Cour présidiale d'Agenais, reçoit de M. Cannet, payeur des gages de MM. les Officiers de lad. Cour, 200 livres pour ses gages des années 1657 et 1658. (Minutes de Bénech, 1659, fol. 178. — Etude de M[e] Bothian).

recevaient (1). Mais ces expédients exigés par les circonstances n'avait qu'un temps. Dès que la situation du trésor le permettait les choses étaient rétablies dans leur état normal.

En somme le capital engagé pour l'acquisition des offices peut assez bien se comparer au cautionnement exigé de certains fonctionnaires actuels. Les gages (2) représentaient l'intérêt de ce capital. On aura une idée de la modicité de cet intérêt si l'on remarque, par exemple, que tel office de conseiller se vendit 8405 livres en 1635 (3), 8000 livres en 1654 (4), 7000 en 1661 (5), 5300 en 1662 (6) ; tel office de procureur 2300 livres en 1682 (7), 1000 livres en 1700 (8); tel office d'avocat du roi, 4500 livres en 1662 (9) ; tel office d'huissier-audiencier 1400 livres en 1655 (10). Il est certain que le revenant bon de ces divers emplois provenait surtout des épices. On sait que, sous l'ancien régime, la justice n'était pas gratuite comme de nos jours. Mais, bien que les éléments manquent pour apprécier, avec quelque précision, les revenus de ce genre, il y a toute apparence qu'ils étaient assez modestes. Ces charges n'étant de fait accessibles qu'aux gens vivant noblement, c'est-à-dire de leurs revenus personnels, les profits tout casuels qu'en tiraient les titulaires n'étaient considérés par eux que comme un simple appoint à leur budget. C'était la gloire de ces hommes de servir pour l'honneur et aussi pour les honneurs. Ils se croyaient suffisamment récompensés lorsqu'ils obtenaient du roi quelques privilèges comme, par exemple,

(1) *Livre doré du Présidial d'Agen*, p. 167.

(2) Il est juste de remarquer encore que ces gages étaient grevés d'un impôt dit du 1er vingtième et du 2e vingtième et quatre sols, établi par l'édit du mois de mai 1749 et la Déclaration du 7 juillet 1756. Ainsi, au lieu de 100 livres, un conseiller ne touchait que 89 livres. Les autres gages subissaient une diminution proportionnelle.

(3) Minutes de Seguy-Dufa, an. 1635, f° 61.

(4) De Bénech, an. 1654, f° 69.

(5) De Bénech, an. 1661, f° 241.

(6) De Bénech, an. 1662, f° 95.

(7) De Bénech, an. 1682.

(8) De Gélieu, an. 1700, f° 267.

(9) De Bénech, an. 1662, f° 95.

(10) De Bénech, an. 1655, f° 216.

l'exemption de logement des gens de guerre (1) ou la permission de porter la robe rouge (2). Ils étaient fiers de former le premier corps laïque de la cité et du pays et l'on peut voir, presque à chaque page du *Livre doré*, avec quelle énergie et quelle ténacité ils défendaient leurs droits de préséance. Enfin un long stage dans cette haute magistrature, après leur avoir valu le titre de conseiller du roi, leur donnait finalement accès, moyennant finances, à la noblesse de robe. Que de familles agenaises à particule ne possèdent cette prérogative si appréciée de nos jours que parce que leurs ancêtres avaient largement usé de cette savonnette à vilain!

D'après les obligations de sa charge, le receveur-payeur devait rendre ses comptes par devant l'Intendant à la fin de chaque année d'exercice. De fait on lui laissait une certaine latitude. C'est ainsi que le compte de 1784 ne fut présenté que le 6 octobre 1787, celui de 1785, le 21 décembre 1787, celui de 1786 le 5 mai 1789, celui de 1787 le 28 décembre 1789. Quand celui de 1788 fut arrêté, l'Intendant n'était plus là pour le recevoir. Un autre indice que les temps étaient changés se trouve dans le compte de 1789. Cette année-là le fermier Dangla ne paya que la moitié du montant de son bail « ayant été, disait-il, troublé dans la perception du droit de quarantin, les maîtres de bateau et autres particuliers s'étant refusés à le payer. » Même il n'aurait rien payé du tout si le receveur-payeur, M. Pélissier ne lui avait fait signifier un *débitis* ou exploit par Antoine Chaubard, huissier de la chancellerie de la ville d'Agen. Sur cette sommation Dangla se laissa péniblement arracher un effet sur Bonastre de près Lamontjoie, payable au mois de septembre 1790. Mais comprenant la mauvaise affaire qu'il avait faite en affermant un droit que les redevables refusaient de payer, il s'adressa au Directoire du département pour obtenir la résiliation de son bail. Cette administration ne se croyant pas autorisée à statuer sur une pareille matière, se contenta de faire passer au Ministre des

(1) Lettres patentes d'Henri III du 26 février 1582, de Louis XIV du 26 mars 1650. — Brevet d'exemption du 6 octobre 1733. (Cf. *Livre doré*, p. 375).
(2) Brevet du 30 octobre 1733. (Ibid., p. 376).

Contributions publiques les pièces et mémoire du réclamant. Le ministre Lambert qui reçut cet envoi n'eut pas le temps de donner sa décision. Par une lettre en date du 24 mai 1792 son successeur Tarbé déclina lui aussi son incompétence et déclara que l'affaire devait être portée devant le Corps législatif. Le 24 brumaire an III (15 novembre 1794) la Convention donnait un décret par lequel les 3500 livres dues par Dangla pour l'année 1789 furent réduites à 1750 livres. Dangla en fut officiellement avisé par une lettre du Directeur général provisoire de la liquidation en date du 26 ventôse suivant (16 mars 1795). Par suite les 3500 livres dues pour l'année 1790 furent considérées comme une pure non valeur. C'était donc pour le Trésor public une perte de 5250 livres à ajouter sans doute au million 330000 livres que le département redevait encore à la fin de 1790 sur les impositions de 1789 et 1790 (1).

Une liquidation autrement longue et laborieuse fut celle de la situation du receveur-payeur, M. Pélissier.La gestion de ce fonctionnaire se termina à la fin de l'année 1790. Il lui restait donc les trois comptes de 1788, 1789 et 1790 à faire approuver avant d'obtenir décharge définitive. Ces comptes furent arrêtés par lui le 20 floréal an II (9 mai 1794). Aux termes de la loi du 23 août 1793 ils devaient être vérifiés par les administrateurs du département, puis présentés au bureau de la comptabilité nationale pour y être arrêtés. Ils furent donc l'objet d'un examen favorable d'abord de la part du Directoire du district d'Agen le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795), ensuite de la part de l'Administration centrale du département le 14 frimaire an VI (4 décembre 1797). De cet examen il résulta que M. Pélissier avait un débit ou reliquat final montant à la somme de 2129 livres 1 sol 4 deniers. Conformément à l'article VII de la loi du 23 août 1793 cette somme fut versée par lui en numéraire dans la caisse du district d'Agen, le 15 frimaire an VI (5 décembre 1797). Une dernière formalité restait à remplir auprès de la Commission de la comptabilité nationale.

(1) Cf. M. Marion, *Le Recouvrement des impôts en 1790*, (*Rev. Hist.*, t. CXXI, p. 24).

Sans attendre la décision des commissaires, le 2 prairial an VII (21 mai 1799) une hypothèque fut prise sur tous les biens de l'ex receveur-payeur au profit de la Nation et à la poursuite et diligence du commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département de Lot-et-Garonne à fin de sûreté et paiement des créances indéfinies que cet ancien receveur pouvait devoir à raison de ses fonctions.

M. Pélissier, ayant besoin d'un intermédiaire auprès de la Commission de la comptabilité nationale, s'adressa à une agence, le *Bureau de Correspondance nationale et étrangère et petites affiches y réunies*, Paris, rue Neuve-Augustin, n° 582. Des mois, des années se passèrent sans qu'aucune nouvelle ne lui parvint de son affaire. Bien qu'habitué aux lenteurs administratives, M. Pélissier finit par perdre patience. Le même jour, le 27 nivôse an VIII (16 janvier 1800), il écrivit à M. Lacuée, conseiller d'Etat et à un certain Cébet, administrateur-adjoint du Bureau de Correspondance. Le dévouement du futur ministre de la guerre pour ses compatriotes est resté légendaire. Auprès de Cébet, lui aussi d'origine agenaise, M. Pélissier pouvait s'autoriser de vieilles relations d'enfance. M. Lacuée lui répondit le premier le 5 pluviôse an VIII (24 janvier 1800) : « J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 27 nivôse. Je désirerais de tout mon cœur qu'il fût en mon pouvoir de vous obliger dans l'affaire que vous me recommandez, mais c'est avec regret que je suis forcé de vous prévenir que je ne puis m'en occuper, parce qu'elle contient un objet contentieux dont la nature de mes fonctions ne me permet pas de me mêler. Ayant confié la poursuite de vos intérêts à des hommes dont les soins sont exclusivement portés sur ces sortes d'affaires, je ne doute pas qu'ils vous feront rendre la justice qui vous est due. S'il se présentait d'autres occasions de vous être utile, je vous prie d'être assuré que je me ferai un plaisir de la (sic) saisir. Salut et fraternité. Signé, J.-G. Lacuée. » Suit de la propre main du Conseiller d'Etat ce proscriptum destiné à atténuer la rigueur du refus: « Si vos fondés de pouvoir ont besoin de mon assistance, je la leur donnerai avec le plus grand plaisir. »

M. Cébet écrivit le 12 pluviôse (31 janvier 1800) la lettre suivante qui révèle la véritable cause du retard: « Citoyen, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier. Je me rappelle parfaitement avoir eu celui de vous connaître, nous étions bien jeunes l'un et l'autre et je crois que nous nous suivions de près pour les années. Je vous aurais répondu plus tôt, mais j'étais bien aise de m'instruire, au bureau, des affaires dont vous me parlez. Il y a dans ce moment tant de désordre au Bureau de correspondance que nous n'avons pu trouver encore le dossier essentiel pour faire clôturer votre compte avec la comptabilité nationale. Je vous promets de ne pas quitter prise que les pièces ne soient retrouvées, et je vous prie de compter sur tout mon zèle pour finir cette affaire..... Je vous invite à patienter quelques jours et je serai exact à vous tenir au courant. Agréez, je vous prie, les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre concitoyen. Signé, Cébet. »

Cependant la décision de la Commission de la comptabilité nationale se fit attendre longtemps encore et elle ne fut pas telle qu'avait lieu d'espérer M. Pélissier. Par un arrêté en date du 15 fructidor an IX (2 septembre 1800) les commissaires déclarèrent l'ancien receveur-payeur redevable à l'Etat de son débet final, c'est-à-dire de la somme de 2129 livres 1 sol 4 deniers qu'il avait fort bien versée dans les caisses publiques. N'y comprenant rien, M. Pélissier demanda des explications. On lui répondit que la quittance de pareille somme du citoyen Barsalou avait été purement et simplement rejetée pour défaut de légalisation. Une autre quittance fut renvoyée avec la signature de M. Barsalou duement légalisée par M. Chaudordy, adjoint au maire d'Agen, le 23 brumaire an X (14 novembre 1801). Quelques jours après, le 8 nivôse an X (28 décembre 1801) les commissaires de la comptabilité nationale rendaient enfin un arrêté de décharge définitive.

En possession de cet arrêté libérateur, M. Pélissier adressa au citoyen Pieyre fils, préfet du département de Lot-et-Garonne, une pétition datée du 6 messidor an XI (23 juin 1802),

tendante à obtenir la radiation de l'inscription prise à son préjudice au bureau des hypothèques. Le 13 messidor an XI (1er juillet 1802), le Préfet prenait un arrêté pour ordonner cette radiation qui fut en effet effectuée le 16 du même mois. Ce fut là, si l'on peut dire, le dernier spasme du quarantin royal de l'Agenais.

Chanoine DURENGUES.

LE CLIMAT DE L'AGENAIS AU XVIIIE SIÈCLE

Il existe aujourd'hui une opinion assez courante sur notre climat. Depuis dix ans chacun de nous n'a manqué de faire ses réflexions là-dessus, et il semble que tout le monde est d'accord à ce sujet : Il n'y a plus de saisons bien tranchées ; la pluie est continuelle ; l'humidité très grande ; les étés ne sont plus chauds et les hivers, exception faite pour quelques jours de janvier 1914, n'existent plus. La neige est très rare, tel est le résumé général de nos observations. Pouvons-nous affirmer par là qu'il y a quelque chose de changé sur la planète, que le climat du Sud-Ouest en général, et de l'Agenais, en particulier, s'est modifié ? Les observations qui vont suivre nous permettront de faire des comparaisons intéressantes entre le « temps » d'aujourd'hui et le « temps » d'autrefois, c'est-à-dire le « temps qu'il faisait » il y a cent cinquante ans. A cette époque les météorologistes étaient peu nombreux et les observatoires rares et mal outillés. Et pourtant nous ne manquons pas de renseignements, grâce aux esprits « éclairés » de nos ancêtres. Plusieurs d'entre eux avaient souci des phénomènes météorologiques. Sans doute, nous ne les connaissons pas tous, car beaucoup consignaient en leur particulier, des notes qui ne nous sont point parvenues. Cependant, grâce à trois séries de documents, il nous sera facile de donner un aperçu du climat de notre pays au XVIIIe siècle. Nos trois observateurs habitaient 3 points différents de l'Agenais : l'un fut Consul d'Agen et résidait dans la ville ; l'autre habitait Monclar et le 3e séjournait dans le voisinage du gros bourg de Clairac. Le premier, Malebaysse, nous a laissé un journal qui a déjà été publié, il y a quelque 20 ans, dans la *Revue de l'Agenais*. C'était un bourgeois qui exerça

les charges consulaires de la cité. Il nous a donné, dans son journal (qui n'est d'ailleurs consacré qu'en partie et point toutes les années, aux observations météorologiques) sur le climat, des renseignements d'ordre général qui ne manquent pas d'intérêt. Ce qui l'a frappé le plus, ce sont les inondations de la Garonne et les phénomènes exceptionnels (hivers rigoureux ou longues sécheresses).

Le second se nommait Fournier. Il appartenait également à cette bourgeoisie de l'Ancien Régime, qui joua un si grand rôle dans la monarchie et dans les premières années de la Révolution. C'était ce que nous appelons un médecin de campagne, c'est vrai, mais un homme fort instruit qui fut pour divers mémoires, couronné plusieurs fois par l'Académie de Bordeaux, entre 1750 et 1780. Il nous a laissé un livre de raison fort intéressant (1), que son fils a continué jusque vers 1850. Il ne paraît pas avoir eu à sa disposition des instruments d'observation fort perfectionnés, mais il connaissait le thermomètre et le baromètre et il savait les consulter. Aussi bien, sans doute, ses occupations ne lui permettaient pas de faire des observations journalières avec régularité. Ces constatations sont comme celles de Malebaysse, d'un ordre général, mais elles n'en sont pas moins fort importantes, d'autant plus que nous avons pour les comparer, et, à la rigueur, pour les contrôler, les notes multiples, on pourrait dire innombrables, que nous a laissées le chevalier de Vivens.

Ce dernier, grand propriétaire foncier — il possédait de nombreuses métairies autour de Clairac et aux environs de Tonneins, — était le type du « gentilhomme cultivateur », occupé sans cesse de ses métairies et de ses faisandes, de la culture du blé et de la vigne et également fort intéressé à toutes les découvertes scientifiques. C'était, il faut le dire, pour son époque, un véritable savant. Jamais personne n'eut, à un si haut degré, le don d'observation. Ami et compagnon de de Romas, il a fait, avec lui, de nombreuses expériences sur l'é-

(1) Ce livre de raison nous a été communiqué par M. l'abbé Dubois que nous tenons à remercier très vivement de son obligeance.

lectricité et sur ses applications. Le chevalier de Vivens — ce dernier nom est celui d'une de ses propriétés sise à quelques cents mètres à l'est de la ville de Clairac, non loin du Lot— habitait tout près du bourg. C'est là qu'il faisait ses observations météorologiques. Il résida d'abord à Vivens, puis au lieu dit de Barry, où il possédait une agréable demeure (Barry est situé à environ un kilomètre au N.-E. de la station de chemin de fer actuelle de Clairac sur la ligne de Penne à Tonneins). C'est dans ces deux endroits où il avait « son cabinet » que pendant 50 années il s'est livré avec passion à l'étude de la température, des vents et de la pluie. Il avait toutes sortes d'instruments à sa disposition. Ses notes nous révèlent qu'il possédait un grand nombre de thermomètres, les uns au mercure, les autres à l'esprit de vin : celui de Réaumur, celui de de Romas, celui de l'abbé Nollet et un quatrième qu'il appelle thermomètre de Florence. Une de ses notes, du 24 juin 1748, nous apprend que rien que dans son cabinet il possédait « 4 thermomètres comparatifs », un autre sur la fenêtre, entre le contrevent et la vitre et, sans aucun doute, un autre à l'extérieur. Les 4 thermomètres en question ne « concordaient » pas, « parce que, dit-il, ils ne peuvent marquer uniquement que le degré de chaleur de la place qu'ils occupent. » Pour observer la pluie, il avait « sur les toits » une « machine » qui lui servait de pluviomètre et qui se détraqua en 1748; elle n'était d'ailleurs pas à l'abri de l'évaporation. Il avait également deux baromètres, un hygromètre et deux boussoles, une dedans, et l'autre à « l'air libre. » Pour observer la variation des vents, il s'en rapportait à la direction des ailes des moulins à vent perchés sur les collines voisines dont les silhouettes ne manquaient pas de pittoresque. Deux de ces moulins étaient à l'est de sa « maison », le moulin de Montbarbart et celui de la Parade ; deux étaient à l'ouest, celui de Pleyde et celui de la Romieu. Chaque matin la direction de leurs voiles indiquaient la direction du vent. Il observait aussi la fumée des cheminées s'élevant des fermes voisines. Lui-même provoquait, en apportant un fagot à son foyer, la fumée indicatrice, ou bien il observait le balancement des fils

d'araignée tissés dans la campagne entre les ceps de ses vignes, ou pendus aux arbres de son jardin. Nul n'apporta jamais autant d'ardeur à l'observation du « temps ». Quand il se promenait dans ses vignes ou même dans ses courts voyages à Tonneins, à Aiguillon, à Buzet, à Monbran, à Agen, il emportait un thermomètre dans sa poche. De ses voyages à Bordeaux, il apportait toujours quelques notes météorologiques prises pendant son séjour dans la « grande » ville. On peut dire que, pendant cinquante ans (sauf durant quelques mois d'une sérieuse maladie et à la suite de la mort de parents et d'amis en 1753), sans omettre une seule journée, il a noté jour par jour, heure par heure, l'état du ciel, la température, la direction du vent, la neige, la gelée, la pluie, la grêle, les orages. De 7 h. ½ du matin en hiver ; de 5 heures en été jusqu'à 11 heures du soir en toute saison, presque toujours à 4 et même 5 reprises différentes dans la même journée, quelquefois davantage dans les dernières années de sa vie, il a consigné sur ses cahiers ou registres les variations de la température et l'état de l'atmosphère qu'il a souvent fait suivre d'observations générales pour expliquer les divers phénomènes ou leur influence sur les maladies et sur les récoltes. Dans ses premiers registres nous trouvons mieux encore, l'observateur ayant voulu donner l'état du ciel a tracé des croquis indiquant les divers nuages et le rayonnement solaire, ainsi que quelques formes de ce qu'il appelle « les aurores boréales. »

Nous pouvons donc facilement, avec ces trois sortes de documents, donner un aperçu du climat de notre Agenais pendant une grande partie du XVIII[e] siècle. Le journal de Malebaysse nous donne quelques indications pour une trentaine d'années (1731-1766). Fournier de Monclar a commencé en 1750 son livre de raison ; grâce à son fils, nous sommes « renseignés » pendant un demi-siècle (1750-1800). Quant à de Vivens, il est fort regrettable que ses notes ne nous soient parvenues en entier. Il les a écrites sur des feuilles volantes, sur des cahiers, sur des registres. Nous possédons juste une page de notes pour le mois de juillet de 1726. De 1726 à 1738, nous

n'avons plus rien. Par contre, de 1738 à 1778, exception faite pour les années 1760, 1761 et 1772, nos feuillets sont complets. Examinons-donc leur contenu ainsi que les observations de Malebaysse et de Fournier.

Et, tout d'abord, faisons une place à part aux tremblements de terre. Au XVIIIe siècle, en effet, il y eut dans le pays, entre 1740 et 1772, plusieurs secousses sismiques qui ne causèrent point de grands dégâts. En 1743, de Vivens passa plusieurs jours à Agen. On prétend, écrit-il, avoir senti, ici, à Agen, un tremblement de terre et il cite à ce propos les lignes d'un journal ou d'un almanach « Le Courrier véridique ou l'Antirousset, à la fin, page 78. » Dans la nuit du 7 au 8 mars, dit cet opuscule, on écrit de Bordeaux et du Béarn qu'on y avait senti, vers les 9 h. ½ du soir, une secousse de tremblement de terre, laquelle n'a pourtant causé aucun dommage.

Sept ans plus tard, le 24 mai 1750, à 10 h. 10 du soir, « on crut sentir un autre tremblement de terre. » Ce mot nous prouve que le phénomène ne fut point grave. « Il y avait, dit « notre annotateur, dix personnes dans la salle, toutes assi- « ses, les unes sur des chaises, les autres sur le sopha ; elles « ont toutes senti leurs sièges remuer sous elles et selon ce « qu'une m'a dit, sa chaise a été secouée de l'ouest à l'est, je « croirais plutôt du S.-O. au N.-E. J'étais seul debout, je n'ai « point senti la secousse, mais j'ai entendu le bruit qu'ont fait « le plancher et les vitres, tellement que j'ai cru qu'il se levait « un tourbillon de vent, mais, étant sorti, j'ai vu le temps par- « faitement calme..... Nous avons distinctement aperçu (?) « plusieurs vibrations, mais cela n'a pas duré guère plus d'u- « ne minute ou d'une minute et demie.

« On l'a senti plus fort à Clairac, plus fort encore à La « Parade, où il y a eu des meubles renversés dans les mai- « sons. On l'a senti très fort à Xaintrailles, à Nérac encore « plus ; dans ce dernier endroit on a senti 2 secousses ; la 1re « a duré 1 minute ; la 2e est venue ½ minute après et a moins « duré ; elle a été moins forte que la première ; elle a eu lieu « entre 10 et 11 heures du soir. A Tonneins, Grateloup, Ni- « cole, à Port-Sainte-Marie, Aiguillon, on affirme que les

« cloches ont sonné par la secousse. A Bagnères-de-Bigorre, « on affirme qu'il y a eu plus de 30 maisons abattues avec le « grand clocher. »

Un an après, dans la la nuit du 16 au 17 décembre, vers les 3 à 4 heures après minuit, on entendit encore, à Barry, près Clairac « un bruit qui ressemblait à un tremblement de « terre ; il y eut trois secousses, les vitres ont tremblé et on « a entendu un espèce de sifflement. » Il n'y eut sans doute pas d'autres dégâts puisque notre observateur n'en fait pas mention. Il y avait eu déjà, en cette même année, un autre léger mouvement sismique ressenti à Monclar et le docteur Fournier note que le 4 mai, les habitants de cette bourgade sentirent deux secousses qui, heureusement, ne causèrent point de dégâts. Le même auteur mentionne aussi le même phénomène à la date du 11 août 1759, à deux heures de l'après-midi, toujours sans dommages et son observation n'est pas suivie d'autres détails. Le chevalier de Vivens est moins sobre de renseignements que lui.

Le 10 août 1759 — il y a, comme on le voit, une différence d'un jour de date entre les deux observateurs — dit-il « on a senti, à Clairac, une secousse de tremblement de terre qui a été très sensible au Metge, à Segrétary et à Vivens (ce sont trois lieux dits de la paroisse de Clairac, situés à quelques cents mètres au nord et à l'est de la ville). « Ici », ajoute-t-il— il veut parler de Barry, où il résidait — (lieu dit, situé à un kilomètre au nord-est de la station actuelle du chemin de fer), « un homme a senti sa chaise remuer. Au Metge, on a entendu un bruit considérable qui a précédé la secousse. A Segrétary, M. Laguehay — un propriétaire — dit avoir entendu un grand bruit dès les 5 heures du soir ; les uns le prenaient pour un tonnerre sourd, les autres pour le bruit de la mer. » A 9 heures, de Vivens entendit un bruit sourd qu'il prit pour le tonnerre. « A Clairac, on a jugé que c'était le plus fort tremblement de terre qu'on ait senti dans ce pays. » A Nicole, le bruit fut également entendu, à Tonneins aussi. « A Aiguillon, la cloche de l'horloge a sonné d'elle-même. A Bordeaux, l'église des religieux de Notre-Dame a croulé ; dans l'Entre

Deux Mers, plusieurs maisons ont croulé ; d'autres ont été ébranlées et fendues et des cheminées ont été abattues. »

Enfin, le 3 avril 1768, plusieurs observateurs ressentirent encore une secousse ; d'abord M. l'abbé, de Clairac « qui venait de rendre une pierre et se trouvait tranquille dans son lit » l'a notée à deux heures du matin ; « le frère Capucin l'a ressentie au Fort et a eu grand peur. » Mariane — probablement la domestique de M. de Vivens — qui ne dormait pas, l'a également éprouvée dans sa chambre, à Barry ; Mme Salomon de Thomase, à Clairac, a été « vivement » surprise... De plus, à Bordeaux, à Dax et à Pau, à la même heure, par un temps pur, parfait et calme, on éprouva « comme une commotion électrique. »

De 1769 à 1800, nous n'avons pas trouvé d'indications sur les tremblements de terre et il est à croire qu'il n'y en eut point d'autres. Dans tous les cas, ces « tremotos », comme ceux du XIXe siècle, furent extrêmement « bénins », ce qui, d'ailleurs, est fort heureux pour notre Sud-Ouest.

Examinons maintenant les « aurores boréales. » A quels phénomènes s'applique cette dénomination. Il serait difficile de le dire exactement. Il semble pourtant que ce sont des clartés exceptionnelles qui éclairent certains points du ciel après le coucher du soleil. C'est ainsi que le 2 septembre 1741, à 8 heures du soir, de Vivens note au-dessus des collines du Pech et de Cambes (au N. de Clairac) des « rayons pyramidaux qui s'étendent au N. et au N.-E., jusqu'à la hauteur d'environ 40 degrés ; puis ces rayons deviennent parallèles et disparaissent.» Ensuite, le nuage obscur qui couvrait les collines « s'est entr'ouvert et plusieurs rayons beaucoup plus clairs, plus élevés et différemment inclinés » se sont étendus jusqu'à environ 80 degrés. « Entre ces rayons, il s'élevait, de « temps en temps, une lumière tremblotante comme partant « du nuage dont on a parlé ; les rayons devenaient plus vifs « lorsque cette lumière tremblante cessait de se mouvoir. La « 1re fois, les rayons étaient inclinés vers l'Orient et la clarté « se mouvait, en effet, vers l'Orient ou le N.-E. ; la 2e fois, « les rayons étaient penchés vers l'Occident et la clarté se

« mouvait, en effet, vers le N.-O. A 10 heures, les rayons « ont cessé ; la clarté n'a plus été si grande, mais il s'élevait « de temps en temps, en 2 endroits ; l'un, au N., tirant un « peu vers le N.-E., l'autre, au N.-O., des lumières tremblan- « tes et qui se mouvaient rapidement de bas en haut. A « 10 h. 1/4, la clarté boréale, fort diminuée, n'a pas eu plus « de 10 ou 12 degrés au-dessus de l'horizon et allait toujours « en baissant. »

Le 9 septembre, une autre aurore boréale parut avec des rayons fort hauts, des lumières tremblantes et avec, à l'ouest, une lumière rouge à 7 h. ½ du soir. La clarté « dura » jusqu'à 10 heures.

En 1743, le 22 mars, à 10 heures du soir, l'aurore boréale observée à Clairac était répandue par tout le ciel « en nuages lumineux, avec des trémulations sensibles. » Ces nuages étaient mêlés de nuages noirs au travers desquels il paraissait des étoiles. Ces nuages noirs « avaient aussi des mouvements de vibration et de trémulation. » Cela dura jusqu'à 11 heures ou 11 h. ½. A ce moment un brouillard obscurcit toute la partie nord du ciel. Le 28 mars, de Vivens observa encore une aurore boréale « avec des rayons très longs qui s'étendaient jusqu'au zénith. »

Durant les années qui suivirent, des phénomènes semblables furent également remarqués, mais comme les détails se répètent, il nous paraît inutile d'insister à ce sujet.

Et nous pouvons passer tout de suite aux faits qui intéressent notre climat. Les premiers renseignements que nous avons sur la température, remontent à l'année 1725. Ils sont tirés dans le journal de Malebaysse. L'été fut très pluvieux. « Il a plu, nous dit l'auteur, tout le mois de juillet et presque tout le mois d'août, ce qui fait qu'on a dépiqué très peu. » Aussi, le 1er septembre, une procession générale parcourut les rues d'Agen en vue d'obtenir le beau temps. Et c'est tout.

Sur l'année 1726, nos connaissances sont également médiocres. Une feuille volante trouvée dans les registres de de Vivens, nous donne simplement les détails sur les derniers 21 jours du mois de juillet. Il fut extrêmement chaud. Le ther-

momètre, durant ce temps, ne descendit pas une seule fois au-dessous de 29 degrés. Il marqua le plus souvent 30, 32, 33° et même 4 jours de suite 40 et 41° durant les journées des 13, 14, 15 et 16. Le 11, il fit une chaleur insupportable ; le 12, un temps « très fâcheux » ; le 13, « plus fâcheux » encore avec le vent d'antan. Le 15, il y eut 43° et on ne « savait où se tenir » ; le 16, il y eut 35° pendant la nuit ; le 24, il y eut encore 34° pendant la nuit ; le 26, il fit orage et il y eut un peu de pluie, ce qui amena le thermomètre à 23° le matin du 25 ; enfin, le 31, il plut de nouveau.

L'année 1727 fut pluvieuse, car la Garonne déborda le 16 avril ; elle causa de grands dommages dans les campagnes ; elle emporta beaucoup de millet, beaucoup de moulins et « abattit » plusieurs maisons et plusieurs tuileries. Nous n'avons pas de détails précis sur les points qui furent les plus atteints.

Nous manquons de détails aussi sur les trois années qui suivirent, mais, en 1731, l'hiver et le printemps furent extrêmement secs. Le 16 avril 1731, les Agenais demandèrent une procession pour « obtenir que Dieu nous donne la pluie » dit Malebaysse. Depuis deux mois « on se désespérait à attendre » la rosée du ciel. Il gelait toujours et les prairies avaient le même aspect qu'à la Noël. Ce fut tout le contraire en 1733. La pluie était continuelle. Tout le mois de mars, d'avril et de mai furent « pourris. » Pendant 15 jours, les pluies de mai avaient «sablé les prés de Pont-du-Casse et de Saint-Amans.» La Séoune avait débordé et la Garonne aussi. C'est pourquoi le 26 mai « on fit une procession pour obtenir le beau temps. »

L'année 1734 ne nous est connue que par une prodigieuse quantité de grêle tombée le 2 mai. Elle ravagea tout et emporta « le blé, le vin et les menus grains. »

En 1735, il y eut encore une grande inondation de la Garonne, qui sabla les prés, endommagea les jardins, gâta les blés, elle entraîna « beaucoup de bois en fagots ou en bûches. » Elle fut encore plus terrible en 1736, où les 8, 10, 12, 15 et 18 février elle fit force ravages ; elle commençait à « en-

trer au cloître des Augustins. » Trois « placets » furent envoyés, l'un au cardinal Fleury, l'autre au garde des sceaux, le 3e au contrôleur général pour « marquer les dégâts. » Les pluies, d'ailleurs, recommencèrent en 1738. Janvier, février et mars ne furent point froids, le 25 et le 26 avril la Garonne déborda encore, selon Malebaysse ; selon de Vivens, le débordement fut surtout important le 27. Il gela à glace le 2 mai et juin fut humide et froid. Par contre, juillet et août furent très secs et les chaleurs excessives. Le 8 août, Agen eut sa procession pour « obtenir la pluie. » La Garonne, si forte en avril, n'avait qu'un mince filet d'eau et les boulangers d'Agen, privés du secours de moulins à nef, allèrent faire moudre leur grain à Aiguillon. En septembre, il « fit froid, il gela et il plut. » A Bagnères, où se trouvait de Vivens, il tomba de la neige, mais le reste de l'automne fut beau et octobre et novembre furent très secs. Il fit beau jusqu'au 12 décembre et les froids vifs se firent sentir à partir de la veille de la Noël.

L'année 1739 se signala par de fortes gelées de janvier. Dans le mois de février la Garonne déborda, le Lot aussi, « mais peu. » Le mois de mars fut très sec et très froid à la fin « sans pluie, avec des gelées assez fortes. » Il gela et grela pendant le mois d'avril, surtout le 23. Le temps fut constamment humide et froid. Il ne commença à faire chaud que le 20 mai. Le 30 fut extrêmement orageux et il tomba de la grêle à Montpezat, à Castelmoron et à Saint-Barthélemy. Il fit chaud et beau temps durant la première quinzaine de juin. En juillet, il y eut beaucoup de fraîcheur pendant quelques jours. Août fut beau, puis orageux. Il y eut quelques orages en septembre ; il tomba de la pluie et il fit chaud. Le mois d'octobre fut beau et froid ; il gela pendant plusieurs jours. Il y eut beaucoup de « petits brouillards. » en novembre, il gela aussi pendant plusieurs jours. Décembre fut assez beau; le temps fut calme mais rempli de brouillards et il y eut quelques gelées blanches.

Pendant le mois de janvier 1740, la pluie, les orages et les brouillards furent communs. On entendit le tonnerre et à

Bordeaux la foudre « tomba » en plusieurs endroits. Février fut très froid et très sec ; les premiers jours de mars encore plus froids, puis survinrent la pluie et les brouillards. Il gela le 25 mars. La glace avait l'épaisseur d'un écu de 6 livres. Avril fut froid également ; il gela le 17, jour de Pâques, le lendemain aussi, et jusqu'au 21 il gela « peu ou prou. » Le 30 il ne gela pas moins, le temps fut « extrêmement froid. » Et voici le beau mois de maï. Le 3, de Vivens partit pour Bordeaux, où il séjourna jusqu'au 14. Pendant tout ce temps, il gela tous les matins et la glace avait l'épaisseur d'un écu de 6 francs. Le 14 fut marqué par un orage. Le 15 et le 16, par des pluies. Le 18, il y eut de la gelée. Le 19, il neigea sur les hauteurs, du côté de la Torgue, au N. de Clairac. Le 20, le vent fut très froid ; il plut le 21 ; il gela le 22 ; le 23, il y eut « des brouillards » ; le 24, il gela encore ; il tomba de la pluie du 25 au 28.

Les douze premiers jours du mois de juin furent marqués par des orages, puis vinrent les brouillards et les pluies, qui durèrent presque tout le mois. Juillet fut moyennement chaud ; il fit « très frais » le matin, du 22 au 30. Août connut de nombreux orages. Septembre et octobre furent beaux, mais il fit grand froid pendant ce dernier mois, ainsi qu'en novembre. « Les vendangeurs ne pouvaient tenir dans les vignes , on leur faisait du feu. » Le 4 novembre il neigea, et le 5, il y avait 2 pouces de neige. Le 19, survint la pluie qui dura jusqu'au 13 décembre, sans grande interruption.

La première quinzaine de 1741 fut pluvieuse. Le 21 et le 22 du mois de janvier, le vent du nord souffla et il gela « dur » jusqu'au 27, jour de dégel « par le plus beau temps du monde. » Du 30 janvier au 7 février, « le temps fut inconstant », il y eut des vents variables, « autan, N.-O., pluie, brouillards, soleil. » Beaucoup de vent, entremêlé de pluie et de brouillards jusqu'au mois d'avril, peu de froid et un printemps précoce. Les gelées reparurent en avril. Les 4, 5, 6, 7 et 8, il gela tous les matins, « surtout le 5 et le 6 ; la glace avait l'épaisseur d'un écu de 6 livres ; le vent soufflait du N.-E. très froid ; il faisait sec et serein. » Les gelées se firent encore

sentir les 14, 15 et 16. Il fit chaud à partir du 19, mais le 30 le froid revint. Ecoutons notre chevalier : « Le lundi 1er mai, je partis pour Agen. J'eus un froid excessif. Cette gelée gâta beaucoup de vignes, surtout dans les endroits où passait un certain brouillard qui sortait de terre et prenait son cours, plus ou moins vite, selon le penchant du terrain ou l'impulsion du vent. » Il fit un temps très sec jusqu'au milieu du mois. « Il vint ensuite beaucoup de pluies. » Le mois de juin fut beau et l'été fut chaud. Le 4 et le 5 juillet, les chaleurs furent excessives ; le 5 « fut le jour le plus chaud qu'il ait fait « depuis 20 ans, dit de Vivens ; l'air était embrasé ; le soir, « la terre sentait le brûlé ; il s'éleva une vapeur qui semblait « une vraye fumée. » Du 22 août au 12 septembre, notre observateur résida à Bordeaux, où il nota un temps chaud et sec, avec des nuits froides. Septembre fut « venteux » mais chaud aussi ; « le temps resta la nuit serein et étoilé et les matinées et les soirées furent marquées par de beaux crépuscules. » Le 21 octobre, par un temps calme, la lune parut entourée d'un grand cercle « blanc, un peu elliptique, où aboutissaient des rayons blancs. » Novembre fut très beau ; « la première quinzaine de décembre également, avec quelques brouillards. »

Le journal de Malebaysse a surtout, pour cette même année, enregistré les froids d'avril, qui gelèrent la vigne, et la sécheresse, qui fut cause de basses eaux de la Garonne. Les vendanges commencèrent à Agen le 10 septembre, mais il y eut une grande diminution dans la production du vin.

L'année 1742 commença par un mois extrêmement variable ; brouillards d'abord, pluie, vent, gelée, neige et pluies par intervalles, soleil aussi et temps doux furent l'apanage du mois de janvier. Février fut tiède et il gela peu. Mars eut une basse température, mais point de gelée. Le mois d'avril, par contre, vit de la glace. Le 4, à 7 heures du matin, la glace était « de l'épaisseur de 3 écus de 6 livres ; le 5, il gela de même ; le 7, la glace fut très mince, de même le 10 ; le 12 et le 13, il y eut de la gelée blanche et tous ces froids furent accompagnés d'une grande sécheresse qui dura pendant une

bonne partie du mois de mai ; le 10 mai, il y eut encore une « petite gelée blanche. »

L'été, en juin, eut beaucoup de nuages ; le temps resta sombre ; il y eut quelques orages et passablement de pluie . peu de jours passèrent sans brouillards ; il en fut de même de juillet ; le 21 de ce mois, le temps était froid. Le baromètre était resté très bas depuis le 28 juin jusqu'à ce moment. Août eut des journées très chaudes, surtout le 13 et le 14. Le ciel resta souvent couvert en septembre et il y eut des brouillards. Octobre fut variable. Le samedi 13, de Vivens observa un phénomène météorologique, consistant dans un grand cercle autour du soleil. « Les bords étaient comme une espèce « d'arc-en-ciel avec des couleurs, mais peu marquées, tirant « sur le rouge, le jaune et le bleu ou violet ; le dedans du « cercle était obscur ; la largeur du bord coloré était un peu « moindre que celle de l'arc-en-ciel...., les rayons du soleil « mè faisaient grand mal aux yeux..... et je ne pus m'aper- « cevoir que cette figure fut elliptique, comme on prétend « que sont les halos. »

Le lundi 15, il fit « les 4 temps », tonnerre, vent, pluie, grêle. *Unà Eurusque Notusque ruunt, creberque procellis, Africus*, écrit de Vivens. Les brouillards survinrent ensuite et persistèrent durant tout le mois. Novembre fut assez beau et le temps resta calme, sauf le mardi 14, où il plut toute la nuit et tout le jour. A 5 h. ½ du soir, on aperçut un phénomène « que le peuple appelle ici Pé dé béou, pied de bœuf. Je ne « le vis point, ajoute de Vivens ; on me l'a dépeint comme « une portion d'arc-en-ciel d'uné plus grande largeur, rou- « ge, jaune, violet et vert. Les paysans disent que c'est un « signe de tempête et de très mauvais temps. Le signe n'a pas « été trompeur. » En décembre il y eut quelques jours de beau temps et de soleil, avec quelque gelée blanche ; les derniers jours du mois furent dotés d'une assez douce température.

Ecoutons Malebaysse pour l'année 1743. La pluie, dit-il, a été « fréquente cette année au point qu'elle a commencé à la fin mars et continué jusqu'en juillet. » Les Agenais en-

voyèrent, le 29 juin, M. de Lagrange, consul en députation à Monbran, auprès de Mgr l'Evêque, pour demander une procession générale, « afin d'obtenir de la Providence du beau temps. » Le 19 juillet, il y eut une nouvelle députation et une nouvelle procession, car on n'avait encore « coupé que fort peu de foin, blés, mesture et seigles et ce qu'on avait coupé était fort mal conditionné. » Et pourtant l'hiver, en janvier et février, avait connu des gelées, mais dès le 7 avril, Vivens note la pluie, le 9 aussi, le 10 également. Il fit beau temps le 11 ; la pluie reparut le 12. Il gela le 14, jour de Pâques ; il plut le 16 et le 17 ; il neiga le 18, il plut le 20 ; le temps fut « chaud et pesant » le 24 ; il tomba une « pluie longue et fort abondante le 25. Le 27, il y eut orage, tonnerre, nuages noirs, vent et pluie. Le 28, le baromètre était fort bas. » Il plut le 1er mai, le 2 également. Le 4, il tomba de l'eau toute la journée ; le dimanche 5, à partir de midi 1/4 ; le 8, depuis 7 heures jusqu'à midi ; le 9, toute la journée ; le 10, le temps fut pluvieux ; le 14, il y eut plusieurs orages accompagnés de pluie. « La Garonne commence à croître », écrit notre chevalier. Le mercredi 11, il note la pluie ; le 12, il plut le soir et pendant toute la nuit ; le vendredi 17, il écrit « menue pluie pendant tout le jour ; la Garonne, fort grosse, déborde en certains endroits. » A partir du 18, il y eut des brouillards et du soleil. Cela dura jusqu'au 26. Ce jour-là il y eut du tonnerre, des éclairs et une pluie très abondante, ainsi que le vendredi 31. Il plut encore le 1er juin, à 1 h. ½ de l'après-midi. Puis les brouillards revinrent ; ils furent encore suivis de pluies les 6, 9, 14, 15 et 16, avec des nuages noirs et épais les 23, 25, 26 et 27, et une note du manuscrit nous apprend qu'à Bordeaux, depuis 10 ou 12 jours, « il fait un froid à se bien chauffer avec des pluies continuelles. » En juillet, le temps fut « brouillé, couvert et orageux. » Le 17, il fit froid et la pluie fut encore « continuelle. » Le dimanche 21 fut marqué par « une tempête terrible », de 7 h. ½ du soir à minuit. Il plut « à verse » le 26. Août fut par contre assez beau. Les 8 premiers jours du mois, il fit « très sec et très grand chaud. » Dans l'ensemble, le mois fut calme. Les nuits de septembre

furent froides. Du 15 au 29, de Vivens séjourna à Bordeaux où il gela plusieurs matins de suite. En octobre, le temps resta couvert, et il y eut beaucoup de brouillards et « en monceaux. » Le samedi 2 novembre, « étant sur la plaine haute qui est au-delà de La Parade, nous vîmes distinctement les Pyrénées, écrit de Vivens. « On dit que c'est un signe de tempête, de grands vents ou de grandes pluies. » En effet, il fit orage et il plut beaucoup à l'entrée de la nuit. Cette année-là, les vendanges de vin doux ne commencèrent que le 16 novembre et notre observateur ajoute: « dans une pareille année il est bon de vendanger fort tard. » Enfin le mois de décembre, malgré ses brouillards, fut doux et le 18, il fit une chaleur très remarquable (9° 3/4 à 1 heure de l'après-midi).

Au contraire, les premiers jours de janvier 1744 furent froids. Plusieurs fois, à Vivens, l'épaisseur de la glace fut mesurée « à l'auge des poules » et au baquet où l'on faisait boire les chevaux. Dans le premier récipient, il y avait plusieurs couches de glace. Dans le second, au contraire, il n'y en avait qu'une, parce qu'on changeait l'eau tous les soirs pour faire boire les « quadrupèdes. Il neigea le 10 janvier et le dégel commença le 11. Les gelées reprirent en février ; le 5, l'eau d'une comporte située sous le couvert de l'Orangerie, était glacée d'un pouce environ. » Le « thermomètre marqua 4° ½ le 7 février. Il y eut ensuite beaucoup de gelée blanche pendant les autres jours. Pendant le mois de mars, il plut et il fit froid. Il neigea le 28, « le soleil paraissant » mais la neige ne tarda pas à fondre. La gelée blanche du 1er avril fut suivie de pluie le 2. Tout le printemps fut pluvieux ; le mois de mai fut nuageux et il tomba souvent de la pluie menue. » La chaleur ne commença que le 26 juin. Le 30, le thermomètre marqua + 25° Réaumur à l'ombre. Juillet fut variable et souvent « brouillé.» L'eau de la Garonne et du Lot ne fut jamais claire. Il en fut de même en août et en septembre. En octobre, le temps fut calme et il y eut de belles journées. Novembre connut les brouillards et la gelée blanche. Il fit beaucoup de vent en décembre. Au total, le climat de 1744 fut éminemment variable ; il n'y eut pas quinze jours de suite de beau

temps. A la fin de l'année, il gela et il fit très froid depuis la veille de Noël jusqu'au 3 janvier 1745, avec du « givre et de la glace assez forte. »

Le vent souffla souvent « assez fort » pendant le mois de janvier 1745, qui connut des temps « incertains. » Les notes de de Vivens marquent : temps couvert, à demi-couvert, gelée blanche, pluie, brouillards, brouillards fondus, vent, vent plus fort, nuages, soleil, brouillé, calme, quelques gouttes de pluie.

Aucun jour ne ressemble au précédent. Le mois de février fut froid ; il y eut beaucoup de gelée blanche et un vent « incommodant. » Le 1er mars, il gela très fort et les « gens qui travaillaient dans les vignes ne purent y tenir ; à 10 heures du matin la glace, à l'auge des poules, avait encore 6 lignes d'épaisseur, quoique exposée au soleil. » Il y eut beaucoup de vent froid jusqu'au 14 mars. Le 15 il plut, ainsi que les jours suivant, et le temps fut variable jusqu'à la fin du mois. Avril connut les brouillards fondus et de fortes rosées de printemps. L'air resta froid pendant tout le mois et le temps fut presque toujours couvert et pluvieux ; les observations les plus fréquentes sont celles-ci : « temps couvert, brouillé. froid », ou bien encore « pluie menue, rosée d'avril, nuages.» Que penser du beau mois de mai qui si souvent encore de nos jours est, quoique tiède, un mois détestable à cause de ses vents et surtout de ses pluies ? Or voici, avec détails, celui de 1745. Samedi 1er du mois, « il y a eu de la gelée blanche ce matin ; il a plu vers les 9 heures et après-midi, à plusieurs reprises. » Le 2, vent et pluie presque tout le jour ; le 3, pluie « temps chargé partout » ; le 4, temps pluvieux « pluie à plusieurs reprises tout le soir » ; le 5, beaucoup de vent et il a plu un peu ; le 6, temps couvert « hier au soir et cette nuit, pluie à verse » ; le 7, menue pluie « il a plu cette nuit » ; le 8, temps couvert, calme, vent, menue pluie de temps en temps. Voilà pour la première semaine. Pour la première fois depuis avril, le 9, le temps resta couvert sans pluie ; le 10, il y eut du brouillard et de la rosée blanche, ce qu'on appelle « aubairadure » ; le mardi 11, soleil et vent ; le 12, le temps fut nua-

geux et il y eut quelques gouttes de pluie ; le 14, il y eut des nuages et du vent ; le 15 « brouillards et nuages » ; le 16, il fit beau malgré le temps couvert ; du 17 au 18, plusieurs orages avec tonnerre sourd; le 19 « menue pluie » ; le 20 « brouillard et soleil » ; le 21, soleil encore ; le 22 « pas un nuage », c'est le cas de dire enfin ! Mais ce beau temps ne dure pas. Le 23 et le 24, temps couvert et du vent. Beau temps les 25, 26 et 27. Le lendemain 28, pluie abondante ; le 29 « pluie de temps en temps » ; le 30, brouillard ; le 31, quelques gouttes de pluie.

Notons seulement, jusqu'à la fin de l'année 1745, les observations les plus frappantes : « le 19 juin, il a beaucoup plu et longtemps, quoique le baromètre fut à 28 pouces, c'est-à-dire très haut et c'est la plus longue pluie et la plus considérable que j'ai vu avec une telle pression. » Le mois de juillet eut des orages que de Vivens observa à Montbran, où il passa une dizaine de jours. Il y eut des jours « admirablement » beaux en septembre ; le temps fut « charmant » ; il y eut de « superbes » clairs de lune. Cependant, le 14, il y eut un gros orage, puis le temps revint très beau et continua ainsi pendant les 10 premiers jours du mois d'octobre ; les pluies arrivèrent vers le 15. Il y eut quelque soleil en novembre, mais aussi beaucoup de « brouillards. » Le temps fut « incertain » en décembre et il gela à partir du samedi 11 jusqu'au 24. Dans tous les cas, ces deux derniers mois de l'année furent très secs ; il tomba à peine « 3 pouces 8 lignes $\frac{1}{2}$ de pluie. » Aussi il n'y « avait point d'eau dans les puits. »

Les observations faites pour l'année 1746 ne présentent rien de remarquable. Janvier fut très doux « avec ses bourrasques de vent et de pluie. » Février également. Par contre, mars eut de la glace, de la neige en quantité le 21 et le 22, du beau temps à partir du 25. Le vent souffla très fort en avril, entraînant de fréquentes ondées ; du 18 avril au 23 mai (de Vivens séjourna à Bordeaux pendant tout ce temps), il plut beaucoup dans cette ville, à l'exception des journées des 9, 10, 11, 12 et 13 mai, où il fit très beau. Du 7 au 11 juin, les observations météorologiques furent faites à Montbran; il plut

pendant ces 5 jours, sauf le 10 où il fit « grand vent et froid. » Juin fut assez chaud avec des nuits étoilées. Le 21 de ce mois, vers les 7 heures du soir, il y avait « un grand « cercle autour du soleil. » C'était un « halo » ; il « était in- « terrompu, près de l'horizon, par des nuages ; dans ce même « endroit, les deux parties qui semblaient s'appuyer sur ces « nuages formaient deux morceaux d'arc-en-ciel, dont le « rouge était en dedans, les autres couleurs étaient en de- « hors, mais brouillées, le reste du cercle, sans couleur et « simplement lumineux. » Juillet fut chaud et beau. Le 15, il y eut un orage avec un tonnerre « roulant » ; il fit une grande chaleur le 24 et aussi le 29. La température du mois d'août fut également fort élevée. Par contre, septembre fut frais et presque froid les 5, 6, 7 et 8. Le beau temps revint le 14 ; le 16, il fit « le plus beau temps du monde » et le soleil parut pendant tous les jours jusqu'au 13 octobre. Le vent, qui souffla notamment en septembre, fut « le soledre, vent qui suit le soleil et qui règne quelquefois longtemps ; il règne d'ordinaire constamment dans les longues sécheresses. » En somme, avec ses brouillards légers, ses temps clairs, ses journées lumineuses et tièdes, ses gelées blanches matinales, l'automne de 1746 fut une saison charmante. En novembre même, il y eut des « journées admirables », avec un peu de froid le matin. La fin du mois fut froide ; il gela « à glace. » Décembre fut doux. Enfin, renseignement précieux que nous ne retrouvons pas, malheureusement, d'une manière régulière dans les « journaux » de de Vivens, la colonne de pluie tombée cette année-là, s'éleva à 10 pouces 3 lignes 8/12, soit :

du 1er janvier au 3 mars		9 lignes	5/1
du 3 mars au 8 avril	2 pouces	1 ligne	2/12
du 8 avril au 28 mai	1 pouce	9 lignes	3/12
le 30 et 31 mai		1 ligne	5/12
le 2 juin, depuis midi jusqu'à 2 h. 3/4 après-midi		3 lignes	6/12
du 2 juin au 7 juillet	1 pouce	8 lignes	3/12
du 7 juillet au 13 août		6 lignes	3/12
du 13 août au 5 septembre		3 lignes	4/12
du 5 septembre au 8 octobre		1 ligne	
du 8 octobre au 31 décembre	2 pouces	8 lignes	1/12

L'hiver de 1747 ne fut point rude. Il gela cependant du 11 au 15 janvier ; puis la température se releva ; il fit très doux le 19, « très chaud pour le moment » le 22 (9° ½) et le 28 (10°). Février fut très humide, avec des bourrasques de vent et de pluie et des gelées blanches très abondantes. A partir du 28, il y eut un retour offensif du froid avec « pluie, neige, gelée, glace, neige fondue. » Le 3 mars, il y avait un demi-pied de neige sur les toits, « c'est-à-dire entre les rangées connexes des tuiles, mais il n'y en avait que 3 pouces sur les rangées connexes. » Il avait, en effet, neigé 2 jours et 2 nuits sans discontinuer. Le beau temps reparut le 10 mars et ce jour-là fut suivi de belles ou de très belles journées ; puis la gelée blanche reparut le 18, suivie comme toujours, le lendemain ou le surlendemain, d'un temps doux et de la pluie. Avril fut extrêmement variable avec du tonnerre, de la pluie, des « nuages noirs lumineux », du vent, « des espèces d'aurores boréales », de très belles journées, un grand orage le 28 et quelques brouillards. Le mois de mai fut encore pluvieux cette année-là. Du 6 au 18, il en tomba une épaisseur de 9 lignes, « ce qui faisait 1 pouce depuis le 1er. » Il grela le jeudi 1er juin. La grêle était grosse « comme de petites noix. » Le 7 et le 8, il y eut deux orages avec grosse pluie, et du 1er au 18, l'épaisseur de la couche de pluie tombée était de 1 pouce 3 lignes 9/12. La pluie dura encore dans la nuit. Du 8 au 21, il en tomba encore « 1 pouce 3 lignes 3/12. » Dans le mois de juillet, il ne fit point non plus du beau temps et il y eut beaucoup de brouillards. L'été fut donc une saison affreuse et le « brouillard était si mauvais que les raisins tombaient noirs sous les pieds de la vigne et le blé d'Espagne se charbonnait. » On peut donc se demander si le XVIIIe siècle ne connut point déjà le mildiou, aussi bien celui qui attaque les feuilles comme celui qui détruit les grappes ? La dernière quinzaine d'août fut pluvieuse, à tel point que les sarments des « vignes étaient brûlés et les feuilles, par conséquent, perdues. » En septembre, notre chevalier remarqua des vapeurs noires et lumineuses à travers le ciel et le temps resta orageux et pluvieux durant tout le mois. Il fit très beau en octobre.

malgré les brouillards et aussi en novembre. Durant ces deux mois, il fit très sec et le baromètre demeura très haut, le plus souvent par vent du sud. La pluie et l'humidité ne reparurent que le 28 novembre. En décembre, il plut beaucoup. Dans toute l'année, la couche de pluie tombée à Clairac mesurait 15 pouces 8 lignes 4/12.

L'année 1748 mérite une attention particulière, car le mauvais temps fut la cause d'une disette presque générale dans l'Agenais. D'abord l'hiver fut rude. Malebaysse nous parle d'un froid à « outrance » qui ne dura, il est vrai, que sept jours, du 13 au 20 janvier, mais « la fève périt » et aussi « une partie du blé dans la montagne », c'est-à-dire dans les coteaux. De Vivens a noté un grand froid dès le 10 et le jeudi 11 ; le thermomètre passa de + 8 ½ a — 5 ½, soit une différence de 14 degrés ; le samedi 13, à 10 heures ½ du soir, il y avait 7° ½ au-dessous de zéro et 8 le dimanche 14, au matin. Jusqu'à ce moment-là, l'hiver avait été très doux ; « les arbres étaient prêts à fleurir » et il y avait une grande quantité de fleurs »: des jacinthes, des primevères, une tubéreuse tardive et une grande quantité de violettes. » Il y avait aussi des amandiers fleuris. Et pourtant le froid était prévu par une observation vulgaire que l'on peut traduire ainsi « quand le bois pétille beaucoup au feu, c'est signe de froid. » Or, en 1748, le feu « pétillait d'une façon extraordinaire. » Le mardi 16, la neige commença à tomber « en petites rosettes festonnées », mais le 17, le dégel, le vent et la pluie arrivèrent, suivis d'une nouvelle période de froid, que les brouillards remplacèrent dès le 20. Puis survient un temps sombre et nébuleux, avec des « fumées obscures et des traînées de vapeurs. » Dans l'ensemble, ce mois fut très sec ; il ne tomba que 8/12 de ligne de pluie. Février eut d'abord de belles journées, mais, le 16, une pluie « continuelle » survint avec une hausse sensible du thermomètre. A la fin du mois et dès le jeudi 26, le froid reparut et persista jusqu'au samedi 9 mars, avec des chutes de neige. Il neigea également le 24, le 25 et le 26 mars. Il y eut du givre et les premiers jours d'avril connurent aussi la gelée. Il plut ensuite et il y eut des bourrasques;

le 27 avril, de Vivens note du vent, de la pluie, de la petite grêle, du givre et même de la neige. Le 1er mai, la pluie fut continuelle ; le 2, il plut encore et il « fit un vilain temps. » Les 4, 5, 6, 7 et 8 furent également « noyés de pluie », avec un temps fort doux. La pluie ne cessa de tomber que le 13. Le 24, de Vivens partit pour Bordeaux, où il séjourna jusqu'au 22 juin. Il fit le voyage en bateau ; malheureusement ces notes ne portent point trace de son port d'embarquement. Deux jours lui furent nécessaires pour faire le voyage. Il partit le vendredi 24, par un temps incertain, « avec un vent froid et piquant » qui persista le lendemain, soufflant tantôt du N.-E., tantôt du N.-O. Il fut si vif le samedi 25 « qu'il incommodait, quoiqu'on fut enveloppé de redingotes dans le bateau. » Ce dernier fut arrêté par la marée montante jusqu'à 5 heures du soir. Il gela le matin du 26 mai et aussi le lendemain. Puis il fit chaud et la chaleur entraîna la pluie. A son retour il fit orage ; il débarqua à Marmande le jeudi 20, à sept heures du soir et gagna Clairac le lendemain « en chaise de poste », avec une température de 22 degrés et demi. Le 23 juin, il note un orage « fort remarquable », avec de grands et continuels éclairs, un peu de pluie d'abord, puis une pluie fort abondante mais douce. » Le mois de juillet fut chaud et de nombreux orages se firent sentir à Clairac. Le jeudi 18 juillet, le thermomètre monta à 25 degrés. Le mercredi 24, notre observateur nota des nuages noirs et des vapeurs blanches lumineuses et transparentes. Le 29 du même mois, à la suite de cinq jours de pluie, le thermomètre descendit à 11° 1/4 et à 10 h. ½ du soir, il faisait froid ; « on se chauffait avec plaisir et tous les domestiques étaient auprès du feu, à la cuisine. »

La température du mois d'août fut variable ; toutefois les orages furent plus rares qu'en juillet. Dès le 1er septembre, notre observateur remarque des brouillards qui s'étendent sur les coteaux ainsi que dans la plaine, ce qui n'empêcha pas la chaleur d'être fort élevée, et le mardi 17 cette chaleur était « inquiétante » ; le samedi 21, le soleil, « quand il perçait, était brûlant », et pendant tout le mois, jusqu'au 3 octobre, la pluie fut très rare ; il n'en tomba qu'une « épaisseur

de 4 lignes », ce qui était bien peu. A partir du 4 octobre, il y eut de nombreux jours de pluie qui provoquèrent des crues de la Garonne et du Lot, heureusement peu importantes. Les premiers jours de novembre furent très pluvieux ; les derniers furent froids. La gelée fit son apparition le 21 et persista jusqu'au 29. Enfin, décembre fut variable avec des jours de pluie et de brouillards, du froid, mais peu de gelée.

La vallée de la Garonne connut, en 1749, une série d'inondations. A trois reprises différentes, nous dit Malebaysse, le fleuve déborda ; le 15 février, la Fon de Raché était couverte par les eaux. Le 21, le 22 et le 23 avril, le Gravier fut recouvert ; le 7 et le 8 septembre, les eaux firent de grands ravages dans les chénevières. Le Lot, de son côté, eut deux débordements considérables. La quantité de pluie tombée dans le pays dépassa 18 pouces. Il ressort des notes de de Vivens que le nombre des jours de pluie s'éleva à 132, dont 56 pour les 4 premiers mois de l'année et 18 pour le seul mois d'avril. Juin compta également 17 jours pluvieux. Les nébulosités furent fréquentes (97 jours de temps couvert). Par contre, le nombre des jours de gelée (glace ou forte gelée blanche), furent rares. Il n'y en eut que 26 en tout, dont 15 en décembre. Il y eut seulement 110 journées claires, avec « beau temps ou assez beau temps. » Comme toujours, la saison la plus belle fut l'automne. Septembre et octobre eurent 42 belles journées sur 61. Le mois le moins pluvieux fut octobre (3 journées de pluie seulement). Le vent souffla surtout du S.-O. « Il n'a jamais pu se mettre entièrement au N., N.-E., E. ; du moins pour quelques temps ; il parcourait toujours les points opposés, c'est-à-dire depuis le S.-E. jusqu'au N.-N.-O., tournant par le S. Il se rangeait presque tous les soirs au N.-N.-O. et revenait le matin au S.-E. Il y a eu très souvent des bourrasques du S.-O. » Et voici l'explication fournie par notre observateur : « La cause de ce vent S.-O., si constant, peut venir des vapeurs de la mer, que quelque feu souterrain a élevé de ce côté-là, ou bien du passage par le méridien de quelques étoiles plus près de la terre ; l'air, gonflé par quelqu'une de ces causes, se répand dès qu'elle cesse, et la pres-

sion aux pôles occasionne le reflux de l'air, comme celui de la mer. » Comme on le voit, l'explication est ingénieuse, mais elle nous montre que les connaissances météorologiques du temps étaient encore assez incertaines.

(*à suivre*) O. Granat.

NOTICE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AGEN

(1791-1897)

Au mois d'octobre 1790, l'Assemblée Nationale rendait un décret prescrivant la confection de catalogues et autres mesures conservatoires au sujet « *des livres, manuscrits, médailles*, etc., *qui se trouvaient dans les bibliothèques ou cabinets des corps, maisons et communautés supprimés* ». En conséquence de ce décret, et durant le mois d'août 1791, Joseph Labrunie (1), ancien curé de Monbran, était choisi par le district d'Agen, pour exécuter ce travail.

« A cette date (août 1791), les livres étaient encore dans les maisons religieuses, et le district n'avait pas fait choix de l'édifice où il entendait les rassembler. Il fut un moment question de les transporter, place Paulin (2), dans l'établissement des ci-devant Tierçaires, mais finalement on se décida pour la chapelle du nouvel évêché, devenu bien national. Comme tout le mobilier des couvents, leurs bibliothèques avaient été mises sous les scellés. Les formalités nécessaires pour procéder à leur enlèvement, l'appropriation en local et la construction des rayons destinés à les recevoir, toutes opérations conduites par une Administration novice et fort embarrassée de

---

(1) Labrunie (Joseph), annaliste, né à Agen le 30 octobre 1733, mort en la même ville le 6 avril 1807. Professeur de rhétorique au collège des Jésuites d'Agen en 1767. Il fut nommé curé de Monbran le 16 mars 1769 et chanoine honoraire en janvier 1791. Les manuscrits laissés par Labrunie offrent un intérêt considérable. Ils ont été publiés de nos jours. (Voir *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, t. II, pages XI-XII. (Paris, A. Picard; Agen, Michel et Médan, 1886-1887, 2 vol. in-8°.)

(2) Aujourd'hui, place des Droits-de-l'Homme.

trouver des fonds pour payer ces dépenses, traînèrent les choses en longueur, au point que ce fut seulement à la fin de l'hiver que Labrunie put se mettre à l'œuvre.

« Les premiers livres, ceux des capucins, lui furent apportés à l'évêché, le 17 mars 1792. Il s'aperçut, dès le premier jour, qu'il lui était indispensable d'avoir un commis salarié, pour l'aider dans son inventaire. »............................

« Installé à la fin du mois de mars 1792, avec son auxiliaire Serret, dans la chapelle du ci-devant évêché, Labrunie y vit successivement charroyer les livres des Capucins, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes déchaussés, des Tierçaires et des Grands Carmes de la ville d'Agen, ceux des Tierçaires de Bon-Encontre, des Bénédictins de Layrac et de Moirax, des Jacobins d'Agen et, enfin, ceux des Capucins et des Jacobins de Port-Sainte-Marie, formant ensemble, — y compris une collection des mémoires du clergé sans indication de provenance, — un total de 7.802 volumes. Ce sont ces volumes qui — avec la bibliothèque du château d'Aiguillon — ont constitué le fonds principal de la Bibliothèque publique de la ville d'Agen. Labrunie, assisté de Serret, les inventoria et en dressa la liste à mesure qu'on les lui apporta. Il en fit également la distribution sur les rayons de la salle qui leur était affectée. Malheureusement, le déplacement de tous ces livres s'était opéré dans les plus déplorables conditions. Un accident avait renversé dans la boue la charrette qui transportait ceux des Capucins d'Agen. Chez les Bénédictins de Layrac et de Moirax où se trouvaient les plus importantes bibliothèques, ils avaient été mis au pillage.

« Labrunie termina son travail le 12 juillet 1792 (1). »

« C'est moins un catalogue (2) qu'un inventaire, dit M. Fallières (O.). Les livres n'y sont pas répartis par ordre de matières; mais l'inconvénient n'est pas grand, car ils appartiennent

---

(1) *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, par l'abbé Joseph Labrunie, publié par M. Fallières (Oswald). Préface, pages VIII-X. (Agen, Ferran frères, 1892, in-8°.)

(2) Ce catalogue est conservé aux Archives de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

presque tous, et cela n'étonnera personne, vu leur origine, à la théologie. Pourtant, si la méthode en est absente, on ne saurait dire que ce catalogue manque de précision et de rigueur. Nous l'avons bien souvent manié et nous ne l'avons jamais trouvé en défaut (1). »

Les choses restèrent en cet état jusqu'en l'année 1796 où les livres et manuscrits furent mis à la disposition de l'Ecole Centrale (2) dont le conservateur se nommait Delsoert-Lalaurencie.

Cette école, installée à Agen le 21 novembre 1796, dans l'hôtel du ci-devant évêché (3), ne dura guère (4).

Le 28 janvier 1803, un nouveau décret plaçait les bibliothèques sous la surveillance des municipalités; il contenait les dispositions ci-après :

« Art. 1er. — Immédiatement après l'organisation des lycées, les bibliothèques des Ecoles Centrales, sur lesquelles les scellés auront été apposés en vertu des arrêtés du 24 vendémiaire (16 octobre 1802) seront mises à la disposition et sous la surveillance de la Municipalité.

« Art. 2. — Il sera nommé par ladite Municipalité un conservateur de la bibliothèque, dont le traitement sera payé aux frais de la commune.

« Art. 3. — Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un état certifié véritable, dont un double sera envoyé au Ministre de l'Intérieur par le Préfet du département. »

En vertu de ce décret, la Municipalité d'Agen prit possession de la bibliothèque de l'Ecole Centrale, et la laissa provisoirement dans le même hôtel, devenu en 1806 le Palais de la XIe cohorte de la Légion d'honneur (5).

---

(1) *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, par l'abbé Joseph Labrunie, publié par M. O. Fallières. Préface, page x.

(2) Ecole créée à Agen par la Convention pour l'enseignement des Sciences et des Lettres.

(3) Hôtel actuel de la Préfecture.

(4) Ces écoles furent réformées par la loi du 25 octobre 1795, et le 1er mai 1802 par une loi qui créa les lycées.

(5) Voir le *Centenaire de la Légion d'honneur*, par R. Bonnat. Agen, Imprimerie Moderne (Assoc. ouv.), 1904, in-8°.

Le 15 mars 1803 (24 ventôse an XI), M. Delsoert-Lalaurencie (1), ex-bibliothécaire de l'Ecole Centrale, fut investi par le Conseil municipal des fonctions de conservateur de la bibliothèque communale.

A cette époque, la bibliothèque contenait « environ 9,000 volumes choisis : elle était ouverte au public le mardi, le jeudi et le dimanche, soir et matin (2). »

Une somme de mille francs figurait au budget communal pour le traitement du bibliothécaire (3). La création de cet Etablissement était donc un fait accompli; il s'agissait désormais de trouver un local convenable pour opérer la translation de ce dépôt.

« La bibliothèque doit être déplacée — dit le Maire, M. de Sevin, dans son rapport lu à la séance du Conseil municipal du 15 pluviôse an XII (5 février 1804) — et le local qui lui conviendrait le mieux serait l'Hôtel de la Mairie. La Société d'agriculture, sciences et arts y a déjà transféré ses séances. Ces deux Etablissements qui se touchent de si près seraient réunis dans un point central; mais pour cela, il faudrait que le bâtiment entier de la Mairie fût laissé à sa disposition (4). »

Le Maire fit toutes démarches et diligences pour hâter une solution favorable et obtenir du Gouvernement l'autorisation de disposer de toutes les dépendances de l'Hôtel de la Mairie; mais les choses traînèrent en longueur. Ce ne fut qu'en 1809 — comme nous l'expliquerons plus loin — que le transfèrement put être opéré.

Entre temps, M. Delsoert-Lalaurencie s'était activement occupé du classement des livres. Son travail fini, il soumit à l'autorité municipale une liste des ouvrages formant double emploi ou considérés comme inutiles. Le Maire présenta cette liste au Conseil municipal et cette assemblée « autorisa le

(1) Professeur et bibliothécaire de l'Ecole centrale d'abord, puis bibliothécaire de la ville d'Agen de 1803 à 1810 et inspecteur de l'Académie de Cahors.

(2) *Annuaire de Lot-et-Garonne pour l'année 1804.*

(3) Budget primitif de la ville d'Agen pour l'année 1804.

(4) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 5 février 1804.

bibliothécaire à faire vendre ces livres, échanger même ceux qui en seraient susceptibles, s'en remettant entièrement à son zèle pour l'emploi des moyens qui pourraient tendre à en tirer le parti le plus avantageux (1). »

Cette délibération ne fut pas approuvée par l'autorité supérieure (2).

Pour revenir au projet du transfèrement de la bibliothèque dans un local de la Mairie, nous devons d'abord constater que la situation de ce dépôt était toujours des plus précaires. L'autorité municipale n'avait pas, en effet, la libre disposition de toutes les dépendances de la Mairie.

Le 30 juillet 1808, Napoléon Ier, à la suite de son passage à Agen, et sur la demande de la Municipalité, rendit un décret (3) mettant la ville d'Agen en possession de la totalité de l'Hôtel de la Mairie (4).

A partir de ce moment, il était loisible au Pouvoir municipal d'exécuter le projet de translation qu'il avait conçu. Pour obtenir ce résultat, on pourrait croire qu'il eût suffi d'approprier les locaux devenus disponibles de l'Hôtel de ville, mais en raison de circonstances diverses, la question ne fut définitivement tranchée qu'un an après, ainsi qu'en témoigne la délibération suivante prise par le Conseil municipal dans sa séance du 21 novembre 1809.

« Le Conseil, considérant que la circonstance du transfèrement de la bibliothèque est urgente, et qu'il n'y a cependant d'autre local actuellement susceptible de la recevoir que celui proposé par le devis de l'Ingénieur malgré le danger que fait présumer pour la conservation des livres l'humidité du local.

« Délibère que le transfèrement de la bibliothèque s'exécutera par voie d'économie aux soins et sous la surveillance de M. le Bibliothécaire.

---

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

(2) Registre de correspondance du maire du 13 floréal an XIII (3 mai 1805).

(3) Décret du 30 juillet 1808, inséré dans le numéro du *Moniteur* du 16 août 1808.

(4) Immeuble servant actuellement de musée, etc.

« M. le Préfet sera invité à effectuer à cette dépense la somme de trois cent cinquante francs qui est nécessaire d'après le devis, à prendre sur les fonds mis à sa disposition par le budget de 1809 (1). »

Le déplacement eut lieu sans incident. Les frais de transport des livres et autres dépenses s'élevèrent à la somme totale de 286 fr. 25 (2). Mais le nouveau local n'était pas suffisamment spacieux. Il fut impossible de « classer » convenablement les livres. Dès lors, il devint indispensable de prendre des mesures spéciales afin d'assurer la bonne conservation des volumes.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 13 mai 1810, prit la délibération suivante :

« Le Conseil, délibère que M. le Maire est prié de joindre aux pièces où est maintenant déposée la bibliothèque, celles du même corps de logis, et de faire disposer le tout de manière que la bibliothèque puisse être le plus tôt possible ouverte au public (3). »

A la suite de cette décision, des travaux d'agrandissement et d'appropriation commencèrent. Ils furent rapidement exécutés, et le lundi, 3 décembre 1810, la bibliothèque était ouverte au public.

Dans la séance susvisée du 13 mai 1810, le Maire donnait lecture au Conseil municipal d'une lettre de M. Delsoert-Lalaurencie, en date du 28 février, faisant connaître qu'il venait d'être nommé Inspecteur de l'Académie de Cahors, et qu'en raison de ses nouvelles fonctions, il donnait sa démission de bibliothécaire.

On pourvut aussitôt à son remplacement par la voie du scrutin. M. Proché, Joseph-Noël (4) qui dirigeait dans la rue

---

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 novembre 1809.

(2) Registre de comptabilité de l'exercice 1809.

(3) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal.

(4) Proché, Joseph-Noël, annaliste, né à Agen en 1749, mort en la même ville le 30 janvier 1826. Chef d'institution d'abord, puis bibliothécaire d'Agen de 1810 à 1826, il a laissé un curieux manuscrit sous ce titre : *Annales de la ville d'Agen*, pour faire suite à l'*Abrégé chronologique de ses antiquités*,

Saint-Antoine (1) une maison d'éducation, fut désigné à l'unanimité des suffrages.

Quelques jours après la nomination de M. Proché, le Maire donna communication à l'Assemblée communale d'un long rapport d'où nous détachons le passage suivant relatif à la bibliothèque.

« .... Le nouveau conservateur, M. Proché, s'occupa du triage de la partie des livres qui n'avait pas été mise en ordre jusqu'à ce moment, et reconnut qu'il y existait une certaine quantité d'ouvrages incomplets et dans un état tel qu'il ne paraissait pas qu'ils pussent être utilisés pour la bibliothèque... (2). »

Le Conseil municipal désigna deux commissaires, MM. Assolent et Lhulier, pour « vérifier le choix qui avait été fait de ces livres et autoriser le bibliothécaire à faire tous les échanges qu'ils croiraient avantageux pour cet Etablissement (3). »

Aucun document ne permet d'indiquer de quelle façon furent faits ce triage et ces échanges.

En 1818, M. Proché rédigea un catalogue méthodique dont il est fait mention dans un de ses ouvrages (4). Ce catalogue, qui existe à la bibliothèque, se compose d'un registre in-folio broché de 149 pages. La dernière est réservée à la récapitulation des volumes par ordre de matières. En voici la reproduction :

Théologie	2.655
Histoire des cultes	479
— des peuples éloignés	194
— ancienne	396
— de France	634
— européenne	513
Politique, Economie, Commerce	249
Géographie, Voyages	381
Histoire naturelle, Agriculture	326

par Joseph Labrunie, ancien curé de Monbran (1789-1819). (Voir *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, t. II, page 215.)

(1) Aujourd'hui rue Voltaire.

(2) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 9 mai 1811.

(3) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 9 et 15 mai 1811.

(4) *Annales de la ville d'Agen*, par Proché, publiées par Ad. Magen, page 63. (Agen, Michel et Médan, 1884, in-8°.)

Idéologie, Métaphysique	129	Art militaire	58
Grammaire, Langues mortes.	153	Poésie, Langues savantes....	296
— Langues vivantes	131	— Langues modernes..	403
Morale	473	Beaux-Arts	88
Sermons, Homélies, etc......	379	Art oratoire	183
Législation, Jurisprudence....	427	Ouvrages épistolaires	139
Mathématiques, Astronomie .	187	Romans	488
Physique, Chimie	215	Philologie, Polygraphes	1.627
Médecine, Art de guérir......	350	Total..........	11.553

« Arrêté par nous, Maire de la ville d'Agen, le présent inventaire à la quantité de onze mille cinq cent cinquante-trois volumes ou cahiers, et avons signé avec le bibliothécaire.

« Agen, le 21 décembre 1818,

« Signé : LUGAT, Maire ; PROCHÉ, Bibliothécaire.»

Le prêt des livres se faisait, sans doute, à cette époque, avec une grande facilité, puisque à la mort de M. Proché, survenue le 30 janvier 1826, un grand nombre d'ouvrages manquaient. Comme il n'existait pas de registre de prêt, il était impossible de connaître les personnes qui avaient négligé de restituer les livres empruntés. C'est pourquoi le Maire, M. de Lugat, invita, par une note insérée au *Journal de Lot-et-Garonne* « les personnes ayant reçu des volumes de la bibliothèque, à quelque époque que ce fût, à les faire remettre sur le champ, à la Mairie, où il leur en serait donné récépissé (1) ».

Cette note eut pour conséquence de faire rentrer un certain nombre d'ouvrages. Mais rien ne permet d'affirmer que tous les livres prêtés furent restitués. Malgré tout, il serait injuste de ne pas reconnaître que M. Proché fit largement son possible pour améliorer l'agencement de la bibliothèque.

Le 4 février 1826 (2), le Conseil municipal désignait M. Duvigneau (Washington) pour succéder, comme bibliothécaire, à M. Proché. Mais M. Duvigneau n'accepta pas cet

(1) *Annales de la ville d'Agen*, par Proché, publiées par Ad. Magen. Préface, pages 1 et 11. (Agen, Michel et Médan, 1884, in-8°.)

(2) Le Conseil avait été invité, par une lettre de M. le Préfet, en date du 3 février 1826, à se réunir en séance extraordinaire, pour procéder au choix d'un bibliothécaire municipal.

emploi. Il fut confié, par décision en date du 18 février, à M. Pérès (Jean-Baptiste), (1) ancien professeur au collège des Oratoriens de Lyon.

Le nouveau titulaire était alors âgé de 74 ans. Malgré son âge avancé, il fit de louables efforts pour assurer, dans une large mesure, la fréquentation de la bibliothèque. Jusque là, cet Etablissement n'avait été ouvert au public que les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine. Le Maire, M. de Raymond, modifia cet état de choses : il prit un arrêté règlementant les jours et heures d'ouverture de la bibliothèque. En conséquence, cet Etablissement devait rester ouvert au public, à partir du 1er janvier 1827, tous les jours de la semaine, les samedis exceptés, de dix heures à quatre heures, et les dimanches, de dix heures à une heure (2).

Sous l'administration de M. Pérès, les séances du soir furent établies. Mais cette innovation ne donna pas les résultats attendus. Peu de lecteurs se présentèrent le soir, et après quelques dépenses inutiles, l'ancien ordre de choses reprit son cours.

Rien n'indique que M. Pérès ait travaillé à la confection d'un catalogue principal ou supplémentaire.

A une époque peu précise, on lui avait donné comme bibliothécaire-adjoint M. Platelet (3) (Prosper), qu'il eut

(1) Perès (Jean-Baptiste), érudit, né à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne) le 15 décembre 1752, mort à Agen le 4 janvier 1840. D'abord oratorien, puis professeur, avocat et bibliothécaire de la ville d'Agen de 1826 à 1840; membre de la Société académique de cette ville. Janséniste fervent et savant très modeste, Pérès avait une réelle valeur qu'attestent ses travaux dont la part la plus considérable et la meilleure, dit-on, est restée inédite. Il est l'auteur de la célèbre brochure intitulée : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé, ou Grand Erratum, source d'un nombre infini d'errata*, etc. (Voir *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, t. II, page 190. (Paris, A. Picard; Agen, Michel et Médan, 1886-1887, 2 vol. in-8°.)

(2) Registre des arrêtés du maire, du 30 décembre 1826.

(3) Platelet (Prosper-François), littérateur, né à Rennes le 20 mars 1803, mort à Agen le 2 janvier 1869. Professeur d'abord, puis bibliothécaire d'Agen de 1840 à 1869 et rédacteur du *Journal de Lot-et-Garonne*; membre de la Société académique d'Agen. Il a publié quelques articles littéraires et bibliographiques dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*. (Voir *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, t. II, page 203.)

comme successeur (1) après son décès, survenu en 1840.

Le 4 mai 1841, le Maire informait le Conseil municipal que M. Barret de Lavedan (Pierre-Fleury) (2), Conseiller à la Cour royale, décédé à Agen, le 18 mars 1839, avait légué à la ville d'Agen une somme de deux mille francs pour l'accroissement du fonds de la Bibliothèque municipale. L'Assemblée communale donna un avis favorable sur cette libéralité (3). Mais aucun document ne permet de savoir comment ce legs fut employé ni même s'il fut réellement délivré. Trois jours après, et au cours d'une nouvelle séance, le Maire donnait lecture au Conseil municipal d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'il avait accordé à la bibliothèque d'Agen une somme de cinq cents francs pour parer aux frais de rédaction d'un catalogue (4). Ce travail fut confié à M. Platelet. L'année suivante (17 août 1842), ce bibliothécaire présentait au Conseil municipal (5) ledit catalogue que nous n'avons pas retrouvé.

Après la révolution de février 1848 et dans le courant du mois de mars, M. Platelet dut probablement donner sa démission en raison de circonstances politiques. Il interrompit son service pour un temps fort court, et le reprit, à titre provisoire, jusqu'au 28 juillet suivant. A cette date, il fut à nouveau et définitivement réintégré dans ses fonctions (6).

La confection du catalogue avait permis à M. Platelet de mettre à part des ouvrages doubles ou incomplets. Après en avoir dressé la liste, il les déposa sur un rayon spécial en attendant le moment propice pour procéder soit à leur échange, soit à leur vente. Cette occasion se présenta bientôt.

(1) Registre des arrêtés du Maire, en date du 6 mars 1840.

(2) Barret de Lavedan (Pierre-Fleury), né à Bordeaux le 13 mai 1781, mort à Agen le 18 mars 1839.

(3) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 4 mai 1841.

(4) Il est à notre connaissance que cette somme de 500 francs avait été allouée grâce à l'intervention de M. Sylvain Dumon, alors député d'Agen.

(5) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 17 août 1842.

(6) Registre des arrêtés du Maire, du 28 juillet 1848.

En effet, dans la séance du 23 août 1852 (1), le Maire, M. Menne, informait le Conseil municipal qu'un libraire de Paris lui avait proposé la vente du *Moniteur*, depuis l'année 1789 jusqu'en 1825. Le Maire ajoutait qu'il avait accepté cette offre, à condition que le libraire lui-même voulût bien recevoir en échange des ouvrages en double ou en triple exemplaire de notre bibliothèque.

L'année suivante (2 février 1853), M. Platelet écrivait au Maire que M. Demicheles, libraire, offrait la collection du *Moniteur*, de 1832 à 1846 (44 volumes) en bon état, demi-reliure en veau et provenant de la bibliothèque de Louis-Philippe, en échange :

1° d'une bible polyglotte de Vallon, évaluée 300 francs ;
2° Auteurs ecclésiastiques (59 volumes), évalués 110 francs.

Il signalait qu'il manquait les imprimés de six années dans la collection du *Moniteur* (1826-1832), mais que ceux-ci seraient cédés par M. Demicheles si la ville d'Agen consentait à donner à ce dernier 45 volumes dépareillés, à son choix. Il estimait ces livres deux francs cinquante l'un, et les six années du *Moniteur*, cent quarante francs (2).

Le 15 janvier 1854, le bibliothécaire adressait au Maire une nouvelle lettre dans laquelle il exposait les avantages d'une vente des livres vieux, doubles ou incomplets qui encombraient la bibliothèque. « Ces livres — ajoutait M. Platelet — pourraient être cédés à M. Larnaudie, libraire à Paris, pour une somme de onze cents francs et peut-être douze cents. En sorte que, avec les trois cents francs accordés par le département (3), la ville obtiendrait le recueil des historiens des Gaules et de la France, véritable monument littéraire qui devient, chaque jour, plus rare et dont le prix actuel de quinze cents francs tend à augmenter encore (4). »

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 28 août 1852.
(2) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 2 février 1853.
(3) Le Conseil général accorde une subvention de 300 francs à la Bibliothèque communale d'Agen depuis l'année 1841.
(4) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 16 janvier 1854.

Chacune de ces propositions d'échange ou de vente fut soumise, à sa date, à l'examen du Conseil municipal. Cette Assemblée accepta les offres faites par les libraires, et autorisa la Municipalité à faire le nécessaire pour conclure ces divers marchés dans le plus bref délai (1).

Quels furent, pour les échanges ou ventes ci-dessus, les volumes abandonnés aux libraires Demicheles et Larnaudie ?

Avaient-ils été achetés en tout ou en partie par la commune d'Agen avec ses propres deniers ?

Provenaient-ils tous, au contraire, des bibliothèques des couvents ou des envois du Gouvernement ?

Autant de questions auxquelles, faute de documents, il est impossible de répondre.

Quoi qu'il en soit, les bénéfices résultant de ces ventes ou échanges permirent de doter la bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages importants et précieux pour les recherches historiques.

Dans l'*Annuaire de Lot-et-Garonne* de 1855, nous trouvons l'indication suivante évidemment rédigée par M. Platelet.

« La bibliothèque d'Agen, placée dans un local de la Mairie, se compose d'environ 18.000 volumes, parmi lesquels : La collection des Pères, grecs et latins ; ceux des Conciles ; l'art de vérifier les dates (édition des Bénédictins) ; le Recueil des historiens des Gaules ; la bibliothèque historique de la France ; les ordonnances des Rois de la troisième Race ; les diverses collections de mémoires traduits ou publiés par MM. Guizot, Buchon, Petitot et Monmerqué ; les mémoires relatifs à la Révolution ; les documents inédits publiés par le Ministère de l'Instruction publique et la collection complète du *Moniteur universel*. »

M. Platelet, qui conserva ses fonctions pendant vingt-huit années (1840-68), rendit à la bibliothèque d'incontestables services. A sa mort, il fut remplacé par son beau-frère, M. Coutelle, capitaine d'artillerie en retraite (2).

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 28 août 1852, 2 février 1853 et 16 janvier 1854.

(2) Registre des arrêtés du Maire, du 5 janvier 1869.

Sous la courte administration de M. Coutelle (1869-70), la bibliothèque fonctionna et s'accrut d'une manière régulière. Après son départ, cet Etablissement resta quelque temps sans conservateur. Cette situation menaçant de se prolonger, M. Cabadé (Amédée), secrétaire de la Commission municipale, proposa, dans la séance du 21 octobre 1870, de « pourvoir, au plus tôt, à la nomination d'un bibliothécaire, de rétablir les séances du soir, de faire procéder à la confection d'un catalogue, et enfin de soumettre à l'étude la question du déplacement de la bibliothèque (1).

En conséquence, la Commission municipale décida qu'il « serait immédiatement pourvu à la nomination d'un bibliothécaire, et que la bibliothèque serait ouverte, le soir, de 8 heures à 10 heures, au moins deux fois par semaine. » Mais elle ajourna la question relative au déplacement de la bibliothèque (2) ».

C'est dans ces circonstances que le 10 novembre 1870, M. Pozzy (Adrien) (3) fut nommé bibliothécaire.

Le nouveau titulaire s'occupa, dès son entrée en fonctions, de la confection d'un catalogue méthodique. Au cours de son travail, il crut devoir dégager sa responsabilité par la lettre suivante qu'il adressa au Maire, M. Gué (A.), et dont il fut donné lecture au Conseil municipal, dans la séance du 19 juillet 1871.

« Laissant à chacun la responsabilité de ses actes, je me fais un devoir de vous exposer dans quel état j'ai trouvé notre bibliothèque publique lorsque j'ai eu l'honneur d'en prendre possession, le 11 novembre 1870. Comme coup d'œil et propreté, elle ne laissait rien à désirer. Ce n'est que lorsque j'ai

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 octobre 1870.

(2) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 octobre 1870.

(3) Pozzy (Jean-André, dit Adrien), poète, né à Agen, le 19 juillet 1805, mort au même lieu le 17 août 1885. Représentant de commerce d'abord, puis bibliothécaire d'Agen de 1872 à 1881; membre de la Société académique de cette ville. Il a publié un certain nombre de brochures. (Voir *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, t. II, page 209.)

commencé le catalogue des ouvrages qu'elle renferme, que je me suis aperçu de la grande confusion qui existait dans l'agencement des livres. Toutes les diverses branches des connaissances humaines étaient confondues. Par suite, la confection du catalogue présente de nombreuses difficultés. L'ancien catalogue ne pouvant servir pour trouver les livres dans les rayons indiqués, je suis obligé de descendre tous les volumes, de les étaler pèle et mèle sur une table, d'en faire le triage, etc., ce qui est pour moi un travail vraiment fastidieux. Dans la revue minutieuse que j'ai faite, j'ai pu constater combien il avait été mis peu de soin dans la reliure des ouvrages. Plusieurs livres sont mal tomés ; il manque à d'autres volumes reliés une trentaine des premières pages ; j'ai remarqué un ouvrage dont la reliure commence au neuvième volume, et dans le même ouvrage, les reliures sont différentes ; certains livres insignifiants sont reliés, tandis que d'autres d'une grande importance sont restés brochés (1). »

M. Pozzy ne pouvait donner qu'une appréciation très superficielle sur l'état de la bibliothèque, huit mois après sa nomination. Mais il aurait pu renseigner plus complètement l'Autorité municipale après la confection de ses catalogues, sur lesquels on trouvera plus loin des détails.

Dans la séance du 12 novembre suivant, M. Cabadé reprit pour l'essentiel, sa proposition formulée sous la date du 21 octobre 1870.

Le Conseil municipal accueillit, en principe, la nouvelle demande de M. Cabadé, mais il en ajourna une deuxième fois la réalisation jusqu'à ce que l'ancien Palais de Justice (2) fut devenu la propriété de la ville (3).

Dans la même séance, le Maire informait l'Assemblée communale que M. Pozzy lui avait adressé, sur l'organisation de la bibliothèque, un projet de règlement. L'étude de ce projet fut aussi ajournée, ainsi que le dit la délibération, « jusqu'à

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil du 21 octobre 1870.
(2) Immeuble servant actuellement d'hôtel-de-ville.
(3) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 12 novembre 1871.

ce que le Conseil aura choisi l'emplacement que la bibliothèque devra définitivement occuper (1) ».

A cette époque, M. Pozzy poursuivait activement la confection du catalogue méthodique. Il termina son travail le 6 août 1872. Ce catalogue, qui existe à la bibliothèque, mérite d'être décrit. Il se compose de quatre registres in-folio reliés dont un spécialement réservé aux auteurs de l'Agenais.

Les pages de ces registres sont divisées en sept colonnes de la manière suivante :

TITRE DE L'OUVRAGE	NOMS		LETTRE indiquant la case	NUMÉROS		NOMBRE de volumes de chaque ouvrage
	de l'Auteur	du Traducteur		de la tablette	du volume	

La classification adoptée par M. Pozzy est très sensiblement celle dont le manuel de Brunet fournit le modèle (2).

On a constaté, dans cet inventaire, des inexactitudes dans la classification et dans la façon dont sont transcrits les titres de certains ouvrages latins. De plus, le nombre des volumes de chaque ouvrage n'est pas toujours indiqué dans la colonne à ce destinée. Malgré ces lacunes et ces imperfections, il serait injuste de ne pas reconnaître le mérite du dit inventaire et les services qu'il peut rendre aux travailleurs. Mais depuis 1872, bien des livres sont entrés dans le dépôt, sans que M. Pozzy, avant son départ, les ait inscrits sur ledit catalogue.

Victor Calvet.

(*à suivre*)

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 12 novembre 1871.

(2) *Manuel du Libraire*, par Brunet. T. vi de l'édition de 1865, pages xxix-lxij.

LETTRES D'UN CADET D'AGENOIS

AU TEMPS DU TRAITÉ D'UTRECHT.

MAXIMILIEN DAURÉE DE GARIGNAN (1687-1732)

(Publiées et annotées par PH. LAUZUN)

(Suite)

XV

A Schlestad, le 9e juillet 1715.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

J'ay reçu la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire au sujet du mariage de ma sœur avec M. de Lanauze, qui m'a causé beaucoup de joye, d'autant mieux que vous me paraissez en être très content, et que par deux lettres que je reçus hier de Monsieur et Madame de Lanauze, ils me marquaient l'un et l'autre votre fort grande satisfaction de leur sort que je leur souhaite des plus heureux (1).

J'aurais pris la liberté de vous en féliciter plus tôt et de vous marquer la part sensible que je prends à tout ce qui peut vous procurer quelque plaisir, si, la veille que j'avais projeté de vous écrire, une fièvre continue des plus violentes, un coup de soleil à la tête, avec un transport au cerveau, ne m'en eut oté la liberté et les forces; car, du second jour, je fus dans un abattement si violent que je restai près de quatre jours sans connaissance; et si MM. de La Bastide et de Gardès, à qui j'ai toutes les obligations possibles, n'eussent envoyé quérir le plus fameux médecin de Strasbourg en poste, qui a resté près de moi pendant quatre jours et m'a fourni les meilleurs remèdes du monde, au bout de quel temps il partit et me remit entre les mains du médecin de la ville avec ses ordonnances, j'aurais, il y a longtemps, bien sûrement, changé de logement. Il n'y a que sept à huit jours que je suis sans fièvre; je commence a

---

(1) Le 4 mars 1715, Marguerite Daurée épousa en effet noble Jean-Guillaume Troupenat de Lanause. Le mariage fut béni par l'évêque d'Agen, Monseigneur François Hébert (1703-1728). (Voir *le Château de Prades*, partie historique, p. 79.)

reprendre des forces. Le Seigneur a bien voulu me garantir de cette-ci pour le mieux servir, j'espère, dans la suite.

Il faut pourtant songer, mon très cher père, à satisfaire MM. de Gardès et de La Bastide, qui m'ont prêté à eux deux vingt pistoles, et près d'autant que je reste devoir dans la ville au chirurgien, médecin ou apothicaire, que je tâcherai de payer dans les suites petit à petit par le secours de l'état-major, à qui je dois plus de deux cens écus, qui est pourtant sans un sol depuis près d'un mois; car nos soldats sont restés sans paie pendant ce temps-là. Il est vrai qu'on nous fait espérer qu'ils n'en manqueront plus dorénavant. C'est la chose du monde la plus pitoyable. Nos soldats n'ont mangé pendant un mois que la moitié du pain de munition par jour, qui ressemblait à la boue.

Il ne faut plus penser à La Molette. Il est mort le 20 juin passé, à l'hôpital, après avoir traîné pendant longtemps d'une fièvre lente, et sur la fin il est mort hydropique; je n'attendais que le moment qu'il fut remis ou en état de partir. Il avait son congé à la poche.

J'ai écrit par deux fois au capitaine du fils à Madame Delrieu, nommé M. Alavelle. Je lui ai proposé de lui donner un plus bel homme à sa place, ou bien vingt-cinq écus. Il m'a répondu qu'il souhaiterait faire ce que je désirerais, mais qu'il était inutile de lui en parler davantage; qu'il aimait mieux courir tous les risques avec le nommé Dubois qu'avec tout autre. Je suis fâché de lui apprendre une si mauvaise nouvelle; il n'y a point de ma faute; car je lui écrivis que s'il était dans le dessein de faire plaisir à la mère du soldat et à moi, qu'il n'avait qu'à m'envoyer son sergent, qu'il choisirait l'homme qu'il voudrait sur toute ma compagnie. Si Madame Delrieu en doute un moment, je lui enverrai les lettres du capitaine.

Je vous prie, mon très cher père, d'intéresser toute la famille pour payer les deux Messieurs. Je leur ai trop d'obligations pour les payer d'ingratitude; et d'ailleurs, ils sont comme bien d'autres; ils peuvent en avoir besoin, et je n'en doute pas un moment; surtout M. de La Bastide qui m'a dit être sans un sol, qu'il me priait de vous écrire. Ayez, je vous prie, la bonté de m'écrire incessamment sur ce fait-là. J'espère que vous soulagerez mes peines. C'est la grâce que je vous demande, avec celle de me croire, avec un profond respect, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils.

Mes respects, je vous prie, etc.

DAURÉE

XVI

A Schlestadt, le 9e janvier 1716.

Monsieur mon Père,

J'ai reçu la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, avec celle de mon cher frère, par lesquelles j'apprend la perte sensible que nous avons tous fait, vous en perdant votre fille, et nous notre chère sœur. En mon particulier, j'en suis si vivement touché qu'il n'est pas de termes assez forts pour pouvoir vous marquer l'excès de douleur dont mon cœur est pénétré, et le tout avec tant de justice que je pense que c'est la moindre chose que je doive à la mémoire et à la sincère et tendre amitié qu'elle a toujours eue pour moi. Je crois, mon très cher père, que vous n'y êtes pas moins sensible, avec juste raison, aussi bien que toute la famille. J'ai tort, je vous l'avoue, de vous renouveler une perte qui vous touche si fort et qui peut-être, dans le moment, vous pénètre jusqu'au cœur. Pardonnez le mien, encore agité, qui ne cesse pas de la plaindre et de vous plaindre vous-même. Unissons nos prières, je vous en conjure, et prions le Seigneur qu'il la reçoive dans son saint Paradis, et qu'il nous fasse la grâce de nous conformer à ses saintes volontés. Ce sera le moyen de trouver la consolation qui nous sera nécessaire. Ce que je vous souhaite du meilleur de mon cœur. Je quitte, mon très cher père, cette triste lettre pour vous prier de m'accorder l'honneur de votre amitié et de votre souvenir. C'est la grâce que je vous demande, avec celle de me croire, avec un profond respect, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils.

Daurée (1)

Suit un long post scriptum où, comme dans les lettres précédentes, Maximilien Daurée expose à son père le triste état de sa situation financière, obligé de toujours s'endetter pour le recrutement des hommes de sa compagnie. Il le prie de continuer à lui venir en aide.

---

(1) Bernard Daurée eut cinq filles, sœurs de Maximilien, de son mariage avec Marie de Cortète : *Jeanne*, née vers 1688, qui épousa en 1723 François de Mothe, seigneur de Blanche; *Marthe*, née en 1689; *Marguerite*, née vers 1692, mariée en 1715 à M. de Lanauze; *Marie*, née en 1700 et *Thérèse*, qui vit le jour le 22 octobre 1708. Nous ignorons quelle est celle dont la mort, en 1716, motiva cette lettre. Mais ce ne peut être que Marthe, ou Marie, ou Thérèse, non mariées.

XVII

A Schlestadt, le 19 juin 1716.

Monsieur mon Père,

Je n'aurais pas différé un moment à vous écrire, sitôt que nos Messieurs les Agenais furent arrivés au régiment; mais comme depuis ce temps-là l'on nous assure tous les jours d'un mouvement général pour l'infanterie, j'ai voulu attendre et savoir positivement quel serait notre sort, pour pouvoir vous le mander.

Je vous dirai donc avec joie que nos ordres arrivèrent hier pour faire partir le premier bataillon le 30 du courant, mais pour Angoulême. Les ordres pour le second ne sont pas encore arrivés, et n'arriveront, selon les apparences, que vers la fin du mois prochain pour aller à Limoges, attendu qu'un régiment qui est en Roussillon vient relever Dylon-Irlandais à Salins-en-Comté, et Dylon partira en même temps pour venir nous relever à Schlestadt. Pour le premier, il sera relevé le 29 du présent mois par les bombardiers du Roy, qui sont à Toul (?) ; le 30, le premier bataillon partira. Comme je suis du second bataillon, je n'aurai pas l'honneur de vous embrasser sitôt que je me l'étais proposé. Je compte pourtant avoir cet avantage-la vers le 15 de septembre, ou du moins y être à temps pour les vendanges, de partie faite avec tous nos Agenais ou pays, qui arrivèrent au régiment en parfaite santé, et un chacun avec de nombreuses recrues. Quant à Monsieur Chaliots, il m'en a mené six beaux et bons. M. La Bastide m'a remis les dix écus que vous lui aviez remis avec les 40 livres que M. le chanoine lui donna. Je vous suis très obligé à l'un et à l'autre, et vous prie d'en remercier mon oncle de ma part, en attendant que je le fasse moi-même.

Quant à la votre cavale que vous lui aviez remise pour 40 écus, il l'a voulu vendre en arrivant, il n'en a rien trouvé et m'a prié de la reprendre ; ce que j'ai fait avec plaisir, tant par rapport à lui qui n'en aurait jamais retiré la moitié de son argent, que par rapport à vous qui vous en êtes défait avec peine, en ayant besoin, et la sachant d'ailleurs pleine, d'un cheval d'Espagne de cent pistoles. Toutes ces raisons m'ont obligé de la reprendre et vous la ramener. Elle a pourtant failli à me mourir du feu, il y a près d'un mois. De trois qui eurent ce mal en même temps, il en est mort deux à deux officiers du régiment. Je compte que quand nous partirons d'icy, elle sera en état de voyager. Je souhaite que ce soit

bientôt. Tous nos Messieurs du pays se portent bien, et m'ont chargé de vous faire leurs compliments, et à toute la famille à qui je souhaite une parfaite santé, aussi bien qu'à vous, Monsieur mon père, vous suppliant de m'accorder toujours la continuation de votre amitié, avec la grâce de me croire, avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très dévoué fils.

DAURÉE

Je vous prie d'assurer de mes très humbles respects, Monsieur mon grand père, et Messieurs mes oncles. Mille embrassades, je vous prie, à mon frère et à ma sœur. Je salue tous nos amis et amies. Mes civilités, je vous prie, en particulier, à Mademoiselle Marianne ; et assurez-la qu'il me tarde fort de la voir. Pardonnez, je vous prie, à la liberté que je prends ; je n'en finirais d'aujourd'hui si j'en suivais l'abondance de cœur.

(*A suivre.*)

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 2 mars 1916. — Présidence de M. le chanoine Durengues

Sait-on ce qu'était dans l'Agenais, sous l'ancien régime, le *Quarantin royal ?* « En Agenais, nous apprend M. le chanoine Durengues, l'impôt sur le sel ne portait pas, comme généralement en France, le nom de gabelle, mais celui de quarantin, sans doute parce que, dès l'origine, sa taxation était de 40 sols, ou environ, par pipe de sel, la pipe étant prise comme unité de mesure. Il y avait, ajoute-t-il, dans la sénéchaussée d'Agen deux quarantins, l'un royal, l'autre ecclésiastique : le premier perçu sur le sel et le poisson salé qui se débitaient et se consommaient dans le pays d'Agenais ; le second qui consistait en un droit de péage sur tout le sel et le poisson salé qui remontait en bateau la rivière de Garonne, au-dessus des piliers de Sainte-Catherine. Ce dernier était prélevé par les deux chapitres de St-Etienne et de St-Caprais d'Agen. » M. Durengues ne s'occupe que du quarantin royal, dont la quotité ne dépassait pas, quelques années avant la Révolution, la somme de 3.500 livres. Il en explique le mode de perception par un fermier nommé à l'adjudication, nous apprend que le dernier fut un sieur Pierre Dangla, marchand d'Agen, et que ces 3.500 livres étaient destinées à payer les gages des officiers du sénéchal et présidial d'Agen ; ce qui lui permet de dresser la liste complète et très exacte des membres de cette compagnie à la date de 1784. L'argent du quarantin devait être versé entre les mains d'un fonctionnaire spécial qui portait le titre de conseiller du Roi, receveur payeur des gages de ces officiers et dont le dernier à Agen fut le sieur Joseph Pellissier, négociant, propriétaire du joli hôtel qu'il venait de faire construire par Leroy, rue Floirac.

A rapprocher de cette étude, l'article, non moins substantiel et tout d'actualité, que M. Granat présente à la Société sur l'établissement en 1710 et 1711, dans la ville et juridiction d'Agen, « du dizième » ou *Impôt sur le Revenu ;* impôt comme celui d'aujourd'hui, non de remplacement, mais de superposition et qui consistait dans le prélèvement du dixième du revenu de tous les biens. Son établissement devait avoir pour base la déclaration volontaire ;

et c'était les intendants, leurs subdélégués et les municipalités qui devaient en réaliser l'application. Toujours comme aujourd'hui, des modèles de déclaration avaient été préparés pour être mis à la disposition des contribuables ; aucune classe n'en était dispensée. Disons bien vite que l'application de ce nouvel impôt rencontra d'insurmontables difficultés. Personne à Agen ne répondit à l'appel de l'intendant ; ni les consuls, ni les jurats, ni les collecteurs euxmêmes chargés de le recouvrer. Nobles, prêtres, bourgeois, opposèrent, comme s'ils s'étaient concertés, la même irrésistible force d'inertie ; si bien que l'établissement de ce nouvel impôt de guerre échoua piteusement. Les Agenais d'aujourd'hui vont-ils imiter leurs ancêtres ? Ou, contrairement à l'exemple donné par eux, consentiront-ils à étaler au grand jour les sources de leur fortune et à dévoiler le secret de leurs économies ?

L'histoire de la Bibliothèque municipale d'Agen était à faire. M. Calvet, bibliothécaire actuel, l'a compris et dans une notice très détaillée, il en raconte la création en vertu d'un décret de la Constituante d'octobre 1790, puis le développement, nous apprenant dans quels locaux successifs elle fut installée, quels en furent les titulaires depuis cette époque jusqu'à nos jours et quels travaux ils accomplirent..... ou n'accomplirent pas. Il dresse, en terminant, la liste des manuscrits que possède la bibliothèque dont quelques-uns, comme le Livre juratoire des consuls d'Agen, sont d'un prix inestimable.

L'heure est toujours trop angoissante pour que, malgré ce retour vers le passé, la Société académique d'Agen n'ait pas son attention immuablement tournée sur le présent. Aussi est-ce avec la plus vive sympathie qu'elle accueille la lecture d'une pièce de vers latins de M. Ferrère, *De bello nunc sæviente*, où l'auteur passe en revue les phases diverses de cette longue tourmente, les crimes de Belgique, la victoire de la Marne, les méfaits des gaz asphyxiants, des zeppelins, des sous-marins, etc., sans oublier de décocher un trait fort juste sur l'attitude de certains neutres et « leur égoïsme sacré » , poème d'où s'exhale le plus pur patriotisme, la plus grande foi en l'avenir.

Ph. L.

Séance du 6 avril 1916. — Présidence de M. le chanoine Durengues

La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen s'est réunie, jeudi 6 avril, à 1 h. ½, sous la présidence de M. le chanoine Durengues.

Monsieur Durengues a lu une étude très documentée, écrite d'un style nerveux et précis, vrai chapitre, et non le moins intéressant,

de l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat, sous le premier Empire.

Un décret impérial avait supprimé, en septembre 1809, l'ordre des Lazaristes. Le supérieur général, M. Hamon, était en même temps supérieur des Filles de la Charité. Sa fonction ayant éte supprimée, ledit décret plaçait chaque maison religieuse sous la direction de l'évêque diocésain.

Cette organisation nouvelle ne fut pas acceptée par les communautés des Filles de la Charité du Lot-et-Garonne et du Gers, résidant à Agen, à Villeneuve-sur-Lot, à Auch, à Condom. Elles n'avaient jusque là connu et ne voulaient reconnaître d'autre autorité que celle du Pape.

M. le chanoine Durengues lit de larges extraits de lettres, relatives à cette affaire, écrites par l'évêque d'Agen, Mgr Jacoupy, au ministre des Cultes, M. Bigot de Préameneux, souvent dur dans ses réponses. L'embarras de l'évêque était très grand : d'un côté, il prêchait la soumission aux Filles de la Charité ; de l'autre, il intercédait pour elles auprès du gouvernement impérial.

L'année 1811 fournit au prélat un argument qui semblait devoir conquérir aux Sœurs la bienveillance du Ministre. Une épidémie importée par des prisonniers espagnols éclata dans la ville d'Agen. Les Sœurs, au péril de leur vie, ne quittèrent pas le chevet des malades. Deux d'entr'elles succombèrent. Mgr Jacoupy adressa au Ministre un rapport sur l'héroïsme des Filles de la Charité d'Agen. Il ne parvint pas à fléchir l'intransigeance impériale. En 1912, à Agen et à Auch, les « Sœurs rebelles » furent remplacées par des Sœurs orthodoxes ; à Villeneuve, on envoya des Sœurs de la Présentation de Tours ; et à Condom, des Filles de la Sagesse.

M. Labadie-Lagrave, dans de longues pages (courtes pour ses auditeurs) décrit, avec détails très intéressants, accompagnés de fines réflexions, le passage de Jasmin à Nérac, en 1855.

Cette année, les poésies de Jasmin sauvèrent de la misère les pauvres de cette ville.

Voulant organiser un concert de charité, les habitants de Nérac eurent l'idée, féconde en résultats, d'appeler le poète agenais. Rien ne manqua au concert : poésie, chants, musique. Peuple et notables de la ville s'y étaient donné rendez-vous. A l'orchestre, on remarquait un ancien soldat du 1er Empire, Savigny, échappé au désastre de la retraite de Russie, qui avait laissé le fusil pour la contre-basse, et M. de Thausia, habile flûtiste.

Mais l'attention du public se portait toujours et surtout sur Jasmin. Ce fut un vrai délire dans toute la salle quand il se leva, puis récita la Semaine d'un fils. Malgré les charmes de la musique, on

rappela Jasmin qui, récitant une de ses œuvres favorites, fit vibrer de nouveau l'auditoire. Cette fête de charité rapporta la somme de 3.000 francs, au bénéfice des pauvres. Jasmin reçut en remerciements une pièce d'orfèvrerie.

A quoi était dû cet immense succès de l'aède agenais ? M. Labadie-Lagrave va nous le dire. Jasmin s'était fait une langue personnelle. Pouvait-il reproduire, sans se risquer dans une œuvre ordinaire, le patois parlé autour de lui, idiome sans grammaire et sans syntaxe ? Pouvait-il ressusciter la poésie des troubadours, par dont son inspiration forte ne pouvait s'accommoder.

Au surplus, Jasmin avait la voix puissante, le geste large, et, en un mot, toutes les qualités et tous les avantages d'un auteur jouant des rôles de ses pièces.

On sait que Molière était auteur et acteur à la fois. On sait aussi qu'il lisait ses comédies à sa servante, critique très écouté ! Jasmin lisait ses poésies à sa femme. M. Labadie-Lagrave nous montre dans cette femme, sa chère Magnouné, qui ne connaissait guère que le patois, un juge sûr, un guide suivant le goût populaire ; et, de plus, un soutien qui exemptait son mari des soucis de la vie matérielle, et pouvait, vu sa collaboration précieuse en tous points, déclarer que « sans elle, Jasmin n'aurait pas été poète. »

Tout cela est inédit. On connaît peu aussi les idées littéraires de Jasmin, que M. Labadie-Lagrave ne veut pas nous laisser ignorer: Il aimait moins Victor-Hugo, pour qui il était un peu sévère, que Lamartine plus clair et plus mesuré. Il admirait les poésies de Béranger, sauf certaines réserves que lui dictaient une haute moralité et le sentiment religieux, sources de son inspiration.

F. F.

Commission d'administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.


UNIV.
OF
MICH.



Cliché Ph. Lauzun

GÉNÉRAL DE NARBONNE

[illegible]OFILS MILITAIRES

Le général de NARBONNE

[illegible] du comte L[illegible] Narbonne [illegible]ement [illegible]yaute, [illegible] piquantes [illegible] parties. [illegible] dans [illegible] étude sur les généraux [illegible] silence [illegible] il ne soit pas [illegible] qu'il [illegible] jamais vu, qu'il [illegible] soit pas mort, nous pouvons [illegible] comme [illegible] sa famille [illegible] plus [illegible] siècle n'a [illegible] jamais [illegible] habiter notre [illegible] et [illegible] dans ses [illegible], [illegible] Bourbons, le très grand [illegible] propriétés.

[illegible] origine [illegible] maison de Narbonne [illegible] se perdent dans [illegible] lui donna [illegible] pour [illegible] Aymeri, fils [illegible] des Goths, [illegible] Raymond de Saint-[illegible] s'être emparé de [illegible] de Narbonne [illegible] ajouta [illegible] comté de Toulou[illegible] de vicomte de Narbonne, [illegible] les vicomtes de [illegible] prirent, aux XI[illegible] et XI[illegible] [illegible] important [illegible] les guerres du midi de la Fran[illegible]

[illegible] Ermessende, vicomte[illegible] [illegible]onne, der[illegible] de sa maison, épousa un Ma[illegible] Lara, seign[illegible] [illegible]ena et de Meza, descendant des an[illegible] [illegible]tes de [illegible], et apporta dans cette famille espagn[illegible] les domaines des vicomtes de Narbonne, formant ainsi [illegible]conde maison souveraine des Narbonne-Lara (1).

Ce fut un de leurs descendants, Aymeri de Narbonne-Lara,

(1) Voir les [illegible] de Moreri, d'Hozier, [illegible] [illegible], etc. Art. Narbonne.



G… DE NA…

PROFILS MILITAIRES

Le général de NARBONNE

La physionomie du comte Louis de Narbonne est tellement attrayante, si marquantes aussi ses qualités, que nous ne saurions, dans cette étude sur les généraux agenais, la passer sous silence. Bien qu'il ne soit pas né à Agen, qu'il n'y ait jamais vécu, qu'il n'y soit pas mort, nous pouvons le considérer comme notre compatriote, sa famille pendant plus d'un siècle n'ayant jamais cessé d'habiter notre ville et de posséder dans ses environs, notamment en Bruilhois, de très grandes propriétés.

Sans remonter aux origines de la maison de Narbonne qui se perdent dans la nuit des temps, la légende lui donnant pour auteur Aymeri, fils d'Arnaud Bellande, prince des Goths, ni certifier que Raymond de Saint-Gilles, après s'être emparé de la vicomté de Narbonne, ajouta à son titre de comte de Toulouse celui de vicomte de Narbonne, disons que les vicomtes de ce nom jouèrent, aux XIe et XIIe siècles, un rôle important dans toutes les guerres du midi de la France.

A cette époque, une Ermessinde, vicomtesse de Narbonne, dernière héritière de sa maison, épousa un Manrique de Lara, seigneur de Molina et de Meza, descendant des anciens comtes de Castille, et apporta dans cette famille espagnole tous les domaines des vicomtes de Narbonne, formant ainsi la seconde maison souveraine des Narbonne-Lara (1).

Ce fut un de leurs descendants, Aymeri de Narbonne-Lara,

(1) Voir les généalogies de Moreri, d'Hozier, Lachesnaye des Bois, Cherin, etc. Art. Narbonne.

qui, le 23 mars 1499, épousa Anne de Lomagne, fille de Jacques sieur de Lomagne, dernier marquis de Fimarcon. Elle lui portait en dot le marquisat de Fimarcon. Par cette alliance les Narbonne s'implantèrent en Gascogne et devinrent marquis de Fimarcon, titre qu'ils conservèrent jusqu'en 1630, époque où, par le mariage de Paule-Françoise avec Paul-Antoine de Cassagnet, le marquisat de Fimarcon passa dans la famille des seigneurs de Tilladet et de Caussens (1).

Mais, durant ce long intervalle, les Narbonne avaient considérablement accru leurs possessions en Gascogne; et c'est ainsi qu'Agésilas de Narbonne, quatrième fils de Bernard II, marquis de Fimarcon, par son mariage contracté le 5 juin 1590 avec Henriette-Renée de Lart de Galard, dite Mademoiselle de Birac, devint seigneur de Birac et d'Aubiac en Bruilhois, et fut le chef de cette branche des Narbonne d'Aubiac, d'où descendait le général (2).

Du château d'Aubiac les Narbonne faisaient leur principale résidence, notamment au XVIIIe siècle. On sait que ce château entièrement reconstruit au XVIIIe siècle par le père du général a été vendu vers 1813 par la comtesse Louis de Narbonne à la famille Dumon qui le possède encore aujourd'hui. Mais les Narbonne possédaient en outre de nombreux domaines aux environs : la terre de Massanès qu'ils vendirent aux Rigal; — le Limport, sur les bords mêmes de la Garonne, acquis d'abord par M. des Gardes, puis par le comte Joseph de Raymond, qui le transmit à son arrière petit-fils Louis Legrix de Tustal; — la terre de Lasmartres, etc.

Ils habitaient aussi, durant l'hiver, une maison dans Agen, située rue Lagasse, qu'ils vendirent plus tard aux Saint-Gillis, quand, la trouvant trop étroite, le comte de Narbonne, père du général, eut acheté, le 4 décembre 1782, à M. de Lacépède, l'illustre savant, le bel hôtel que son père Jean-Joseph

---

(1) *Les Suzerains de Fimarcon*, par M. l'abbé F. Mauquié (Auch, 1908). Cf : Voir notre étude sur *La Roumieu* (Agen, 1910).

(2) Idem. Cf : *Généalogie de la maison de Galard*, par Noulens. Cf : *Notes historiques sur les Monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne*, par J. de Bourrousse de Laffore.

Médard de la Ville, avait acquis, en 1771, de M. de Vigué, qui touchait à la Porte-Neuve et qui est devenu l'hôtel de l'Evêché. On n'ignore pas, en effet, que le comte de Narbonne vendit, en 1808, au département de Lot-et-Garonne, pour la somme de 37,730 francs, ce bel immeuble où le gouvernement impérial donna l'ordre d'installer le nouvel évêque d'Agen, Monseigneur Jacoupy, et qui est resté, jusqu'au jour malheureux de la Séparation, la demeure des évêques d'Agen.

C'est là que résida pendant toute la Révolution le père du général, Jean-François de Narbonne, se plaisant à parer ses salons de meubles précieux, notamment de ces magnifiques tapisseries d'Aubusson, dont les plus belles, les *Quatre-Saisons* et les *batailles d'Alexandre*, ont été portées ces derniers temps à l'hôtel de la Préfecture.

Né le 27 décembre 1718 au château d'Aubiac, Jean-François, comte, puis duc de Narbonne-Lara, grand d'Espagne, maréchal de camp des armées du Roi, premier gentilhomme du duc de Parme, épousa, en 1749, Françoise de Chalus, qui devint dame d'atours de Madame Adélaïde, fille de Louis XV. Il en eut deux enfants :

1° *Philippe-Louis-Christophe*, vicomte de Narbonne-Lara, né à Parme le 27 décembre 1750, lieutenant des armées du Roi, marié à Antoinette-Claudine de la Roche-Aymon, mort sans postérité ;

2° *Louis-Marie-Jacques-Amalric*, qui est le général dont nous allons retracer la vie.

Sa biographie, écrite en 1821 par un royaliste anonyme, nous fournit sur son compte trop de détails intéressants pour ne pas que nous jugions convenable de la reproduire ici *in extenso*, telle que nous la lisons au tome xxx de la *Biographie universelle de Michaud*. Nous n'y ajouterons que quelques derniers détails.

« Le comte Louis de Narbonne-Lara, ministre de la guerre sous Louis XVI, naquit à Colorno, dans le duché de Parme, au mois d'août 1755. Sa mère y était dame d'honneur de la duchesse de Parme, Elisabeth de France, fille de Louis XV, mariée en 1739 à l'infant don Philippe; et son père, premier

gentilhomme de la Chambre (1). Louis de Narbonne fut amené en France en 1760, après la mort de la duchesse de Parme, et élevé à la Cour, où sa mère, dame d'atours, puis dame d'honneur de Madame Adélaïde, conserva constamment l'entière confiance de cette princesse. Son éducation fut très soignée. M. le Dauphin, père du Roi, daigna lui donner lui-même quelques leçons dans son enfance; et M. de Narbonne se rappelait avec bonheur qu'il lui devait les premières notions de la langue grecque. Du reste, il fit les meilleures études au collège de Juilly, s'adonna aussitôt après à celles que demande le service de l'artillerie; et, successivement attaché à cette arme, capitaine de dragons, guidon de la gendarmerie, colonel du régiment d'Angoumois, puis du régiment de Piémont, il suivit toutefois des cours d'histoire et de droit public sous le professeur Kuch, à Strasbourg. Il apprit presque toutes les langues de l'Europe; et, sous le ministère du comte de Vergennes, il se livra quelque temps, dans les bureaux des affaires étrangères, à des recherches diplomatiques.

« Son goût particulier l'eût appelé dans cette dernière carrière, qui lui promettait bien des succès, lorsque la Révolution arriva. M. de Narbonne jouissait alors dans le monde des plus désirables avantages. Son nom, une grande place à la Cour, la haute faveur de sa mère, le titre de duc et une grandesse dans sa famille, lui ouvraient un bel avenir. Sa grâce, son amabilité, des manières nobles et faciles, un esprit toujours prêt et presque toujours heureux, relevaient beaucoup tous ces avantages. Il voyait les hommes de lettres les plus distingués de son temps. Un goût littéraire très pur, un langage de la plus rare élégance, et une instruction singulièrement variée, qui lui échappait comme malgré lui, le plaçaient

(1) La maison de Lara est une des plus anciennes et des plus illustres d'Espagne. Rien de plus fier que sa devise : *Nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous;* et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'historiographe généalogiste de Philippe IV et de Charles II (Louis de Salazar), qui a écrit l'histoire de cette maison en 4 vol. in-folio, non seulement ne la lui conteste pas, mais il reconnaît aussi, et il établit que la vicomté de Narbonne passa dans cette famille avant l'an 1200 par un Lara, devenu héritier de la dernière vicomtesse.

convenablement parmi eux. On ne lui faisait pas la cour; il ne l'eût pas supporté; il ne la leur faisait pas non plus; il n'en sentait nullement le besoin. Il fréquentait aussi des sociétés très spirituelles, où s'agitaient, avec un vif intérêt, les questions politiques devenues si fort à la mode, la société de Madame de Staël en particulier, quoiqu'il fût peu partisan de M. Necker et qu'il ne s'en cachât point.

« Le comte Louis de Narbonne était âgé de 33 ans : attaché à la maison de Bourbon par devoir, par reconnaissance, dévoué spécialement à Madame Adélaïde, dont il était le chevalier d'honneur, incapable avant tout d'une déloyauté, dont le soupçon même n'arriva jamais jusqu'à lui, il adopta pourtant sans effort, quoique sans beaucoup d'enthousiasme, plusieurs des idées nouvelles, sans qu'il y attachât de très bonne foi des espérances nationales, soit qu'en même temps et d'aussi bonne foi il crût qu'on ne pouvait y résister sans les rendre plus dangereuses. Il voyait aussi qu'elles entraînaient partout des esprits distingués, qu'elles avaient même de nombreux appuis à la Cour. Enfin, elles exerçaient un genre particulier de séduction sur ceux qui, désignés, par leur position à de grands sacrifices, mettaient une sorte de chevalerie à ne pas être soupçonnés d'avoir voulu s'y soustraire; et M. de Narbonne était de ce nombre. Il ne partagea pourtant pas, à beaucoup près, l'engouement de sa société pour l'Assemblée Constituante. Il se félicitait très sincèrement de ne pas en être; il aimait tout autant avoir à la juger; et il préféra plus d'une fois l'avantage de réparer quelques-unes de ses erreurs au périlleux honneur d'en faire partie.

« En 1790, le régiment de Piémont était en garnison à Besançon; M. de Narbonne, qui en était le colonel, fut nommé commandant de toutes les gardes nationales du département du Doubs. La fermentation jetée dans les esprits par les décrets nouveaux, y produisit des scènes terribles; la tranquillité paraissait impossible à ramener. M. de Narbonne, par une fermeté pleine de noblesse et de raison, et par les plus heureuses inspirations de son esprit, en vint cependant à bout. Il rétablit le calme par persuasion, plus encore que par auto-

rité; et le calme se soutint. Mercier, Carra, l'insultèrent dans leurs *Annales patriotiques*. La reconnaissance unanime de cette contrée le vengea plus qu'il ne l'aurait voulu.

« Il était de retour à Paris, lorsque Mesdames de France, au mois de février 1791, tourmentées pour leurs opinions religieuses, par suite des décrets si imprudents de l'Assemblée Constituante, se décidèrent à partir pour Rome. M. de Narbonne s'estima heureux de pouvoir les y accompagner. On sait qu'arrivées à Arnai-le-Duc, elles furent arrêtées, malgré leur passeport, par ordre de la Commune. M. de Narbonne parvint à s'échapper pour aller solliciter à Paris un décret qui leur rendît la liberté de continuer leur route. Il eut le bonheur de l'obtenir; et ses vives et habiles instances auprès des membres de cette assemblée n'y eurent pas peu de part.

« Arrivé à Rome, il ne tarda pas à revenir en France où d'autres devoirs l'appelaient. Le départ du Roi pour Varennes eut lieu quelque temps après. A cette triste époque, il fut nommé maréchal de camp par l'assemblée; il refusa et ne consentit à être remis sur le tableau, qu'après l'acceptation de la Constitution par Louis XVI. Voilà toute la part qu'eut M. de Narbonne aux événements pendant l'Assemblée Constituante; heureux sans doute s'il avait su échapper aux autres ! Sa destinée ne le voulut pas ainsi, et nous ne dirons pas non plus qu'il ait cherché à s'y soustraire.

« C'est le 6 décembre 1791, presque au début de l'Assembée législative, qu'il fut nommé ministre de la guerre. S'il fut appelé à ce ministère par un parti, c'est sans aucun doute par celui qui voulait de bonne foi la Constitution, et qui, après l'acceptation, ne voyait plus que là le salut de la France et celui du Roi. Il serait ici hors de propos d'examiner si l'on pouvait voir autrement, et si, par d'autres routes, il était possible, dans l'état de choses où l'on se trouvait, d'arriver à quelque heureux résultat. Il est certain que M. de Narbonne n'en vit pas et qu'il répugnait même à son caractère d'en chercher.

« Ses affections et ses liaisons de société le portaient vers les membres du côté droit de l'assemblée; mais il lui parut im-

portant de gagner aussi quelques-uns des membres les plus influents de l'autre côté, sans le secours desquels il ne croyait pas à la possibilité d'un succès durable. Il prodiguait pour cela toutes les séductions de son esprit, tout le charme de ses manières; et il paraissait quelquefois y avoir réussi. Il ne voulait pas croire qu'on lui en ferait un reproche; il se trompait. Il se trompait aussi, quand il se flattait de captiver, par de la grâce et de l'esprit, un parti qui n'aspirait qu'à se débarrasser, par ruse ou par violence, de cette Constitution qui ne satisfaisait aucune de ses passions. Mais enfin, telle fut son illusion. Elle put se prolonger quelque temps par la faveur, quoique toujours un peu contestée, qu'il obtenait à la tribune, par ses brillantes improvisations; par ce voyage rapide, qu'à peine nommé ministre, il fit, avec tout l'éclat d'un grand succès, sur les frontières, dont il allait constater l'état, et dont le récit parut charmer l'assemblée; et surtout par le souvenir de l'effet qu'avait produit son langage, si nouveau, sur l'esprit des troupes, sur les officiers surtout, dont il savait bien que plusieurs répugnaient à la nouvelle Constitution, mais auxquels il demanda une parole d'honneur plutôt qu'un serment, leur laissant au surplus la faculté de s'éloigner, si telle était leur dernière pensée, et ajoutant, avec un accent animé, que tout était permis à un Français hors la trahison.

« Sa prodigieuse activité étonnait ceux qui ne voulaient voir en lui qu'un homme aimable et léger; et sous ce rapport, aucun ministre ne l'a surpassé. On lui a reproché de s'être montré trop favorable au système de la guerre. La gloire de la prévenir lui eut paru la première de toutes ; il l'a dit souvent; et ce n'est pas sous son ministère qu'elle fut déclarée. Mais dans son système tout constitutionnel, il lui parut aussi indispensable de s'y préparer avec promptitude, que de ne point paraître la craindre. Il annonça la formation de trois armées sous le commandement des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il obtint pour les deux premiers le bâton de maréchal de France et le leur remit à la tête de l'armée, avec une grande solennité. Il pressait le rassemblement des troupes et sollicitait sans cesse tout ce qu'il fallait pour les mettre sur

pied. Cent cinquante mille hommes devaient, dans un mois, se trouver aux frontières, prêts à entrer en campagne.

« Chaque jour il se montrait à l'Assemblée, pour lui faire de nouvelles demandes; c'était habituellement pour en obtenir les moyens de faire face aux dépenses de l'armée; c'était aussi pour comprimer les menées séditieuses qui la désorganisaient. Ces dernières plaintes irritaient les Jacobins; et ceux des membres de la Gironde, qui semblaient quelquefois vouloir marcher avec lui, n'osaient plus alors le défendre. Contrarié de ces oppositions tracassières, qu'il n'avait pas le sang-froid d'endurer, il se présenta, le 23 janvier 1792, à l'Assemblée; rappela plus énergiquement les besoins de son ministère, et se montra prêt à le quitter, si l'on résistait à ses demandes : « Me refusant alors, dit-il, à attendre la honte com-« me ministre, j'irai chercher la mort comme soldat de la « Constitution; et c'est dans ce dernier poste qu'il me sera « permis de ne plus calculer le nombre et la force de nos en-« nemis. » Ce langage, ce ton, eussent été fort risqués dans un autre moment; ce jour-là, ils furent applaudis et obtinrent un plein succès.

« Peu de personnes savent et surent même dans le temps que M. de Narbonne, sentant vivement la nécessité de rappeler l'ancienne discipline et de prévenir la dissolution de l'armée qui effrayait tous les hommes raisonnables, convaincu que cela dépendait beaucoup de la nomination d'un chef qui pût inspirer à la fois de la confiance, du respect et point de jalousie, et ne pouvant trouver alors en France personne qui en imposât de la sorte à tous les partis, s'arrêta un moment à l'idée de proposer ce commandement au duc de Brunswick, qui était le premier nom militaire de l'Europe. Il la soumit au Roi qui l'adopta, et lui ordonna même d'écrire à ce prince. Le croirait-on? le parti populaire de l'Assemblée, composé de Condorcet, Vergniaud, Brissot, n'en fut nullement effrayé. Le duc de Brunswick en fut détourné par quelques instigations, et l'idée n'eut point de suite. Il serait curieux d'examiner ce qu'aurait produit sur les destinées de la France une telle nomination, si elle avait été acceptée.

« M. de Narbonne était sensible à la popularité; il ne s'en défendait pas; mais on lui doit la justice de dire qu'il ne la brigua jamais par des moyens indignes de son caractère. Toutes les fois qu'il avait à prononcer le nom du Roi, ses paroles étaient pleines de chaleur et de sensibilité; il était visiblement heureux de louer ses vertus. Ses adversaires n'étaient pas tous à l'assemblée. Les plus redoutables, pour le maintien de son crédit, se trouvaient au Conseil des ministres, où pourtant il paraissait avoir conquis la majorité. Mais le ministre de la marine, M. de Bertrand-Moleville, lui fut constamment opposé. Il ne peut s'agir ici de prononcer entre eux; les sentiments de ces deux ministres pour la personne du Roi étaient sûrement les mêmes; mais, en tout le reste, ils différaient essentiellement; et les picoteries qui s'en suivaient nuisaient au service du Roi.

« M. de Narbonne, qui ne voyait de salut pour la monarchie constitutionnelle que dans l'accord parfait des ministres, se découragea. Il résolut de quitter le ministère, et sa résolution fut connue. Les trois généraux en chef crurent devoir lui écrire pour l'en détourner. Leurs lettres devinrent publiques; cela parut une intrigue; et quoique il ait été prouvé que cette publicité ne fût pas son ouvrage, il était trop facile de la lui imputer, trop difficile d'en accuser un autre. Le portefeuille de la guerre lui fut retiré; ce fut le 10 mars 1792. Il l'avait conservé pendant trois mois et trois jours.

« Quelque jugement qu'on veuille porter sur son ministère, tout ce qu'il fit, tout ce qu'il résolut, tout ce qu'il proposa dans ce court espace de temps est à peine croyable. Il fut très regretté par les membres de l'Assemblée attachés à la Constitution; quelques autres montrèrent aussi des regrets qui étaient loin d'être sincères. Mais, quoiqu'on l'ait dit, l'Assemblée ne consacra point ces regrets par un décret; et puis, elle l'oublia bien vite, entraînée par ses erreurs, par son délire, et par les événements qu'elle ne sut jamais maîtriser...

« Aussitôt qu'il lui fut permis de quitter Paris, il se rendit à l'armée et se trouva présent à quelques petites affaires qui eurent lieu dans ce temps. Bientôt il revint à Paris, appelé

par le Roi. Il y était depuis trois jours, lorsque éclata le 10 août. Il fut à l'instant décrété d'accusation par l'Assemblée; et la Commune s'empressa de le mettre hors la loi. Il échappa à ses recherches par la courageuse amitié de Madame de Staël, et se rendit à Londres, où il resta jusqu'à la déclaration de guerre. Ce fut là, qu'à l'époque du procès du Roi, il montra d'une manière si noble son dévouement à ce malheureux prince.

« La Constitution déférait à chaque ministre la responsabilité de tous les actes de son ministère; dans cet instant, ce danger lui devint précieux, et il brigua l'honneur de l'encourir. Il réunit tous les anciens ministres du Roi qui étaient à Londres, et leur proposa avec chaleur de demander en commun à la Convention un sauf-conduit pour être admis à la barre et réclamer là, pendant toute la durée du procès, la responsabilité qui leur appartenait pour chacun de leurs actes ministériels. Ce mouvement était beau; il ne lui parut que simple; il leur promettait à tous une mort à peu près certaine; mais quelle mort ! Faut-il le dire ? M. de Narbonne fut le seul qui s'en montra décidément jaloux. Seul, en effet, il écrivit à la Convention pour demander un sauf-conduit en son nom, à raison des trois mois de son ministère. Il lui fut refusé; mais il n'avait épargné ni sollicitations, ni instances pour l'obtenir.

« Privé de cette gloire, il ne lui restait qu'à faire parvenir à l'Assemblée un mémoire justificatif de Louis XVI ; il le fit ; et M. de Malesherbes, à qui il l'envoya aussi, lui en adressa au nom du Roi les plus touchants remerciements. On trouve ce mémoire parmi les pièces du procès. M. de Bertrand, dans ses mémoires, attaque avec un acharnement extrême M. de Narbonne. Ceux qui ont bien connu et suivi de plus près dans ces temps le comte Louis de Narbonne n'ont pu le reconnaître dans aucune des allégations dont il se plaît à le charger. Ils n'en ont vu le principe que dans une pure rivalité ministérielle, et se sont affligés qu'elle ait pu inspirer un pareil langage. Au reste, M. de Narbonne, qui en était très blessé, ne s'en est jamais plaint. Il ne s'en vengeait même qu'en montrant de l'estime pour le caractère personnel de cet ancien

ministre, quoique toujours convaincu que son système politique ne pouvait servir utilement la cause du Roi.

« On a dit dans le temps, et il était aisé de dire (puisque il y aurait eu peu de grâce à le démentir), que M. de Narbonne, pendant son ministère, cédait beaucoup à l'influence de Madame de Staël, et qu'il s'aida même quelquefois de son talent. La réponse à cette petite attaque est devenue facile. Madame de Staël, dans son dernier ouvrage sur la Révolution, où on ne dira pas qu'elle cherche à s'effacer en racontant les évènements, parle du ministère de M. de Narbonne, en parle avec éloge; et pourtant, pas un mot n'y laisse même entrevoir qu'elle ait été de quelque chose, ni dans ce qu'il fit, ni dans ce qu'il eut désiré de faire.

« Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à la France, M. de Narbonne se réfugia en Suisse, puis en Souabe, puis en Saxe, d'où il revint en France au commencement de 1800. Le gouvernement consulaire venait de s'y établir. Il ne le rechercha point, et n'en fut point recherché. Ce ne fut qu'en 1809, que le ministre de la guerre, Clarke, proposa de l'employer militairement et lui fit rendre son grade de lieutenant-général. Il fut appelé à Vienne, puis nommé gouverneur de Raab jusqu'à la paix de Schœnebrun. Il fut aussi, mais peu de temps, gouverneur de Trieste, où il eut le bonheur de retrouver sa mère. Bientôt il fut nommé ministre plénipotentiaire près le roi de Bavière, de qui il était très connu et fort aimé. Il revint à Paris par congé ; et Buonaparte qui commença dès lors à le goûter et à s'étonner surtout de son esprit, le fit son aide de camp ; c'était peu avant la campagne de Russie.

« Il avait alors cinquante-six ans; on ne put le soupçonner assurément d'avoir sollicité cette espèce de faveur. Il ne s'y refusa pourtant pas; et la manière facile dont il en remplit les fonctions, la gaieté de son courage dans cette terrible campagne, ses bons mots, ses manières militaires et de si bon genre, tant avec les soldats qu'avec les officiers, lui gagnèrent complètement et les uns et les autres, et ceux-là mêmes à qui sa nomination avait inspiré le plus d'humeur et de jalousie.

« Il revint en France après cette campagne, fut nommé am-

bassadeur à Vienne au commencement de 1813, puis employé très inutilement à Prague pour négocier la paix que Buonaparte feignait de vouloir; enfin, envoyé par lui à Torgau, il y mourut, le 17 novembre 1813, moins d'une chute de cheval, comme on l'a raconté, que de la maladie qu'il avait contractée au milieu de ces milliers de malades encombrés dans cette place, auxquels il prodiguait chaque jour les soins les plus empressés.

« La manière d'être de M. de Narbonne à la cour de Buonaparte fut remarquable. Il y porta une franchise peu commune, du bon goût, une politesse exquise, et ce ton parfait de bonne compagnie, dont on retrouvait si peu de traces. On citait, chaque jour, de lui, des mots heureux qui charmaient sans jamais nuire. Buonaparte paraissait se plaire avec lui, parce que M. de Narbonne savait écouter; mais il sentait assez peu le prix de ses manières. Seulement, elles lui imposaient assez, pour que jamais il ne lui ait adressé une de ces brusqueries, dont il se faisait, dit-on, rarement faute avec les hommes de l'ancien régime.

« Buonaparte, contrarié un jour de quelque résistance du Pape, qui lui avait pourtant si peu résisté, dit, devant M. de Narbonne, et en s'adressant à lui, qu'il était tenté d'introduire une autre église pour son compte, et que le Pape s'arrangerait avec la sienne et avec les siens tout comme il l'entendrait. « Vous n'en ferez rien, lui répondit promptement M. de Narbonne; il n'y a pas en ce moment assez de religion en France pour en faire deux. » Ce mot léger en apparence, mais qui n'était pas sans quelque profondeur, allait droit au genre d'esprit de Buonaparte; il produisit son effet.

« Le comte de Narbonne avait épousé Mademoiselle de Montholon (1); il en eut deux filles, dont l'une est mariée à M. de Braincamp, portugais; l'autre à M. le comte de Rambuteau, ancien préfet. La duchesse de Narbonne, sa mère, lui a sur-

(1) Adélaïde-Marie de Montholon, fille du premier Président de Normandie, et de dame Charlotte-Marie-Laurence-Marguerite de Fournier de La Chapelle. Le contrat fut passé à Paris, devant Mᵉ Coupery, notaire, le 15 avril 1782.

vécu ; elle est morte à Paris cette année (1821). Elle avait perdu toute sa fortune; elle y a vécu des bienfaits du Roi. C'était une personne d'un esprit élevé, d'un caractère ferme, d'un rare dévouement. Elle a partagé toutes les infortunes de Mesdames de France, et ne les a pas quittées un seul instant jusqu'à leur mort (1).

« D.-R.-S. »

A cette biographie, ajoutons les renseignements suivants. La comtesse Louis de Narbonne, femme du général, ne suivit point son mari dans ses diverses ambassades. Elle aimait Agen et l'habita, non seulement du vivant de son époux, mais même après sa mort, pendant une grande partie de la Restauration. Elle mourut à Mâcon le 9 janvier 1848.

On a vu qu'elle laissait deux filles . 1° Louise-Marie-Adélaïde, mariée à Agen en 1806 à un gentilhomme portugais, M. de Braamcamp, comte de Sobral, dont elle a eu des enfants ; 2° Adélaïde, mariée également à Agen en 1809 à Claude-Philibert Barthelot, comte de Rambuteau. Né à Mâcon le 9 novembre 1781, préfet du Simplon sous Napoléon Ier, à la fortune duquel il s'attacha avec enthousiasme, puis préfet de la Loire, député de ce département, préfet de l'Allier et de l'Aude durant les Cent-Jours, le comte de Rambuteau fut disgracié sous la Restauration, et ne rentra dans la vie publique que sous le gouvernement de juillet. Dès 1833, le roi le nommait préfet de la Seine, fonctions qu'il remplit avec une haute distinction, et malgré une opposition forcenée, jusqu'en 1848. C'est lui qui commença la transformation de la ville de Paris. Membre de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, le comte de Rambuteau mourut le 23 avril 1869 à son château de Rambuteau, près de Mâcon.

Il laissait trois filles : 1° La vicomtesse de Mesgrigny; 2° Madame de Rocca, femme du fils du second mariage de Madame de Staël; 3° La baronne Lombard de Buffières dont le

(1) *Biographie universelle ancienne et moderne*. Paris, Michaud, 1821. Tome xxx, art. Narbonne. — Cf. Villemain : *Souvenirs contemporains*.

fils, maître des requêtes au conseil d'Etat, a été autorisé à relever le nom de son grand-père maternel et a pris le titre de comte de Rambuteau.

C'est ce dernier, mort récemment, qui a eu la généreuse pensée de faire don au Musée d'Agen du beau portrait du général de Narbonne.

Cette toile remarquable, dont nous reproduisons la gravure en tête de cette étude, mesure, sans le cadre, 0,65 de haut, sur 0,48 de large. Au bas est apposée cette légende :

Comte Louis de Narbonne Lara,
Ministre de la guerre sous Louis XVI,
Aide de camp général de Napoléon Ier.

Offert au Musée d'Agen, sa ville natale (?), par le comte de Rambuteau, son arrière petit-fils.

Ph. LAUZUN.

JASMIN A NÉRAC EN 1855

L'hiver de l'année 1855 se prolongeait outre mesure, la ville de Nérac tombait dans la détresse, le froid était cruel et la misère noire, les pauvres gens mouraient de faim. Les bureaux de secours et la bienfaisance privée avaient épuisé leurs dernières ressources ; mais lorsque le budget de la Charité était en déficit, il y avait de ce temps-là un infaillible moyen de rétablir l'équilibre, c'était de faire venir Jasmin.

Le poète répondit à l'appel. On lui fit un accueil triomphal; les rues furent tendues de blanc sur son passage. On ne voyait que des arcs de triomphe, des guirlandes, du feuillage, des mats pavoisés, des drapeaux ; sur des écussons encadrés de verdure étaient écrits les vers célèbres de l'*Abuglo dé Castelcuillè*, adaptés à la circonstance :

Las carrèros diouyon flouri
Tan gran pouèto bay sourti,
Diouyon flouri, diouyon grana
Tan gran pouèto ba passa.

Jasmin marchait avec aisance dans un nuage de gloire, jamais peut-être un homme ne sut porter avec plus de naturel l'auréole d'une grande renommée et accepter de meilleure grâce des honneurs quasi divins, comme un tribut qui ne pouvait lui être refusé. Ce fut ainsi que le 22 mars 1855, le poète, entouré des acclamations enthousiastes de la foule, monta dans le grenier de la maison Coumeau, transformé en salle de concert.

La première minoterie du Sud-Ouest était alors dans tout l'éclat de son opulence. Le minotier n'était pas moins satisfait de sa destinée que le poète. M. Coumeau était un de ces hommes d'intelligence et de cœur, qui doivent tout à eux-

mêmes et dont l'unique tort est d'être dépourvus de l'hypocrisie nécessaire pour étouffer le rayonnement extérieur que provoquent les faveurs de la fortune. Tout lui avait souri dans ses entreprises. Il parlait volontiers de son château du Frandat, de ses deux maisons de Nérac et de Vianne, de ses trois moulins et de sa flottille de bateaux qui naviguaient sur la Baïse, lourdement chargés de grains. Mais cette satisfaction exubérante ne l'empêchait pas d'être un fort honnête homme, capable de faire bonne contenance dans l'adversité et de maintenir l'honneur sauf, à l'heure des revers. Il avait choisi Napoléon pour modèle et n'avait pas attendu, comme tant d'autres, le succès du coup d'Etat du 2 décembre pour professer en public le culte du grand Empereur. C'était sous le règne de Louis-Philippe qu'il avait fait élever dans la cour d'honneur de sa maison, une statue du vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna. Ce monument n'était pas une merveille du goût, il était en plâtre colorié, mais s'il n'excitait pas l'admiration des artistes, en revanche il répondait à l'imagination populaire. Le petit chapeau était noir, la redingote grise, l'habit vert, le grand cordon de la Légion d'honneur rouge, c'était bien... Lui.Sur un très haut piédestal de pierre, qui recouvrait l'orifice d'un puits et portait les crochets de fer où était fixée la partie supérieure de la pompe, se dressait l'idole qui s'offrait aux regards des passants. Dans la suite, la maison a plusieurs fois changé de maître et Napoléon a disparu.

M. Coumeau ne s'était pas contenté de la somptueuse résidence qu'il avait fait construire dans la rue La Fayette quelques années avant la Révolution de 1848, sous l'invocation de l'Empereur ; en 1854, à peu de distance de sa première maison, il en faisait bâtir une autre beaucoup plus vaste, au coin de la rue La Fayette et des Allées d'Albret. Cette construction de très belle apparence et qui, dans la suite, devait être divisée entre deux propriétaires, devait exclusivement servir d'entrepôt et de magasin à un grand établissement de commerce et n'était pas destinée à être habitée.

Dans les immenses greniers de ce bâtiment, qui venait à peine d'être achevé, une foule compacte attendait Jasmin.

Un grenier tout neuf, dont les planchers ne sont pas encore défraichis par la poussière accumulée pendant de longues années, et dont la charpente de chêne apparaît tout entière et donne une sensation d'harmonie et de puissance, n'a rien de désagréable à l'œil ; le bon goût des organisateurs de la fête avait fait le reste. Rarement, au cours de ses triomphes, le poète s'était fait entendre dans une salle de spectacle plus vaste et plus ingénieusement décorée.

Jasmin apparaît, des applaudissements éclatent sur toute la ligne, des acclamations frénétiques renaissent et se prolongent au moment où le délire universel commençait à s'apaiser, enfin le silence se rétablit. Les premiers accords de l'orchestre se font entendre, tous les regards se dirigent vers le musicien, qui, seul, est resté debout. Tous les spectateurs avaient reconnu le beau vieillard qui jouait de la contrebasse. C'était un vieux brave qui avait conservé les petits favoris très courts, à pattes de lapin, que portaient les grognards de l'épopée impériale. Le Père Sagrini, qui était d'origine lombarde, avait servi dans la musique de la cavalerie de la Garde Royale du Prince Eugène, vice-roi d'Italie. La clarinette aux lèvres, il avait fait toutes les campagnes de l'Empire et, sans abandonner son instrument, il avait affronté les horreurs de la Retraite de Russie. En 1814, M. Sagrini était descendu de cheval et il avait abandonné sans regret une carrière, dangereuse entre toutes, qui exigeait à la fois des aptitudes d'écuyer de cirque et un talent de musicien consommé. Il est déjà difficile de jouer de la clarinette à pied mais il faut des prodiges d'équilibre pour jouer de la clarinette à cheval. Cet instrument ingrat et démodé, M. Sagrini l'abandonna pour toujours dès que la Garde Royale du prince Eugène fut licenciée et il se mit à jouer de la contre-basse dans les orchestres des théâtres les plus célèbres d'Italie. Ajoutons qu'il devait conspirer quelque peu pendant les entr'actes, suivant le goût du temps et du pays. Comme tous les vieux soldats, il aimait à raconter ses campagnes, mais il était peut-être le seul survivant des grandes guerres de l'Empire qui ne professât pas le culte de Napoléon. Un homme qui n'avait jamais rien

compris à la musique ne pouvait pas, disait-il, être un homme de génie.

Après des vicissitudes qu'il serait trop long de raconter, l'ancienne clarinette à cheval de la Garde d'Italie, s'était établi à Nérac comme professeur de piano. Son talent de musicien était universellement apprécié et les leçons ne lui manquaient pas. Celui de ses élèves qui lui a fait le moins d'honneur et a le plus souvent excité son légitime courroux, se fait aujourd'hui un devoir de rendre un tardif mais sincère hommage à sa mémoire.

Les commissaires du concert de charité qui avaient fait venir Jasmin, rencontrèrent une difficulté imprévue lorsqu'ils essayèrent d'organiser l'orchestre. Il fallait à tout prix une contre-basse; l'homme et l'instrument faisaient tous les deux défaut. M. Sagrini apprit leur embarras et leur offrit ses services; le vieux musicien se sentait rajeuni d'une quarantaine d'années; il allait enfin retrouver l'instrument qui lui avait valu ses premiers succès et lui avait assuré des moyens d'existence lorsqu'il était rentré dans la vie civile. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres; impossible de trouver une contre-basse; après de longues recherches, un antiquaire finit par en découvrir une, conservée à titre de curiosité dans une vieille famille du pays. Elle avait des dimensions monumentales. Le vieil artiste en fut effrayé. « Ce n'est pas un instrument de « musique, s'écria-t-il, c'est une guérite où un grenadier « coiffé de son bonnet à poil pourrait monter la garde ! » Après avoir opposé une énergique résistance, M. Sagrini se laissa fléchir par les organisateurs de la fête, on fit appel au bon cœur de cet excellent homme, il ne pouvait pas refuser son concours à un concert au profit des pauvres. L'incident fit du bruit et ce ne fut pas une des moins curieuses attractions de la fête de charité, que de voir le vieux guerrier jouant de la guérite.

L'orchestre se tait, Jasmin se lève et récite la *Semaine d'un Fils*. « Que serait-ce, disait Eschine à ses élèves, après leur avoir lu un discours de Démosthènes, que serait-ce si vous aviez entendu le monstre. » Le même mot pourrait s'appli-

quer à Jasmin. Pour le comprendre, il faut l'avoir entendu. Lorsqu'il récitait lui-même ses poèmes, les vers jaillissaient de ses lèvres avec une puissance et un charme inexprimables. Aucun orateur, aucun artiste dramatique ne l'a égalé dans le talent de faire vibrer un auditoire. Le secret de la fascination exercée par Jasmin interprétant lui-même ses œuvres n'était pas difficile à découvrir. Le poète était doublé d'un acteur de premier rang. Tous ceux qui l'ont entendu sont unanimes à proclamer que s'il était entré au théâtre, il aurait obtenu des succès prodigieux. Il avait la voix forte, harmonieuse et bien timbrée, le geste puissant, des traits quelque peu durs mais qui s'illuminaient soudain et traduisaient une situation dramatique avec une effrayante intensité de vie.

Le poète de *Maltro l'innoucento* et des *Frays Bessous*, était un auteur qui jouait lui-même tous les rôles de sa pièce. Le plan, l'idée, l'expression, tout était de lui. Pour mettre en relief les beautés de son œuvre, il n'avait pas besoin de recourir à un interprète exercé dans l'art de traduire la pensée d'autrui, il entrait en communion directe avec ceux qui l'écoutaient, il se donnait tout entier à ses auditeurs qui de leur côté se donnaient tout entiers à lui.

Dans ce qu'il récitait, tout était de lui, tout jusqu'à la langue. Cette langue qui excitait l'indignation des philologues, était bien l'œuvre personnelle de Jasmin. Il l'avait créée de toutes pièces. Faire des vers dans la langue des troubadours, aurait été un exercice littéraire qui eut exigé des prodiges d'érudition pour n'aboutir qu'à de médiocres résultats. Le jeune poète que les caprices de la destinée avaient relégué dans une échoppe de perruquier, ne pouvait pas plus songer à ressusciter les *sirventes* de Bertrand de Born, dont il n'avait d'ailleurs jamais entendu parler, qu'à faire des vers latins. Sans doute, il lui restait la ressource des vers français mais la tentative qu'il a faite dans cette voie n'a pas été heureuse et s'il n'avait laissé d'autre titre à l'admiration de la postérité que son poème d'*Hélène*, il serait depuis longtemps tombé dans l'oubli. Il est aussi impossible à un homme de faire de beaux vers dans une langue étrangère que dans une

langue morte. La vraie langue maternelle de Jasmin, c'était le patois tel qu'il l'entendait parler pendant son enfance dans les rues de sa ville natale. C'est-à-dire un dialecte de la langue d'oc qui avait depuis si longtemps cessé d'être une langue écrite, qu'il ne pouvait plus redevenir une langue littéraire. Une invasion de mots français mal digérés avait complété la désorganisation d'un vocabulaire qui n'avait plus d'homogénéité et d'une grammaire qui avait perdu sa syntaxe.

A la façon des grands peintres de la Renaissance qui fabriquaient eux-mêmes leurs couleurs, Jasmin se fit une langue. Lorsqu'un mot lui manquait dans l'idiôme natal, il l'empruntait au français ou même il le créait de toutes pièces. Il ajoutait de nouveaux temps à la conjugaison des verbes et lorsqu'une tournure lui paraissait commode dans la langue française, il n'hésitait pas à se l'approprier pour la mesure du vers ou les besoins de la rime. Le poète n'avait aucun souci des règles de la dérivation ni des lois de la phonétique; dans la création de de l'admirable instrument qui était tout entier son œuvre, il ne s'inspirait que d'une seule pensée : la recherche de l'harmonie. Il faut avoir entendu Jasmin, réciter lui-même la *Semaine d'un Fils* pour se faire une idée de la puissance, de la souplesse et du charme de cette langue mélodieuse entre toutes que le Maître avait créée pour son propre usage et que nul ne devait parler après lui.

La Semaine d'un Fils fut le premier poème que déclama Jasmin à la fête de charité de Nérac. C'était son œuvre favorite parce qu'elle était la plus récente et il avait pour elle, la préférence dont un père ne peut se défendre envers un dernier né, enfant tardif de son âge mur. Ce poème est un modèle de composition et de style, on sent qu'il a été écrit par un homme arrivé à la pleine maturité de l'âge et du talent. La forme est d'une perfection irréprochable mais on n'y retrouve plus le souffle de jeunesse qui répand tant d'émotion et de charme sur le récit des malheurs de l'*Abuglo dé Castelcuillè* et la puissance dramatique qui arrache des larmes aux admirateurs de *Maltro l'innoucento* et des *Frays Bessous*.

La *Semaine d'un Fils* n'en est pas moins une œuvre de premier ordre et à peine le poète était-il arrivé au dernier vers qu'une tempête d'applaudissements éclatait dans la salle avec une telle violence qu'il semblait que le calme ne dut jamais se rétablir. Un musicien accomplit ce miracle. Tandis que des acclamations frénétiques retentissaient, les modulations d'un *solo* de flûte se firent discrètement entendre. C'était M. de Tauzia, un amateur mais en même temps un artiste dont le talent était alors célèbre dans toute la région du Sud-Ouest. A peine a-t-il achevé que Jasmin se précipite sur l'estrade et s'écrie :

Nérac fas de granos merbeillos
Toun bos aney n'a may de feillos
Et lou rossignol s'és cachat
Dins un boucin de boi curat.

Ce quatrain avait-il été improvisé pendant que le musicien exécutait son solo de flûte, ou bien s'agissait-il d'un impromptu, prémédité avec soin depuis que le poète avait connu le programme ? Les moyens d'investigation nous font défaut pour élucider ce problème historique. Il nous suffira de rappeler que Jasmin était doué d'un talent d'improvisation remarquable. Cet homme qui ne craignait pas d'employer une journée entière pour ciseler avec amour trois ou quatre vers de l'un de ses poèmes, savait à l'occasion rimer un petit compliment de circonstance avec une extrême facilité. Les impromptus ne tiennent malheureusement que trop de place dans les œuvres complètes du poète, mais il est rare que dans ces petits exercices littéraires où la banalité est inévitable, un vers exquis ne brille pas de loin en loin comme une pièce d'or dans une poignée de gros sous.

Jasmin savait graduer ses effets : après avoir débuté par la *Semaine d'un Fils* qui avait excité plus d'admiration qu'elle n'avait fait couler de larmes, il donna *Maltro l'Innoucento*, le plus émouvant de ses poèmes, que nous serions tentés d'appeler son chef-d'œuvre, s'il n'avait pas écrit les *Frays Bessous*. L'effet fut prodigieux; à partir de ce moment, le concert ne continua plus que pour la forme, la voix des chanteurs

et des cantatrices de société qui s'étaient fait inscrire au programme se perdit au milieu de l'inattention générale. Il fallut que le poète montât une fois de plus sur l'estrade pour réciter quelques passages de ses anciens *Soubenis*.

L'heure avançait, aucun artiste local n'avait plus à se faire entendre, le moment de se séparer était venu. M. Alphonse Perribère s'avance et, au nom des organisateurs de la fête, il offre à Jasmin une paire de flambeaux en bronze doré. Ces flambeaux étaient à plusieurs branches et ils reposaient sur des socles de marbre où était gravée une inscription qui rappelait le passage du poète à Nérac. C'était une œuvre d'art quelque peu surchargée, un spécimen accompli du style Louis-Philippe, qui avait survécu à la Révolution de 1848, et florissait encore pendant les premières années du second Empire. D'ailleurs, cette pièce d'orfèvrerie où s'épanouissait le mauvais goût du temps, avait été choisie par M. Alphonse Perribère lui-même et il n'en fallait pas davantage pour qu'elle fut trouvée admirable. C'était lui qui avait été l'âme de la fête, et du reste rien à Nérac ne pouvait se faire sans lui. Rarement, il s'est rencontré un modèle plus complet et plus achevé d'Alcibiade de chef-lieu d'arrondissement. Il ne faisait pas couper la queue de son chien, mais quand il faisait caracoler son cheval en passant dans la rue La Fayette et les Grandes Allées, les femmes se mettaient aux fenêtres. Ses nœuds de cravate faisaient autorité, les tailleurs de sa ville natale s'efforçaient en vain de copier pour leur clientèle la coupe des vêtements qu'il faisait venir de Toulouse. Il était l'arbitre de toutes les élégances. Les jeunes gens l'admiraient, les hommes sérieux, eux-mêmes, n'échappaient pas à la fascination qu'il exerçait autour de lui. Il était passé maître dans l'art de plaire. Bien qu'il eut les dents gâtées, son sourire était irrésistible. Ses bonnes fortunes aussi bien que les prix qu'il avait gagnés dans les courses, ne se comptaient plus. N'oublions pas que pendant les premières années du second Empire, cette institution était encore dans son enfance ; sur les hippodromes du Midi, il n'était pas rare qu'un propriétaire montât lui-même son cheval. Alors la victoire était pour

l'homme et non pour l'écurie et elle rapportait la plus précieuse des récompenses pour un jeune ambitieux dont le rève était de faire autant de bruit que possible en ce monde : nous voulons dire, la popularité.

La popularité est le genre de luxe qui coûte le plus cher. Alphonse Perribère était un magnifique seigneur; au lieu de donner comme tout le monde dix centimes à Manuel, qui lui cirait ses bottes, il lui glissait dans la main une pièce de cent sous. On comprend l'enthousiasme de Manuel ; c'était un Espagnol qui avait été plus ou moins colonel dans l'armée carliste et qui s'exerçait avec succès dans l'art de faire luire les chaussures pour se procurer des moyens d'existence et charmer les loisirs de son exil. Vers le milieu du dix-neuvième siècle, ce genre de talent que l'invention des cirages perfectionnés devait mettre plus tard à la portée du vulgaire, s'épanouissait en plein air. Tout Néracais qui voulait compléter sa toilette était obligé de mettre ses pieds entre les mains de Manuel. Pour stimuler la libéralité de son homme, l'ancien héros de la guerre carliste ne manquait jamais de célébrer la munificence du plus généreux de ses clients. Les autres étrennes étaient à l'avenant, au café, à l'hôtel, sur la voie publique, le plus insignifiant service rendu à M. Alphonse Perribère était rémunéré d'une pièce de cinq francs. C'était la seule monnaie d'appoint dont il daignât servir. Ses exploits comme cavalier, l'argent qu'il répandait à pleines mains et par dessus tout, les légendes qui s'étaient répanduès sur ses aventures galantes, lui avaient valu une incroyable popularité. On racontait qu'à Biarritz, déguisé en prince hindou, il avait obtenu des succès qui dépassaient tout ce que l'imagination peut rêver. Les pères de famille les plus économes ne pouvaient lui refuser leur admiration ; tous ses concitoyens étaient fiers de lui, Il n'aimait pas à se mêler aux luttes politiques, mais lorsqu'il s'intéressait à une élection municipale, la liste qu'il prenait sous patronage avait toujours la majorité.

Il va de soi que tant de succès obtenus sur des théâtres si divers, étaient difficiles à concilier avec un budget sagement

équilibré. De bonne heure, Alphonse Perribère avait perdu ses parents et dès qu'il fût maître d'administrer son patrimoine, l'héritage paternel se fondit entre ses mains avec une effrayante rapidité. La fortune d'une vieille tante très riche et très économe offrit une plus longue résistance, mais il en vint à bout. Après avoir dévoré près d'un million, l'incorrigible prodigue s'aperçut un jour qu'il était ruiné et cet homme qui était resté oisif jusqu'à l'âge de quarante ans, essaya de travailler. Il obtint, sans trop de peine, un modeste emploi dans les chemins de fer espagnols et lorsqu'il partit pour se rendre à son poste, il ne s'éloigna pas de Nérac en vaincu. Sa popularité était resté intacte, peut-être même avait-elle grandi sous l'auréole du malheur. L'admiration de ses concitoyens ne lui fit pas défaut dans la mauvaise fortune. La veille de son départ, la fanfare de la ville lui donna une aubade pour le féliciter de la vaillante résolution qu'il avait prise de ne demander qu'au travail ses moyens d'existence. De pareilles manifestations faisaient également honneur à celui qui en était l'objet et à ses admirateurs dont la fidélité à leur idole avait résisté à l'épreuve du malheur. Mais cette idole avait, hélas ! trop présumé de ses forces. Ce n'est pas aux approches de la quarantaine qu'un homme, habitué à vivre dans l'oisiveté depuis sa plus tendre enfance, peut se mettre au travail. Bien qu'il eut été décoré de la Légion d'honneur en récompense du courage dont il avait fait preuve dans un accident de chemin de fer, Alphonse Perribère ne put conserver longtemps ses fonctions, et après deux ou trois années de vaillants mais stériles efforts, il revint de l'exil pour mourir au pays natal.

Au moment où Jasmin apportait son concours à la fête de charité de Nérac, M. Alphonse, comme on l'appelait alors, car ce personnage extraordinaire n'avait pas seulement réussi à se faire un nom, mais ce qui est bien plus difficile encore à se faire un prénom, l'irrésistible Alphonse, adoré de toutes les femmes, était dans la splendeur de sa popularité, ses dettes s'accumulaient mais ses créanciers se sentaient honorés de l'avoir pour débiteur. Les lauriers littéraires man-

quaient à sa gloire, ce fut à la muse gasconne qu'il alla les demander. Cet oisif de profession, qui n'avait fait que des études très superficielles et ne s'était jamais exercé dans aucun genre de littérature, s'improvisa poète patois et en même temps qu'il présentait à Jasmin les deux candélabres offerts par la ville de Nérac, il lui adressa un compliment en vers très bien tournés, dans le dialecte le plus pur qui se parle sur la rive gauche de la Garonne. Le Maître ne se laissa pas désarçonner par ce témoignage d'admiration qui n'avait rien d'imprévu. La pièce de vers lui avait été communiquée la veille et il avait eu le temps de préparer un impromptu bienveillant et spirituel qui fut très applaudi. La fête de charité avait rapporté aux pauvres un produit net de plus de deux mille francs.

Le lendemain, le Poète fut invité à un grand dîner que donnait, en son honneur, M. Deffez. Les festins d'apparat que le propriétaire du château du Pin offrait très fréquemment à ses amis, étaient alors célèbres. Tous les prétextes lui semblaient bons pour prouver que dans sa maison, hospitalière entre toutes, s'étaient conservées les traditions de la grande cuisine française. Au demeurant, un excellent homme d'une générosité inépuisable, d'une droiture absolue, d'une discrétion à toute épreuve et, avec cela, une activité dévorante qui se répandait dans toutes les directions. Après de longues années de recherches et d'expériences couteuses, il avait poussé jusqu'au plus haut degré de perfection un robinet en cuivre qu'il avait inventé pour les cuves et les foudres. L'appareil était fort ingénieux mais le prix de revient était trop élevé. L'inventeur se consola de ce mécompte en étudiant à fond les signes extérieurs qui permettent de reconnaître du premier coup si une vache est bonne laitière. En général, son diagnostic était assez sûr, mais une méthode qui ne reposait, en réalité, sur aucun principe scientifique, l'exposait parfois à des mécomptes qui lui étaient très pénibles. Il abandonna donc la partie au moment où son talent à découvrir les aptitudes lactifères des vaches, lui valait un commencement de célébrité. L'infatigable travailleur s'engagea

dans un ordre de recherches plus utiles en faisant une statistique de la consommation des diverses espèces de viande de boucherie. Pendant plusieurs années, il aligna des colonnes de chiffres ; ce fut une œuvre de géant. Le résultat de ces longues et consciencieuses études, fut que la nation française gaspillait chaque année des richesses immenses en dévorant des millions de veaux. Suivant les calculs de M. Deffez, la ration de viande par tête d'habitant aurait été décuplée si l'industrie agricole, au lieu de vendre les veaux à la mamelle, n'avait envoyé que des bœufs sur le marché. La compétence nous fait défaut pour examiner ce problème de statistique, mais nous devons reconnaître que la question était loin de manquer d'intérêt. La sollicitude dont le propriétaire du château du Pin entourait l'espèce bovine, se traduisait sous toutes les formes. Il ne se contentait pas d'entreprendre de savantes recherches sur les signes extérieurs des aptitudes lactifères des vaches et de dresser d'immenses tableaux de statistique pour arracher les veaux au couteau du boucher ; son patriotisme vibrait lorsque les caractères et les origines de l'espèce locale dont il s'était fait le protecteur étaient contestés. Le vétérinaire du département s'étant permis d'affirmer en public que la race néracaise n'existait pas, il lui répondit par une brochure éloquente et indignée.

Un homme qui manifestait tant de zèle pour l'élevage du gros bétail, était fatalement destiné à fonder une société pour l'amélioration de la race bovine. M. Deffez ne manqua pas à cette mission. Il créa de toutes pièces une société peut-être unique en Europe. Les membres n'avaient pas à payer de cotisations; ils étaient nommés par le président qui les invitait à dîner chaque fois qu'ils avaient à délibérer sur une question plus ou moins importante, et le repas était toujours succulent.

Le voyage de Jasmin à Nérac n'avait de près ou de loin aucun rapport avec l'amélioration de la race bovine; le propriétaire de la vigne célèbre que six draps de lit auraient pu recouvrir, n'a jamais et pour cause, eu occasion d'étudier de près l'assainissement des étables et la question des fourrages déro-

bés. Il n'en fut pas moins invité à dîner au château du Pin avec les membres de la société convoqués pour la circonstance en session extraordinaire, et cette fois, la cuisine fut hors de pair.

Le poète se croyait appelé à siéger dans une société d'agriculteurs et il se trouvait dans une réunion de lettrés. Les hommes qui étaient nés comme lui, à la fin du dix-huitième siècle ou dans les premières années du dix-neuvième, et que l'on a appelés les hommes de la génération de 1830, avaient le goût des choses de l'esprit. Les gros propriétaires qui avaient occupé une place prépondérante dans la société française sous la monarchie de Juillet, se piquaient, presque tous, d'aimer la poésie. Aussi la glace fut vite rompue; Jasmin qui se sentait entouré d'un public capable de le comprendre et de l'admirer, ne se fit pas prier outre mesure pour réciter un de ses chefs-d'œuvre et il choisit les *Jumeaux*. Puis il improvisa de petits quatrains en l'honneur des plus notables des convives. S'adressant à un vieux capitaine en retraite, décoré après trente ans de services, il lui dit en vers gascons dont le texte n'a malheureusement pas été conservé : « Vous n'êtes que simple chevalier dans l'Ordre des Braves mais dans l'Ordre des Gourmands vous auriez mérité la Grand'Croix. » Etre appelé gourmand, ce serait aujourd'hui une injure, mais c'était le compliment le plus flatteur qui pût être adressé à un homme, pendant le règne de Louis-Philippe et les premières années du Second Empire. A l'époque où les grandes traditions de la cuisine française étaient plus florissantes que jamais, et où le Grand Véfour et les Frères Provençaux étaient aussi célèbres que Victor Hugo et que Lamartine, être gourmand c'était payer un juste tribut d'admiration à un art essentiellement national présenté sous la forme la plus exquise. Aussi le vieux capitaine fut-il tout fier du plus glorieux hommage que pût recevoir un homme de bon appétit.

Magnounè n'avait pas été invitée au festin mais elle ne songea pas à s'irriter de cet oubli. Il lui suffisait que son mari reçut des ovations, le reste lui importait peu. Jasmin eut le plus grand bonheur qui puisse illuminer le foyer domestique

d'un homme de lettres; il fut admiré de sa femme. Magnounè disait volontiers : « Sans moi, il ne serait pas *poètre* », et elle avait raison. La vigilante sollicitude dont elle l'entourait sans cesse, se manifestait sous toutes les formes et l'affranchissait des menus détails matériels de la vie. Grâce à une compagne habituée de longue date à veiller pour lui aux petits soins de l'existence quotidienne et à penser pour lui à toutes les questions qui pouvaient avoir un intérêt immédiat et pratique, le poète était libre de vivre en dehors du monde d'ici-bas et de donner une forme aux rêves de son imagination. Loin de le rappeler au sentiment de la modestie quand sa vanité toujours en éveil, se dilatait au-delà des mesures permises, elle était la première à attiser l'encens lorsque le nuage agréable à l'odorat du Maître commençait à se dissiper. Ce culte était sincère mais il n'était pas aveugle. Magnounè, qui ne savait pas lire, était venue au monde avec une sûreté de goût, un instinct de critique littéraire absolument remarquables. Jasmin écrivait pour la foule et non pour les lettrés. L'expérience lui avait prouvé que le meilleur moyen de savoir si la dernière poésie qu'il venait de composer ferait vibrer la fibre populaire, était de la lire à sa femme. Lorsque Magnounè ne manifestait aucune émotion, ne versait aucune larme, les vers mal venus étaient mis au feu de plein droit, l'indifférence du juge équivalait à une condamnation. Une femme du peuple complètement illettrée, mais intelligente, reflétant avec fidélité les idées et les sentiments du milieu où elle avait toujours vécu, connaissant à fond sa langue maternelle et capable d'en apprécier toutes les nuances, offrait à l'auteur de l'*Abuglo* et de *Maltro l'Innoucento* plus de garanties de compétence et de discernement dans ses appréciations sur des poésies gasconnes, qu'un écrivain de profession ou un critique littéraire né dans une autre classe de la société et ne sachant parler que la langue française.

La compagne du poète était fière de l'influence qu'elle avait exercée sur les œuvres de son mari, mais elle n'affectait pas envers lui ces allures d'autorité que peut justifier une extrême tendresse. Elle ne se montrait intraitable que pour les précau-

tions qu'un homme mûr est obligé de prendre pour ménager sa santé. Elle rappelait en termes énergiques son mari aux lois de la prudence, lorsqu'il s'exposait à un rhume ou à un refroidissement. Pour tout le reste, elle ne réclamait qu'un privilège, c'était d'être au premier rang pour manier l'encensoir autour de l'autel élevé à la gloire de son époux.

Ce culte était sincère et désintéressé mais il n'était pas aveugle. Cette femme du peuple qui n'avait reçu aucune espèce d'instruction mais qui s'était trouvée de très bonne heure aux prises avec les difficultés de la vie, apportait dans toutes les questions qui pouvaient avoir un intérêt sérieux pour son mari et pour elle, un instinct pratique dont la sûreté ne fut jamais mise en défaut. Si depuis le commencement jusqu'à la fin de sa carrière, Jasmin sut en toute occasion mettre les actes de sa vie publique et privée à l'abri des périls qui résultent d'une nature impulsive, d'une imagination ardente et des enivrements de la gloire, s'il fut en un mot un homme de bon sens, il dut cette supériorité sur la plupart des autres grands poètes du dix-neuvième siècle, à l'influence que sa femme exerçait sur lui.

Cette influence, le poète la subissait de bonne grâce avec une exquise condescendance. Il se montrait reconnaissant envers une compagne qui lui apportait le bonheur domestique dont il avait besoin pour faire des vers sans être détourné de son travail par les petites querelles de la vie conjugale et pour jouir en paix de sa célébrité.

Pendant son séjour à Nérac, Jasmin avait fait à mes parents l'honneur d'accepter leur hospitalité; c'était pour un élève de troisième une bonne fortune que de voir de près un poète de chair et d'os. Je recueillais avec avidité chacune des paroles qui tombaient de ses lèvres et j'acceptais comme des oracles les jugements qu'il rendait sur les auteurs contemporains. La fascination qu'il exerçait sur moi était si vive que des souvenirs qui remontent à plus de soixante années sont aussi vivants que s'ils dataient d'hier.

Mon père était un fervent admirateur de Victor Hugo. Son enthousiasme s'était arrêté aux *Burgraves* mais n'en restait

pas moins intense pour le poète des *Feuilles d'Automne*, d'*Hernani* et du *Roi s'amuse*. Jasmin n'osait pas contester le génie du Maître, mais, au fond du cœur, il était peu disposé à lui élever des autels. Il ne lui reprochait pas seulement d'entasser les mots sur les mots et d'arriver à la fin d'une strophe sans s'apercevoir qu'il avait oublié d'y mettre une idée; à cette observation générale, il ajoutait de loin en loin des critiques de détail qui ne manquaient pas de sagacité. Mon père lui ayant récité le fameux discours du comte de Saint-Vallier, Jasmin l'avait écouté avec recueillement jusqu'au bout comme s'il eût éprouvé une vive admiration, puis il dit : « La fin de ce passage est fort belle, mais il y a un vers que l'on ne comprend pas du premier coup :

Vous êtes roi, moi père et l'âge vaut le trône.

« L'âge vaut le trône », avec du temps et de la réflexion on finit bien par savoir ce que cela veut dire, mais cette formule bizarre déconcerte l'esprit, ce n'est pas de la poésie. »

L'auteur de *la Semaine d'un Fils* se montrait plus réservé dans ses appréciations sur Lamartine. C'était à l'auteur de *Jocelyn* qu'il avait dédié celui de ses poèmes dont il était le plus fier, c'était à l'homme de gouvernement, dont la parole éloquente avait fait retomber le drapeau rouge dans la boue, qu'il avait adressé l'ode célèbre où la muse de la *Bigno* et des *Soubenis* s'était aventurée avec succès dans le domaine ingrat de la politique. A ces témoignages d'admiration, Lamartine avait répondu : « Vous êtes le seul *Epique* de notre temps, l'*Homère* sensible et pathétique des prolétaires. Les autres chantent et vous sentez. » Ces échanges de coups d'encensoir, portent la date du 24 mars et du 28 avril 1849 et l'amitié des deux poètes semblait reposer sur des bases indestructibles lorsque Sainte-Beuve publia dans le *Constitutionnel* un article qui était un modèle de perfidie. Sous prétexte de faire connaître à la France du Nord l'auteur de l'*Abuglo* et de *Maltro l'Innoucento*, l'éminent critique trouvait moyen de faire passer quelques lignes aussi désagréables que possible pour l'ancien membre du Gouvernement provisoire, découragé et

vaincu. On était au mois de juillet 1851, l'épisode du drapeau rouge était tombé dans l'oubli.

« Un poème comme *Jocelyn*, s'écriait Sainte-Beuve, un poème comme *Jocelyn* exécuté et traité avec le soin que Jasmin apporte aux siens, coûterait huit ou dix années de la vie et l'on n'aurait guère le temps de faire à travers cela une dizaine de volumes sur les Girondins ou les Jacobins, et une révolution de février, la chose et le livre à la fois, et toute cette série d'improvisations que nous savons et que nous oublions ou que nous voudrions oublier. »

Pour effleurer désagréablement l'épiderme de Lamartine, Sainte-Beuve avait emprunté le rasoir de Jasmin.

L'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* avait le cœur trop haut pour rendre le poète gascon, dont il avait accueilli avec tant de bienveillance les débuts dans la capitale, responsable des perfidies d'un critique qui s'acharnait contre un vaincu et préparait sa candidature à un fauteuil de sénateur. Evidemment, Lamartine n'était pas de ceux qui pensent que le plus sûr moyen d'être désagréable à un homme est de faire l'éloge de quelqu'un qu'il n'aime pas. Le plus grand poète français du dix-neuvième siècle était sincère dans l'admiration qu'il manifestait pour Mistral, mais dans l'article débordant d'enthousiasme qu'il a écrit sur *Mireille*, il a laissé échapper un mot cruel pour Jasmin. Il l'a appelé un grand poète épique « sans langue. » C'était attaquer l'écrivain gascon dans ses œuvres vives. S'il était une chose dont l'auteur de l'*Abuglo* et de *Maltro l'Innoucento* eut le droit d'être fier, c'était de sa langue. Elle était bien à lui, il l'avait ressuscitée et il avait reçu d'en-haut la mission non seulement de la rappeler à la vie, mais encore de lui rendre une splendeur qu'elle n'avait jamais eue. Ces causes de mauvais vouloir réciproque, qui ne devaient se manifester au grand jour, que plus tard, après le prodigieux succès de *Mireille*, qui parut en 1859, existaient probablement en germe en 1855, attendu que dans le monde des lettres, les intermédiaires officieux ne font jamais défaut quand il s'agit de brouiller deux poètes, obligés de rester amis en apparence, pour observer le decorum de la

célébrité. Ainsi pourrait, à notre avis, s'expliquer l'extrême réserve observée par Jasmin dans ses appréciations sur Lamartine, alors qu'il parlait de Victor-Hugo avec la plus entière liberté.

Jasmin n'aurait pas osé l'avouer trop haut, mais dans l'ordre de ses préférences, Béranger devait être de tous les poètes français du dix-neuvième siècle, celui qu'il mettait au premier rang, après lui-même. Il existait plus d'une affinité de caractère entre ces deux écrivains, qui professaient un égal mépris pour les profits matériels qu'ils auraient pu retirer de leur talent et ne recherchaient d'autre récompense de leurs chefs-d'œuvre que la popularité. Par une contradiction singulière, il y avait chez ces deux poètes, qui affectaient l'un et l'autre de rechercher par dessus tout les suffrages de la foule, un égal souci de la perfection de la forme, une égale puissance à représenter une image en peu de mots. Les deux écrivains du dix-neuvième siècle qui ont le mieux réussi à condenser dans un seul vers un dessin à l'eau forte qui frappe l'imagination, ont été Jasmin et Béranger ; mais là s'arrêtent les affinités entre les deux hommes ; dans le caractère personnel du poète gascon, qui a fait son chemin dans la vie, le cœur sur la main, on ne retrouve rien qui, de près ou de loin, ressemble à la fausse bonhomie du chantre de *Lisette* et du *Dieu des bonnes gens*.

Jasmin, qui regardait la poésie licencieuse comme une sorte de sacrilège et qui avait conservé dans le fond de son âme des sentiments religieux dont la trace se retrouve à chaque instant dans ses œuvres, ne pouvait pas souffrir *Lisette* et n'aimait guère davantage le *Dieu des bonnes gens*. Mais en revanche, quelle admiration pour les strophes épiques de l'illustre chansonnier. « Ce ne sont pas des chansons, s'écriait-il avec enthousiasme, ce sont des odes, mais combien y en a-t-il ? »

Ce n'est pas que le poète du *Didal de moun pay* et de *Ma Sourciero et moun fillol*, dédaignât la chanson comme un genre de littérature indigne d'un homme de talent, bien au contraire, il mettait les *Bœufs*, de Pierre Dupont, au premier

rang des chefs-d'œuvre du dix-neuvième siècle. Mais tout en admirant la belle allure, la puissante sobriété de touche, l'incomparable précision de chacun des détails de cette page de la vie rurale où il n'est pas un seul mot qui ne porte, Jasmin déplorait que l'auteur de cette merveille n'y eut pas ajouté un couplet de plus. Il aurait voulu que la femme du laboureur tombât malade et que l'époux téméraire qui, dans un geste de bravade, avait fait passer ses bestiaux au premier rang de ses affections, les abandonnât en toute hâte pour aller chercher le médecin. Le poète de *Ma Bigno* et le poète des *Bœufs*, qui semblaient si bien faits pour s'entendre, cessaient de suivre le même sillon, lorsque les sentiments de famille étaient en jeu. L'époux de Magnounè ne pouvait pas souffrir même dans une chanson, l'atteinte la plus inoffensive au principe de l'amour conjugal.

La haute moralité, qui fut un des principaux titres de gloire des poésies de Jasmin, se retrouvait dans ses discours, mais son culte pour le bien, sous toutes les formes, n'avait rien d'apprété ni de solennel. Rarement un homme d'une exceptionnelle valeur déploya dans sa conversation autant de gaieté, de bonne grâce, de naturel et sut mieux découvrir le secret d'être toujours intéressant bien qu'il ne parlât jamais que de lui-même. Il ne se piquait pas d'érudition ; pendant son séjour à Nérac, on lui fit visiter les ruines du château Nazareth, qui fut bâti par les Templiers, et il demanda si les Croisades avaient été de beaucoup antérieures au règne de Henri IV. C'était, évidemment, autour du Bon Roi qu'il faisait pivoter toute l'histoire de France. En faisant cette excursion, il passa par la Garenne et s'arrêta devant la Fontaine du Dauphin. Un jeune ingénieur qui l'accompagnait, lui raconta l'histoire de ce monument, élevé en commémoration de la naissance du fils aîné de Henri IV, qui devait être plus tard le roi Louis XIII. Le poète écouta ces explications avec le plus vif intérêt et s'écria : « Henri IV avait donc un fils ! » Pour écrire des chefs-d'œuvre comme les *Jumeaux* et *Maltro l'Innoucento*, on n'a pas besoin d'être un savant... au contraire, un trop lourd bagage d'érudition fait plier les ailes de la poésie.

Jasmin ne se lançait pas, et pour cause, dans les dissertations historiques ; il préférait revenir aux anecdotes où lui-même et les siens étaient en jeu. Au risque de froisser quelque peu l'amour propre généalogique de sa femme, il parlait volontiers du grand'père de Magnounè. C'était un très brave homme qui exerçait la profession de marchand de lunettes, mais cette façon de désigner un genre de commerce ambulant, alors très répandu, ne convenait pas à sa vanité, et il s'intitulait lui-même « marchand *opicien* ». Ce négociant, qui n'avait de modeste que la nature des opérations dont il tirait ses moyens d'existence, était d'ailleurs un homme de courage, il ne faisait pas mystère de ses opinions politiques et, au lendemain de Waterloo, il se fit mettre en prison pour avoir crié : « *Vive l'Empereur.* »

Après ces digressions sur les ancêtres paternels ou maternels de sa femme, Jasmin revenait presque toujours à lui-même. Les plus intéressantes de ces anecdotes étaient celles qui avaient laissé dans la mémoire du poète quelque pièce de vers dont l'importance ne lui avait pas paru suffisante pour trouver place dans la publication de ses œuvres. Un négociant en vins de Champagne avait envoyé au barbier-poète une caisse de douze bouteilles choisies avec soin dans sa cave, en l'invitant à renoncer à la mousse de savon pour raser ses clients et à la remplacer par la mousse pétillante d'un vin qui est une des gloires de la France.

Jasmin lui répondit :

Ami Bernard, j'ai suivi l'ordonnance,
Mais hautement ne l'ai pu proclamer
Car la pratique à ta divine essence,
Ouvrait la bouche au lieu de la fermer.
Je te le dis, trève de gasconnade
Mon vieux rasoir a subi maint échec
Car le client, buvant la savonnade
Je l'écorchais en le râclant à sec.

Plusieurs années s'étaient écoulées mais Jasmin n'avait pas oublié les journées qu'il avait passées à Nérac. Un jour il vint à la maison et il nous récita *Hélène*. Par quelle fatalité, le

poète à l'apogée de la gloire, avait-il exhumé ce péché de jeunesse qui remontait à plus de vingt-cinq ans ! A défaut de sa Muse, dont il avait coutume de parler comme d'une personne de chair et d'os et qui d'ordinaire était si prudente et si avisée, comment Magnounè, cette femme illettrée qui avait reçu de la nature un instinct de critique littéraire d'une sûreté infaillible, n'avait-elle pas opposé son veto à cette malencontreuse publication ! *Hélène*, cette *franchimane* prétentieuse, n'était pas de la famille de *Françouneto*, de *Maltro l'Innoucento* et de l'*Abuglo de Castlcuillè*. Ils sont extrêmement rares les prosateurs qui ont su bien écrire en deux langues, mais il ne s'est jamais rencontré de poète qui ait pu faire de beaux vers dans une autre langue que celle qu'il avait apprise au berceau. Avec cette malencontreuse *Hélène* dont Jasmin ne s'était souvenu que sur le tard et pour laquelle il éprouvait la sollicitude d'un père jaloux de dédommager à force de tendresse une fille contrefaite dont la carrière n'a pas été brillante dans le monde, le poète offrait à mes parents le tome quatrième de ses *Papillotos*. La dédicace écrite de sa main à la première page du volume et le nom imprimé en tête de la pièce de vers où étaient célébrées les louanges de la ville de Nérac, prouvaient que Jasmin n'avait pas oublié l'accueil qu'il avait reçu dans une famille à jamais honorée de lui avoir offert l'hospitalité. A son tour, qu'il soit permis au lycéen de 1855 qui n'a pas perdu le souvenir de la bienveillance qui lui témoignait le poète, de lui envoyer dans un monde meilleur à soixante ans d'intervalle, un respectueux hommage de reconnaissance et d'admiration.

LABADIE-LAGRAVE.

ÉTUDE CRITIQUE

sur l'état économique de la sénéchaussée d'Agenais au début du XVIIIe siècle et la politique des dernières années du règne de Louis XIV

(1709-1715)

I. — Les Sources.

Parmi les sombres années de notre histoire, la date de 1709 avait une place particulière dans le souvenir des hommes du XVIIIe siècle. Nos paysans, dans l'Agenais, parlèrent longtemps de l'année où « les chênes se fendirent, où les arbres fruitiers moururent et où le bétail gela dans les étables ». Le contrôleur général des finances Desmarets a écrit lui-même dans un de ses ouvrages que le « malheureux état où était le « royaume, pendant l'année 1709, ne devait pas s'effacer fa« cilement de la mémoire des hommes ». Toutefois, le terrible hiver de cette année ne fut pas la cause unique de la crise économique intense qui sévit alors dans toutes les provinces. En réalité, les désastres de la gelée s'ajoutèrent « aux malheurs du temps», antérieurs à cette année-là et qui d'ailleurs lui survécurent. Les dernières années du siècle de Louis XIV, qui finit avec le grand roi en 1715, furent désastreuses pour le pays tout entier. Comme toutes les autres provinces, l'Agenais eut sa part de calamités et notre pays connut des heures fort tristes.

Les documents que nous possédons pour cette étude peuvent se ranger en cinq catégories. Ce sont : 1° Les actes du pouvoir souverain (déclarations, ordonnances royales, arrêts du Conseil d'Etat du roi); 2° Les enquêtes ou dénombrements faits sur l'ordre du roi par les « commissaires départis » ou intendants de la Généralité de Bordeaux; 3° La correspondance administrative comprenant les lettres du Contrôleur gé-

néral des finances aux intendants et celles des intendants avec le Contrôleur général, les lettres des « mêmes intendants avec leurs subdélégués et les consuls des villes et communautés, les réponses de ces derniers, et leurs lettres, rares d'ailleurs, adressées aux divers secrétaires d'Etat et au Contrôleur des finances lui-même ; 4° les nombreux documents renfermés dans les archives communales, incomplets le plus souvent, comprenant les délibérations des jurades, les assemblées exceptionnelles des trois ordres: le livre-journal des consuls; les ordonnances consulaires; les statistiques: les fourleaux; le rôle ou plus exactement les brouillons de rôle des impôts : taille, capitation, ustensile, dixième: les ordonnances consulaires diverses ; les dissertations, livres, réflexions, études et mémoires des contemporains hommes d'Eglise ou hommes de lettres comme Fénelon, La Bruyère, Saint-Simon, Vauban, Boisguillebert, dont peu d'ailleurs intéressent l'Agenais. Il y aurait aussi à faire mention des livres de raison des contemporains et de leur correspondance familiale ou commerciale, mais malheureusement les renseignements de ce genre ne nous sont point parvenus pour cette période.

Examinons les premiers documents : les actes du pouvoir central (arrêts du Conseil d'Etat, ordonnances royales, déclarations du roi) intéressent sans aucun doute directement l'Agenais. Toutefois ces décisions ne sauraient être prises au pied de la lettre, car malgré l'autorité absolue du souverain et la puissance des intendants, beaucoup d'entre eux n'ont pas été exactement appliqués et ils ne pouvaient pas l'être, car l'autorité des représentants du roi se heurtait sans cesse aux privilèges. Il nous sera même parfois difficile d'établir que quelques-uns d'entre eux aient même reçu un commencement d'exécution. En ces temps difficiles, surtout en matière d'impôts, la force d'inertie de la bourgeoisie, l'opposition des privilégiés et la misère des sujets rendirent souvent impossible la réalisation de la volonté royale.

Par contre, les mémoires des intendants sur les généralités, leurs inventaires ou dénombrements nous seront d'une haute utilité. Toutefois des restrictions s'imposent encore. Il faut

bien se rappeler que les intendants du XVIIe siècle n'ont point encore été touchés par les idées « économiques » qui commencent à peine à se faire jour à ce moment-là avec Vauban et Boisguillebert. Les théories des physionates et des économistes n'ont point encore exercé leur influence sur l'administration royale. Les intendants sont encore, en 1700, par beaucoup de côtés, des hommes à poigne chargés de la police, de la justice et des finances, c'est-à-dire d'établir partout l'ordre avec des pouvoirs presque illimités. Leur mission principale à la fin du règne consiste surtout, semble-t-il, à faire rentrer l'impôt et à procurer la réalisation de tous les expédients dont use un gouvernement, sans ressources. Leurs affirmations, leurs statistiques ont-elles toujours été exactes? Ils ont puisé leurs renseignements dans les indications fournies par leurs subdélégués et les consuls des villes. Or, ces bourgeois dont la fortune était menacée de toutes parts n'avaient point intérêt à révéler les sources de leur avoir, et l'exactitude des statistiques peut être vivement critiquée. En ce qui concerne l'Agenais nous avons deux enquêtes successives faites en 1700 et en 1715. La première est l'œuvre de Bazin de Bezons, intendant de Bordeaux. C'est sur l'ordre de Louis XIV et à la sollicitation du duc de Bourgogne, l'héritier du trône, que l'enquête a été faite « pour que le roi fût pleinement informé « de l'état des provinces du dedans de son royaume ». Or, nous savons déjà, par un contemporain, que ce travail fut médiocre. En effet, Boulainvilliers, qui a écrit un Etat de la France extrait des mémoires dressés par les Intendants et publié en 1717, le juge fort sévèrement. Il en attaque vivement la forme et le fond. Il lui reproche des redites, de la confusion et des omissions fort importantes. Il a certainement raison puisqu'un des successeurs de de Bezons, Lamoignon de Courson, chargé en 1715 de faire un état de la province, déclare qu'il s'efforça de faire un « mémoire conforme à ceux qui avaient été faits dans plusieurs généralités du royaume ». Il ne veut, dit-il, « rien oublier » et ces affirmations semblent indiquer suffisamment que l'inventaire de 1700 « péchait » en quelque endroit. De plus, comme c'est un

administrateur habile, il n'entend point faire de recherches inquisitoriales, pas plus que troubler la sécurité de ses administrés. Il n'a pu, dit-il, procéder à un dénombrement complet afin de ne « pas épouvanter les populations », probablement par crainte de l'établissement de quelque nouvel impôt. Aussi son travail est-il, pour les historiens, d'un ordre trop général et également incomplet. En effet, en 1715, la France est en paix depuis deux ans à peine. Les onze années de la guerre de la succession d'Espagne, les intempéries épouvantables qui ont sévi dans l'Agenais et qui ont, au moins autant que tout le reste, accru la misère générale du pays devraient donner matière à un tableau réel de l'état de nos campagnes. Deux ans de paix n'ont pas suffi pour rétablir l'ordre économique et régénérer le pays. Or le rapport de Lamoignon parle à peine de la misère de l'Agenais; à peine fait-il allusion à la crise qui a sévi dans la Généralité de Bordeaux surtout depuis l'an 1708. Deux phrases seulement se rapportent à la richesse des Agenais. « Chaque particulier, dit-il, cherche à augmenter sa fortune aux dépens des autres, sans même aucun ménagement pour ses plus proches parents. Cependant les fortunes ne sont point ici fort considérables et on n'y voit point de maisons opulentes. Comme on ne songe pas à l'avenir, on dépense à mesure que l'on peut amasser, et une moindre récolte ou le moindre accident obligent ceux qui paraissent le plus aisés à avoir recours aux expédients pour pouvoir subsister. » Et c'est tout. A lire ces lignes on se demande vraiment si l'Administration était réellement bien renseignée. Sans doute nous ne pouvons disconvenir qu'au début du XVIIIe siècle comme aujourd'hui, il y avait dans l'Agenais beaucoup de gens imprévoyants, mais il est impossible de croire que les Agenais — j'entends par là les habitants de la sénéchaussée d'Agen — ne songeassent point à l'avenir. Dépensaient-ils à mesure ce qu'ils amassaient? Non, sans doute. Paysans et bourgeois songeaient à leurs vieux jours. L'esprit d'économie toujours vivace dans nos campagnes était, à n'en pas douter, aussi fort qu'aujourd'hui et je ne sache pas que le pécule de quelques héritières que nous révèlent le contrôle des

actes dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle fût le résultat de spéculations récentes ou de fortunes soudaines. L'amour du bas de laine était trop enraciné chez nos vieilles grand'mères pour que, malgré la misère, il n'y eut point de nombreuses familles capables d'amasser quelques sous pour les mauvais jours. Que l'intendant eût été trompé par les renseignements de ses subdélégués et des consuls des villes, cela ne fait aucun doute. Il était de tout intérêt à ceux qui possédaient quelque chose de se faire pauvres et au besoin misérables, par crainte du fisc. Et l'intendant par-dessus tout représentait l'impôt.

Et pourtant Lamoignon de Courson ne s'était pas borné à écrire sur des renseignements venus un peu au hasard des quatre coins de la province; il avait vu lui-même quelques « chefs-lieux de juridiction »; toutefois s'il avait visité les communautés sises le long de la Garonne, je ne crois point qu'il soit possible d'établir qu'il avait visité les campagnes lointaines, c'est-à-dire les pays de plateaux creusés de vallées, d'entre Lot-et-Garonne et d'entre Lot et Dropt; les voies de communication étaient très difficiles; l'accès de ces régions était impossible en hiver et fort dur en été pour le représentant du Roi, qui voyageait toujours avec une suite assez nombreuse de domestiques et de secrétaires. Le seul voyage pratique se faisait à cheval ou en chaise et aucun renseignement sorti des archives ne nous permet d'établir qu'aucun intendant n'a, à cette époque-là, cherché à se rendre compte par lui-même de l'état de la plupart de « nos campagnes ».

C'est pourquoi nous trouvons beaucoup plus de précision dans la correspondance des administrations. Elle nous montre sur le vif les mesures diverses prises pour remédier à la mauvaise situation économique du pays, les difficultés rencontrées, les besoins du « pauvre peuple », le souci de procurer du pain à tout le monde et surtout celui d'éviter les séditions ou selon un terme très usité, « les soulèvements »; elle nous montre aussi les embarras des villes et communautés, la négligence des consuls des villes, le souci constant de ces derniers d'éviter les « emprises » du fisc, les moyens de dissimulation employés pour pallier à l'accroissement des im-

pôts, leur peu d'activité, leur attachement profond aux usages établis, aux préséances, à l'étiquette, leur médiocre souci de l'intérêt général à une époque où les « malheurs publics » ne permettaient guère plus que de songer à l'intérêt de chacun. Toutes ces correspondances ne nous sont point d'ailleurs parvenues. Plusieurs d'entre elles existent sans doute, conservées ailleurs que dans les archives communales d'Agen et des autres villes de l'Agenais et dans le gros livre de M. Boislile (*Correspondance des contrôleurs généraux de finances avec les intendants*, tome troisième, 1708-1715). Exprimons ici nos regrets de n'avoir pas eu les facilités de faire des recherches suffisantes dans les archives départementales de la Gironde qui renferment plusieurs documents de ce genre. C'est là une lacune fort regrettable pour notre travail.

La quatrième série de documents, quoique incomplète, est pour nous la plus précieuse. Bien que les délibérations des jurades ne nous soient connues que par des comptes-rendus fort succincts, nous avons déjà quelques faits précis surtout en période de disette. Les assemblées exceptionnelles des trois ordres ne se tenaient dans l'Agenais que dans des cas extraordinaires et tout particulièrement lorsqu'il fallait parer à des difficultés d'ordre économique; aussi, bien que les délibérations nous soient rapportées sous une forme très brève, elles nous sont d'un grand secours. Fort utile, aussi, le livre-journal des consuls des villes et communautés où sont inscrites les décisions consulaires et aussi les « mandements » nous dirions aujourd'hui « mandats », ainsi que les dépenses faites d'après leur ordre. Les taxes municipales sur le pain et sur les diverses qualités de viande, les fourleaux contenant le prix des grains sur divers marchés de l'Agenais, les délibérations prises par diverses communautés au sujet de quelques cultures, notamment celle du tabac, les budgets des diverses villes quand nous sommes assez heureux pour les posséder, les rôles ou brouillons de rôles des impôts de quelques paroisses rurales, — avec, rarement malheureusement, la liste des mendiants, — concernant la taille, la capitation, le dixième, l'ustensile, ainsi que le taillon et les diverses «crues», les revenus

des municipalités pendant ces années malheureuses sont des ressources précieuses pour l'histoire économique.

Enfin les correspondances, dissertations, mémoires, livres des contemporains, nous fournissent des détails plutôt sur l'ensemble de la France que sur l'Agenais. Et, disons-le tout de suite, nous ne pouvons en faire cas qu'avec une réserve extrême. Et pourtant nos manuels d'histoire anciens ou récents citent avec complaisance de nombreuses tirades sur la misère générale du royaume.

Louis XIV lui-même n'aurait-il point prononcé la veille de sa mort ces paroles amères : « Mon enfant, disait-il au futur Louis XV — il avait 5 ans — vous allez être un grand roi. Ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments et dans celui que j'ai eu pour la guerre. Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. » Le grand roi semblait donc, par là, reconnaître « l'épuisement du royaume ». Aussi peut-on, après cela, citer les phrases bien connues de La Bruyère sur « les animaux farouches mâles et femelles... qui montrent une face humaine... vivent de pain noir, d'eau et de racines et habitent des tanières. » Au même moment, Madame de Sévigné écrit que les paysans, faute de pain, mangent de l'herbe bouillie ». Fénelon, plus triste encore et plus dur pour le régime, dit que « la France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions ». Les phrases de Vauban sont aussi bien connues. En 1707, d'après lui, « la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement ». Il compte environ deux millions de mendiants sur une population de 19 millions 094.146 habitants, ce qui fait à peu près le dixième. Sur les « 9 autres parties, il y en a 5 qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là... »; des 4 autres 3 sont fort maltraitées et embarrassées de dettes et de procès... » Quant à la dixième, « on ne peut compter sur cent mille familles ». L'alimentation du peuple laisse, d'après lui, beaucoup à désirer. « Le commun peuple, écrit-il encore, ne mange pas trois fois de la viande par an » et il y a « tel pain qui ne peut lever par les pailles d'avoine dont il est mêlé » ! Enfin, pour arrêter là

ces citations, Boisguillebert constate que « les revenus de la France ont diminué de moitié depuis 1660, et que le pays ne peut fournir au roi « que par des emprisonnements et vente entière des biens, les sommes nécessaires », et il ajoute que la désolation est générale. Certes, ces appréciations reposent, on ne saurait en douter, sur un fond de vérité, mais si on peut appliquer leurs descriptions à quelques provinces, leur généralisation ne saurait être acceptée sans contrôle. Pouvons-nous dire que les paysans de l'Agenais ont mangé de l'herbe ou des glands entre 1700 et 1715 ? et que la misère a été, là comme ailleurs, absolue, totale ? Certainement nos écrivains exagèrent; la plupart n'ont point parcouru les diverses provinces. La Bruyère, Fénelon, ne connaissent guère, le premier surtout, qu'un coin de province où l'état réellement misérable des paysans les ont vivement frappés. Madame de Sévigné a pu voir en passant et le signaler dans sa correspondance qui date d'ailleurs de 1686 le malheur des campagnes. Mais ces appréciations peuvent se rapporter à une année de crise, de famine qui a sévi notamment en 1694, dans plusieurs provinces. Assurément les assertions de Boisguillebert et de Vauban sont plus importantes que les affirmations de Fénelon et de La Bruyère. Vauban surtout connaissait le pays. Depuis plus de quarante ans il avait parcouru la France entière et par là il faut entendre surtout les provinces frontières, des Pyrénées aux Alpes et des Alpes à la mer du Nord. Pendant plus de quarante ans il avait vu des pays soumis aux passages des troupes, aux « pilleries des gens de guerre » surtout en Picardie, en Flandre, dans le Hainaut, en Alsace. D'ailleurs il ne s'était pas contenté de voir, il s'était instruit de l'état des autres provinces et il avait, nous dit Fontenelle, dépensé beaucoup pour amasser « une quantité infinie d'instructions et de mémoires dont il avait besoin, et il occupait sans cesse un grand nombre de secrétaires, de dessinateurs, de collaborateurs et de copistes. » Sans doute tous ses secrétaires n'étaient pas utilisés à recueillir des «fiches» économiques, car il ne faut pas oublier que Vauban était surintendant des bâtiments et fortifications et qu'il dota la France d'«une ceinture de fer». Néan-

moins il voulait être renseigné et renseigné avec précision et il est, à ce titre, considéré comme le créateur de la statistique, mot dont nous « avons trouvé le nom mais dont il a inventé la chose ». Ne donne-t-il pas, en effet, dans sa *Dîme royale* un formulaire qui peut servir pour tout un pays pour « le dénombrement général des peuples, fonds de terre, bois, maisons, bestiaux, etc. ». Toutefois, dans l'ensemble, il n'a pu obtenir que des renseignements d'un ordre général. Les quelques chiffres qui concernent l'Agenais sont noyés sans distinction dans le chiffre global qui intéresse ou la Guienne ou la Généralité de Bordeaux « y compris le comté de Bigorre, le Mont-de-Marsan, le pays de Labour et de Soule ». Il ne faut pas non plus oublier que la *Dîme royale* a été écrite dans un but précis, c'est-à-dire pour l'amélioration de la situation financière par une réforme radicale de l'impôt. Vauban n'avait donc point intérêt à atténuer le sombre tableau de la France en 1709. Et pourtant il constate que le royaume n'est point aussi dépeuplé qu'on veut bien le dire. Les documents qu'il a puisés surtout dans les inventaires, dénombrements, situations des intendants faits entre 1698 et 1700 lui font déclarer que la France est habitée par 19,094,146 personnes de tout âge et de tout sexe, et il ajoute : « Voilà sans doute un grand sujet d'étonnement pour ceux qui croient la France si dépeuplée, et de quoi bien surprendre le célèbre Vossius s'il était encore en vie, d'avoir écrit qu'elle ne contenait que 5 millions d'âmes. » La Généralité de Bordeaux, avec les pays nommés précédemment, avait 1.482.304 habitants, c'est-à-dire qu'elle renfermait plus du treizième de la population totale. .

Mais l'Agenais n'est point dénombré à part, pas plus qu'il n'est « arpenté » seul dans le tableau du « contenu de la France en lieues carrées » où il figure avec le Quercy et le Rouergue.

Boisguillebert, lieutenant général au baillage de Rouen, a, dans le « Détail de la France » en 1697, et dans son « Factum de la France en 1707 », dénoncé les abus financiers de toutes sortes du règne de Louis XIV et, selon Saint-Simon, proposé un système de répartition en matière d'impôts « de manière

à soulager le peuple de tous les frais qu'il supportait et à faire rentrer les levées directement dans la bourse du roi ». N'aurait-il point, puisque c'est un réformateur, exagéré certains points de son exposé ? Cependant ses réflexions sont souvent justes et ses renseignements précis. Ils sont même très utiles pour nous quand il nous parle de la Généralité de Montauban; « elle ne vaut pas, dit-il, la sixième partie de la Généralité de Rouen, soit pour la situation qui n'a ni mer ni rivières pour voisines, et pourtant cette dernière ne rapporte au roi qu'un tiers de plus. La Généralité de Montauban, en taille seule, qui est réelle, rapporte 3.400.000 livres, tandis que tout ce que le roi a jamais tiré de la Généralité de Rouen, en revenus ordinaires, n'a jamais été à plus de 6 à 7 millions, tout compris... » Les lignes qui suivent nous intéressent bien davantage étant donnée la date de l'ouvrage, 1698. « Dans la Généralité de Montauban, il est impossible de trouver un pied de terre auquel on ne fasse rapporter tout ce qu'il peut produire; il n'y a point d'homme, quelque pauvre qu'il soit, qui ne soit couvert d'un habit de laine d'une manière honnête; qui ne mange du pain et ne boive de la boisson autant qu'il lui en faut et presque tous usent de viande, tous ont des maisons couvertes en tuiles, et on les répare quand elles en ont besoin. » Nous voilà donc bien loin à la fin du XVII[e] siècle, des dissertations de La Bruyère et des discours de Fénelon. Peut-être dans le parallèle que l'auteur fait entre les deux Généralités de Rouen et de Montauban y a-t-il encore quelque exagération pour les besoins de la cause. Néanmoins il semble ressortir clairement que les habitants du Bas-Quercy ne sont pas absolument misérables, même s'ils ne mangent point tous de la viande. Le fait est certain, c'est que malgré les impôts et les autres malheurs du temps, la terre n'y est pas abandonnée par ses habitants. Sera-t-il inexact de déduire de cette affirmation, bien que nous ayons à nous défier des raisonnements par analogie, que l'état de l'Agenais est sans doute le même que celui du Quercy ? Le climat est le même, le terrain est sans aucun doute meilleur. Valence-d'Agen n'est pas loin de Moissac, les terres alluviales des plaines du Tarn inférieur et

celles de la Garonne, les terres des coteaux voisins sont les mêmes ainsi que les productions. Ces pays du Sud-Ouest ne semblent donc pas absolument misérables.

II. — Le Terroir.

En effet, au début du XVIIIe siècle comme aujourd'hui, l'Agenais était un pays essentiellement agricole dont la réputation, selon le marquis de Boulainvillier, était très grande. La fertilité des alluvions de la Garonne et du Lot était déjà fort appréciée par les Anglais dès le XIIIe et le XIVe siècle. Le pays de plateaux recouverts de limon, situés entre la Garonne et le cours inférieur du Lot, ainsi que ceux qui s'étendent entre cette rivière et le Dropt étaient depuis longtemps mis en culture sans aucun doute. « Ce pays était un très bon fond qui produisait toutes sortes de choses, dont le débit était facile, dit Lamoignon de Courson lui-même en 1715, parce qu'il est bordé par la Garonne et traversé par le Lot qui est navigable par les écluses qu'on y a fait. »

L'Agenais, dit encore l'intendant, est le meilleur de toute la Généralité (de Bordeaux), « le plus riche, le plus abondant et d'un plus grand commerce ». Cet exposé est juste. Jamais pays ne connut autant de cultures diverses. Riche en céréales (le blé et le maïs appelé alors blé d'Espagne étaient fort cultivés), l'Agenais ne pouvait craindre, semble-t-il, la disette, à moins d'intempéries fort rudes et répétées. Si l'on fait exception pour un petit canton « voisin du Périgord et du Quercy, nulle part le sol n'était ingrat ». Là où il était difficile à cultiver, là où l'humus manquait, c'est-à-dire sur les flancs des coteaux poussait la vigne. Cette plante, moins développée que dans le Bordelais, donnait dans l'Agenais même, au dire de Lamoignon de Courson, « toutes sortes de vins » pour l'exportation et aussi beaucoup d'eaux-de-vie dont le principal marché se tenait à la limite de l'Agenais, dans le Bazadais, à La Réole. Les vins doux et muscats de Clairac et de Tonneins,

bons seulement « quand ils avaient passé la mer » avaient une réputation très grande dans l'Europe occidentale. Les plantes industrielles étaient également prospères. Les chènevières d'Aiguillon et d'autres « lieux » — chaque propriétaire réservait son coin le plus fertile pour sa plantation de chanvre — donnaient de bons revenus à l'exportation. Les pays étrangers surtout les pays maritimes l'achetaient pour faire des cordages. Le lin, dont la culture, aujourd'hui, a à peu près disparu, fournissait une graine estimée par les habitants du nord de la France et par les Hollandais, gros clients du pays d'Agenais. Comme aujourd'hui, les fruits de toute espèce étaient récoltés un peu partout et, déjà, les pruniers fournissaient des fruits secs à destination des pays lointains. Enfin la culture du tabac était encore une nouvelle source de richesse. Elle avait été réglée par divers arrêts du Conseil du Roi, notamment par ceux du mois de février 1674 et du 14 mars 1676, complétés par « l'ordonnance de juillet 1681. Seize paroisses seulement avaient été autorisées à faire des plantations, afin de ne point diminuer l'étendue des terres ensemencées de blé. Ces seize paroisses étaient Clairac, Tonneins, Aiguillon, Damazan, Monheurt, Puch, Gontaud, Villeton, Le Mas-d'Agenais, La Gruère, Fauillet, Grateloup, Laparade, Lafitte, Caumont et Verteuil, toutes situées dans la plaine inférieure du Lot et dans la plaine de la Garonne, depuis le confluent de cette rivière jusqu'aux « limites du pays ». L'intendant nous apprend que le tabac était récolté « sous mêmes formes de cordes a râper » à destination des ports de Marseille, de Gênes et de toute l'Italie. Le tabac à fumer n'était cultivé qu'en petite quantité.

Pour être complet, l'intendant aurait pu ajouter que le pays produisait des légumineuses en abondance, surtout des fèves et des petits pois, des gesses également, que la culture maraîchère, sans être très répandue, était pratiquée partout : ail, échalottes, oignons, artichauts se trouvaient dans tous les jardins et toutes les métairies; les cucurbitacées, citrouilles et melons venaient fort bien dans les bonnes terres. Sans doute l'élevage était encore peu développé, mais les bœufs et les va-

ches de labour abondaient dans les grosses propriétés; les ânes et les mulets étaient utilisés dans les petites. La basse-cour renfermait toujours au moins quelques poules, parfois des dindons, des canards et des oies. L'élevage des porcs était pratiqué dans le nord de l'Agenais et, si nous en croyons les mercuriales, les brebis et les chèvres abondaient aussi et leur chair était vendue par la boucherie. Agen et les communautés voisines avaient un banc de « la petite et de la grande chèvrerie ».

Avec des ressources aussi multiples, il semble donc fort difficile de croire que ce pays ait été complètement dépourvu du nécessaire, même pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Ce n'était pas un pays frontière. Depuis les guerres de religion, il n'avait point été ravagé par les hommes d'armes ou ruiné par les passages incessants des troupes et par les déprédations des maraudeurs ; il n'avait point subi « les dégâts ordinaires » qui étaient le sort des malheureuses provinces du Nord et de l'Est « foulées par la guerre ». A ce point de vue, depuis plus d'un siècle, l'Agenais avait été un pays privilégié. Certes, les habitants étaient loin d'être riches et peu sans doute vivaient largement, mais ils vivaient, même aux heures difficiles, avec du pain de froment, pour quelques-uns, de méture, de seigle et de maïs pour le plus grand nombre.

Cependant il y avait quelques ombres au tableau. La propriété était entre les mains de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. Certes il y avait assurément des petits propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, mais il est fort difficile, vu l'état des documents, d'établir la portion de territoire qu'ils détenaient par rapport aux privilégiés et aux bourgeois. Les procédés de culture, dans l'ensemble, étaient rudimentaires. Les cultivants étaient des métayers partageant par moitié ou par tiers les récoltes les plus importantes. Clercs, nobles ou bourgeois, donnaient leurs terres aux paysans non propriétaires et ceux-ci vivaient sur le sol, après avoir partagé les fruits avec « leurs maîtres ». Leur degré d'instruction était faible. Le plus grand nombre ne sa-

vait pas lire; les femmes surtout étaient fort ignorantes. Ils cultivaient comme l'avaient fait leurs ancêtres, pratiquant à peu près tous le système de la jachère et de l'assolement triennal. En matière d'engrais ils ne connaissaient guère que le fumier de ferme généralement mal soigné. Ils ne possédaient point d'outils perfectionnés et labouraient, pour la plupart, comme les Gaulois, avec la charrue à soc de bois. Ils l'utilisaient surtout pour les cultures exigeantes comme le chanvre et le tabac. Quand il y avait abondance de récolte, il leur était assez difficile d'en tirer un bon parti, c'est-à-dire de les vendre pour l'exportation. Les riverains de la Garonne et du Lot, ou ceux qui étaient peu éloignés des deux rivières, portaient bien leurs denrées aux nombreux ports qui s'échelonnaient tout le long de la tire ou chemin de halage, mais ceux qui en étaient éloignés de quelques kilomètres éprouvaient des embarras inouïs pour faire les charrois. En hiver et généralement pendant six mois de l'année, l'état des routes et des chemins ne permettaient point le transport des matières lourdes (blé ou vin). En été, sans doute, les transports étaient plus faciles mais toujours onéreux. Quelques-uns se faisaient à dos de cheval ou de mulet, mais peu nombreux étaient ceux qui possédaient une monture. C'est pourquoi les intempéries avaient un effet exceptionnel sur la culture. Dans les bonnes années, blés et grains en général étaient à vil prix; dans les années où la production était médiocre on pouvait craindre la disette, d'autant plus que la population augmentait et les familles nombreuses n'étaient pas rares.

O. GRANAT.

(*à suivre*)

GEORGE SAND EN GASCOGNE

(Suite[1])

Malgré les promesses faites six mois avant, mais oubliées d'un commun accord, le jeune ménage alla achever l'hiver a Bordeaux, se faisant suivre cette fois de Maurice, âgé à peine de trois ans. Aurore y retrouva l'agréable société des eaux de Cauterets. « J'y fis connaissance, dit-elle, avec les oncles, cousins et cousines de mon mari, tous gens très honorables et qui me témoignèrent de l'amitié ». Elle y revit surtout, ce qu'elle ne dit pas, Aurélien de Sèze, déjà avocat-général, de plus en plus correct et froid, toujours fidèle à son serment.

Tous les jours elle voyait sa chère Zoé, ses sœurs, ses frères. « Mais un jour, écrit-elle, que j'étais chez elle sans Maurice, mon mari entra brusquement, très pâle, en me disant : « Il est mort ! » Je crus que c'était Maurice; je tombai sur mes genoux. Zoé, qui comprit et entendit ce qu'ajoutait mon mari, me cria vite : « Non, non, votre beau-père ! » Les entrailles maternelles sont féroces; j'eus un violent mouvement de joie; mais ce fut un éclair. J'aimais véritablement mon vieux papa, et je fondis en larmes. »

George Sand, comme presque toujours, est ici très sincère. N'avait-elle pas déjà écrit, à propos de lui : « Mon beau-père était enjoué et bienveillant, colère, mais tendre, sensible et juste. J'aurais volontiers passé ma vie auprès de cet aimable vieillard, et je suis certain que nul orage domestique n'eut approché de nous ; mais j'étais condamnée à perdre tous mes protecteurs naturels, et je ne devais pas conserver longtemps celui-là. »

---

(1) Voir n° de Mars-Avril

La mort du baron Dudevant, arrivée le 26 février 1826, enlevait en effet à la jeune femme son plus solide soutien. Entre son mari, dont elle s'éloignait de plus en plus, et sa belle-mère qu'elle n'aima jamais et qui le lui rendait bien, l'existence devenait fort pénible pour elle. Guillery, dont cette dernière avait la jouissance, allait lui être fermé. Quel avenir lui était-il réservé ?

Les jeunes époux s'empressèrent, à la nouvelle de la mort du colonel, de quitter le même jour Bordeaux et de rentrer à Guillery, où ils passèrent une quinzaine seulement auprès de la baronne. Dans quel état d'esprit la trouvèrent-ils et comment ressentait-elle la perte qu'elle venait de faire en la personne de son mari ? C'est ce que va nous expliquer Aurore dans ce curieux portrait qu'elle trace d'elle et que ne désavouerait pas la plume moderne de Paul Bourget :

« Nous trouvâmes Madame Dudevant dans la chambre même où, en deux jours, son mari était mort d'une attaque de goutte dans l'estomac. Elle n'était pas encore sortie de cette chambre qu'elle avait habitée une vingtaine d'années avec lui, et où les deux lits restaient côte à côte. Je trouvai cela touchant et respectable. C'était de la douleur comme je la comprenais, sans effroi ni dégoût de la mort d'un être bien-aimé.

« J'embrassai Madame Dudevant avec une véritable effusion et je pleurai tant tout le jour auprès d'elle, que je ne songeai pas à m'étonner de ses yeux secs et de son air tranquille. Je pensais d'ailleurs que l'excès de la douleur retenait ses larmes et qu'elle devait affreusement souffrir de n'en pouvoir répandre; mais mon imagination faisait tous les frais de cette sensibilité refoulée. Madame Dudevant était une personne glacée autant que glaciale. Elle avait certainement aimé son excellent compagnon, et elle le regrettait autant qu'il lui était possible; mais elle était de la nature des lièges; elle avait une écorce très épaisse qui la garantissait du contact des choses extérieures; seulement cette écorce tenait bien et ne tombait jamais.

« Ce n'est pas qu'elle ne fût aimable; elle était gracieuse à

la surface, un grand savoir-vivre lui tenant lieu de grâce véritable. Mais elle n'aimait réellement personne et ne s'intéressait à rien qu'à elle-même. Elle avait une jolie figure douce sur un corps plat, osseux, carré et large d'épaules. Cette figure donnait confiance, mais la face seule ne traduit pas l'organisation entière. En regardant ses mains sèches et dures, ses doigts noueux et ses grands pieds, on sentait une nature sans charme, sans nuances, sans élans ni retours de tendresse. Elle était maladive, et entretenait la maladie par un régime de petits soins dont le résultat était l'étiolement. Elle était vêtue en hiver de quatorze jupons qui ne réussissaient pas à arrondir sa personne. Elle prenait mille petites drogues, faisait à peine quelques pas autour de sa maison, quand elle rencontrait, un jour par mois, le temps désirable. Elle parlait peu et d'une voix si mourante qu'on se penchait vers elle avec le respect instinctif qu'inspire la faiblesse. Mais dans son sourire banal, il y avait quelque chose d'amer et de perfide, dont par moments j'étais frappée et que je ne m'expliquais pas. Ses compliments cachaient les petites aiguilles fines d'une intention épigrammatique. Si elle eut eu de l'esprit, elle eût été méchante.

« Je ne crois pourtant pas qu'elle fût foncièrement mauvaise. Privée de santé et de courage, elle était aigrie intérieurement, et, à force de se tenir sur la défensive contre le froid et le chaud et de se défier de tous les agents extérieurs qui pouvaient apporter dans son état physïque une perturbation quelconque, elle en était venue à étendre ces précautions et cette abstention aux choses morales, aux affections et aux idées. Elle n'en était que plus tendue et plus nerveuse, et, quand elle était surprise par la colère, on pouvait s'émerveiller de voir ce corps brisé retrouver une vigueur fébrile, et d'entendre cette voix languissante et cette parole doucereuse prendre un accent très âpre et trouver des expressions très énergiques.

« Elle était, je crois, tout à fait impropre à gouverner ses affaires, et quand elle se vit à la tête de sa maison et de sa fortune, il se fit en elle une crise d'effroi et d'inquiétude

égoïste qui la conduisit spontanément à l'avarice, à l'ingratitude et à une sorte de fausseté. Ennuyée de sa froide oisiveté, elle attira tour à tour auprès d'elle des amis, des parents, ceux de son mari et les siens. Elle exploita leurs dévouements successifs, ne put vivre avec aucun d'eux et s'amusa à les tromper tous en morcelant sa fortune entre plusieurs héritiers qu'elle connaissait à peine, et en frustrant d'une récompense méritée jusqu'à de vieux serviteurs qui lui avaient consacré trente ans de soins et de fidélité.

« Elle était riche par elle-même, et n'ayant pas d'enfants, même adoptifs, il semble qu'elle eût dû abandonner à son beau-fils au moins une partie de l'héritage paternel. Il n'en fut rien. Elle s'était assuré de longue main, par testament, la jouissance de cette petite fortune, et même elle avait tenté d'en saisir la possession par la rédaction d'une clause qui se trouva, heureusement pour l'avenir de mon mari, contraire aux droits que la loi lui assurait.

« Mon mari, connaissant d'avance les dispositions testamentaires de son père, ne fut pas surpris de ne voir aucun changement dans sa situation. Il resta très soumis et aussi tendre qu'il lui fut possible auprès de sa belle-mère, espérant qu'elle lui ferait plus tard la part meilleure; mais ce fut en pure perte. Elle ne l'aima jamais, le chassa de son lit de mort et ne lui laissa que ce qu'elle n'avait pu lui ôter.

« Cette pauvre femme m'a fait, à moi, sous d'autres rapports, tout le mal qu'elle a pu; mais je l'ai toujours plainte. Je ne connais pas d'existence qui mérite plus de pitié que celle d'une personne riche sans postérité, qui se sent entourée d'égards qu'elle peut croire intéressés, et qui voit dans tous ceux qui l'approchent des aspirants à ses largesses. Etre égoïste par instinct avec cela, c'est trop, car c'est le complément d'une destinée stérile et amère. »

Quoique en grand deuil, le jeune ménage Dudevant reprit, presque aussitôt après la mort du vieux baron, le chemin de Bordeaux. C'est du moins ce qu'écrit George Sand dans ses Mémoires. Sur ce qu'elle y fit, elle ne nous donne aucun détail. « Nous retournâmes à Bordeaux, puis encore à Guillery, au

mois de mai. » Et c'est tout. Mais le charme est tout à fait rompu. « Cette fois, dit-elle, le pays ne me parut pas agréable. Ce sable fin devient si léger, quand il est sec, que le moindre pas le soulève en nuages ardents qu'on avale quoiqu'on fasse. Nous passâmes l'été à Nohant, et, de cette époque jusqu'en 1831, je ne fis plus que de très courtes absences. »

Aurore Dudevant ne revint plus habiter Guillery. La présence de sa belle-mère l'en éloigna pour toujours.

Continua-t-elle, à Bordeaux, ou ailleurs, à voir Aurélien de Sèze ? Il semble bien que non; « ce dernier ayant pris au plus grand sérieux, comme il faisait toutes choses, écrit M. Doumic, ce rôle d'ami de l'âme qu'il s'était assigné. Il devint pour la jeune femme un directeur de conscience. On a conservé les lettres qu'il lui adressait. Nous les connaissons par les analyses et les extraits qu'en a publiés M. Rocheblave et par les commentaires pénétrants qu'il en a donnés. (*Revue de Paris*, 15 décembre 1894.) Ce sont des lettres de direction, des lettres spirituelles. Le confesseur laïque s'efforce surtout de calmer les impatiences de cette âme chaque jour plus ardente et plus inquiète ; il combat en elle cette manie de philosopher, ce désir de tout creuser, de tout approfondir. Fort de son calme, il lui redit en cent façons : « Soyez calme ! » Le conseil est bon ; la difficulté n'était que de le suivre. »

Aussi semble-t-il qu'Aurore lui échappe peu à peu et se soit, la première, lassée d'une relation, qui resta toujours pure, et, de ce fait, ne fut qu'une crise d'enthousiasme. Quand ils sont si éthérés, les amours peuvent-ils durer longtemps ?

Un matin de septembre 1828, un visiteur frappa à la porte de la maison de Nohant, où s'était retirée définitivement Aurore Dudevant. C'était Aurélien de Sèze. « Je me souviens de l'étonnement d'un de mes amis de Bordeaux, écrit-elle sans le nommer, qui était venu nous voir, quand il me trouva, de grand matin, seule au salon, dépliant et arrangeant la layette, qui était encore en partie dans ma boîte à ouvrage. « Que faites-vous donc là, me dit-il ? — Ma foi, vous le voyez, lui répondis-je, je me dépêche pour quelqu'un qui arrive plus tôt

que je ne pensais. » Solange venait, en effet, ce jour-là, au monde. M. de Sèze la salua et partit assitôt. Ce fut une des dernières rencontres des deux anciens amoureux.

Malgré la naissance de sa fille, malgré les soins qu'elle ne cessait de prodiguer à son fils chéri, Maurice, Aurore Dudevant tomba à ce moment dans un isolement moral absolu. Elle ne s'en cache pas dans ses Mémoires.

« La solitude morale, avait-elle écrit précédemment, était profonde, absolue; elle eût été mortelle à une âme tendre et à une jeunesse encore dans sa fleur, si elle ne se fût remplie d'un rêve qui avait pris l'importance d'une passion, non plus dans ma vie, puisque j'avais sacrifié ma vie au devoir, mais dans ma pensée. Un être absent avec lequel je m'entretenais sans cesse, à qui je rapportais toutes mes réflexions, toutes mes rêveries, toutes mes humbles vertus, tout mon platonique enthousiasme, un être excellent en réalité, mais que je parais de toutes les perfections que ne comporte pas l'humaine nature, un homme enfin qui m'apparaissait quelques jours, quelques heures parfois, dans le courant d'une année, et qui, romanesque auprès de moi, autant que moi-même, n'avait mis aucun effroi dans ma religion, aucun trouble dans ma conscience, ce fut là le soutien et la consolation de mon exil dans le monde de la réalité. »

Mais ce soutien ne devait pas, ne pouvait pas être éternel. Trois ans se passèrent, au bout desquels George Sand écrit cette admirable confession, la seule sur son premier roman : « L'être absent, je pourrais presque dire l'*invisible*, dont j'avais fait le troisième terme de mon existence, (*Dieu*, *lui* et *moi*) était fatigué de cette aspiration surhumaine à l'amour sublime. Généreux et tendre, il ne le disait pas; mais ses lettres devenaient plus rares, ses expressions plus vives ou plus froides, selon le sens que je voulais y attacher. Ses passions avaient besoin d'un autre aliment que l'amitié enthousiaste et la vie épistolaire. Il avait fait un serment qu'il m'avait tenu régulièrement et sans lequel j'eusse rompu avec lui; mais il ne m'avait pas fait de serment restrictif à l'égard des joies ou des plaisirs qu'il pouvait rencontrer ailleurs. Je sentis que je

devenais pour lui une chaîne terrible ou que je n'étais plus qu'un amusement d'esprit. Je penchai trop modestement vers cette dernière opinion, et j'ai su plus tard que je m'étais trompée. Je ne m'en suis que davantage applaudie d'avoir mis fin à la contrainte de son cœur et à l'empêchement de sa destinée. Je l'aimai longtemps encore dans le silence et l'abattement. Puis je pensai à lui avec calme, avec reconnaissance, et je n'y pensai jamais qu'avec une amitié sérieuse et une estime fondée.

« Il n'y eut ni explication, ni reproche, dès que mon parti fut pris. De quoi me serais-je plainte ? Que pouvais-je exiger ? Pourquoi aurais-je tourmenté cette belle et bonne âme, gâté cette vie pleine d'avenir ? Il y a d'ailleurs un point de détachement où celui qui a fait le premier pas ne doit plus être interrogé et persécuté, sous peine d'être forcé de devenir cruel ou malheureux. Je ne voulais pas qu'il en fut ainsi. Il n'avait pas mérité de souffrir, *lui*, et moi je ne voulais pas descendre dans son respect, en risquant de l'irriter...

« Quand ce divorce tranquille, mais sans retour, fut accompli, j'essayai de continuer l'existence que rien d'extérieur n'avait dérangée ni modifiée; mais cela fut impossible. Ma petite chambre ne voulait plus de moi. »

Des soucis domestiques, de nouveaux conflits avec son mari, qui ouvertemnt trompait sa femme avec les servantes de la maison et s'adonnait de plus en plus à la boisson, rendirent à Madame Dudevant le séjour de Nohant tout à fait impossible. Elle n'eut plus qu'une idée, fuir ce lieu de supplice, reprendre sa liberté, aller à Paris. Elle s'en ouvrit à Casimir, ne demanda qu'une pension annuelle de 1,500 livres, prit un certain Boucoiran comme précepteur de ses enfants qu'elle laissait à son mari, et lui promit de revenir passer l'été avec lui. Casimir accepta, sans restriction aucune, ce pacte étrange; et, dès la fin du terrible hiver de 1830, la jeune femme, libre enfin, prenait le chemin de Paris.

Nous ne l'y suivrons pas, la vie qu'elle allait mener désormais étant connue de tous, et ce sujet ne rentrant pas dans le cadre tout local de cette étude.

Disons toutefois que, longtemps encore, les relations entre les deux époux demeurèrent, non seulement des plus correctes, mais, chose assez bizarre, affectueuses. Nous en avons pour preuve les nombreuses lettres inédites qu'Aurore écrivit à ce moment à son mari. Elles font partie de la collection de Madame Lesueur de Pérès et méritent, ainsi que nous l'avons fait pour la lettre célèbre du 8 novembre, que nous nous y arrêtions un instant, étant toujours inédites.

Du premier paquet de lettres de 1824 et 1825 nous ne dirons rien, sinon qu'elles sont simples, courtes, naturelles, d'une grâce exempte de tout souci. Il y est surtout question des enfants en général et de Maurice en particulier. Une d'elles commence ainsi : « Où es-tu ? que fais-tu, mon ange ? »

Celles de 1826, beaucoup moins nombreuses, n'offrent aucune particularité.

Des dix lettres de 1827, toujours écrites de Nohant et adressées à Guillery où villégiature « son bon vieux Casi », ainsi qu'elle le nomme, une seule est à retenir, celle où Aurore raconte à son mari une déclaration d'amour qu'elle a eu à subir de Jules, sans doute le précepteur de ses enfants, pendant une leçon de botanique.

De Périgueux, où elle séjourne assez longtemps en septembre 1829, chez une de ses amies Félicie Mollier, elle donne à son mari, à ce moment à Paris, de curieux détails sur la vie agricole de la province. Elle a pris froid en route. Mais elle va mieux. Maurice est assez avancé pour lire déjà une lettre d'elle. Elle vient de l'écrire avec une plume d'or, qui n'en est pas meilleure pour cela et qui est si lourde que sa main en est toute engourdie. Elle ordonne à Casimir de s'amuser, d'aller souvent au spectacle, de faire surtout de bons dîners. Elle ne lui demande, comme cadeau de retour, qu'un chien, pas un chien de chasse ni de basse-cour, mais un chien entre le gros et le petit, trop gros pour être mis sur les genoux, mode fort sale et fort ennuyeuse, trop petit pour coucher dehors, courir au loin et revenir tout crotté. C'est un chien dont elle voudrait se faire une société dans son cabinet, soit un petit danois moucheté, soit un loup blanc ou gris, surtout pas de

chien noir, ni à longue barbe, ni de chien de manchon, ni de roquet aboyeur. C'est un caprice de folle qui la tient depuis longtemps.

En 1830, elle est à Paris. Les seize lettres qu'elle écrit à son mari, installé à Nohant, mériteraient toutes qu'on les analysât. Jamais elle n'a mieux joui de sa liberté. Dans la première du 12 mai, elle a pris des glaces au Palais-Royal. Dans le vitrage de la voûte se reflétait un rayon de lune, qui, mêlé à la clarté des globes allumés, donnait l'illusion d'un palais de fée. Elle a entendu *Fra Diavolo*, dont la musique est très chantante, est allée, toujours avec Félicie Mollier, à Feydeau, puis à l'Odéon où on lui a assassiné Monaldeschi sous les yeux. C'est, paraît-il, du dernier genre. Elle commence à s'y habituer; car, chaque soir, elle est témoin d'une exécution, ou d'une pendaison, ou d'un suicide, ou tout au moins d'un empoisonnement, et ce, avec accompagnement de cris, de convulsions, de spasmes d'agonie. C'est charmant ! A son avis, le mauvais, le faux, le guindé ont envahi la scène et la littérature. Toutes ces pièces sont d'un goût détestable; le théâtre est en pleine décadence.

Puis, elle annonce que sur les instances de Zoé, elle va aller passer deux jours seulement à Bordeaux. Mais elle ne verra pas Aurélien qui est toujours à la campagne.

Le 23 mai, elle est de retour à Paris et donne à son mari d'amples détails sur l'emploi de son temps à Bordeaux. Naturellement elle a vu Aurélien et est allée avec lui se promener sur l'eau, bien que la rivière ait eu du roulis comme au lazaret de Blaye. Aurélien du reste est bien changé, bien vieilli, bien triste. Ce n'est plus qu'un parfait ami. Mais, en revanche, comme la nature était belle le long de la route suivie par la diligence. Elle a fait la moitié de la route à pied, courant après les papillons, cueillant des fleurs dont la campagne est embaumée. Jamais le Midi n'a été plus admirable qu'en ce moment. Suit la description d'une chapelle gothique à Angoulème, d'un charmant petit village près de Tours, puis enfin du parc de Rambouillet.

Les journées de juillet viennent de changer la face des

choses. Aurore est toujours à Paris, et, dès l'hiver de 1831, installée définitivement dans sa mansarde du quai Saint-Michel.

Elle écrit, au 21 février, qu'elle n'a pas eu le temps d'aller entendre les Saint-Simoniens. Elle ne voit dans leur doctrine qu'une erreur impraticable. L'opinion générale en fait déjà justice. Mais elle arrive de la Chambre, où toute l'agitation politique s'est jetée. La séance a été des plus orageuses. La dissolution s'en suivra. C'est à la volonté nationale qu'on va en appeler. Les élections seront le dernier refuge des vrais amis de la liberté. Elle engage donc son mari à travailler l'opinion des électeurs sur lesquels il peut avoir quelque influence. Il faut conserver M. Duris-Dufresne qui siège à côté de Lafayette, de Tracy, de Salverte, d'Odillon Barrot, enfin de tout ce que la Chambre a conservé de pur dans son sein.

Elle lui apprend encore, dans une autre lettre, qu'elle travaille beaucoup, qu'elle a vu Delatouche, et qu'il doit la mener dimanche à l'abbaye au Bois chez Madame Récamier. Delphine Gay y lira des vers, et elle y verra toutes les célébrités de l'époque. Elle termine un roman et est très occupée d'un article qui doit paraître dans la *Revue de Paris*. On lui offre d'entrer au *Figaro*, mais elle n'en veut pas.

Peu après, elle a vu le Napoléon de Dumas à l'Odéon, pièce pitoyable où Frédéric Lemaître est bien inférieur à ses autres créations. Mais elle vient d'entendre Madame Malibran dans *Othello*, et elle est sortie ravie. Elle l'a fait pleurer, frémir, souffrir enfin comme si elle eut assisté à une scène réelle de la vie. « Cette femme est la première gloire de l'Europe, belle comme une vierge de Raphaël, simple, énergique, naïve. C'est la première cantatrice et la première tragédienne. J'en suis enthousiaste. » Ce soir elle va à l'Opéra entendre *Moïse ;* demain elle ira au Gymnase, puis elle se reposera des spectacles et travaillera une quinzaine de jours. Elle aura, croit-elle, sous peu, l'occasion de rencontrer Casimir Delavigne. Si elle peut avoir son appui, elle sera à flot. Elle a du reste besoin d'argent. Elle prie son mari de lui en envoyer

pour payer ses dettes. Il n'y a qu'un milieu entre mendier et payer, c'est la Morgue, qui est vis-à-vis de ses fenêtres, où elle voit tous les jours des gens, morts faute de vingt francs !

Aux beaux jours, Aurore prit le chemin de Nohant, où elle passa l'été de 1831. Les deux époux durent rentrer en décembre à Paris, mais Casimir pour peu de temps ; car, à la date du 26 décembre, sa femme lui demande s'il a fait un bon voyage, et s'il n'a pas eu trop froid. Quant à elle, elle a repris sa vie de stricte économie. Ce n'est pas tous les jours fête, comme au temps du séjour de son mari, qui a été pour elle « un vrai temps de bombance et de débauche » dont elle le remercie.

Une très curieuse lettre est celle où, le 31 décembre 1831, elle dépeint Paris ravagé par le choléra. Elle a soin de donner à son bon vieux Casi de multiples conseils pour qu'il évite la terrible maladie, « qui frappe principalement les ivrognes ». Elle en a eu une légère attaque. Du thé bien chaud et de la laine ont suffi pour l'en débarrasser.

Puis, le 7 juin 1832, c'est le récit d'une émeute dont les péripéties se sont déroulées sous sa fenêtre, où l'on s'est battu depuis huit heures du soir jusqu'à minuit. Au moment où elle écrit, on amène les cadavres à la Morgue par charretées. L'émotion l'a rendue malade; elle est brisée.

Nous arrivons à 1833, l'année, on le sait, de la liaison de George Sand avec Musset, du voyage en Italie, du coup de folie romantique, ainsi que l'écrit si justement M. René Doumic. George Sand, qui, par ordre de sa belle-mère, n'a plus le droit « de compromettre son nom en *le mettant sur les cou-« vertures de livres imprimés* », vient de prendre ce pseudonyme, après la publication de son premier roman ***Rose et Blanche***, en collaboration avec Jules Sandeau. Elle a 29 ans. Elle a publié *Indiana*, *Valentine*, et *Lélia*. Elle réunit en elle toutes les séductions de la femme, tous les attraits de la célébrité. Comment résister à ses charmes, surtout quand on n'a que vingt-trois ans, qu'on est aimable, spirituel, audacieux, et par-dessus tout poète, comme l'est Alfred de Musset. Ils s'aimèrent, se le dirent au mois d'août de cette année, et,

après une assez courte apparition à Fontainebleau, décidèrent d'aller admirer ensemble les beautés de l'Italie.

On pourrait croire qu'Aurore ait été tant soit peu gênée pour apprendre à son mari cette fugue amoureuse. Pas le moins du monde. Le samedi 30 novembre, elle lui annonce, avec la plus placide tranquillité, son départ pour l'Italie, où elle va passer l'hiver, à seule fin de guérir les rhumatismes dont elle est abîmée. Elle déposera, en passant, Solange à Nohant, qu'elle reprendra au printemps. Quant à Maurice, elle le confie à Papet qui est doux, tranquille, gai avec les enfants et d'une obligeance extrême.

Mais, le 9 décembre, son itinéraire est changé. Elle ne passera plus par Nohant; mais elle enverra Solange accompagnée de sa bonne. Et, le 12, s'il lui arrivait en route le hasard de se casser le cou, elle prie son mari de faire honneur à ses engagements et de payer quelques petites sommes à ses fournisseurs. Elle espère qu'il n'aura pas cette peine et qu'elle rapportera ses os.

Le même jour, 12 décembre 1833, les deux amants quittèrent Paris. Nous ne les suivrons pas dans ce voyage dont la narration a fait couler tant d'encre et a été définitivement écrite par M. Charles Maurras dans son livre *Les Amants de Venise* et par Madame Arvède Barine dans sa *Biographie d'Alfred de Musset.* Citons simplement les cinq lettres qu'elle eut encore le courage d'écrire, d'au-delà des monts, à son mari.

La première est du 5 mars 1834. Elle est datée de Venise. On sait que, arrivés le 19 janvier dans cette ville et installés à l'hôtel Danieli sur le quai des Esclavons, Alfred de Musset y tomba malade et fut presque à la mort. George Sand le soigna avec un dévouement de mère. Le 5 mars, il était sauvé. Naturellement Aurore n'en dit rien à son mari. Elle lui parle d'elle, de sa propre maladie, de sa convalescence. Elle est guérie, elle se promène tout le jour en gondole et, le soir, elle va au théâtre, où elle a entendu Madame Pasta. Comme elle se plaît beaucoup ici, que Venise est la plus belle ville de l'univers, que la vie y est charmante et à bon marché, elle y

demeurera encore un mois ; puis elle rentrera à Paris par Genève et ira passer l'été à Nohant.

La seconde lettre est du 6 avril. Le drame a eu lieu dans l'intervalle. Musset a surpris l'infidélité de sa maîtresse avec le jeune docteur Pagello qui l'avait sauvé. Il leur a pardonné, les a même unis ! puis il est parti le 29 mars, mais la mort dans l'âme, le désespoir dans le cœur.

George Sand est restée seule avec son nouvel amant. Elle a beaucoup souffert. Rien cependant n'y paraît dans la lettre qu'elle adresse, à ce moment, à son mari.

Si elle a des caprices, comme il le lui reproche, du moins lui n'en souffre pas. Qu'il se contente de gronder Maurice de ce qu'il ne lui écrit pas. Elle ne veut pas que son père cherche à lui enlever l'affection qu'il a toujours eue pour elle. Ce serait un crime que de vouloir lui ravir l'estime de son enfant. Elle a vu Vicence, Bassano, Feltre, tous ces lieux célèbres par les victoires de nos armées; mais les villes et les campagnes portent encore les traces de nos ravages. (Voir pour plus amples détails ses *Lettres d'un Voyageur.*)

Toujours à Venise, elle écrit, le 1er juin, une lettre charmante à sa fille Solange, la consolant de son absence, lui promettant son prompt retour, l'encourageant à travailler, lui jurant de ne la plus quitter; puis, le 8 juillet, toujours de la même ville, à son mari, quelques lignes dont Maurice fait tous les frais; enfin, le 30 juillet, une dernière, de Milan, où elle lui décrit les sites admirables de la Lombardie, le lac de Garde, le lac d'Iseo, les Alpes « où elle chercha en vain une nature aussi extraordinaire et aussi pittoresque qu'aux Pyrénées », et où elle annonce son retour par le lac Majeur, le Mont-Blanc et l'hospice du mont Saint-Bernard. Elle s'extasie aussi devant la merveilleuse cathédrale de marbre blanc, les richesses artistiques du Musée, les splendeurs de l'Italie. Mais elle s'arrête brusquement, pensant que Casimir est insensible à toutes ces beautés. Et elle clôt sa lettre en lui vantant la richesse agricole de la Lombardie, où, douce ironie ! « une vache, lui apprend-elle, rapporte au moins un franc par jour, tous frais payés ! »

La précieuse correspondance de George Sand avec son mari est restée inédite. Elle contient près de quatre-vingts lettres qui, presque toutes, mériteraient enfin de voir le jour. La dernière, de cette première série, est datée du jeudi 22 août 1834.

Deux ans après, les époux Dudevant s'intentaient un procès en séparation de corps. Dans son *Histoire de ma Vie* George Sand en a longuement raconté toutes les phases. Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement que deux jugements du tribunal de 1re instance de La Chatre, l'un du 16 février 1836, l'autre du 11 mai suivant, prononcèrent la séparation en faveur de Madame Dudevant, et lui attribuèrent l'éducation et la garde de ses enfants. Son mari fit appel devant la Cour de Bourges ; l'affaire fut plaidée les 25 et 26 juillet de cette même année ; mais, avant que l'arrêt ne fût rendu, Casimir se désista, avide de repos. La Cour donna acte de ce désistement, et le jugement de La Chatre reçut son plein et entier effet.

Ph. Lauzun.

(*à suivre*)

NOTICE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AGEN

(1791-1897)

suite et fin *

Les Administrations municipales, qui s'étaient succédé depuis 1810, avaient presque toutes reconnu l'utilité de déplacer une deuxième fois la bibliothèque communale. Mais, faute de local à la fois disponible et assez vaste pour être aménagé convenablement, l'exécution de ce projet avait été toujours ajournée. Cette situation se prolongea jusqu'en 1872, époque à laquelle la ville d'Agen acquit l'ancien Palais de Justice (1) avec toutes ses dépendances, et en fit le siège de la Mairie.

Le maire, M. Gué, se préoccupa, à son tour, du sort de la bibliothèque. Il examina les locaux devenus libres, et fit faire par l'Ingénieur de la ville une estimation de la dépense qu'occasionnerait la translation de cet Etablissement au nouvel Hôtel-de-Ville. Ce projet fut soumis au Conseil municipal (2), et dans la séance du 13 janvier 1874, un crédit de cinq mille francs fut ouvert pour l'aménagement du local (3).

L'Autorité supérieure avait approuvé ce vote. Les affiches avaient été faites et placardées en vue de l'adjudication des travaux d'appropriation, lorsqu'une nouvelle Municipalité (4),

---

(*) Voir n° de mars-avril.

(1) Aujourd'hui, l'Hôtel-de-Ville.

(2) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 4 mai 1873.

(3) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 13 janvier 1874.

(4) Par décret du 10 avril 1874, M. Meynot fut nommé maire d'Agen, avec MM. de Lacvivier et Bez, comme 1er et 2e adjoints.

nommée par décret du 10 août 1874, entra en fonctions et refusa de ratifier le projet élaboré par sa devancière.

L'année suivante (31 mai 1875), M. Pozzy fut invité par le Conseil municipal à procéder à la confection d'un catalogue alphabétique. Ce catalogue, que possède aussi la bibliothèque, fut terminé vers la fin de l'année 1877. Il consiste en un registre in-folio relié, divisé ainsi qu'il suit :

1° Livres composant la bibliothèque........ 386 pages.
2° Auteurs de l'Agenais................... 43 —

On a constaté que dans ce second inventaire, comme dans le premier, les titres de certains ouvrages latins sont transcrits fautivement, ce qui, d'ailleurs, n'empêche pas de les retrouver sans peine. Cependant, le Conseil municipal s'était occupé, maintes fois, de la question du changement de la bibliothèque. Mais, pour divers motifs, l'exécution des mesures arrêtées fut toujours ajournée (1).

Les choses en étaient là quand, par décret du 19 mai 1876, une nouvelle Municipalité fut nommée (2). Le Maire, M. Lugeol, fit modifier les cahiers des charges et devis dressés en 1873, en vue du transfèrement de la bibliothèque. Ce projet rectifié fut approuvé par l'Assemblée communale (3). Les travaux commencèrent en septembre 1876 et furent terminés le 14 janvier suivant.

Le transport des volumes contenus dans l'ancien Hôtel-de-Ville se fit assez rapidement. La nouvelle salle était vaste et haute. Mais elle paraissait insuffisante, et on parlait déjà d'empiéter sur des locaux adjacents.

Le 7 février 1877, M. le Préfet de Lot-et-Garonne attirait l'attention de la Municipalité sur l'inexécution, pour la bibliothèque d'Agen, de l'ordonnance du 22 février 1839 (art. 18) relative à l'institution des Comités d'inspection et d'achat de livres.

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 12 et 20 février 1874.

(2) Par décret du 19 mai 1876, M. Lugeol fut nommé maire ; MM. Fabre (Joseph) et Cabadé (Amédée) adjoints.

(3) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 août et 5 septembre 1876.

Le Maire s'empressa de soumettre à l'approbation du Gouvernement, par l'intermédiaire de M. le Préfet, une liste de personnes compétentes. Le 17 février 1877, le Comité d'inspection et d'achat de livres était constitué (1). Il tint sa première réunion le 19, même mois (2). Dans cette séance, il désigna une Commission spéciale pour préparer un rapport « sur l'état du nouveau local de la bibliothèque, sur l'agrandissement qu'il convient de lui donner, sur les agencements dont il est susceptible (3) ». Ce rapport, qui n'a pas été retrouvé, fut adressé au Maire et porté à la connaissance du Conseil municipal, dans la séance du 7 août 1877 (4).

Le 5 juillet, même année, le Comité d'Inspection tranchait, par l'adoption de la proposition suivante, une question relative à l'admission des collégiens à la bibliothèque :

« Les collégiens ne doivent être admis que sur la production d'une demande faite par le chef d'Institution, qui indiquera nominativement les ouvrages à communiquer. On ne pourra mettre à la disposition des lycéens aucune traduction française (5). »

Dans la même séance, il émettait le vœu « que le Conseil municipal revienne sur une décision prise par lui, qui interdit le prêt des livres d'une façon absolue ». Une copie du procès-verbal de cette réunion fut transmise au Maire, qui s'empressa de la soumettre à l'examen de la Commission d'Instruction publique du Conseil municipal. Le 14 août suivant, l'Assemblée communale était saisie du projet de règlement ci-après, concernant la bibliothèque :

Article premier. — Aucun ouvrage ne sera prêté aux élè-

(1) Arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique.

(2) Le registre des procès-verbaux des séances de ce comité atteste que de 1877 à 1891, il a tenu 19 séances. De 1891 à 1897, il n'a jamais été convoqué. Enfin, sur la proposition de M. Chaumié, sénateur, maire d'Agen, le comité d'inspection a été réorganisé et complété par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 décembre 1897. Il a tenu sa première réunion le 29 juin 1898.

(3) Registre des procès-verbaux des séances de ce comité.

(4) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 7 août 1877.

(5) Registre des procès-verbaux des séances de ce comité.

ves des divers Etablissements d'Instruction publique. Ces élèves ne seront jamais admis dans la bibliothèque s'ils ne peuvent produire une demande faite par le chef de l'Etablissement, qui indiquera nominativement les ouvrages à communiquer.

Art. 2. — Le prêt des livres de la bibliothèque est admis en principe, mais seulement en faveur des personnes offrant de sérieuses garanties et munies d'une autorisation spéciale délivrée par le Maire ou le vice-président du Comité de surveillance.

Art. 3. — Le prêt des livres sera limité aux auteurs anciens, aux collections patrologiques, agiologiques, aux livres de science, d'histoire, de philosophie ou de documents. Les manuscrits, les éditions rares, les grands ouvrages sur les arts, les livres à gravures, les cartes géographiques ne sortiront jamais de la bibliothèque.

Art. 4. — Il ne sera prêté qu'un seul livre à la fois.

Art. 5. — Tout volume prêté ne sera détenu au delà de 15 jours. A cette limite, le retour de l'ouvrage serait provoqué par lettre de rappel. Deux lettres de rappel entraîneraient la perte de l'autorisation du prêt.

Art. 6. — Dans le cas où un livre prêté serait perdu ou détérioré, l'emprunteur devrait le remplacer dans de bonnes conditions ou le faire réparer. Si l'ouvrage ne pouvait être remplacé, l'emprunteur serait tenu de payer une indemnité pécuniaire évaluée par la Commission de surveillance.

Art. 7. — Il sera tenu très exactement et sous la surveillance du Comité, un registre indiquant la sortie et la rentrée des ouvrages prêtés.

Art. 8. — Le Comité de surveillance statuera sur la vente ou les échanges des ouvrages en double ou dépareillés.

Art. 9. — Le bibliothécaire ne pourra procéder à aucun acte de gestion sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du Comité de surveillance (1).

---

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 14 août 1877.

Le Conseil municipal accueillit les huit dernières résolutions. Quant à la première concernant l'admission des collégiens, elle provoqua un nouveau renvoi à la Commission d'Instruction publique (1). Quelque temps après, cette dernière question fut définitivement tranchée, ainsi qu'en fait foi l'avis suivant, affiché dans la salle de lecture de la bibliothèque.

« Les jeunes gens au-dessous de seize ans ne sont pas admis à la bibliothèque, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une personne d'un âge mûr, qui les surveille et réponde de leur conduite.

« Les jeunes gens de l'âge de seize ans devront, pour être admis, se faire présenter par un parent, qui prendra la responsabilité de leurs actes. Ils donneront leur nom, leur adresse et leur signature ; ils se soumettront d'ailleurs à toutes les mesures prises par le bibliothécaire, dans l'intérêt de l'ordre et de la conservation des livres. »

Le 3 août 1878, le Maire informait le Conseil municipal que M. Larrivière, médecin-major en retraite, décédé à Agen le 6 mars, même année, avait légué à la ville d'Agen, pour la bibliothèque communale, les ouvrages de science et de médecine composant sa bibliothèque, et notamment un traité chinois sur l'*Acupuncture*.

L'Assemblée communale donna un avis favorable sur cette libéralité (2). Quelques jours après, les ouvrages de M. Larrivière étaient remis à la bibliothèque communale. D'après l'inventaire dressé par M. Pozzy, ce legs se composait de 278 ouvrages formant 378 volumes, et de 288 brochures ou numéros de journaux de médecine et de chirurgie (3).

Le 8 août, à cause des défectuosités et de l'exiguité de l'installation, la bibliothèque n'était pas encore rouverte au public. Il importait de faire cesser le plus tôt possible cette fâcheuse situation.

---

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 14 août 1877.

(2) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 3 août 1878.

(3) Le rayon des sciences médicales de la bibliothèque est presque exclusivement composé des ouvrages légués par M. le docteur Larrivière.

Plusieurs projets d'aménagement furent présentés, soit par le Comité d'Inspection, soit par l'Ingénieur de la ville. Mais ils parurent tous insuffisants pour une installation définitive. Enfin, le 18 mars 1880, le Conseil municipal était saisi du rapport suivant sur un nouveau projet de translation de la bibliothèque.

« Tout le monde reconnaît que le local actuellement affecté à notre bibliothèque est insuffisant pour contenir tous nos livres et pour les disposer d'une manière convenable. Ce fait impose donc la nécessité ou d'augmenter la place occupée aujourd'hui par la bibliothèque ou de déplacer celle-ci. Or, par l'examen du plan des lieux, on constate que la différence du niveau des appartements adjacents rend difficile et peu commode tout projet d'agrandissement.

« Nous avons pensé que notre bibliothèque ne pouvait être nulle part mieux placée que dans l'ancienne salle des assises. Située au rez-de-chaussée, d'un accès facile, cette salle déjà très vaste, peut être agrandie de tous les appartements compris entre la rue Cessac et la cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville jusqu'au passage qui précède le prétoire des justices de paix. D'après le projet présenté par les soins de M. l'architecte, une partie de l'ancien Tribunal de première instance serait transformée en salle de lecture, entièrement séparée de la bibliothèque (1). »

L'Assemblée communale adopta les conclusions de ce rapport, et un crédit de 5.565 fr. 80 fut ouvert pour l'appropriation de la salle des assises et des locaux du Tribunal.

Les travaux commencèrent le 6 mai 1880, sous la direction de M. Lhéritié, architecte de la ville, et furent terminés vers la fin du mois de novembre suivant. Ils occasionnèrent une dépense de 5.604 fr. 09 (2).

Des témoins oculaires nous ont certifié que le transport des volumes se fit dans des conditions déplorables. Certains auxiliaires, chargés d'aider M. Pozzy dans ce travail, laissèrent

(1) Registre des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 18 mars 1880.

(2) Registre de comptabilité de l'exercice 1880.

tomber du premier étage au rez-de-chaussée, plusieurs corbeilles remplies de livres. D'autres, portaient les corbeilles sur leur tête et les laissaient choir sur le plancher. Par suite de ce manque de soins, un grand nombre de volumes furent détériorés.

Le 22 décembre suivant tout était terminé, et la bibliothèque put rouvrir ses portes au public.

Les avantages que la nouvelle installation présentait sur celle de l'ancien local, tant au point de vue de la disposition des livres qu'à celui du service des lecteurs, sont évidents. On doit regretter cependant que des galeries n'aient pas été établies pour atteindre aux rayons supérieurs. Sous l'administration de M. Pozzy, les séances du soir furent rétablies (1).

Le 19 mai 1881, M. Pozzy était nommé bibliothécaire honoraire et remplacé par M. Manoury (Auguste-Noé) (2).

Une année après son installation, M. Manoury adressait au Maire, M. Durand, un rapport dans lequel il faisait connaître les besoins les plus pressants de la bibliothèque et sollicitait un crédit supplémentaire pour achats de livres et travaux de reliure. Le Conseil municipal accueillit cette demande et vota une somme de mille francs.

En mai 1883, M. Manoury transmettait à l'autorité municipale un deuxième rapport ainsi conçu :

« D'après un travail de statistique, arrêté le 15 juillet 1882, la bibliothèque contient 22.000 volumes, dont 6.500 ne sont pas reliés ; et, sur ces 6.500, près de 2.000, non seulement sont simplement brochés mais encore ont été publiés par livraisons. Ils ne sauraient dès lors être mis entre les mains du public, les ouvrages en cet état se détériorant très facilement. C'est donc une série de documents qui restent lettre morte pour les lecteurs.....

Le bibliothécaire terminait son rapport en demandant le

---

(1) Les séances du soir, rétablies par arrêté du maire, M. Durand, en date du 22 décembre 1880, furent supprimées en 1887.

(2) Professeur d'abord, puis rédacteur en chef du journal l'*Indépendant de Lot-et-Garonne* et bibliothécaire de la ville d'Agen du 19 mai 1881 au 20 septembre 1883.

vote d'un nouveau crédit de mille francs. Mais l'Assemblée communale n'aquiesca pas à cette demande.

Sous l'administration de M. Manoury (1881-83), le Comité d'inspection et d'achat de livres ne fut jamais convoqué. Le bibliothécaire put, dès lors, dépenser sans contrôle les divers crédits affectés à la bibliothèque par le budget de la ville. De plus, il engagea, sans autorisation, les finances de la commune pour une somme de 2.181 francs (1). Les conséquences d'un pareil état de choses se firent sentir pendant les huit années qui suivirent son départ : une somme de trois cents francs fut réservée annuellement sur le crédit de la bibliothèque pour l'amortissement de cette dette.

Le 20 septembre 1883, M. Manoury donnait sa démission de bibliothécaire, et était remplacé (2) par M. Bernou (Jean), ancien chef d'Institution (3).

En remettant le service, M. Manoury avait informé verbalement son successeur qu'une partie assez notable des livres déposés sur les rayons, n'avait pas été encore répertoriée. Cette lacune obligea M. Bernou à entreprendre, dès son entrée en fonctions, une révision nouvelle et complète de tous les ouvrages que possédait la bibliothèque. Le catalogue alphabétique porte encore les traces du pointage des volumes qui fut fait en cette circonstance. Ce travail de révision, qui dura plusieurs années, aurait dû donner lieu à l'établissement d'une liste des ouvrages mentionnés dans les catalogues, mais ne figurant plus dans les rayons.

Le 30 juillet 1887, sur l'invitation du Comité d'inspection et d'achat de livres (4), M. Bernou procédait à l'inventaire

---

(1) Registre des procès-verbaux des séances du comité d'inspection et d'achat de livres.

(2) Registre des arrêtés du Maire du 20 septembre 1883.

(3) Bernou (Jean), chef d'institution, né à Sainte-Colombe-de-Laplume (L.-et-G.), le 23 septembre 1823. Membre de la Société académique d'Agen et ancien adjoint au Maire de cette ville ; bibliothécaire d'Agen, de 1883 à 1897. Il a publié de nombreux ouvrages et discours. (Voir *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, T. I).

(4) Registre des procès-verbaux des séances du comité d'inspection et d'achat de livres.

des volumes dépareillés et sans valeur qui encombraient la bibliothèque. Il n'en fut pas dressé état. Ces livres sont actuellement déposés dans une salle annexe de la bibliothèque.

Dans la séance du Comité d'inspection du 29 mai 1890, présidée par M. Baudrillart, Inspecteur général des bibliothèques, l'ordre des travaux à exécuter par le bibliothécaire fut arrêté comme suit :

1° Achèvement du catalogue alphabétique et numérotage des livres ;

2° Rédaction d'un second catalogue méthodique sur fiches.

M. Bernou s'était déjà préoccupé de la mise au point de ce travail. Il avait même présenté à plusieurs reprises, sous différentes Administrations municipales, un modèle de fiches articulées ; la dépense nécessaire pour leur acquisition fut chaque fois écartée par le Conseil municipal.

M. Bernou songea alors à compléter le catalogue méthodique sur registres dressé, en 1872, par M. Pozzy. Mais, il ne put entreprendre ce travail pour les raisons suivantes, consignées dans un de ses rapports à l'Autorité municipale.

1° Le catalogue avait été écrit d'une façon trop compacte, sans laisser d'interlignes ou espaces suffisants pour l'inscription des ouvrages nouveaux.

2° Ses prédécesseurs avaient oublié de tenir une note exacte, sur registre spécial et par mois, des ouvrages provenant du Ministère, des auteurs, des particuliers ou des achats de la ville d'Agen.

M. Fallières (Oswald), membre du Comité d'inspection et d'achat de livres, avait bien voulu se charger, à titre gracieux, de la rédaction d'un inventaire sur fiches. Mais ce travail, commencé en 1877, fut interrompu en 1880, par suite du changement de la bibliothèque.

Pendant les quatorze années (1883-97) durant lesquelles M. Bernou a été chargé de la direction de la bibliothèque, les accroissements du dépôt ont été assez considérables. Les envois du Gouvernement sont devenus de plus en plus réguliers et importants. Quant aux achats réalisés à l'aide des

fonds communaux, ils semblent avoir été faits régulièrement dans la mesure des ressources disponibles.

Durant la gestion de M. Bernou, les séances du soir, rétablies au temps de M. Pozzy, cessèrent. Deux registres administratifs furent tenus : le registre d'entrée des volumes et celui des ouvrages donnés à la reliure. Certains travaux d'amélioration, exécutés à la bibliothèque, firent du local réservé au public une salle de lecture bien aménagée pour les travailleurs, commode pour la surveillance et le service des livres.

Ajoutons que, depuis le 19 février 1891 jusqu'au départ de M. Bernou (1897), le Comité d'inspection et d'achat de livres ne fut jamais convoqué.

Le 10 avril 1897, M. Bernou était admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (1). Le 15 avril, M. Calvet (Victor) était placé à la tête du service (2).

⁂

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'histoire de la bibliothèque municipale d'Agen.

Des recherches plus minutieuses nous permettront, sans doute, de compléter plus tard ces premières indications.

La confection forcément longue de deux catalogues, l'un méthodique et l'autre alphabétique, fixera définitivement les travailleurs sur les ressources de ce dépôt. Mais en l'état actuel des choses, il est déjà permis d'affirmer, et hardiment, que l'importance de la bibliothèque est réelle, tant au point de vue des ouvrages de théologie que de littérature et d'histoire.

Les crédits inscrits annuellement au budget communal pour achats de livres, travaux de reliure, etc., sont malheureusement très limités. Mais en attendant des jours meilleurs, le Gouvernement nous favorise largement par l'envoi d'ou-

(1) Registre des arrêtés du Maire.
(2) Ibidem.

vrages de toute sorte. Jusqu'à ce jour, les particuliers et notamment les auteurs de l'histoire de l'Agenais nous ont fait aussi parvenir un grand nombre de livres. Espérons que l'avenir vaudra mieux encore que le passé.

L'utilité des bibliothèques municipales, au point de vue moral comme au point de vue intellectuel, est trop réelle pour qu'il soit besoin d'insister à ce sujet. C'est pourquoi nous prions instamment ceux qui le peuvent, de venir à notre aide, soit par des dons de livres, soit par des libéralités en argent. Ainsi, ils auront contribué au progrès de l'Instruction publique, lié étroitement à l'intérêt général, et accordé un témoignage certain d'attachement à la petite patrie agenaise.

ANNEXES

I. — Bibliothécaires

	Date de la nomination
MM. Delsoert-Lalaurencie	15 mars 1803.
Proché (Joseph, Noël)	13 mai 1810.
Pérès (Jean-Baptiste)	18 février 1826.
Platelet (Prosper)	6 mars 1840.
Coutelle	5 janvier 1869.
Pozzy (Adrien)	10 novembre 1870.
Manoury (Auguste, Noé)	19 mai 1881.
Bernou (Jean)	20 septembre 1883.
Calvet (Victor)	15 avril 1897.

II. — Comité actuel d'inspection et d'achat de livres

MM. Laboulbène (Georges), Maire de la ville d'Agen, président de droit.

Granat, ✪ I, professeur agrégé d'histoire au lycée Bernard-Palissy.

Treilhes, ✪ A, ✱, président de Chambre à la Cour d'appel.

Ducasse, ✪ A, ✱, conseiller à la Cour d'appel.

Bonnat, ✪ I, archiviste départemental.

Bordes, ✪ I, ✱, professeur au lycée Bernard-Palissy.

Belly, ✪ I, directeur de l'Ecole Pratique de commerce et d'industrie.

Cieutat, ✪ I, ✵ O, président de Chambre honoraire.

Ferrère, ✪ I, professeur au lycée Bernard-Palissy.

Boeuf (R.), ✪ A, ancien adjoint au Maire de la ville d'Agen.

Allègre, receveur des finances en retraite.

Laboulbène, ✵, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

Bitaubé, ✪ I, ✵, ancien secrétaire général de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Lassalle, ✪, rentier, vice-président de l'Association des anciens élèves des écoles laïques.

Lidon, avocat à la Cour d'appel.

Barroy, avoué, délégué du Conseil municipal.

III. — Manuscrits de la Bibliothèques

1. *S. Gregorii Magni dialogorum libri IV.*

xv° siècle. — Parchemin, 129 feuillets à 2 col. 188 × 133. Nombreuses lettres initiales ornées. Reliure bois recouvert de basane. (Couvent des Jacobins d'Auvillars.)

2. *Ciceronis rhetorica. De inventione libri duo.*

xii° siècle. — Parchemin, 106 feuillets, 226 × 157. Les 20 derniers feuillets en partie brûlés. La moitié de la première page est remplie par une initiale ornée. Non relié. (Collège des Jésuites d'Agen.)

3. Bernard Gui. — *Compilation sur l'ordre des Dominicains.*

Commencement du xiv° siècle. — Parchemin, 172 feuillets, 265 × 180. Rel. veau. (Couvent des Jacobins d'Auvillars.)

4. *Dictamen.* — Manuel de formules de protocoles, des règles du style et du rythme, accompagné de modèles.

Commencement du xiii° siècle. — Parchemin, 192 pages à 1 colonne jusqu'à la page 62, à 2 colonnes pour le reste, 163 × 112. Quelques lettres initiales ornées. Le deuxième feuillet manque, et l'on n'en a pas tenu compte dans la pagination. Rel. en basane.

5. *Coutume d'Agen* (1).

xiii° siècle. — Parchemin, 58 feuillets, 164 × 122. Quelques lettres initiales ornées. Riche reliure moderne, Gruel.

Don de M. Noubel, ancien sénateur, ancien maire de la ville d'Agen.

---

(1) Voir :

1° *Coutumes, privilèges et franchises de la ville d'Agen*, par A. Moullié. — Agen, P. Noubel, 1850, in-8°.

2° *Le Livre Juratoire des Consuls d'Agen*, par Philippe Lauzun. — Agen, Imp. Moderne, 1910, in-8°.

3° *La Coutume d'Agen*, par Henry Tropamer. — Bordeaux, 1911, in-8°.

6. Pierre Riga. — *Aurora.*

XIIIe siècle. — Parchemin, 180 feuillets, 212 × 124. Quelques initiales ornées. Rel. veau brun. (Couvent des Jacobins d'Auvillars.)

7. *Biblia sacra complectens vetus et novum Testamentum manu exaratum, anno ab incarnatione Domini MCCCXII.* — Texte complet de la Bible.

1312. — Parchemin, 406 feuillets à 2 col. jusqu'au feuillet 388, à 3 col. du feuillet 390 à la fin, 191 × 154. — Petites peintures et dorures dans quelques initiales. A la première page, I de l'*In principio* s'étend dans toute la marge et renferme une série de sept personnages debout, dans un encadrement ogival. La beauté, la régularité et la finesse de l'écriture sont remarquables. Rel. veau brun.

8. *Repertorius compendiosus et breve virtutum et vitiorum, notatus per alphabetus (sic), scriptum et ordinatus per priorem domus Sancti Berthrandi de Riparolio ordinis Cart... prope Januam anno Domini IXXC.*

XIVe siècle. — Papier, 44 feuillets, 205 × 145. 6 cahiers dereliés.

9. *Liber collationum episcopatus Agennensis.*

1494-1572. — Papier. 343 feuillets. 337 × 237. Rel. veau ancien.

10. *L'aguillon d'amour divine faict par le docteur seraphie sainct-Bonaventure et translaté de latin en francoys par de bonne mémoire maistre Jehan Gerson.*

XVIe siècle. — Parchemin, 154 feuillets, 200 × 135. Rel. veau. (Couvent des carmes d'Agen.)

11. *Livre de Borelly pour les Mrs les prebstres du Purgatoire.* — Reconnaissances, fondations de messes, etc., de la chapellenie du Purgatoire, fondée dans l'église Saint-Caprais d'Agen.

1519-1604. — Papier, 108 feuillets, 267 × 180. Couvert en parchemin.

12. *Livre secret* contenant l'état de l'archiprêtré de Tournon, au diocèse d'Agen, sous l'épiscopat de Claude Joly. Liste des nouveaux convertis pendant les années 1665 à 1678. Liste des curés et annexes de l'archiprêtré. Procès-verbaux des visites pastorales (1667-1673).

Papier. 108 feuillets. 241 × 159. Dérelié.

13. *De l'authorité du Roy dans l'Administration de l'Eglise gallicane.*

XVIIe siècle. — Papier, 105 feuillets, 334 × 218. Rel. veau.

14. *Marine : Agenda de 1684.* — Etats officiels du personnel et du matériel de la flotte.

Papier, 55 feuillets, 243 × 180. Rel. en parchemin. Sur les plats, armes du ministre Colbert (mort en 1683).

15. Rhulière. — *Histoire de l'anarchie de Pologne et du despotisme de Russie.*

xviiie siècle. — Papier, 255 pages, 329 × 197. Rel. veau. (Bibliothèque des ducs d'Aiguillon.)

16. Rhulière (?). — *Description politique de la Russie, servant à faire connaître les forces du souverain et les ressources de la nation. Année 1767.*

xviiie siècle. — Papier, xii-295 pages, 333 × 193. Rel. veau vert. Armes d'Aiguillon sur les plats.

17. Caylus. — *Contes des fées.*

xviiie siècle. — 3 volumes de 177, 195, 176 feuillets, 214 × 153. Rel. parchemin vert.

18. Labrunie, Joseph (1). — *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen.*

xviiie siècle. — Papier, 213 pages, 269 × 204. Rel. en parchemin.

19. Boudon de Saint-Amans. — *Flore agenaise.*

xixe siècle. — Papier, 456 feuillets in-folio. Portefeuille.

20. *Homeri batrachomyomachia.*

xvie siècle. — Papier, 251 feuillets, 215, 151. Rel. parchemin (collège des Jésuites d'Agen).

21. Coran.

Quelques mots en lettres rouges. Notes marginales.

Pris sur le champ de bataille d'Isly. Date inconnue. Papier très blanc, satiné. 152 feuillets. 180 × 183. Rel. maroquin rouge, forme portefeuille. Ornements en vert et en or sur les plats.

Offert à la Bibliothèque d'Agen par M. Emile Laboubée, officier au 1er régiment des chasseurs d'Afrique, le 14 août 1844.

22. *Instruction généralle pour servir au règlement des garnisons et munitions nécessaires à la deffense des places frontières.*

xviiie siècle. — Papier, 82 pages, 303 × 231. Rel. veau.

23. *Traité des changes des principales places de l'Europe* contenant les réductions des monnoyes, mesures et poids de la France réduites aux monnoies, mesures et poids des pays étrangers, avec une instruction abrégée sur les parties doubles. A Paris, 1723.

xviiie siècle. — Papier, 656 pages, 235 × 173. Rel. veau brun.

24. Pierre Saulveur, chanoine théologal d'Agen. — *Tableaus de la religion catholique, apostolique romaine et de la religion prétendue réformée, dressez en faveur des Agenois.*

xviie siècle. — Papier, 211 pages, 282 × 184. Couvert en parchemin.

---

(1) Voir Labrunie, sa vie pendant la Révolution, ses travaux et ses manuscrits. Préface à l'abrégé chronologique, publié par Oswald Fallières. (*Revue de l'Agenais*, Agen, Imp. Moderne, 1892, in-8°))

25. MAUCLERI THOMÆ, ordinis F. F. Prédicatorum in sacra théologia magistri et provinciæ occitaniæ ejusdem ordinis provincialis. *Opuscula de illicito usu pecuniæ, contra dissertationem théologiæ false inscriptam de usu licito pecuniæ.*

Dédicace de l'ouvrage à Claude Joly, évêque d'Agen.

26. *Matricula monachorum professorum congregationis S. Mauri in Gallia, ordinis S. P. Benedicti.* — Inscription des obits du n° 3.874 au n° 7.909, par ordre chronologique, de l'année 1690 à l'année 1766.

XVIII° siècle. Papier, 215 feuillets, 334 × 216. Rel. veau ancien.

27. JASMIN (1). — *Maltro l'Innoucento.*

Papier. Rel. carton.

Offert à la Bibliothèque par M. Dèche, suppléant du juge de paix du canton de Mézin, le 5 septembre 1896.

28. JASMIN (2). — *Respounço del poëlo gascou al jouyne bourdalés.*

Papier. Rel. carton.

29. JASMIN (3). — *A Moussu de Sént-Amant que troubèri malaoû de la gouto sur soun be de campagno.*

Papier. Rel. carton.

30. *Antiquités de la ville d'Agen et Pays d'agenois année par année*, depuis 1700 ans en ça jusques à l'estat présent de la dite ville et pays, par Maistre Jehan Darnalt, Conseiller du Roy et Procureur de S. M. en la dite Seneschaucée et siège Présidial. Dédié à la Reyne Marguerite, duchesse de Valoys, comtesse d'Agenois, etc...

1606. — Papier, 77 feuillets. Rel. carton.

Offert à la Bibliothèque par M. Antoine Lefort, agenais, 1829.

31. BARTAYRÈS. — *Cours de grammaire française*, an X° de la République.

Cahier relié, couverture papier, 19 feuillets.

---

(1) (2) (3) Voir :

1° *Las Papillotos.* Œuvres complètes de Jasmin. — Agen, P. Noubel, 1825-1851, 3 vol. in-8°.

2° *Jacques Jasmin, sa vie.* — Paris, Garnier frères, 1901, in-12.

3° *Jasmin, sa vie et ses œuvres.* — Paris, Didot frères, 1867, in-12.

4° Jacques JASMIN. — Œuvres complètes, éditées par J. Boyer d'Agen. — Paris, V. Havard, 1889, 4 vol. in-8°.

5° JASMIN (J.) — *Las Papillotos*, édition illustrée du centenaire, par l'abbé Bouyssy. — Toulouse, E. Privat ; Agen, Roche fils, 1898, 1 vol. in-8°.

32. *Phisicae particularis.*

362 feuillets, papier. Rel. veau brun.

33. Bartayrès, officier de l'Université. — *Leçons de physique et de chimie appliquées aux arts et particulièrement à l'agriculture* (1852).

Papier. 50 leçons. Non relié.

34. Lafaugère (1). — *La Xiphonomie ou l'art de l'escrime, poème en quatre chants.*

Papier, 82 feuillets. Rel. carton. 1852.

Offert à la Bibliothèque par M. Perrin, colonel d'artillerie en retraite, le 3 octobre 1893.

35. Jasmin (2). — *Las Papillotos.* Tomo segoun.

Presque toutes les feuilles sont enrichies de nombreuses corrections formant autant d'autographes de Jasmin. xix° siècle. — Papier, 404 pages. Rel. rouge.

36. Saint-Marc (*Pascal*). — *Nobiliaire de la France par province.*

xix° siècle. — 29 vol. in-4°. Rel. veau.

37. Saint-Marc (Pascal). — *Nobiliaire de l'Europe.*

xix° siècle. — 1 vol. in-4°. Rel. veau.

38. Saint-Marc (Pascal). — *Nobiliaire de l'Alsace et Lorraine.*

xix° siècle. — 2 vol. in-4°. Rel. veau.

39. Saint-Marc (Pascal). — *Généalogie de la Maison de France.*

xix° siècle. — 1 vol. in-4°. Rel. veau.

40. *Chronique des événements qui se sont passés à Agen, de 1621 à 1632* (3).

xvii° siècle. — Papier, pet. in-4°, 170 pages. Les 23 premières pages manquent ainsi que celles portant les n°° 32, 33, 34 et 35.

41. *Coutumes d'Agen* (Livre Juratoire).

xiii° siècle. — Velin, pet. in-4°. Rel. veau fauve avec tranches rouges et dos doré, orné de marguerites. 108 feuillets foliotés (4).

---

(1) Voir le manuscrit, n° 42.

(2) Voir les manuscrits, n°° 27, 28 et 29.

(3) Voir : *Journal d'un Prébendier de Sainct-Etienne d'Agen*, par le D[r] Couyba. — Agen, Imp. Moderne, 1908, in-8°.

(4) Voir :

1° *Coutumes, privilèges et franchises de la ville d'Agen*, par A. Moullié. — Agen, P. Noubel, 1850, in-8°.

2° *Le Livre Juratoire des Consuls d'Agen*, par Philippe Lauzun. — Agen, Imp. Moderne, 1910, in-8°.

3° *La Coutume d'Agen*, par Henry Tropamer. — Bordeaux, 1911, in-8°.

42. Lafaugère (Jean-Louis-Laurent-Justin) (1). — *Abrégé historique de sa vie.* Poème.

xixe siècle. — Pet. in-4°, 300 pages. Papier. Don de Mme Péberay, à Port-Sainte-Marie.

V. Calvet.

(1) Voir : *Un Maître d'armes agenais.* Notice historique sur J. Lafaugère, par V. Calvet. — Agen, Imp. Moderne, 1903, in-8°.

LE QUARANTIN ROYAL

Note complémentaire

Le 9 novembre 1599, le Conseil d'Etat rendit un arrêt prescrivant « que les gaiges des officiers du Présidial d'Agen seraient payés sur le subside du sel, levé tant par eau que par terre, dans le ressort de la Sénéchaussée, nonobstant l'opposition du Tiers-Etat du pays ».

Chan. D.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs (1914-19...), par Boyer d'Agen. — Paris, Alph. Lemerre, 1916.

Il n'était guère possible qu'en ces temps calamiteux la voix de M. Boyer d'Agen ne se fit pas entendre. Au *Livre d'heures d'un Cadet de Gascogne*, écrit dans la limpidité d'un ciel serein, devait succéder un Recueil de poésies, toutes de circonstance, dictées par les horreurs de la guerre terrible que nous subissons, éclairées aussi par la foi et l'espérance en la définitive victoire.

« A mes deux fils Pierre et François, soldats pendant la guerre infâme et héroïque de 1914-19..., pour qu'ils se souviennent : » telle est la dédicace de ce volume, intitulé *Souvenirs*, suffisamment éloquente et explicative de la pensée dominante de l'œuvre.

C'est la guerre que M. Boyer d'Agen chante sous toutes ses formes : *Pro Patria*, *Le Miracle*, *A Albert de Belgique*, *La Bataille de la Marne*, *La Mort de la Cathédrale*, *Les Drapeaux*, *Pour la Pologne*, et bien d'autres émouvantes pièces, inspirées par la lutte suprême, les dévastations, les ruines et les deuils, pour finir par *Les variations sur la Marseillaise* et *La mystique de la guerre*, ode en l'honneur du chant national français.

« *Aujourd'hui chant de guerre, hymne de paix demain !* »

Combien, non moins palpitantes d'intérêt, mais plus intimes, plus attachantes par suite pour nous ses compatriotes, sont les strophes où l'éditeur des *Œuvres complètes de Jasmin*, — trop complètes peut-être, — sous le titre de *Propos de Tombe*, remercie d'abord M. Denys Puech, l'éminent artiste, d'avoir sculpté une Pieta, au cimetière de Vaugirard, sur le tombeau de son neveu le commandant Cottes, mort en Afrique, après avoir délimité le Cameroun franco-allemand, puis laisse sa mémoire flotter au vent des souvenirs d'antan, et chante, en vers émus, les charmes de son pays natal :

« *Je sais un beau chemin de Paris à Toulouse,*
« *Qui, par forêts, genets, monts et vaux, prés et brousse,*

« *Descend, droit comme un fer dans la main d'un vainqueur,*
« *Au pays de ma mère, où repose mon cœur...* »

C'est le Quercy, c'est Salviac, c'est la maison qu'il habita enfant, celle où se retira sa mère, la vieille Mion, que nous avons tous si longtemps connue à Agen, et sur le lit de mort de laquelle il dépose le plus touchant hommage de sa piété filiale. C'est *Tante Lise*, *Le Viatique*, *Le Sacre de la Forêt*, *Les Laboureurs*, les anciens qui croyaient, les jeunes qui ne croient plus ;

« *Et lorsque seront morts tous les vieux de chez nous,*
« *Qui nous rendra, mon Dieu, sous le soleil des âges,*
« *La sainte antique foi dont vivaient nos villages !* »

C'est aussi la description des saisons sur notre terre gasconne, dont trois sonnets fort beaux sur l'*Automne*, d'où s'exhale le plus pur souffle spiritualiste et chrétien.

Aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais*, nous sommes heureux de signaler ce beau volume de poésies, dont l'originalité de la forme, moins encore que la délicatesse des sentiments, ne sauraient manquer de les séduire, et qui trouveront en elles le plus vibrant écho patriotique de tout ce que ressent et souffre leur cœur, en ces heures interminables d'angoisse.....

Ph. L.

P. S. — A signaler également, dans le volume complet que nous recevons à l'instant, une très remarquable adaptation d'un *Œdipe à Colonne*, pièce tragédie en un acte et deux tableaux, écrite en collaboration avec un de nos compatriotes agenais, M. L. Angé (pseudonyme littéraire, Olivier Bournac), ancien élève du Lycée d'Agen, ancien chargé de cours aux Universités de Mecklembourg et de Poméranie, dont le départ précipité à l'heure subite de la déclaration de guerre et les émouvantes péripéties du voyage pour rentrer en France, racontés par M. Boyer d'Agen en guise de préface, ne sont pas un des moindres attraits de cette publication.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 4 mai 1916. — Présidence de M. le chanoine Durengues

Evoquant de vieux souvenirs, M. Labadie-Lagrave a rendu compte, on l'a vu, dans la dernière séance de la Société, d'une fête offerte en 1885 à Jasmin par la ville de Nérac. Dans son intéressant article, il ne relate pas seulement le grand succès obtenu par le chantre de Françounetto, grâce à l'habile organisateur Alphonse Perribère, alors l'arbitre des élégances de tout le sud-ouest, il apprécie aussi la facture littéraire des œuvres du poète, et va jusqu'à dire que Jasmin « s'était fait une langue personnelle, qu'il avait créée de toutes pièces. »

Se plaçant au seul point de vue philologique, M. Ch. Ratier, félibre majoral, fondateur à Agen de l'Escolo Jansemin et qui a tant fait pour sauvegarder la mémoire de notre grand poète, ne partage pas cette manière de voir. Il estime que Jasmin n'a fait qu'écrire le dialecte généralement parlé autour de lui, l'enrichissant de vocables, dont s'étaient déjà servi ses devanciers, et qui existaient dans le fond de la langue à l'usage ou dans la mémoire de ses compatriotes.

Quant à Magnounet, sa fidèle compagne, exerça-t-elle une si grande influence sur l'esprit de son mari ? Fut-elle pour lui ce guide sûr, ce critique impeccable de ses œuvres littéraires, comme l'écrivent Léon Rabain et, après lui, M. Labadie-Lagrave. « Sans moi, il ne serait pas *poètre* », aurait-elle dit, fort peu modestement? M. Ratier ne le pense pas, étayant son opinion sur bien des confidences de Jasmin fils avec lequel il a eu autrefois d'intimes relations. En revanche, MM. L. Lagrave et Ratier sont pleinement d'accord pour reconnaître que par son dévouement inlassable comme par sa vigilante sollicitude, Mme Jasmin n'eut qu'un souci, celui de rendre à son mari la vie aussi douce que possible, de l'affranchir des vulgaires détails matériels de chaque jour et de lui permettre ainsi de donner cours, en pleine liberté d'esprit, aux caprices de son imagination.

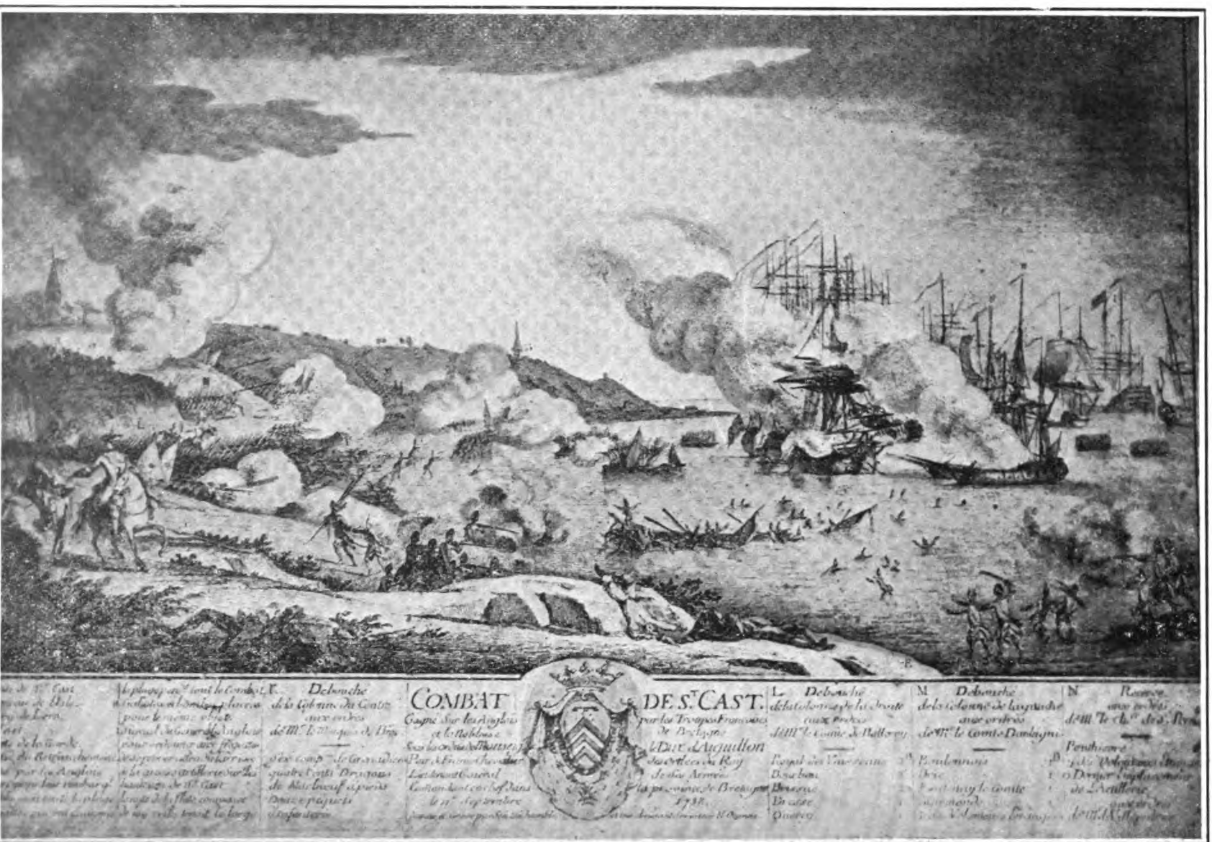
M. le secrétaire communique un questionnaire adressé par la section des Sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques aux Sociétés savantes, pour leur demander d'indiquer les prix de vente au détail et en gros résultant d'adjudication de contrats, du pain, du lait, des œufs, des pommes de terre, du sucre, du bois, du charbon, de la viande de bœuf et de porc, du vin et du beurre. Et ce, non seulement pour la période de 1914 à fin 1915, mais aussi pour celle avant la guerre, et même, si c'est possible, en 1891, 1873 et 1850.

M. Chaux donne connaissance d'une plaquette fort rare, rappelant « les Travaux de la Séance d'installation des officiers dignitaires de la Loge écossaise de Ste Caroline, par son Altesse Monseigneur Cambacérès, prince archi-chancelier de l'Empire. » Imprimée à Paris en 1809, elle contient les plus grands noms de France, les Montmorency, les Choiseul, les Chabrillan, etc., notamment celui du marquis de Lusignan, propriétaire du château de Xaintrailles. On sait qu'à cette époque les loges maçonniques n'étaient que de simples Sociétés de Secours mutuels, auxquelles se faisaient honneur d'adhérer la noblesse comme la vieille bourgeoisie françaises. Elles ont bien changé depuis !

Le combat de Saint-Cast, du 11 septembre 1758, fut la seule affaire heureuse pour les armées françaises de la déplorable guerre de sept ans. Toute la gloire en revient au duc d'Aiguillon, commandant alors en chef de l'armée de Bretagne. Malgré le dire de ses ennemis qui, plus tard, essayèrent de salir sa mémoire, sa conduite ce jour-là fut irréprochable et digne des plus grands éloges. Il importait de le rappeler. C'est ce qu'a fait M. Lauzun en donnant communication d'une relation inédite de cette brillante affaire, de la liste nominative des régiments qui y prirent part, ainsi que des officiers tués ou blessés, presque tous de la noblesse de Bretagne, enfin, des éloges, tant en vers qu'en prose, qui furent décernés à l'heureux vainqueur. Rappelant les circonstances politiques et militaires qui précédèrent le combat de Saint-Cast, M. Lauzun communique à l'appui la reproduction d'une gravure fort rare et fort curieuse, où sont représentées les principales phases de la bataille et dont l'original, provenant du château d'Aiguillon, existe actuellement au Musée d'Agen.

Ph. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.



Cliché Ph. Lauzun.

LE COMBAT DE S...

ET LE DUC D'AI...

Il existe actuellement au Musée d'A... rare, provenant de l'ancienne c... guillon, et, postérieurement, des salons d... Lot-et-Garonne, où elle était en dépôt. Elle ... bat de Saint-Cast.

Elle a pour titre : *Combat de Saint-Cast, ... glais par les troupes françaises et la noblesse ... sous les ordres de Monseigneur le duc d'Aiguillon ... France, Chevalier des Ordres ... Commandant dans la province de Bretagne, le 11 septembre 17... ... et gravé par son très humble et très obéissant ...* A. *Ozanne*.

Au milieu de la légende, sont gravées ... d'Aiguillon, qui sont : *d'argent à trois ... sommées d'un lambel du même*, surmont... ... et enveloppées du manteau ducal, ... de S. Louis.

A droite et à gauche, sur trois colonnes, d... indications topographiques, telles que : A. Po... Cast ; — B. hameau de l'Isle ; — C. bourg ... Saint-Cast ; — E. pointe de La Garde. Puis quelques ... gnements explicatifs des phases du combat. — F. ... retranchement formé par les Anglais pour couvrir leur ... barquement, qui longeait toute la plage. — G. frégates ... ont canonné la plage pendant tout le combat. — H. ... à bombes, placées pour le même objet. — I. signal ... ral anglais pour ordonner aux frégates de se retirer ... l'arrivée de la grosse artillerie sur les hauteurs ... Cast, le reste de la flotte, composée de 100 v... large.

LE COMBAT DE SAINT-CAST
ET LE DUC D'AIGUILLON

Il existe actuellement au Musée d'Agen une gravure coloriée fort rare, provenant de l'ancienne collection du duc d'Aiguillon, et, postérieurement, des salons de la Préfecture de Lot-et-Garonne, où elle était en dépôt. Elle représente le combat de Saint-Cast.

Elle a pour titre : *Combat de Saint-Cast, gagné sur les Anglais par les troupes françaises et la noblesse de Bretagne, sous les ordres de Monseigneur le duc d'Aiguillon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Commandant en chef dans la province de Bretagne, le 11 septembre 1758. — Dessiné et gravé par son très humble et très obéissant serviteur N. Ozanne.*

Au milieu de la légende, sont gravées les armes du duc d'Aiguillon, qui sont : *d'argent à trois chevrons de gueule sommés d'un lambel du même*, surmontées de la couronne ducale et enveloppées du manteau ducal, d'où pend le grand cordon de S. Louis.

A droite et à gauche, sur trois colonnes, d'abord quelques indications topographiques, telles que : A, Pointe de Saint-Cast; — B, hameau de l'Isle; — C, bourg de Lero; — D, Saint-Cast; — E, pointe de La Garde. Puis, quelques renseignements explicatifs des phases du combat; — F. partie du retranchement formé par les Anglais pour couvrir leur rembarquement, qui longeait toute la plage; — G, frégates qui ont canonné la plage pendant tout le combat; — H. galiotes à bombes, placées pour le même objet; — I, signal du général anglais pour ordonner aux frégates de se retirer, attendu l'arrivée de la grosse artillerie sur les hauteurs de Saint-Cast, le reste de la flotte, composée de 100 voiles, tenant le large.

Cette gravure représente en effet : à gauche, les hauteurs et falaises de Saint-Cast, dont on aperçoit l'église et le clocher; — au premier plan, le duc d'Aiguillon à cheval, donnant des ordres; — sur la hauteur, une batterie d'artillerie commandée par M. de Villepatour; — enfin, débouchant des anfractuosités des rochers, les colonnes françaises, s'avançant en rangs serrés, dans l'ordre suivant, toujours indiqué par la légende : K, débouché de la colonne du centre, aux ordres de M. le marquis de Broc (1), composée de six compagnies de grenadiers, de quatre cents dragons de Marbeuf à pied, de douze piquets d'infanterie; — L, débouché de la colonne de la droite, aux ordres de M. le comte de Balleroy (2), comprenant les régiments de : Royal des Vaisseaux, 2 bataillons; Bourbon, 2; Brissac, 2; Bresse, 1; Quercy, 1; — M, débouché de la colonne de la gauche, aux ordres de M. le comte d'Aubigny (3), comprenant les régiments de : Boulonnois, 1 bataillon; Brie, 1; Fontenay-le-Comte, 1; Marmande, 1; et 1 bataillon de volontaires étrangers. — Enfin, en N, réserve aux ordres de

(1) Michel Arnaud, marquis de Broc, ancien lieutenant au régiment d'infanterie du Roi et capitaine en 1734, était colonel du régiment Bourbon-Infanterie en 1749. C'est lui qui fut chargé d'apporter au Roi la nouvelle de la victoire de Saint-Cast. Nommé brigadier à cette occasion, il devint maréchal de camp le 20 février 1761, commandeur de Saint-Louis en 1764, et remplaça le duc d'Aiguillon comme commandant de Bretagne en 1765.

(2) Le comte de Balleroy, d'une famille originaire de Normandie, était le fils aîné d'Augustin de La Cour, marquis de Balleroy, ancien gouverneur du duc d'Orléans, premier écuyer du fils du régent et de Marie-Elisabeth de Gouyon de Matignon. Il était, en 1762, l'un des auxiliaires du duc d'Aiguillon en Bretagne, et commandait les évêchés de Quimper, Léon, Tréguier, Vannes et Saint-Brieuc. — Son frère, Jean-François de La Cour, dit le chevalier de Balleroy, resta, comme lui, toujours fidèle à la cause du duc. Il était l'ami de la maison, et l'un des familiers tant du château de Veretz que du château d'Aiguillon. C'est lui qui recevait, dans les années d'exil en cette terre, les confidences de la duchesse et c'est grâce à cette correspondance que nous avons pu reconstituer *la Vie au château d'Aiguillon au couchant de la Monarchie*. (Agen, Imp. Moderne, 1915.)

(3) Le comte d'Aubigny fut un des principaux artisans de la victoire de Saint-Cast. C'est à lui seul que, plus tard, les détracteurs du duc d'Aiguillon attribuèrent ce succès. Et c'est bien à tort que, les suivant, Henri Martin a pu écrire : « Le duc d'Aiguillon montrait une hésitation peu honorable. Un brave officier, d'Aubigny, attaqua sans ordre : tout le monde suivit. » La suite de notre récit prouvera combien fausse et injuste se trouve cette appréciation.

M. le chevalier de Saint-Pern (1), composée du régiment de Penthièvre, et de trois bataillons de volontaires étrangers.

A droite, en mer, la flotte anglaise, formée de vaisseaux et de galiotes bombardant nos troupes et cherchant à protéger le rembarquement de ses soldats et marins.

Cette gravure, que nous reproduisons ci-contre, mesure 0m39 de large sur 0m27 de haut.

On a beaucoup écrit sur le combat de Saint-Cast, qui n'est pas à proprement parler une bataille, mais où la petite armée du duc d'Aiguillon, forte de 8 à 9,000 hommes, eut raison de 15,000 Anglais. Ce début glorieux de la Guerre de Sept ans, dont les suites devaient être si funestes à la France, fut célébré par le pays tout entier, et l'heureux vainqueur porté aux nues. Ce ne fut qu'un cri de triomphe, d'allégresse générale. Les récits des contemporains sont unanimes sur ce point.

Pourquoi faut-il que les démêlés qu'Emmanuel de Wignerod eut plus tard avec le Parlement de Bretagne soient venus obscurcir sa gloire et jeter sur sa personne et sur son renom une ombre que rien depuis n'a pu dissiper ? Il n'est que temps, croyons-nous, de réagir contre ce parti-pris de mésestime, dont fut accablé le duc d'Aiguillon, d'abord par les parlementaires de Bretagne, puis par le parti Choiseul, enfin par les encyclopédistes et avec eux tous les historiens si partiaux de la Révolution, et de rendre au vainqueur de Saint-Cast l'hommage que méritent sa clairvoyance, son activité, son courage, les qualités militaires en un mot qu'il montra dans cette affaire et qui dotèrent la France de ce brillant succès.

D'Aiguillon, en 1758, n'avait que trente-huit ans. Né le 31 juillet 1720, d'Armand-Louis Wignerod Du Plessis de Richelieu, et d'Anne-Charlotte de Crussol d'Uzès, le jeune duc d'Agenois entra au service dès l'âge de dix-sept ans. Il se trouvait, en 1742, déjà colonel du régiment de Brie, à la tête

(1) Nous croyons qu'un des fils du fameux procureur général La Chalotais, épousa, en 1777, Vincente-Emilie de Saint-Pern, d'une vieille famille bretonne, fille du chevalier de Saint-Pern, dont il est ici question.

duquel il se distingua en Bavière, dans la guerre de la succession d'Autriche. En 1744, il passe en Italie et reçoit une grave blessure à la tête, à l'attaque de Château-Dauphin (19 juillet). Blessé de nouveau à Coni, le 30 septembre, il est fait prisonnier à Asti le 4 mars 1746, est échangé l'année suivante, assiste aux derniers combats de cette guerre, et, en récompense de sa bravoure et de ses actions d'éclat, est nommé maréchal de camp le 1er janvier 1748. La mort de son père, survenue deux ans après, le 31 juillet 1750, le créa duc d'Aiguillon.

Aimable, spirituel, très élégant de sa personne, adulé de toutes les femmes de la cour, Emmanuel-Armand ne pouvait qu'arriver aux honneurs qu'il convoitait d'ailleurs ardemment. Son mariage avec une bretonne, Louise-Félicité de Bréhan-Plélo, fut une des principales causes qui détermina le Roi à lui confier le poste délicat et difficile de commandant de la Bretagne, dont le duc de Penthièvre était gouverneur.

Le jeune duc prit possession de son commandement en septembre 1753, et consacra tous ses soins à aplanir les difficultés qui, chaque jour plus nombreuses, surgissaient sous ses pas. C'est que la Bretagne, très attachée à ses privilèges, était presque restée indépendante, et qu'il était malaisé d'y imposer les volontés royales, c'est-à-dire d'y prélever les subsides dont avait tant besoin le Trésor. Le rôle de d'Aiguillon n'était pas, en effet, seulement de commander en chef les troupes de la province, mission dont s'accommodaient si bien ses capacités militaires, ni aussi de tenir les Etats, formalité annuelle que rendait facile son habileté diplomatique; il fallait en outre qu'il se fît l'inspecteur de l'administraton financière de la province, et que comme représentant de l'autorité royale il présidât à la levée de ce nouvel impôt du vingtième, si impopulaire, contre lequel protestaient toutes les provinces.

Néanmoins, malgré ces difficultés, ses débuts furent des plus heureux, n'hésitant pas à se transporter partout où sa présence était nécessaire, s'arrêtant dans chaque ville, développant les travaux publics, et s'employant de toutes façons à améliorer le sort de ses administrés. Aussi obtint-il des Etats,

qu'il présida pour la première fois en 1754, la totalité des fonds qui leur étaient demandés, et ceux-ci emportèrent-ils de leur jeune commandant la plus favorable impression. Les Mémoires des temps sont unanimes sur ce point, ceux du duc de Luynes et du marquis d'Argenson, entre autres, constatant « que le duc et la duchesse d'Aiguillon ont pleinement réussi « dans leur difficile mission, qu'ils se sont fait aimer, et qu'on « donne en particulier au duc toutes les louanges que méritent « son esprit, sa politesse et son application aux affaires. »

La situation de d'Aiguillon était donc excellente en Bretagne, lorsque éclata la guerre de Sept ans.

Nous n'entreprendrons pas, on le comprend facilement, dans cette courte étude, de raconter les phases de cette lutte européenne, ni d'expliquer comment peu à peu faiblit la popularité du commandant en chef de Bretagne, quels démêlés surtout il eut dans la suite avec le Parlement de cette province, personnifié en son procureur général La Chalotais. Des monceaux d'ouvrages ont été écrits sur ces questions. Nous ne parlerons en ce moment que de la victoire de Saint-Cast qu'il eut le bonheur de remporter en 1758 sur les Anglais.

L'une des principales causes de cette mémorable guerre de Sept ans, fut, on ne l'ignore pas, la haine que la favorite du jour, Madame de Pompadour, avait vouée au roi de Prusse, ne pardonnant pas à Frédéric II ses plaisanteries de mauvais goût sur son élévation si rapide et sur sa participation aux affaires de l'Etat. Pour se venger, elle unit la France à l'Autriche contre la Prusse et l'Angleterre. Ce fut « sa guerre à elle », ainsi que l'écrivent si justement MM. Paul d'Estrée et Albert Callet, « et ce furent ses plus chers favoris, les hommes « d'Etat ou les généraux qui s'employèrent à servir sa cause, « c'est-à-dire ses rancunes, pendant cette période de sept an- « nées (1) ». D'Aiguillon était en tête. On sait, en effet, que la favorite s'était prise subitement d'une belle affection pour le

(1) *La Duchesse d'Aiguillon* (1726-1796). Paris, Emile-Paul, 1912, p. 28.

jeune duc, et que c'est principalement sur ses instances qu'il avait obtenu le commandement de Bretagne.

La guerre déclarée, la Bretagne menacée, d'Aiguillon ne s'occupa plus que de chercher à en assurer la protection. Sur ce terrain militaire, il se trouvait dans son véritable élément.

Une descente des Anglais en Bretagne était plus que probable. Il s'agissait donc d'organiser la défense des côtes depuis le Mont Saint-Michel jusqu'à l'embouchure de la Loire, de les fortifier, de relier entre elles les principales villes, de veiller en un mot à toute surprise de l'ennemi. A la lourde tâche qui lui est imposée d'Aiguillon ne se dérobe pas un seul instant. Déployant une activité prodigieuse, on le voit, dès l'été de 1757, s'arrêter à chaque ville de quelque importance et séjourner à Nantes, Vannes, Belle-Ile, Auray, Concarneau, Brest, Saint-Mathieu, Saint-Brieuc, Dinan, Rennes, établissant à Brest son quartier général et projetant même une offensive sur les côtes anglaises plutôt que de rester dans une immobilité qui lui semblait intolérable. Mais le ministère de la marine ne l'entendait pas de cette oreille et tout subside lui fut refusé.

Il venait d'être nommé lieutenant général dans les premiers mois de 1758, lorsqu'il apprit que les Anglais avaient débarqué à Cancale au nombre de 16,000 sous les ordres du duc de Malborough, qu'ils s'étaient rendus maîtres de Saint-Servan, le 4 juin, et qu'ils menaçaient Saint-Malo. D'Aiguillon accourt aussitôt dans cette ville, précédant ses troupes et une foule de gentilshommes bretons accourus à son appel; il la met en état de défense et s'installe à Dinard prêt à livrer le combat. Mais l'ennemi voyant son plan déjoué, battit prudemment en retraite, se réembarqua le 10 juin et se contenta de détruire, au mois d'août, les forts de Cherbourg, où il captura vingt-sept de nos bâtiments.

Allait-il s'en tenir là ? D'Aiguillon, craignant une nouvelle surprise, eut soin de garder sous sa main la plupart de ses régiments. Bien lui en prit; car, le 5 septembre, il apprenait que 15,000 Anglais venaient de débarquer à Saint-Brieuc, sous les ordres du général Bligh. Il part aussitôt de Brest où

il se trouvait avec les régiments Royal-Vaisseaux, Bourbon, Brissac, Quercy et Bresse, donne rendez-vous à Lamballe aux autres corps disséminés dans la région, « réunit, dès le 9, douze bataillons de troupes de ligne, cinq de milices garde-côtes, le régiment de dragons de Marbeuf, et treize pièces de canon, soit en tout environ 10,000 hommes, dont 2,500 garde-côtes, avec lesquels il pouvait offrir la bataille à l'ennemi. A voir l'ardeur et la confiance des troupes, il ne doutait nullement du succès et il se disposait à pousser vigoureusement l'attaque. « La meilleure méthode, à ce que j'ai ouï dire, « écrivait-il le 7 septembre, est de marcher droit et vite aux « ennemis, lorsqu'on les sait quelque part, de faire de bonnes « dispositions, et de se fier un peu à la Providence (1). »

Débarqués dans la baie de La Frenaye, les Anglais jugèrent à propos de se diriger de nouveau vers Saint-Malo. Le 9, ils sont signalés à Saint-Jacut et au Guildo, campant sur la rive droite de l'Arguenon. Mais le lendemain, ils franchissent cette rivière et s'établissent à Matignon. D'Aiguillon se porte aussitôt avec toutes ses troupes à leur rencontre, court de Lamballe à Plancoët et de Plancoët sur Matignon, comptant les aborder de front, tandis que deux colonnes les attaqueraient par derrière et leur couperaient la retraite. Mais l'ennemi ne l'attendit pas. Il jugea sa position trop défectueuse et se retira vers l'anse de Saint-Cast, où se trouvaient réunis tous ses vaisseaux. Chargé de le poursuivre, le marquis de Broc, commandant la colonne du centre, le harcela toute la journée du 10, retardant ainsi sa marche et permettant à toute l'armée française d'arriver.

Le 11, au matin, elle se trouvait donc sous les ordres du duc, sur les hauteurs de Saint-Cast, au moment où commençait le rembarquement des Anglais.

Mais plutôt que d'en donner nous-même le résumé, reproduisons ici in-extenso la relation du combat de Saint-Cast, qui fut faite au moment même, relation très détaillée et fort rare

(1) *La Bretagne et le duc d'Aiguillon* (1753-1770), par Marcel Marion. — Paris, imp. A. Fontemoing, 1898, in-8° de 624 pp.

puisque nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire déposé à la Bibliothèque nationale. Elle nous initie aux préparatifs comme à toutes les phases de ce mémorable combat :

Relation du Combat de Saint-Cast au diocèse de Saint-Brieuc, en la province de Bretagne, le 11 de septembre 1758. — Rennes, Imp. Guill. Vatar (1).

« Monsieur le Duc d'Aiguillon, ayant été informé le 5 de septembre au soir, à S[t]-Mathieu, en avant de Brest, que la flotte anglaise, après s'être montrée à une lieue au nord de S[t]-Malo, le 3, et y avoir mouillé une partie de la journée, avait mis à terre à S[t]-Briac, le 4, un corps de 12 à 13 mille hommes, expédia sur le champ des courriers aux commandans des différens départements de la Province, pour qu'ils eussent à faire avancer sur cette partie les troupes qui étaient sous leurs ordres, à l'exception des garnisons de Belle-Isle, Lorient, le Port-Louis et la garniture des cotes du Comté Nantois, conformément aux instructions qu'il leur avait données.

« Celles qui étaient cantonnées dans les environs de Brest, commencèrent à se mettre en mouvement dès le soir même, et on n'y laissa que le régiment de Talaru, avec un bataillon de la Marine et cinq de Gardes-Cotes. M[r] le Duc d'Aiguillon partit la nuit et se rendit directement à Lamballe, où il apprit le 6, en arrivant, que les ennemis avaient établi leur camp entre S[t]-Briac et Dinard, et poussé des détachemens sur Ploubalay et Pleurtuit, à 2 lieues de Dinan. Sur cette nouvelle, il fit avancer, dès la nuit même, sur cette ville les troupes que M[r] d'Aubigny avait conduites de Tréguier, et qui venaient d'arriver à Lamballe en deux marches forcées. Ce poste très-important, parcequ'il assurait la communication avec les troupes qui étaient à S[t]-Malo et avec celles qui, du Comté Nantois, devaient se porter à Hedé, et que toutes nos subsistances y étaient renfermées, fut occupé le 7 avant midi : Plancoët le fut en meme tems par 800 gardes-cotes, pour retarder les progrès des ennemis et éclairer leurs mouvemens.

« *Le 8*, M[r] le Duc d'Aiguillon s'étant avancé jusqu'à cette dernière ville, à quatre lieues de Lamballe, y apprit, à l'entrée de la

(1) Bibl. nat. n° 777 Lb 38. In-4°.

nuit, que les ennemis, qui avaient levé leur camp de S[t]-Briac le matin, marchaient par leur droite pour se porter sur le Guildo et le passer le lendemain au gué, distant d'une petite lieue de Plancoët. Ce mouvement le détermina à leur donner de l'inquiétude sur leur gauche, et il ordonna en conséquence à M[r] d'Aubigny de s'avancer, le 9, sur Plouer, avec le régiment de Brie, le bataillon de Marmande, le 1[er] des volontaires étrangers, trois des milices gardes-cotes et deux escadrons de dragons, et de pousser M[r] le chevalier de Polignac jusqu'à Pleurtuit. M[r] lem arquis de la Chatre eut ordre de sortir de S[t]-Malo avec le régiment de Boulonnais; le bataillon de Fontenay-le-Comte et deux de milice garde-cotes, de passer la rivière de Rance, de se porter sur Ploubalay, et d'avancer sur la gauche un détachement aux ordres de M[r] de Béon, l[t]-colonel de Boulonnais, pour communiquer avec M[r] le chevalier de Polignac.

« *Le 9*, les ennemis passèrent le Guildo et vinrent camper entre S[t]-Jegubrel et le Bois du Val. Plancoët se trouvant à découvert par cette position, le 3[me] bataillon des volontaires étrangers et deux escadrons de dragons y furent portés le soir, et M[r] le chevalier de S[t]-Pern fut détaché la nuit avec 400 hommes pour avancer jusqu'à S[t]-Potan et éclairer la marche des ennemis.

« *Le 10*, à la pointe du jour, ils se portèrent à Matignon, et y établirent leur camp ; les régiments de Bourbon, Brissac, Bresse et Quercy, arrivés la veille à Lamballe, avancèrent à Henan, à une lieue de Matignon. M[r] le comte de Balleroy les joignit avec deux escadrons de dragons, et prit le commandement de cette colonne. Le 2[me] bataillon de Penthièvre se porta de Jugon à Plancoët, MM[rs] d'Aubigny et de La Chatre eurent ordre de se joindre et de passer le Guildo. Sur le midi, M[r] le Duc d'Aiguillon se porta de Henan avec un gros détachement sur Matignon, pour reconnaître la position des ennemis, qui lui parut très avantageuse en général et inexpugnable de ce côté ; il se détermina à la tourner par la gauche et marcha en conséquence par Ruca sur S[t]-Potan, où M[r] le marquis de Broc fut établi avec 8 compagnies de grenadiers, 8 picquets et 200 dragons. M[r] d'Aubigny, avec le corps qu'il commandait, fut mis en potence sur la droite, et le reste des troupes à Pladuno, à une lieue en arrière, à l'exception du régiment royal des vaisseaux, qui n'arriva que la nuit à Henan, avec une division d'artillerie. M[r] de Broc eut ordre de fusiller toute la nuit avec les gardes des ennemis, et de marcher sur eux s'ils décampaient.

« *Le 11*, les ennemis qui, pendant la nuit, avaient fait leurs dispositions pour se retirer, commencèrent à se replier à la pointe du jour sur St-Cast. Mr de Broc se mit à leur suite et en donna avis à Mr de Balleroy, qui marcha sur le champ pour le soutenir. Mr le Duc d'Aiguillon se porta en avant au grand galop avec le régiment de dragons de Marbeuf, et joignit le détachement de Mr de Broc, dont la tête arrivait sur les hauteurs de St-Cast : il fit mettre sur le champ pied à terre aux dragons, le terrain ne permettant pas qu'on en fit usage à cheval ; il était environ 9 heures du matin ; la flotte ennemie était en ligne, et les chaloupes commencèrent à porter à bord les troupes qui étaient en bataille sur la plage, dans le fond de l'anse de St-Cast, derrière les dunes, et des retranchemens qu'ils avaient fait pour protéger leur rembarquement. Nos troupes arrivaient avec une vitesse incroyable et se portaient sur la hauteur de St-Cast : dès que les ennemis en aperçurent la tête, ils commencèrent à les canoner et bombarder de 4 ou 5 frégates et d'autant de galliotes à bombes qui étaient très près de terre ; notre canon arriva et commenca à tirer sur les 10 heures. Mr le Duc d'Aiguillon décida sur le champ son attaque. Il porta sur la droite de la plage Mr le comte de Balleroy, avec les régiments de Royal des vaisseaux, de Bourbon, de Brissac, de Bresse et de Quercy pour se longer par les hayes et une rampe de sable qui conduisait à la gauche des retranchemens des ennemis. Mr d'Aubigny avec les régiments de Boulonnais et de Brie et les bataillons de Fontenay-le-Comte et de Marmande, le 1er des volontaires étrangers, à la gauche, pour déboucher sur la droite des ennemis au dessus du hameau de l'Isle : et Mr de Broc eut ordre de marcher avec son détachement droit au centre des ennemis. Le 2me bataillon de Penthièvre avec le 3me des volontaires étrangers, aux ordres de Mr le chevalier de St-Pern, furent mis en réserve. Mr le chevalier de Redmond, maréchal général des logis, fut chargé de conduire la colonne de la gauche dans les chemins reconnus pour former son attaque. Mr le chevalier de Fontette, aide-maréchal général des logis, fut mis à celle du centre, et Mr du Bousquet, major du régiment Royal des vaisseaux, faisant fonction de major général, à celle de la droite.

« Presque toutes ces dispositions s'exécutaient avec une ardeur et une diligence singulière de la part des troupes; le feu des frégates et des galiotes à bombes des ennemis ne discontinuait pas et fut d'une vivacité extraordinaire. La colonne de la gauche dé-

boucha la 1re vers les 11 h. ½ avec beaucoup de promptitude ; elle fut bientôt suivie de celle du centre et de la droite. Les troupes se portèrent avec une vitesse et une valeur singulière au retranchement des ennemis. malgré le feu prodigieux de l'artillerie de la flotte, tant du canon et des bombes que de la mousqueterie de leurs huniers et de plusieurs barques armées qui étaient sur leur flanc. Les ennemis voulurent marcher en avant et fermer une colonne par leur centre ; mais le feu de quelques pièces de canon que Mr de Villepatour, qui commandait l'artillerie, porta à la droite, les dérangea, et les fit bientôt retirer ; l'attaque devint générale et dura une heure et demie. Les ennemis furent forcés ; notre artillerie leur tua beaucoup de monde qui cherchait à se rembarquer ; 3 de leurs barques chargées de soldats furent coulées à bas ; ils en perdirent aussi beaucoup sur plusieurs autres qui gagnèrent la flotte. Le feu cessa vers les 2 heures après-midi ; les frégates et galliotes commencèrent à s'éloigner, soit à cause de l'arrivée de notre grosse artillerie qu'ils pouvaient découvrir sur la hauteur, soit à cause que la marée descendait. La grève était couverte de corps morts des ennemis ; il y en avait aussi une grande quantité qui flotait sur l'eau. Il est resté sur la plage environ 900 hommes des leurs. parmi lesquels plusieurs officiers de marque, entre autres le colonel et le lieutenant-colonel des gardes, sans ce qui a été tué sur les barques ou noyé. Le général Dury est du nombre de ces derniers. Nous avons plus de 600 prisonniers et 30 officiers, dont quelques-uns des 1res maisons d'Angleterre, 3 ou 4 colonels, autant de lieutenant-colonels et 4 capitaines de vaisseau, qui étaient restés sur la plage pour commander la manœuvre du rembarquement. Ce corps de troupes a été totalement détruit ; nous savons par les ennemis mêmes que de 12 compagnies de grenadiers, les unes de 70 et les autres de 100 hommes, ainsi que des volontaires de la marine et autres, il ne s'en est pas rembarqué un seul ; leur perte peut aller en tout à 3.000 hommes ; la nôtre monte à environ 400 tant tués que blessés ; celle des officiers est par proportion plus considérable que celle des soldats. Les régiments de Brie et de Boulonnais ont beaucoup souffert, ayant été obligés de traverser un terrain difficile sous le feu des frégates des ennemis pour se porter sur leur retranchement. Malgré cet obstacle, ces régiments ont marché avec l'intrépidité la plus soutenue ainsi que les compagnies de grenadiers et picquets, qui ont aussi beaucoup perdu. Jamais les troupes n'ont montré plus de valeur et de bonne

volonté ; elles se sont portées sur le terrain des différentes attaques avec une diligence incroyable, malgré la fatigue des marches redoublées qu'elles avaient faites pour arriver, la plus grande partie ayant fait près de 50 lieues de Bretagne en 4 jours.

« Mr le chevalier de Redmont, chargé de conduire la colonne de la gauche, s'en est acquitté avec toute la bravoure et l'intelligence possible. On ne saurait trop louer la valeur et la conduite de Mr le marquis de Broc, qui commandait l'attaque du centre. Mr le chevalier de Fontette, aide maréchal général des logis, s'est aussi fort distingué. Mr le chevalier de Polignac et Mr le comte de la Tour d'Auvergne ont fait des prodiges de valeur ainsi que leurs régimens.

« L'artillerie a été servie avec toute la vivacité et l'activité que l'on connaît à Mr de Villepatour, qui la commandait.

« La Noblesse Bretonne a donné dans cette occasion de nouvelles preuves de sa valeur et de son zèle pour le service du Roi. Mr le marquis de Cucé, sous-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires, Mr Du Bois de la Motte, capitaine de vaisseau, Mr de Robien, sous-lieutenant des grenadiers à cheval, Mr de Kerguezec et plusieurs autres gentilshommes de la Province auxquels se joignit Mr le marquis de Montaigu, neveu de Mr de Crenay, vice-amiral, qui se trouva à St-Malo lorsque les troupes en partirent, marchèrent comme volontaires à la tête des grenadiers de Boulonnais et s'y distinguèrent ; un nombre considérable d'autres se rendit la veille et le matin, auprès de Mr le Duc d'Aiguillon; il les distribua aux différentes attaques pour servir d'aides de camp aux officiers qui les commandaient. Les troupes ayant été mises en mouvement, dès le soir même de l'affaire, pour reprendre leurs positions ordinaires, on n'a pu avoir encore une liste exacte des officiers tués et blessés. On joint ici un état de ceux dont on sçait les noms jusqu'à présent. »

Suit la liste des officiers et soldats tués ou blessés dans cette journée, que nous reproduisons telle que la donne la même relation. (*Bibl. Nat. nos 777 et 779. Lb 58.*)

I

LISTE DES OFFICIERS TUÉS OU BLESSÉS.

M. le Chevalier de Redmond, maréchal de camp, maréchal général des logis, une contusion à la main.

M. le Marquis de la Chatre, brigadier, une contusion à la jambe.

M. le Chevalier de La Tour-d'Auvergne, colonel du régiment de Boulonnais, blessé très dangereusement de deux coups de fusil dans les reins et dans la jambe.

M. le Chevalier de Polignac, colonel du régiment de Brie, blessé très grièvement à l'épaule.

M. le Marquis de Cucé, sous-lieutenant de la 1re Compagnie des Mousquetaires, blessé très dangereusement de trois coups de fusil au menton, à la cuisse et à l'épaule.

M. le Marquis de Montaigu, la jambe cassée.

M. de la Bretonnière, gouverneur de Dinan, une contusion au côté.

II

ETAT DES OFFICIERS ET SOLDATS TUÉS OU BLESSÉS.

Régiment Royal-des-Vaisseaux.

Monsieur de la Canorgue, aide-major, tué.

M. le Marquis du Poël, capitaine des grenadiers, blessé.

M. le Chevalier de la Tour du Pin, capitaine, blessé.

MM. de Montgiron et *de Maison-Rouge*, capitaines en second, blessés.

MM. des Plats et *de la Chaume*, lieutenants de grenadiers, blessés légèrement.

Officiers tués	1
Officiers blessés	6
Grenadiers ou soldats tués	8
Grenadiers ou soldats blessés	17

Bourbon.

M. le Chevalier de Montsigny, capitaine aide-major, blessé.

M. le Chevalier de Vaux, capitaine-major, une contusion à la tête.

M. Rault, lieutenant, blessé.

Officiers blessés	3
Soldats tués	9
Soldats blessés	16

Brissac.

Grenadiers ou fusilliers tués	3
Blessés	7

Penthièvre.

M. de Mons, capitaine, blessé.
M. le Chevalier de Digoine, lieutenant, blessé légèrement.
M. Monge, lieutenant, blessé.

Officiers blessés	3
Grenadiers ou soldats tués................	3
Grenadiers ou soldats blessés.............	6

Boulonnais.

M. le Comte de La Tour-d'Auvergne, colonel, un os de la jambe cassé, une contusion très considérable dans les reins.

M. de Soséon, lieutenant, tué.

M. de La Martizière, capitaine de grenadiers, une forte contusion à la cheville.

M. Champagnac, capitaine, contusion au bras.

M. Baillon, capitaine, blessé à la jambe.

M. Mercuire, capitaine, blessé à la jambe.

M. Richecourt, capitaine, blessé à la tête.

M. du Cup, capitaine, blessé à la tête et à la poitrine.

M. Charier, capitaine, la cuisse traversée d'un coup de fusil.

M. le Chevalier d'Aligny, capitaine, une contusion à l'aîne.

M. Laurel, capitaine, blessé au bras, fracture à l'os.

M. le Chevalier de Champagnac, aide-major, bras fracassé et un coup à la poitrine.

M. le Chevalier de Saint-Julien, lieutenant de grenadiers, bras fracassé.

M. de la Milière, sous-lieutenant de grenadiers, blessure à la tête et au bras.

M. Morel, capitaine en second, la cuisse traversée.

M. Bussy, capitaine en second, un coup de sabre à la cuisse.

M. La Poujade, lieutenant, contusion à la tête.

M. Saint-Jean, lieutenant, cuisse traversée.

M. Montvert, enseigne, contusion à la cuisse.

M. de Barrau, lieutenant, un coup de feu à la main.

M. Dubreuil, lieutenant, contusion à la tête.

Officier tué	1
Officiers blessés	20
Sergent, grenadiers et soldats tués ou blessés	145

BRESSE.

M. de la Gravière, capitaine, blessé.

M. Arnouet, sous-lieutenant de grenadiers, blessé.

Officiers blessés	2
Grenadiers ou soldats tués................	4
Grenadiers ou soldats blessés.............	12

QUERCY.

M. de Cronembourg, capitaine de grenadiers, tué.

M. du Perche, lieutenant de grenadiers, tué.

M. Pérot, sous-lieutenant de grenadiers, blessé.

Officiers tués	2
Officier blessé	1
Grenadiers ou soldats tués................	11
Grenadiers ou soldats blessés.............	17

BRIE.

M. le Chevalier de Polignac, colonel, blessé d'un coup de feu à l'épaule et d'un autre au bras.

M. de Burgat, major, la cuisse cassée de deux coups de biscayen.

M. de Beauchamp, capitaine, tué.

M. de Raisac, capitaine, tué.

M. de Paulhiac, capitaine, tué.

M. de Balguerye, capitaine des grenadiers, blessé d'un coup de feu au bras gauche.

M. Hoddy, une contusion sur la poitrine.

M. de la Villehulin, capitaine, blessé d'un coup de feu à la tête.

M. de Piolle, capitaine, une contusion au col.

M. d'Arodes, aide-major, une contusion considérable.

M. de Moncroc, lieutenant, un coup de feu à la cuisse.

M. le Chevalier du Boittier, lieutenant, blessé d'un coup de feu à la poitrine.

M. de Treverret, lieutenant, blessé légèrement à la jambe.

M. Besse, sous-lieutenant de grenadiers, deux contusions considérables.

M. de Kermorvan, lieutenant, blessé légèrement à la jambe.

M. de Nobelle de la Nuzan, volontaire aux grenadiers, tué sur la place.

Officiers tués	4
Officiers blessés	12

Sergent, grenadiers ou soldats tués........	33
Sergents, grenadiers ou soldats blessés....	59

BATAILLON DE MILICE DE MARMANDE.

Il n'y a eu aucun officier de tué ni de blessé et l'on n'a pas l'état des soldats.

BATAILLON DE MILICE DE FONTENAY-LE-COMTE.

Idem.

VOLONTAIRES ETRANGERS.

M. de Carrière, capitaine de grenadiers, blessé.
M. d'Hanozel, capitaine en second de grenadiers, tué.
M. d'Hostat, lieutenant de grenadiers, blessé.

Officier tué	1
Officiers blessés	2
Grenadiers et soldats tués	8
Grenadiers et soldats blessés..............	11

DRAGONS.

Un maréchal-des-logis tué................	1
Dragons blessés	12

Récapitulation générale.

Officiers tués	8
Officiers blessés	35
Sergents ou soldats tués.................	69
Sergents ou soldats blessés..............	242

Cette liste n'est pas définitive. D'après les documents conservés au ministère de la guerre, la petite armée de d'Aiguillon aurait eu 500 hommes environ tués ou blessés. On a vu que les régiments les plus éprouvés étaient ceux de Boulonnois et de Brie, formant la colonne de gauche, sous les ordres du comte d'Aubigny, et qui avaient dû traverser un vaste terrain découvert, exposé aux feux de la flotte, pour aborder l'ennemi.

Quant aux Anglais, ils eurent « plus de 3.000 hommes tués sur le rivage, sans compter ceux qui se sont noyés, soit dans les bâtiments de transport qui ont été coulés à fond, soit en voulant se sauver à la nage. Le nombre des prisonniers, au moment du départ du courrier, se montait à plus de 500,

parmi lesquels étaient beaucoup d'officiers et de la plus grande distinction (1). »

Le duc d'Aiguillon, qui plus tard, lors de son procès avec le Parlement de Bretagne, devait être si odieusement calomnié par La Chalotais, prit une part des plus actives au combat, se multipliant à la tête de chaque détachement, et établissant son principal point d'observation tantôt sur la plage, tantôt sur les hauteurs, notamment près des moulins d'Anne et du Chesne. Ce qui fit dire plus tard à ses détracteurs que « s'il ne s'était pas couvert de gloire, il s'était du moins couvert de farine »; mot cruel et injuste, dont il ne se releva pas, mais que contredisent toutes les relations impartiales des contemporains. En voici quelques extraits :

« Notre général, écrit un des combattants de Saint-Cast à un de ses amis de Paris, s'est distingué de toutes les façons, s'est montré partout et a fait voir le sang-froid et la sagacité d'un homme consommé dans le métier. » (*Bibl. de l'Arsenal, Mss. 6.607, f° 144*).

« De l'aveu de tous, dit une autre lettre, écrite le lendemain 12 septembre du château de Villethéart, d'Aiguillon s'est comporté avec une habileté et une bravoure peu commune. »

Dans le récit de Rioust de Villes Audreins, on lit : « Notre général en chef fut toujours très exposé, courant sans cesse du moulin d'Anne au moulin du Chesne, ses deux points d'observation ; le duc pensa être emporté par un boulet au pied de ce dernier moulin, et plusieurs bombes arrivèrent tout près de lui. » (*Recueil de pièces sur Saint-Cast, publié par la Société archéologique des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1858).

Un officier du régiment de Boulonnais, dans une lettre écrite, dès le 11, au Roi, s'exprime également en ces termes : « On ne saurait donner trop d'éloges du duc d'Aiguillon ; semblable au dieu de la guerre, il inspirait aux troupes l'ardeur et la confiance, dont lui-même était pénétré », etc.

(1) Bibl. nat. n° 777, Lb 38. Première relation du combat de Saint-Cast. In-4°, 1 page.

A ces nombreux témoignages publiés, on peut ajouter les différentes relations du combat, écrites soit par l'ingénieur Magin, soit par dom Jaime, prieur de l'abbaye de S. Benoît à Saint-Malo (*Bib. nat. mss. 19.829*), ou encore par le recteur de Saint-Cast, etc. qui toutes, sans exception, font en cette affaire le plus bel éloge de la conduite du duc (1).

L'entrée, du reste, que d'Aiguillon fit peu après dans les principales villes de la province, fut triomphale.

Il n'est pas jusqu'aux Etats qui, en 1758, n'aient fait frapper une médaille commémorative de la victoire de Saint-Cast, où le nom de d'Aiguillon se trouve mentionné :

LUDOVICO XV, FR. ET NAV. REGI
VIRTUS NOBILITATIS ET POPULI ARMORICI
ANGLIS AB AIGUILLONIO DUCE PROFLIGATIS
AD SANCTUM CASTUM, ANNO M.D.CCLVIII (2).

Des estampes furent gravées, les unes représentant le combat, telles que celle que nous reproduisons en tête de ce travail, les autres se contentant de le rappeler, comme celle, également coloriée, que possède la Bibliothèque départementale de Lot-et-Garonne (3).

---

(1) Toutes ces appréciations nous sont fournies par M. Marcel Marion, dans son ouvrage déjà cité, p. 89, note 1.

(2) Idem.

(3) C'est le « *Compliment adressé à Monseigneur le duc d'Aiguillon, commandant en Bretagne, à son passage à Nantes, le 28 septembre 1758.* »

En voici le texte :

« MONSEIGNEUR,

« Permettez à mon zèle de mêler sa voix aux acclamations des peuples, sur la gloire dont le Dieu des armées a sçu couronner votre victoire, et d'offrir humblement son tribut particulier de louanges de reconnaissance, que le salut de la Bretagne doit à votre héroïque valeur. Hâtez-vous, Monseigneur, de porter aux piés du trône des lauriers moissonnés par vos mains à la mémorable journée de Saint-Cast sur les ennemis de la France de l'humanité et de la religion. Notre auguste et invincible monarque vous attend pour épancher sur vous les tendres sentimens de la bonté de son cœur, et témoigner à votre prudence comme à votre valeur sa reconnaissance pour la conservation de la plus importante et la plus chère province de son roiaume, dont le commandement confié à ses soins par Sa Majesté justifie si glorieusement aujourd'hui la justesse de son choix. Vous voiez Nantes, Monseigneur, le cœur plein de gratitude, et la joie peinte dans les yeux, honorer votre triomphe par des fêtes et des réjouissances publiques.

Enfin, nombreuses furent les pièces de vers célébrant la victoire de d'Aiguillon. Nous n'en citerons qu'une, relevée également par nous dans le même dossier de la Bibliothèque nationale. Elle fait suite à la relation précédente et est signée Tavernot (1).

Quoi ? le fier Albion, fixé dans sa carrière,
Du rivage armorique a mordu la poussière,
Et son sang, à grands flots, coulant dans nos sillons,
Rougi l'onde où flottaient ses nombreux pavillons,
Sans que la Lyre encore ait sur notre Parnasse,
Célébré d'*Aiguillon* la généreuse audace,
Et chanté ces guerriers qui, sous son étendard,
Ont plongé dans les eaux l'orgueilleux Léopard ?
C'est trop longtemps garder un coupable silence;
J'ose le rompre enfin, et mon zèle s'élance
Vers ces bords triomphants où de fameux exploits
Viennent de signaler la valeur des François,
Où d'un héros actif, le rapide courage,
Presque dans sa naissance a dissipé l'orage :
De ses faits glorieux, ô vous, tyrans des mers,
Voulez-vous des témoins ? Vos chefs sont dans ses fers.
Interrogez encor ces troupes égarées,
Qui par grâce auront pu regagner vos contrées,
Qu'elles disent comment nos bataillons épars,

Tout s'empresse à y prendre part. Mon admiration pour de si hauts *Faits d'armes*, donnant l'essor à mes vœux, ose prendre en ce beau jour la liberté respectueuse de les manifester par la voix de ma petite muse champêtre.

Vainqueur dans les combats, marchez à pas d'Hector.
Que des jours de Héros, de plus en plus illustres,
(La gloire à vos côtés), puissent former des lustres
Semblables dans leur cours aux lustres de Nestor,
Et, ramenant la paix, rappeler l'âge d'or ! »

Ce compliment, écrit, en lettres de couleur différente, est signé : *Antoine Henon, architecte et peintre, delineavit et pinxit*, et, au milieu de cette phrase dans un cartouche : *Le Solitaire Breton du Croisic, cecinit.*

Au-dessus, se détache, dans un nuage, l'écusson du duc, supporté par des anges et accosté de deux déesses : à gauche, la France avec son écusson à trois fleurs de lys; à droite Bellone, sur un canon décoré d'étendards.

Autour de l'écusson, sur lequel sont gravées les armes des Richelieu qui sont d'argent à trois chevrons de gueules, se lit la légende : *Tutor Armoricæ, Neustriæ vindex.*

(1) Bibl. nat. n° 779. Lb 38.

Réunis et brûlant d'affronter les hazards,
Quoiqu'en nombre inégal, ont, malgré vos escortes,
Ainsi qu'à Fontenoy, foudroyé vos cohortes,
Qui pleines de terreur, et n'osant résister,
Trouvent partout la mort, en voulant l'éviter !
Voulez-vous mieux connaître encor votre infortune ?
Anglais, interrogez les troupeaux de Neptune,
Ils vous diront combien vos compagnons flottants
De son vaste domaine ont nourri d'habitants.
— Vous, fidèles Bretons, quelle fut votre joie,
Quand du fer et du feu vous les vîtes la proye,
Et que cédant partout, à vos nobles efforts,
De cadavres infects vous purgeâtes vos ports !
— Ces voisins dangereux, perfides insulaires,
Avides de vos biens, moins guerriers que corsaires,
Auront enfin appris, en fuyant devant vous,
Ce qu'il en coûte à ceux qui s'offrent à vos coups.
Ils sçauraient respecter un peuple magnanime,
Que l'amour de son maître incessamment anime,
Ils sçauront... mais où tend ce vol ambitieux ?
Que suis-je pour m'asseoir à la table des dieux ?
Je n'ai, pour célébrer le sujet qui m'emporte,
Ni l'haleine qu'il faut, ni la voix assez forte;
Mon dessein ne fut pas d'affronter cet écueil,
J'irais de nos Anglais habiter le cercueil.
Arrêtons-nous. — Laissons à ces fameux génies,
Sur qui Phœbus versa ses grâces infinies,
Le soin de couronner d'un laurier immortel
Le héros à qui j'offre un hommage éternel (1).

La Cour partagea le même sentiment populaire. Elle fut même la première à donner le signal des applaudissements. Madame de Pompadour, toute puissante, qui avait voulu cette guerre et dont l'orgueil ne pouvait qu'être fiatté par ce premier succès, écrivait au duc, le mardi 19 septembre :

---

(1) Dans la bibliothèque musicale du duc d'Aiguillon, conservée aux Archives départementales de Lot-et-Garonne, se trouvent, entre autres œuvres musicales qui lui sont dédiées, deux cantatilles : *Le siège de Saint-Malo et la bataille de Saint-Cast*, par M. Barthelemi; musique gravée. (Note de M. G. Tholin — II, 53).

« C'est avec bien du regret, Monsieur, que je ne vous ai pas dit tout ce que je pensais avant-hier sur la gloire dont vous venez de vous couvrir, mais ma tête était si douloureuse que je n'eus de force que pour vous dire un mot.

« Nous avons chanté aujourd'hui votre *Te Deum*, et je vous assure que ç'a été avec la plus grande satisfaction. J'avais prédit vos succès; et, en effet, comment était-il possible qu'avec autant de zèle, d'intelligence, une tête aussi froide, et des troupes qui brûlaient (ainsi que leur chef) de venger le Roy, vous ne fussiez pas vainqueur? Cela ne se pouvait pas. Un petit billet que je vous ai écrit, avant votre brillante journée, a dû vous faire connaître ma façon de penser pour vous, et la justice dont je fais profession. Dites-moi, je vous prie, actuellement, si vous êtes bien fâché contre moi de n'avoir pas cédé à vos instances et aux belles raisons que vous m'avez conté? Elles ne valaient rien dans ce temps, et je les trouverais encore plus détestables aujourd'hui (1). Un autre n'aurait pas fait aussi bien que vous; je serais dans la douleur au lieu d'être dans la joie; vous, vous seriez perdu, et il y aurait bien de quoi. Osez dire maintenant que ma tête ne vaut pas mieux que la vôtre; je vous en défie.

« Messieurs de Broc et d'Aubigny vous pourront répondre de l'intérêt que je prends au général et à ses troupes (2). »

Et le surlendemain, elle lui écrivait encore le billet suivant :

« 21. — Assurément, Monsieur, vos lieutenants sont dignes de leur chef, et pour qu'ils le soient toujours, il faut qu'il leur reste jusqu'à la paix. Je suis têtue pour le service du Roy, et

(1) Allusion à la demande qu'avait faite, le mois précédent, d'Aiguillon, d'être relevé de son commandement de Bretagne par suite de ses démêlés avec le ministre de la marine, et « d'aller réparer dans les armées d'Allemagne les torts qu'il avait pu avoir en Bretagne ».

(2) *Correspondance de Madame de Pompadour avec le duc d'Aiguillon*, conservée au *British Museum* (fonds Egerton), publiée pour la première fois, en 1856-57, dans la *Correspondance littéraire* de Ludovic Lalanne, et plus tard, en 1878, par M. A.-P. Malassis (Paris, Baur), très élégant in-8° de 261 pp. Cette lettre a été reproduite par M. Marcel Marion dans son ouvrage précité en appendice, et aussi par MM. P. d'Estrée et A. Collet, dans leur ouvrage sur la *Duchesse d'Aiguillon*.

je n'en rabattrai rien, vous le savez; n'en parlons plus. Parlons du vainqueur de Saint-Cast, de la façon brillante dont M. de Sainte-Croix l'a imité et dont il l'imitera encore (1); car on dit que ces Messieurs les mylords en veulent retater. Je désire de toute mon âme que ce soit au même prix. J'aurais un nouveau compliment à vous faire, et un à recevoir de vous; l'un et l'autre me plâirait infiniment (2).

« Bonsoir, *M. Cavendish* », surnom donné, à partir de ce moment, par la marquise à d'Aiguillon, en souvenir de la capture faite par lui, au combat de Saint-Cast, de lord Cavendish, troisième fils du duc de Devonshire (3).

En résumé, le combat de Saint-Cast, qu'il serait téméraire, nous l'avons dit, de présenter comme une grande bataille, voire même une victoire définitive, n'en fut pas moins fort honorable pour nos troupes, bien inférieures en nombre à celles de l'ennemi, comme pour leur général. Son résultat fut des plus considérables; car il empêcha les Anglais de renouveler, pendant tout le temps de cette longue guerre, leur tentative de débarquement tant sur nos côtes bretonnes que normandes. Il fit même entrevoir un instant la possibilité d'une offensive de notre part, ainsi que ne cessait de le demander d'Aiguillon. Peut-être que si son avis eut alors prévalu en haut lieu, la tournure des événements, à la fin si malheureux pour la France, eût changé du tout au tout, et que nous n'aurions pas eu, par le funeste traité de Paris de 1763, à déplorer la perte de nos plus belles colonies.

Ph. Lauzun.

(1) Un des plus braves lieutenants du duc d'Aiguillon.

(2) *Correspondance de Madame de Pompadour. Oper. cit.*

(3) M. Marion dit : « Lord Fréderick Cavendish, frère du duc de Devonshire. »

LE SCHISME DES FILLES DE LA CHARITÉ

DANS LE DIOCÈSE D'AGEN, EN 1812

Après la Révolution, qui avait anéanti en France toutes les congrégations religieuses, l'ordre de Saint-Lazare, avec ses deux compagnies d'hommes et de femmes, dirigées toutes les deux par le même supérieur général, avait été des premiers rétabli, sous certaines conditions (1), par décret des 2 germinal et 7 prairial an XII (23 mars et 27 mai 1804).

A la suite de ce double décret, les Filles de la Charité avaient été officiellement réinstallées ou installées à Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Auch, Condom et Lectoure, dans les principaux hospices du diocèse d'Agen qui comprenait à cette époque les deux départements du Lot-et-Garonne et du Gers.

Tout semblait alors présager à ces religieuses une ère nouvelle, une longue période de tranquillité et de paix. De fait, une violente tempête s'abattait sur elles peu d'années après et leur fit sans doute regretter les mauvais jours de la Terreur.

Napoléon, qui s'était d'abord montré très favorable aux Lazaristes, crut bientôt avoir à se plaindre de leur attitude dans les Missions, à l'égard des ennemis de la France (2). Il les supprima brusquement par décret en date du 26 septembre 1809.

(1) Comme mission à l'étranger et non comme mission à l'intérieur.

(2) « Ces missionnaires sont pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir. » (Correspondance officielle, 11 septembre 1809, au ministre des cultes.) — Voir aussi lettre au cardinal Fesch du 8 octobre 1809. Citation de G. Canton dans *Napoléon et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères* (sic) *et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — *Revue historique*, t. CII, p. 94).

Cette mesure, dans la pensée de son auteur, ne devait pas atteindre les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Elle ne laissa pas cependant, par une sorte de choc en retour, d'avoir même pour elles de désastreux effets.

Les Lazaristes supprimés, une grosse difficulté se présenta tout d'abord aux agents de l'Empereur. Il s'agissait de soustraire les religieuses à l'obédience du Supérieur général disgracié avec sa congrégation. La charge se trouvait occupée par l'abbé Hanon dont l'élection avait été confirmée par bref papal du 14 octobre 1807. On pensa résoudre la question en reléguant l'abbé Hanon dans une prison d'Etat, à Fenestrelle en Italie et en supprimant purement et simplement la fonction elle-même par un décret en date du 8 octobre 1809, portant réorganisation des Filles de la Charité.

Mais les moyens employés étaient de toute évidence si peu canoniques que leur exécution souleva dans les couvents de l'ordre de nombreuses et très vives protestations. Sur les 1,653 sœurs formant l'entier personnel, 560 refusèrent ouvertement leur adhésion et 93 communautés sur 274 rompirent avec la maison-mère du Vieux-Colombier qui avait accepté la réforme (1).

De tout l'Empire le diocèse d'Agen est peut-être celui qui fournit proportionnellement le plus grand nombre de réfractaires. A une exception près, toutes les maisons qu'il possédait se rangèrent du côté de l'opposition. Seule, celle de Marmande, paraît s'être soumise. Du moins il n'en est pas question dans les débats que suscita cette affaire.

Le Gouvernement songea naturellement à l'Evêque d'Agen pour réduire les récalcitrantes. Le prélat, Mgr Jacoupy, de l'ancien clergé insermenté, qui occupait alors le siège de Saint Phébade, professait un ultramontanisme sincère mais mitigé. Sa devise était de toujours regarder vers Rome, mais ses regards étaient tout voilés de préjugés gallicans (2). Rien

(1) Cf. Archives nationales, A. F. IV, 1048. — *Rapport de Bigot à l'Empereur*, cit. de M. Canton, *loc. cit.*, p. 314.

(2) En 1817, sous la Restauration, il fera souscrire sans difficulté aux professeurs de son Séminaire la promesse d'enseigner les propositions conte-

d'exagéré, par exemple, comme sa conception du pouvoir épiscopal (1). C'est ainsi qu'il ne put jamais supporter l'idée de partager avec tout autre, fût-ce un supérieur général, la direction des maisons religieuses de son diocèse. La longue querelle qu'il eut, dans la suite, avec M. Chaminade, le fondateur des Filles de Marie à Agen, révèle suffisamment ses dispositions à cet égard (2). D'autre part, son loyalisme envers le souverain qui l'avait nommé n'était pas douteux. Au reste, dans les conflits (3) légers ou graves de son temps, il évita

---

nues dans la Déclaration du Clergé de 1682. (Arch. de l'Evêché ; Registre de correspondance, 13 et 27 décembre 1817.) Le 27 janvier 1821, il écrivait à Leclerc, imprimeur à Paris : « Le bréviaire parisien sera toujours celui de mon diocèse, du moins tant qu'il plaira à Dieu de m'y conserver. » (*Ibid.*)

(1) Le 24 novembre 1802, il écrivait à l'évêque de Troyes : « Je prendrai la liberté de vous consulter sur un article qui intéresse l'Eglise gallicane entière. Dans les diocèses d'Auch, d'Agen et de Condom, les évêques dispensaient du 2me au 3me degré. J'écrivis à Mgr le Légat pour lui demander si les anciennes prérogatives de l'ancien siège d'Agen devaient s'étendre sur tout le nouveau diocèse. Par sa réponse, il demande quels sont ses droits, sur quels fondements ils sont appuyés et il ajoute que même sans entrer dans ce détail, on doit se rappeler que le Souverain Pontife a supprimé tous les anciens diocèses de France ainsi que les droits et privilèges qui y étaient attachés. Cette réponse n'est pas une loi; Rome était prévenue contre les droits exercés par les évêques de France et, quoique personnellement je crois ces droits plus onéreux qu'utiles, par respect pour l'Eglise gallicane qui les défendait sans qu'ils fussent expressément réprouvés par le Saint-Siège, je ne veux pas les abandonner. Tous les vicaires généraux des diocèses réunis au mien croient que j'en puis user dans les anciennes limites. Ce point intéressant mérite d'être discuté. Faut-il le soumettre au citoyen Portalis qui le déciderait promptement ou négocier avec S. E. (le Légat) qui doit sentir que les facultés dont jouissaient les évêques sont plus que jamais nécessaires et qu'il paraîtrait dur d'exiger du Clergé de France ce sacrifice de plus. » (*Ibidem.*)

(2) Voir Simler, *Guillaume-Joseph Chaminade...*, 1902, p. 633 et ss. — Henri Rousseau, *Guillaume-Joseph Chaminade...*, 1913, p. 299-300.

(3) Après la promulgation du Concordat de Fontainebleau, le 9 avril 1913, Mgr Jacoupy écrivait ou faisait écrire à M. Benaud, ancien curé, à Lamothe-d'Alès : « Il n'y a sans doute point eu de guerre temporelle entre l'Empereur et le Souvrain-Pontife, mais il a existé de malheureuses dissensions qu'il était bien important de voir finir pour la tranquillité des consciences et c'est de ce genre de paix dont nous avions à remercier Dieu. Je suis du reste parfaitement d'accord avec vous et sur la stabilité de l'Eglise dont le règne purement spirituel n'a besoin pour se maintenir d'une souveraineté temporelle et sur les abus de la puissance temporelle dont l'histoire nous montre tant d'exemples dans les souverains pontifes... »

A rapprocher de cette lettre la légendaire « parole de l'Evêque et du martyr » en plein Concile national : « On peut disposer de nos jours, mais on

toujours de s'engager à fond pour l'un ou l'autre parti et pratiqua, tant qu'il le put sans forfaire, l'*égoïsme sacré*.

Tout cela explique comment il accepta, sans trop de répugnance, la besogne qu'on attendait de lui. Il y apporta cependant une certaine modération qui ne plut pas toujours en haut lieu. On le lui fit plus d'une fois sentir.

C'est à Paris, en 1811, entre deux sessions du Concile National, qu'il reçut les instructions du ministre des cultes, le comte Bigot de Préameneu. Il promit de les suivre avec zèle, mais sous cette réserve que s'il fallait recourir à des mesures coercitives, il y demeurerait étranger.

Rentré dans son diocèse, le Prélat se mit aussitôt à l'œuvre. Partout il se heurta à une fin de non recevoir absolue et il ne parvint même pas à entamer sur un point l'intransigeante obstination des sœurs *rebelles*. Le 15 janvier 1812 il écrivit au ministre : « Je n'ai rien négligé pour les amener à la soumission. Tous mes efforts ont échoué vis à vis de celles de ma ville épiscopale. J'écris à Auch, Lectoure, Condom et à Villeneuve pour savoir si celles établies dans ces différentes villes veulent enfin se soumettre. ... Mais j'ai tout lieu de craindre que malgré tout ce que j'ai pu faire jusqu'à présent pour les ramener, elles ne persévèrent dans leur opposition. A tout ce que j'ai pu leur dire elles n'ont allégué que leur conscience : qu'elles sont filles de S. Vincent et qu'elles ne veulent pas cesser de l'être: qu'elles ont un supérieur approuvé par le Pape et que, jusqu'à ce que le Pape lui ait retiré ses pouvoirs spirituels, elles se croient obligées de lui obéir. Je ne crois point qu'il y ait un autre esprit qui les dirige. Dès qu'une fois elles ont connu ces idées, elles se sont électrisées les unes les autres par leurs correspondances entre elles soit à Paris ou ailleurs. Il peut sans doute y avoir des boute-feu qui les entretiennent dans leur opposition; mais je n'en connais point dans mon diocèse. Il me paraît plus vraisemblable que la peur

ne disposera jamais de notre conscience : nous savons tous le chemin de la place de Grève. » (*Eloge funèbre de Mgr Jean Jacoupy*, par M. l'abbé Souèges, le 12 juillet 1848.)

d'un schisme, quelque assurance que j'aie pu leur donner du contraire, continue de leur rendre suspectes les mesures que l'on a prises envers elles, et je ne doute point qu'elles ne se rangeassent à leur devoir, si elles entendaient la voix du Souverain Pontife... »

Il est certain que le décret du 8 novembre 1809, en supprimant notamment la fonction du supérieur général, avait apporté aux statuts de l'ordre une modification essentielle, à des statuts dont saint Vincent de Paul avait dit que « rien, pas même une lettre, ne devait y être changé. » Donc, comme le comprenaient très bien les religieuses d'Agen, le fait seul, pour les sœurs de la Charité, d'adhérer à la nouvelle organisation, effectuée d'ailleurs en dehors de toutes les lois canoniques, les rejetait de l'institut qu'elles avaient embrassé dans un autre tout différent et étranger. Il leur faisait perdre par suite la qualité de filles de saint Vincent de Paul avec les privilèges spirituels qui y étaient attachés.

Il est non moins certain qu'un décret de la puissance laïque ne pouvait révoquer des pouvoirs spirituels, ni des ordonnances épiscopales des pouvoirs conférés par le Pape. Vers le même temps, M. Hanon écrivait lui-même au ministre de la police : « Mes pouvoirs ecclésiastiques ou spirituels qui me viennent du Pape, n'ont été jusqu'ici ni entamés ni révoqués que je sache; ils restent donc dans leur entier (1). » Pour ne pas reconnaître cette vérité élémentaire il fallait avoir l'esprit bien obscurci par les nuées gallicanes. L'Evêque d'Agen n'était pas à ce point aveuglé. Dans sa lettre au ministre il insinue timidement la procédure à suivre, la nécessité de recourir au Souverain Pontife. Aucune suggestion ne pouvait être plus intempestive, plus mal reçue. Le conflit de l'Empereur et du Pape était alors à l'état aigu. C'était bien le moment de parler de négociations avec le prisonnier de Savone, de schisme possible, etc... Tout cela ne manqua pas de produire, sur l'esprit du ministre, une impression fâcheuse qu'il ne devait pas oublier.

---

(1) Lettre à Savary du 28 mai 1812. Cit. par Canton, *loc. cit.*, p. 323.

Quant au mode de propagande parmi les sœurs, les informations de Mgr Jacoupy se trouvaient tout à fait concordantes avec cette déclaration de l'abbé Hanon « qu'il n'avait point jeté l'alarme dans les couvents, qu'elle s'était répandue partout par la correspondance naturelle des sœurs de la maison-mère de Paris avec les maisons de province... (1). »

Le Prélat ne se laissa pas décourager par l'insuccès de ces premières démarches. Il renouvela ses tentatives mais les sœurs demeurèrent inébranlables. Forcé d'annoncer au ministre ce nouvel échec, il lui écrivit le 27 janvier : « Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, les sœurs de la Charité de l'hospice d'Agen n'ont point changé de dispositions. Les prêtres qui les dirigent ne peuvent les déterminer à la soumission et tout ce qu'ils ont pu faire jusqu'à présent, ainsi que moi, a été de les faire rester dans l'hospice qu'elles ont été plus d'une fois sur le point d'abandonner. Je n'ai rien de plus satisfaisant à annoncer à Votre Excellence relativement à celles de Villeneuve-d'Agen, d'Auch, de Lectoure et de Condom. Les intermédiaires que j'ai employés auprès d'elles et qui sont parfaitement dignes de ma confiance ne me donnent rien à espérer à leur sujet.

« Celles de Villeneuve-d'Agen disent que leur résolution est invariable, comme elles me l'ont déclaré à moi-même, que leurs motifs sont toujours les mêmes, qu'elles s'attendent à tout et qu'elles sont disposées à tout souffrir.

« Celles d'Auch s'étaient effectivement persuadées qu'on voulait leur faire regarder M. l'Archevêque de Paris comme supérieur général de la Congrégation; mais, quoique ramenées sur ce point, elles ne persistent pas moins à refuser la soumission et paraissent singulièrement affligées de l'expulsion de quelques supérieures faite par le Gouvernement.

« Celles de Lectoure disent qu'aucune sœur de mon diocèse ni d'ailleurs, autre que la sœur Beaudoin, n'a influencé leur

(1) Archives nationales, F-7 7935, Interrogatoire du 29 octobre 1809. (Cit. de Canton, *loc. cit.*, p. 97.)

opinion, et que, si elles n'acquiescent pas à ce qu'on leur propose, c'est par les mêmes raisons que leur a données, dans le temps, la sœur Beaudoin, raisons qui leur paraissent si péremptoires que la sœur Beaudouin elle-même n'a pas essayé de les détruire, ce qu'elle aurait pu faire par un simple désaveu, si les assertions, qui ont monté tant de têtes, eussent été fausses.

« Enfin celles de Condom répondent qu'elles ne se sont engagées à servir les pauvres qu'à raison des grâces, privilèges et indulgences dont elles étaient assurées de jouir en demeurant les filles de saint Vincent de Paul, et que la nouvelle constitution, à laquelle on veut les soumettre, ne leur offre aucun des secours spirituels qui leur sont si nécesaires pour remplir leurs obligations.

« J'ai du moins la consolation de pouvoir mander à Votre Excellence que toutes ces sœurs continuent de servir les pauvres avec le même zèle et la même affection, qu'elles suivent leurs règles avec la même exactitude, et qu'uniquement occupées de leurs devoirs, elles sont étrangères à toute intrigue... »

Il avait été facile de désabuser les sœurs d'Auch au sujet des prétentions supposées de l'Archevêque de Paris. Quelques années plus tôt, il est vrai, les vicaires capitulaires de Notre-Dame, *sede vacante*, avaient revendiqué pour eux la direction des Filles de la Charité. Ils s'y croyaient autorisés par cette disposition de l'ordonnance d'érection — ordonnance depuis longtemps périmée — donnée par le Cardinal de Retz le 18 janvier 1655 : « La dite confrérie ou société sera et demeurera à perpétuité sous notre authorité et dépendance et de nos successeurs archevêques de Paris. » Mais ils avaient été déboutés et par un arrêt du Conseil d'Etat du mois de juin 1809 et surtout par le décret du 8 novembre de la même année qui avait placé chacune des maisons de l'ordre sous l'autorité de son évêque diocésain. Si les religieuses d'Auch ne se rendirent pas c'est que pas plus que l'Archevêque de Paris les autres évêques ne pouvaient remplacer leur supérieur général confirmé par le Pape.

La sœur Beaudouin, dont se réclamaient les sœurs de Lectoure, faisait les fonctions de supérieure générale lorsqu'elle fut révoquée par le ministre des cultes pour son attachement à la cause de l'abbé Hanon, c'est-à-dire à la cause même de l'ordre. L'oukase ministériel n'avait pu briser les liens qui l'unissaient aux vraies filles de saint Vincent. Pour celles-ci ses moindres paroles étaient des oracles et ses instructions devaient être strictement suivies tant que les vœux de religion comprendraient celui d'obéissance. C'était donc là comme une sorte d'obstination divine qu'aucune force humaine ne pouvait ébranler.

Les jours succédaient aux jours sans amener le moindre changement dans la situation. Le 18 février Mgr Jacoupy reprenait la plume pour informer ainsi une fois de plus le ministre de l'*inutilité de ses démarches :* « C'est toujours avec une nouvelle douleur que j'ai l'honneur de mander à Votre Excellence l'inutilité de mes démarches pour ramener les sœurs de la Charité à la soumission. Je m'aperçois et c'est ce que me mandent aussi de leur côté les prêtres revêtus de ma confiance à Villeneuve-d'Agen, à Auch, à Lectoure et à Condom, que plus l'autorité civile met de zèle dans cette affaire et plus elle inspire de la défiance. Nos invitations à se soumettre ne font que les aigrir et ne peuvent aboutir qu'à rendre leur opposition invincible. Mais je dois en même temps dire à Votre Excellence que toutes ces sœurs redoublent néanmoins de zèle et de générosité dans la crise malheureuse où sont en général les pauvres et plus particulièrement les malades et les enfants qui sont immédiatement à leur charge. »

Le bon Prélat ne voulait pas comprendre qu'on lui demandait des services effectifs, des résultats et non des harangues, encore moins des conseils plus ou moins assaisonnés de critiques où le régime même n'était pas épargné. Excédé à la fin et cédant à sa mauvaise humeur, le ministre s'emporta jusqu'à le traiter, ou peu s'en faut, d'évêque le plus mauvais du plus mauvais diocèse de l'Empire. Mgr Jacoupy tint ferme sous l'orage et envoya ce plaidoyer *pro domo* à la

date du 29 février : « Il semblerait, par la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 19 de ce mois, qu'elle voudrait, malgré tous mes efforts pour porter les sœurs de la Charité à la soumission me rendre responsable de leur résistance. Je leur ai fait personnellement et par mes grands vicaires, et nous continuons de leur faire toutes les représentations possibles motivées sur la conscience. Mais Votre Excellence n'ignore pas combien il est difficile de ramener des consciences égarées, lorsque c'est dans le sentiment même de la piété que l'erreur s'enveloppe. Comment guérir des âmes simples qui s'entêtent d'une prévention à laquelle leur piété même s'intéresse ? Les raisonnements, les conseils, les avis les plus pathétiques, comme les plus graves représentations n'y servent de rien. Vainement j'ai dit à ces malheureuses filles, conformément à la lettre de Votre Excellence, que l'ancien supérieur n'avait aucun pouvoir du Pape qui eût quelque rapport à leur congrégation. Elles s'obstinent à demander qu'on leur prouve que le Pape l'a dépouillé du pouvoir qu'il lui avait donné. Ce n'est qu'alors, disent-elles, qu'elles se soumettront. En attendant elles ne cessent de me déclarer qu'elles sont prêtes à se retirer si l'on ne veut plus d'elles, et qu'elles continueront à servir les pauvres si l'on veut bien les souffrir dans l'état précaire où elles sont. Je ne sais sur quel motif se fonde Votre Excellence pour soupçonner que mon diocèse soit maintenant le foyer de l'opposition. Il ne l'est certainement pas plus, m'ont-elles répondu, que Lyon, Dijon, le Mans, Paris même et tant d'autres diocèses où se trouve la même opposition.

« Je les ai interrogées sur leurs correspondances et les moyens dont elles se servent pour être aussi bien instruites qu'elles disent l'être sur ce qui se passe dans leurs autres maisons. Elles m'ont ingénûment avoué que c'est par celles de leurs sœurs qui, changeant de maison, s'arrêtent ici, à leur passage, qu'elles reçoivent toutes leurs informations, et qu'elles n'ont point de peine à s'apercevoir, par la manière dont les étrangères leur parlent, que celles-mêmes qui semblent le plus soumises, ne le sont qu'en apparence.

« Du reste, je ne connais point de prêtre ignorant ou malveillant avec lequel elles soient en relation, et, si j'en connaissais quelqu'un, je l'interdirais sur le champ et j'aurais l'honneur d'en informer Votre Excellence. Tous les prêtres, qui sont auprès d'elles, sont des hommes choisis pour leurs talents et la pureté des sentiments, sous le double rapport de la Religion et de l'Etat, et je n'hésite pas à me faire leur caution... »

Que faut-il penser de cette assertion émise par le ministre et répétée par l'évêque, que « l'ancien supérieur (M. Hanon) n'avait aucun pouvoir du Pape qui eût quelque rapport à la congrégation des Filles de la Charité ? » En somme toute la question est là. Que la thèse de Bigot fût vraie et les sœurs dissidentes n'étaient plus que des êtres malfaisants et brouillons, indignes de tout ménagement.

Tout le monde le reconnaît, les pouvoirs que l'abbé Hanon avait ou pouvait avoir du Pape lui avaient été conférés par le bref du 14 octobre 1807. Or ce bref — et l'abbé Hanon ne l'a pas contesté — ne fait pas mention de la supériorité de ce prêtre sur les sœurs de la Charité. Elle y était cependant contenue implicitement, il est vrai, mais très certainement. La Congrégation était une et indivisible, le supérieur des Lazaristes était en même temps le supérieur des Filles de la Charité. Il en avait été toujours ainsi depuis saint Vincent. En approuvant l'abbé Hanon, le Pape avait en vue évidemment l'ensemble de la fonction. Tel est le fait contre lequel ne pouvaient rien ni l'exégèse du ministre des cultes ni les *avis les plus pathétiques* de l'Evêque d'Agen.

Celui-ci, dans sa lettre du 11 mars, a perdu tout espoir et s'avoue vaincu : « C'est toujours, écrit-il, avec la même douleur que je continue de rendre compte à Votre Excellence du triste résultat de mes efforts et de ceux de mes coopérateurs pour ramener les Filles de la Charité à la soumission. Ce que je vois par moi-même et ce que j'apprends par les lettres de ceux-ci ne fait que me confirmer dans la pensée qu'il est impossible de les réduire. Les prêtres, qui sont auprès d'elles, protestent que rien n'est capable de faire changer ces malheu-

reuses filles et que d'autres n'y réussiraient pas mieux qu'eux, parce qu'elles ne tiennent aucun compte de ce qu'ils ne cessent de leur dire, que les changements survenus dans leur congrégation ont été jugés nécessaires par l'autorité compétente et que les évêques établis par Jésus-Christ pour diriger les consciences, non seulement décident mais ordonnent de les accepter; ce qu'ils leur démontrent par mes lettres qu'ils leur donnent à lire en original. Leurs représentations ne font que les exaspérer, et ils ont maintenant de la peine à les maintenir au service des pauvres, parce qu'elles disent qu'elles ont toujours été libres de renouveler leurs vœux annuels, que l'autorité civile n'a jamais restreint leur liberté, et qu'elle ne peut point exiger d'elles qu'elles les renouvellent, si elles ne peuvent le faire qu'en se soumettant. Elles veulent donc se retirer et ce n'est qu'en leur représentant le tort qu'elles feraient aux pauvres et le crime dont elles se rendraient coupables par leur fuite précipitée qu'elles se sont décidées à rester jusqu'à ce que le Gouvernement ait pourvu à leur remplacement. Je ne sais rien et il est impossible que je sache rien de leur correspondance, mais de quelque manière qu'elles reçoivent leurs lettres, elles persistent à dire qu'elles ont la majorité. »

Quand il rappelait aux sœurs que « les évêques ont été établis par Jésus-Christ pour diriger les consciences », Mgr Jacoupy énonçait un principe certain. Mais pour être très réelle, l'autorité épiscopale n'en est pas moins subordonnée et limitée. Elle s'annule elle-même lorsqu'elle s'exerce contre les droits du Souverain Pontife. Quoiqu'il en soit, le Prélat fut vivement blessé du peu de cas que les religieuses avaient fait de ses représentations verbales ou écrites. Il leur retira ses bonnes grâces et mit leurs chapelles, leurs personnes mêmes, dans une sorte d'interdit. Cependant, par un sentiment de pitié tout naturel chez un évêque, il tâcha de détourner l'orage qui les menaçait. Une terrible épidémie s'étant déclarée dans le diocèse sur ces entrefaites, les Filles de Saint-Vincent s'y montrèrent, comme toujours, héroïques. L'évêque d'Agen s'empressa de signaler au ministre leur ad-

mirable conduite dans la pensée sans doute d'arrêter ou du moins d'atténuer les coups qu'il sentait bien qu'on ne tarderait pas de porter. Il écrivit donc, le 24 mars : « Je ne cesse de m'affliger de voir les sœurs de charité de mon diocèse persévérer dans leur opposition. Toutefois leur zèle pour les pauvres (1) se soutient toujours et ce zèle est mis en ce moment à une rude épreuve par la maladie contagieuse qu'ont portée dans nos hospices les prisonniers espagnols (2). Deux d'entre elles viennent de mourir ici victimes de leur charité, quatre autres sont en danger de mort. La même maladie en a enlevé une à Auch et plusieurs autres dans cette ville ainsi qu'à Lectoure et à Villeneuve-d'Agen en sont atteintes... »

Le Prélat en fut pour ses frais. Irrité d'être ainsi tenu en échec par quelques douzaines de cornettes insurgées, l'Empereur alors maître du monde, ordonna des mesures de rigueur. Les sœurs rebelles furent expulsées. Elles furent remplacées à Agen et à Auch par des religieuses du même ordre mais bien pensantes. Faute de sujets on ne put pourvoir ainsi les autres hôpitaux et il fallut s'adresser à d'autres congrégations. Des sœurs de la Présentation de Tours furent envoyées à Villeneuve, des sœurs de Nevers à Lectoure, des Filles de la Sagesse à Condom. Les nouvelles sœurs d'Agen furent installées à l'hôpital Saint-Jacques le 22 mai 1812 (3).

Le ministre mécontent ne fit même pas l'honneur à Mgr Jacoupy de le prévenir de tous ces changements. Celui-ci ne laissa pas d'accueillir avec la plus grande bienveillance chaque groupe de religieuses au fur et à mesure qu'elles se présentèrent chez lui pour lui demander sa bénédiction. Après

(1) « Aux mois de mars et d'avril, le blé et par conséquent le pain étaient très chers. Le blé se vendait 48 et 50 francs le sac, le pain coûtait sept sous et demi la livre. Le pauvre vivait très dfficilement. » (Proché, *Annales de la ville d'Agen.*)

(2) « Aux mois de février et de mars, il passe à Agen environ 10,000 prisonniers espagnols... Il y eut plusieurs victimes à Agen, entre autres deux Sœurs de l'Hospice. » (*Idem.*)

(3) « La plus grande partie des sœurs de l'hôpital Saint-Jacques quittèrent leurs fonctions et se retirèrent, ayant refusé de reconnaître une générale nommée par l'Empereur. Elles sont bientôt remplacées par d'autres sœurs envoyées par le Gouvernement, qui sont installées le 22 mai. » (*Idem.*)

avoir reçu les six sœurs de la Présentation destinées à Villeneuve il écrivit, le 19 mai, à leur directeur, M. Cretté, curé de Janville près de Tours : « C'est avec une vive satisfaction que je les ai adoptées pour mes filles spirituelles et vous pouvez être bien assuré que je leur rendrai tous les services qui dépendront de moi. » De fait, il combla de prévenances les sœurs gouvernementales, les recommandant chaleureusement à son clergé, dirigeant les pieux fidèles vers leurs chapelles, présidant lui-même leurs fêtes, tranchant en leur faveur les cas douteux. Consulté par M. Dayrie, curé de Sainte-Marie d'Auch, sur une indulgence que les deux partis se disputaient, il répondit le 2 août : « Cette indulgence n'était point personnelle aux filles de cette congrégation qui, par leur obstination, s'en sont faites exclure; elle est attachée à la congrégation même que tous les évêques et le gouvernement ne reconnaissent exister que dans les sœurs actuelles. »

Après cela, semble-t-il, l'incident devait être considéré comme définitivement clos. Un fait plus ou moins bien inerprété suffit à le rouvrir. A cette époque le clergé d'Auch était profondément divisé; il y avait le parti de M. Daignan, curé de Sainte-Marie, ancienne église métropolitaine et celui de M. Lagrange, provicaire général. Celui-ci avait été nommé le 17 mars 1805 avec l'assentiment de l'Empereur et avec les pouvoirs les plus étendus, c'est-à-dire qu'il était investi d'une juridiction quasi-épiscopale dans tout le département du Gers. Malheureusement son autorité était mal supportée par plusieurs et Sainte-Marie passait pour le foyer de l'opposition. D'autre part, M. Lagrange ayant pour ainsi dire établi son quartier général à Saint-Orens, église secondaire de la ville d'Auch, à un antagonisme de personnes était venue s'ajouter une rivalité de clochers. Les sympathies de Mgr Jacoupy allaient naturellement au parti Daignan d'autant que tous les actes du provicaire tendaient de plus en plus à restreindre dans l'étendue de son fief, l'autorité de l'évêque, à une suzeraineté purement nominale. Dans ces conditions il ne fallait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres.

Les Filles de la Charité ont coutume de célébrer solennellement, le 19 juillet de chaque année, dans toutes leurs maisons, la fête de leur saint fondateur. En 1812 cette fête tombait un dimanche. A Auch, la chapelle de l'hospice fut boycottée par le clergé de Sainte-Marie qui fit la cérémonie chez lui non sans ostentation. Le panégyrique du saint fut prêché dans l'ancienne cathédrale par un prédicateur en renom, M. l'abbé Thore.

Aussitôt le provicaire, sans en référer à l'Evêque, dénonça le fait au Gouvernement. Peut-être s'oublia-t-il jusqu'à insinuer que le Prélat était secrètement de connivence avec les délinquants. Quoi qu'il en soit, depuis longtemps monté contre Mgr Jacoupy, le ministre des Cultes écrivit à celui-ci une lettre très dure dans laquelle il lui reprochait son peu de zèle et de franchise et le mettait en demeure de châtier d'importance les principaux auteurs de la manifestation scandaleuse de Sainte-Marie, le prédicateur et le curé. L'Evêque répondit le 3 septembre : « Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence copie de ma correspondance au sujet de ce qui s'est passé à Auch et qui fait l'objet de sa lettre du 28 du mois dernier. Qu'elle lise attentivement les pièces, elle jugera si j'ai donné lieu aux reproches aussi véhéments que peu mérités qu'elle m'adresse.

« Si cela ne suffit pas à ma justification, il est bon que Votre Excellence sache que longtemps avant l'expulsion des sœurs rebelles de ma ville épiscopale, j'avais interdit la chapelle de l'hospice pour toutes les personnes du dehors, afin que ces sœurs n'abusassent point de la confiance dont elles avaient joui jusqu'alors pour pervertir l'opinion à l'égard des sœurs qui devaient les remplacer; que j'avais même ordonné à leur aumônier plus qu'octogénaire d'aller confesser ses pénitents partout ailleurs que dans l'hospice afin que les sœurs rebelles n'eussent pas occasion de leur parler; mais qu'aussitôt après l'arrivée des nouvelles sœurs, j'ai rouvert cette chapelle et permis à l'aumônier d'y confesser tous ceux qui s'y présenteraient; que je n'ai eu rien de plus à cœur que de faire jouir les nouvelles sœurs de toute la considération qui leur est due,

et que, dans cette vue, j'ai eu pour elles des attentions que je n'avais jamais eues pour les anciennes, puisque j'ai chargé un de mes grands vicaires d'aller officier dans leur chapelle le jour de Saint-Vincent de Paul, que j'ai engagé un de mes chanoines que ses affaires appelaient dans sa famille, à rester pour leur prêcher le panégyrique du saint, que j'ai été moi-même leur donner le soir la bénédiction du Saint Sacrement.

« Je dois encore dire à Votre Excellence que, quoiqu'elle n'ait point daigné m'instruire de ses dispositions à l'égard des hospices de Villeneuve, de Condom et de Lectoure, je n'en ai pas moins bien accueilli les sœurs destinées à ces trois villes, et que, non content de leur donner toutes les marques de mon affection paternelle, je les ai expressément recommandées aux soins particuliers de mes représentants dans ces villes.

« Je dois enfin dire à Votre Excellence que m'étant trouvé à Auch à l'époque de l'expulsion des anciennes sœurs, je n'ai rien épargné, de concert avec mon provicaire général et M. le Préfet, pour les ramener à la soumission.

« Au reste, j'ai si peu favorisé les sœurs rebelles que celles d'Agen ont jeté les hauts cris contre moi de ce que je ne leur avais marqué aucun intérêt dans la circonstance de leur expulsion et que ni moi ni aucun de mes prêtres n'avions été les voir durant le long séjour qu'elles ont fait ici depuis leur sortie de l'hospice.

« Un Evêque, Monsieur le Comte, ne sait point dissimuler et je croyais m'être suffisamment fait connaître dans toutes les occasions à Votre Excellence pour la convaincre que rien n'est plus opposé à mon caractère que la dissimulation.

« C'est avec la même franchise que je dois prévenir Votre Excellence que, quoique tout prêt à exécuter les mesures de rigueur qu'elle m'insinue, effrayé néanmoins des suites fâcheuses qui peuvent en résulter, je crois devoir en suspendre l'exécution jusqu'à nouvel avis de sa part. Je ne doute point que M. le Curé de Sainte-Marie ne me donnât sur-le-champ la déclaration que Votre Excellence exige, mais il m'enverrait

aussi sa démission. Il y a quatre ans que je refuse de la recevoir, je serais dans cette circonstance forcé de l'accepter, ce qui serait pour la paroisse un très grand malheur. Quant à M. Thore, il cesserait de prêcher, mais je prévois que cette interdiction, dont les sœurs nouvelles n'auraient été qu'une innocente occasion, leur serait infiniment préjudiciable dans l'opinion publique, et qu'elle porterait les autres prédicateurs à s'interdire eux-mêmes.

« Pour tout dire en un mot à Votre Excellence, ce n'est point des sœurs de la Charité que vient la division qui règne dans mon clergé d'Auch. J'en connais plusieurs causes dont une principale est la prédilection trop affectée que montre mon provicaire général pour la petite église de Saint-Orens au préjudice de Sainte-Marie, cette ancienne et magnifique métropole qui a mérité l'intérêt et la munificence de Sa Majesté Impériale et Royale… »

Le ministre toujours prévenu crut discerner dans cette lettre des récriminations qu'il qualifia de *très déplacées*. Tout en blâmant l'Evêque il lui réitéra les ordres sévères de répression qu'il avait déjà donnés. Mgr Jacoupy, tant pour sa propre défense que pour celle des intérêts supérieurs dont il avait la charge, répliqua le 29 septembre : « En répondant à la lettre de Votre Excellence du 20 courant, je vais continuer à lui parler avec la même franchise que je l'ai fait jusqu'à ce jour.

« A Dieu ne plaise, Monsieur le Comte, que j'aie entendu me plaindre que Votre Excellence ne m'ait point fait intervenir dans l'exécution de la juste mesure de rigueur employée contre les sœurs rebelles ! C'était là un objet purement civil qui ne pouvait nullement convenir à mon ministère, comme j'avais eu l'honneur d'en prévenir Votre Excellence pendant mon séjour à Paris. Je lui en ai donc au contraire très bon gré et je n'aurais point manqué de lui en faire mes remerciements si elle eût daigné m'instruire de ses dispositions relativement aux sœurs remplaçantes. Que Votre Excellence ne s'étonne point si j'ai employé dans ma lettre cette expression qui ne marque que ma sensibilité et qu'elle n'a trouvée *très*

déplacée que parce qu'elle n'a pas considéré qu'il ne pouvait être que très mortifiant pour un Evêque qui n'avait aucun reproche à se faire dans l'exécution de ses ordres, de voir successivement aborder chez lui pour s'établir dans son diocèse, des sœurs de quatre différentes congrégations, sans qu'il fût officiellement prévenu de leur arrivée. Néanmoins il m'a suffi qu'elles fussent envoyées de la part de Votre Excellence pour leur donner toutes les marques de mon affection paternelle et ne rien négliger pour leur concilier l'opinion publique. J'ai eu le bonheur d'y réussir par moi-même ou mes recommandations à Agen, à Villeneuve, à Lectoure et à Condom, et je serais vraisemblablement parvenu au même résultat à Auch si mon provicaire général m'eût consulté comme il aurait dû le faire avant d'adresser sa dénonciation à Votre Excellence.

« Depuis un mois que cette affaire dure, je n'avais pas pu obtenir de lui la copie des lettres qu'il a eu l'honneur de vous écrire à ce sujet. Je viens enfin de la recevoir au même instant que la dernière lettre de Votre Excellence. Mais il ne me l'envoie que *confidentiellement*, et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il me dit envoyer à Votre Excellence de nouveaux renseignements qu'elle lui a demandés, sans m'en transmettre aussi la copie, ce qui me prouverait qu'il craindrait de se trouver compromis si cela s'ébruitait.

« En louant son zèle avec Votre Excellence, je crains qu'il n'ait mis, par l'effet si naturel de notre humaine faiblesse, qui nous grossit les torts des objets qui nous déplaisent, de l'exagération dans son rapport, en représentant des prêtres qui jouissent de la plus haute estime, comme voulant contrarier les vues du gouvernement relativement aux sœurs de la Charité, et en attribuant à une pure affectation, une absence qui pouvait n'être motivée que parce que la fête de S. Vincent, tombant le dimanche, ils étaient respectivement employés dans leurs paroisses, et en dénonçant Messieurs les marguilliers de Sainte-Marie non seulement comme ayant fait *une menace d'insurrection*, mais comme *ne s'en tenant plus aujourd'hui aux menaces*.

« Votre Excellence a pu reconnaître, par la correspondance que j'ai eu l'honneur de lui adresser, qu'il altère aussi un peu les faits en disant que le prédicateur avait été choisi pour prêcher à Sainte-Marie le panégyrique de S. Vincent de Paul, tandis qu'il ne l'avait été que pour prêcher la dominicale, et en donnant pour un usage constant ce que les marguilliers ont démontré n'être pas un usage.

« Quoi qu'il en soit, si j'avais vu ses lettres, je n'aurais pas approuvé qu'il les adressât à Votre Excellence pour l'importuner d'une affaire que vraisemblablement j'aurais terminée sans peine, par une suite de la confiance que les prêtres d'Auch ont dans leur Evêque et qu'à mon regret ils n'ont point dans mon provicaire général, jadis leur condisciple et qui peut-être leur fait trop sentir qu'il est leur supérieur, comme Votre Excellence a pu en juger par sa correspondance et comme j'en juge moi-même par les plaintes fréquentes qui m'en sont faites.

« Aujourd'hui que ces lettres me sont connues et qu'elles ont servi de motif à Votre Excellence pour m'intimer les ordres qu'elle me répète dans sa dernière lettre, je la supplie de me permettre d'en suspendre encore l'exécution pour l'intérêt même et l'honneur de mon provicaire général, comme pour le bien des sœurs de la Charité et la pacification des esprits. Si je les exécutais maintenant ce serait raviver un feu qui s'éteint de lui-même s'il n'est point excité et rendre mon provicaire général odieux à tout le clergé d'Auch comme ayant provoqué ces mesures.

« Que désire Votre Excellence et que désiré-je moi-même ? Que la tranquillité ne soit jamais troublée, qu'il ne règne plus aucun esprit de division à l'occasion des sœurs rebelles et des véritables sœurs de la Charité; que l'opinion publique soit entièrement en faveur de ces dernières; que du moins ceux qui pensent différemment que nous sur cet objet, ne se permettent pas de manifester leur façon de penser et se gardent de contrarier en rien les vues du Gouvernement. Or, Monsieur le Comte, voilà ce que j'ai lieu d'espérer d'obtenir, par la douceur et la modération, de mon clergé d'Auch et notam-

ment de M. le Curé de Sainte-Marie et de M. Thore; et si, contre mon attente, ces moyens étaient insuffisants, je recourrais à Votre Excellence. Mais il en sera tout autrement, car pourquoi n'obtiendrais-je pas sans éclat et sans violence, dans le département du Gers, la paix que, dans les mêmes circonstances, j'ai trouvé le moyen d'obtenir dans celui de Lot-et-Garonne ?

« Mais si Votre Excellence ne veut pas s'en rapporter à moi et qu'elle veuille donner à mon provicaire général la satisfaction sur laquelle il compte, puisqu'il m'a mandé qu'il croyait bien que Votre Excellence laisserait le tout à sa discrétion, elle voudra bien me réitérer ses ordres. Je les exécuterai comme ses ordres, mais sans lui répondre des suites que cela aura... »

Il est pénible de voir ainsi un évêque accepter, même en désespoir de cause, le rôle d'agent d'exécution de la puissance laïque. C'était là une des rançons du Concordat. Après cette lettre le ministre paraît s'être radouci. Il se contenta d'exiger de M. Daignan cette déclaration dont il envoya la formule : « Je soussigné, X..., curé de Sainte-Marie d'Auch, déclare reconnaître comme sœurs de Saint-Vincent de Paul, celles qui, suivant les statuts de leur fondateur, sont restées soumises à leur supérieure générale et se conforment au décret du 8 novembre 1809 qui a confirmé leur congrégation. Fait à Auch, le... »

Sur les très vives instances de l'Evêque (lettre du 13 octobre), M. Daignan finit par signer cette pièce. Il envoya en même temps, comme c'était prévu, sa démission que l'on n'eut garde d'accepter. Le tout fut porté à la connaissance du ministre par cette lettre de Mgr Jacoupy en date du 19 octobre : « Monsieur le Comte, aussitôt après la réception de la lettre de Votre Excellence, je me suis empressé d'écrire à M. Daignan, curé de Sainte-Marie d'Auch, et j'ai l'honneur de vous envoyer, avec sa déclaration, la copie de la réponse dont il l'a accompagnée. Je m'étais attendu à l'offre de sa démission, mais telle est la considération que lui donnent à Auch sa nais-

sance, sa piété et les aumônes abondantes qu'il y répand, que je ne pourrais l'accepter sans y causer un deuil général.

« La lettre de Votre Excellence se bornant à l'ordre qui concernait ce curé et ne faisant aucune mention du sieur Thore, j'ai suspendu l'interdiction de celui-ci, jusqu'à ce qu'il lui plaira de me mander si elle persiste à ce que je prononce cette censure contre lui... »

Le ministre, décidément bon prince, n'exigea plus qu'une autre déclaration, le sieur Thore s'exécuta et l'Evêque écrivit, le 3 novembre, cette dernière lettre qui, cette fois, enterra l'affaire : « Monsieur le Comte, j'ai rempli les ordres de Votre Excellence et j'ai l'honneur, en conséquence, de vous adresser la déclaration de M. Thore avec la lettre qu'il a écrite à ce sujet à mon grand vicaire et dont la lecture convaincra Votre Excellence que ce respectable ecclésiastique n'était point dans le cas d'être interdit. »

Epilogue. — Deux ans ne s'étaient pas écoulés que Napoléon signait sa première abdication à Fontainebleau, l'abbé Hanon sortait de la prison de Bourges où il avait été transféré de Fénestrelle et reprenait, sans autre forme de procès, son titre et ses fonctions de supérieur général de Saint-Lazare; l'autorité de ce dernier était reconnue sans peine et sans bruit par nos sœurs de la Charité à Agen, à Auch et même à Condom où les Filles de la Sagesse ne paraissent pas s'être implantées. Cependant les sœurs de Nevers restèrent à Lectoure où elles ne furent pas inquiétées. A Villeneuve, au contraire, un fort parti se forma vers la fin de 1815 contre les sœurs de la Présentation. On les traita d'intruses, d'usurpatrices, on réclama à grands cris leur expulsion et le retour des Filles de S. Vincent. La supérieure se tourna vers l'Evêque qui les avait si *paternellement* reçues, pour implorer sa protection. Mgr Jacoupy répondit, le 1er février 1816, par une lettre dans laquelle il couvre ses malheureuses religieuses de fleurs et d'eau bénite tout en les invitant à céder à l'orage et à partir. Il écrivit dans le même sens à la maison-mère à Tours. Puis cette effervescence tomba tout à coup comme

par enchantement, sans doute sur l'avis que reçurent les meneurs que la congrégation de Saint-Lazare n'avait pas un personnel à leur disposition. Le 6 février, l'Evêque prévint qu'on pouvait défaire les malles déjà bouclées. Les sœurs de la Présentation restèrent donc à Villeneuve. Elles y sont encore.

Chanoine Durengues.

GEORGE SAND EN GASCOGNE

(Suite et fin[1])

IV

Après la Séparation.

Peu de temps après la séparation des deux époux, un fait se produisit, qui rentre dans le cadre de notre étude et par lequel nous la terminerons, en en rappelant tous les détails.

Tout marcha bien pendant la fin de l'année 1836 et le commencement de la suivante. Aurore continuait à vivre à Paris et à Nohant ; Casimir à Guillery, où il recevait assez souvent la visite de ses enfants.

Au mois de septembre 1837, George Sand apprit brusquement que son mari se disposait à les lui enlever et à les garder avec lui, contrairement au jugement du tribunal. Sa mère, Mme Dupin, était à ce moment mourante. Ne pouvant la quitter, elle expédia un ami sûr à Ars où se trouvait Maurice, et le chargea de conduire l'enfant à Fontainebleau. Sa mère morte, Aurore court vers cette ville et passe deux jours avec lui. Mais elle apprend en même temps que son mari était allé à Nohant et, n'y trouvant pas Maurice, avait emmené Solange. George Sand n'hésite pas. Elle rentre à Paris avec Maurice, qu'elle confie à M. Louis Viardot, va trouver le ministre, se met en règle, prend une chaise de poste et, accompagnée du maître clerc de son avoué, M. Vincent, et de son ami Mallefille, elle arrive, courant nuit et jour, à Nérac, où elle va frapper à la porte de la sous-préfecture, occupée à ce moment par M. Haussmann.

Le récit qu'a fait de cette aventure celui qui devait plus

(1) Voir n° mai-juin.

tard métamorphoser merveilleusement Paris, « le *grand baron* », ainsi que l'appelaient ses intimes, est trop piquant, pour que nous ne lui laissions pas la parole et ne reproduisions pas, in extenso, ce passage, si curieux pour nous, de ses intéressants mémoires.

« ..... J'avais été présenté jadis par M. le marquis de Lusignan à Mme la baronne Dudevant, veuve d'un colonel du premier Empire, beau-père de la femme de lettres, justement illustre, qui, sous le pseudonyme de George Sand, publia tant d'écrits universellement admirés.

« La baronne Dudevant, issue d'une noble et riche famille de l'Anjou, vivait seule avec une dame de compagnie, très mûre comme elle, au château et sur le domaine de Guillery, sis commune de Pompiey, au delà de Barbaste, à la bordure de la zone couverte de chênes-lièges, où commencent les petites Landes, dont elle jouissait par testament du défunt colonel; jusqu'au décès de cette respectable et très aimable douairière, je m'arrêtais chez elle d'habitude, soit à l'aller, soit au retour de Houeillès ou de Casteljaloux, dont les routes se bifurquaient justement devant son château (1).

« J'y dinais d'ailleurs presque toutes les semaines.

« A défaut d'enfant de son union avec le colonel, la baronne Dudevant avait toléré, par bonté d'âme, l'installation et l'éducation, dans le domicile conjugal, d'un fils naturel de celui-ci, né précédemment de quelque pastoure ou fille de service, qu'il réussit à faire accepter comme époux de Mlle Aurore Dupin, de Nohant (Indre), descendante irrégulière du maréchal de Saxe, mais fortunée : Mme George Sand.

« Quand, après son mariage, cette jeune femme vint de-

(1) Le baron Haussmann ne voit pas du même œil que G. Sand la baronne Dudevant. Elle vivait encore en 1836, bien que deux ans avant, en 1834, elle eût abandonné à son beau-fils Casimir la terre de Guillery, qu'elle tenait de la libéralité de son mari. La baronne Dudevant mourut à Guillery, au mois d'août 1837, un mois avant le voyage de George Sand. « Que Dieu fasse paix à cette malheureuse femme ! Elle avait été bien coupable envers moi, écrit cette dernière, bien plus que je ne veux le dire. Faisons grâce aux morts ! Ils deviennent meilleurs, je l'espère, dans un monde meilleur. Si les justes ressentiments de celui-ci peuvent leur en retarder l'accès, il y a longtemps que j'ai crié : Ouvrez-lui, mon Dieu ! »

meurer à Guillery, elle ignorait, paraît-il, que la baronne ne fut pas sa belle-mère. C'est par le bavardage d'une servante qu'elle sut la basse extraction de son mari. De plus, toujours suivant son dire, ce dernier, chassant de race, montrait les goûts peu distingués qu'avait eus le baron, son père, dans ses amours très éclectiques, — à l'exemple du jeune roi de Navarre. — Il était d'ailleurs grossier, brutal même envers sa jeune femme, et (pour ce dernier motif, qu'après des vicissitudes d'existence inutiles à mentionner elle invoqua), fut prononcé contre le mari, qui s'en défendait, un jugement de séparation de corps, laissant à la mère la garde de leurs deux enfants. Je fus très surpris, sans le laisser voir, lorsque Mme George Sand m'apprit cette particularité.

« La pauvre baronne Dudevant morte, le fils du baron qui portait déjà son titre et dont, je le suppose, la situation et les droits héréditaires avaient été régularisés d'une façon quelconque, prit possession de Guillery pour en faire sa résidence.

« Il s'y trouvait depuis quelque temps et venait d'être investi des modestes fonctions de maire de Pompiey, jadis exercées par son père, quand se produisit, tout à coup, l'incident que voici.

« Un matin, comme je faisais ma toilette, de très bonne heure selon mon habitude, j'entendis le fracas d'une calèche de poste qui s'arrêtait sur la place d'armes, devant la sous-préfecture. On me remit bientôt une carte portant le nom d'un avoué de Paris. Je m'empressai d'aller le recevoir dans mon cabinet. Il m'annonça qu'il accompagnait Mme la baronne Dudevant, plus connue sous son nom littéraire de George Sand, autorisée par une ordonnance de référé du président du tribunal civil de la Seine, M. Debelleyme, à rechercher et à reprendre sa fille Solange, — depuis Mme Clésinger, — enlevée de Nohant pendant son absence par le baron, qui devait l'avoir conduite à Guillery, mais qu'on soupçonnait du dessein de l'emmener en Espagne, pour la soustraire à l'action de la justice française.

« Comme je lui demandais en quoi cette affaire pouvait me

concerner, il me remit une lettre écrite de la main du ministre de l'Intérieur, m'invitant à prêter mon concours le plus entier à l'entreprise de Mme George Sand, et un billet de ma sœur, Mme Artaud, me priant d'accueillir cette mère désolée, comme une amie littéraire de son mari.

« Je commençai par me rendre auprès de l'amie de mon beau-frère, et la prier de venir se reposer chez moi. Je la remis aux soins de ma ménagère ; puis, je courus avec son avoué chez notre Procureur du Roi, pour lequel il avait une lettre du Garde des Sceaux, et que nous prîmes au saut du lit (1). Malgré sa répugnance visible à procéder contre un grand propriétaire du pays, il ne put se dispenser de mander un huissier audiencier auquel il remit la réquisition écrite, que celui-ci réclama, de prêter son ministère à l'exécution de l'ordonnance de référé de Paris, en se faisant assister au besoin par la force publique.

« J'avais eu soin d'envoyer prévenir le lieutenant de gendarmerie, et, dès notre retour à la sous-préfecture, nous le trouvâmes prêt à partir avec une brigade.

« L'expédition se mit en mouvement, sans retard et bon train, grâce à la calèche de poste attelée de chevaux frais.

« Bientôt, Mme George Sand ne pouvant plus contenir son impatiente agitation, me demanda de faire préparer ma voiture, pour qu'elle put aller recevoir sa fille, dès que l'huissier porteur de pièces, accompagné par son conseil, en aurait, avec ou sans l'aide de son escorte, obtenu la remise. Je pris le parti de la suivre, afin de prévenir les complications auxquelles son intervention pourrait donner lieu.

« En route, elle me dit le but probable de l'acte de son mari : ce devait être de la contraindre à maintenir la pension alimentaire qu'elle lui servait depuis leur séparation, et qu'elle se refusait à continuer désormais, en se basant sur la fortune considérable dont il avait hérité de son père.

« Au moment où nous arrivâmes devant la grille de Guil-

(1) C'était M. Charles Laffitte, nommé récemment à cette fonction près le tribunal civil de Nérac.

lery, l'huissier achevait d'accomplir son mandat. Il en était temps ; car on avait fait demander des chevaux au maître de poste de Pompiey, qui s'apprêtait à les envoyer au château, quand un gendarme vint le lui défendre.

« Mme George Sand, descendue de voiture, voulait courir au devant de Solange, qu'elle voyait au fond de l'avenue entre son père et l'huissier, se dirigeant vers la route. Je l'en empêchai. Séparée de corps, elle ne devait pas franchir le seuil du domicile de son époux ; il lui fallait attendre en deça.

« Le baron Dudevant tenait l'enfant par la main. Il dit en la remettant à la mère : « Madame, je dois céder à la violence « qui m'est faite ! » — « Monsieur, interrompit-elle, je n'ai « jamais refusé de vous laisser voir votre fille ; mais vous « avez voulu me la ravir, et j'ai dû régler ma conduite d'après « la vôtre. » — Je m'avançai pour dire au baron : « Monsieur, je suis ici, conformément à des instructions reçues « directement de M. le Ministre de l'Intérieur, ce matin « même, pour m'assurer de l'accomplissement régulier, qui « vient d'avoir lieu, d'une décision de justice. Je vous demande la permission d'arrêter un débat aussi pénible « qu'inutile. »

« Au retour, à peine en voiture, Solange, me montrant du doigt à sa mère, demanda : — « Qu'est-ce que celui-là ? » — « Puis, elle se prit à me tutoyer !

« Pour faire honneur aux recommandations de ma sœur, je mis à la disposition de Mme Sand et de sa suite les meilleurs logements dont je pusse disposer dans ma sous-préfecture. Elle y demeura deux jours à se remettre de ses émotions, et revit, à ma table et dans mon salon, les personnes de Nérac qu'elle avait connues et qui, désireuses de saluer sa gloire littéraire, se montrèrent empressées auprès d'elle (1).

(1) Cette phrase du baron Haussmann ne concorde guère avec le dire de M. Lesueur de Pérès, qui reflète cependant aussi exactement que possible l'opinion d'alors des gens du pays : « La sensation, écrit-il, après « avoir raconté à peu près de la même façon le voyage de G. Sand à Guillery, produite par cette exécution sans précédent d'une décision judiciaire, fut considérable dans le pays et détermina en faveur de M. Dudevant un sentiment de sympathie qui lui a été fidèle jusqu'à sa mort. »

« Bien reposée, elle conçut l'idée de faire une pointe sur les Pyrénées, que son avoué ne connaissait pas.

« En revenant de cette excursion, elle s'arrêta deux autres jours chez moi ; ensuite je la conduisis à Agen, où je dus la présenter à mon Préfet, désireux de la voir (1), et elle reprit la route de Paris.

« Il me faudrait, ajoute le baron Haussmann, un chapitre entier pour résumer l'ensemble de mes conversations, très intéressantes et très curieuses, avec cette femme remarquable, assez différente, me sembla-t-il à certains égards, de ce qu'elle voulait paraître, et systématiquement révoltée contre la société, pour ne pas se déjuger, plutôt que pour obéir à des convictions bien profondes.

« Elle avait été fort étonnée de rencontrer, cantonné derrière les murs d'un vieux monastère de ce fond de province, dans un petit appartement coquet, fleuri, bien modeste malgré tout, vivant intellectuellement de la vie parisienne, au milieu d'occupations des plus réalistes, un jeune fonctionnaire capable de lui tenir tête sur beaucoup de questions philosophiques, religieuses, politiques ou sociales, et ne se lassait pas plus de nos causeries, changeant de sujets à tout propos, que d'observer mon installation et mes habitudes d'existence.

« Ce dont elle ne revenait pas, c'est que je pusse rester chrétien sincère et vivre en homme du monde comprenant

---

(1) Le Préfet de Lot-et-Garonne était alors M. Adrien Brun, homme aimable, poli, très teinté de littérature et poète à ses moments perdus. Il jouissait, tant dans la ville que dans la haute société d'Agen, d'une estime générale. Son salon était des plus recherchés; les fêtes qu'il y donnait, empreintes de bon ton et de bon goût. Voici le portrait qu'en trace le baron Haussmann lui-même : « M. Adrien Brun était un homme instruit; de bonnes fa-« çons, de caractère froid, de santé délicate; peu fait pour la vie publique. « Il aimait son intérieur et il en avait toute raison; car il devait à sa femme, « d'une famille protestante de Bordeaux, comme lui, très belle et très ex-« cellente personne, deux charmantes filles, toutes petites alors, mariées, « sous l'Empire, à deux sous-préfets, qui devinrent préfets à leur tour : « M. Garnier et M. le baron de Saint-Priest. Mais il montrait peu de goût « pour l'administration, préférait son jardin, dont il s'occupait beaucoup, à « son cabinet, où rien ne captivait son esprit, et donnait le plus de temps « possible à la poésie, à la miniature et à son piano. »

toutes les élégances, en artiste, ami du bien comme du beau.

« Mme Sand accusait alors plus de trente ans. Petite de taille, très brune de cheveux, avec un profil et un teint espagnols, elle était visiblement dépourvue de toute coquetterie, et j'ose dire que, par cette raison ou par l'effet du travail constant de sa pensée, elle manquait, à mes yeux, de tout charme féminin.

« Je la plaisantais sur l'affectation qu'elle mettait à fumer, lorsqu'elle ne consommait, en fin de compte, que du tabac d'Orient parfumé, en cigarettes imperceptibles, allumées au moyen d'un briquet-bijou, qui tirait des étincelles d'une agate.

« Parodiant un mot de Pie VII à Napoléon Ier, je lui disais, dans un de ces moments-là, « *Commediante !* », sauf à lui dire « *Tragediante* » à la fin d'une de ses déclamations socialistes.

« Au départ, elle me donna son briquet élégant, à moi qui ne fumais pas ! — « Est-ce une épigramme ? », lui demandai-je en riant. — « Lorsque vous viendrez me voir à No« hant, me répondit-elle, je vous donnerai le reste, un « narghilé ! La fumée fraîche, à l'eau de rose, voilà bien votre « affaire.. » — C'était complet. — « Vous dites peut-être en« core plus vrai que vous ne le pensez » répliquai-je, sans m'en émouvoir davantage.

« Nous échangeâmes, pendant quelques temps, des lettres amicales. Mais, je n'allai pas à Nohant. Une fois, à Paris, je sus qu'elle était chez Mme Mariani, femme du consul d'Espagne. Je m'y présentai ; je ne fus pas reçu. Le lendemain, me parvint une lettre de regrets, se terminant par ces mots : « — Je suis visible, comme les étoiles, de minuit à quatre « heures du matin. » Je répondis : « C'est votre droit de vivre « à la façon des étoiles, vos sœurs. Quant à moi, je n'ai « qu'une seule ressemblance avec le soleil : c'est de me cou« cher le soir pour me lever le matin. »

« Sur une invitation de Mme Mariani, j'acceptai cependant un dîner où se trouvaient, entre autres célébrités malsonnantes, l'abbé de Lamennais, Pierre Leroux, Michel (de Bourges)... On appelait mon illustre amie « George » tout court ; on la tutoyait !

« Après 1848, lorsqu'elle était toute puissante au ministère de l'Intérieur auprès de Ledru-Rollin, elle s'informa de moi, chez mon beau-frère, et je la fis remercier de son bon vouloir. On verra plus loin ce que je faisais alors.

« A l'hôtel-de-ville de Paris, j'accueillis volontiers plusieurs de ses recommandations.

« La dernière fois que je la vis, — pendant la répétition générale d'une de ses pièces au Vaudeville, je crois, — elle était bien vieillie; mais elle avait toujours présent, comme du reste ses Mémoires en font foi, son bon souvenir de la sous-préfecture de Nérac. »

De son côté, voici comment George Sand raconte elle-même son odyssée à Guillery :

« J'arrivai à Nérac; je courus chez le sous-préfet, M. Haussmann, aujourd'hui préfet de la Seine. Je ne me rappelle pas s'il était déjà le beau-frère de mon digne ami M. Artaud. Ce dernier a épousé sa sœur. Je sais que j'allai lui demander aide et protection et qu'il monta sur le champ dans ma voiture pour courir à Guillery, qu'il me fit rendre ma fille sans bruit et sans querelle, qu'il nous ramena à la sous-préfecture avec mes compagnons de voyage, et qu'il ne voulut pas nous permettre de retourner à l'auberge ni de partir, avant deux jours de repos, de paisibles promenades sur la jolie rivière de Baïse, et le long des rives où la tradition place les jeunes amours de Florette et de Henri IV. Il me fit dîner avec d'anciens amis que je fus heureuse de retrouver, et je me souviens que l'on causa beaucoup philosophie, terrain neutre en comparaison de celui de la politique, où le jeune fonctionnaire ne se fût pas trouvé d'accord avec nous. C'était un esprit sérieux, avide de creuser le problème général; mais un savoir-vivre exquis l'empêcha de soulever aucune question délicate.

« Je me souviens aussi que j'étais si peu versée dans la philosophie moderne à cette époque, que j'écoutai sans trouver rien à dire et qu'au retour je disais à mon compagnon de route : « Vous avez discuté avec M. Haussmann sur des ma-

tières où je n'entends rien du tout. Je n'ai, par rapport aux choses présentes, que des sentiments et des instincts. La science des idées nouvelles a des formules qui me sont étrangères et que je n'apprendrai probablement jamais. Il est trop tard. J'appartiens par l'esprit à une génération qui a déjà fait son temps.» Il m'assura que je me trompais, et que, quand j'aurais mis le pied dans un certain cercle de discussion, je ne pourrais plus m'en arracher. Il se trompait aussi un peu, mais il est certain que je ne devais pas tarder à m'y intéresser vivement.

« Huit mois se passèrent encore avant que j'eusse la tranquillité nécessaire à ce genre d'études. »

— Le voyage, de 1836, à Nérac et à Guillery ne fut pas le dernier que fit George Sand en Gascogne. Elle y revint encore une fois en 1865, mais dans des conditions aussi douloureuses pour elle que pour son mari.

Trente ans s'étaient passés. Maurice était marié. Il avait épousé une Italienne, la fille du graveur Calamatta, charmante jeune femme, douée de toutes les qualités d'esprit et de cœur, qui le rendit père d'un garçon, dont la frêle santé avait nécessité le départ du jeune ménage pour le Midi, et un séjour assez prolongé dans les bois de pins de Guillery, où du reste se rendait souvent Maurice, qui avait conservé avec son père d'excellentes relations et affectionnait particulièrement ce joli coin des Landes du Lot-et-Garonne.

L'état de l'enfant cependant ne s'améliorant pas, malgré les soins asidus du docteur Monthus, de Lavardac, une dépêche fut lancée à Nohant, prévenant sa grand-mère de l'état grave du fils de Maurice. George Sand immédiatement accourut; mais elle arriva trop tard.

« L'enfant était mort dans la nuit, nous écrit une aimable correspondante qui désire garder l'anonyme, et qui, voisine de Guillery, quoique alors fort jeune, fut témoin de ce drame poignant. Maurice et sa femme, (dont elle était l'ombre), accablés de douleur et de fatigue, s'étaient retirés dans leur chambre pour prendre un peu de repos. Je me promenais avec

M. Dudevant devant le château, quand un bruit de voiture vivement menée, et aussi de grelots, me fit regarder la route. Une voiture de poste, attelée à la Daumont, arrivait et s'arrêtait devant nous. Deux messieurs descendirent d'abord, s'inclinant profondément et tellement bas que je me demandai quelle princesse allait à son tour descendre. C'était bien, en effet, une femme qui apparut, moyenne de taille, un peu forte, coiffée d'un chapeau de feutre encadrant de beaux bandeaux blancs. Elle descendit à son tour, sembla s'orienter et chercha à se reconnaître.

« Je retenais M. Dudevant qui voulait s'échapper; car j'eus l'intuition que c'était Madame Sand en personne qui se trouvait devant nous. Elle se retourna soudain de notre côté et vint à moi. « Madame X..., dit-elle? — Oui, madame. — Comment va mon bébé ? » J'étais fort troublée; mes yeux se remplirent de larmes, pour toute réponse. — « J'amenais un médecin d'enfants, cria-t-elle, et j'arrive trop tard ! Où est mon fils et Lina ? Je veux voir l'enfant. » J'appelai alors M. Dudevant, resté à l'écart avec les deux messieurs. « Casimir, dit-elle ! » Et sans hésiter, elle l'embrassa à plusieurs reprises et éclata en sanglots. Je l'amenai auprès du pauvre enfant, que sa mère et moi avions entouré de fleurs et couvert de roses. Elle le prit dans ses bras, et pleura longuement.

« Le lendemain eurent lieu les funérailles. Un pasteur protestant de Nérac vint présider la cérémonie. Il y eut un déjeuner à Guillery, où assistèrent quelques amis du baron. J'étais la seule dame étrangère avec Mesdames Sand et Maurice Sand; car M. Dudevant vivait seul et ne recevait guère de dames chez lui. A ce déjeuner, assez triste, on peut le penser, j'étais placée à côté de Madame Lina Sand. Je voulais savoir quels étaient les deux messieurs qu'avait amenés Madame Sand. Je le demandai à mon aimable voisine qui me répondit, malgré sa tristesse, que l'un était le médecin, un savant dont j'ai oublié le nom. L'autre, petit, l'air malade, avec de grands yeux noirs, m'intriguait davantage. J'étais trop jeune et trop inexpérimentée pour réprimer ma curiosité. Je n'eus cependant le mot de l'énigme que bien des années après, à

la mort de George Sand, quand ses enfants me dirent que ce personnage avait une bonne part dans la succession de leur mère... (1). »

Cette visite de George Sand est la dernière qu'elle ait faite à Guillery.

Les rapports entre les deux époux, qui ne se sont pas revus depuis, continuèrent cependant longtemps encore, mais de loin, motivés surtout par la lutte ardente qui s'engagea entre eux au sujet de la vente de Guillery.

La situation pécuniaire de M. Dudevant était détestable. Pour faire face aux engagements qu'il avait contractés, aux legs onéreux et viagers dont il était chargé, à ses nombreuses dettes personnelles, il dut, bien à regret, mettre en vente le domaine familial; ce que n'admettait pas sa femme, qui ignorait la plupart des dettes de son mari.

De là, « une lutte pacifique en la forme, mais ardente au fond », et un échange de lettres, qui, au dire de M. Lesueur de Pérès, en la possession duquel elles se sont trouvées également, sont « de véritables modèles de genre. Elle s'y exprime, dit-il, comme un homme d'affaires accompli, dans un style qu'aucun homme d'affaires n'a jamais connu. Elle y déploie la passion de la mère, la souplesse de la femme qui veut arriver à ses fins, l'habileté de l'avocat qui veut gagner sa cause, l'inimitable talent de l'écrivain consommé.

« Vains efforts et peines perdues ! Guillery fut vendu en 1867, et il devait l'être. Le prix en est revenu en majeure partie aux enfants de M. et de Mme Dudevant. »

Le domaine de Guillery fut alors acheté par M. Herman de Faulong. Il est passé depuis entre les mains de M. Fromenteau, qui ne l'a gardé que quelques années. Il est devenu en-

(1) C'était, croyons-nous, M. Manceau, l'artiste lui-même qui a gravé le beau portrait de George Sand par Th. Couture, reproduit par nous en tête de cette étude. — Ces derniers et précieux renseignements, entièrement inédits, nous les devons à l'obligeance de Mademoiselle Magdeleine de Lanartic, l'auteur du charmant volume de poésies *La Force de la Vie*, qui a bien voulu les demander pour nous à sa fidèle amie Madame X... et nous les adresser aussitôt. Que toutes deux veuillent bien agréer ici l'hommage de notre respectueuse gratitude.

fin la propriété de M. Jules Nismes, négociant à Pont-de-Bordes, qui le possède encore aujourd'hui.

Casimir Dudevant, à peu près ruiné, se retira, après la vente de Guillery, dans une petite maison de Barbaste qu'il habita jusqu'à sa mort, survenue le 8 mars 1871. On sait que George Sand est morte à Nohant, cinq ans après, le 8 juin 1876.

Ph. Lauzun.

Notre étude serait, croyons-nous, incomplète, si nous ne reproduisions pas, en la terminant, le sonnet que Faugère-Dubourg a consacré à Guillery, à la page 227 de son curieux et rare volume : *La Guirlande des Marguerites :*

GEORGE SAND.

Elle a passé par là ! Si tu vis dans l'histoire,
C'est grâce au souvenir qui t'est cher, Guillery;
L'immortel écrivain, l'oracle du Berry,
George Sand, te revêt d'un rayon de sa gloire.

Son premier livre est né sous ton modeste abri.
La Lagüe, où, le soir, les écureuils vont boire,
A vu flotter au vent sa chevelure noire;
Devant son œil de feu les daphnés ont fleuri.

Comme un nid garde encor la moiteur de la plume,
Lorsque depuis longtemps l'oiseau s'est envolé,
Guillery garde aussi de ce génie ailé

La chaleur du foyer où notre âme s'allume;
Et les grands pins, pleurant celle qui s'en alla,
Soupirent avec nous : Elle a passé par là !

LETTRES D'UN CADET D'AGENOIS

AU TEMPS DU TRAITÉ D'UTRECHT.

MAXIMILIEN DAURÉE DE GARIGNAN (1687-1732)

(Publiées et annotées par PH. LAUZUN)

(Suite[1])

XVIII

A Périgueux, ce 28 avril 1718.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Je profite agréablement du retour de Monsieur de Saint-Ferréol à Agen, qui a bien voulu se charger de ma lettre, qui me procure l'avantage de vous assurer de mes respects très humbles, et vous apprendre que lui et moi sommes arrivés au régiment, grâce au Seigneur, sans accident et en parfaite santé.

J'aurais pu profiter du plaisir d'être auprès de vous jusques au jour d'aujourd'hui, le commissaire n'ayant point fait de revue dans le mois. Nous comptons pourtant partir d'ici au commencement du mois, et peut-être même le premier, pour nous rendre à Bergerac, de même que tout le premier bataillon, comme l'endroit le plus à portée des deux bataillons pour la revue de l'Inspecteur, et qui doit faire la réforme de 6 compagnies par bataillon. Nous avons eu des lettres d'avis de Monsieur le duc de Richelieu, notre colonel, qui nous l'assure positivement, aussi bien que de Monsieur Dury, notre lieutenant-colonel. Et notre commissaire qui est à Bordeaux nous écrit, pour mieux confirmer la chose, qu'il compte nous voir à Bergerac vers le 4 ou le 5 du mois prochain, et maintes autres lettres qui ne l'assurent que trop.

Si je puis, après tous ces grands progrès exécutés, de Bergerac étant, je m'en irai faire un tour à Agen, où j'aurai le plaisir de vous embrasser, à moins qu'il ne soit nécessaire que je ramène ma troupe à notre même quartier de Périgueux, me trouvant toujours par le changement au second bataillon, et si je ne puis pas partir et que je sois obligé de m'en retourner avec. J'aurai l'hon-

---

(1) Voir *Revue de l'Agenais*, n° mars-avril 1916.

neur de vous écrire de Bergerac de la manière que tout se sera passé. Ménagez, je vous prie, mon très cher père, votre santé qui m'est beaucoup plus chère que la mienne, et m'accordez toujours, je vous en conjure, la continuation de votre amitié. C'est la grâce que je vous demande et celle de me croire avec un profond respect,

Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils.

DAURÉE

Mes compliments, s'il vous plaît, à tous nos amis et amies, particulièrement au chevalier de Beaulens (1).

J'ose aussi assurer de mes respects très humbles Monsieur et Madame de Rocofort (2). Je prie ma sœur de vouloir bien se charger de ce qui suit :

Assure donc de mes respects, je t'en prie, les demoiselles de Vergès (3), et en particulier Mademoiselle Marianne, et fais lui deux embrassades de ma part, et que, outre la forte flamme que j'ai pour elle, assure-la de plus que mes jours finiront plutôt que mon amour, et que si mon retour à Agen lui faisait autant de plaisir que j'en aurais de la voir, non, je l'en proteste que rien ne serait capable de me retenir. Mande m'en, je t'en prie, des nouvelles incessamment ; je les attendrai avec impatience avec les nouvelles du temps. Adieu, ma très chère sœur, je te souhaite mille plaisirs et une santé des plus parfaites. Souviens-toi toujours de moi.

---

(1) Il s'agit ici d'un membre de la famille de Bazon, originaire d'Italie, dont une branche vint s'installer en Gascogne au XVIe siècle, et possédait le château de Fals, entre Astaffort et Layrac, probablement Charles III de Bazon, baron de Beaulens en Brulhois et seigneur de Saint-Barthélemi, près de Francescas, maintenu dans sa noblesse d'extraction, le 22 avril 1697.

(2) Sans doute Godefroy de Secondat, qualifié seigneur de Roquefort, de la branche aînée des Secondat, venus du Berry en Guienne au milieu du XVIe siècle, et possesseurs du vieux château de Roquefort près d'Agen, au-dessous d'Estillac. Né en 1665, Godefroy de Secondat devint capitaine d'infanterie et épousa, le 26 août 1706, Louise de Raymond, dont il eut trois fils et une fille. Ce Godefroy a continué la branche des barons de Roquefort, aujourd'hui éteinte. Il était fils de Gaston de Secondat et de Gabrielle de Cardès et avait pour frère aîné Jean III de Secondat, capitaine au régiment de La Chatre-Infanterie, époux de Marie de Touton. (Voir *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*, II, et *Biographie de l'arrondissement de Nérac* par Samazeuilh.)

(3) La famille de Vergès, dont plusieurs membres, avocats au Présidial, ont fait partie, au XVIIIe siècle, de la municipalité agenaise, habitait à Agen l'hôtel situé rue des Juifs, entre le bel hôtel de Monluc et le joli hôtel de Vaurs, actuellement le Musée municipal.

Tous nos Agenais se portent bien. M. de Gardès vous fait ses compliments. Roux n'a pas reçu l'huile de Provence. Il n'y a pas de sa faute ; il en est bien fâché.

L'adresse toujours à Périgueux.

Les lettres qui vont suivre relatent une nouvelle campagne. C'est la guerre d'Espagne, provoquée par le despotisme du premier ministre de Philippe V, le cardinal Alberoni, et ses folles prétentions de pousser son souverain à revendiquer la couronne de France. Régent du royaume, le duc d'Orléans s'y opposa ; et, à cet effet, il n'hésita pas à s'allier avec l'Angleterre, la Hollande, voire même l'Allemagne, formant ainsi ce qu'on a appelé la *Quadruple alliance*. La conspiration de l'ambassadeur espagnol Cellamare et de la duchesse du Maine précipita les hostilités. Une armée française, commandée par le maréchal de Berwick, dont faisait partie Maximilien Daurée, fut envoyée le long de la frontière espagnole. Ce sont les événements militaires, dont ce dernier fut témoin, qui se déroulèrent en cette année 1719, qu'il va raconter dans les lettres adressées à son père.

XIX

Au camp du Passage, ce 29 avril 1719 (1).

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Je n'ai pas voulu différer plus longtemps à vous écrire, pour vous informer, depuis ma lettre écrite à mon oncle le chanoine, de ce qui se passe dans notre petite armée.

Je vous apprendrai premièrement, quoique ça ne regarde nullement le détail présent, que Monsieur Roux arriva hier ici,

(1) *Le Passage*, village de la province de Guipuzcoa, en Espagne, sur le golfe de Gascogne, à 9 kilomètres avant d'arriver à Saint-Sébastien.

et me dit que votre huile, laquelle m'a asseuré être excellente, devait être arrivée à Toulouse, et adressée à Monsieur Marcassu, banquier à Toulouse, à qui il a parlé en passant; non, je me trompe ; il ne l'y trouva point ; et comme il était pressé et n'ayant point de temps à perdre, il partit sans le voir. Qu'importe. Le baril est de 50 livres. Ayez la bonté de lui écrire que ledit baril, adressé à lui par Monsieur Roux, est pour vous être remis ; lequel il vous fera tenir à Agen. Je ne sais pas le prix du port ; mais priez M. Marcassu de vous le mander. M. Roux n'a su me le dire, parceque c'est un de ses parents qui l'a fait partir avec le prix du port à ce qu'il croit, sans qu'il y fut, et sans l'avoir vu depuis : mais je sais parfaitement à ce qu'il m'a dit, en avoir acheté un quintal par la même voie, de moitié avec vous, à raison de 60 livres. Il a fait adresser le sien à Bayonne, laquelle il compte prendre au retour qui sera, auquel nous espérons bientôt, tout au plus tard dans quatre à cinq jours, nos affaires étant très avancées dans ce pays-ci (1).

Car j'aurai l'honneur de vous dire que, selon l'avis général de tout ce qu'il y a dans l'armée d'officiers, nous ne sommes venus si avant que par la forte sollicitation des Anglais, pour nous emparer du Passage, d'aujourd'huy très favorable au roy d'Espagne, pour l'embarquement des troupes qu'il aurait voulu envoyer en Angleterre et pour leur bruler six vaisseaux de guerre de cent pièces de canon chacun, qui devaient être finis au mois de mai ; desquels, en arrivant, nous avons coupé les quilles, et mis tous les matériaux en pièces, à force de mines que l'on a fait jouer. Nous en avons déjà fait bruler un, et les autres cinq seront brulés la veille de notre départ, pour nous en retourner à Bayonne, où nous prendrons une autre route.

Quant au chateau du Passage, nommé Sainte-Elisabeth, il est miné pour le faire sauter jusques au fondement. Quant aux re-

(1) Ce M. Roux, dont il est question également dans la lettre précédente, officier dans le même régiment que Maximilien Daurée, serait-il un Roux de Laval, d'une famille originaire de Gênes, dont un ancêtre, Pierre de Roux, gouverneur du château de Roquecor en Agenais, se maria avec Jeanne de Roquelaure, de la maison noble de Laval et s'installa à Casteljaloux ? Ne serait-il pas alors Noël Roux de Laval, qui servit dans le régiment de Leuville comme sous-lieutenant, fit avec ses deux frères toutes les campagnes de la guerre de la succession d'Espagne et, devenu capitaine, fut tué à Castelnovo, sur la Bormida ? (Voir *Biographie de l'arrondissement de Nérac*.)

tranchemens, ils sont déja démolis. Pour la tour, qu'ils avaient dans la mer, où ils seraient très en sureté encore huit jours et plus, ils auraient voulu se défendre en honnestes gens. va sauter incessamment ; elle est toute minée ; on est prêt à y mettre le feu. Bayonne et tous les Français font une perte des plus considérables, attendu que ce port, qui est le plus beau et le plus tranquille qu'il y ait en Europe, était des plus favorables pour les Français. Il va être gaté absolument par la tour, qui est quatre fois aussi grosse et aussi haute presque une autre fois en pierre de taille que celle de M. de Lescazes, à Agen (1), laquelle va tomber au milieu du bassin et le port gaté par les décombres du fort Sainte-Elisabeth. Dès ce moment, j'apprends que notre général, M. de Silly, est indéterminé s'il fera sauter les forts par la raison que je viens de vous dire et qu'on croit qu'il se contentera d'avoir mis les forts hors de défense, et les vaisseaux hors d'état de servir, et qu'on croit qu'il a reçu des ordres de la Cour ou de M. le maréchal de Berwick pour n'en rien faire. En tous cas, s'il le fait, c'est une perte pour le roy d'Espagne, avec la réparation de son fort, de plus de six à sept millions, et la perte tous les ans, à entendre par les marins, de plus de dix mille âmes, français ou autres, qui s'y seraient sauvés.

Notre général ne nous retient ici, à ce que nous en pouvons juger, que pour les intérêts de la France. Il fait transporter tous les fairements et cordages nécessaires pour les six vaisseaux. A Bayonne, il y a quatre jours qu'on ne fait que charger de vaisseaux et de barques à force. Je doute qu'il se puisse tout apporter, attendu que tout nous manque, pain et fourrages ; et nous sommes dans le pays du monde le plus désert et le plus dangereux. Hier au soir, sans aller plus loin, tous nos chevaux furent enlevés par les paisans. Heureusement que nos valets coururent à une grand garde que nous avions à portée, de près d'un quart de lieue. Un officier se détacha avec quelques soldats, et ils coururent après ; et les miquelets les abandonnèrent et prirent la fuite. Il n'y avait que ceux de la chambrée, qui faisait le nombre de dix. Le mien est entré au piquet. Et nous n'avons appris la nouvelle que ce matin. Nos valets en ont gardé le secret, et ne nous l'ont avoué qu'après que tout le monde l'a su.

(1) Nous croyons que Maximilien Daurée veut parler ici de l'ancien clocher de Saint-Etienne, au-dessus des Cornières, qui, on le sait, était isolé de la Cathédrale.

L'on dit aussi que par les lettres que M. de Silly a reçues aujourd'hui, on lui envoie l'état des troupes qui vont dans le Roussillon et de celles qui doivent rester sous ses ordres dans ce pays-ci, au nombre de 8 bataillons, c'est-à-dire dans le Béarn ou du côté d'Oleron. Nous sommes destinés pour la grande armée du Roussillon, qui sera au nombre de 40.000 hommes. M. le maréchal part demain, et je compte que nous le suivrons de près. En tous cas, si nous passons à côté d'Agen, Gasques et moi prendrons le devant de trois ou quatre jours, pour avoir le plaisir de vous embrasser et toute la famille, avec nos amis et amies.

Quant aux dernières, je n'oserais vous prier d'assurer de ma fidélité inviolable, Mademoiselle Colusson. Mais je prie ma chère sœur, comme sa bonne amie, de s'en charger, comme aussi d'assurer de mes respects Madame de Roquefort, les demoiselles de Causac (1) et Mademoiselle de Raymon (2). J'aurais fort souhaité pouvoir leur donner des nouvelles du régiment de la marine. Mais, quoique nous ne soyons éloigné que de deux lieues, nous les avons laissés tranquilles ; et où ils sont encore, les miquels nous privèrent d'avoir commerce avec eux. Ils tuèrent avant-hier neuf soldats de la compagnie de Gamel, qui furent dans quelques maison de paysans pour marauder. Ils en pendirent ou écorchèrent, à ce que m'a dit le général, qui était venu par mer icy, quatre, et un cinquième qui se conduisit au camp tout criblé de coups.

Mes respects, je vous prie, à mon grand père et à Messieurs mes oncles. Avec la continuation de votre amitié, j'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible, votre très humble et très respectueux fils.

DAURÉE

---

(1) C'étaient deux des filles du nouveau seigneur de Cauzac, messire Louis-Alain de Verduzan, chef de la branche des Verduzan de l'Agenais, héritier de sa tante Jeanne de Galard-Brassac, veuve de François de Thoiras, seigneur de Cauzac. Il avait épousé, le 4 février 1685, Marguerite de Raymond, fille de Charles de Raymond, conseiller du Roy en la cour présidiale d'Agen. De ce mariage naquirent quatre filles : 1° *Marie-Françoise*, déjà mariée depuis le 4 juin 1711 à Charles d'Astorg; 2° *Marie*, qui épousa, le 22 avril 1723, Henry d'Aymar de Chateaurenard, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, et lui apporta la seigneurie de Cauzac, qui lui échut en partage. (Voir notre étude sur *le Château de Cauzac*, Agen 1896); 3° *Anne* ou *Marianne*, mariée le 8 septembre 1725 à François de Carbonnières; 4° *Marguerite*, morte enfant. Il s'agit donc, dans cette lettre, de Marie et d'Anne de Cauzac.

(2) Mademoiselle de Raymond était leur cousine germaine, fille de Charles de Raymond, seigneur de La Clotte, Lagarde, etc. et frère de Madame de Cauzac. (Voir Généalogie de la comtesse de Raymond.)

XX

Au camp de Lesso, le 15e juin 1719 (1).

Monsieur mon très cher Oncle,

Je viens de recevoir tout présentement une lettre de Monsieur le chevalier de Champier, notre bon ami et major de Bayonne (2), par laquelle il me marque qu'il part demain pour se rendre à Castelleon, dont nous sommes les maîtres depuis le 11 du courant et que M. le duc d'Orléans l'en a honoré du gouvernement, avec le commandement des vallées, poste très honorable et aussi avantageux qu'il aurait pu le souhaiter (3). Je n'ai pas voulu différer un moment à vous l'apprendre, estant persuadé que vous y prenez beaucoup de part. Je vous prie d'en faire mon compliment à Madame son épouse; et dites-lui en même temps que j'ai vu son fils, qui devient grand et bien fait tous les jours.

Le *siège de Fontarabie* est fort avancé. Nos gens doivent monter à l'assaut cette nuit à la demi-lune, dont la brêche est praticable. Depuis hier, nous sommes maîtres du chemin couvert, lequel ils nous ont abandonné, ne pouvant le soutenir ; nous avons fait la descente du fossé et attaché le mineur à la courtine, qu'on bat en brêche depuis le commencement, où on ne trouve que pierre et où l'on désespère, par conséquent, de pouvoir faire brêche, et que nous n'avons d'autre ressource, pour nous en rendre les maîtres, que la faire sauter par le moyen des mines. Pour la brèche du bastion sera probable demain ; mais comme elle n'est pas suffisante pour nous en rendre les maitres, il faudra attendre que le mineur ait fait son ouvrage. Ça pourra aller à dimanche ou lundi prochains. Il y a eu de gros paris à l'armée, qu'elle serait rendue du 15 au 16. Les uns ni les autres se sont trompés, car il y a tout à parier que nous serons fort heureux si nous en sommes les maîtres dans le temps que je vous marque ; l'état-major de cette ville

---

(1) Lezo, petit village espagnol au sud-est, et à deux kilomètres à peine du Passage, et à 7 kilomètres au sud-ouest de Fontarabie.

(2) Voir, sur M. de Champier, notre note de la lettre XI.

(3) Est-ce Castellon de Ampurias, ancienne capitale de l'Ampourdan, en Catalogne, à quelques kilomètres à l'ouest de Figueras dont il est ici question ? Tout porte à le croire, les opérations militaires s'effectuant à ce moment tant à l'est qu'à l'ouest des Pyrénées.

sera tiré, par ordre du prince, de son régiment d'Orléans. Monsieur de Prérobert, lieutenant-colonel, en est le lieutenant de ..... (mot biffé).

Depuis ma dernière lettre écrite à mon oncle le Théologal, n'ayant pas mis tranchée par tranchée tout ce que s'y est passé, je ne saurais vous en faire un détail au net ; mais j'aurai l'honneur de vous dire que jusques au jour d'aujourd'hui, nous perdons, tués ou blessés, 4.000 hommes et 36 officiers, sans compter un jeune seigneur, qui fut tué hier à la tranchée, nommé M. le comte d'Estain, aide de camp de M. le prince de Conty, âgé de 15 à 16 ans, qui dit, d'abord qu'il eut reçu son coup, qui fut d'un éclat de bombe qui lui fracassa une épaule et une cuisse, « qu'il ne faisait que suivre la destinée de ses ancêtres. » Il y a apparence à entendre son discours qu'ils n'ont pas eu un plus heureux sort.

Nous avons ordre du maréchal de ne point sortir du camp, attendu que le roy d'Espagne, qui est à la tête de 12.000 chevaux et 12 bataillons, menasse nos six bataillons, qui sont l'armée d'observation de ses attaques. Ce que je ne crois pas, à moins qu'il ne veuille perdre une partie de ses troupes, attendu que nous sommes campés très avantageusement.

J'ai quitté un moment, d'un gros quart d'heure pourtant, ma lettre pour aller aux écoutes de la prise de la demi-lune. Le feu a été très vif, tant par la mousqueterie et le canon et grenades. Enfin, tout s'en est mêlé et de bombes en abondance. J'aurai l'honneur de vous dire que, quittant ma plume d'un moment à l'autre, le feu continue presque sur le même ton, depuis une bonne demyheure. Je partirai demain bon matin pour savoir comme tout se sera passé à la tranchée. Nous faisons actuellement cette partie, MM. de Bruniquel et Lucmajour, camarades de chambre. Cette affaire s'est passée à dix heures du soir. Quand la place sera prise, j'aurai l'honneur de vous le mander, avec le mouvement que l'armée fera, qui sera sans doute vers Sébastien.

Je vous dirai que Monsieur Ladoucère, capitaine de la marine, a été fait commandant du château du Passage, nommé Sainte-Elisabeth. Tous nos Agenais et tous nos Messieurs de votre connaissance se portent bien, à la réserve de M. de Pouydraguin, notre commandant, qui est mort chez lui, atteint de la pierre depuis longtemps. Je le regrette infiniment.

Accordez-moi, je vous prie, la continuation de votre chère amitié, avec la grâce de me croire avec un parfait attachement et beaucoup

de respect, Monsieur mon oncle, votre très humble et très respectueux neveu.

DAURÉE

Assurez, je vous prie, de mes très humbles respects, Monsieur mon grand père, mon cher oncle et mon père, que j'honorerai toute ma vie ; je leur demande en grâce la continuation de leur amitié, aussi bien que celle de mon cher père et ma chère sœur, que j'embrasse mille et mille fois.

J'ose encore vous prier de donner de nouvelles assurances d'une amitié inviolable à Mademoiselle de Coluson. Assurez-là qu'il n'est point de jour qu'on ne boive, partout où je me trouve, à sa santé, que lui souhaite plus parfaite qu'à moi, quoiqu'elle soit des meilleures.

Mes respects, s'il vous plaît, à Madame de Coluson et M. de Vergès, à Mesdemoiselles Francon et Margouton, de qui j'attends avec impatience des nouvelles ; et dites-lui que si elle me néglige jusques à ne m'en point donner, je ne lui pardonnerai de la vie. Mes respects aussi, je vous prie, à Mademoiselle Descayrac ; je la prie de m'accorder un peu de part à l'honneur de son souvenir (1).

Je vous dirai que M. le chevalier de Montviel (2), brigadier et inspecteur, a été envoyé, par ordre de M. le maréchal, à la citadelle de Bayonne, pour y rester autant de temps qu'il a manqué de jours à se rendre à l'armée, selon les ordonnances du Roy; il y a dix ou douze jours qu'il y est. Il lui en restera bien encore quinze tout au moins.

Ayez la bonté de dire à mon père que je n'ai pas été à Bayonne depuis qu'il a eu la bonté de m'écrire, et que je n'ai pu, par conséquent, m'informer, comme en agissait le lieutenant-général d'é-

(1) Sur les familles de Vergès et d'Escayrac, voir les notes écrites précédemment.

(2) Jacques de Vassal, marquis de Montviel, fils de Jean-Louis de Vassal la Tourette et de Jeanne de Rouffignac du Verdier. Né en 1659, il fit ses premières armes aux sièges de Charleroi et de Luxembourg en 1684, prit part à toutes les grandes batailles du règne de Louis XIV, suivit le duc d'Anjou (Philippe V) en Espagne, revint en France pour assister aux batailles de Ramillies, d'Oudenarde, de Malplaquet, de Denain; fut nommé inspecteur général en 1716, maréchal de camp le 8 mars 1718, lieutenant-général le 20 février 1724, et mourut à Paris le 19 septembre 1744, âgé de 85 ans. (Courcelles, t. v, p. 95.)

pée, pour qu'il put s'y conformer. Je n'ai pas découché du régiment depuis que nous sommes en campagne.

Gigon et Sanschagrin, ci-devant clerc des dames religieuses, se portent à merveille. Ils ont écrit à leurs mères tous les deux. Gigon est à mon service avec Labarte et Autains. Ils se portent à merveille. Les Messieurs Cazaux et Descayrac se portent bien et sont toujours d'un grand appétit. La Rouquette à failly à mourir. Je l'ai envoyé en maison bourgeoise, à Saint-Jean de Luz. Il est sans fièvre et hors de danger.

(*A suivre.*)

LES ANTIQUITEZ D'AGEN

PAR DARNALT

(SUITE)

CHAPITRE XVI

Pour n'oublier rien de ce qui concerne les particularitez signalées, et memorables de ce pays, il se treuve qu'en l'an 1344, le Comte d'Herby, Lieutenant de l'Anglois au Gouvernement de Guyenne, conquerant icelle, et la Gascogne, départit ses garnisons pour guerroyer par forteresses et mit entre autres Messire Charles de Poyctiers à Pene d'Agenois (1). L'année suyvante 1345, les Gascons et Bourdelois rompirent les tresves, entre le François et l'Anglois et firent plusieurs courses, et ravages aux terres et pays du Roy. L'Anglois envoya son armée vers Bourdeaux, au devant du Duc de Normandie, que le Roy son père avoit envoyé en Gascogne avec une grande armée, contre les Comtes d'Herby et de Lanclastre, qui y estoient descendus, et y avoient prins la place de Bergerac où estoient dedans pour le Roy le Comte de Valentinois, qui fut tué à l'assaut, et le Comte de l'Isle (que Froissard appelle de l'Aille, imitant le langage du païs, la Hille), y fut blessé qui estoit Comte de l'Isle en Jourdain, et de la maison d'Armagnac (2). Mais le Roy l'y envoya derechef, avec de grandes forces, et mit le siege devant Aiguillon, ou il

---

(1) *Froissard. Chroniques.* — Henri de Lancastre, comte de Derby.

(2) *Belleforest.* — C'est au mois d'août 1345 que le comte de Derby s'empara de Bergerac. Le comte de l'Isle était Bertrand Ier, comte de l'Isle en Jourdain, successivement capitaine de Sainte-Foy, de Condom, du Mas-d'Agenais, etc. Il mourut en 1349.

fut jusques au mois d'Aoust ensuivant. Et que cependant le Vicomte de Villemur auroit sa garnison à Auberoche (place aujourd'huy toute ruinée), messire Bertran des Prez deffendroit Pelegrue, qui n'est à present qu'un simple village (1), Philippe de Dion à Montandre, et messire Charles de Poictiers à Pene d'Agenois, et le Comte de l'Isle deffendroit la Reole ; Le Viguier de Tholoze Langon : laquelle place, quoy que le Chasteau soit fort, et sur la riviere de Garonne, fut forcée par le Comte d'Herby, qui print aussi Libourne, assise sur l'emboucheure et engoulfement de Dordogne en un bras de mer qui redouble là où ce fait ce reflux bouillonnant de la mer, que les gens du païs appellent Mascareth (2).

Peu apres le Duc de Normandie, ayant assemblé ses forces à Tholoze, print les villes de Miremon (3), Ville-franche d'Agen (4) et apres Angoulesme. Or comme il mit le siege à Aiguillon petite ville, sur les limites d'Agen, et de Quercy, et sur la riviere de Lot, en une corbeure du Fleuve, s'allant joindre avec Garonne : l'Anglois entra en Normandie avec de grandes forces, et jusques à Paris, bruslant tout, et de la en Beausse. Il brusla l'Abbaye sainct Lucian, qui fut cause que le siege d'Aiguillon fut levé, et que la plus part de la gendarmerie retourna en France. Le fils du Duc de Bourgogne, Philippe Comte d'Artois et de Boulogne mourut à ce siege (5).

En l'an 1346, le 26 Aoust fut livrée la bataille de Crécy, près

(1) Pellegrue, chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Réole, 1,559 habitants.

(2) Bertrand de l'Isle, sous les ordres de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, Philippe de Valois, commandait en effet pour le Roi de France, en Limousin, Périgord et Saintonge. Il échoua devant Auberoche, et s'enferma dans La Réole. Mais le comte de Derby y arriva le 23 octobre. Il mit les Français en déroute, fit prisonnier le comte de l'Isle et plus de 200 chevaliers, et se retira ensuite à Bordeaux où il prit ses quartiers d'hiver.

(3) Miramont, canton de Lauzun, arrondissement de Marmande.

(4) Sans doute, Villefranche de Queyran, canton de Casteljaloux.

(5) Le siège d'Aiguillon par le duc de Normandie constitue un des faits les plus saillants du commencement de la guerre de Cent ans. Les Anglais s'étaient emparés de cette ville dans les derniers mois de l'année 1345, après avoir occupé Montpezat, Castelmoron, Miramont, Damazan, Tonneins, etc., c'est-à-dire presque tout le pays d'Agenais. Le gouverneur en était Gautier

Abbeville, entre les François et l'Anglois où fut vaincüe et ruinée la fleur de Chevalerie de France. Jean Roy de Boheme y mourut d'un coup de flesche : unze Princes morts, Barons et Chevaliers 1200 et environ 25 mil hommes. Le Duc de Normandie fils du Roy pour secourir son père en Picardie, abandonna ce païs et la Gascogne (comme a esté dit cy dessus) et le siége qu'il tenoit devant Aiguillon ; quoy sçachant le Duc d'Herby, depuis Duc de l'Enclastre estant à Bourdeaux pour l'Anglois, vint à Xainctes, et à S. Jean d'Angely (appellé en Latin *Engeriacum*) et à Poictiers, et print toutes icelles villes sans résistance : et les pilla et saccagea, fourragea tout le pays, et brusla la plus grande partie de Poictiers, et le Palais du Roy, puis s'en retourna à Bourdeaux : en passant print Bergerat. Et fut lors que Calais fut assiégé et prins par les Anglois par famine, abandonné de secours, se rendit à l'ennemy après avoir mangé chevaux, chiens, chats, rats, et cuir de beuf à tout le poil : et depuis ce temps a demeuré en la puissance des Anglois jusques en l'an 1558. Comme il sera dit cy apres (1).

1350. Tresves furent accordées entre le François et l'Anglois qui ne durèrent guiere : et fut bien tost apres la guerre renouvellée entre eux, et survint en l'an 1356 le malheur de la

---

de Mauny. En janvier 1346, le duc de Normandie quitta Toulouse à la tête d'une puissante armée, décidé à reprendre la plupart de ces places. Après une brillante campagne où il soumit Castelsagrat, Damazan, le Port-Sainte-Marie, Tonneins, etc., il vint mettre le siège devant Aiguillon vers le 1er avril, établissant son camp dans l'île formée par les bras de la Garonne. Le siège dura cinq mois. De nombreux assauts furent donnés à la ville, et aux deux châteaux de Lunac et du Fossat, placés côte à côte sur le front ouest, qui tous furent opiniâtrement repoussés. L'armée française allait avoir raison de la petite place par un blocus étroit et la famine, qui déjà décimait ses défenseurs, quand le 20 août le duc de Normandie fut forcé de lever précipitamment le siège, rappelé dans le nord par l'invasion anglaise qui devait aboutir six jours après au désastre de Crécy (26 août 1346). Voir, pour les détails du siège d'Aiguillon : *Chroniques de Froissart*, édit. Siméon Luce; *Etudes sur les chroniques de Froissart*, par Bertrandy; *Chronographia regnum francorum*, par H. Moranvillé; *Histoire générale du Languedoc;* tous nos chroniqueurs locaux : *Labrunie*, *Saint-Amans*, *J. Andrieu*, etc., et surtout *Histoire de la ville d'Aiguillon par l'abbé Alis*, qui les résume tous et consacre plus de 60 pages de son ouvrage à ce siège mémorable

(1) *Belleforest.*

perte de la bataille de Poictiers (1). Les Anglois conduits par le Prince de Galles, le Duc de Bourbon, le Connestable de France morts : et environ huict cens Seigneurs et Chevaliers. Le Roy Jean prisonnier, Philippe, son quatriesme fils, et autres tant Comtes, Barons, Chevaliers, qu'hommes d'armes; environ 1700. Dont grands malheurs advinrent en France durant la prison dudit Roy, qui dura quatre ans : pendant laquelle prison, en ceste année 1356, le peuple de Paris ne pouvant supporter les charges et subsides, s'eslève, se mutine, et commet plusieurs désordres, et meurtres. Mesmes en la chambre du Dauphin Charles, qui fut Roy cinquiesme du Nom, furent tuez deux Mareschaux de France. Le Roy Jean, 1356, ayant esté envoyé prisonnier à Bourdeaux par le Prince de Galles, de là fut mené et conduit en Angleterre, 1357, qui fut cause du Traicté de Bretigni près Chartres (2).

Par lequel Traicté fait l'an 1359, ou 60, selon quelques uns et le 8 May, Le Roy d'Angleterre accroist son Domaine de plusieurs grandes terres et Seigneuries. La Cité et Chasteau d'Agen, et païs d'Agenois et Gascogne, Périgord, Quercy, Poictou, Lymosin, Auvergne en toute souveraineté seroient et demeureroient à l'Anglois avec les hommages des Seigneurs, estans esdits lieux. Lequel Traicté fut conclu et arresté, et la paix faicte en l'an 1360 (3). Voicy le discours des his-

(1) Darnalt passe ici un peu trop rapidement sur les évènements locaux qui surgirent entre les années 1350 et 1356, succès du roi de France devant Saint-Jean d'Angely, et en Gascogne de ses lieutenants Charles de Navarre devant Monréal, Arnaud de Lomagne à Marmande, et Thibaut de Barbazan à Condom : Investissement d'Agen par les Anglais en mars 1352; siège de Beauville; prise du château de Lusignan; nouveau siège du château de Madaillan en juillet de cette année; en 1354, prise par Jean d'Armagnac, lieutenant du roi de France, de Beauville, de Frespech, de Saint-Antonin; ses insuccès devant Aiguillon et Madaillan; enfin, en 1355, première campagne d'Edouard de Galles, dit le Prince Noir, qui ravagea toute la Gascogne, menaça Agen où il fut tenu en respect par le comte d'Armagnac, mais finit par soumettre à sa cause à peu près tout le Sud-Ouest. (Voir *Le Prince Noir en Aquitaine* (1355-1356), 1361-1370), par J. Moisant.)

(2) Il est superflu de rappeler ici que si le roi d'Angleterre gagna la bataille de Poitiers, il le dut à la valeur de ses soldats et de leurs chefs qui, presque tous, étaient Gascons.

(3) *Bellet.* — Le funeste traité de Brétigny fut signé le 8 mai 1360.

toriens Latins. *Fœdus inter Anglum, et Francum initur ; Et auctoritate Innocenty Papæ ratum habetur. Ejus summa erat, ut Anglus Franco cederet omne jus, quod in Franciæ regnum, in Normaniam, in Audegavenses, et Cœnomanos haberet, ac obtineret Aquitaniam, his finibus, ad quos jungerentur Vascones, Pictones, Sanctones, Petrocoriy, Cadurci, Lemovices, Engolismenses, Caleti, Ginarum et Pontinum Comitatus, Ipseque nullum deinceps vectigal, vel insjurandum daret Franco : è contrario Francus redemptionis nomine ad certam diem trecies centum milliæ aureorum persolveret, et interea datis obsidibus, liber é captivitate rediret in Franciam* (1).

Après ce Traicté d'accord survint querelle et guerre entre les maisons de Foix et d'Armagnac : et ceste guerre, non celle des Anglais, causa tant de ruines en Armagnac, Gaure, Astarach, Cmminge, et autres païs qui sont encor pour le jourd'huy des aydes d'Agen. La bataille fut donnée en l'an 1362, à l'Isle en Jourdain. Le Comte de Foix resta victorieux et le Comte d'Armagnac prisonnier avec celuy de Comminge, et le sire d'Albret, et presque tous les Seigneurs Gascons qui luy avoient esté contraires (2).

En ceste saison, les Comtes d'Armagnac, d'Albret et de Perigord, et plusieurs autres Barons et Seigneurs de la Guyenne et Gascogne appellèrent au Prince de Galles, Duc d'Aquitaine, par devant le Roy de France comme souverain : De laquelle souveraineté l'Anglois ne pouvoit jouir, ny se prevaloir, que préalablement il ne satisfit aux charges et conditions, pour raison desquelles il devoit avoir ceste jouyssance.

An. 1363, bellum inter Anglos et Francos renovatur, sed cujus culpa non satis constat. Itaque Cadurci, Lemovices, et aliæ plures Aquitaniæ urbes : quia nimius vectigalium exac-

---

(1) *Genebr. Chr.* — « Toutefois, écrit J. Andrieu, par traité du 24 octobre « étaient abandonnés par le roi d'Angleterre la cité et le chastel d'Agen et « les terres et les pays d'Agenais. » *(Rymer*, III, pars. II, p. 12.)

(2) *Bellefor.* — Ce n'est pas à L'Isle-en-Jourdain, comme l'écrit ici Darnalt, mais à Launac, près de Grenade, sur la rive gauche de la Garonne, que se livra le lundi 5 décembre 1362, entre les comtes de Foix et d'Armagnac, la grande bataille qui devait être si funeste à ce dernier. (Voir *Histoire de la Gascogne*, par Monlezun, III, p. 365.)

tionibus ab Anglis premebantur, Carolo regi Francorum se dediderunt. Paulo post Angli diripiunt Lemovicium, principem urbem illius deffectionis, et sibi desummunt jus in Franciæ regnum (1).

Charles 5 du nom, Roy de France en l'an 1364, recouvra par force d'armes, tout ce que son père le Roy Jean avoit perdu : à scavoir le pays de Guyenne, Xainctonge, Poictou, Perigord, Quercy, et Lymosin. D'ou les ennemis furent chassez et contraints se retirer vers le pays de Bourdelois.

Froissard entre autres choses a remarqué, qu'en l'an 1367, la Princesse de Galles, s'accoucha à Bourdeaux d'un fils baptizé par l'Archevesque, et fut Parrain le Roy Jaques, d'Angleterre, et l'Evesque d'Agen (2), (ce que montre que ce pays estoit encor pour lors à l'Anglois) et fut appellé Richard.

L'année suivante 1368, du commandement de ce Prince de Galles Duc d'Aquitaine, résidoit à Bourdeaux le Sénéchal d'Agenois (qui s'appelloit Messire Guillaume le Moyne) moult expert et noble Chevalier d'Angleterre, lequel se saisit de deux Chevaliers que le Roy Charles avoit envoyé en la ville de Bourdeaux, pour assigner le Prince de Galles, à comparoir en personne en la Cour des Pairs à Paris. Comme ils s'en revenoyent de Bourdeaux, il les poursuivit, et les surprint en chemin, les mena et conduisit en ceste ville d'Agen, et les mit au Chastel en prison (3). Ce que monstre que ceste ville estoit lors à l'Anglois et qu'il y avoit Chasteau en icelle, ce que n'est point à présent, sinon qu'on veuille dire, qu'on appelle encor

---

(1) *Polyd. lib 19. Angl. hist.*

(2) L'Evêque d'Agen était alors Raymond II de Salq, patriarche d'Antioche, qui occupa le siège épiscopal de cette ville de 1364 à 1375.

(3) *Froissard.* — Dans la liste des sénéchaux agenais pour le roi d'Angleterre, dressée par M. G. Tholin dans son aide-mémoire, nous voyons, en effet, figurer, de 1367 à 1369, Guillaume Le Moyne. Il avait succédé à Guillaume Mourgues (?) ou tout au moins à Richard de Contenshon, venu après Amanieu II de Montpezat, seigneur de Lusignan, et il fut remplacé par Jean Guitard, seigneur de Lugagnac. Les deux chevaliers, envoyés par le Roi de France, étaient : Lancelot de Chaponval, et Bernard Palot, juge criminel. J. Andrieu, qui nous donne leurs noms, écrit qu'en effet ils furent faits prisonniers et enfermés non à Agen, mais à Penne.

le pourpris, et l'enceinte Episcopale, et ses appartenances le Chasteau (1).

Bïen tost après les Comtes de Comminge, de Périgord, le Vicomte de Carmain, et plusieurs autres Chevaliers et Escuyers tenans le party du Roy de France entendant que Messire Thomas Wake, Anglois, qui se tenoit à Ville-neusve d'Agen devoit chevaucher à Rhodès, fut deffait par eux près Montauban.

L'année subssequante 1369, la Guyenne fut conquise au Roy. Eur quoy intervint l'Arrest de Commise et Reunion, par lequel ce païs et Comté d'Agen entre autres revint à la Couronne, dont il estoit party (2). Lequel païs, l'Anglois ne laissa point de quereller tousjours depuis, comme le surplus de ce qu'il prétendoit luy appartenir, et d'entreprendre sur iceluy à toutes occasions. Et en effect en l'année suivante, 1370, la guerre se raluma entre les François et les Anglois, Robert Canole, et Thomas de Grancon Anglois, entrent en France par Clays : vindrent droit jusques aux faux-bourgs sainct Marceau de Paris, avec six mil hommes d'armes, et deux mil cinq cents Archers, Lesquels sont vivement repoussez, par Bertrand du Guesclin, qui les va battant et tuant en plusieurs rencontres en Anjou, Poictou, et Xaintonge, et ne se trouvèrent que trois cents Anglois, de reste eschappez, et ledict Grancon fur faict prisonnier.

1373. Jean Duc de l'Enclastre (3), fils du Roy d'Angleterre,

(1) Il est fort difficile de déterminer quel était le château dont parle ici Darnalt. Plusieurs châteaux-forts défendaient en effet, à cette époque, la ville d'Agen, de divers côtés. C'était d'abord le *Château de Monrevel*, au sud-ouest des murs de ville et les longeant presque, actuellement l'hôtel-de-ville, autrefois le siège du Présidial; puis, à l'est, le *Château Lassaigne*, à peu près sur l'emplacement de l'hôtel des Postes actuel; au nord-ouest, le *Château* proprement dit, au confluent de la Masse et du bras de la Garonne, qui longeait les murs de ville; enfin le *Château épiscopal*, l'ancien *Castrum Sancti Stephani*, au centre de la ville, au sud et à l'est de la cathédrale Saint-Etienne.

(2) Ce fut, en effet, en 1370 et 1371, que le duc d'Anjou reprit Agen et tout le pays d'Agenais et y mit comme commandant le sénéchal Pierre-Raymond de Rabastens. « Il s'empara du Port-Sainte-Marie, de Montpezat, de Tonneins et même d'Aiguillon qui ne résista que quatre jours. »

(3) Pour Lancastre.

et le Duc de Bretagne réfugié en Angleterre, descendirent à Calays, passent la rivière de Somme, et D'aysne, D'aube, Marne, Seine, et Loyre. Costoyez, suivis, et battus des François se retirèrent à Bourdeaux, ou estant, faisant leur monstre, et reveue de trente mil hommes qu'ils estoient à leur embarquement d'Angleterre, ils ne se trouvèrent, que six mil hommes, et de là ils firent voile, et s'en retournèrent avec ce peu en Angleterre, d'ou ils estoient partis. Apres leur partement la Reole ayant soustenu un long siege des François, en l'an mil trois cents soixante et quatorze, se rendit au Duc d'Anjou, frere du Roy. Le Chasteau tenant toujours bon, après s'estre bien deffendu se rendit par composition (1).

Trois ans apres, le Duc d'Anjou Conestable de France, accompagné de plusieurs grands Seigneurs, s'en vint en Guyenne avec grand nombre de Navires, et Galères : qui prindrent sur les Anglois Nantron, Condoc, les Bernardieres, Bourdeille. Et là s'en vint le Sénéchal de Tholose, Lieutenant du Duc d'Anjou, en ce pays d'Agenois, Quercy, Rouergue, Bigorre, et Bedagois. Ils attaquent Bergerac, avec le Canon qui estoit à la Reole, pour lequel conduire les trouppes Françoises furent jusques à Aymet (qui est en ce pays d'Agenois pres de Drot) où ils rencontrèrent le Sénéchal de Bordeaux et plusieurs Seigneurs de Guyenne pour le Roy d'Angleterre, ou il y eust bataille, en laquelle les Anglois furent desfaits, et desconfits. Le Sénéchal de Bordeaux, les Seigneurs de Langoyran, Mussidan, Duradz, Rauzan, et plusieurs autres personnages de marque furent prïns, et les autres tuez, et mis en route, et la pluspart noyez dans la riviere du Drot (2).

Après ceste deffaicte, Verdun d'Albret se mit et ses places en l'obeyssance du Roy de France. Les François poursuivant leur victoire, prindrent Bergerac, Castillon, Libourne, St-Millon, Monsegur, Aymet, Sauveterre, Cadoni, à laquelle Abbaye de Cadoni quelques Religieux de l'ordre S. Bernard

(1) *Bellef.* — Voir pour plus amples détails : *Histoire de La Réole*, par O. Gauban.
(2) *Froissard. Bellef.*

apportèrent le sainct Suaire où nostre Seigneur fut enseveli au Sepulchre an. 1399 (1). Sainct Macaire, Langon, S. Andras, Duras et plusieurs autres places jusques au nombre de six vingtz quatorze forteresses (2).

CHAPITRE XVII

En l'assemble tenuë à Amiens, en l'an 1390, fut par traicté délaissé au Roy d'Angleterre entre autres terres, et pays le Comté d'Agenois. Auquel pour lors comme (disoient les deputez François) y avait trois Citez, Agen, Condom, et Lectore. et par conséquent encor en ce temps là, ce Païs et province d'Agenois comprenoit avec soy le Condomois, et l'Armagnac (3). Ceste année il y eust tresves pour trois ans, entre les François et Anglois.

Ce fut en l'an 1395, que le Roy Charles donna en mariage au Roy Richard d'Angleterre sa fille Ysabelle, agée de huict ans seulement : et par ce moyen les tresves continuées pour trois ans. En y a qui remettent ce Traicté de Tresves et Paix en l'an mil trois cens quatre vingts six. Les Historiens Latins asseurent, que ces tresves furent faictes pour trente ans. *Ysabella 8. annos nata, filia Karoli regis Franciæ, Ricardo Anglorum regi desponsata. Inter Francos et Anglos induciæ in 30, annos pactæ sunt an. 1396* (4).

Ce Roy Richard d'Angleterre, en l'an 1399, fut contraint quitter et renoncer à sa Royauté en faveur d'Henry de l'En-

(1) Cadoni pour Cadouin, célèbre abbaye bénédictine du Périgord, qui prétend posséder encore le Saint-Suaire.

(2) *Belleforest.* — En 1376 mourut le Prince Noir; en 1377 Edouard III, d'Angleterre; en 1380 Charles V. Bien que la guerre entre la France et l'Angleterre n'ait pas repris officiellement durant ce temps-là, les hostilités n'en continuaient pas moins sourdement, de 1370 à 1400, en Guyenne et Gascogne. Elles reprirent de plus belle en 1403.

(3) *Pythou.* — Au point de vue religieux, les trois pays étaient depuis longtemps séparés, puisque le Condomois fut érigé en évêché le 13 août 1317 par le pape Jean XXII et que l'évêché de Lectoure date de la fin du xᵉ siècle. Darnalt confond d'ailleurs ici l'Armagnac avec la Lomagne.

(4) *Polydor. lib. 2. Angl. hist.*

castre, qui fut la cause qu'en l'an 1402, Le Duc d'Orleans frere du Roy de France envoya deffiier ledict Henry Roy d'Angleterre, lequel en fit tout autant au François.

L'année suivante le Connestable d'Albret (1), estant allé en Guyenne faire la guerre aux Anglois, assiegea une forte place en Lymosin, nommée Carbasin, que tenoient les Anglois, laquelle il print par force, avecque plusieurs autres places en Guyenne.

Après l'expédition de ce voyage, le Connestable s'en retourna vers le Roy à Paris. Avant que ce Connestable se mit aux champs, Jean de Bourbon, Comte de Clermon, fils aisné du Duc de Bourbon, tenoit desja la campagne : lequel passant par le Languedoc, courut sur les Anglois, qui faisoient la guerre en Gascogne.

En l'an 1406, Le Duc d'Orléans alla en Guyenne, et voulut assieger Blaye (2). Mais à la priere de la Dame qui luy promit rendre la ville : si tost que de la ville de Bordeaux il auroit en obeïssance. Il passa outre et mit le siège devant Bourg, où il fut longtemps, pendant lequel Clinet de Brabant, Admiral de France, conduit et emmena une grande flotte de Navires du costé de France, vers la rivière de Gironde, pour empescher que ceux de Bordeaux n'avitaillassent Bourg. Ces navires de Bordeaux eurent bataille avec ledit Admiral, qui perdit l'une de ses Nefs. A la fin les Anglois furent desconfits, et furent prins les Navires de Bourdeaux et plusieurs grands prisonniers furent faits, et pour le temps d'Hyver qui fut fort pluvieux, le Duc fut contrainct lever le siège, et s'en retourner sans rien faire (3).

En l'an 1410, *Civile bellum in Gallia, ob controversias Ducum et familiarum Joannis Burgundiæ, et Ludovici Fratris Regis Aureliani Ducum. Quod malum, multorum annorum*

(1) Charles I[er] d'Albret, comte de Dreux, connétable de France en 1403. Il fut tué le 25 octobre 1415 à la bataille d'Azincourt, où il commandait l'avant-garde de l'armée française.

(2) *Bellet.*

(3) C'est à la suite de cette vigoureuse résistance que la ville de Bourg fut faite première filleule de Bordeaux.

malum inussit Galliæ. Burgundio dum rebus est potius, Carolum regem suo arbitratu regebat, reginam et ejus filiam huc et illuc pertrahebat et vexabat (1).

Durant le temps de ces guerres Civiles et querelles funestes entre ces Ducs d'Orleans, et de Bourgogne, le Seigneur d'Albret, Conestable de France (2) fut en Angleterre en faveur du Duc d'Orleans, pour en retirer ayde et secours, d'Henry Roy d'Angleterre, lequel bailla son second fils, et son second frere, avec une belle armée. Sur quoy bien tost après, de peur que les Anglais ne se rendissent maistres, se voyants les plus forts, dans le Royaume, lesdits Ducs traicterent ensemblement, et firent accord entr'eux en la ville d'Auxerre. Les Anglois scachants cest accord, y commirent de grandes voleries.

Cinq ans après, et en l'an mil quatre cents quinze, Henry deuxiesme Roy d'Angleterre descendit en France avec grande armée ; print Har-fleur, traverse la Normandie, et Picardie. Contre lequel marche le Duc d'Orléans, de Bourbon, et plusieurs autres Princes et grands Seigneurs : avec de belles forces, sur tout de Cavalerie. La bataille fut livrée à l'Anglois à Azincourt à laquelle les François n'eurent pas du meilleur : dix mil François tuez et presque autant de prisonniers (3).

L'année suivante les Anglois prindrent par escalade la ville et chasteau de la Réole. La mesme année le Captal de Buch, le Seigneur de Montferran, et autres Seigneurs Anglois prindrent la ville et chasteau de Langon : où entre autres fut prins le Seigneur de Escandallac (4) et autres Escuyers. L'année après la ville de la Reole fut reprinse par les Fran-

(1) *Polyd. lib. 22. Angl. hist.*

(2) Toujours Charles Ier d'Albret, comte de Dreux, tué à Azincourt.

(3) La bataille d'Azincourt fut livrée le 27 octobre 1415. Le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et la plupart des chefs du parti français y furent faits prisonniers. La mort du dauphin Jean, son remplacement par son frère Charles, l'élévation au pouvoir, comme connétable, de Bernard VII d'Armagnac, enfin la rivalité de son parti et du parti Bourguignon, déchaînèrent, on le sait, sur la France les pires catastrophes.

(4) Le château de Scandaillac est situé dans la commune de Saint-Eutrope de Born, canton de Villeréal (Lot-et-Garonne). Construit sur plan quadrangulaire, il se compose de quatre corps de logis flanqués de tours aux angles, avec tour carrée au centre de la façade nord, défendant la porte d'en-

çois, conduits par le Sénéchal d'Armagnac et par le Sénéchal de Bazadois, et le Vicomte de Lomagne, fils du Comte d'Armagnac, Gouverneur pour le Roy en Guyenne, qui estoit lors au Port saincte Marie, avec les Séneschaux de Tholose, et Carcassone, le Seigneur de Tende, le Viguier de Tholose, le Seigneur de Montaut, et autres (1).

Ladicte année 1417. Barnard Serran, Anglois, print les deux chasteaux de Dome par trahison, du Capitaine, qui commandoit dedans (2). Apres ils prindrent la Roque-Thymbaut, par trahison (3). Ceux d'Agen, et du pays le reprindrent aussi tost : et le traistre fust executé à mort. L'année après Pons de Castillon esmeut guerre contre Amanyeu Seineur de Monpezat, et de Medaillan (4) et print sur luy Preyssas, et ledict Seigneur luy print Dolmerac, Friginion, Quittimon, Saincte Luyrade et recouvra Preyssas, et print Monbran. Toutes ces places sont és environs d'Agen. La mesme année les habitans d'Agen ruinèrent le lieu des Castelas (5).

An, 1419, autres escrivent 1418, ayant l'Anglois demeuré long-temps au siege de Rouen, le print faute de secours (6).

---

trée. Il date du XIII[e] siècle; mais il a été remanié au XVI[e] et orné à cette époque d'une fort belle galerie décorant la cour intérieure. Il était possédé aux XIV[e] et XV[e] siècles par une famille qui portait ce nom.

(1) *Manuscrit.*

(2) La ville de Domme, en Périgord, sise sur un rocher à pic dominant la Dordogne et très fortifiée, passait pour imprenable.

(3) Très forte aussi était la place de Laroque-Timbaut en Agenais, défendue par un puissant château qui datait du XIII[e] siècle, et par ses rochers à pic au-dessus de la vallée.

(4) Amanieu III, baron de Montpezat, de Madaillan, de la Graulet etc. Il était sénéchal d'Agenais pour le roi de France en 1425, 1431, 1434 et 1436.

(5) Il s'agit ici de *Dolmayrac*, près de Sainte-Livrade, où se voient encore les restes imposants du vieux château-fort; de *Frégimont*, canton du Port-Sainte-Marie, défendu autrefois par une enceinte des plus fortifiées; de *Monbran*, commune de Foulayronnes, ancienne résidence d'été des évêques d'Agen, où se trouvait un château-fort du XIII[e] siècle; enfin du château du *Castella*, commune de ce nom, canton de Laroque-Timbaut, sis au-dessus d'une étroite gorge, entre les châteaux-forts de Bourbon et de Savignac. (Voir, pour ce dernier, l'étude de M. l'abbé Marboutin.)

(6) C'est bien en 1419 que la ville de Rouen, malgré la défense héroïque d'Alain Blanchard, tomba au pouvoir des Anglais.

La mesme année fust prins le chasteau de Montagut (1) par les Anglois par les gens du Seigneur de Pechquillem (2). Ce lieu apres fust acheté par le pays d'Agenois, et de Quercy, et fut entièrement ruiné et desmoli. Comme pareillement le Pays d'Agenois achesta le lieu de Tumbebouq, qu'estoit aux Anglois pour la somme de cinq cens francs, et en prindrent possession les Consuls d'Agen et de Villeneusve : lequel incontinent ils firent desmolir (3). La mesme année mil quatre cents dix-neuf, Philippes Duc de Bourgogne en vengeance de la mort de son Père, tué à Montercau Fautyone, mit entre les mains d'Henry Roy d'Angleterre, le Roy, la Royne, et la ville de Paris, et plusieurs autres de ce Royaume, et espouse par force Madame Katerine de France, fille du Roy Charles, en la ville de Troys, souz ceste condition, qu'eux et leurs enfans succederoient au Royaume de France. Au moien dequoy Monsieur le Dauphin est deshérité ; aucuns disent que ce fut 1420, et que deslors l'Anglois se nomma et porta pour Roy de France ; les autres escrivent que l'Anglois fut faict seulement Gouverneur de France, et que la Guyenne luy fust baillée en Dot (4).

Ladite année 1420. les Anglais prindrent le lieu et chasteau

(1) Nous croyons qu'il s'agit ici du château-fort de Montaigut en Quercy, aujourd'hui arrondissement de Moissac, qui appartenait à ce moment à Jean de Lomagne. (Voir *Documents sur le Tarn-et-Garonne*, par F. Moulenq, III, p. 276 et suiv.)

(2) Le château de Puiguilhem, arrondissement de Bergerac, à 13 kil. au nord-ouest de Lauzun, était des plus imposants. Il n'en existe que des ruines. Il fut apporté vers cette époque par Jeanne de Goth, fille de Bertrand de Goth, à Jean-Adam Nompar de Caumont, baron de Lauzun, et il resta jusqu'au XVIIIe siècle dans cette famille.

(3) Le château de Tombebouc est actuellement situé dans la commune d'Allez-et-Cazeneuve, canton de Sainte-Livrade, arrondissement de Villeneuve. Sur plan quadrangulaire, aux angles flanqués de tours rondes, il était un des plus forts de l'Agenais. La seule partie encore existante du XIII[e] siècle est une immense tour rectangulaire au sud-est. Tout le reste date du XV[e] siècle ou d'une époque plus récente. Il fut presque entièrement démoli en 1621 et 1622. Reconstruit depuis, le château de Tombebouc est encore habité. Il domine, sur la rive gauche du Lot, toute la plaine de Sainte-Livrade.

(4) La paix honteuse de Troyes, qui livrait le royaume aux Bourguignons et aux Anglais, fut signée à Troyes, le 21 mai 1420, par la reine Isabeau et le roi d'Angleterre Henri V.

de saincte Lyvrade, par la porte où estoit le Bourg : laquelle ville fut aussi tost reprinse par le Seigneur de Monpesat par escalade de nuict, à l'ayde des habitans d'Agen. Tout aussi tost le chasteau fut prins par force (1). Ceste mesme année les Anglois du Pays de Bourdelois prindrent par force le lieu de Rioms, de là ils meirent le siège devant S. Macaire.

Pour lors le Seigneur Pons de Castillon, avec une grande trouppe de gens de guerre, passa la Riviere de Lot, et vint loger à la Sauvetat (2). Le Seigneur de Lustrac avec les gens du païs le suit (3).

Il se retira à Frespeck, où il fut assiégé : d'ou s'estant retiré, le lieu fut forcé, prins, et rendu François (4). Pour subvenir aux frais et charges de la guerre, que la ville d'Agen, estoit contrainct de suporter fust mis le quart denier sur le vin, qui se debitoir dans la ville.

L'an mil quatre cents vingt et un, le Duc de Clarance frere du Roy d'Angleterre fut deffaict par les François avec son armée pres Baugé.

Bien tost apres l'Angleterre s'en vint à Calais : avec des grandes forces, print Dreux et Chartres, se retire à Melun, de la print Meaux. La mesme année Charles de Bourbon, Lieutenant Général pour le Roy aux Gouvernements de Guyenne, et Languedoc, fit sont entrée en ceste ville d'Agen, avec les Sénéchaux de Rouergue et de Tholose, les Seigneurs de Negreplisse, Arpageon, et autres. Il print le lieu de Castel Mau-

---

(1) C'était Amanieu III de Montpezat, baron de Madaillan et de La Graulet, qui devint sénéchal d'Agenais pour le roi de France de 1426 à 1435.

(2) La Sauvetat-de-Savères, canton de Laroque-Timbaut, arrondissement d'Agen. (Voir la monographie de cette ville par M. l'abbé Marboutin.)

(3) Naudonnet de Lustrac, un des plus valeureux capitaines du parti français, qui défendit Agen et mourut en 1456. (Voir sur ce personnage un article de M. P. Laplagne Borris, au tome XVIII de la *Revue de Gascogne*. Cf : notre monographie du *Château de Gavaudun*.)

(4) Frespech, canton de Penne, arrondissement de Villeneuve, où se voient encore les restes imposants du château et des murs d'enceinte, des XIIIe et XIVe siècles. On y remarque aussi une porte au nord, ouverte sous une tour carrée, à l'est une autre porte fortifiée, et, près de l'église, une jolie maison flanquée d'une tourelle. Frespech est un des villages les plus pittoresques du département de Lot-et-Garonne.

ron (1). Apres arriva le Comte d'Armagnac, les Seigneurs de Tende, de Castelpers, de Montaut et autres.

L'année suivante le Roy d'Angleterre mourut de maladie au bois de Vincennes, après avoir empiété la ville Capitale de France, et la plus grande partie d'icelle. Bien tost après les François et Anglois eurent journée près Mortagne, à laquelle les Anglois furent deffaits (2). En ce temps fut prins par les Anglois le lieu de Vilaton en ce pays d'Agenois, lequel ils abandonnèrent aussitost y ayant mis le feu (3). L'année mil quatre cents vingts trois cest, Amanyeu de Monpesat, et le Sénéchal de Basadois, prindrent par escalade la ville de Saincte Foy en Agenois sur Dordogne. Au mesme temps les Anglois estants forts et puissans en Guyenne, furent assiéger la ville de Bazas, les faubourgs ayant esté prins, par Menaud de Favas Anglois, la ville se rendit par composition (4). Pour lors le Chasteau de la Reole ayant esté prins par trahison des Anglois, la ville se rendit aussitost.

Qu'on ne trouve point estrange, s'il semble que je m'amuse trop à representer les particularitez de ce pays advenues en ce temps. Ces occurrances peuvent beaucoup servir, et si ne se trouvent point escrites ailleurs. En l'an mil quatre cents vingt-quatre, le lieu de Fumel fut prins par escalade, par Lancelot de la Barde Anglois ; lors mesmes fut aussi surprins Duras par escalade des Anglois (5), le Captal de Buck, le Sé-

(1) Castelmoron, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marmande (L.-et-G.), sur la rive droite du Lot. Il ne reste rien de son ancien château du XIII[e] siècle, entièrement remanié au XVII[e].

(2) Darnalt veut probablement parler de Mortagne sur Gironde, petit port de l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), où se voient encore les ruines d'un vieux château.

(3) Villeton, canton du Mas-d'Agenais, arrondissement de Marmande, possédait un château cité en 1286, détruit par les Anglais.

(4) Bazas fut pris, en effet, par les Anglais en 1422 et repris peu après par les Français, qui durent l'abandonner à Gaston de Foix, captal de Bruch, pour le compte du roi d'Angleterre. C'est lui qui s'empara de Sainte-Bazeille le 1[er] juillet 1424, mais échoua devant Marmande, ainsi qu'il est dit ci-après.

(5) Ce siège du château de Duras fut le troisième qu'il eut à soutenir. On n'ignore pas, en effet, que cette puissante forteresse fut assiégée et prise une première fois en 1345 par le comte de Derby; que, du 18 au 27 octobre 1377, il eut à soutenir les assauts répétés de l'armée du duc d'Anjou qui finit par s'en emparer, et qui le rasa entièrement par ordre de Charles V.

néchal de Bordeaux, Favas, Beauchamps, et autres Anglois assiégèrent Marmande, Pour la recommandation de laquelle nous dirons en ce lieu par occasion qu'elle fut réédifiée du temps et par l'ayde d'Alfonse cy dessus mentionné, Comte de Poictiers et de Tholose, frère du Roy sainct Loys, qui regnoit au temps que nous avons cy devant desduit. N'y pouvant rien faire cinq ou six jours apres levèrent le Siège. Par escalade aussi fut prins le Chasteau, et la Tour appellée de la Douguye, au devant de Fumel deça la rivière de Lot (1). Lors mesmes fut aussi prinse la ville du Mas d'Agenois, cryant Castillon, Castillon. Ceste mesme année la ville d'Agen commença de faire le premier degré du Pont de Garonne (2).

L'année mil quatre cents vingt six, le Seigneur de Caumon, Anglois ,avec deux cents cinquante combattans, fit une course à Lustrac ; le Seigneur du lieu en estant adverty se mit en embusche avec quatorze gendarmes seulement, et vingt cinq hommes à traict. Le combat fut si grand que le Seigneur de Caumon y fut blessé, prins et mené dans Lustrac, où il mourut ; son corps fut apporté à Pene, et enseveli au Couvent des Cordeliers de ce lieu (3).

Galhard II de Durfort en fut dépossédé et le château donné au sire d'Albret. Mais Galhard III de Durfort, fils du précédent, finit par rentrer en grâce et en possession du domaine de ses pères. Il fit rebâtir son château, que nous voyons encore aujourd'hui, et suivit la bannière des comtes d'Armagnac. Assiégé en 1424, par Lancelot de la Barthe, lieutenant du roi d'Angleterre, il fut pris par lui et resta longtemps en la possession des soldats d'outre-mer, Gaillard IV de Durfort ayant suivi leur parti, jusqu'à leur expulsion définitive de la Guyenne.

(1) Le château de Laduguie (commune de Montayral, canton de Tournon, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot), est, tel que nous le voyons aujourd'hui, un joli petit manoir du XVI[e] siècle, paresseusement couché sur la rive gauche du Lot, au-dessous et en face des escarpements à pic du coteau de Fumel. Il se compose d'un corps de logis rectangulaire dont la toiture est soutenue par une curieuse charpente à pignon très élevé, avec deux tourelles rondes à ses angles. Geoffroy de Vivans en parle dans ses *Mémoires*. Voir aussi notre étude sur le *Château de Gavaudun*. Cette construction, du XVI[e] siècle, remplaça le château plus ancien dont il est ici question.

(2) Voir, sur le *Pont sur Garonne*, l'étude si consciencieuse que lui a consacrée M. G. Tholin, au tome V, p. 439 de la *Revue de l'Agenais*, d'après l'Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen, par Labrunie.

(3) Il s'agit toujours ici de Naudonet de Lustrac, précédemment cité. Le seigneur de Caumont était Nompar II de Caumont, célèbre par le voyage

L'an apres mil quatre cent vingt sept, Ramon Bernat Chevalier fils du Seigneur de Monpesat, avec les gens du pays, print par force le lieu de Castel Mauron. Le quel fut ruiné, et destruict. La mesme année Marmande fut prinse par trahison, par les Anglois en nombre de deux mil hommes, Laquelle fut reprinse après, par les Seigneurs d'Albret, de Monpesat, et autres. le lieu de Millan fut deslors prins par les Anglois. Le Chasteau se deffendant, fut prins par Pons de Castillon qui y arriva avec trois mil hommes.

L'année suivante mil quatre cents vingt huict, Marmande fust reprinse par les Anglois sur la pointe du jour, ayant trouvé la porte ouverte ; la garnison que le Seigneur de Monpesat, Gouverneur d'icelle y avoit laissé, se retira dans le chasteau où estoit Petit de Favols, et Bernard de Saincte Marie, qui se rendirent à composition (1).

Ceste mesme année Orleans fut assiégé par les Anglois, Thomas de Montagut Anglois Comte de Sallebery y fut blessé. Mil quatre cens trente, les Anglois prindrent la ville d'Aiguillon ,en ce païs, laquelle fut par eux pillée, ne pouvant prendre le chasteau, l'abandonnèrent, et emmenèrent des prisonniers (2). Ceste mesme an. en Octobre la Garonne se déborda tellement qu'elle entra dans la ville d'Agen, par la porte sainct Georges, il s'y fit procession générale où fut portée l'Image nostre Dame de Sainct Estienne sur le degré du Pont de Garonne, laquelle dès lors commença à diminuer (3).

(*A suivre.*)

---

qu'il avait entrepris à Jérusalem (voir *Histoire de Caumont*, par l'abbé Alis). Quant au château de Lustrac, situé sur la rive droite du Lot, commune de Trentels, il servait de moulin fortifié et remontait au commencement du XIVe siècle, ayant été bâti en 1305 par Foulque de Lustrac. (Voir *Revue de Gascogne*, t. XVIII, 1877 : *Notes sur deux seigneurs de Lustrac*, par M. G. Tholin.)

(1) Pour tous ces sièges de Marmande, voir *Notice sur la ville de Marmande*, par Ph. Tamizey de Larroque. (Villeneuve-sur-Lot, 1872. In-8° de 134 p.)

(2) Voir *Histoire d'Aiguillon*, par l'abbé Alis.

(3) Voir, sur la *Porte Saint-Georges* et la *Porte de Garonne*, nos études dans nos *Souvenirs du vieil Agen*. — Cf. *Les débordements de la Garonne*, par J. Serret.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 6 juillet 1916. — Présidence de M. le chanoine Durengues

M. le Secrétaire communique une lettre de M. Fr. Habasque. délégué central de l'Union historique et archéologique du S.-O., appelant l'attention des Sociétés savantes de la région sur la récente circulaire ministérielle, relative à la récolte des vieux papiers. Il signale le danger qu'elle présente au point de vue des documents, souvent de premier ordre, concernant notre histoire, et il demande qu'il soit donné adhésion au vœu, ainsi conçu, de la Société des Archives historiques de la Gironde: « 1° Que la mise au pilon des vieux papiers, peut-être nécessaire pour remédier à la crise du papier-journal, soit faite avec la plus grande circonspection, de manière à éviter soigneusement tout acte de vandalisme et à sauvegarder les intérêts supérieurs de la vérité et de la science historiques ; 2° que des instructions précises soient données par les autorités compétentes pour préserver d'une destruction aveugle les Archives municipales, particulièrement en péril dans les campagnes, celles des administrations publiques, judiciaires, financières, etc., les minutes des notaires, et généralement tous les papiers qui présentent le caractère de documents ; 3° que les membres des Sociétés savantes avisent personnellement, dans la mesure de leurs moyens, à prévenir toute mise au pilon faite sans discernement et à éclairer l'opinion publique sur les dangers qu'elle présente. » A l'unanimité, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen adopte ce vœu, et elle s'engage à préconiser dans son entourage les mesures les plus efficaces pour sauver ainsi les documents historiques méconnus ou méprisés par des détenteurs inconscients.

La Société s'inscrit pour un exemplaire en bronze de la médaille, gravée par Henry Nocq, représentant l'effigie de l'archéologue Joseph Déchelette, l'éminent auteur du *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, si noblement tombé au champ d'honneur le 4 octobre 1914.

A propos de son étude sur le Quarantin royal, parue dans le dernier numéro de la *Revue de l'Agenais*, M. le chanoine Durengues donne lecture d'une note complémentaire, apprenant « que le 9 novembre 1599, le Conseil d'Etat rendit un arrêt prescrivant que

les gaiges des officiers du Présidial d'Agen seraient payés sur le subside du sel, levé tant par eau que par terre, dans le ressort de la Sénéchaussée, nonobstant l'opposition du Tiers-Etat du pays. »

Le tracé des voies romaines dans notre pays a toujours eu le don de passionner les archéologues. Dans une étude des plus substantielles, M. l'abbé Dubos reprend aujourd'hui le travail de ses prédécesseurs et contredit, en bien des points, leur opinion. Sous le titre: *Quelques voies romaines sur la rive gauche de la Garonne, en Agenais, Bazadais, Bordelais*, il étudie plus particulièrement le tracé de la voie d'Agen à Bordeaux et il établit, pour la première fois, l'existence de deux grandes voies, à peu près parallèles, le long de la vallée de la Garonne : l'une, purement militaire, stratégique, sise, presque toujours en ligne droite, sur les hauteurs ; l'autre, dite la Carrerasse, plutôt commerciale, se rapprochant davantage du fleuve et desservant les principales stations, Pompejacum, Ussubium, ainsi que les plus riches villas. Se basant sur les restes, encore visibles en quelques endroits, de la chaussée, plus encore sur les buttes élevées le long de leur parcours pour les défendre, et aussi sur quelques camps romains, il les suit pas à pas depuis Agen jusqu'à Sirione, la dernière station avant Bordeaux, rectifie les distances souvent fautives de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger, et il croit pouvoir affirmer que la station énigmatique de Fines était Calezun, point de jonction de ces deux voies et de la Tenarèse, qui, on le sait, se dirigeait vers le sud, remontant les vallées de la Baïse et de la Gélise. M. l'abbé Dubos donne de nouveaux renseignements sur le tracé de cette voie fameuse, et aussi sur celui de La Peirigne et de quelques autres voies secondaires partant également d'Agen.

Ce travail, très fouillé, très documenté, appelé par sa nouveauté à faire sensation, sera publié incessamment dans la *Revue de l'Agenais*.

M. Lauzun donne enfin lecture du compte-rendu de M. André Soureil, paru dans la *Terre d'Oc*, des œuvres de Cortète de Prades, si savamment publiées par M. Ch. Ratier. M. Soureil applaudit à l'initiative qu'a prise M. Ratier « de mettre ainsi au jour les œuvres de nos écrivains occitans, précurseurs de la renaissance félibréenne actuelle, surtout lorsque ces derniers ont tenu une place honorable, tant par le nombre que par la qualité de leurs œuvres», et il félicite la Société académique d'Agen de l'avoir aidé dans sa si louable entreprise.

Ph. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.



Cliché Ph. Lauzun.

BLAISE DE MONLUC

PROFILS [illegible]

Blaise de MON[illegible]

Nos lecteurs ne s'attendent pas [illegible] ce titre, nous ayons la prétention [illegible] graphie de Blaise de Monluc. Après [illegible] lui dans les dictionnaires et [illegible] l'étude très exacte de M. Ch. Norm[illegible] *Classiques populaires, Les Mémor[illegible]* les récents et remarquables travaux de M. [illegible] nous considérons le sujet comme entière[illegible]

Nous ne voulons aujourd'hui que leur [illegible] belle gravure que nous possédons, mais [illegible] forcé, pour cause de format, de ne donner [illegible] réduction. Nous l'estimons cependant suffisante [illegible] permettre d'en apprécier la valeur et la [illegible]

L'original mesure 0,40 de haut sur 0,30 de large [illegible] tre, Monluc en pied, en costume de cour, la tête [illegible] geant d'une haute fraise blanche, le cordon de Saint-M[illegible] autour du cou, la main droite appuyée sur une canne [illegible] gauche replié pour mieux soutenir le grand manteau [illegible] sur l'épaule, la main reposant sur la garde de son épée.

Au-dessus, au centre d'une banderolle [illegible] dans un écu sur monté d'une couronne de comte, ses arm[illegible] sont : *L[illegible]*

---

(1) *Monluc*. (Paris, Lecène, Oudin et Cie, éditeurs), 1892 [illegible]

(2) *Blaise de Monluc, historien*. Étude critique sur le texte [illegible] torique des *Commentaires*. Paris, Alph. Picard, 1908, gr. [illegible] dont 28 pp. de bibliographie relative à Monluc. — Cf. : *Un [illegible] gne au XVIe siècle. Blaise de Monluc*. Paris, Alph. Picard [illegible] de 308 pp. — Cf. : *Commentaires de Monluc*, publiés par le [illegible] parus. En cours de publication.

C[illegible] [illegible]uzun.

BLAISE DE MONLUC

PROFILS MILITAIRES

Blaise de MONLUC

Nos lecteurs ne s'attendent pas sans doute à ce que, sous ce titre, nous ayons la prétention d'écrire à nouveau la biographie de Blaise de Monluc. Après tant d'articles publiés sur lui dans les dictionnaires et recueils biographiques, après l'étude très exacte de M. Ch. Normand dans la collection des *Classiques populaires, Les Mémorialistes* (1), après surtout les récents et remarquables travaux de M. Paul Courteault (2), nous considérons le sujet comme entièrement épuisé.

Nous ne voulons aujourd'hui que leur présenter une très belle gravure que nous possédons, mais dont nous sommes forcé, pour cause de format, de ne donner en tête qu'une réduction. Nous l'estimons cependant suffisante pour leur permettre d'en apprécier la valeur et la fidélité.

L'original mesure 0,40 de haut sur 0,30 de large. Au centre, Monluc en pied, en costume de cour, la tête nue émergeant d'une haute fraise blanche, le cordon de Saint Michel autour du cou, la main droite appuyée sur une canne, le bras gauche replié pour mieux soutenir le grand manteau déployé sur l'épaule, la main reposant sur la garde de son épée.

Au-dessus, au centre d'une banderolle, dans un écu surmonté d'une couronne de comte, ses armes qui sont : *Ecar-*

---

(1) *Monluc.* (Paris, Lecène, Oudin et Cie, éditeurs), 1892. In-8° de 240 pp.

(2) *Blaise de Monluc, historien.* Etude critique sur le texte et la valeur historique des *Commentaires*. Paris, Alph. Picard, 1908, gr. in-8° de 685 pp. dont 28 pp. de bibliographie relative à Monluc. — Cf. : *Un cadet de Gascogne au XVIe siècle. Blaise de Monluc.* Paris, Alph. Picard, 1909. Petit in-8° de 308 pp. — Cf. : *Commentaires de Monluc*, publiés par le même. 2 vol. in-8° parus. En cours de publication.

telé aux 1 et 4 d'azur au loup d'or, qui sont les armes de la ville de Sienne, aux 2 et 3 d'or à un tourteau de gueules, et de chaque côté cette devise : Blasivs de Monluc, Polemarchvs, *sub Fran° 1°, Henr° 2°, Fran° 2, Carolo 9°, et Hen° 3°. Multa prœstitit, plura dixit. Meruit tamen celebrari et summis viris accenseri.*

Au-dessous du portrait ces deux vers, sur une même ligne: *Ductor erat bello spectatus et Impiger alter Cœsar, res etenim condidit ipse suas.*

Tout autour, en marge, dans de charmantes petites vignettes, sont figurées quelques-unes des grandes batailles où il se distingua et aussi plusieurs de ses hauts faits d'armes personnels. C'est ainsi que de gauche à droite nous voyons indiqués :

La Prise de Fontarabie, ou, plutôt, l'*Escarmouche de Saint-Jean de Luz*, le premier grand récit des *Commentaires*, où Monluc, jeune enseigne dans l'armée de Lautrec, fit preuve, en vrai cadet de Gascogne qu'il était, d'une témérité et d'une audace inouie, ce qui lui valut les compliments de son chef et le commandement de la compagnie de La Clotte (1523) ; car Monluc n'a jamais assisté à aucune prise de la ville de Fontarabie.

Au-dessous, dans un médaillon, l'image d'une autruche dévorant un os, avec cette devise : *Durum, sed digerit.*

Plus bas, le *Siège de Rabastens*, dernier glorieux épisode de la vie de Monluc, où, le 23 juillet 1570, il fut affreusement blessé d'un coup d'arquebuse au visage ; ce qui le défigura si fort qu'il fut désormais obligé de porter presque toujours un loup, ou, comme on disait alors, un touret de nez, d'où le surnom de *Lou naze de Rabastens*, que lui donnèrent ses ennemis.

Au-dessous, dans un autre médaillon, son épée, la garde figée en terre, entourée d'une banderolle, avec sa fameuse devise : *Deo duce et ferro comite.*

Tout à fait en bas, un duel entre deux cavaliers, et au-dessous l'indication des *Batailles de Pavie, La Bicoque et de Cerisoles ;* — *Pavie* où Monluc combattit, le 24 février 1525,

parmi les enfants perdus, fut fait prisonnier, puis relâché le lendemain, et où, pour le roi de France également prisonnier, *tout fut perdu, fors l'honneur* ; — *La Bicoque*, bataille perdue par Lautrec, trois ans auparavant, le 29 avril 1522, au cours de laquelle Monluc continua à se distinguer ; — *Cerisoles* enfin les 13 et 14 avril 1544, « bataille presque moderne, écrit M. P. Courteault, par la large place qui y fut faite à l'action combinée de l'infanterie en ordre dispersé et de l'artillerie », où, à la tête des vieilles bandes gasconnes réunies aux Suisses, Monluc enfonça les lansquenets impériaux et se couvrit de gloire ; Cerisoles, « affaire à laquelle il faut toujours revenir, écrit M. Ch. Normand, car elle est un des points lumineux de la carrière de Monluc ».

Dans la marge du bas de la gravure et comme à la place d'honneur entre deux branches de lauriers, une vignette plus large, représentant les deux partis chargeant à cheval l'un contre l'autre, avec cette devise : *La Bataille de Basse Boulogne*. Il s'agit ici de la campagne du Boulonnais, ordonnée par François I[er] contre les Anglais, immédiatement après s'être débarrassé des Impériaux dans le Milanais et de la reprise de la ville de Boulogne occupée par eux. Devenu mestre de camp en récompense de sa belle conduite à Cerisoles, Monluc, toujours à la tête des bandes gasconnes, partit en camisade pour surprendre la Basse Boulogne, c'est-à-dire la partie basse de la ville qui s'étendait au bord de la Liane, s'en empara facilement, pénétra dans la ville haute et allait s'en rendre maître, quand, abandonné par une partie des siens, il dut, en courant les plus grands dangers, se replier sur le camp français, mais non sans avoir refoulé, avec quelques braves, l'ennemi qui le poursuivait et rapporté comme butin « quatre flèches, dont trois piquées dans sa rondelle et une dans sa manche de mailles ».

Viennent ensuite, dans la marge de droite et de bas en haut, la citation de quelques glorieux faits d'armes de Monluc pendant les troubles religieux.

C'est, d'abord, *Le Secours de Bordeaux* menacé par les Huguenots en juin 1562, et aussi par la famine, et que déli-

vra notre capitaine en y rejoignant Burie à marches forcées, le samedi 11 juillet, et en livrant huit jours après, le 17 juillet, le combat de Targon où il défit Symphorien de Duras, chef des Réformés, mais non sans avoir été fortement éprouvé.

Puis, entre deux vignettes, celle du bas représentant un paon à la roue déployée avec cette devise : *Proprios ostentat honores*, celle du haut un tambour avec ces mots : *Etiam post funera bellat*, c'est *La Prise de la Ville de Monségur* sur le Dropt, le 31 juillet 1562, dans le but de rendre possible l'arrivée des blés à Bordeaux, et où toute la garnison fut massacrée.

Enfin, tout en haut, *La Ville de Lectoure en 1567*. L'auteur a eu soin de relater cette date, car Lectoure fut prise et reprise plusieurs fois au cours des troubles religieux. D'abord en 1562, année où, tombée par surprise, au mois d'avril, au pouvoir des Réformés, elle fut assiégée et prise très habilement, après un siège de cinq jours, par Monluc et son fils le capitaine Peyrot ; puis en 1567, juste cinq ans après, le 30 septembre, mais cette fois sans coup férir ; car, apprenant assez tôt que cette ville allait ouvrir ses portes à une troupe de Huguenots, Monluc la devança, pénétra à peu près seul dans la cité, força le sénéchal Fonterailles à se démettre de sa charge et à vider le château, le fit occuper en son lieu et place par le sieur de La Cassaigne avec vingt soldats, et conserva ainsi au Roi la première place forte de toute la Gascogne.

Le portrait, que nous reproduisons ici, n'est pas le seul, on le pense bien, de l'illustre maréchal. D'autres existent. D'abord, celui reproduit par MM. Ch. Normand et P. Courteault, en tête de leurs ouvrages, où Monluc, déjà vieux et désabusé, est figuré en guerrier, le bras gauche en écharpe, tenant cependant de cette main la poignée de son épée, la droite appuyée sur la hanche, la tête couverte du chapeau haut de forme et à bords plats si fort en usage au XVI[e] siècle ; l'original existe au Cabinet des Estampes de la Biblio-

thèque nationale, d'après les *Vrais pourtraits et vies des hommes illustres, d'André Thevet* (Paris 1584).

Puis, deux autres, que nous possédons également dans notre collection : l'un, assez rare, croyons-nous, qui n'est que la réduction, comme pose, de celui donné par nous en tête de cette notice, mais où Monluc a la figure beaucoup plus jeune, et qui ne mesure que 0,13 sur 0,7,50 ; le second, qui est un ovale de 0,10 sur 0,9, où Monluc est représenté en buste, la tête découverte, toujours dans le même costume de cour, le cordon de Saint Michel autour du cou avec cette légende : *Blaise de Monluc, maréchal de France en 1574, et mourut dans sa terre d'Estillac en Agenais* (1), *en 1577, âgé de 77 ans* (à Paris, chez Daumont, rue Saint-Martin) ; et plus bas, ce quatrain :

> Par degrés, de Montluc s'élevant à la gloire,
> Put voir de sa valeur des progrès inouis
> Qu'on voit encor tracés dans ses rares écrits,
> Digne du Temple de Mémoire.

Sous bien des rapports, nous donnons la préférence au portrait que nous faisons connaître aujourd'hui. Car c'est bien ainsi que nous nous figurons Blaise de Monluc, à la fin de sa vie si mouvementée, devenu maréchal de France, arrivé péniblement au but qu'il avait toujours poursuivi, imbu de ses droits et prérogatives, tel qu'il devait se présenter au Roi quand il allait à la Cour rendre compte de ses missions, parlant un langage souvent dur à entendre, et par son caractère reveche et hautain en imposant à tous ceux qui l'approchaient. Ce n'est plus le glorieux défenseur de Sienne, ni le héros de Cerisoles que nous avons ici devant les yeux, mais bien le gouverneur général de Guienne, le gouverneur aussi

---

(1) Dans notre notice historique sur le *Château d'Estillac* (1898), nous avons établi que Monluc mourut, le 26 août 1577, à Condom, où il était allé voir son fils Jean, pour lors évêque de cette ville, et qu'il fut provisoirement enterré dans le chœur de son église cathédrale. Dupleix l'affirme dans son *Histoire d'Henri III*. Nous croyons avoir donné la preuve que ce provisoire était devenu définitif.

d'Agen, que par deux fois il sauva des entreprises des Huguenots, se tenant encore droit et ferme, avant que de se retirer définitivement en sa maison d'Estillac et d'y dicter ses *Commentaires ;* le Monluc, en un mot, tel que l'avait entrevu, et, nous pouvons le dire, le désirait, la comtesse Marie de Raymond, quand elle écrivait en sa faveur cette clause si curieuse de son testament, que nous ne saurions trop rappeler.

Je donne et lègue à la ville d'Agen la somme de 40.000 francs pour faire ériger sur la place de l'Hôtel-de-Ville une statue en bronze de Monluc, avec quatre bas-reliefs au piédestal :

l'un représentant les Agenais priant Monluc de venir leur mettre un peu de courage au ventre ;

l'autre représentant Monluc appelant les gentilshommes à son secours au siège de Rabastens ;

un troisième, Monluc recevant le bâton de maréchal des mains d'Henri III ;

le quatrième représentant Florimond de Rœmond publiant la première édition des Commentaires.

Chaque bas-relief devra porter l'explication de son sujet et la statue cette inscription : Au défenseur de l'Autorité.

L'exécution de cette statue devra être donnée dans un concours ouvert par la Société des Beaux-Arts, à Paris. La Société prélèvera sur ladite somme de 40.000 francs celle de 1.500 francs pour le premier prix du concours, celle de 1.000 francs pour le second et celle de 500 francs pour le troisième prix. (1)

Tout, on le voit, dans ce legs, a été minutieusement réglé. « C'est que, avons-nous déjà écrit, la généreuse donatrice, esprit distingué, caractère noble s'il en fut, d'une très grande culture intellectuelle, passionnée pour l'histoire, très versée dans celle du XVIe siècle, ayant au plus haut degré l'amour de la grande et de la petite patrie, avait voué un culte véritable à Monluc, en qui s'incarnaient à ses yeux la race gas-

(1) Extrait de l'original déposé chez Me Bothian, notaire à Agen, daté du 12 octobre 1885.

conne, sa bravoure comme sa rudesse, l'esprit de discipline et d'autorité, la défense de l'ordre et du principe monarchique ; l'homme qu'elle voulait faire aimer à sa ville natale, comme l'ayant sans cesse protégée et sauvée même deux fois du sac et du pillage aux plus mauvaises heures des troubles religieux. » Pourquoi, depuis trente ans, aucune des municipalités, qui se sont succédé si nombreuses et si variées à l'hôtel-de-ville d'Agen, n'a-t-elle, malgré de temps à autre quelques timides velléités d'acceptation de la part d'un trop petit nombre de conseillers, su mettre à profit ce legs si généreux et a-t-elle laissé venir la date de la prescription ?

Que peut-on, en effet, reprocher à Monluc ? Son fanatisme religieux ? Mais il est absolument prouvé, et M. Paul Courteault, dans son beau volume *Monluc historien*, ne se fait pas faute d'en accumuler les preuves, que Monluc non seulement n'était pas dévôt, les Réformés l'accusant d'être « athéiste », mais que le soin de ménager sa fortune le poussa même un instant vers le parti huguenot. Ne le voyons-nous pas, en juin 1560, un des plus assidus de la Cour de Nérac, obséquieux auprès de Jeanne d'Albret et assistant si souvent aux prêches des Réformés que Théodore de Bèze, « se souvenant sans doute qu'il l'avait eu pour auditeur, n'hésite pas à l'appeler *insanum apostatam !* »

Si donc Monluc devint, l'année suivante, un des plus farouches soutiens de la religion catholique, ce n'est pas le moins du monde par conviction religieuse, mais seulement parce qu'il vit de suite dans le mouvement réformiste de Guienne un caractère démocratique et social qui effraya ses sentiments royalistes, et qu'une fois son parti pris, il n'hésita pas à répondre à l'appel de la noblesse gasconne, menacée dans ses privilèges et implorant son appui, et à se faire le plus chaud défenseur de la monarchie. De sentiments religieux, il n'en a cure ; car si après avoir médité sur la Réforme, il préfère l'ancienne religion à la nouvelle, c'est « parce qu'elle est plus ancienne, écrit-il lui-même, qu'elle a été confirmée par tous les conciles et qu'on ne peut raisonnablement mettre en balance l'opinion de M. l'admiral avec

celle de tous ceux qui sont morts et qui sont en vye ». Elle est meilleure aussi « parce qu'elle est intimement liée à la conservation de la monarchie et de l'ordre social, tandis que la nouvelle mène droit au triomphe de l'aristocratie et du peuple ». (1) Et M. P. Courteault d'ajouter justement : « A cela se réduit ce qu'il serait bien ambitieux d'appeler la philosophie religieuse de Monluc. Ce sont plutôt les vues d'un politique, préoccupé de réalités, que les conceptions absolues d'un sectaire fixé dans un système. »

On lui reproche surtout sa cruauté ? Mais ici encore l'étude attentative et impartiale des faits, sinon la justifie, du moins l'atténue dans une forte mesure. Certes, nous ne méconnaissons pas que trop souvent Monluc a eu la répression cruelle et surtout qu'il s'est trop vanté dans ses *Commentaires* d'avoir usé de moyens en tous points condamnables. Mais ce qu'il importe d'établir et de rappeler, c'est que chacune de ses répressions n'était exercée qu'en vue de représailles.

A Fumel, par exemple, où les Huguenots avaient froidement assassiné le baron François de Fumel, ancien ambassadeur à Constantinople, après lui avoir fait subir les plus cruels outrages, Monluc ne fait procéder à l'arrestation et à la pendaison des principaux coupables qu'après les avoir fait juger par deux conseillers au Parlement de Bordeaux, Jehan d'Alesme et Arnaud de Ferron, en présence du lieutenant criminel Antoine Tholon. Ne l'avaient-ils pas mérité ?

L'exécution de Saint-Mézard quelques jours avant (février 1562), où Monluc fit décapiter le neveu de l'avocat Verdier, agent du roi de Navarre, pendre deux de ses accolytes et fouetter un jeune diacre apostat, n'était-elle pas la juste punition infligée aux paysans révoltés qui avaient assiégé dans son château le seigneur de Rouillac et s'étaient livrés aux pires excès, et ce, parce qu'il avait prétendu les empêcher « de rompre l'église et d'enlever les calices ? »

Les massacres de Monségur, de Gironde, de Penne, qu'on a tant reprochés à Monluc, n'étaient-ils pas les représailles

(1) Mémoire à Charry, décembre 1561.

des tueries de Saint-Macaire, ordonnées par Duras, et de tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Qu'on n'oublie pas d'ailleurs qu'en ces lieux ce furent ses soldats qui donnèrent le signal, qu'à Monségur Monluc fit tous ses efforts pour les arrêter, et qu'à Penne il déclare lui-même « qu'il se courrouça fort contre les féroces bandoulliers de Philippe II », témoignage confirmé par d'authentiques documents.

Représailles aussi la tuerie de Terraube, dont le souvenir pèse lourdement sur sa mémoire, mais à laquelle l'histoire impartiale apporte presque une justification. Rappelons les faits : En avril 1562, les Réformés s'emparent de Lectoure et pendant plus de quatre mois dévastent ses environs. Ils prennent successivement La Sauvetat-de-Gaure, Larroumieu, Terraube et menacent le Sempuy. Monluc envoie contre eux son fils le capitaine Peyrot avec quelques soldats déterminés, qui, rencontrant l'ennemi à Fleurance, l'obligent à battre en retraite et à s'enfermer dans Terraube. Peyrot les assiège, s'empare de la petite ville et promet la vie sauve à la garnison. Pendant ce temps, Monluc, arrivé en toute hâte devant Lectoure avec des forces considérables, met le siège devant la plus forte place de la Gascogne. Après huit jours de lutte (25 septembre-2 octobre), la brèche est ouverte au sud, près de la jolie fontaine de Houndélie. Le capitaine Bremond d'Ars, sentant toute résistance désormais impossible, bat la chamade et demande à capituler. Monluc envoie ses délégués. Les pourparlers s'engagent. Mais, à ce moment, et par deux fois, les assiégés tirent sur les parlementaires de Monluc et en blessent quelques-uns. Ce que voyant, Monluc, furieux, jure de se venger ; et de suite, envoie à Terraube son enseigne Verduzan pour donner l'ordre à son fils de massacrer les prisonniers. Ce qui n'aurait pas été fait si les Réformés n'avaient pas tiré les premiers, au mépris de la foi jurée.

Il serait facile, en suivant pas à pas le chatelain d'Estillac, de continuer cette énumération des tueries qui lui ont été si violemment reprochées et qui, presque toutes, nous le répétons, ne furent que des représailles. Certes, nous n'excusons pas ces cruautés. Mais elles étaient réciproques et comme la

conséquence forcée des mœurs encore barbares de la soldatesque de cette époque.

« On a oublié, écrit à ce propos très justement M. P. Courteault, que Monluc a reconnu lui-même que souvent il avait été cruel, s'en excusant sur les conditions mêmes des discordes civiles et qu'il a éloquemment déploré les maux de la guerre. On ne s'est souvenu que des quelques scènes de sauvagerie qu'il a retracées avec une brutalité révoltante. Le rapprochement établi par Brantome entre Monluc et des Adrets a fait fortune ; on le trouve encore aujourd'hui cité partout. L'auteur des *Commentaires* porte lourdement la peine de sa véracité... Peut-on pourtant rendre Monluc entièrement responsable des excès commis par les brutes qu'il commandait ?.. Protestants et catholiques se valaient, et les procès-verbaux qui constatent par le menu les excès commis par les premiers sont aussi convaincants que les émouvants récits de l'*Histoire ecclésiastique* et de l'*Histoire des Martyrs*, qui flétrissent ceux des seconds... Sans doute, Monluc ne fut pas naturellement tendre ; volontiers il jouait de la corde avec les siens ; il ne devait pas être porté à plus de bienveillance à l'égard de l'ennemi. Sans doute aussi il mena souvent la guerre en vrai barbare ; mais il y fut contraint par le manque d'argent pour payer les troupes, fléau des armées mercenaires du XVI[e] siècle, et les habitudes acquises par les soldats. Ces nécessités s'imposèrent en Guienne aux capitaines huguenots ou catholiques, jusqu'au jour où Henri de Navarre promulgua à Agen, trois mois avant la mort de Monluc, ces belles ordonnances militaires qui punissaient des peines les plus rigoureuses l'incendie, le pillage, le viol, la « picorée », tous les excès auxquels les chefs s'étaient résignés jusque là.»

Faisons donc la part des circonstances, des temps et des lieux, du milieu dans lequel vivaient alors les hommes d'armes, de leurs conceptions toutes différentes des nôtres, des difficultés souvent insurmontables où se débattaient les chefs des deux partis et où, dans les mêlées sanglantes de chaque jour, la vie d'un homme comptait pour si peu de chose au jeu violent des passions et des intérêts. Et, alors, ne voyons en

Blaise de Monluc que le protecteur attitré, le sauveur par deux fois de la ville d'Agen et, par dessus tout, que l'infatigable et l'irréductible défenseur de l'autorité royale, laquelle, bien comprise, allait sous les règnes suivants faire la France si puissante et si belle.

La ville d'Agen a laissé perdre à jamais, et nous le regrettons sincèrement pour elle, l'occasion unique et gratuite de rendre à Monluc, en refusant le legs de la comtesse M. de Raymond, l'hommage bien mérité qu'elle lui devait. A défaut de sa statue, que la gravure, reproduite par nous en tête de cette Revue, conserve du moins parmi ses habitants son impérissable souvenir !

Ph. Lauzun.

GÉRARD ROUSSEL

ABBÉ DE CLAIRAC, ÉVÊQUE D'OLORON (1)

Gérard Roussel (Le Roux, Rousseau, Ruffi chez les écrivains protestants ; en latin Gerardus Ruffus, Rufellus, en béarnais Guiraüt Rossel). De Vaquerie près d'Amiens, en Picardie, *vaccariensis* comme il s'appelle lui-même dans son édition de la *Morale d'Aristote*. Né vers la fin du xve siècle sans qu'on puisse préciser l'année (2). Prêtre séculier et non jacobin comme l'avance Moréri dans son *Dictionnaire* (Bâle, 1731, t. vi, p. 193), erreur, il est vrai, désavouée dans le *Supplément* de cet ouvrage. Qualifié de docteur de Sorbonne par Théodore de Bèze (*Hist. Eccl.*, éd. P. Besson, 1882, t. i, p. 9), de docteur en théologie dans *Mémoire du R. Henry de Navarre* (Bibl. Nat., fonds Dupuy, v. 153, fol. 74), par Toussaint Du Plessis (*Hist. de l'église de Meaux*, Paris 1731, in-4°, t. i, p. 327), mais de fait simple maître ès arts, suivant les *Remarques critiques sur Bayle* (Paris, 1752, in-fol., t. ii, p. 559 et 560).

D'abord curé de Busancy au diocèse de Reims (Du Plessis, *op. cit.*), il est en 1521 à Paris où il publie coup sur coup les ouvrages suivants : *Divi Severini Boetii arithmetica duobus libris discreta, adjecto commentario mysticam numerorum applicationem perstringente* a Girardo Rufo. Paris, chez Simon de Colines, 1521, in-fol. de 136 feuillets. *Aristotelis moralia magna, interpretibus Gerardo Ruffo vaccariensi* et *Georgio Valla Placentino*, Paris, chez Simon de Colines, 1522, in-fol. Le premier est dédié à Laurent Bartholini, savant italien, qui voyageait alors en France et dans les Pays-Bas pour visiter les gens de lettres. Le second, profondément

(1) Cette étude est empruntée à l'*Agenais chrétien*, ouvrage en préparation.
(2) Arnaud Lods, dans la *Grande Encyclopédie*, art. *Roussel*, le fait naître en 1480.

remanié, devait reparaître plus tard sous ce titre : *Opus magnorum moralium Aristotelis, duos libros complectens, Gerardo Ruffo vaccariensi interprete, cum annotationibus doctissimi viri Jodoci Clicthovei* (Josse Clicthon), 1537, in-8°. Le choix des sujets révèle déjà tout l'homme, esprit chimérique et noble cœur.

Ces publications le mirent en relation avec les humanistes de la capitale. Il fut pendant quelque temps le collaborateur de Farel. Lefebvre d'Etaples lui voua dès cette époque une amitié qui ne se démentit jamais. Quelques années plus tard. le 24 mars 1527, Erasme écrivait à Lefebvre : « Opto tuæ se- « nectuti lætam tranquillitatem, Ruffo *tuo* plurimam ex me « salutem dicito.» (*Erasmi ep.* éd. de Bâle, p. 109). C'est Lefebvre qui présenta Roussel à Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, et cette princesse ne devait pas cesser de l'entourer de ses faveurs et de le combler de bienfaits.

Lorsque Lefebvre, condamné en 1521 par la Sorbonne pour son livre sur les trois Marie (Cf. Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Lefebvre d'Etaples*, Strasbourg, 1842, in-4°, p. 8), se réfugia à Meaux, auprès de l'évêque Briçonnet, son ancien élève, Roussel ne tarda pas à l'y rejoindre avec Farel, Arnaud (1), Michel d'Arande, etc., « tous compagnons d'école qui avaient régenté à Paris, dit Florimond de Rœmond (*L'Histoire..... de l'Hérésie*, Rouen, 1623, p. 845), hommes éloquents et bien versés aux bonnes lettres et aux langues. Des mains de ces gens, ajoute-t-il, a été pétri le levain de l'hérésie en France ».

Il se forma donc à Meaux, autour de l'Evêque enjolé, endoctriné, comme un cénacle de novateurs très actifs. Roussel y tint un des premiers rangs. Nommé successivement curé de Saint-Saintin et chanoine trésorier de la cathédrale, il se fit surtout remarquer par des prédications populaires qui eurent un grand retentissement. Ses compagnons rivalisaient avec lui, si bien que l'opinion publique, déjà prévenue, se

(1) Arnaud Roussel, frère de Gérard Roussel d'après Merle d'Aubigné dans *Histoire de la Réformation*, Paris, 1841, t. III, pp. 50 et 530.

souleva, la Sorbonne s'émut et brandit ses foudres. Le groupe se sentant menacé voulut dépêcher Roussel devant la redoutable Université pour y présenter sa défense. Celui-ci, par modestie ou par crainte, déclina ce périlleux honneur. Pris de peur, l'Evêque voulut supprimer les prêches. Le pouvait-on, alors qu'il est écrit : *Verbum Dei non est alligatum?* Roussel prêcha plus fort que jamais. Il ne fallut rien moins qu'un décret de prise de corps lancé contre lui le 3 octobre 1525 pour lui fermer la bouche (1). Il s'enfuit avec Lefebvre en Allemagne, l'évêque Briçonnet favorisant cette évasion. A Strasbourg où il se fixa, il prit, par mesure de sûreté, le faux nom de Tollinus (alias Tolsinius). Il est plus que probable que dans cette ville il fut en relation avec plusieurs chefs de la Réforme. Il y suivit assidûment les leçons de Bucer et de Capitan. « La maison de Capitan à Strasbourg, dit Alphonse Lagarde, était occupée par Roussel, Farel et Vidaste. » (*Chronique des Eglises réformées de l'Agenais*, Toulouse, 1870, p. 23). Là aussi il aurait eu des rapports, mais des rapports de maître à valet avec Calvin, s'il fallait en croire Florimond de Rœmond, qui, à diverses reprises, insiste sur ce point dans son *Histoire... de l'Hérésie*. « Ainsi que j'ai dit ci-devant, écrit cet auteur (*op. cit.*, p. 923), Calvin avait été son serviteur au voyage d'Allemagne, comme plusieurs qui vivent aujourd'hui, eslevés aux lettres par Roussel, lui ont souvent oui raconter. » La Bruyère (*Disc. sur*

(1) M. Alph. Lagarde (*op. cit.* p. 23) donne à ce sujet les précisions suivantes : « Gerard Roussel fut l'objet de dénonciations et de poursuites dont quelques actes se trouvent encore, assure-t-on, dans les archives du séminaire de Meaux. On l'accusa d'avoir écrit contre le Pape. Le promoteur dit que Gérard Roussel présidait des conventicules et *monopolia* où se rendaient des cardeurs, peigneurs et autres gens de cette trempe non lettrés, qui avaient des livres des Epîtres de S. Paul, des Evangiles, des Psaumes en langue maternelle, et qui disputaient sur la foi, les sacrements, les privilèges de Rome, les images; que Gérard Roussel ne disait pas l'*Ave Maria*, le *Pater*, soutenait-il, étant aussi efficace. Le 17 février 1525, il fut décidé qu'on ferait information contre ledit Gérard Roussel. » Le décret du 3 octobre porte « que les juges délégués par le S. Siège apostolique sur le fait des Hérésies... auront commission de la Cour pour faire prendre au corps Caroli, Gérard (Roussel) et Prévost et pour faire ajourner Fabri (Lefebvre) et Mangin ». (Cf. *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle.*)

Théoph.) a noté « la différence des esprits des hommes... qui fait goûter aux uns les choses de spéculation, et aux autres celles de pratique ». Dans Gérard Roussel existaient les deux tendances sans se contrarier aucunement. Son mysticisme aigu ne l'empêcha jamais de veiller avec le plus grand soin sur ses intérêts temporels. C'est ainsi que de Strasbourg il multiplia les démarches auprès de l'évêque Briçonnet pour obtenir, malgré son absence et sa contumace, le maintien de sa prébende canoniale. Comme ce Prélat venait de faire volte-face, il n'est guère probable qu'il ait appuyé de telles prétentions.

Quoiqu'il en soit, Roussel avait laissé en France, dans la personne de Marguerite d'Angoulême, une amie aussi dévouée que puissante. En 1527, lorsqu'elle crut l'orage apaisé, cette princesse rappela auprès d'elle les deux exilés. Elle les reçut à Blois, vers le temps de ses secondes noces avec Henri de Navarre. Grâce à elle, Lefebvre devait trouver à Nérac la sécurité et la paix à défaut de la tranquillité joyeuse qu'Erasme avait souhaitée à sa vieillesse, car ses derniers jours, paraît-il, furent troublés par de violents remords. Quant à Roussel, il fut nommé officiellement aumônier de la reine de Navarre, qui le prit pour confesseur et son prédicateur ordinaire. L'année ne s'était pas écoulée que Marguerite le présentait au roi son frère. A la suite de cette entrevue, Roussel fut chargé par François Ier de traduire en latin, en collaboration avec Farel, les *Homélies* de S. Chrysostome *sur les actes des Apôtres*. (Lagarde, *op. cit.*, p. 27. Cf. lettre citée d'Erasme). La princesse ne borna pas là ses faveurs. Elle fit obtenir à son protégé, en 1532 (1), par l'entremise du grand-maître de Montmorency, la belle abbaye de Clairac qui valait l'évêché

(1) « Il fut pourvu de l'abbaye de Clairac non en 1530, comme l'affirme son biographe (G. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 79), mais en 1532 puisque d'après les actes consistoriaux il fut préconisé dans le consistoire du 16 novembre de cette année. Il y est dit clerc d'Amiens, et le pape déroge en sa faveur à tout privilège dont pourrait se prévaloir l'ordre bénédictin. *Acta consistorialia*, Bib. nat., f. lat. 12.556, f. 474. » — (A. Degert, *l'Evêque d'Oloron Gérard Roussel et la curie romaine*, dans *Revue de Gascogne*, an. 1904, p. 227.)

d'Agen. (Cf. dans *Lettres de Marguerite*, éd. Génin, p. 267, lettre à Anne de Montmorency). C'est sans doute à la même influence que Roussel dut encore d'être nommé au prieuré de L'isle Bouchard, au diocèse de Tours.

A Blois, ainsi lesté de biens temporels, Roussel reprit de plus belle ses prêches en présence du roi et de la reine de Navarre. Le désir de plaire aux souverains, l'attrait de la nouveauté lui attirèrent des auditoires de plus en plus nombreux. Il fallut bientôt à son zèle un plus grand théâtre. Marguerite l'emmena à Paris en 1533 et, profitant de l'absence du roi de France, elle lui fit prêcher le carême au Louvre. Là encore il y eut foule, la chapelle royale se trouva trop petite et l'on dut chercher dans la ville une enceinte plus vaste. Roussel vit le moment où il monterait dans la chaire de Notre-Dame (1). Mais les théologiens veillaient. Le 12 mai, la Sorbonne condamna plusieurs de ses propositions (2). Lui-même fut consigné dans sa maison et inculpé du crime d'hérésie. Heureusement pour lui François Ier ajourna le procès. *Væ mihi si non evangelisavero*, disait Roussel. Il se remit à prêcher, ses ennemis lui répondirent par des affiches injurieuses pour lui et pour la reine de Navarre (*La Mégère Mag. Gerardus*), le scandale était à son comble. Survint l'affaire des Placards (octobre 1534). Roussel fut emprisonné avec plusieurs de ses compagnons. *Fuit is annus* XXXIV, a écrit

(1) Il en fut empêché par une sorte d'émeute populaire. Un mémoire de l'abbaye de S. Victor, transcrit par le P. Hilarion de Coste dans sa *Vie de M. le Picart*, p. 46, porte « que le mercredy premier jour d'avril 1534, il fut empesché par le peuple de prescher l'absoute en l'église (Notre-Dame) de Paris, parce qu'il estait estimé Luthérien ». (Cité dans *Remarques au Dict. de Bayle*.)

(2) La sentence est ainsi motivée « quod erroribus Lutheri favere viderentur ». (Cf. Argentré.) Bréda, le Picard, avait pris l'initiative des poursuites. — Argenton, dans une notice inédite sur Gérard Roussel, donne une version différente de l'incident. « Quelques prédicateurs, dit-il, peut-être jaloux de ce que Roussel les éclipsait, déférèrent quelques-unes de ses propositions à la Faculté de théologie... qu'elle ne jugea pas sans doute condamnables ou que Roussel eut l'art d'expliquer dans un sens catholique puisque ses accusateurs furent exilés à vingt lieues de Paris, avec défense de prêcher dans leur exil. Le peuple de Paris, moins indulgent que la Sorbonne, l'empêcha de prêcher le mercredi, premier jour d'avril, l'absoute. »

Bèze dans sa vie de Calvin, *horrenda, in multos pios sævitia insignis, Gerardo Ruffo, itemque Coraldo* (1), *in carcerem conjectis*. Sur les instances de Marguerite, il fut encore délivré dès le mois de mars suivant. Cette fois c'était assez. Il prit le parti de fuir une zone si dangereuse et il se retira lui aussi à Nérac, capitale du duché d'Albret, qui appartenait à ses maîtres et depuis résidence favorite du roi et de la reine de Navarre.

De Nérac, Roussel visitait fréquemment son abbaye de Clairac. Quelques rares pièces de l'époque conservées dans les archives de cette ville (E supp[t] 2.204, 2.206) donnent à penser qu'il administra sagement le temporel de son bénéfice. Sur ces économies il acheta dans la paroisse de Laffite certains biens qu'il devait léguer plus tard à ses petits neveux, ses filleuls, pour servir à leur éducation. (Codicile à son testament, arch. des Basses-Pyrénées). L'éducation de la jeunesse fut toujours sa grande préoccupation. « Il faut, disait-il, avoir égard aux écoles, comment la jeunesse est instruite, car si elle n'est pas instruite, il n'y a pas grand espoir pour l'avenir. » (*Forme de visite de diocèse*). Il fonda donc près de l'abbaye un collège qui dut être très fréquenté. (Cf. Florimond de Rœmond *passim*). Cet établissement est encore désigné sous ce nom de collège dans un acte de jurade de 1564. (E supp[t] 2.103). Les pauvres qu'ils devaient faire ses héritiers universels furent aussi l'objet de ses prédilections. A ses vassaux il octroya une sorte de charte démocratique qui nous est conservée (E supp[t] 2.227) sous ce titre : « Instrument d'appointement fait entre Révérend Père en Dieu, Messire Gérard Roussel, évèque d'Oléron, seigneur et abbé de Clairac d'une part, et les manans et habitans d'icelle d'autre part, du 17 juin 1551. » D'après cette constitution il devait y avoir quatre consuls au lieu de trois et douze jurats, dont quatre fournis par la ville et huit par la juridiction. Le droit était reconnu aux consuls d'élire leurs successeurs, qui n'étaient

(1) Couraud, après son élargissement, se rendit à Genève, nous apprend Florimond de Rœmond, y devint ministre et y mourut.

tenus à l'égard de l'abbé qu'à lui prêter serment. L'abbaye était confiée à la garde des consuls. « Or, comme le remarque Florimond de Rœmond (*op. cit.* p. 851) parce que Roussel, considéré par l'extérieur, semblait être de bonne vie, que sa meute de chiens et de lévriers était un grand nombre de pauvres ; ses chevaux et son train, une troupe d'enfants élevés aux Lettres, il avait beaucoup de créance parmi le peuple. Auquel il engrava peu à peu une haine et mépris de la Religion de leurs pères et un désir d'embrasser celle qui commençait de paraître. » Il pervertit d'abord les moines de son abbaye. Ceux-ci, de son vivant, firent assez bonne contenance. Mais après sa mort ils ne gardèrent plus aucun ménagement, se défroquèrent, pillèrent et détruisirent l'abbaye et s'étant mariés firent souche dans le pays de familles fanatiques du nouveau culte. Le plus en vue, dont Roussel avait fait son vicaire général, donna le signal. Il s'appelait Aimeric. « Il jeta son froc, nous apprend Florimond de Rœmond, et se fit ministre à Clairac, épousa femme, infortuné en son mariage, disait-il, pour avoir rencontré une vieille hargneuse. » En mariant plusieurs de ses nièces à des bourgeois du pays, aux Fontane, aux Roussannes, aux Sellier, Roussel créa lui aussi des familles d'une origine plus pure mais d'un zèle non moins intransigeant pour la Réforme. On a vu plus haut la conduite de l'une de ces nièces, Madame Sellier, pendant les premières guerres de religion. Tout cela explique assez comment Clairac devint l'un des principaux boulevards du Protestantisme en Agenais (1).

A Nérac où le retenait souvent la nature de ses fonctions, Roussel vivait dans un cercle d'amis qui pensaient comme lui : Lefebvre d'Etaples, son vieux maître auquel il ferma les yeux en 1537 et qui lui légua sa bibliothèque (Bayle, t. II, p. 470, note A) ; Nicolas Bourbon, précepteur de Jeanne d'Albret, qui lui consacra quelques vers élogieux dans ses *Nu-*

(1) « Cette ville de Clairac, dit Fl. de Rœmond (*op. cit.* p. 851), fut des premières de la France, où, d'une conjuration générale, on rompit les images, brisa les autels, et changea tout à fait la forme de la Religion catholique, sans que, jusqu'à ce jour, elle y ait pu être rétablie. »

gæ (1), les médecins de la reine, ses maîtres des requêtes, etc... Parfois aux intimes venaient se joindre des savants étrangers attirés par la réputation de Lefebvre ou des gentilshommes de la cour curieux de théologie. Vers 1535 Calvin, à peine âgé de 25 ans et déjà quelqu'un, vint lui aussi à Nérac. Calvin, absolu, radical, et Roussel, opportuniste, temporiseur, ne s'entendirent pas. Le premier communiqua au second ses écrits, « et le projet de son *Institution*... lui découvrit le dessein qu'il avait de rétablir l'Eglise en sa première pureté, disant qu'il fallait raser tout res pied, res terre, pour bâtir un nouvel édifice ». Le second, « comme il a dit souvent, tout étonné qu'une vieille malice eût pu tomber en un si jeune », tâcha de le ramener à la raison, disant qu'à la vérité, « il était nécessaire de netoyer la maison de Dieu, l'a-

---

(1) Les *Nugæ* ont eu deux éditions, l'une in-8°, à Paris, en 1533, l'autre in-12 à Lyon, en 1538. Sur Nicolas Bourbon, philologue et poète, né à Vandœuvre en Champagne, mort à Condé après 1550, voir *Mémoires* de Nicéron, t. XXVI, pp. 48 et ss. — (Note de Schmidt.) L'auteur des *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* a relevé les passages qui concernent Roussel. « Au livre II, carm. XLII *ad Gerardum Russellum*, le poète dit entre autres choses qu'il s'adresse à lui avec confiance, etc. Addit et ista animum pietas qua clarus ubique es. Au l. VII, car. 139, p. 416, *ad R. Episcopum nuper factum*

Felicem o populum cujus tibi credita cura est
Si modo præceptis pareat ille tuis !

Au livre III, c. XVI *ad G. Russellum Pontificem Olerenensem, Cal. Januariarum die* (1er janvier 1538), il lui souhaite bien des années, etc...

Ut subigas carnem, mundum, cacodæmona, Prœsul,
Ut populo ostendas quæ sint cœlestia regna...

Au livre VIII, c. 194 :

Si quis apud populum divino fulminat ore
Et certam impavidus monstrat ad astra viam,
Si quis verum hodie profitetur libere et audet,
Proferre in lucem quæ latuere diu,
Si quis præsidiis linguarum armatus et alto
Eloquio præstans, ignea verba vomit,
Si quis idem sentit, loquiturque : et si quis abhorret
A vitiis, Christi si quis amore calet,
Et commissa sibi si quis pastor ovilia servat
Pervigil et tutum curat alitque gregem,
Si quis insidias, Stygiique satellitis artes
Latrat, et erronum somnia spirituum
Aut nemo, aut Russellus is est, postera talem
Secula laudabunt et superesse volent.

puyer et non pas la détruire ; qu'enfin et lui et les autres s'enseveliraient sous la chute et abatis de celle qu'ils pensaient ruiner. » (Flor. de Remond, *op. cit* p. 923). Lefebvre se montra plus accommodant. « Il voulut pourtant retenir Calvin pour la crainte qu'il avait que cet esprit bouillant ne mit tout en désordre, lui donnant au départ ce conseil de régler ses opinions à celles de Mélanchton. » (Id. ibid.).

Comme les *beati possidentes* en général Roussel était conservateur. Ce qui est étrange chez un réformateur, il n'éprouvait, pour la pluralité des bénéfices, aucune répugnance. Déjà, en 1534, il avait été question de le donner comme coadjuteur à messire d'Albret (1), récemment promu à l'évêché d'Oloron. De fait le roi de Navarre demanda au Pape cette coadjutorérie perpétuelle pour Roussel, « homme de bien et de bonne doctrine et conversation ». Le Prélat étant mort dans des circonstances mystérieuses peu de temps après son installation, « led. seigneur, continuant le bon vouloir qu'il portait aud. Roussel, envoya devers N. S. Père le Pape pour luy supplier vouloir pourveoir de lad. Evesché d'Oloron luy vaccante led. Roussel, son aumosnier et confesseur ordinaire duquel la fidélité et vertu luy est tant recommandée qu'il eust été impossible choisir personnaige plus propre ni aultant idoine pour ceste charge, car il est docteur en théologie, homme qui a exercé l'office de prédicateur au pays de Béarn, où il est agréable aux subjects et diocésains dud. pays ». Le Pape était en outre prévenu que des troubles étaient à craindre si l'on nommait un évêque étranger et que le Chapitre ne manquerait pas d'élire le candidat du Prince. Enfin cette dernière instruction avait été donnée au négociateur de cette affaire : « Fault que *in Provisione apostolica fiat mentio de monasterio beati Petri de Clairaco Agennen. dioces.*, *ordinis Domini Benedicti* lequel il (Roussel) veult retenir *cum Eccle-*

(1) Pierre d'Albret, nommé à Oloron le 13 novembre 1534. (Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques... d'Auch.*) D'après les *Mémoires et advertissements donnés à Jehan d'Oulcen*, ce Prélat promu dès le mois de février (1535) tomba malade à Rome, en mars, par suite d'un empoisonnement, rentra en Béarn où il mourut le 6 septembre.

sia Olloren., en résignant *prioratum sancti Œgidii de Insula Bonefardi Turonensis dioces. in favorem Joannis du Bert, clerici Ambianensis diocesis* (1). » Ce Jean du Vert, clerc du diocèse d'Amiens, était un neveu de Gérard Roussel, pour lequel le népotisme non plus ne devait pas être un cas pendable.

Certes, le passé de Roussel ne le désignait guère pour l'épiscopat. D'ailleurs la curie romaine était on ne peut mieux informée. Le 30 décembre 1531, le nonce Alexandre écrivait de Bruxelles à Sanga, secrétaire du pape Clément VII, que Lefebvre, exilé de la Cour, était placé dans une citadelle « sous la juridiction de la sœur du roi, où la faveur de la princesse avait fait nommer ce *Gérard*, disciple de Lefebvre, que le docteur Ortiz a *entendu prêcher la doctrine luthérienne* à Blois ». Le nonce ajoutait : « J'ai reçu la mission du Saint Père, et c'est aussi tout mon désir, de trouver tous les moyens de l'adoucir et de le ramener à l'Eglise. Ses erreurs sont en petit nombre et, à l'origine, la nouveauté les a faites paraître plus grandes parce que c'était chose inouie de changer une syllabe, de faire la plus légère correction à un texte consacré par un long usage. Mais aujourd'hui qu'il s'agit de bien autre chose que de la traduction des Saintes Ecritures, pourvu que la mauvaise doctrine ne vienne se mêler à ce travail, il n'y a pas tant à s'émouvoir. Le cheval qui souffre d'un abcès ne sent pas le fer qui le brûle. Tout pourrait s'arranger, si, à l'exemple de saint Augustin, Lefebvre consentait à faire la plus légère rétractation de ses écrits. J'espérais que les choses prendraient ce cours, et déjà nous avions tout concerté, le docteur Ortiz et moi d'accord avec le Saint-Père. Mais puisque Lefebvre est si loin, il faut recourir à d'autres moyens et le faire conduire en Italie par quelque bon prince ou seigneur, *parce que tant qu'il sera auprès de ce Gérard, il ne fera rien de bon*. Que votre seigneurie s'entretienne sur

(1) *Mémoire du R. Henry de Navarre pour l'expédition en cour de Rome de l'Evêché d'Oloron en faveur de M. Gérard Roussel*. Original à la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, vol. 153, fol. 74, reproduit par Menjoulet, dans *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, 1869, t. II, p. 482.

ce sujet avec le docteur Ortiz en assurant le Saint-Père que tout ira bien, mais qu'il faut avoir l'œil ouvert sur le roi et sur l'Université de Paris (1). » Comment la curie passa-t-elle outre à des renseignements si précis ? Le fait est que le 4 février 1536, Gérard Roussel fut préconisé évêque d'Oloron (2). (Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés... d'Auch*, 1912). « Ainsi, remarque Florimond de Rœmond (*op. cit.* p. 850), les brebis sont données à la garde du loup, qui, revêtu de sa chape et de sa mitre, fait la mine d'un bon évêque, se disant toujours enfant de l'Eglise romaine. »

Le nouvel évêque eut une mauvaise presse, si l'on peut dire, parmi les Réformateurs. Calvin lança contre lui un virulent pamphlet sous ce titre : *Sur le devoir de l'homme chrestien en l'administration ou réjection des bénéfices de l'église papale, à un ancien ami de présent évesque* (3). On y lit : « Maintenant chacun va disant que tu es bienheureux, et, par manière de dire, le mignon de la fortune, à cause de la nouvelle dignité d'Evesque qui t'est eschue. Car, outre le titre honorable de Prélat, duquel la majesté est partout révérée, elle t'apporte aussi un grand revenu de deniers, desquels tu pourras entretenir le train de ta maison, mais aussi subvenir à la povreté de plusieurs et user de la libéralité envers d'autres. Voilà ce que les hommes disent de toi, et, par aventure aussi te le font croire ; mais moi, quand je pense un petit que valent toutes ces choses, desquelles les hommes font communément si grande estime, j'ai grand compassion de ta

(1) Lettre citée — il s'agit sans doute d'une traduction — par Alphonse Lagarde dans *Chronique des églises réformées de l'Agenais*, Toulouse, Société des livres religieux, 1870. — Malheureusement M. Lagarde ne donne pas de référence.

(2) ... De privigeliis et ad supplicationem Regis Navarræ fuit provisum ecclesiæ Olorensi de persona Geraldi dicti Regis eleemosynarii *cum retentione obtentorum*. — *Acta consistorialia* Bibl. nat., f. lat. 12556, f. 118 r.

(3) Dans *Recueil des opuscules de Calvin*, Genève, 1611, in-fol., pp. 110 et ss. — En latin : *De christiani hominis officio in beneficiis papalis ecclesiæ vel administrandis vel abjiciendis*. (Opera *Joannis Calvini*, Brunswigæ, 1866, vol. v. Ubi : « ... cujus vita nec christianam ullam vocationem præ se fert et toto cursu a via Domini aversa est. De te, ut voles, estimabis. Mihi certe nec vir bonus eris nec christianus. Vale. » — Cf. Bèze, *Vita Calvini*, Br., vol. XXI, c. 127.

calamité... Toi qui blâmais jadis les abus du clergé de Rome, tu acceptes maintenant une dignité qui t'oblige à approuver la messe que tu regardes comme une idolâtrie, et à prononcer peut-être des excommunications dont pourtant tu connaissais l'injustice. » Il lui rappelle son ancienne piété « que jadis, dit-il, j'ai moi-même admirée et dont l'exemple a été pour moi d'un profit immense ». Puis il ajoute : « A la trompette, toi qui dois faire le guet, à tes armes, pasteur ! Qu'attens-tu ? A quoi songes-tu ? Est-il temps de dormir ? Malheureux tu dois rendre compte de la mort de tant de gens devant le Seigneur ! tant de fois tu es homicide !... Nous ne voulons point rejeter de notre compagnie ceux que le Seigneur reconnaist et advoue pour ses serviteurs. Mais en toy y a-t-il rien de semblable ? duquel la vie n'a aucune apparence de vie chrestienne et mesme est totalement eslongnée de la voye du Seigneur. Parquoy, tant que par larrecins et pilleries tu succeras le sang des pauvres et tireras leur substance pour en abuser à tout excès et superfluité ; tant que tu profaneras la charge de pasteur pour détruire meschamment et vilainement le pouvre troupeau ; tant que tu seras de la bande de ceux lesquels Christ nomme voleurs, brigands et meurtriers de son Eglise, estime de toy ce que tu voudras : pour le moins je ne te tiendrai jamais ni pour chrestien ni pour homme de bien. Adieu. »

Un mot a suffi à Théodore de Bèze pour stigmatiser l'ambition de Roussel. « Il s'abastardit, dit-il, peu à peu, ne faisant conscience d'accepter l'abbaie de Clérac et finalement l'evesché d'Oleron. » (*Hist. Eccl.* t. I, p. 9).

Certes Toussaint s'était montré bien mauvais prophète lorsqu'il écrivait en 1526 : « Per Ruffum magna operabitur Dominus (1). » Roussel n'a jamais caché ses sentiments. Si donc il a trompé toutes leurs espérances, les chefs de la Réforme ne durent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Comment Toussaint avait-il pu rendre un tel oracle lorsque nous lisons dans une lettre qu'il adressait à Farel quelques mois plus tôt : « Fa-

(1) Lettre du 9 décembre 1526 dans Herminjard, t. I, p. 463.

brum sum alloquutus et Ruffum sed certe Faber nihil habet animi. Deus confirmet et corroboret. Sint sapientes quantum velint, expectent, differant, dissimulent. Non potest predicari Evangelium absque cruce (1).» Farel avait déjà été renseigné par Roussel lui-même. Celui-ci lui avait écrit de Meaux le 24 août 1524 : « Avec le zèle qui vous caractérise, vous avez cru devoir m'exhorter à revêtir les armes de la foi contre les adversaires de l'Evangile... Mais prenez garde d'usurper ici les fonctions de Dieu auquel seul il appartient d'envoyer des ouvriers. Ce privilège n'est ni à vous ni à personne, de peur qu'en accordant plus qu'il ne convient à la liberté de l'homme, vous n'attentiez à la divine élection... La charité vous presse, dites-vous, de travailler au salut de vos frères, mais prenez garde de provoquer les justes réclamations de la foi qui subordonne tout à la volonté d'en-haut et qui, s'arrêtant éperdue devant l'incompréhensible mystère des jugements divins, s'abstient de juger et laisse agir Dieu seul. Puisque vous n'êtes point appelé à vivre par vous-même, selon vos désirs et pensées personnelles, mourez à vous-même et à votre zèle propre pour vivre à Christ..... Necdum venisse tempus commodum, ac frustra conseri manus cum partibus Inferi priusquam Evangelium... infixum altius sit mortalium animis (2). On a vu comment Calvin s'était heurté à Nérac à cet esprit de temporisation à outrance. Celui-ci n'était pas homme à oublier ni à pardonner. Dix ans plus tard il publiait un autre pamphlet, *Adversus Nicodemitas* « principalement dirigé contre Roussel et ses disciples, les temporiseurs, les modérés, le roi et la reine de Navarre ». (Alphonse de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albert*, Paris, 1881, p. 33). Le livre parut sous ce titre : « *Petit traicté monstrant que doibt faire un homme fidèle cognoissant la vérité de l'Evangile quand il est entre les papistes, avec une épistre du même argument, ensemble l'excuse faite aux Nicodémites sur la complainte qu'ils font de sa trop grande ri-*

(1) Lettre du 26 juillet 1526 dans Herminjard, t. I, p. 447.
(2) *Ibidem*, t. I, p. 271.

gueur, 1544. (*Opuscules* p. 867). « Jamais, remarque M. de Ruble, la plume de l'auteur de l'*Institution chrétienne* n'a rien écrit de si incisif. » La reine de Navarre se sentit blessée par ce libelle amer. Elle en fit des reproches à Calvin qui, disait-elle, avait l'héroïsme facile, étant bien à l'abri en terre étrangère. Tant y a que dégoûtée par tant d'intolérance elle rompit avec lui et quand elle mourut, en 1549, elle était sincèrement revenue à la foi catholique. Les Réformateurs attribuèrent à Roussel cette défection (1) et la brouille entre celui-ci et ceux-là fut dès lors complète et définitive.

Nommé au siège d'Oloron en 1536, Roussel n'était encore qu'évêque élu et confirmé à la date du 24 janvier 1539. Il eut, paraît-il, quelque peine à se faire admettre dans son église ; contre l'attente du roi de Navarre, le Chapitre d'Oloron se montra récalcitrant ; on lui opposa un compétiteur. Il parvint enfin à surmonter tous les obstacles et le 29 mars 1539 son installation était un fait accompli. (Cf. abbé Menjoulet, *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, 1869, t. II, p. 41).

A en juger uniquement par ses œuvres, abstraction faite de sa doctrine, Roussel devrait peut-être passer pour un des premiers évêques de son temps. On lui doit certaines innovations capitales que le Concile de Trente ne fera que sanctionner et étendre à toute l'Eglise : prônes, catéchisme, séminaire, visites épiscopales, etc... Austère dans ses mœurs, il était d'une gravité antique. Sa charité envers les pauvres est restée proverbiale. Encore plus zélé à leur procurer le pain de l'âme que celui du corps « il faisait toujours, nous apprend Florimond de Rœmond (*op. cit* p. 850), quelque oraison en français afin d'attirer le simple peuple... il prêchait souvent deux et trois fois le jour, à la messe matutinale, à la canoniale et à vêpres ». Après la mort de Marguerite, gardant tout son crédit, il obtint du roi de Navarre une ordonnance aux termes de laquelle « le symbole des apostres contenans les

(1) « Bèze rejette sur lui (Roussel) la perte qu'ils firent de la reine de Navarre. » (Flor. de Rœmond, *op. cit.*, p. 850.) — Cf. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 28, éd. de 1882.

douze articles de la foy, le décalogue comprins en dix paroles, qui sont dix commandements et l'oraison dominicale », seraient chaque dimanche récités au peuple « en leur vulgaire ». Il écrivit une *Familière exposition du symbole, de la foy et de l'oraison dominicale* (1), sorte de catéchisme populaire qu'il dédia au roi de Navarre. Le premier il se préoccupa de donner aux jeunes clercs une formation méthodique. A cet effet il établit dans sa propre maison une école ecclésiastique dont il se réserva la direction. Il rédigea enfin sous le titre de *Forme de visite de diocèse* (2) un petit traité des devoirs des évêques.

L'auteur des *Remarques critiques sur Bayle* représente Roussel comme ayant été, sauf quelques opinions singulières, d'une irréprochable orthodoxie (3). Plût à Dieu que ce jugement fût l'expression de la vérité ! On pourrait, sans hésitation, ranger cet évêque parmi ces esprits généreux que Bossuet approuve d'avoir voulu purifier l'Eglise sans en rompre l'unité. Malheureusement ses écrits sont comme tissus des hérésies les plus formelles. Dans la seule *Exposition familière*, la Sorbonne releva, en 1550, non moins de 22 propo-

---

(1) Manuscrit à la Bibl. nat. n° 7021-a (fonds Baluze, n° 502), in-fol. papier, 180 feuillets, belle écriture du XVI° siècle. Voyez Paulin Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. IV, pp. 33 et ss. — Note donnée par C. Schmidt à la page 129 de son ouvrage : *Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre*, Strasbourg, 1845.

(2) Dans le même manuscrit, fol. 175 à 180. — Voir Schmidt, *op. cit.*, p. 226.

(3) Tabaraud dans *Biographie universelle*, art. *Roussel*, a voulu, lui aussi, blanchir cet évêque. Ce qu'on ne comprend pas c'est qu'un contemporain et un parfait catholique comme Charles de Sainte-Marthe se soit laissé tromper au point d'écrire, sans aucune réserve : Loquebatur Margarita nunc de historiarum monumentis et philosophica etiam disciplina cum eruditissimis aliis viris quibus nunquam carebat, nunc de fide ac religione Christiana cum suo ecclesiasta Gerardo Ruffo, episcopo Olerensi, viro undecunque doctissimo. In summa, nullum erat horulæ momentum, quod honestis atque utilibus plane sermonibus non impertiret. Quod cum nobilis quidam animadvertisset, qui reginam salutatum veniret (eramus autem Tussoni) tanquam attonitus ipsam nobiscum disputantem intuebatur : nosque vicissim reginæ respondentes torve inspiciebat. Erat autem inter nos sermo de verbis Domini : Nisi efficiamini sicut parvuli, non ingrediemini regnum cœlorum. Augustini sententiam Ruffus, Hieronymi Reginius, supplicum libellorum magister, eruditus ac bonus plane vir, ego vero (Samarthanus) Chrysostomi,

sitions dignes de censure (1). On y trouve les plus purs dogmes luthériens. L'Ecriture est le seul fondement de la foi à l'exclusion de la Tradition. Le salut est gratuit et les mérites sont inutiles. « La mort de Jésus-Christ est vraye expiation nécessaire et suffisante pour expier et effacer tous péchez. De nature nous appartenons à Sathan, de nature sommes pécheurs, enfans d'ire et de mort, et ne pouvons appartenir au royaulme de Dieu s'il ne nous vient d'ailleurs. » L'invocation des saints n'est qu'idolâtrie. « Quand on vient à attribuer à aultre ce qu'est propre à Dieu, qu'on préfère aultre que luy en recours pour nécessitez, en invocation, cela s'appelle faire aultre Dieu. » Leur culte ne doit consister qu'à les imiter (*Visite de diocèse*). La vraie primauté du Pape est niée. « De vrayement n'estaient les aultres apostres que Pierre, estant de mesme consors d'honneur et de puissance. » Toutefois la

---

Theophylacti et Hilarii proferebam; sed, Deus bone! quo verborum pondere, qua sententiarum gravitate, qua eruditione quid ipsa quoque sentiret explicabat! (*Oraison funèbre de la reine de Navarre*, 1550, in-4° en français et en latin.)

Autrement sévère se montre l'abbé Poeydavant dans son *Histoire des troubles du Béarn* où il dit en parlant de Roussel : « Il porta la confusion, le trouble et la révolte chez ses diocésains sur lesquels son ministère lui donnait la plus grande influence. » (Citation d'Alfred Cordier, *L'Eglise réformée d'Osse en Béarn* dans *Bulletin du Protestantisme français*, t. XXIV, p. 417.)

(1) Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 161. Le décret est du 15 octobre 1550. Il condamne l'ouvrage comme « toti christianismo maxime perniciosus, tum quod variis scateat atque respergatur propositionibus falsis, ac lectores in errorem inducentibus, captiosis, scandalosis et vero sensu scripturæ prorsus alienis, tum vero alias hœresim spirantes, imo plane hœreticas contineat. Parmi les propositions condamnées on peut citer les suivantes :

« Jésus-Christ est assis à la dextre du Père, s'offrant soi-même comme le seul sacrifice très vrai et très agréable. — Ce sera sa sapience, sa justice qui est parfaite et entière, et non d'autre, qui me mènera à la gloire. — L'Eglise est une société en laquelle n'y a que les saints, les élus et les fils de Dieu. — La loi de Dieu acquiert l'entière observation de tous ses commandements, de sorte que qui offense en un, est coupable de tout. — On ne fait aujourd'hui que barboter et murmurer entre les lèvres sans attention, saveur et ardeur, voire sans rien entendre de ce qu'on dit. — Dieu désire que ostiez toutes ténèbres d'erreurs, superstition, idolâtrie; à lui seul tous genoux soient ployez. Sans estre élus, appelez et justifiez, ne pouvons obéir à la divine volonté... »

Ce jugement comportait la défense d'imprimer et c'est ce qui explique que l'ouvrage soit resté manuscrit.

nécessité d'un *chef* pour l'unité de l'Eglise est reconnue. Il n'y a que deux sacrements : « le baptesme et le sacrement de son corps et de son sang. » La confession cependant est maintenue, mais le ministre n'est que le dispensateur de la grâce et ne donne que l'assurance du pardon. Par contre les cérémonies sont approuvées.

Roussel avait encore composé sur l'Eucharistie un livre qui ne nous est point parvenu. Encore sur ce point il était loin d'être orthodoxe, s'il faut en croire Florimond de Rœmond. qui avait eu l'ouvrage sous les yeux : « J'ai vu autrefois, dit-il (*op. cit* p. 850), quelques écrits (1) siens sur la matière de l'Eucharistie entre les mains d'un grand homme de lettres et de maison de notre Guienne, où il s'imaginait je ne sais quel corps glorifié et spirituel et non bâti de chair et d'os, erreur qu'il imprima si bien dans la tête de celui dont je parle, qu'il n'a jamais pu du tout l'effacer. Souvent l'ai-je vu sur ce discours, et le livre qu'il (Roussel) a laissé du S. Sacrement, non imprimé, s'approche fort de ces opinions. »

Quant à la liturgie que Roussel avait bien voulu conserver, on sait par le même Rœmond quelles libertés il prenait avec elle. « Quand il disait la messe, nous dit cet auteur, il avait coutume de communier une partie du peuple avec lui ; et s'adossant à l'autel, leur faisait une remontrance sur le mystère du sacrement. Ce fut le premier revêtu d'une robe catholique qui, contre l'autorité de l'Eglise et arrêt des conciles confirmés par tant de siècles, donna ouvertement à l'autel la communion sous les deux espèces au peuple. » (*Op. cit.* p. 850). Là ne se bornèrent point ses innovations. Aux rites traditionnels et sacrés de l'Eglise dans la célébration du S. Sacrifice, il substitua une messe à sa façon qu'on appelle la messe à sept points. Florimond de Rœmond (*op. cit.* p. 854) énumère ainsi ces sept points :

---

(1) « Un médecin de cette Guyenne, natif de Clairac, élevé aux écoles par Roussel, les donna à feu Monsieur François de Candale, évêque d'Atre (d'Aire). » (Fl. de Rœm. *op. cit.*, p. 923.) Il s'agit de François de Foix de Candale, fondateur d'une chaire de mathématiques dans le Collège d'Aquitaine à Bordeaux, mort à 84 ans, en 1594.

1° *Communion publique.* Il faut entendre par là sans doute que les assistants communiaient généralement avec le célébrant comme dans l'Eglise primitive.

2° *Suppression de l'élévation.*

3° *Suppression de l'adoration.* Ces deux suppressions faillirent coûter cher à leur auteur. « Ceux (des novateurs) qui étaient prêtres, nous apprend Fl. de Rœmond (*op. cit* p. 926), disaient la messe mais sans consacrer. L'abbé de Clérac, évêque d'Oléron, fut accusé de cette méchanceté, mais il s'en purgea, et depuis, disant la messe à sa façon, prononçait assez haut les paroles de la consécration comme on a fait autrefois en l'Eglise. »

4° *Communion des fidèles sous les deux espèces.*

5° *Pas de commémoration de la Vierge et des Saints.*

6° *Forme de l'hostie : un grand pain commun à la Grecque, que le prêtre devait rompre à l'autel pour lui et les fidèles.*

7° *Prêtre non obligé au célibat* (1).

Enfin dans l'esprit de Luther et de Calvin, Roussel préconisait la piété intérieure à l'encontre du culte superficiel, formaliste, verbal d'un trop grand nombre de ses contemporains, « jaçais, disait-il, qu'il se pratique au contraire, qu'on ne face cas aujourd'huy que barboter et murmurer entre les lèvres, sans attention, saveur et ardeur, voire sans rien entendre de ce qu'on dit, et Dieu scayt comment il est proféré. » (*Familière exposition....* fol. 89).

Donc Roussel n'était pas catholique malgré toutes ses protestations. Il n'était pas davantage ni luthérien, ni zwinglien, ni calviniste, du moins s'en est-il toujours défendu dans ses propos et dans ses écrits. Comme il l'a dit lui-même, il était *rousseliste.* (Fl. de Rœmond, *op. cit.* p. 850). Le Rousselisme ne devait pas lui survivre soit parce que son auteur n'avait vraiment pas l'étoffe d'un hérésiarque, soit parce que le système qui visait au juste milieu n'ait pas résisté aux opinions

(1) Cf. le P. Mirasson, barnabite, *Histoire des Troubles du Béarn...* Paris, chez Humaire, libraire; MDCCLXVIII, p. 121. — Cet auteur a visiblement copié Florimond de Rœmond.

plus tranchées. Après la mort de Roussel, ses disciples se divisèrent : les uns, comme l'avait fait la reine de Navarre, revinrent à l'Eglise romaine, les autres, comme ses propres neveux, comme les moines de Clairac, passèrent au Calvinisme dont ils furent, dans le pays, comme nous l'avons dit, les plus fanatiques sectateurs. Est-ce à dire que l'œuvre de Roussel ait péri tout entière avec lui ? Sans tomber pour cela dans le sophisme *Post hoc ergo propter hoc*, il est juste de constater que certains moyens et non des moindres : catéchisme, prônes, séminaires, adoptés par le Concile de Trente pour la réformation de l'Eglise et de nos jours encore plus que jamais en usage, avaient été déjà employés par Roussel et peut-être inventés.

En 1553, Roussel se démit de l'abbaye de Clairac, en faveur de Geoffroy de Caumont, à certaines conditions qui nous sont révélées par les *Acta consitorialia*. (*Bib. Nat.*, f. lat 12.568, f° 235 v.). Le 2 octobre 1553, le Pape déclara que Gérard Roussel s'était démis entre ses mains de son abbaye de Saint-Pierre de Clairac, d'un revenu de 2.000 florins ; il y nomma Geoffroy de Caumont, clerc du diocèse de Sarlat en faveur de qui la résignation avait été faite. A son tour G. de Caumont s'était démis de l'abbaye d'Uzerche (O. S. B.) au diocèse de Limoges, d'un revenu de 600 florins ; à sa place fut pourvu Raoul Dubert (Du Vert), neveu de l'évêque d'Oloron. De plus, le même de Caumont s'était encore démis de l'abbaye de Veaugois (O. S. B.) au diocèse de Limoges, d'un revenu de 400 florins et, en même temps, de la cure de Saint-Brice, au diocèse d'Agen. Abbaye et cure furent conférées à Jean Roussel, autre neveu de Gérard. L'évêque d'Oloron s'était réservé, sa vie durant, certains biens et effets de ces divers bénéfices jusqu'à concurrence de la moitié de leurs revenus. (Cf. Degert, *loc. cit.* p. 228).

M. Alphonse de Ruble (*op. cit.* t. 1er, p. 216) raconte ainsi la fin de cet évêque : « Au commencement de 1550, Gérard Roussel envoya à Mauléon un de ses vicaires, ancien religieux augustin. Un jour, au milieu d'un sermon, quelques propositions imprudentes sur les Indulgences excitèrent des

murmures ; le prédicateur s'efforçait de calmer ses auditeurs quand un bourgeois notable, Pierre Maytie, l'interrompit et lui imposa silence. Le vicaire, épouvanté par les menaces qu'on lui adressait de toutes parts, descendit de la chaire au milieu du tumulte et s'enfuit de la ville. A cette nouvelle, Gérard Roussel se rendit à Mauléon, et, pour donner plus d'éclat à sa présence, il y réunit un synode diocésain (1). Il proposa à l'assemblée l'abolition de certaines fêtes catholiques. La multiplicité des fêtes était un abus légué par le moyen âge et une source de bénéfices pour le bas clergé. La ville était déjà agitée par cet incident, lorsque Roussel monta en chaire (2). Son sermon, annoncé d'avance, avait attiré les adhérents et les adversaires les plus décidés de la Réforme. Pierre Maytie était présent, cachant une hache sous son manteau. Roussel parla contre l'invocation des saints. Son début, ses développements, excitèrent une telle indignation que Pierre Maytie, emporté par son zèle, s'élança au pied de la chaire et de sa hache abattit un des piliers de bois qui la supportaient. La chaire et le prédicateur tombèrent au milieu de l'église. Les amis de Roussel le relevèrent à demi-mort, tandis que Pierre Maytie recevait les félicitations de ses concitoyens (3). Roussel quitta Mauléon et se fit ramener en Béarn.

---

(1) Dans l'église de Licharre d'après Menjoulet.

(2) Dans l'église de Berraute, la principale.

(3) Sponde, *Annalium Baronii continuatio*, 1641, in-fol. t. III, p. 266. — Henri de Sponde, écrivain catholique qui vivait à la fin du XVIe siècle, était lui-même de Mauléon. — Note de M. Alphonse de Ruble. La *Gallia Christiana*, t. I, col. 1278, rapporte ainsi le passage de Sponde : Memorat Spondanus, num. 8 quod cum Roussellus episcopus misisset ad hœresim promulgandam in oppido Malleone, concionatorem quemdam monachum apostatam, is cum ex ipsius præscripto contra indulgentias et sanctorum invocationem e pulpito invehi cæpisset, monitus a nonnullis firmioribus catholicis ab ejusmodi carmine cessare, cum quod non acquiesceret, Petrus Arnaldus quidam Maytia, ex honestis loci incolis, eum acriter arguens ab oppido fugere compulit. Eam injuriam ulturus, Roussellus e Bearnia Malleonem accurrens, inquit Spondanus : « Cum primo obtentu celebrationis synodi convocatis sacerdotibus, de festis sanctorum resecandis propositionem injecisset tanquam inutilibus et populi commodis detrimentosis, nec a clero audiretur; postea pulpito publice conscenso, cum rem ad plebem urgeret, aliosque errores immisceret : idem Petrus Arnaldus zelo fidei incensus, ad cathedram pestilentiæ accedens, securi quam ad id sub pallio attulerat, illam magnis ictibus in frusta conscidit, Roussello prostrato semimortuo nec tamen cæso, qui a

Les dernières années de sa vie s'écoulèrent dans une obscurité si profonde que tous les historiens du temps ont dit qu'il était mort l'année même de sa visite pastorale à Mauléon, en 1550, aux Eaux-Bonnes. Mais de nouvelles recherches prouvent qu'il vivait encore le 7 juillet 1555 (1). Roussel mourut avant le 10 août 1556. Florimond de Rœmond raconte qu'à sa dernière heure il eut une vision ; le diable lui apparut « luy reprochant l'horrible péché qu'il avait commis pour avoir si longuement paillardé avec la messe ». Cette légende prouve que les Calvinistes ne pardonnèrent pas à Roussel ses tentatives pour allier les deux cultes (2). Quant à Pierre Maytie, il

---

suis abstractus, vix resumptis spiritibus in Bearniam secedens, cum non multo post tempore, ad vires firmandas balnea peteret, mortuus est in via. Maytia in jus vocatus ad parlamentum Burdigalense, post rem diligenter examinatam, liber dimissus est. Adeoque de pio atque eximio facinore cœlitus convenientissime remuneratur, ut cathedræ pestilentiæ disjectione aliam salutis domui suæ præparaverit : filio ejus Arnaldo dicto, facto postea ejusdem diœcesis episcopo apprime catholico : cujus summis laboribus, itineribus et expensis, religionis catholicæ exercitium, quod per quadraginta circiter annos in Bearnia conticuerat, in pristinum statum postliminio restitutum fuit. »

Toute cette page est tendancieuse et résiste mal à une critique sévère. Nous ne reviendrons pas sur ce récit de la fin de Roussel qui rappelle trop le *De mortibus persecutorum* de Lactance. Quant à la récompense attribuée à Pierre Maytie pour sa « belle et pieuse action », le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elle se fit longtemps attendre, Arnaud de Maytie n'étant monté sur le siège d'Oloron qu'une cinquantaine d'années après. Roussel eut pour successeur immédiat Claude Régin, maître des requêtes à la cour de Navarre, nommé le 2 octobre 1555. (Clergeat, *op. cit.*) C'était l'*alter ego* de Roussel. Il fut l'homme de confiance d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret comme Roussel l'avait été de Marguerite d'Angoulême et d'Henri d'Albret. Il fut déclaré hérétique et privé de son évêché le 11 décembre 1566. (A. Degert, *Procès des huit évêques français suspects de Calvinisme.*) Il garda cependant son siège jusqu'à sa mort (vers 1597) malgré les décisions de l'Inquisition.

Nota. — Dans la liste des évêques d'Oloron donnée par l'*Ordo* de Bayonne figure entre Gérard Roussel et Claude Régin un évêque nommé Régnier de Sainte-Colonne (1555-1556). Un Régnié de Sainte-Colonne, conseiller et maître de requête, signa après les évêques l'acte du serment d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret fait aux Etats le 18 août 1555. Régin et Régnier ne sont-ils pas un même et unique personnage ? A d'autres en soit le débat. (L'acte a été reproduit par Aph. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris 1885, p. 119.)

(1) *Revue de Gascogne*, décembre 1869, p. 558 et janvier 1870, p. 46. — Note de M. de Ruble.

(2) Voici le passage de Fl. de Rœmond auquel M. de Ruble donne peut-être une interprétation un peu forcée : « J'ai appris d'un bonhomme vieux

fut jugé par le parlement de Bordeaux et acquitté ; son fils, en récompense « de la pieuse et belle action » de son père, obtint l'évêché d'Oloron (1). »

La mort de Roussel doit se placer entre le 8 juillet 1555, date de son dernier testament et le 24 août suivant « où on lui trouve un successeur *élu* qui ne fut pas définitivement évêque ». (Abbé Menjoulet, *op. cit.*) (2). Les circonstances de cette mort rapportées par M. de Ruble, d'après Henri de Sponde, ne peuvent être admises que sous bénéfice d'inventaire. Il y a un trop grand intervalle entre le geste de Pierre de Maytie et la mort de Roussel pour reconnaître entre ces deux faits une relation de cause à effet. Sponde était de Mauléon, il est vrai, mais il écrivait longtemps après l'événement dont il n'avait pu être le témoin. On peut supposer qu'écrivain catholique, il a inséré de bonne foi dans les *Annales* une légende qui avait cours parmi les catholiques, ses compatriotes. La vérité serait beaucoup plus prosaïque. Roussel aurait succombé aux suites d'un refroidissement. « Il eut le sang glacé, nous dit l'abbé Menjoulet, on l'envoya aux *Eaux chaudes* et en cours de route il expira dans une obscure auberge de la vallée d'Ossau. »

Avant de quitter pour la dernière fois Oloron, il avait mis ordre à ses affaires. Le 7 juillet 1555, dans la maison épiscopale de Sainte-Marie, il avait dicté au notaire Laprade un codicile à son testament. D'après cet acte conservé, paraît-il, aux archives départementales des Basses-Pyrénées, il avait deux de ses frères en Picardie : Jean et Pierris ; à Clairac plusieurs neveux, fils de ses sœurs : Jean Fontane, Gratien Roussane, Raoul du Vert et Antoine Sellier, et aussi deux petits-neveux,

de Clairac, pensant me raconter chose à l'avantage de cet abbé, qu'étant sur le point de rendre l'âme, revenu d'un long évanouissement, il dit à ceux qui entouraient son lit (celui qui me fit ce conte était du nombre) que le diable s'était apparu, lui reprochant l'horrible péché qu'il avait commis pour avoir si longuement paillardé avec la messe. C'était un grand péché, lui dis-je, selon le Décalogue du diable, et un reproche digne d'un tel maître...» (*Op. cit.*, p. 851.)

(1) Trois membres de la famille de Maytie, tous les trois nommés Arnaud, occupèrent le siège d'Oloron, le premier de 1597 à 1623, le second de 1623 à 1646, le troisième de 1659 à 1681.

(2) Cf. *Etudes hist. et rel. du diocèse de Bayonne*, 1902, p. 305.

ses filleuls : Guiraud Fontane et Guiraud Roussane. Le codicile porte qu'il donne à son frère aîné Jean tous ses biens de Picardie ; à son frère Pierris 300 livres ; à du Vert sa bibliothèque ; à ses filleuls, pour leur éducation, ses biens de Lafitte en Agenais (1). Le lendemain 8 juillet, il fit un nouveau testament par lequel il institua les pauvres ses héritiers généraux et universels. Une copie de cette pièce, conservée aux archives de Clairac, a disparu à une époque inconnue. Elle figure dans un ancien inventaire de ces archives (E supp[t] 2.227) sous ce titre : « Le testament de feu messire Géraud Roussel, évêque d'Oléron (sic), seigneur abbé de Clairac, par lequel il institue les pauvres ses héritiers généraux et universels. — 8 juillet 1555. » Ce testament fut attaqué comme le prouve la pièce suivante datée du 29 octobre 1598 et conservée aux mêmes archives (E supp[t] 2.136) : « Procuration de M[e] Jean Blanchard, avocat en la cour ordinaire de Clairac et syndic des pauvres d'icelle et de la juridiction donnée pour la représenter au Grand Conseil à [nom en blanc] « pour se joindre au procez y pendant entre M. maistre Gratien de Roussanes, conseiller et maistre des requêtes du Roy en son hostel de Navarre, et exécuteur du testament de feu messire Girard Roussel, vivant évesque d'Oléron et abbé dudit Clairac pour les pouvres ses héritiers, et maistre Charles de Roussanes, advocat en la cour de Parlement de Bourdeaulx, et par exprès obtenir requeste civille contre un arrest donné en la dicte cour au mois de juillet 1597 ». Il était dit que non seulement de son vivant mais encore après sa mort Gérard Roussel serait un objet de contradictions.

L'auteur anonyme d'un mémoire sur l'abbaye de Clairac, qui avait eu certainement sous les yeux le testament de Gérard Roussel, remarque que dans ce testament, où il fait la recommandation de son âme, Roussel ne fait aucune mention d'aucune intercession de saints, comme il se pratiquait dans tous les testaments de ce temps-là. » (Arch. dép., fonds de l'Evêché, série H, liasse *Clairac*). Il mourut donc impénitent.

Chanoine Durengues.

(1) Cf. abbé Menjoulet, *op. cit.*, p. 59.

DUNKERQUE ET LES GASCONS

Il faut que la passion de l'histoire soit bien profondément ancrée dans le cœur de l'un de nos plus érudits collègues, engagé volontaire depuis les premiers mois de la guerre, pour que, malgré ses fatigues physiques et morales, malgré les angoissantes préoccupations de l'heure présente, atténuées certes par l'espérance d'une victoire définitive qui ne peut se dérober, mais qu'accompagnent tant de ruines et de deuils, il ait pu utiliser les quelques heures de loisir, très rares, que lui laissent ses fonctions d'infirmier militaire, pour apporter au journal *Le Nord maritime de Dunkerque*, ville où se trouve son dépôt, l'intéressant article suivant sur *Dunkerque et les Gascons*, et, tout d'abord, sur le *Comte d'Estrades*.

La gloire de notre célèbre compatriote est trop effacée dans la mémoire des jeunes générations, trop inconnus aussi, malgré quelques publications sur son compte (1), les services éminents rendus par lui à la France, pour que nous ne nous empressions pas de reproduire ici ces pages de M. l'abbé Marboutin, où vibre le plus pur patriotisme toujours intimément uni à l'amour de la petite patrie.

N. D. L. R.

(1) Citons, entre autres publications locales sur le comte d'Estrades : *Les Illustres agenais, Godefroy d'Estrades*, par M. Labat (*Recueil de la Société académique d'Agen, IX, 1re série*) ; — *Le Comte d'Estrades* par Ducourneau (*Revue de l'Agenais*, II et III); — l'article bio-bibliographique que lui a consacré J. Andrieu dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais;* — l'Introduction, par Ph. Tamizey de Larroque, à la curieuse publication du manuscrit inédit : *Relation de la défense de Dunkerque* (*1651-1653*), suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites (Bordeaux 1872); — enfin l'article que nous lui avons consacré nous-même au tome XXIII (1896) de cette même *Revue de l'Agenais*, précédé de son portrait. (Ph. L.)

I

LE COMTE D'ESTRADES

Théophile Gautier a écrit quelque part :

« ....*des Gascons*
« *La graine en va très loin.* »

Il ne faut donc point s'étonner d'en trouver à Dunkerque, si loin des rives ensoleillées de la Garonne ou de l'Adour. Aussi bien, ils étaient nombreux dans les régiments qui ont traversé la ville pendant la guerre, ces fils du Sud-Ouest, au teint bruni, aux yeux pétillants de malice et de bonne humeur. Il y en avait de tout grade, soldats, officiers de troupe, officiers d'Etat-major, voire même Gouverneur, même Premier Ministre de Belgique.

Lorsqu'ils défilaient à travers les rues de la cité flamande, lorsqu'ils faisaient résonner les échos du port de leur langue sonore et imagée, ils ignoraient, pour la plupart, que bien avant eux, d'autres gascons étaient venus jadis à Dunkerque, prodiguer leur vaillance et leur sang pour cette France, qu'ils défendaient à leur tour. En saluant le fier corsaire, dont la statue romantique se dresse fièrement sur la grande place, beaucoup d'entre eux ignoraient que *c'est un Gascon qui a rendu Dunkerque à la France et que plusieurs capitaines des escadres de Jean-Bart, étaient de vaillants cadets de Gascogne.*

Cadet de Gascogne, avec toutes les qualités que suppose ce titre, bravoure audacieuse, esprit fin et délié, Godefroy, comte d'Estrades, qui rendit pour toujours à la France le port de Dunkerque, le fut autant que quiconque. Il naquit près de la ville d'Agen, dans une petite gentilhommière, dont les ruines pittoresques et chaudement patinées par le temps et le soleil se dressent à l'entrée d'un charmant vallon, non loin d'un ruisseau jaseur. Son père, « homme brave et sage », au dire de Saint-Simon, lui laissa avec quelques biens respec-

tables, largement étalés au soleil, un héritage de vaillance et de fine sagesse, qu'il sut faire fructifier.

« Homme de grande taille, de froide mine, d'exquise tournure, nous dit Tallemant des Réaux, il débuta modestement en qualité de page dans la suite de Richelieu, qui ne tarda pas à le remarquer. Dès ses premières armes en Hollande, vers 1630, il s'affirma homme de courage froid et raisonné...

« Un jour, nous raconte encore Tallemant des Réaux, il se battit contre un certain brave qui se mit sur le bord d'un petit fossé et dit à Estrades : « Je ne passerai pas ce fossé. — Et moi, répondit Estrade, en faisant une raye derrière soi avec son épée, je ne passerai pas cette raye. Ils se battent. Estrade le tue. »

C'est en 1646, que notre Gascon s'occupe pour la première fois de Dunkerque. Richelieu, comprenant toute l'utilité de ce port, ne négligea rien pour s'en rendre maître. D'Estrade alors revient en Hollande avec mission d'amener ce pays à coopérer à la prise de cette ville. « Il fit si bien, qu'on est autorisé à dire que l'habile plume du négociateur ne contribua pas moins que la brillante épée du vainqueur de Rocroy à la capitulation d'une des plus fortes places de l'Europe. » (7 octobre 1646.)

Pendant les trois ans qui suivent, il guerroie et se distingue en Italie. Mais Dunkerque l'attire. En 1649, le Gouverneur de cette ville, Josias de Rantzau ayant été emprisonné, d'Estrade est chargé de l'intérim, et le 4 octobre 1650, il en devient le vrai gouverneur.

Dix-sept jours après, le 21 octobre 1650, dans une rue du Vieux-Dunkerque, naissait un petit enfant dont la vaillance et les exploits devaient retentir dans toute l'Europe, Jean-Bart.

Le gouvernement de Dunkerque donna lieu au Comte d'Estrade de montrer sa sagesse intelligente et avisée, de prouver son courage affermi et sa valeur militaire.

Les Espagnols, ne pouvant se résigner à la perte de Dunkerque, vinrent, en effet, l'assiéger, en septembre 1651. D'Estrade eut beaucoup à faire. Un régiment allemand avait mis

le désordre en ville. Deux officiers de connivence avec quelques habitants formèrent le projet de livrer la place. Le gouverneur, informé, les fait arrêter, juger et mettre en quartier. Tout rentre dans l'ordre.

D'Estrade organise la résistance, aidé par un de ses compatriotes de Las de Gayon, major de Dunkerque. Il se prodigue, il est partout, voit tout, juge tout.

Cromwell, qui avait brouillé les cartes avec le roi de France, fait proposer de l'argent à d'Estrade. Celui-ci menace le commissionnaire de le faire jeter à la mer.

Un jour il fut blessé assez grièvement en repoussant un assaut et obligé de s'aliter quelque temps. Des soldats, mécontents d'être rationnés pour la nourriture, voulurent profiter de la circonstance pour ouvrir les portes. D'Estrade l'apprend. Malgré ses souffrances, il se fait porter à la tranchée, ordonne d'arrêter les meneurs, les fait juger et exécuter le lendemain.

Les vivres s'épuisaient et avec eux les forces de la garnison. Le secours demandé, attendu avec impatience, n'arrive pas. D'Estrade est obligé de capituler. Cette capitulation fut glorieuse. Il sortit de la ville avec armes et bagages, mèche allumée, tambour battant, emmenant son monde à Calais (18 septembre 1652).

Il va ensuite pacifier la Guyenne, combattre en Catalogne, en Italie. « Il était bon à la guerre, dit Saint-Simon, meilleur aux négociations où il a bien servi et s'est fait un grand nom. »

Devenu ambassadeur en Angleterre (1661), il exécuta son chef-d'œuvre politique, en 1662, en rendant Dunkerque à la France. Après la bataille des Dunes (1658), Louis XIV céda aux Anglais Dunkerque, dont il venait de se rendre maître. Il le regretta par la suite. Bientôt cependant, l'occasion se présenta de récupérer cette « aigle de la mer ».

D'Estrade fut chargé de conduire cette affaire. Dans le plus grand secret, avec une extrême habileté, il arriva à ses fins. De douze millions que les Anglais demandèrent d'abord il les amena à consentir la cession pour cinq millions. Le traité

fut signé le 27 octobre 1662. Il écrivit aussitôt à Colbert : « Nous sommes mettres de Dunkerque, toutes choses se sont bien passées et avec ordre, la joye est grande parmy ces peuples d'estre au roy ».

D'Estrade fut un des principaux artisans de la paix de Nimègue ; il devint maréchal de France en 1675 et mourut à Paris le 26 février 1686.

Dunkerque, dans la vie de ce Gascon illustre, est comme un pôle vers lequel il revient toujours. Il en a parcouru les rues, les quais, les remparts. Il a versé son sang en la défendant. Pour cette ville, il a mis en mouvement les ressources de son esprit et de sa diplomatie ; il a écrit en son honneur quelques pages sur sa belle défense de 1651 et 1652, qui sont parmi les plus belles en ce genre que nous ait laissées le XVIIe siècle. C'est donc une illustration Dunkerquoise, en même temps que Gasconne. Aussi, je suis grandement étonné que rien ici ne rappelle son nom et son souvenir.

II

LES GASCONS OFFICIERS DE JEAN-BART

Le port de Dunkerque, racheté par le Comte d'Estrade, fortifié par Vauban, devint une forteresse de premier ordre, « aigle de la mer », selon le mot de Scarron. Les frégates dunkerquoises, légères et rapides, montées par de hardis corsaires, bientôt rangées en escadres sous le commandement de Jean Bart, furent, longtemps, la terreur de la mer du Nord.

Plusieurs officiers de ces escadres étaient originaires du Sud-Ouest, pays de d'Artagnan (qui, dit-on, se battit non loin d'ici, au fort de Lynck), pays des gentilshommes pauvres d'argent, riches en quartiers de noblesse, avisés dans les conseils, braves dans les combats, maîtres en intrigues, virtuoses de l'épée. Lisez dans le magnifique ouvrage de M. Henri Malo « *Jean-Bart et les corsaires dunkerquois* »,

la liste des officiers-majors des escadres du grand marin et vous reconnaîtrez facilement les noms aux consonnances gasconnes.

Aux Gascons, ces noms rappellent de petites gentilhommières et de grands châteaux, dont les ruines modestes ou grandioses, renfermant tout un passé glorieux, s'élèvent dans la plaine de la Garonne, sur les rives du Gers, de l'Adour et des gaves pyrénéens, sur les coteaux d'Armagnac ou de Lomagne, dans les surrèdes ou les pinadas des Landes. Oyez plutôt :

En 1691, le chevalier de Vesins, enseigne à bord de l'*Alcyon*, le propre vaisseau de Jean-Bart ; — de Tersac-Saujon, lieutenant sur *Le Comte ;* — de Marsac, enseigne en second, sur l'*Hercule ;* — de Montségur, capitaine de la frégate *Les Jeux ;* — chevalier de Montault, lieutenant de vaisseau, capitaine de l'*Aurore*. — En 1694, de Pontac, capitaine du *Jersey;* — de Barailh, enseigne à bord du même vaisseau; — de Montalembert, enseigne en second sur l'*Adroit*. — En 1696, de Busca, enseigne sur le *Maure*, commandé par Jean-Bart; — de Polastron, lieutenant en second, capitaine de compagnie sur l'*Alcyon;* — de Barailh, enseigne en second sur *Le Comte;* — de Gabaret de Lamothe, capitaine de brûlot sur le *Milfort*.

C'est une page de l'armorial du Sud-Ouest, évocatrice de panaches et de flamboyantes épées. Cyrano pourrait rééditer la fameuse présentation :

Ce sont les Cadets de Gascogne
De Carbon de Castel Jaloux.
Bretteurs et menteurs sans vergogne.
Ce sont les Cadets de Gascogne
Parlant blason, lambel, bastogne,
Tous plus nobles que des filous,
Ce sont les Cadets de Gascogne
De Carbon de Castel Jaloux.

Qui donc étaient-ils ces marins intrépides allant à la bataille le sourire aux lèvres, sous les ordres du grand Dun-

kerquois, versant leur sang avec les corsaires flamands, et réalisant, avant la lettre, l'union sacrée, pour la plus grande gloire de la France ? Faisons connaissance avec eux.

Dans la première escadre confiée à Jean-Bart, en juin 1691, nous en trouvons cinq, dont deux, commandant chacun une frégate : de Vezins, de Tersac-Saujon, de Marsac, de Montségur, de Montault.

Le chevalier de Vezins, enseigne à bord de l'*Alcyon*, le vaisseau de Jean-Bart, descendait d'une des plus anciennes familles du Rouergue. Au XVe siècle, une alliance unit les Levezou aux de Vesins, et, ces deux noms furent désormais inséparables. De vigoureux rameaux établis en Néracais et en Lomagne donnèrent de nombreux capitaines.

Notre marin prouva que bon sang ne peut mentir. Ayant fait vaillamment la preuve de sa valeur, pendant la croisière de 1691, sous les ordres de Jean-Bart, il devint, dans la suite, capitaine de navire. C'est avec ce titre, en effet, que nous le retrouvons en 1705, à Dunkerque, dans l'escadre de Forbin.

En juin de cette année, cette escadre prend la mer. En octobre, elle attaque et défait six vaisseaux de guerre hollandais, qui convoyaient une flotte de 60 voiles. Le 17 octobre, le chevalier de Vesins commandant le *Salisbury*, avec lequel, il avait pris une large part à la bataille, entrait dans le port de Dunkerque, avec l'escadre victorieuse.

Deux ans après, il fut aussi vaillant, mais moins heureux. Forbin, étant entré de nouveau en campagne, attaque avec tous ses vaisseaux une flotte de 50 voiles, convoyée par six navires de guerre. D'après l'ordre de bataille, de Vesins doit combattre, avec le *Salisbury*, le *Kaialook*. Malgré la perte de son beau-pré, le *Salisbury* sort victorieux du combat, mais son capitaine le chevalier de Vesins est frappé à mort. Ainsi mourut, face à l'ennemi, ce cadet d'une noble famille, dont le nom est encore fièrement porté.

Le second navire de cette escadre *Le Comte* était commandé par Forbin, provençal d'une bravoure audacieuse, d'une faconde bien méridionale. Son lieutenant de Tersac-

Saujon, plus probablement Saumont, appartenait à une famille d'origine quercinoise. Une alliance avec la famille de Montault amena cette noble maison au Saumont, en Condomois.

De Marsac, enseigne en second sur l'*Hercule*, rappelle le château de ce nom, solidement planté au sommet d'un coteau de Lomagne, tout près de Beaumont.

Le capitaine de la frégate *Les Jeux* était probablement un cadet de la famille de Fumel, apanagé du fief de Montségur (en Agenais).

Le chevalier de Montault, qui commandait *L'Aurore*, était déjà en 1689 capitaine de *La Railleuse*. La famille de Montault du Toulousain était ancienne et puissante. Des rejetons vivaces s'étendirent en Gascogne, en Armagnac et en Néracais.

Le capitaine de l'*Aurore* était vaillant comme ceux de sa race, mais il paraît avoir été un peu âpre au gain. Il fut pendant cette croisière chargé, avec Gaspart Bart, de conduire plusieurs prises à Bergen. Dans le trajet des navires anglais lui en enlevèrent une partie, mais il put en sauver trois. Jean-Bart s'aperçut plus tard qu'elles avaient été pillées. De Montault, ayant mis pied à terre un des premiers à Dunkerque, déclara à Patoulet « qu'on ne pouvait mieux piller que M. Bart ».

Quelques temps après, alors que Gaspard Bart, fortement compromis dans cette affaire, en sortait indemne, le chevalier de Montault était interdit, et, trois ans plus tard, rayé, pour indélicatesse, des cadres de la marine.

Sortie de Dunkerque, malgré l'ennemi qui la guettait, cette escadre fit une rude, mais fructueuse campagne. Au retour, pendant le mois de novembre, elle fut assaillie par une furieuse tempête qui cassa le grand mât de l'*Aurore*, et emplit d'eau la cale du *Le Comte*. Malgré le temps, malgré les vaisseaux ennemis aux aguets, le 2 décembre 1691, toute l'escadre était réunie dans le port de Dunkerque.

III

A la fin du XVIIe siècle, la France fut menacée de la famine. L'année 1693, en particulier, fut désastreuse. Dans le nord, surtout, la disette de blé était grande. Sans doute, la Pologne et la Russie étaient des réservoirs, presque inépuisables, mais Anglais et Hollandais, continuellement en guerre avec la France, guettaient les navires chargés de grains et coupaient les convois. La situation devenait inquiétante. Il fallait aviser.

Le roi fit appel à Jean-Bart dont la réputation de bravoure et d'habileté était bien établie. Louis XIV lui confia une escadre, plus forte que les précédentes, et le chargea d'aller prendre un convoi de blé à Christiansand et de le conduire à Dunkerque. Le grand corsaire part, le 20 novembre 1693, avec *Le Comte*, le *Tigre*, la corvette *La Galante* et gagne Kléber.

Là, il attend les vaisseaux qui viennent de Brest et de Rochefort. Ce sont *Le Mignon*, *Le Maure*, *Le Fortuné*, *L'Adroit*, *Le Jersey*, *L'Aurore* et *La Légère*, montés et commandés par des marins des côtes de l'Atlantique. Parmi eux, plusieurs gascons braves et habiles, amoureux des aventures, de Barailh, de Pontac, de Montalembert, etc... A la fin de janvier 1694, l'escadre amenait à Dunkerque, en dépit des ennemis, un important convoi de blé.

Sur un des vaisseaux venus de Rochefort, *Le Mignon*, servait, en qualité d'enseigne, un Agenais qui devait se faire un nom dans la marine, de Barailh.

Jean de Barailh, plus tard marquis et vice-amiral, appartenait à une famille de petite noblesse. Son frère aîné, connu sous le nom de Jolibois, compagnon du fameux Lauzun, fut le secrétaire et le confident de la Grande Mademoiselle. Lui, petit cadet sans fortune, amoureux d'espace et de vastes horizons, d'aventures, de gloire et de gains, entra au service du roi comme garde marine, en 1689.

Il ne tarda pas à se distinguer. En 1692, il prend part, avec

le grade d'enseigne, à la bataille malheureuse de la Hague (29 mai 1692).

L'année suivante, il assiste, dit-il lui-même, « à la déroute de la flotte de Smyrne et à la prise de plusieurs vaisseaux de guerre et de navires marchands qu'on brûle à la côte; j'eus le bonheur de brûler, avec la chaloupe du vaisseau *Le Mignon*, sur lequel j'étais armé, une frégate anglaise qui s'était réfugiée sous les murailles de Cadix, malgré le feu du canon que la ville et la frégate firent sur moi. M. le maréchal de Tourville et toute l'armée furent témoins de cette action, et j'en fus très louangé. Je passai, cette même année, sur le même vaisseau, au département de Dunkerque, et j'allai au port de Flèque, en Norwège, joindre l'escadre de M. Jean-Bart, avec lequel j'ai servi jusqu'à la paix, et me suis trouvé à tous les combats qu'il a rendus, et, notamment, à la prise de la flotte de blé, où je fus blessé. »

Il s'agit du combat du Texel (29 juin 1694). De Barailh avait quitté *Le Mignon* et servait comme enseigne sur le *Jersey*, commandé par un compatriote, de Pontac. Il se battit vaillamment et reçut une blessure.

En septembre, de cette même année, les Anglais bloquent Dunkerque. Ils veulent brûler les têtes des jetées et boucher l'entrée du port. Ils ont réuni un grand nombre de galiotes à bombes et de machines infernales. Mais la défense est vigoureuse. Jean-Bart, à la tête de six barques longues et de onze chaloupes, doit détourner les machines lancées contre les jetées.

De Barailh commande une des onze chaloupes. Il a raconté la part prise par lui à la défense et son récit corrobore et complète celui du maréchal de Villeroy, publié par M. Malo.

« En 1694., je commandai une chaloupe au bombardement de Dunkerque, avec laquelle j'abordai la troisième machine, toute en feu, que les ennemis envoyèrent sur le fort des jetées et ne la quittai qu'après l'avoir fait échouer. Les deux premières avaient sauté par le feu du canon du fort de l'Espérance, le plus avancé de la rade (commandé par de Pontac). Je fus aussi le seul, le lendemain, qui donnai chasse aux

chaloupes, que les ennemis avaient employées pour secourir un des vaisseaux qui avaient soutenu les galiotes pendant le bombardement, et qui s'était échoué sur le banc qui forme la rade. Le comte d'Esslingue fut le brûler en leur présence. Quant à moi, je fus assez heureux pour prendre une chaloupe, entre le vaisseau échoué et sept autres frégates, dont le feu fut si vif, que je reçus treize coups de canon ou de mitraille dans le pavillon de la mienne. »

Le 13 octobre suivant, de Barailh part avec toute l'escadre de Jean-Bart. Après une campagne très dure, l'escadre rentrait au port, ramenant seize vaisseaux chargés de blé. Les équipages étaient décimés par la maladie.

De Barailh prend part à la défense de Dunkerque, en 1695. L'année suivante, il fait croisière en qualité d'enseigne en second, sur le vaisseau *Le Comte*, commandé par Salaberry de Benneville.

Au mois d'août 1697, Jean-Bart reçoit l'ordre de prendre à son bord François-Louis de Bourbon, prince de Conti, qui doit aller en Pologne pour y chercher un royaume. Le 6 septembre, le prince embarque, et l'escadre, composée de cinq frégates, met à la voile. Elle est suivie de trois corvettes la *Volage*, la *Nymphe*, la *Flèche*, cette dernière commandée par de Barailh.

Jean-Bart, malgré l'étroite surveillance dont il est l'objet, sort de Dunkerque, et, défiant toute poursuite, arrive à Copenhague Il renvoie alors les corvettes pour porter des nouvelles. La *Flèche* joue de malheur. Elle dut soutenir un combat très vif, contre une pinasse hollandaise de 30 canons, et perdit 15 hommes. Un peu plus tard, un coup de temps la jette sur le Dogger Banck, où elle s'ouvre par l'avant. Elle se réfugie dans la Meuse, « mais elle tombe sous les grappins d'une frégate anglaise de 10 canons, qui la prend, garde le capitaine de Barailh et renvoie l'équipage à Rotterdam. De Barailh eut heureusement le temps de jeter à la mer le paquet de lettres dont il était porteur ». (Malo).

En 1700, on le retrouve à Rochefort, capitaine de l'*Eveillé*. Sa carrière se continue longue et brillante. Il est successive-

ment chef d'escadre, lieutenant-général des armées navales, vice-amiral de France dans les mers du Levant et Grand-Croix de Saint-Louis, en tout, 69 ans de service.

Il prit part à plus de 20 combats. Sa valeur et son habileté de marin prouvèrent que ce Gascon intrépide avait su tirer profit des leçons et des exemples de Jean-Bart, sous lequel il avait servi pendant sa jeunesse. Il était fier d'avoir été sous les ordres du grand Corsaire flamand, et il conserva d'excellentes relations avec sa famille. La lettre suivante, écrite par François Bart, le fils du célèbre capitaine, le prouve bien :

« Port-au-Prince, le 25 décembre 1760.

« Madame Bart, mon très honoré et respectable général, ne m'a point laissé ignorer toutes les bontés et attentions dont vous l'avez comblée, depuis son arrivée à Paris. C'est une grande consolation pour elle, dans l'état de maladie, dont elle est depuis si longtemps affligée, devoir que vous ayés bien voulu partager ses peines. Elle me l'apprend avec des transports de reconnaissance qui ne scauraient être comparés qu'à ceux que je ressens moi-même. Ce sont des sentiments qui ne sortiront de mon cœur que lorsqu'il cessera de se mouvoir. Elle m'a appris aussi le bon état de votre santé. Dieu veuille la conserver au gré de mes vœux.

« Je ne vous apprendrais aucune nouvelle; nous ne respirons qu'après celle de la paix, pas moins essentielle pour les colonies que pour le royaume même. J'ai eu une administration bien ingrate pour mes intérêts, et difficile par les circonstances de la guerre. J'ai toujours servi avec zèle, et rien ne me le fera rallentir. Je ne suis point connu de M. Berryer; j'avais confiance de ses prédécesseurs, et j'ignore à quel point j'ai la sienne. Quand vous le verrés, si vous vouliés le prévenir en ma faveur, vous me flatteriez beaucoup, ainsi qu'en lui touchant un mot du cordon rouge honoraire qui m'avait été promis après une année d'administration. Cette décoration à laquelle la place que j'occupe me donne droit de prétendre comblerait mes vœux et ma reconnaissance, si vous daigniez y contribuer par vos puissants suffrages.

« J'ai l'honneur d'être avec un attachement aussi respectueux que sincère et inviolable, mon très honoré général, votre très humble et très obéissant serviteur.

« (Signé) : Bart. »

De Barailh, n'ayant pas obtenu le titre de maréchal de France qu'il espérait, se retira à 89 ans dans une de ses propriétés à Monclar-d'Agenais, où il mourut, plus que centenaire, en 1773 ou 1774.

« Marin de courage et d'énergie, homme d'exécution et de tête, ce n'était pas lui, dans sa jeunesse, qui courait au-devant des honneurs, c'étaient les récompenses qui venaient le chercher. Quoiqu'il en soit, M. de Barailh ne cessera jamais d'être compté au nombre des plus glorieuses illustrations maritimes de tous les pays (1). »

IV

Parmi les vaisseaux qui rejoignirent l'escadre de Jean-Bart, en Norwège, en 1694, l'un d'eux, le *Jersey*, était commandé par de Pontac. Ce capitaine appartenait à une famille originaire du Béarn et établie dès le XVI[e] siècle en Bordelais. Famille de robe et d'épée à la fois, plusieurs de ses membres furent de fins lettrés et de vaillants capitaines.

Le commandant du *Jersey* était seigneur de Beautiran, près de Bordeaux. Il avait déjà franchi les premiers échelons de la carrière, lorsqu'il assista à la bataille de la Hague, en 1692. Il réussit à sauver du désastre le navire qu'il commandait et à le ramener au port.

Deux ans après, il passe sous les ordres de Jean-Bart. L'état-major de son navire se composait de de Villemarceau, lieutenant, Théroulde de Bellefosse, enseigne; du chevalier de Gabaret, enseigne en second; de Barailh, enseigne; de Dufretoy, enseigne ; Dailly de Saint-Vidal, enseigne, ayant soin du détachement de Damesnil-Roland. A la tête de ces braves, Pontac prit une part active au combat du Texel.

Le combat du Texel est peut-être le plus bel exploit de Jean-Bart, celui où son coup d'œil, sa décision prompte, éner-

(1) Voir, page 398 du tome XLII[e] de cette Revue (nov.-déc. 1915), le portrait qui en a été donné.

gique, son habileté se manifestent le mieux. Le 29 juin 1694, la flotte ennemie est en vue. Jean-Bart est le plus faible, mais cela ne l'arrête pas. Il réunit ses capitaines, leur déclare qu'il faut vaincre ou y rester. Personne n'hésite.

Le combat s'engage. Le *Jersey*, de 50 canons, a pour adversaire *la Ville-de-Flessingue*, de 54 canons. Après une vive canonnade, de Pontac commande l'abordage. L'ennemi a prévu le coup et l'évite. Mais la victoire est acquise. Le *Jersey*, le *Comte*, l'*Adroit*, le *Portefaix* se lancent à la poursuite des vaincus. Jean-Bart arrête la chasse. Le 3 juillet, l'escadre victorieuse faisait une entrée triomphale à Dunkerque.

De Pontac se distingua, lors du bombardement de Dunkerque, en 1695. L'entrée du port se composait de deux jetées, en bois, défendues à leur extrémité par deux forts, bien armés; à l'est le fort Vert, à l'ouest le fort de Bonne-Espérance. Détruire ces défenses, brûler les jetées et rendre impraticable l'accès du port, tel était le projet des Anglais.

L'artillerie du château de Bonne-Espérance était sous les ordres de de Pontac. Elle fit bonne besogne, le 29 septembre, en coulant les machines incendiaires lancées contre les jetées. Cependant, l'une d'elles, écrit le maréchal de Villeroy, était « à moins de la portée du mousquet du château de Bonne-Espérance ». Pendant toute la journée de Pontac surveilla l'ennemi et lorsqu'il le vit en retraite, il avertit le Maréchal : « Il est plus de huit heures, écrit ce dernier et j'apprends dans ce moment par M. de Pontac, qui commande au fort de Bonne-Espérance, qu'il a veu les ennemis jusqu'à l'entrée de la nuit, qui alloient rejoindre leurs gros vaisseaux. »

Au mois d'octobre, de Pontac reprend le commandement du *Jersey*, et fait de nouveau campagne avec Jean-Bart.

Après cette date, nous perdons les traces de notre marin. Nous savons seulement qu'il devint par la suite lieutenant-général de la marine et amirauté de Bordeaux.

Un enseigne du *Jersey* portait le nom de Gabaret. Les Gabaret ou Gavaret étaient originaires du Lauraguais. Une branche, dite de Rochefort, s'établit en l'île de Ré ; c'est d'elle que sortit le chef d'escadre de ce nom et qui vivait à cette

époque. C'était un proche parent et peut-être le père de notre enseigne.

Celui-ci était un rude soldat. Au combat du Texel, blessé à l'abordage d'un ennemi, « sûr qu'il n'y aura pas de quartier pour lui, il se précipita à la mer malgré sa blessure : il se sauva à la nage. »

A ce même combat assistait un Montalembert, enseigne en second à bord de l'*Adroit*. Sortie du Poitou, cette famille essaima dans tout le sud-ouest. Une branche s'établit en Agenais et donna à la marine M. de la Sérène, tué au combat de la Hague. L'enseigne de l'*Adroit* était peut-être de la branche des Cars. Jean de Montalembert avait alors de 18 à 19 ans. Il fut tué à la prise de l'Isle de Vienne.

Le dernier Gascon que nous voulons signaler, était lieutenant en second et capitaine de compagnie à bord de l'*Alcyon*, en 1696, de Polastron. Cette famille, bien gasconne, du diocèse de Lombez, fut féconde en vaillants capitaines sortis des diverses branches de Puyminet, de la Hillière, etc... Notre marin était probablement un Puyminet. En 1647, déjà, un Jacques de Polastron de Puyminet servait dans la marine lorsqu'il se maria au Brouage. Le lieutenant de l'*Alcyon* pourrait bien être un de ses descendants.

En terminant cette présentation, il faut faire une remarque. Ces cadets de Gascogne, ardents à la bataille, avides d'aventures et de gloire, fiers et vaniteux pendant leur vie comme on l'est toujours plus ou moins en Gascogne, se cachent obstinément après leur mort. Il est difficile de les connaître, de les suivre, ils semblent défier toutes les curiosités. Quelle en est la cause ? Leur qualité de cadets.

La plupart des marins de l'ancien régime étaient, en effet, des cadets. Le goût des aventures, l'ambition, le désir de se faire une situation les poussaient vers la marine. Mais la carrière était dure. Beaucoup sont morts dans les combats, d'autres ont fini leurs jours dans l'ombre de quelque gentilhommière et leur souvenir a disparu. L'aîné a perpétué la race, eux sont oubliés, dédaignés des généalogistes. Ils méritaient mieux.

Quoiqu'il en soit, nos marins de Gascogne, avec les qualités de leur race, audace, bravoure, habileté, firent bonne figure dans les escadres de Jean-Bart. Ils ont contribué à la renommée du grand Corsaire Dunkerquois, et les rayons de sa gloire leur font une auréole.

APPENDICE

D'autres Gascons que ceux dont j'ai parlé dans les notes précédentes sont venus à Dunkerque et aux environs et s'y sont distingués. La Flandre a été souvent le champ de bataille où les armées françaises se sont couvertes de gloire.

A l'époque où le maréchal d'Estrade gouvernait Dunkerque, le fameux d'Artagnan, immortalisé par A. Dumas, se battit dans la contrée. Son dernier historien, M. Samaran, nous apprend, en effet, qu'en 1644 le régiment des Gardes Françaises, dont il faisait partie, fit la campagne de Flandre.. Il se distingua aux forts de la Bajette (entre Gravelines et Saint-Omer), de la Cappelle, de Saint-Folquin, et d'Artagnan serait même entré, le premier, dans le fort de Saint-Philippe, abandonné par les Espagnols. En 1645, il aurait reçu trois coups de feu dans ses habits et un dans son chapeau. Il se serait trouvé à la prise de Cassel, de Mardick, de Luick, de Menin, de Béthune et de Saint-Venant.

D'après Sandras des Courtils, il aurait réussi à s'introduire dans Ardres, vêtu en vendeur de tabac et contrefaisant l'ivresse.

En mars 1658, dans les rangs des mousquetaires, il prend part au siège de Dunkerque.

A ce même siège, un autre Gascon assista et mérita les éloges de Turenne. Ce fut Lauzun, le fameux Lauzun, célèbre par ses aventures et qui fut sur le point de devenir le cousin du roi Louis XIV par son mariage avec la Grande Mademoiselle.

Mais la liste serait longue des Gascons venus en Flandre pour s'y battre. Partout où il y avait des coups à donner et à recevoir, des ennemis à combattre, des lauriers à cueillir, les Gascons accouraient en foule.

J.-R. Marboutin.

LES EXPÉRIENCES SUR L'ÉLECTRICITÉ

à Clairac au XVIIIme Siècle

Ce n'est pas seulement à Paris et dans les grands centres urbains que se manifesta au XVIIIe siècle cet esprit d'observation qui devait « révolutionner » la France et le monde. Le goût des connaissances scientifiques se fit sentir dans les provinces bien avant la publication de l'Encyclopédie. Un grand nombre d'esprits éclairés furent attirés par l'étude des phénomènes naturels. Les expériences de Franklin, connues, de l'Europe vers le milieu du siècle, furent très rapidement répétées. La découverte de l'électricité intéressa passionnément les contemporains. Beaucoup d'Agenais ne restèrent pas en arrière. Les expériences du « savant » néracais de Romas sont bien connues. Son cerf-volant eût une grande renommée. Il « vola » ailleurs qu'à Nérac et bientôt les gens instruits de notre pays apprirent que l'atmosphère renfermait dans son état normal le fluide « sans pareil ».

C'est un pur hasard qui, en l'été de 1753, permit de vérifier l'exactitude de ce fait. Comme nous le savons, de Romas avait imaginé de lancer son cerf-volant en temps d'orage. Or, un jour, une dame, qui se trouvait en visite à la campagne, chez les trois frères Dutilh, manifesta le désir de voir l'appareil. Le chevalier eut la complaisance de le sortir par « un temps très serein ». Quand elle eut vu assez longtemps, on retira le cerf-volant et on s'aperçut, « en tirant la corde, qu'il était fortement électrisé ». Ainsi s'exprime dans une de ses notes le chevalier de Vivens, de Clairac.

C'est lui aussi qui nous raconte les expériences faites par quatre personnes à la Molère près de Clairac. Ces quatre personnes étaient M. de Romas, M. de Secondat (un

parent sans doute de M. de Montesquieu), M. Castels et le chevalier de Vivens lui-même. C'est le mardi 11 septembre 1753, à 4 heures du soir, qu'eut lieu la première expérience. Le cerf-volant fut lancé par un temps « parfaitement clair et serein », dans la pièce de terre « derrière le verger de Roques ». Les expérimentateurs tirèrent des étincelles assez fortes de la corde qui le retenait : « Nous avons vu le feu, entendu le pétillement et senti la piqûre. J'ai senti une petite commotion jusqu'au coude. » Il n'est pas fait d'autres réflexions par notre chroniqueur. La deuxième expérience fut plus concluante encore et elle paraît avoir été la plus importante. Elle fut faite le vendredi 14 septembre 1753, à 9 h. 3/4 du soir, par un temps très clair, très serein et un léger vent du nord. Le cerf-volant fut lancé et les étincelles jaillies de la corde furent « plus belles, plus vives, plus fortes, plus suivies qu'après la première expérience ». Plusieurs personnes assistèrent à l'expérience. Ecoutons plutôt le récit qui nous est fait : « Dix ou douze personnes se tenant par la main ont reçu la secousse en même temps. On a répété plusieurs fois la commotion, elle a toujours été bien forte; on la sentait aux deux coudes, de façon que les deux bras étaient secoués ; on se tenait par la main, en cercle, la première personne tirait l'étincelle en approchant le doigt du tuyau de fer blanc qui est au bout de la corde, la dernière touchait celui qui tenait le cordon de soye, où est attaché la ficelle qui tient le cerf-volant. » Les observations durèrent pendant trois quarts d'heure.

On recommença le dimanche 16 du même mois, à 10 heures du soir. Le vent n'était point fort dès le début, mais il grandit dans la nuit et permit à la « machine » de se soutenir fort haut et aussi longtemps que le voulurent les assistants. Il y avait un orage dans le lointain, dans la direction du sud et du sud-est. L'électricité fut très faible ce soir-là. M. de Romas l'attribua à la présence de l'orage, ce qui, ajoute de Vivens, est singulier : « J'aurais jugé au contraire que la présence de l'orage devait augmenter celle de l'air. »

Trois jours après, dans la matinée cette fois-ci, le mer-

credi 19, le cerf-volant fut lancé et fort haut. Le vent soufflait du sud-est; c'était le vent d'autan, vent humide; « on l'ap« pelle à Montpellier le Marin, parce qu'il vient de la Médi« terranée ; il est si humide dans ce pays-là qu'il y a bientôt « de la boue dans les rues, quoiqu'il ne pleuve pas. » Il était « 10 h. ½ du matin et le temps était clair ; « nous sentîmes « d'abord de petites piqûres en approchant le bout du nez : « enfin, vers midi, il est venu au doigt deux étincelles dont « nous avons entendu le craquement et la dernière est partie « d'assez loin ; il est venu ensuite d'assez bonnes étincelles. « M. de Romas m'a dit en avoir vu le feu. Je n'y étais point ; « le cerf-volant est tombé tout aussitôt. » Après dîner on continua l'expérience ; il y eut quelques étincelles peu sensibles et le cerf-volant tomba tout de suite.

Le jeudi 20 septembre, à 10 h. ½ du soir, le cerf-volant fut lancé pour la cinquième fois dans un ciel aux étoiles très brillantes, par vent E.-S.-E. très fort et très frais, mais il ne vint pas ce soir-là « le moindre signe d'électricité ».

Le lendemain, à 10 heures du soir, le vent ayant tourné au N. ou au N.-N.-O., la ficelle de l'appareil ayant été mouillée, l'électricité vint fort bien ; « les étincelles étaient brillantes, mais sans commotion, et ce que je n'avais jamais observé, au lieu du pétillement ordinaire, il ne se faisait qu'une espèce de sifflement très singulier. » Puis le vent cessa ; il sauta brusquement au S.-S.-O. Le cerf-volant faillit sombrer sur des arbres. Enfin le samedi 22, par un vent N.-O. assez fort, la « machine » fut encore lancée, mais le vent variait continuellement en direction et en force. Aussi l'électricité fut peu de chose. Il est probable qu'au lendemain de ce jour, les hôtes de M. de Vivens quittèrent Clairac. Pendant trois mois il n'est plus question dans les notes journalières du cerf-volant électrique. Et pourtant ce dernier ne fut pas abandonné, car, à la date du 31 décembre, par un froid de trois degrés audessous de zéro et pendant une heure, le cerf-volant, « lancé « dans le pré, fut conduit par sa corde sur la terrasse de « Barry et attaché à la porte de fer avec un cordon de soye ; « un tuyau en zig zag de fer blanc fut mis au bas de la

« corde ». Le temps était couvert et il y eut une belle élec-« tricité », mais les secousses ne furent pas fortes ; elles n'ont point été « au delà de six personnes et la septième ne la sentait qu'à un bras. Il était 5 heures du soir. A 6 heures, tout était terminé; le cerf-volant vint tomber « dans nos mains, « sur la balustrade » ; il était tout humide. Une heure après, il neigeait.

D'autres notes, écrites en 1754, nous prouvent que les « essais » ne furent pas interrompus. Ainsi, le 19 janvier, le cerf-volant monta très haut par dessus les nuages et fut « éclairé par le soleil », mais l'électricité qu'il donna fut « peu forte ». Le 29 janvier, dans l'après-midi, le thermomètre étant à 1°, il vint de très belles étincelles et la secousse se communiquait à trois personnes. Ce jour-là, de Vivens fit la remarque suivante : « Il y a des gens, écrit-il, qui sont apparemment plus « électriques ou moins propres à transporter l'électricité, car « lorsqu'un jeune homme tirait l'étincelle, celui qui lui don-« nait la main sentait à peine la commotion et le troisième « point du tout, mais si je tirais l'étincelle nous étions sûrs « que la commotion se faisait sentir à trois personnes. » En outre, ce soir-là, une clef qui débordait hors d'une carafe de verre, « étant présentée, ne tirait pas d'étincelles ».

Le lendemain 30 janvier, les étincelles furent d'abord faibles, puis « fort bonnes » ; la secousse se faisait sentir jusqu'à quatre personnes.

Enfin, le lundi 4 février, par vent O.-N.-O., malgré quelques flocons de neige menue, le cerf-volant fut encore lancé ; il n'y eut presque point d'électricité. Comme il neigeait plus fort, on le retira et la corde, en s'enroulant, toucha un bouton de cuivre de l'uniforme de M. de Vivens fils. Ce dernier sentit une secousse très rude au bras ; il « sortit une étincelle qui fit un craquement assez fort », mais il n'eut pas d'autre incommodité.

Nous n'avons pas d'autres détails sur le cerf-volant de Clairac ; grâce à lui il avait été permis d'établir plusieurs observations intéressantes. En effet, les expérimentateurs avaient pu conclure que : 1° l'atmosphère à l'état « serein » renferme

de l'électricité; 2° le fluide paraît plus fort la nuit ou le soir que le jour ; 3° il est inexistant ou à peu près par vent du sud : par contre on le perçoit plus facilement par vent du nord et du nord-ouest; 4° quand un orage éloigné est dans l'air, l'électricité tirée du cerf-volant dans les régions calmes est très faible.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement avec le cerf-volant que M. de Romas et M. de Vivens firent des « expériences sur l'électricité ». En 1752, un an auparavant, le 19 août, fut dressée à Clairac une machine, « on ne peut mieux imaginée », qui permit de répéter les expériences faites par M. d'Alibert et Delor, et que de Romas avait déjà « répétées » à Nérac.

Citons entièrement la description de la machine :

« C'est un levier suspendu au toict dans le grenier par un « cordon de soye. Un bout du levier sort par une fenêtre et « déborde le toict d'un pied ou d'un pied et demi ; à ce point « est suspendue au moyen de deux anneaux de corde une « verge fort légère construite avec des roseaux liez ensem- « ble avec des ficelles de distance en distance, laquelle finit « en pointe et passe d'environ 10 pieds par dessus le haut du « toict. Un fil d'archal assez mince règne tout le long de la « verge et du levier et, étant prolongé dans le grenier, est « conduit où l'on veut par le moyen des cordons de soye. Tout « à fait au haut de la verge, il y a cinq pointes fort aigües : « celle du milieu, qui dépasse les autres d'un pied et à la- « quelle est attachée une petite girouette, est de fer ; les qua- « tres autres, d'environ six et sept pouces, sont de fil de lai- « ton. Au bout de la verge est un contrepoids qui la tient « assez à plomb. »

Et voici maintenant les effets : « A 2 heures après-midi je « m'aperçus d'une petite étincelle en présentant le doigt au « fil d'archal ; ces étincelles devinrent plus vives dès qu'il « commença à pleuvoir un peu. Enfin, la pluie redoublant et « le vent s'étant levé extrêmement fort (S.-O.), les étincelles « furent très vives et pétillèrent avec éclat; pour lors nous « entendîmes le tonnerre. A un grand coup de tonnerre, qui

« fut le seul de cette espèce, l'étincelle partit avec l'éclair du « nuage, qui fut très vif. L'étincelle fut aussi la plus vive et « le bruit de tonnerre le plus fort.

« Nous remarquâmes constamment que l'étincelle partait « toujours avant qu'on n'entendit le bruit du tonnerre, con- « tre l'expérience de Berlin dont il fait mention dans la der- « nière Gazette..... l'électricité cessa entièrement après l'o- « rage. Elle reprit avec le second qui fut moins fort en toutes « ses circonstances, mais qui dura tout le jour..... Le fil « d'archal donna de petites étincelles longtemps après ; mais, « à l'entrée de la nuit, l'électricité cessa dans le fil d'archal « quoiqu'il y eût encore des éclairs au S.-E., à 10 h. ½ du « soir. »

Au même moment, à Nérac, Mme de Romas écrivit à son mari que « l'électricité avait été si forte à Nérac que les peti- « tes clochettes suspendues à l'appareil, qui avertissaient de « la présence de la matière électrique, en sonnant comme « d'elles-mêmes, étaient en feu, que les étincelles étaient pro- « digieuses, qu'elles faisaient sentir la commotion aux deux « bras et partaient à un pouce et demi de distance ».

Le lendemain, dimanche 20 août, les tentatives faites pour tirer des étincelles échouèrent d'abord. La girouette indiquait que le vent était ouest et qu'il chassait toujours les nuages vers l'E. et le S.-E. où grondait le tonnerre. Mais bientôt le vent tourna au S., « l'orage vint et les étincelles ont paru », mais il sauta de nouveau à l'ouest et les étincelles cessèrent.

Rien de nouveau n'est ensuite signalé jusqu'au 4 septembre, jour d'orage sans pluie, pendant lequel il ne vint aucun « signe d'électricité à la machine ». Le 7, à la suite d'un petit orage, beaucoup d'étincelles furent tirées du fil d'archal, mais elles étaient peu vives. Le 30, par contre, bien qu'il n'y eut pas de tonnerre, le fil d'archal fut si fortement électrisé pendant la nuit qu'il « était tout en feu, même sans le toucher et qu'on y a vu des éclairs très vifs ». Le 1er octobre il eut aussi « beaucoup de feu à la barre ». Le 7 novembre l'électricité vint sans tonnerre ni éclairs. « C'est, ajoute de Vivens, la pre-

« mière pluie de cette nuit qui a électrisé la barre », car la pluie — il l'avait observé déjà — est bonne conductrice du fluide.

Ainsi finirent les expériences sur la « machine » établie à Barry, près Clairac, d'après les indications de de Romas. Il semble découler de tout ceci que le principe du paratonnerre était trouvé: il ne s'agissait plus que d'en réaliser l'application: mais ce ne furent ni de Romas, ni de Vivens, ni de Secondat, ni les expérimentateurs cités plus haut qui y parvinrent. C'étaient des esprits curieux sans doute, mais, comme on l'a dit, c'étaient surtout des « amateurs » dans le meilleur sens de ce mot. Ce fut un étranger d'outre-mer, ce fut Francklin qui, huit ans plus tard, en 1760, « établit » le paratonnerre.

Et pourtant l'esprit de nos compatriotes ne se bornait pas seulement à observer les phénomènes. Déjà deux ans auparavant ils avaient cherché à utiliser leurs expériences montrant ainsi que, s'ils avaient le goût de la science, ils avaient également le souci de la rendre pratique. En 1750, de Vivens avait tenté de se servir du fluide électrique pour la guérison de certaines maladies et, en particulier, pour la paralysie. Sans doute, il nous a été difficile d'établir d'une façon précise les appareils mis à contribution par notre gentilhomme cultivateur. Comme il connaissait la bouteille de Leyde et qu'il nous parle fréquemment de bouteilles et de cantines qui, d'ailleurs, se cassent avec une facilité désespérante, il est à peu près certain qu'il eut entre ses mains un appareil semblable.

Quoiqu'il en soit, c'est par l'étincelle électrique qu'il tenta de soulager, sinon de guérir, un garçon tailleur de trente-huit ans, nommé Valence, habitant Clairac ou les environs, paralysé depuis un an. Il s'était, dans le temps, cassé un bras et ce dernier, atrophié, était « fort petit ». Le samedi 10 octobre, à 3 heures et demie du soir, fut le premier jour de ce que nous pourrions appeler la cure. « J'ai commencé, dit-il, ce « jour-là, à électriser un paralytique: l'électricité a été très « forte pendant demi-heure, mais elle a cessé tout à coup en- « tièrement. Le malade s'est trouvé soulagé, à ce qu'il a dit. « Je n'ai point voulu lui donner la secousse. »

Le lendemain 11, le dimanche, toujours à 3 heures après-midi, eut lieu la deuxième séance, mais l'électricité ne dura pas longtemps et notre chevalier « travailla sa machine ». « Ayant démonté, dit-il, mon globe pour en substituer un « autre à la place, je me suis aperçu que les fers de la mon- « ture étaient devenus excessivement chauds. Là-dessus j'ai « jugé qu'il suffisait peut-être de les laisser refroidir, ce que « j'ai fait. Il a fallu attendre un assez long temps après quoi « j'ai remonté le même globe. L'électricité est partie avec « beaucoup de force au premier frottement, mais elle a cessé « comme les autres fois. J'ai encore laissé refroidir le fer « sans démonter le globe. L'électricité a repris. Quant au pa- « ralytique, il avait été soulagé; il portait la main sur la tête, « ce qu'il n'aurait pu faire auparavant. »

La troisième séance eut lieu le lendemain; le malade fut électrisé deux fois à un quart d'heure d'intervalle, pendant vingt ou vingt-quatre minutes chaque fois. « Après l'opération, il a dit qu'il sentait sa main plus légère et il a serré la main d'un de ses camarades avec assez de force. »

La quatrième expérience fut faite en présence d'un chirurgien « garçon fort habile » qui n'est pas nommé et qui avait déjà soigné le paralytique. Ce dernier eut son bras électrisé. Cela ne l'empêcha pas de sentir à la cuisse et à la jambe du même côté la secousse « bien que, dit de Vivens, je n'eusse « électrisé ni l'une ni l'autre. »

Ce premier travail réussit. Valence se trouva bien vite soulagé; « il marchait très bien sans bâton, et avait grande es- « pérance ». Le cinquième essai eut lieu le jeudi 15 octobre. Il fut électrisé à la cuisse, à la jambe et « depuis l'épaule par- « dessus ses habits ». Il le fut encore les jours suivants et il « ressentit beaucoup de mieux à la suite de ses expériences; il sentait aussi le rasoir en se faisant raser ».

Après trois autres essais, de Vivens fit des constatations diverses : « Les veines du bras du malade, dit-il, ont beaucoup grossi; je les trouve égales à celles de l'autre bras; ce dernier a pris de la nourriture, il est plus charnu et plus vermeil. A la douzième passe, le malade, tailleur de son mé-

tier, comme nous l'avons vu, se servait de sa main droite pour découdre.

Voici d'ailleurs comment se faisait l'opération : « Au bout du fil transmetteur était fixée une clef qui était posée sur les muscles et les tendons et aussi à l'extrémité des doigts dont le petit était toujours crochu. » En outre, de Vivens entourait son malade de soins particuliers; il « chaussait » son bras avec de la flanelle, il le faisait mettre tout près du feu pour éviter le refroidissement et n'oubliait pas de lui faire manger « de la soupe ».

Le 29 octobre, il essaya aussi de guérir une « femme d'Unet » qui n'était paralytique que depuis deux ou trois mois. Cette dernière ne sentait pas du tout le fluide, mais avec cinq ou six secousses elle finit par tressaillir. Il est vrai que la guérison ne fut point opérée puisque dans la page suivante de Vivens écrit mélancoliquement : « La femme n'est pas revenue. »

Il n'en fut pas de même du garçon tailleur qui fut « très bien électrisé » le 31 octobre, très bien aussi le 1er novembre devant le feu et son bras fut chaussé et frotté avec une flanelle ». Le 4 novembre la cure semblait produire ses meilleurs effets. « Il m'a dit, note de Vivens, qu'il (Valence) se sentait « beaucoup de force, qu'ayant glissé en venant il s'était re- « tenu sur son pied droit et qu'il avait donné un bon coup « de bâton à un de ses camarades qui avait voulu éprouver « s'il pouvait le frapper. »

A cette date, les expériences duraient depuis vingt-cinq jours. Trois jours plus tard le malade se trouvait « de mieux en mieux ». Il appuyait sa main droite, joignait le pouce avec ses autres doigts et le bras avait grossi.

Entre temps, les voisins venaient assister aux expériences et le mardi 10 novembre de Vivens note qu'il a « donné la secousse à une troupe de vendangeuses ». Le mercredi 11, il électrise encore le malade et aussi « cinq ou six personnes ». Voici comment il opéra ce jour-là : Pour que le malade pût profiter du fluide « je l'ai électrisé avec le fil d'archal dont je « me sers pour donner la secousse (c'est le fil qui pend aux

« bouteilles suspendues); je l'ai reçu deux ou trois fois avec « lui, et trouvant qu'elle n'était qu'au point précisément qu'il « fallait, j'ai attaché un bout de cordon de soye au fil de fer, « j'ai passé ce cordon à une clef et avec cette clef, je faisais « venir le fil d'archal tout près de son bras et de sa main. « Cela m'a réussi à merveille. » Le 13 novembre, malgré toutes les précautions prises l'électricité manqua totalement. Le trente-deuxième essai fut fait le dimanche 15, à 2 heures et demie de l'après-midi et malgré le vent et une pluie assez épaisse le fluide fut bon. « Valence a sué sur son escabeau quoiqu'éloigné du feu et en se retirant il a marché environ cent pas, comme si sa jambe n'avait pas été malade ». Le 18 novembre « l'électricité, écrit l'opérateur, m'a impatienté. Ce n'est qu'après avoir fait beaucoup de feu, avoir frotté le globe avec l'esprit de thérébentine que les secousses ont été tellement fortes qu'après dix ou douze expériences Valence « ne put y tenir plus longtemps et il en garda jusqu'au lendemain des douleurs dans les bras et dans la jambe ».

Au trente-neuvième essai, le 23 novembre, on remarquait toujours des rougeurs aux endroits où le patient avait été électrisé. Les progrès de la guérison devenaient plus lents; il est vrai que le temps était froid et humide et l'électricité très faible.

Le jeudi 26 novembre, jour de la quarante-deuxième opération, le malade se trouvait à merveille; la main qui lui avait enflé était revenue à l'état normal; le lendemain de Vivens donna la secousse à la jambe et au pied « par dessus le sou« lier qui était d'un gros cuir tout neuf et par dessus la guê« tre ». Je me suis encore avisé, ajoute le chevalier, de lui faire chausser un patin dont on se sert pour glisser. Le patient fut fortement électrisé; il sentait « comme des fourmis à la jambe » et jamais il n'avait senti les secousses aussi fortes, mais aussi le lendemain il allait très bien et sa jambe « le servait presque comme avant son mal ».

Si la guérison ne paraissait point radicale, le mieux pourtant se maintenait, lorsque, le 29 novembre, l'appareil électrique fut détraqué. « Une vis ayant lâché, le globe s'est cassé

en mille pièces. » Ce jour-là, Valence sentait du mal à la tête et avait eu un peu de fièvre. De Vivens se défend dans ses notes que ce mal-là fût le résultat de ses expériences. « C'est un accident qui peut venir de ce qu'il a changé d'habit ou de « la saison; il y a eu et il y a encore beaucoup de fièvres. » D'ailleurs le malaise ne persista point. Le 1er décembre, la main droite du malade était en bon état. « Je lui ai dit de me « serrer la main avec sa droite, il l'a fait et il m'a serré bien « fort. » Pendant dix jours, du 29 novembre au 9 décembre, l'électricité « ne marcha pas, soit à cause des bouteilles cassées, soit à cause d'une grande et grosse bouteille nouvellement montée », ou surtout de l'humidité. Pendant ce temps, le paralytique marchait bien; ses doigts n'étaient point crochus; de temps en temps il avait un peu de fièvre mais il ressentait « autant de chaleur au bras droit et à tout le côté malade qu'à l'autre côté ».

En ce mois de décembre les conditions atmosphériques étaient épouvantables. La pluie était continuelle; l'humidité extraordinaire et la boue affreuse dans les chemins. Malgré ce dernier obstacle, Valence venait tous les jours à Barry. Il rangeait « la chaîne, raccommodait les chaînons et se ser- « vait de ses deux mains ». Le mauvais temps ne lui faisait pas interrompre sa cure. Ce n'est toutefois que le 21 décembre que la grande bouteille « réussit » et pendant deux heures la malade reçut de « vives et piquantes secousses ». Au quatrième essai, il supporta plus de 50 « secousses » bien que les étincelles eussent laissé sur sa jambe comme des traces de brûlures, et le 28 décembre, au cinquième essai, « il ne put y tenir longtemps ». Le lendemain 29 « la belle bouteille » fut cassée. « On m'a assuré, dit de Vivens, qu'elle s'est cassée d'elle-même. Si cela est ainsi, la gelée aurait pu produire cet effet en resserrant le mastic d'autant mieux que le verre était fort mince ».

En janvier 1751, le traitement du paralytique fut poursuivi. Le samedi 9, grâce à la monture d'une seconde bouteille, le chevalier de Vivens obtint « des étincelles, des éclairs et des secousses considérables ». D'ailleurs l'état du patient était

bon : « Il ramassait un écu de 6 francs, un écu de 3 francs et une pièce de 12 sols sur le plancher avec sa main malade; il faisait aussi son lit. » Le lendemain 10, il ne put recevoir que quelques secousses assez bonnes. Le 11 il ne vint à l'appareil et à deux reprises seulement que « quelques faibles étincelles ». Le 13, l'électricité était très peu de chose », les bois de l'appartement étaient extrêmement gonflés et la boue ne séchait pas. Enfin le 15 seulement, Valence « fut très bien « électrisé dans toutes les jointures des doigts, aux muscles « de la main, du poignet et d'une partie de l'avant-bras; il « sentit de fort bonnes secousses et il avait le bras fort chaud. « Les étincelles étaient brillantes, vives, d'un feu clair et pé- « tillaient bien ». L'opération, ce jour-là, dura pendant deux heures. Le lendemain 16, dès les premières secousses, il vint tout aussitôt sur le bras du malade « des taches noires ».

Le dimanche 17 il ne fut pas question de Valence mais d'expériences nouvelles. Laissons la parole à l' « opérateur ». « L'électricité est d'abord venue ce soir après souper quoi- « qu'il eût plu toute la journée; les étincelles étaient admira- « bles et la plus belle aigrette que j'ai encore vu avec cette « bouteille; cependant quand j'ai eu joint la canetille pour « communiquer l'entonnoir aux bouteilles, les secousses ont « été faibles. J'ai alors frotté mes mains avec du camphre et « ensuite un peu de craie par dessus le camphre, il est venu « de bonnes secousses... J'ai suspendu la chaîne aux bouteil- « les; nous étions trois qui avons reçu la secousse; l'éclair « nous a traversé tous les trois et la chaîne a paru toute en « feu... Notez que si je touchais avec le doigt il n'y avait « pas d'éclair; il faut toucher avec une clef; c'est encore une « expérience que j'ai souvent répétée. »

Valence vint le lundi 18; comme il pleuvait un peu, il crut qu'il n'y aurait pas d'électricité mais après souper les secousses furent fort bonnes et les expériences de la veille furent reprises. Le mardi 19 l'électricité vint d'abord forte, mais elle diminua bien vite « avant souper » et après souper elle fut très peu vive. Le mardi 19 elle fut bien forte, mais elle diminua vite probablement « à cause de la pluie ».

Le jeudi 21, la bouteille se cassa et blessa celui qui tournait la roue et cependant ce jour-là Valence fut assez bien électrisé pendant plus d'une heure, « tous les muscles de l'avant-bras furent suivis plusieurs fois ». Le lendemain, de Vivens monta « une autre grosse bouteille dont le verre était noir, fort peu transparent, grossier et épais, et peu uni ». Elle produisit d'abord, « cette belle cantine », des étincelles de près d'un pouce en tout sens qui « ressemblaient à des globes de feu », puis elle demeura longtemps sans « donner signe de vie ». Le dimanche 24, elle se cassa et ses morceaux avaient une forte odeur de camphre et même elle présentait « des tâches gommeuses ».

Jusqu'au 25 octobre de la même année il n'est plus question ni d'électricité, ni de Valence, mais le lendemain 26 les « essais » reprirent. Entre temps, le paralytique s'était assez bien porté. Il était allé à Barèges de son pied et revenu de même. Il s'y était baigné cinq ou six jours. Sa jambe gauche depuis s'était enflée et le bras droit avait « diminué ». Le petit doigt de sa main droite était redevenu « crochu ». Le mercredi 27, malgré de mauvaises conditions électriques, il fut électrisé par le bout du pied « au moyen d'un patin » un grand nombre de fois; il le fut aussi le lendemain et le surlendemain et son bras reprenait couleur, et le malade comptait guérir. Pour ranimer le fluide, la cantine avait été frottée avec de l'esprit de thérébentine et du tripoli. Le samedi 30 octobre, le patient ne put soutenir l'expérience que pendant demi-heure, « on entendait pétiller les étincelles d'une autre chambre ». Son petit doigt s'était redressé et il suait beaucoup. » Puis les expériences s'arrêtèrent. Le 3 novembre, de Vivens partit pour Aiguillon et Agen, d'où il ne revint que le 9. Le 12, Valence accourut, mais l'électricité ne « marcha » que pendant un quart d'heure, puis elle reprit avec les enfants du chevalier » et le patient dut « demander quartier ». D'ailleurs il se portait à merveille, « la chair était revenue au bras ainsi que la couleur ». En passant, citons la note d'après laquelle un seigneur anglais, milord Hyde, qui voyageait en Guyenne, fut informé de toutes ces épreuves, et, « mot pour mot », il

écrivit les expériences « comme je lui ai dit que c'était arrivé », ajoute notre savant.

Que devint, à partir de ce jour, le paralytique qui avait été « travaillé » pendant un an et plus ? Le « mieux constaté » fut-il de longue durée ? Valence continua-t-il à se bien porter ? La guérison fut-elle complète ? Nous l'ignorons. Il n'est plus question, dans les années qui suivent, ni de bouteilles électriques, ni de Valence. Les observations météorologiques continuent à être notées par la suite avec un soin méticuleux, mais il n'en est pas de même des phénomènes électriques enregistrés jusqu'alors. Pourquoi le chevalier de Vivens a-t-il abandonné ses observations, ou bien a-t-il cessé de les noter ? Il nous a été impossible de le déterminer; et c'est grand dommage, car le garçon tailleur Valence qui bravait avec tant de hardiesse la boue extraordinaire des chemins de Clairac en 1750, méritait bien que son sort ne restât point inconnu.

Granat.

LETTRES D'UN CADET D'AGENOIS

AU TEMPS DU TRAITÉ D'UTRECHT.

MAXIMILIEN DAURÉE DE GARIGNAN (1687-1732)

(Publiées et annotées par PH. LAUZUN)

(Suite et fin[1])

XXI

Au camp devant Saint-Sébastien, le 7e juillet 1719 (1).

MONSIEUR (mon Oncle),

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 25 de juin, par laquelle j'ai appris avec plaisir que vous et toute la famille étiez en parfaite santé ; mais il aurait été pour moi bien plus sensible s'il en avait été de même de la pauvre Mademoiselle Margouton ; je ne vous aurais pas mis en même de m'accuser d'être négligent à vous écrire, si une indisposition d'environ quinze jours causée par un cours de ventre, qui tendait à un flux de sang, ne m'eut mis sur la litière, hors d'état de rien entreprendre. Cette espèce de maladie est très commune dans ce pays-ci ; la plupart de nos Messieurs en ont été attaqués ; il n'en est guère qui en échappent. Ce sont les eaux de montagne qui sont très minées et qui minent extraordinairement. Il faut un temps pour s'y faire. M. le duc de Montmorency, colonel de Touraine, a le flux de sang depuis deux jours, dont il est très mal. Je me porte à présent, Dieu merci, par merveille. Le camarade Bruniquel, qui a eu la même maladie, et moy, allons très souvent nous refaire du mauvais temps chez Monsieur le prince de Conty et Monsieur le maréchal, qui ont chacun une table de 80 couverts, abondantes et très exquises. Hier, étant à dîner chez Monsieur le maréchal, il y arriva un déserteur des gardes wallones d'Espagne, venant de l'armée qui est du côté de Pampelune où estait le Roy

(1) Fontarabie venait d'être prise. Le maréchal de Berwick, commandant la petite armée d'Espagne, mit aussitôt le siège devant Saint-Sébastien.

et le cardinal Alberony, qui dit à Monsieur le maréchal que ledit cardinal avait été arrêté, le premier du courant par ordre du Roi, et qu'il était gardé à vue par deux compagnies des gardes wallones, avec défense, sous quel prétexte que ce soit, de le laisser parler espagnol ni italien à personne ; rien que français, afin que ses gardes, qui ne parlent pas les deux premières, entendissent ce qu'on lui dirait et, le tout, par une petite fenêtre de la maison où il était. Le déserteur est Français et s'est mis dans la maison de M. le comte de Belle-Isle, maître de camp de dragons ; il est même d'une de ses terres et dit, pour mieux confirmer la chose, qu'il a déserté étant en faction à une des portes de la maison, et que sitôt que le cardinal a été arrêté, le roy d'Espagne a donné le maniement de tenter ses affaires au prince Piot, général de son armée en Espagne. M. le maréchal ne sait qu'en croire. Ça mérite confirmation ; si c'est, tout changera de face (1).

Nous avons fait l'investiture de la place, le premier du courant, fort à notre aise. Nous sommes pourtant à demi-portée de leur canon. Mais nous sommes favorisés par de revers de coteaux qui nous mettent à couvert de leurs coups. Ils tirent beaucoup sur nous, mais sans effet.

Le lendemain de ma lettre de condoléance écrite à M. de Vergès (2), Monsieur de Lamarguerine, avec la compagnie de grenadiers et deux autres, je pense qu'elles étaient de saillant, fut commandé pour attaquer l'*Ermitage*, qui est un pain de sucre retranché dans la mer, où ils ont 200 hommes et quelques pièces de canon. Pour cet effet, il s'embarqua dans des chaloupes avec deux ou trois cens hommes, soldats anglais et trois vaisseaux anglais de 50 pièces de canon chacun, et au nombre de 14 chaloupes ; et prirent le large au passage pour foncer sur cet ermitage qui est sous le feu du château et de la place Saint-Sébastien. Mais ils trouvèrent l'endroit inaccessible ; et le grand feu que firent les Espagnols de leur place, les obligèrent de s'en retourner, comme ils étaient venus, au grand regret de M. de La Marguerine qui aurait fort souhaité se signaler dans cette affaire, quoiqu'il n'en

(1) Nous ignorons si c'est véritablement à cette date de juillet que commença, de cette façon, la disgrâce du tout puissant premier ministre de Philippe V. Toujours est-il que cinq mois après, le 5 décembre 1719, il était définitivement chassé du royaume. La paix fut aussitôt signée

(2) A l'occasion de la mort de sa fille, Margouton, la grande amie de Maximilien.

ait pas besoin. Nos trois vaisseaux firent deux ou trois décharges sur la ville ; autant en emporte le vent. Rien n'était plus curieux et plus charmant que de les voir maneuvrer pour éviter le feu de la place. Ces trois vaisseaux sont venus à moitié siège de Fontarabie conduire le comte Stanopquieux (?), appelé général, pour être témoin oculaire des manœuvres de la France contre l'Espagne. Il a dans notre armée rang de maréchal de camp, et montera la tranchée comme tel. Il est encore ici, au cas qu'il y eut quelque pourparlers de paix pour soutenir les intérêts de l'Angleterre.

Enfin, l'Ermitage n'est pas à nous encore. On parle de l'attaquer journellement à la marée basse par nos grenadiers, l'épée à la main. Il faudra pour cet effet passer dans l'eau jusques aux aisselles, les forcer dans leurs retranchemens qu'ils ont à l'abordage et tout à fait au bout, où ils ont au moins deux pièces de canon qui tirent journellement; lesquelles ils ne manqueront pas de charger à cartouche. Et si ça se fait de même, on les passera tous au fil de l'épée.

C'est un poste qui nous est absolument nécessaire pour y poster une batterie à ricochet, ou bien une batterie aux bombes, et qui d'ailleurs enfilent toutes nos tranchées de devant la vieille place, très bonne, dont nos généraux faisaient très peu de cas. Mais ils voient aujourd'hui le contraire, et peu s'en faut que la ville ne vaille le château qui est très fort.

Voici comme est la ville : elle est située dans la mer ; il n'y a qu'une langue de terre par où on la puisse attaquer. Encore est-ce du sable le plus fin. Elle est large tout au plus comme est longue votre plateforme. Il n'y a point d'autre endroit pour ouvrir la tranchée. Elle est imprenable partout ailleurs. Dieu veuille que nous ne trouvions point d'eau ; car si nous en trouvons, nous serons malheureux dans la tranchée. Nos ingénieurs l'appréhendent fort et nos généraux aussi.

Sans parler du château, voici les forces de la ville. Elle nous oppose d'abord un bon chemin couvert avec deux belles places d'armes, une bonne demi-lieue de terre pourtant, laquelle couvre le flanc d'un magnifique ouvrage à corne, avec deux bons bastions que l'on prenait d'abord pour de contre escarpes ; mais nos ingénieurs les nomment bastions. Sur la droite et sur la gauche, séparés du corps de la place, de grands et beaux fossés qu'ils remplissent et mettent à sec, quand bon leur semble ; et de très bons remparts qui dominent sur tous les ouvrages, tous pleins

d'embraures, où ils mettront au moins, si bon leur semble, 20 à 25 pièces de canon en batterie. Pour des mortiers, ils n'en ont que 5. Leur garnison, à ce qu'on prétend, est de 4.000 hommes ; mais fussent-ils davantage, pourvu que nos tranchées ne se remplissent point d'eau, nous les prendrons. Dieu veuille que je puisse vous en faire le détail à la fin du siège.

Un capitaine du régiment, nommé Devienne, a reçu une lettre de Paris, par laquelle on lui mande que notre colonel, Monsieur le duc de Richelieu, est sorti de la Bastille, et qu'il est rélégué dans ses terres jusques à la majorité du Roy. Ça marque son innocence.

M. de Saint-Hubert est très obligé à l'honneur de votre souvenir de Monsieur son oncle. Il se porte à merveille, mais fort désargenté. Il me charge de vous bien faire ses complimens, et à M. son oncle, quand vous lui écrirez. Il y a un mois et demi que La Rouquette est malade à Saint-Jean de Luz ou à Bayonne où il est actuellement. Il y a près de 15 jours que je n'ai pas reçu de ses nouvelles. J'ai écrit à Bayonne aujourd'hui pour en avoir.

Messieurs Descayrac et Caseaux se portent à merveille ; mais le cadet Descayrac est méchant comme un diable. Il n'y a pas moyen de le réduire. Nous n'avons point d'autre punition ici que le piquet ou la tête du camp. Il s'en moque. Aujourd'hui j'ai ordonné de l'envoyer avec les autres soldats faire des fascines pour le siège.

Nous serons au moins 40 bataillons pour le siège. Nous nous trouvons le quatrième de l'armée, et même le cinquième, si Navarre nous joint (1).

Je vous assure que je suis extrêmement touché de la mort de M[lle] Margouton. Je puis dire avoir perdu une bonne amie. Aussi ne l'oublierai-je jamais. Je vous serais bien obligé, quoique j'en aie déjà prié Monsieur de Vergès par ma lettre, d'assurer Mademoiselle Francon et M[lle] Marianne que personne ne prend plus de part à leur juste douleur que je le fais. Tâchez de les consoler l'une et l'autre ; car je doute qu'elles le soient sitôt. Je leur souhaite à toutes les deux une parfaite santé aussi bien qu'à vous. Accordez-moi, s'il vous plaît, toujours l'honneur de votre souvenir et de votre amitié ; et me donner je vous prie de vos nouvelles. J'ai

(1) Maximilien Daurée était capitaine au régiment d'infanterie de Leuville, qui était devenu régiment de Richelieu.

l'honneur d'être avec tout le respect et l'attachement possible, Monsieur mon oncle, votre très humble et très obéissant serviteur.

DAURÉE.

Assurez, je vous prie, de mes respects très humbles Monsieur mon grand père, Monsieur mon père et Monsieur le chanoine. J'embrasse de tout mon cœur mon frère et ma sœur et leur souhaite une santé parfaite et beaucoup de plaisir aussi bien qu'à tous nos amis et amies.

XXII

Au camp devant Saint-Sébastien, le 5e août 1719.

MONSIEUR (mon Père),

Je n'ai pas voulu différer un moment à vous apprendre que nous nous sommes rendus maîtres de la ville de Saint-Sébastien depuis mardi, premier du présent mois. J'aurais eu l'honneur de vous l'écrire du même jour, si M. le maréchal n'avait gardé le secret à toute l'armée de la composition qu'il voulait faire aux ennemis, jusqu'à ce que la poste fut partie, pour être le premier à en donner avis au Régent. Ils demandèrent, pour capitulation de 2.000 hommes qu'ils ont pour leur garnison, d'en faire sortir la moitié pour se retirer avec tous les honneurs de la guerre à Pampelune ou en Espagne, en quel lieu qu'ils habiteraient, le reste étant suffisant pour défendre les forts qui peuvent être nommés tels. Car ils les sont très. Ce qui leur a été refusé. Ils ont été obligés de rentrer dans leur château avec toute leur garnison, où ils sont très serrés. On espère par cet endroit là, il y a même toute apparence, qu'ils se rendront plustôt qu'ils n'auraient fait, s'ils ne défendent pas mieux ce château qu'ils n'ont défendu la ville. Je compte que nous en serons maîtres du 20 au 25 du mois courant. Ils ont rendu leur ville au moins cinq jours plus tôt qu'il ne fallait. Car il fallait au moins ce temps là avant que les deux brèches fussent parfaites.

Il y a eu cession d'armes pendant 24 heures, pour leur donner le temps d'évacuer la ville pour rentrer dans leur château. Au bout de quel temps, ils ont fait un gros feu sur nous tant dans la ville que partout ailleurs, tirant sur le bourgeois également que

sur nous. Car ils blessèrent dans une heure de temps trois bourgeois et deux ou trois filles qui traversaient les rues pour rapporter dans leurs maisons les effets qu'ils avaient réfugiés dans leurs églises pendant le temps du siège.

Nous avons ouvert la tranchée le lendemain à la nuit, devant le château avec un détachement de 800 hommes. J'étais commandé comme premier à marcher. Nous perdîmes 30 hommes tués ou blessés. Un capitaine de Limousin, qui était de travail, fut blessé mortellement. Du 3 au 4, nous avons perdu 80 hommes tués ou blessés. Un seul coup de canon chargé à cartouches en tua sept et en blessa neuf, du détachement de la marine aux travailleurs. Nous en eumes de cette nuit au travail 12 de blessés et 3 de tués. J'en ai eu 4 de blessés de ma compagnie, dont l'un a eu le poignet emporté d'un éclat de bombe, et les autres n'en mourant pas. M. de Tourville, premier factionnaire du régiment, blessé à la tête. Un capitaine de Picardie, tué d'un coup de fusil dans l'estomac, et un ingénieur blessé à mort.

Du 4 au 5, nous avons perdu 25 hommes tués ou blessés. M. Montpesat, capitaine au régiment, blessé au pied d'un éclat de pierre jeté avec force par le canon (1).

Je viens d'apprendre tout présentement que les ennemis viennent de faire un si grand feu sur les travailleurs de jour qui ne faisaient que d'arriver dans le boiau, que le sieur Monpesat a fait faire cette nuit, pour le perfectionner, qu'ils ont été obligés de se retirer avec perte d'une vingtaine d'hommes. M. le maréchal, qui s'est trouvé à la ville, car il ne manque pas de jours à visiter toutes nos tranchées, a été au grand feu qu'ils faisaient et a failli y périr. Mais il n'a pas été touché. J'avais oublié un capitaine de Touraine qui a été tué d'un coup de canon chargé à cartouches, lui, quatrième de son détachement.

Nos généraux, comme nos ingénieurs, regardent cet endroit icy comme très difficile et très dangereux. Les commencements ne nous sont pas heureux. Le grand feu qu'ils font dans nos tran-

(1) Ce Montpezat serait-il un membre de la branche cadette des Montpezat de l'Agenais, branche de Poussou et de Monteils ? Et ne serait-ce pas alors messire Géraud de Montpezat, chevalier, époux de Catherine de Gamel, dont le fils Jean-Bernard épousa, en 1743, Eléonore de Tapie de Monteils, — ou quelqu'un de ses frères, tous issus de Jean de Montpezat et de Marguerite Le Berthon ? (Voir *Généalogie de Montpezat*, par J. de Bourrousse de Laffore : *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, IV, p. 325 et suiv.)

chées est par des bombes et quantité de grenades qu'ils font rouler dans nos tranchées avec des boulets de 48, qui leur sont inutiles, ne pouvant faire plonger de si grosses pièces sur nous ; ce qui nous abime absolument. Le château est si élevé, et les approches en sont si escarpées, qu'il n'en est point qui ne viennent dans nos boyaux ou qui ne passent par dessus. Le petit Descayrac, l'aîné, fut hier blessé par une grenade qui lui creva sur les reins ; volontaire aux grenadiers, sa blessure ne sera rien. On lui a d'abord fait une incision pour joindre deux blessures voisines, pour éviter tout danger. Je compte qu'il sera hors d'affaires dans 8 jours. Son habit a été brûlé par la poudre et mis par pièces et par morceaux. Son coup a été très honorable ; ses blessures sont près de la hanche ; j'ai parlé à notre major, et ai fait intéresser tous nos Messieurs pour lui faire avoir quelque gratification. Si ça ne réussit pas, il n'y aura pas de ma faute. Car je l'aime beaucoup, aussi bien que tous nos Messieurs.

Il n'y a pas eu encore d'emploi vacant en fait de lieutenance depuis que j'ai joint le régiment. La compagnie en second de celui qui a été capitaine en pied de la compagnie de Monsieur de Pouydragain, a été donnée à un capitaine réformé à la suite du régiment.

La Rouquette, que j'avais cru mort pendant quelque tems, ne recevant aucune de ses nouvelles, est arrivé de Bayonne pour la première tranchée, avec la fièvre quarte.

Tous nos Agenais se portent à merveille et vous font bien leurs compliments, aussi bien que MM. de Roux et Chantradeux. Le premier n'a pas voulu prendre l'argent de l'huile. Il a voulu absolument vous en faire présent. Si, dans les suites, je trouvais quelque chose qui puisse lui faire plaisir, je prendrai votre revanche.

Donnez-moi, s'il vous plaît, de vos chères nouvelles. Il y a déjà très longtemps que je n'en ai reçu de personne de la famille. J'appréhende qu'il ne soit survenu quelque chose de fâcheux aux uns ou aux autres que vous vouliez me cacher. Eclaircissez-m'en, s'il vous plaît, incessamment, et m'accordez, s'il vous plaît, la continuation de votre souvenir et de votre amitié. C'est la grâce que je vous demande, avec celle de me croire, avec un profond respect, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils.

DAURÉE.

Permettez-moi, s'il vous plaît, d'assurer de mon respect très humble, mon grand père et Messieurs mes oncles. J'embrasse de tout mon cœur mon frère et ma sœur, et vous souhaite à tous beaucoup de plaisir et une parfaite santé.

Comme je finissais ma lettre de l'autre part, les ennemis ont fait une sortie sur le régiment de Normandie, qui était de tranchée. Ils nous ont attaqué par la droite et par la gauche très vigoureusement au nombre de 7 à 800 hommes. Mais, malgré le mauvais terrain qu'occupaient nos troupes, ils ont été reçus si vigoureusement, qu'ils ne nous ont pas renversé un gabion. Le feu a duré près d'une heure ; en même temps que le feu a commencé, notre régiment par ordre du maréchal, a marché avec les drapeaux, au secours. Mais nous n'avons pas été à la porte de la ville de Saint Sébastien, que nous avons fait volte face, par ordre du maréchal, pour nous en retourner au camp, pour nous tranquiliser jusques à demain que nous monterons la tranchée. La marine la montera ce soir ....
.... (ligne entièrement effacée par l'usure) ....
..... Les ennemis ont été repoussés très vigoureusement. Mais Normandie, qui allait à eux, la bayonnette au bout du fusil, comme de Lyon, ont beaucoup perdu. Je n'ai pas eu le temps d'aller à la ville, pour m'informer comme cette affaire au juste s'était passée. Mais plusieurs nous ont dit qu'ils avaient beaucoup perdu, et qu'il y avait eu 12 officiers tués ou blessés, particulièrement des grenadiers et du premier bataillon. La sortie s'est faite sur l'heure de midi. Nous nous mettions à table.

Monsieur de Monteils, notre voisin, vous fait bien ses compliments (1 .

XXIII

A Bayonne, le 30 septembre 1719.

Monsieur et très cher Oncle,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 24 courant, par laquelle j'ai appris avec joie que votre

(1) Il s'agit de noble Pierre de Tapie, écuyer, seigneur de Monteils, terre noble située à deux kilomètres à l'est du manoir de Prades, et dont le château joua pendant les guerres religieuses du XVI[e] siècle un certain rôle militaire sous le nom de *fort de Monteils*. Marié à Jeanne de Gasquet de Cler-

santé était parfaite, aussi bien que celle de toute la famille. Pour moi, j'ai été si vivement touché que je suis encore très faible. Je commence pourtant, par ordre de mon médecin et chirurgien qui se trouvent du même avis, à sortir. Demain, jour de dimanche, je porteroi mes premiers pas droit à l'église pour entendre la messe, pour remercier le Seigneur de toutes ses grâces et lui en demander la continuation. Je vis d'un grand régime que je continuerai encore de quelques jours pour ne pas retomber en troisième rechute; car cette maladie icy en est une véritable, que j'ai gobée pour avoir voulu négliger trois mois de fièvre, que j'avais fait sauter ici, dans le temps que je marquais pour me réjouir avec Gasques et le chevalier de Landorthe (1). Trois ou quatre jours après que j'étais encore fort défait, je partis en toute diligence avec Gasques pour joindre le régiment qu'on disait devoir partir le lendemain avec Monsieur de Silly qui marchait avec quinze bataillons par les montagnes droit à Pampelune, et que Monsieur le maréchal marchait en droiture avec son armée par Saint-Jean de Pied de port. Mais cette nouvelle se trouva fausse, dont nous fûmes tous bien aise.

Le même jour que je partis d'ici, je fus coucher à Saint-Jean de Luz, où un cours de ventre me prit et se rendit si violent, d'une fois que je fus arrivé au camp, que je feus sur la litière pendant huit jours. Heureusement que nous nous trouvasmes pendant ce temps là dans un camp stable ; et je me trouvai comme guéri d'abord que ça fut arrêté, et présentement ce fut l'avant-veille que le régiment partit pour s'en venir avec M. de Silly et toute son armée du côté de Bayonne. Je me sentis assez de force pour entreprendre la route ; mais le lendemain la fièvre me prit et si violente que je la portai ici ; et elle ne m'a quitté que quand les remèdes l'ont emporté sur elle. Enfin, avec la grâce du Seigneur, m'en voilà dehors.

Parlons d'autre chose qui puisse nous faire quelque plaisir. Pour moi, je vous avoue que j'en ressens d'aucune sensible, que

---

mont-Dessus. Pierre de Tapie eut une fille, Jeanne, née en 1714, mariée le 11 décembre 1745 à messire Jean-Bernard de Montpezat, chevalier, fils du seigneur de Poussou, ainsi que nous le disons dans la note précédente.

(1) Maximilien veut sans doute parler du seigneur de Castets-en-Dorthe, canton de Langon, arrondissement de Bazas, qui était à cette époque Charles du Hamel, pour avoir acheté cette seigneurie à Jeanne de Fabas en 1697. (Voir Léo Drouyn : *La Guyenne militaire*, t. II, p. 274.)

la fin de tout ceci me procure l'honneur de vous voir incessamment. Je ne saurais vous dire le jour ; ce sera selon que je me sentirai de force, outre ma grande volonté, ce que Messieurs de la pharmacie veulent et m'ordonnent que j'aille profiter de l'air natal et m'assurent que je serai plutôt remis dans quinze jours que je ne le serais dans deux mois dans ce pays-ci. Dans mon petit calcul et selon les forces que je me sens, je ne compte guère être en état de pouvoir partir que vers la fin d'octobre, pour me rendre au siège de Rose où marche le régiment et cinq à six autres bataillons et Monsieur de Silly. Depuis le 23 du courant, on n'a pas eu de nouvelles ici qu'il y ait de régiment qui se soit arrêté.C'est la plus pitoyable chose du monde. Il y a des régiments qui sont partis avec 120 et 130 hommes, le plus fort par bataillons. Pour nous, nous sommes partis avec près de 500 hommes. Ils sont tous malades ; et ils tombent tous les jours. Je suis sûr que Blesois qui était magnifique au commencement de la campagne, tous jeunes gens, n'arrivera pas avec 50 hommes à Rose. Ils sont de notre brigade. Toutes les brigades sont de trois bataillons. Elles sont fières à présent, comme vous voyez. Chaque vieux corps compose leur brigade. M. de Gasques m'écrivait la veille de son départ que le régiment partait pour aller en Roussillon, et que comme il savait que j'étais hors d'état de partir, qu'il ne m'envoyait pas de chevaux, mais qu'il en enverrait deux chez mon père, pour pouvoir, quand je serai en sortie, joindre le régiment. Si j'étais sûr de pouvoir partir d'ici de demain en huit, je prendrais la liberté de vous prier d'ordonner à mon valet de me venir joindre au Mont de Marsan, par la crainte que j'ai de ne pouvoir pas trouver de chevaux de louage. Car la guerre dans ce pays-ci les en a presque tous dépourvus, et que j'allongerais mon chemin de deux à trois jours d'aller par le coche jusques à Langon. Si je puis être sûr du jour de mon départ, j'écrirai à mon père pour le prier de les faire partir tel jour que je lui marquerai.

Je suis bien fâché de vous apprendre qu'un de nos bons amis, qui est Monsieur le chevalier de Champié, gouverneur de Castelléon (1) a eu ordre de se rendre incessamment à Longwy pour de très mauvaises affaires. Le bruit en est commun dans cette ville. Monsieur de Lamotte, brigadier et colonel du Blésois, a reçu

(1) Voir notre note sur M. de Champier, lettre XI.

des lettres par lesquelles on lui marque qu'il a donné des ordres pour faire venir de l'eau au moulin, qu'il a signées Louis. Pour celle-là, j'ai de la peine à le croire ; et je ne doute point que s'il l'a fait signer Louis, que ce ne soit par ordre du Régent. Il a étendu, lui marque-t-on, ces ordres dans toutes les vallées, non seulement qui sont de sa compétence, mais qu'il s'est étendu plus loin et qu'il a offert à Monsieur de Bonas (1), par lettre, lui proposant qu'il serait de moitié de tout ce qu'il ferait, s'il voulait être de concert avec lui. Il a, à ce qu'on prétend, envoyé cette lettre à M. le maréchal ; et M. le maréchal lui a envoyé ordre de se rendre à Longwy. Il n'a pas voulu obéir au premier ordre, mais il a obéi au second. Je le crois trop habile homme pour s'exposer à avoir la tête tranchée, comme sans doute il l'aurait. D'autres disent qu'il a été avec des troupes de sa garnison pour soumettre ces vallées à l'obéissance du Roy et qu'il se peut parfaitement et qu'il se sera fait promettre ou donner tant par village, ce qui n'est pas permis en faire et mettre un pays à contribution. Enfin, si vous entendiez tout Bayonne sur son sujet ; car avec tout son esprit il avait trouvé le secret, à ce que m'a assuré un honnête homme de bourgeois de cette ville, de se mettre toute cette ville à dos et de se faire presque autant d'ennemis qu'il y a de personnes dans cette ville. Je le regrette fort ; mais il a grand tort de se présenter, s'il est coupable. Je souhaite de tout mon cœur qu'il ne le soit pas, et qu'il puisse retourner dans son gouvernement pour en jouir paisiblement. Comme ces nouvelles passaient dans ce pays là, il n'est pas possible que vous n'en sachiez quelque chose. Si son épouse ne le sait pas, je vous prie de vouloir lui en garder le secret, afin qu'elle ne puisse pas dire à Monsieur de Champier que j'ai été le premier à en donner les nouvelles dans Agen. Car les femmes prennent souvent les choses, comme vous savez, en mauvaise part et donnent souvent à gauche.

Je ne sais si vous savez ce qui se passe, au sujet de Monsieur le duc de Richelieu. Il y a un mois environ qu'il est en liberté. On prétend qu'on ne la lui a accordée qu'aux conditions qu'il épou-

(2) Guy-Auguste de Pardailan, dernier marquis de Bonas, mestre de camp en 1705, brigadier en 1707 et maréchal de camp en 1719, nommé tel par le maréchal de Berwick pour s'être signalé dans la chaude affaire de la Noguera-Pallaresa, affluent de la Sègre en Catalogne, et avoir culbuté les Espagnols. En 1734, le marquis de Bonas était élevé au grade de lieutenant général et à la dignité de grand croix de S. Louis.

serait Mademoiselle de Noaille. A quoi il a consenti. Il est avec M. le cardinal de Noailles à Saint-Germain et ne viendra pas à Paris que le mariage ne soit fait. En contemplation de ce mariage, Madame la duchesse de Richelieu, belle-mère du duc , donne a Mlle de Noailles 400.000 livres de présent. Je crois qu'elle se trouve tante à la dite demoiselle, et donne des sommes très considérables au duc de Richelieu. Nous sommes tous ravis de sa liberté, à la réserve du lieutenant-colonel qui aurait voulu régner plus longtemps, dont nous serions bien fâchés ; car dans le régiment il a trouvé le secret de nous déplaire.

Monsieur de Gardès va mieux, aussi bien que son neveu. Ils sont sans fièvre. Le petit Champier, qui était malade chez Monsieur Norige, très honnête homme et reconnu pour tel dans cette ville, est sans fièvre depuis longtemps et se promène tous les jours. Il partira avec M. de Gardès, pour aller joindre le régiment ; et moi, je compte avoir le plaisir de vous embrasser bientôt, et vous assure que je serai toute la vie, avec tout le respect et l'attachement possible, Monsieur mon très cher oncle, voitre très humble et très obéissant neveu.

DAURÉE.

Dans cette lettre se trouve le billet suivant, écrit par le chanoine théologal Daurée, à son frère Bernard Daurée, seigneur de Prades :

« Je vous envoie, Monsieur mon frère, la lettre de votre fils, de Bayonne, du 30 septembre. Il y a une nouvelle sur M. le chevalier de Champier, que nous n'avons voulu rendre ici publique, qui affligera beaucoup la famille. Faites-moi le plaisir de m'envoyer demain matin, jour de jeudi, un cheval, parce que j'irai coucher à Prades, pour revenir vendredi matin. Jeannette, gouvernante chez mon père, a toujours la fièvre continue, avec des redoublemens et flux de ventre. Bissière n'y voit pas encore le danger de mort. Cependant elle n'est pas mieux aujourd'hui que les autres jours. Lundi elle se confesse au Père Léon, de Bon-Encontre. Mon frère vous fait ses complimens. M. de Raymond m'a promis dix ou onze pieds de chênes d'Orient poussés en carré ou en circonférence pour la digue que je veux faire à l'île de Carles, et de bonne grâce. Il a donné ses ordres pour ce sujet au valet qui réside à La Clotte.

Je souhaiterais que nous puissions les voir demain matin ensemble. Je me rendrai vers les 10 heures à La Clotte ou à Saint-Amans, qui est sur le chemin. Vous m'obligeriez beaucoup de vous y trouver vers cette heure là. Je salue toute la famille et suis de tout mon cœur, Monsieur mon frère, tout à vous.

« DAURÉE, Théologal ».

« A Agen, le jour de mercredi, à une heure après midy. »

XXIV

A Perpignan, le 15 novembre 1719.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

J'arrivai hier ici, grâces au Seigneur, en parfaite santé et sans accident. Je fus, mettant pied à terre, chez Monsieur de Malartie, pour avoir l'honneur de le voir. Il me gratiosa beaucoup et m'offrit ses services. Je ne pus avoir l'honneur de voir Madame ni Mademoiselle sa fille (1). Elles soupaient chez Monsieur de Fimarcon (2). Il m'apprit, ou pour mieux dire, me confirma la nouvelle de 28 tartanes coulées à fond depuis quelques jours, toutes chargées de boulets et de bombes, de pelles et pioches nécessaires pour faire le siège, qui a été tout perdu, à la réserve de 8 pièces

---

(1) Ce monsieur de Malartic était Jean-Vincent de Malartic, chevalier, seigneur d'Artigues, substitué aux nom et armes de Maurès, du chef d'Anne de Maurès, la fameuse Manon, dame d'Artigues et de Montricoux, sa tante maternelle, la favorite du second duc d'Epernon. Né à Agen le 22 novembre 1650, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, puis volontaire dans le régiment de Champagne, capitaine le 15 janvier 1675, lieutenant du Roi à Perpignan le 20 octobre 1690, commandant au gouvernement général de Roussillon le 28 octobore 1705, brigadier des armées du Roi en 1706, M. de Malartic fut comblé des faveurs de Louis XIV et de Louis XV. Il s'acquit une grande réputation dans la guerre d'Espagne de 1719, et testa à Perpignan le 25 mai 1720. Il avait épousé Marie-Thérèse du Vivier, veuve de Charles de Robertières.

(2) Jacques II de Cassagnet, dixième marquis de Fimarcon. Promu en 1704 maréchal de camp après s'être brillamment distingué aux batailles de Staffarde, de Nerwinde et de toutes celles que livra plus tard le maréchal de Villars, le marquis de Fimarcon fut envoyé en Espagne où il fit la campagne de Catalogne sous le duc de Noailles, s'empara d'Urgel et reçut en 1713 le gouvernement du Roussillon et de la Cerdagne. En 1718 il était nommé lieutenant-général et gouverneur de la place forte de Montlouis. Il mourut à Lectoure, le 15 mars 1730. (Voir *Les Suzerains de Fimarcon*, par M. l'abbé Mauquié, Auch, 1908.)

de canon qui chargeaient une tartane, lesquelles on a pêché et ramené à bord. Il s'y est perdu considérablement de monde et tous ceux au moins d'une tartane qui fit calotte ; ce qui obligera Monsieur le maréchal à ne point entreprendre le siège, n'ayant rien de ce qui lui est nécessaire pour le faire, manquant généralement de tout. Les chevaux y meurent de faim et les personnes ont peine à vivre. L'armée a manqué de pain pendant quatre jours. La cavalerie défile avec une joie peinte sur leurs visages pour s'en aller en France dans leurs quartiers, dont ils ont grand besoin. Leurs chevaux ont peine à les porter. Il en est déjà parti 34 escadrons. On croit que le reste défilera incessamment. M. le maréchal n'en voulait garder que très peu avec toute son infanterie. On ne peut rien savoir que le lieutenant des gardes de M. le maréchal ne soit arrivé de la cour et n'ait porté les ordres, lequel est parti du lendemain de la perte de nos tartanes. Je n'en sais point le jour positivement. On n'a pas su me le dire.

Je suis fâché et j'ai moi-même mal au cœur de vous apprendre que M. le chevalier de Champier a été destitué, terme dont se sert la cour pour éviter celui de cassé, de son commandement. Il a été conduit ici dans la présente citadelle de Perpignan par un officier et deux sergents de la garnison de Montlouis, par une lettre de cachet. M. de Mulelier (?), premier capitaine de grenadiers, a été nommé à sa place. Il est parti dès hier pour se rendre à son commandement. J'aurais eu l'honneur d'aller voir M. de Champier à la citadelle, s'il ne s'était trouvé de nos Messieurs, qui me déterminèrent à partir incessamment pour l'armée. C'est pourquoi je n'ai pas eu le temps de vous écrire plus au net, et ce qui m'oblige à partir pour l'armée, c'est que nous avons eu de hier ou avant-hier la revue de l'inspecteur; ce qui marque autant qu'on en peut juger par les apparences, d'autant mieux que l'ordre est venu pour tirer les semestres, qu'on n'entreprendra point, manquant de tout, le siège de Rose, de cette campagne-ci. Il faudrait tout au moins trois semaines avant d'en avoir toutes les préparations ; et d'un mois on n'ouvrirait la tranchée.

Dans les suites, j'aurai l'honneur de vous écrire de tout ce qui se passera. Je vous prie de m'accorder la continuation de votre amitié et la grâce de me croire avec toute la soumission possible, Monsieur mon père, votre très humble et très respectueux fils.

DAURÉE.

Permettez-moi, s'il vous plaît, d'assurer de mes respects très humbles mon grand père et Messieurs mes oncles. J'embrasse de tout mon cœur mon frère et ma sœur, de même que nos amis et amies.

Je ne sais pas la destinée de notre régiment. Je compte que Touraine, selon ce que j'ai oui dire, aura Agen pour quartier. On m'a assuré que M. le duc de Montmorency la demande. Et comme le Roy l'aime uniquement, je ne doute point qu'il ne l'obtienne, si c'est à la disposition de M. le maréchal qui l'aime aussi beaucoup, de même que tous ceux qui le connaissent. Il suffit de le voir pour l'aimer.

XXV

A Moissac, le 27 décembre 1719.

Monsieur mon Père,

J'ai reçu les deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire, avec l'incluse de mon valet. Je m'aperçois par votre dernière que j'ai très mal pris mon parti de quitter Agen pour m'en venir à Moissac travailler au rétablissement de ma troupe. Car j'aurai l'honneur de vous dire que depuis que nous sommes ici, il ne s'est pas présenté un homme recevable. Le fils à Monsieur de Bonal, parent de M. Larouquette, qui est ici presque du même temps que nous, est dans le même cas. Si pourtant par les officiers que nous avons dispersés dans la ville, nous promettons 40 écus d'engagement, aux hommes de taille et ça argent comptant. Il y a ici nombre de jeunes gens bien faits et débauchés, lesquels, à ce qu'on nous a averti, ont été deux ou trois fois en même de mordre à la pomme. Il n'en faudrait qu'un pour cela. Toute la ville s'intéresse fort à nous faire plaisir. Gasques et moi n'épargnons argent, soins, ni nos peines. Mais je crains fort que le tout ne soit inutile.

Nous resterons encore ici, je compte, 8 jours ; et au cas, pendant ce temps-là que nous ne n'ayons pas réussi, nous prendrons notre parti, ou ce sera d'aller à Cahors, ou de nous en retourner à Agen. J'ai fait habiller l'homme que ma sœur m'a envoyé. Il est tout autre qu'il n'était, depuis qu'il mange son son. Je vous prie d'avoir soin de celui que vous avez à Agen, et suis très obligé à

ma sœur des soins et des peines qu'elle prend pour moi. A mon retour, je lui en témoignerai ma reconnaissance.

Gasques et moi soupons ce soir avec nombre de messieurs et de dames de la ville chez Monsieur de Gautié, qui vous salue bien fort. Il a une épouse très aimable. Nous soupâmes hier chez Madame la baronne Desbartes. Nous y étions au nombre de quatorze. La chère y fut magnifique, et l'on se divertit beaucoup. Après souper, toutes les dames de la ville s'assemblèrent et l'on y rit et badina longtemps. Après quoi survint une partie sérieuse de lansquenet, qui dura jusqu'à sept heures du matin. Pour moi qui n'ai pas ma bourse assez bien garnie pour briller à ce jeu là, je me retirai à bonne heure et profitai d'une bonne partie de la nuit. Enfin, si nous voulions en croire les messieurs et dames du lieu, nous serions toujours en fête chez eux. Pour la bonne chère et la société, Moissac sans contredit l'emporte sur toutes les villes où j'ai été.

M. l'abbé de Pons, intime ami à Messieurs mes oncles, et théologal du chapitre d'ici, nous est venu inviter à dîner pour demain matin. Il m'a offert une chambre chez lui. Il a été condisciple de la loge et de séminaire avec eux, et m'a fort chargé de leur faire des compliments de sa part. Sitôt que Antain sera arrivé, qui sera, je compte, dans trois ou quatre jours, faites-le partir pour me venir joindre ; à moins que vous n'ayez un couple, ou plus, de soldats de faits à Agen, il pourra rester avec eux ; et m'enverrez, s'il vous plaît, les lettres qu'il m'apportera ; et au cas où je fasse des hommes ici, je leur ferai prendre la route de Barbaste, attendu que c'est la plus belle, et, je pense, la plus courte, et prendrai en passant ceux qui pourraient être à Agen.

Monsieur de Gasques vous fait bien ses compliments et vous souhaite aussi bien que moi d'avance une bonne santé, et l'accomplissement de tous vos souhaits dans le renouvellement d'année. Je fais les mêmes souhaits à mon grand père, messieurs mes oncles, mon frère et ma chère sœur, que j'embrasse tendrement.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, Monsieur mon père, votre très humble et très obéissant fils.

DAURÉE.

Permettez-moi, s'il vous plaît, d'assurer de mon respect très humble les dames dont vous faites mention dans votre lettre, et vous prie de les assurer que personne ne leur souhaite plus de

santé, de satisfaction et de bien que moi, dans le renouvellement d'année, et, pour bien commencer, je vous prie d'assurer par deux baisers des plus tendres Mademoiselle Marianne, que je serai l'année prochaine, comme les autres, le plus fidèle de ses serviteurs.

Deux ans se passent sans que Maximilien Daurée ne nous donne de ses nouvelles.

La guerre d'Espagne était terminée depuis les premiers jours de l'année 1720. La chute du cardinal Alberoni et son renvoi du royaume par ordre de Philippe V, le 5 décembre 1717, avaient facilité les négociations entre le duc d'Orléans et la cour de Madrid. La paix fut signée le 17 février 1720, réunissant les deux peuples comme les deux branches de la maison de Bourbon dans les mêmes sentiments d'estime et d'amitié qu'au temps du grand roi.

Que pouvait faire, en temps de paix, un officier jeune et désœuvré comme Maximilien Daurée, sinon se marier ? C'est ce que nous apprennent les archives du chateau de Prades. Ainsi que nous l'avons écrit dans notre préface, il épousa, le 8 octobre 1720, demoiselle Toinette Dordé, dont les parents habitaient Moissac ou Castelsarrasin. Ce n'était point cette mademoiselle Marianne à laquelle il semble avoir voué pendant plus de quatre ans un culte si passionné. Il faut donc en conclure, faute de renseignements précis, que l'amour des deux jeunes gens ne fut pas couronné de succès, qu'au dernier moment, sans doute, un empêchement que nous ignorons vint briser ce fragile échaffaudage de bonheur, et que Maximilien fit, en définitive, un simple mariage de raison.

XXVI

A Villeneuve, le 25 février 1722 (1).

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Si j'ai différé jusques à présent à me donner l'honneur de vous écrire, ça n'est pas, comme vous pourriez juger, par manque de respect ni de soumission. Je prends aujourd'hui cette liberté pour vous assurer de mes très humbles respects et vous demander la continuation de vos bontés et de votre amitié, et vous apprendre en même temps les nouvelles de ce pays. Demain jeudi, 26 du courant, toutes les troupes qui sont dans Béziers partent pour être dispersées le long de la ligne, attendu que Béziers, par ordre de la Cour, est dans les pays prohibés; ce qui cause une grande consternation aux habitans de cette ville, de même qu'aux troupes qui en sortent, et particulièrement à Monsieur de Tarneaux, qui a fait en vain tout ce qu'il a pu pour parer le coup, et a pris son quartier ici à Villeneuve, dont je ne bougerai point, avec la compagnie de Nozières (2). C'est à Monsieur le marquis de Valence, à qui nous en avons l'obligation, en ce qu'il a détourné le projet de Monsieur de Tarnaux, qui était de garder avec lui le régiment de houzards et d'envoyer nos deux compagnies à Cette (3). Je viens de m'assurer que le régiment de houzards partirait demain pour s'y rendre. Il m'a fait l'honneur de me dire que, pour avoir le plaisir de me voir dans le quartier où il résidera presque toujours, je n'avais pas peu de part à ce changement qui s'est fait avec les houzards. Il me fait cent caresses d'amitié, toutes les fois que j'ai l'honneur de le voir.

---

(1) Villeneuve-les-Béziers, Hérault, où Maximilien se trouvait à ce moment-là en garnison.

(2) Il s'agit ici de la menace de peste que redoutait toujours le midi, après que le fléau eut, pendant toute l'année 1720, ravagé la ville de Marseille.

(3) Messire Aymeric-Emmanuel de Timbrune, marquis de Valence-d'Agenais, seigneur de Castels, Cuq, Le Massès, Mont-en-Rouède, Montesquieu, Rogès, etc., chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi et colonel en 1717 du régiment du Maine-Infanterie. De son mariage avec Marianne du Breuil il eut quatre fils : 1° Bernard, maréchal des camps et armées du Roi; 2° Sylvestre, comte de Valence; 3° Vincent, colonel du régiment de Boulonais; 4° Claude, colonel du régiment de Béarn. Il habitait à Agen l'ancien hôtel de Maurès, rue Saint-Jérôme, actuellement l'hôtel de Parades.

On prétend dans ce pays que M. le duc de Roquelaure avec Monsieur et Madame l'Intendante ont représenté en Cour que tous les habitans de Béziers demandaient que leur ville fut dans le pays prohibée, attendu que la plus grosse partie de leurs biens étaient déjà dans le cas, et qu'étant privés de leurs biens, ils aimaient autant y être eux-mêmes. A quoi la Cour ayant fait attention, M. le duc de Roquelaure a obtenu l'ordre sans la participation de M. le maréchal, ni de M. de Tarnaux. De quoi ils sont très vivement peinés l'un et l'autre. D'abord que l'ordre fut arrivé à Béziers, tous les habitans, du moins la noblesse avec le clergé et toute la robe furent assuré M. de Tarnaux que M. le duc aussi bien que M. l'Intendant avait exposé à faux en Cour, et qu'ils le priaient de leur permettre d'envoyer un courrier au Régent, pour le dissuader du contraire. A quoi il ne s'opposa pas. Ce qui leur fait espérer un changement avant longtemps. Nous comptons même que M. de Tarnaux, en ayant donné avis à M. le maréchal que la chose ne se passera pas si tranquillement qu'on ne puisse espérer quelque changement.

Je suis assuré que ma femme a de la peine de ne pas recevoir plus souvent de mes nouvelles. Mais, comme je lui promis en partant de lui envoyer l'argent que je pourrais et que je n'ai pu toucher un sol, non plus que pas un de nos Messieurs, j'aime mieux ne pas lui écrire jusques à ce que je lui en envoie, persuadé qu'elle en a bien besoin, la connaissant d'humeur à n'emprunter à personne, fut-ce même de vous ou de mes oncles, que j'ai prié pourtant de ne lui laisser manquer de rien, et particulièrement dans la situation où elle se trouve. Si je croyais sa chère mère auprès d'elle, je serais plus tranquille. Je vous la recommande, s'il vous plaît, comme votre propre fille, et prie ma sœur de l'aimer toujours tendrement et de lui rendre tous les services qu'elle pourra, d'une vraie sœur et d'une bonne amie. J'ai grande confiance en elle. Assurez-la, je vous prie, de mon amitié, et ma chère épouse de toute ma tendresse. La grâce que je vous demande, c'est de m'en accorder autant, avec celle de me croire avec tout l'attachement et le respect possible, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Daurée.

Les nouvelles que M. de Tarnaux a reçues hier touchant la peste

sont très bonnes. Pour celles que M. le duc de Roquelaure reçoit, sont toujours très bonnes sur ce chapitre.

On écrit de Paris qu'on va révoquer tous les inspecteurs et les directeurs de cavalerie, et que chaque colonel feraïent leurs ouvrages, chacun à leur corps.

XXVII

A Villeneuve, ce 30 mars 1722.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée du 10 mars, par laquelle j'ai appris avec joie que vous et toute la famille êtes en parfaite santé et que Mademoiselle Dordé avec Mlle Annette et la petite Jeanneton sont arrivées depuis le 6 du courant. J'ai écrit à mon epouse du depuis pour l'en féliciter. M. de Bassignac se trouva ici quand je reçus votre lettre (1). Je lui appris de même qu'à M. le marquis de Valence, la mort de feu Mrs de Bastard (2) et de Bonel (3), qui en eurent une véritable peine. M. de Bassignac me chargea, quand j'aurais l'honneur de vous écrire, de vous faire mille complimens, et à toute la famille. M. le marquis de Valence me fait tous les jours beaucoup d'amitiés. Il me parle très souvent de mes oncles et m'a assuré être fort leur ami, particulièrement de Monsieur le Théologal (4). Je n'ai

---

(1) Ce M. de Bassignac était messire Florimond de Gardès, de Bassignac, sieur de la Maurelle, qualifié lieutenant-colonel de dragons Rochepierre, dans un acte du 21 mars 1735. Son nom patronymique était de Gardès. Il mourut à Agen le 16 avril 1740. (J. de Laffore, *Etat des gentilhommes de l'Agenais en 1717* et Généal. de Raymond. Art. Gardès.)

(2) Il s'agit ici de Nicolas de Bastard, de la branche des Bastard Saint-Denis, près d'Agen, appelé Monsieur de L'Isle, puis Monsieur de Saint-Denis, trésorier général, grand voyer de France en la généralité de Toulouse, puis grand maître des eaux et forêts depuis 1699. Il mourut à Agen, le 23 février 1722, âgé de 62 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire, devant l'autel de S. Martin. (Voir généal. de Bastard. *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*, IV, p. 463.)

(3) Il existait dans la juridiction d'Aiguillon une famille de Moynié, dont un des membres, noble Pierre de Moynié, allié à la famille de Grimard, est qualifié seigneur de Bonnel, paroisse Saint-Vincent des Corps. Il eut pour fils noble Henri de Monié, sieur de Bonnel, marié avec dame Françoise Roger, d'Agen, qui testa le 15 avril 1706. Serait-ce lui dont il est ici question ?

(4) Voir notre note précédente sur le chevalier de Valence.

pu obtenir de notre général M. de Tarnau le congé d'un mois pour l'aller passer auprès de mon épouse et de la famille. Mais ce qui est différé n'est pas perdu. Car je compte fort avoir le plaisir de vous voir peu de jours après Pâques. J'espère d'ici à ce temps-là que mon épouse sera délivrée de son fardeau, si elle ne l'est d'ores et déjà, ce que je souhaite de tout mon cœur. La présence de sa mère, qui est au fait de ces affaires-là, me soulage beaucoup l'esprit sur son compte. Je suis persuadé que ma sœur, par l'amitié qu'elle a pour elle et pour moi, ne lui sera pas d'un petit secours. Je vous la recommande et à toute la famille, bien plus que moi-même.

Notre ami Roux, capitaine au régiment, a eu deux attaques d'apoplexie, depuis trois semaines ; il est cependant hors d'affaires jusqu'à présent. Mais il y a tout à craindre pour les suites. Il s'est jeté dans la dévotion, et mène une vie très régulière. Je le vis l'autre jour à Agde où il est avec sa compagnie, et lui promis de vous faire mille complimens et à toute la famille. Je vous assure qu'il est fort regretté au régiment, persuadés d'ailleurs que nous le perdrons, comme hors d'état de pouvoir continuer le service.

On parle ici beaucoup moins de la contagion qu'on ne fait à Agen. Très rarement en avons-nous des nouvelles. M. de Tarnau et le marquis de Valence n'ont point de commerce dans ce pays, du moins il y a bien 15 jours qu'ils n'en ont reçu des nouvelles. Mais à présent que le duc de Roquelaure est à Montpellier, ils en auront ; mais ce qu'il y a de bien sûr qu'il y a environ un mois qu'à Alais, il n'y avait que deux personnes suspectes dans l'infirmerie. D'ailleurs tout le monde s'y portait bien, de même que dans tout le Givaudan, nous n'avons pas eu de nouvelles contraires depuis ce temps-là. Si le mal se renouvelle d'ici au mois de juin, il y a toute apparence que cette ligne n'existera point ; ou du moins on permettra aux gens du pays de faire leur récolte. Nos soldats et nous sommes très fatigués du service, lequel même ne se fait fait pas de bon cœur. Nos généraux qui sont bien payés grassement sont les premiers à dire qu'ils s'ennuient fort de ce métier. Jugez ce que vous devez penser sur notre compte.

Je vous prie de dire à mes oncles que si je n'ai point répondu à leurs lettres, qu'ils n'en soient pas fâchés ; et que je les prie de se resouvenir qu'en partant je fis mon marché avec eux, que j'écrirais à toute la famille alternativement. J'ai encore ma belle-sœur,

mon frère et ma sœur, avant d'avoir coulé à fond, lesquels j'embrasse de tout mon cœur, et ravi de les savoir de retour en bonne santé.

La poste qui va partir m'oblige de finir ma lettre et ne me donne pas le temps de vous demander la continuation de votre amitié pour mon épouse, vous priant de m'accorder la même grâce, avec celle de me croire, avec un très profond respect, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

GARIGNAN (1).

Permestez, je vous prie, que j'assure de mes respects mon grand père, mes oncles, sans oublier M[lle] Dordé que j'honore et respecte infiniment.

J'embrasse de tout mon cœur M[lle] Annette et la petite Jeanneton, sans oublier ma chère épouse à qui je vous prie de faire deux baisers de ma part.

XXVIII

A Villeneuve, le 28[e] avril 1722.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Si je n'ai répondu plus tôt à la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, touchant les heureuses couches de mon épouse (2), c'est qu'en vérité, deux jours après je fus accablé d'une fièvre continue pendant six jours de temps qui a failli me mettre au tombeau. Il y a aujourd'hui six jours que je suis hors d'affaire et trois jours que je me lève. Je commence même à manger avec appétit. M. de Tarnau et le marquis de Valence n'ont pas laissé passer un jour sans venir me voir, m'ont fait faire du bouillon et des gelées, et l'on ne m'a fait nul remède dont ils n'aient voulu être instruits.

Le marquis de Valence partit hier pour Narbonne, avec notre chirurgien major pour faire une consulte touchant un trou qu'il

---

(1) Garignan ou Garignac était le nom d'une terre faisant partie du domaine de Prades, située à 1 kilomètre à l'est du château. Les cadets de la famille Daurée signaient le plus souvent Garignan.

(2) De son mariage avec Antoinette Dordé, Maximilien n'eut qu'un fils, Philippe Daurée de Garignan, qui naquit en ce mois d'avril 1722.

a près du fondement, qu'il craint fort être une fistule ; ce qui l'afflige beaucoup. La joie que votre lettre me causa et le chagrin de n'avoir pu partir dans le moment pour me rendre auprès de mon épouse et voir le petit enfant, me pénétrèrent si fort que bien sûrement rien autre n'a été le sujet de ma maladie, de laquelle, grâce à Dieu, je suis hors d'affaires. N'en parlons plus.

L'ordre pour le dédoublement est expédié et arrivé dans plusieurs régiments. Nous l'attendons par le premier courrier. Le duc de Richelieu part le premier du mois prochain en poste pour se rendre au régiment, pour être présent au dédoublement qui se fera, nous espérons, vers le 15 de mai. Les bataillons seront de 17 compagnies, les compagnies à 32 hommes. On ne touchera pas à celle de grenadiers ; et les 2 capitaines et les 2 lieutenants qui sont de surplus sur les deux bataillons seront mis, capitaines et lieutenants en second, aux compagnies de grenadiers.

Nous avons d'appointements fixe 75 livres, et à 32 hommes, trois places de gratification ; et en attendant que les espèces soient sur le pied qu'elles doivent être, nous aurons 25 livres de gratification par mois. Ce sont les dernières nouvelles de Paris.

Nous avons été alarmés, il y a environ 15 jours, sur le sujet de la contagion. Le bruit courait dans ce pays-ci, sur des lettres adressées à M. l'Evêque d'Agde, que la peste aurait recommencé à Marseille et à Alais, ce qui est faux, grâces à Dieu. Car il n'y a que 4 jours que M. de Tarnau a reçu des lettres datées du Gévaudan, écrites par des gens de confiance, par lesquelles on lui marque qu'il n'est mort à Alais qu'une fille au commencement de ce mois d'avril d'un bubon, que du depuis il n'y a eu personne d'attaqué dans le Gévaudan, non plus qu'à Alais. Et il en reçut en même temps une de Marseille par laquelle on lui marquait que tous les médecins et chirurgiens, envoyés pour le secours des maladès, s'en retournèrent chacun chez eux et devaient faire quarantaine à Agde.

M. le duc de Roquelaure a fait la tournée de tous les endroits suspects de son commandement et en a rendu compte à la cour. Tous les gens du pais en espèrent une bonne issue. Pour nous, nous ne souhaitons rien tant que de rompre les lignes et quitter ce pais, où tout y est hors de prix et fatigués extraordinairement. Immédiatement après la revue, je partirai pour Agen. Le marquis de Valence m'a promis deux mois de congé, qu'il se chargeait de tout auprès de M. de Tarnau. La tête commence à me tourner ; ce

qui pourrait bien me porter préjudice, si je continuais à m'entretenir plus longtemps avec vous.

Pardonnez donc à mon peu de santé, si je finis sitôt ; mon inclination s'y trouverait toute opposée. Accordez-moi, je vous prie, la continuation de vos bontés et la grâce de me croire avec tout l'attachement et le respect possible, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

GARIGNAN.

Mes respects, je vous prie, à Mlle Dordé, à mon grand père et mes oncles. J'embrasse de tout mon cœur ma belle-sœur, ma sœur et Mlle Annette et la petite Jeanneton, et mon frère.

Mille embrassades, s'il vous plaît, à ma chère épouse et au petit Philippe. Il me tarde fort de les voir l'un et l'autre ; mais vous pouvez assurer mon épouse que le lendemain que la revue de l'inspecteur sera faite, je volerai pour l'aller joindre; ce que je souhaite plus que de vivre. Je vous prie de dire à mon oncle le Théologal que je répondrai à la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, par le premier courrier ; que ma santé ne m'a pas permis de le faire à celui-ci.

Je vous dirai qu'Autain, dans le plus fort de ma maladie, m'a abandonné ; et je compte que le vin de ce pays, quoiqu'il n'en ait pas bu beaucoup, lui a tourné la cervelle. J'ai fait ce que j'ai pu pour le faire revenir à lui, dans le dessein de lui pardonner toutes ses incartades, parce que je l'aimais, et trop. Car je crois que c'est sa perte. Il n'a d'autre raison que vouloir son congé que je lui avais promis, et en même temps me quitter sans autre raison. Je l'ai fait mettre en prison. Je ne sais s'il reviendra de ses égaremens. J'en ai bien de la peine.

XXIX

A Poitiers, le 20 septembre 1723.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Je viens de recevoir tout présentement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle j'apprends la triste nouvelle de la mort de mon oncle le chanoine. Dieu veuille lui accorder son saint Paradis et nous consoler à tous de la perte que nous venons de faire.

Ménagez votre santé, je vous prie, mon très cher père, de même que mon oncle le Théologal, qu'une telle séparation a, je pense, bien vivement touché. Laissons tout à la conduite de Dieu et reposons-nous sur lui. Prions-le tous pour le pauvre défunt, et que sa mémoire soit toujours gravée dans nos cœurs. Demandons au Seigneur qu'il nous accorde à tous les mêmes grâces qu'il a bien voulu lui accorder avant la mort.

Vous me marquez que mon grand père mange avec appétit, mais qu'il ne peut reprendre les forces ; à un homme de son âge, il lui faut plus de temps qu'à un autre. Au surplus, la mort de mon oncle, je suis assuré, l'aura vivement pénétré, et de cette manière je prévois que notre cher père ne saurait aller loin. Je prie le Seigneur qu'il lui accorde les forces nécessaires pour le rétablissement de sa santé, qui nous est et doit être à tous bien chère. Je n'ai pu écrire qu'à vous, le courrier étant prêt de partir. Je vous supplie d'en faire mes excuses à mon grand père et à mon oncle le Théologal, que je vous prie d'assurer l'un et l'autre de mon respect très humble.

J'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement et le respect possible, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

GARIGNAN.

Permettez-moi, s'il vous plaît, que j'embrasse tendrement mon père, ma belle-sœur et ma sœur, et en particulier ma chère femme, que je vous recommande avec notre cher enfant. J'embrasse aussi les petits de ma belle-sœur et la petite Lanause.

XXX

D'Orthez, ce 26 avril 1726.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par Castera qui arrive ici mercredi soir, 24 du courant, qui m'apprit tout comme vous me marquez la maladie de mon grand père, qui grâces au Seigneur, est hors d'affaire, dont je suis charmé. Jeannette a parfaitement bien fait de m'envoyer son neveu. Assurez-là, je vous prie, que je le lui ramènerai dans tout le mois prochain. Je l'ai logé chez moi. Il couche avec Autain, lequel partira après la

revue de l'inspecteur qui se fera positivement dans le mois de mai. Je n'amènerai d'autre valet à Agen que Castera, quoique j'eusse résolu d'en amener un autre que j'avais en main. Ainsi, qu'elle se rassure sur son compte ; que rien ne l'inquiète, et qu'elle se repose sur moi.

Il n'est plus fait mention de guerre dans le pays, non plus que d'un camp, comme nous étions menacés. Toutes les lettres que nos Messieurs reçoivent de Paris marquent la paix, au moins pour cette campagne. Notre lieutenant colonel et deux ou trois de nos capitaines ont obtenu une prolongation de deux mois de congé ; ce qui prouve que la cour compte n'avoir point d'ennemis à combattre. Nous comptons passer ici notre été. Nous y sommes par merveille. Les vivres y sont à bon marché et le commerce n'y est pas ruineux. L'air y est si bon que nous y sommes tous d'un appétit charmant.

Je souhaite de tout mon cœur que mon grand père ait repris le sien, et que vous possédiez l'un et l'autre une santé parfaite. C'est la grâce que je demande au Seigneur et à vous celle de me croire avec un très profond respect, Monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

GARIGNAN.

(Mêmes compliments que précédemment à tous les membres de la famille).

XXXI

A Bayonne, le 8 avril 1727.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Je viens de recevoir une lettre de Monsieur de Caussade par laquelle il me marque qu'il accepte agréablement que je sois son créancier à votre place, des 100 pistoles dont je suis chargé de payer à votre décharge ; mais il me marque en même temps qu'avant de recevoir ladite somme il faut qu'il soit payé des intérêts qui lui sont dus. Aussi, prenez, je vous prie, vos mesures pour que je puisse à mon tour prendre mes arrangemens avec lui. J'attendrai l'honneur de votre réponse, dont je ferai part à M. de Caussade comme il le désire.

Depuis quelques jours, on parle beaucoup de paix dans ce

pays. Personne ne reçoit de nouvelles de Gibraltar. Les lettres de Madrid marquent que les Espagnols sont après à miner la plus proche montagne de la place, dans le dessein de la faire sauter dans la ville, si les Anglais ne se rendent incessamment. Pareil cas arriva à Alicante (1).

Hier M. du Barbier, notre commissaire, reçut des ordres de la cour pour assembler les bataillons de milice, qui sont dans son département, et ce, d'ici au 15 du courant. Il part après-demain en toute diligence pour cette expédition. L'habillement desdites milices est envoyé dans les provinces et les officiers et soldats vont être payés sur le pied des autres troupes.

Voilà toutes les nouvelles de cette frontière, avec l'assurance de tout le public de ce pays que nous ne guerryrons pas avec l'Espagne. Dieu le veuille.

J'ai l'honneur d'être, avec toute la soumission et le respect possible, Monsieur et très honoré père votre très humble et respectueux fils et serviteur.

GARIGNAN.

(Mêmes compliments à tous les membres de la famille).

Le général de l'armée d'Espagne a fait battre des bans dans toute son armée, sous peine de la vie, tant aux officiers qu'aux soldats, d'écrire en France les nouvelles touchant le siège de Gibraltar : ce qui fait que personne n'en reçoit dans ce pays.

---

(1) Une alliance s'était formée entre l'Espagne et l'Autriche, par le traité de Vienne du 30 avril 1725. Entre autres clauses, l'Autriche promettait à l'Espagne ses bons offices pour lui faire restituer par l'Angleterre, qui les détenait depuis le traité d'Utrecht, Gibraltar et l'Ile de Majorque. La guerre fut déclarée avec l'Angleterre et le siège de Gibraltar entrepris en cette année 1727. Mais, mal conduit par les Espagnols, qui se heurtèrent vainement à ce rocher, déjà admirablement fortifié et défendu par les Anglais, il traîna en longueur. Il fallut que la France vînt au secours de la nation alliée, qui avait failli devenir notre ennemie par le renvoi de l'Infante, fiancée à Louis XV, que n'avait pas craint d'ordonner le duc de Bourbon, régent du royaume. Le cardinal de Fleury, qui, dès 1726, l'avait heureusement remplacé à la tête des affaires, arrangea cette situation fort embrouillée, à laquelle Maximilien Daurée fait allusion dans cette lettre et la précédente. La France n'eut pas à intervenir, du moins à mains armées. La médiation du nouveau premier ministre français suffit. Le siège fut levé, et Gibraltar demeura définitivement aux Anglais.

XXXII

Agen, le 13 juillet 1727.

Monsieur et très cher Oncle,

Je fus très mortifié en arrivant dans cette ville, qui fut le lendemain de votre départ pour Bordeaux, d'être privé du plaisir de vous voir et de vous embrasser.

J'ai appris par une lettre que vous avez écrite à mon père que vous êtes arrivé à bon port, et que vous vous portez à merveille, ce qui me fait un vrai plaisir.

J'attends par le courrier de mardi des nouvelles positives de la destinée de notre régiment, qui, selon les apparences, partira incessamment de Bayonne, pour aller camper ; attendu que deux bataillons de milice du Languedoc sont en marche pour se rendre à ladite garnison, et bien sûrement la chose nous regarde. J'en serai bientôt éclairci.

Je compte que, mercredi prochain, nous ferons l'arpentement des biens. Ma femme qui est ici de retour depuis deux jours et qui vous assure de ses respects, de même que Mantelle, m'a porté l'incluse de la part de M. Dordé, qui me chargeait, comme vous verrez par la présente. Vous l'obligerez infiniment de même qu'à moi, de vouloir bien faire ce plaisir de vous informer de ce qu'il souhaite. Si en revanche, il promet de même que moi, vous être bon à quelque chose, vous devez être persuadé de notre entière reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect et d'attachement, Monsieur et très cher oncle, votre très humble et très obéissant neveu et serviteur.

Garignan.

J'ai passé deux jours à Prades. Mon frère est toujours incommodé de sa jambe ; ma belle-sœur et sa petite famille se portent bien. Le régiment qui est ici attend les ordres pour aller camper à Muret.

XXXIII

A Madame de Lamotte Daurée, par Bordeaux, à Agen.

A Poitiers, le 8 mai 1729.

(A sa femme),

J'ai reçu, par le courrier d'aujourd'hui, ma chère femme, la lettre obligeante que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Si le cœur répond à votre style, je m'estimerais fort heureux. Je suis charmé de l'état de votre santé. J'en ai appris par les Messieurs Dancosse qu'elle était des plus parfaites, de même que celle du cher Moutille, duquel je vous prie d'avoir grand soin et de l'aimer toujours bien tendrement. Fais-lui quatre baisers de ma part, je t'en prie.

Nous avons eu ici le duc de Richelieu pendant quatre jours. Il partit lundi passé pour s'en retourner à Richelieu et sera ici lundi prochain ou mardi tout au plus tard avec M. le chevalier de Monviel, notre inspecteur, qui nous fera la revue le lendemain. M. le duc de Richelieu restera ici jusques à la fin du mois et s'en retournera à Paris, au commencement de juin, pour être du voyage de Marly.

Si M. Dordé avait persévéré dans le sentiment d'être capitoul, il m'aurait sans doute écrit et envoyé son mémoire. Je lui écrirai par le premier ordinaire. Pas un officier ne parlera de partir que le duc ne nous ait quittés. Il nous fait grande chère. Il a tous les jours 40 couverts à ses tables ici, tout comme à Richelieu.

M. le comte d'Agenais (1) et la princesse de Conti ne sont pas encore arrivés. On croit même qu'il y a eu des ordres à la comtesse de ne pas quitter la cour.

Vous ne me parlez pas si mon père et Monsieur le juge, que j'embrasse de tout mon cœur, ont été à La Motte ensemble et fini l'arrangement de tout. Je vous souhaite une longue persévérance de santé et à notre cher enfant. Aimez-moi comme je vous aime et

(1) Il s'agit ici du premier duc d'Aiguillon, Armand-Louis de Vignerot, dit le comte d'Agenais, né en 1683, père du futur ministre de Louis XV et de sa grande amie Louise-Elisabeth de Bourbon, princesse de Conti, la fée de Véretz, en Touraine. (Voir notre étude : *Le Château d'Aiguillon, au couchant de la monarchie*. Agen, 1915.)

me croyez toute la vie d'un attachement inviolable et des plus tendres, sans réserve, le meilleur de vos amis et de plus, ma chère femme, des maris le plus fidèle.

GARIGNAN.

Assure de mes respects, je t'en prie, mon père, mon oncle. J'embrasse ma belle-sœur et sa petite famille. Dis à ma belle-sœur que je la prie d'embrasser mon frère de ma part, suppose qu'elle l'aille joindre comme elle m'assure. Mille et mille embrassades au cher Moutille. Dis à M. Labolle d'en avoir grand soin, et de le bien faire étudier, et de se faire craindre. Sans quoi, il ne réussira jamais à en faire un docteur.

XXXIV

A Monsieur de Daurée, écuyer, sieur de Prades, à Agen, en Guienne.

A Cambrai, le 8 août 1730.

Je n'ai pas voulu, mon très cher frère, laisser partir Delbrel, soldat de ma compagnie, pour aller à Agen, sans avoir le plaisir de t'écrire la présente, pour te renouveler toutes les assurances de ma tendresse, et te prier de me continuer ton amitié. Tu me feras plaisir de me faire part de ton voyage en Languedoc, et si tu y as fait tes affaires. Tu dois être persuadé que je m'intéresse très fort à tout ce qui te regarde, et si je ne t'ai pas écrit à l'occasion de la mort de ta belle-sœur, tu dois être persuadé que je n'y ai pas moins pris de part (1). Je priai par lettre mon oncle d'en faire mon compliment à Madame de Prades, que j'embrasse de tout mon cœur.

J'ai eu l'honneur d'écrire à mon père sans qu'il m'ait fait réponse ; ce qui me fait craindre qu'il soit à Bordeaux, ou qu'il n'ait pas reçu ma lettre. Ma femme ne me l'a pas marqué. Tu me feras plaisir de me l'apprendre. Je doute fort que j'aie le plaisir de t'em-

(1) Philippe Daurée, sieur de Prades, fils aîné de Bernard Daurée et frère aîné de Maximilien, avait épousé demoiselle Marie-Madeleine de Ricard de Villenouvette, fille de Pierre de Ricard de Villenouvette, seigneur de Villeneuve en Languedoc, et de Marie de Villeneuve. Ce doit être une sœur de Madame de Prades, dont Maximilien déplore ici la mort.

brasser cet hiver, étant privé de semestre. Tout le monde fuit ce pays, à cause des services fatiguants de la place et des dépenses qu'on est obligé de faire cet hiver en bois et en pain, qui y sont très chers. Je crois que j'en ferai l'épreuve, à moins que les choses ne changent.

J'ai ma compagnie à 39 hommes bien portants ; ce qui me fait espérer que je ne me donnerai pas grand mouvement de cet hiver pour faire des recrues. Delbrel m'a promis de m'amener un bel homme à sa place ; et je lui ai donné son congé absolu après la revue prochaine de l'inspecteur. MM. de Gasques et Lucmayour l'aîné, passeront, je crois ici, leur hiver. Ils t'embrassent fort tendrement l'un et l'autre.

On parle beaucoup ici d'une guerre prochaine. Notre duc, auquel cas, a formé de grands projets pour nous faire boire beaucoup de vin de Bourgogne. Nous lui ferons honneur.

Adieu, mon cher frère, je te souhaite une parfaite santé et beaucoup de plaisir. Je t'offre tout ce qui dépendra de moi dans ce pais. En reconnaissance je te demande ton amitié et la grâce de me croire avec tout l'attachement le plus tendre sans réserve tout à toi.

GARIGNAN.

Assure, je te prie, de mon respect mon père et mon oncle. J'embrasse ta chère femme et ta famille. Je te prie d'en faire autant à la mienne et à Moutille, sans oublier nos amis et amies de cœur.

Cette lettre est la dernière que Maximilien Daurée ait écrite, faisant partie de la collection qui nous a été si obligeamment prêtée par M. Aug. Daurée de Prades, pour que nous la publions.

Maximilien Daurée de Garignan mourut en effet dans la ville d'Agen, deux ans après, le 25 janvier 1732 (1). Il n'avait que 45 ans. Son père ne lui survécut guère. Il mourut l'année suivante, en janvier 1733, à l'âge de 77 ans. Quant à son grand père, Philippe Daurée, auquel, dans chacune de ses

(1) Archives municipales d'Agen. Registre paroissial de Saint-Etienne, année 1732.

lettres, Maximilien n'oublie pas d'envoyer l'hommage de son respect, il était mort le 5 juin 1726, âgé de plus de 94 ans. Dans la partie historique de l'étude sur le *Château de Prades* (Agen 1906), M. l'abbé Dubois a longuement raconté ce qu'il advint de la descendance des deux frères Daurée, et quelle part glorieuse dans l'armée, pendant les campagnes de Louis XV, échut tant à Philippe Daurée, fils du seigneur de Prades, qu'à son cousin germain Philippe de Garignan, fils unique de Maximilien et d'Antoinette Dordé.

Ph. LAUZUN.

ODE A LA FRANCE DE 1916[1]

> L'âme des combattants de Marathon et des Thermopyles s'est retrouvée chez les soldats de Verdun, et la plus puissante armée du monde est venue s'y briser et y perdre un demi-million de soldats. La France, qui a retrouvé son âme, est plus grande qu'aucune nation des temps anciens et modernes.
>
> (New-York, 3 décembre 1916. Paroles prononcées devant le Président Wilson, au banquet de *la Liberté éclairant le monde.*)

I

Est-ce pour la beauté de ton ciel bleu, blanc, rouge,
Que ton printemps renaît et que ton peuple bouge
Au signal des sanglants réveils;
Si bleu que dans tes yeux c'est Dieu qu'on voit sourire,
Si blanc que sur ton front c'est la Foi qui se mire,
Si rouge, qu'il est sans pareils ?

Est-ce pour la beauté de ton âme sereine,
Que le monde à ton char de bienfaisante reine
S'attelle et proclame tes droits
A déployer partout tes couleurs symboliques,
O toi, la plus royale entre les républiques
Dont les citoyens sont des rois ?

Si c'est en vérité, qu'héroïque et martyre
Tu rappelles Eschyle acclamant Cynégire,
Dans Verdun, nouveau Marathon;
Si c'est en vérité, que le monde proclame
Qu'aucune nation n'eut plus grande son âme,
De Miltiade à Washington;

(1) Lue à la matinée de gala du Théâtre des Arts, à Paris, le 18 décembre dernier, par M. Boyer d'Agen, secrétaire de la Société *L'Idée française à l'Etranger*, qui a bien voulu en offrir la primeur à la *Revue de l'Agenais*.

Qu'attends-tu, belle et bonne et véridique France,
Pour ceindre la couronne et chanter ta souffrance,
En face de l'humanité ?
Puisque Pallas abdique et que la Grèce expire,
Au Parthénon ruiné que ne prends-tu la lyre ?
Hellas morte a ressuscité.

Elle a ressuscité dans tes soldats sublimes
Dont, du sol artésien aux vosgiennes cîmes,
Les corps ont fait un mur de chair
Où, comme ceux d'Hellas aux temps de Salamine
Contre la Barbarie haussèrent leur poitrine,
Leurs bras sont des marteaux de fer.

Et comme les trois cents glorieux des Thermopyles
Firent rétrograder l'invasion des îles
Par ordre de Léonidas,
Le poilu de Verdun, par ordre de Nivelle,
De l'antique faisant la consigne nouvelle,
Crie au boche : — On ne passe pas !

Ils sont tous là venus, des quatre coins de France,
De Bretagne à Savoie et d'Alsace à Provence,
Pour la beauté se battre à mort;
Ils sacrent de leur sang la maternelle terre,
Sachant, comme le Christ, expirer au Calvaire
Pour s'éterniser au Thabor.

Debout ou succombant sur leur terre adorée
Et de l'honneur fondant la religion sacrée,
Là, tous les morts sont immortels;
Car si le saint laurier qui croîtra sur leurs tombes
N'est, hélas ! labouré que par le fer des bombes,
Il ombragera des autels.

Regarde, vieille Europe ! Et toi, jeune Amérique,
Incline sur les flots de ta verte tunique
Ta stupeur d'admiration !

Ô mondes consternés qu'un tel Barbare outrage,
Proclamez que l'ancien laisse loin, dans l'hommage,
Le moderne œuvrant à l'action !

Et si la France est bonne à mériter l'estime
Dans l'horrible concert d'infamie et de crime
Où l'humanité perd son nom,
Qu'importe que Pallas n'ait plus sa citadelle
Si la Sagesse antique en toi, mère éternelle,
A retrouvé son Parthénon ?

II

Non, non, vous n'êtes plus les antiques abeilles
Qu'Aristée élevait dans ses ruches vermeilles
Et dans l'or franc des purs rayons,
Votre nouveau Tempé n'est plus qu'un noir Barathre
Où Scouloudis, sous l'œil d'une Pallas de plâtre,
Vous accouple avec des frelons.

Et vous n'êtes pas plus les sages de l'Hymette
Qu'Apollon n'est berger transformé chez Admète
Faisant un sceptre d'un bâton,
Quand, cherchant des fleurs d'or la plus suave éclose,
Vous alliez butiner, comme à des lauriers-rose,
Aux lèvres roses de Platon.

Mais si vos miels sacrés, en gâteaux mortuaires,
Ont assez vainement sur les funèbres pierres
Nourri des noms qui furent beaux,
Abeilles, armez-vous de vos dards philillènes
Et rappelez enfin à ces vains fils d'Hélène
Qu'on ne vit pas sur les tombeaux.

Si pour la majesté de ton antique verbe,
Tu n'es plus qu'une tombe où ne croît plus que l'herbe
Et meurt l'olivier de Pallas,

Et si le grand désert de tes anciennes villes
Ne rend qu'en vain écho le cri qu'aux Thermopyles
Clamait mourant Léonidas ;

Si Leuctres et Platée et Sparte et Salamine,
La souveraine Argos, Athènes la divine,
N'ont de la gloire que le nom;
Et si l'âme n'est plus des douze capitaines
Dont l'ardeur conjurée équipa dans Mycènes
La flotte d'or d'Agamemnon;

Que te vaudraient, Hellas, d'autres noms que la lyre
N'ose plus demander au ciseau grec d'inscrire
Au front brisé du Parthénon ?
Quand des empires morts ne reste que la cendre,
Pouvons-nous oublier que celui d'Alexandre
Pour fossoyeur eut Phocion ?

Mais si le Grec n'est mort que pour vouloir renaître,
Voici que du tombeau vient l'évoquer l'ancêtre
Qu'au nom seul il reconnaîtra.
Voici celui de Cos et celui d'Orchomène
Et celui qui connut les jours d'Aristomène
Dans les pâturages d'Œa.

Et voici Miltiade, et voici Thémistocle
Qui, pour l'honneur d'un vers d'Euripide ou Sophocle,
N'eut d'égal qu'Epaminondas;
Et puis, Alcibiade en toge purpurale,
De pourpre ornant aussi sa galère rostrale
Et des roses de Thimandras.

Et puis, c'est trois mille ans de nuit et de silence
Où la Grèce, après Rome, ira servir Byzance,
Andromaque au tombeau d'Hector.
Et puis, c'est le réveil de la plaintive Electre
A la voix de Byron dont le tyrtéen plectre
La fait revenir de la mort.

Et puis, c'est Canaris, ô Grèce indépendante,
Eclairant Navarin jusqu'au canal d'Otrante...
Et puis, c'est le roi Constantin
Vouant Vénizélos aux vautours du Taygête
Et lui jetant ses palikares à la tête,
De la hauteur du noir destin.

Vous que la paix féconde et que la guerre enflamme,
Dont le dard est l'épée et le miel le dictame,
Filles d'Arès, sœurs de Pallas,
Qui de Mars avez pris casque, corset et lance,
A Minerve empruntant l'aile d'or qui s'élance
Au butin des printemps d'Hellas;

Vous qui des thyms en fleur cueillez la moisson pleine
Quand vos ailes de feu sonnent, à perte haleine,
Le réveil des prochains combats,
Laisserez-vous piller vos ruches de l'Hymette ?
Et faudra-t-il, Tempé, que ton berger se mette
A la tête du branle-bas ?

Ou si votre suprême ambition, abeilles,
Etait de butiner, comme aux plus nobles treilles,
L'hermine d'un royal manteau,
Sachez que le rusé traqueur du Taygète
En vous jetant masqué son manteau sur la tête,
Vous prend vivantes au tombeau.

Oh ! compter ses aïeux par mille Olympiades,
Escalader le ciel au temps des Encelades,
Et Géants terrasser les Dieux;
Avoir été Pélope et créer l'Argolide,
Avoir été Cécrops et fonder en Elide
L'Acropole des Grecs pieux;

Des gloires des aïeux avoir rempli le monde,
Comme Phèdre, ô soleil, sur la terre et sur l'onde
Te voir moins brillant que leur nom;

Et t'enfermer, un jour, ô grandeur millénaire,
Dans les flancs monstrueux du cheval tutélaire
Qu'à Pallas voue un Grec, Sinon.

Pallas fut la sagesse et Sinon fut l'infâme
Dont les murs de Priam, pour l'amour d'une femme,
A jamais volèrent aux vents;
Mais tant le nom du traître a flétri ta mémoire,
Grèce, que, de ce jour, l'universelle Histoire
Eut surtout peur de tes présents.

III

France, ta mission plus sainte est plus divine.
Au baptismal de Reims elle ouvre sa poitrine
A la foi des serments donnés,
Le sicambre Clovis y courbe le barbare
Qui, se dressant chrétien, framée au poing, s'empare
Du boulevard des Huns damnés.

Ta force féodale est surtout chevalière
Et l'ombre de tes burgs s'étend hospitalière
Sur la veuve et sur l'orphelin :
Duguesclin ni Bayard, n'auront plus chère dame
Que celle à son rouet donnant toute son âme
Pour le pauvre à filer le lin.

L'Orient lève-t-il jusqu'à Constantinople
Les écus or, argent, gueules, sable, sinople,
Et la croix barrant le croissant?
Quel plus séant harnois sur galère mieux peinte,
Dit Villehardouin, chevauche en Terre-Sainte
Des Francs du Christ le plus beau sang?

Vive Dieu ! pour mille ans la fureur musulmane
A, des bords du Bosphore aux gorges d'Ecbatane,
Soufflé la lampe d'Aladin ;

Et la France a permis que l'Europe chrétienne
Pour mille ans rallumât sa foi toujours sereine
Au tombeau du Christ souverain.

Mille ans ! Le temps au Tasse, en sa course enfiévrée,
De chanter tendrement de *Sion délivrée*
Le capitaine glorieux
Et, du sombre cachot qui l'enferme à Ferrare,
Il entend l'Arioste enchanter la cour rare
Aux vers du Roland furieux.

Or, voici s'éveiller la Fureur Teutonique.
Et l'Evangile dit à qui sort sans tunique
De ne pas rentrer la chercher.
Car sont venus les temps prédits par le prophète
Où les vertus des cieux ébranleront leur tête,
Où les mers seront sans rocher.

Où les villes verront tomber leurs murs d'enceinte,
Où malheur au vieillard et à la femme enceinte,
Dont on n'entendra que les cris;
Et nul ne survivrait à la douleur des veuves
Si les élus de Dieu n'abrégeaient les épreuves
Où les voueront les Antéchrists.

Alors au nom d'un Dieu de forces qui parjure
Contre toute beauté dont pleine est la Nature,
Tout foyer sera dévasté;
Au nom d'une Kulture infâme qui blasphème
Et qui ferait maudire à tous la Science même,
Rien debout ne sera resté.

O France ! alors aussi, quand la bête aux cent têtes,
Lasse de demander aux ruineuses conquêtes
Des victoires qui font mourir;
Quand ses soldats, fourbus d'hurler leur *Chant de Haine*
Et de chercher Paris à l'étape prochaine
Que toujours, plus loin, ils voient fuir;

Quand ils n'en pourront plus de ruine et de carnage
Et qu'ils viendront finir au sable du rivage,
Comme les flots de l'Océan; —
Alors, toi, rappelant ce qui te reste d'âme,
Hellade de l'idée et France de la flamme,
Contre marée et contre vent.

De tes espoirs sans fin rallumant la veilleuse
Au grand soleil levant alouette et semeuse,
Tu iras chantant et semant;
Et les peuples nouveaux, en ta sainte auréole
Glorifiant leurs morts, croiront à ton symbole,
A l'Idéal, — ton sacrement.

O sacrement d'amour, ta fraternelle chaîne
Du vieux monde au nouveau doit arrêter la haine,
Car bleu, blanc, rouge est ton drapeau;
Et, tant que ce soleil éclairera ces mondes,
Tes couleurs flotteront en victoires fécondes...
— Ou, Vertu, descends au tombeau !

Boyer d'Agen.

11 décembre 1916.

LES ANTIQUITEZ D'AGEN

Par DARNALT

(SUITE)

CHAPITRE XVIII.

Je ne me puis encor desgager du raport et recit des occurrances de ce siecle là, advenues en ce pays : si la desduction de ces divers evenemens ennuye les aucuns, d'avanture resjouira elle les autres (1).

Apres tout, un chacun n'en peut rester que mieux instruict en histoire de ceste contrée et région, et que ces dernieres guerres des Anglois tiennent fort de nos guerres civiles, sauf pour le point de la Religion.

Les Anglois pour lors prindrent Monpesat d'Agenois par combat. Ceste place fut reprinse l'annee apres, par le Seigneur dudict lieu, le fils duquel reprint aussi le Port Saincte Marie, sur les Anglois l'an 1431. Henry 6, Roy d'Angleterre, jeune enfant de dix ans, fils de la sœur du Roy Charles septiesme, est couronné Roy de France, à nostre Dame de Paris; par le Cardinal de Wincestre Anglois.

L'annee suivante 1432, les Angl. qui estoient à Frespeuch (le Baron estoit Anglois) (2) pensant surprendre le lieu de Bajaumon, par intelligence. Les gens du Seigneur de Monpesat Senechal d'Agenois s'estant mis en embuscade, comme les Anglois y pensoient entrer furent taillés en pieces (3). De

(1) *Manuscrit.*

(2) « Le baron de Frespech, écrit J. Andrieu dans son *Histoire de l'Agenais* (note), pourrait être Bertrand de Montferrand, baron de Langoiran et de Frespech, seigneur de Rions, Landiras, Podensac, etc., mort en 1446, ou son petit-fils Bertrand IV, mort en 1474, fils de Jean Ier, tué au siège de Langon en 1441. »

(3) Il ne reste plus rien, que des terrassements, du château de Bajamont (2e canton d'Agen), l'un des plus forts, au moyen âge, de l'Agenais.

là ce Seigneur de Monpesat, avec les habitans d'Agen, et de ses terres assiegea la Fotz, où estoit Naudonet de Lustrac (1) lequel avec le Seigneur de Beauville, se saisirent de Castelculier, par escalade et par trahison (2), et le Seigneur de Lustrac, et les François prindrent le lieu de Sauveterre d'Agen (3) et Monsegur, pres dudit Lustrac sur les Anglois (4).

L'an 1434, Raymon de Monpesat print le bourg et l'Eglise de Lezignan par malveillance, et print aussi la Tour dudict lieu (5). L'annee suivante le mesme print Castel-Mauron, et le desmolit. La Garonne se deborda tellement, qu'elle passa par dessus le Pont, et les batteaux passoient par dessus les murs de la ville, au devant des Cordeliers (6). Entrant par la porte de Garonne (7) jusques aux Jacobins, alla sur l'Autel des Cordeliers du Capitol, plus d'une Cane de hauteur, et sur l'Autel des Augustins ; jusques à la ceinture de l'image Sainct Au-

---

(1) Il s'agit ici de Raymond-Bernard de Montpezat, baron de Madaillan, d'Aiguillon, de Sainte-Livrade, mort après 1480, époux en premières noces de Jeanne de Bécarn, fille de Jeanne du Fossat, dame de Madaillan, et en secondes noces de Catherine de Caumont. — Le château de Lafox, un des plus anciens de l'Agenais, puisqu'il possède encore une tour romane du XII° siècle, fut reconstruit en partie au XVI° et encore au XVII° siècle. Sis au confluent de la Seoune et de la Garonne, il a joué un rôle important aux XV° et XVI° siècles, dans les annales d'Agen et du pays d'Agenais. (Voir sa monographie par M. l'abbé R. Marboutin.) — Nous avons déjà dit ce qu'était Naudonnet de Lustrac.

(2) Castelculier, canton de Puymirol, arrondissement d'Agen, village jadis très fortifié, dont le château datait du XIII° siècle. Rasé en 1632, il ne reste plus que quelques pans de murs, d'aspect fort pittoresque.

(3) Sauveterre-d'Agen, sur les bords de la Garonne, rive gauche, fait partie du canton d'Astaffort. Il ne reste plus trace de ses anciennes fortifications.

(4) Monségur; canton de Monflanquin, jadis une des plus fortes places de l'Agenais. On peut y voir encore quelques restes de constructions de la fin du XIII° siècle. Une tour du château atteignait, dit la tradition, une hauteur de 30 mètres.

(5) Lusignan-Grand, canton du Port-Sainte-Marie, était défendu par un château du XIII° siècle, qui soutint de nombreux sièges et fut rasé en 1649 par ordre du duc d'Epernon. (Voir sur Lusignan-Grand : *Abrégé de l'Histoire des Communes du département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen*, par G. Tholin, et *Lusignan-Grand, notice historique*, par Dubernet du Bosq.) L'église de Lusignan date de l'époque romane.

(6) Voir *les Débordements de la Garonne et de ses affluents* par Jules Serret. Agen, 1900, in-8° de 97 pages.

(7) Voir notre étude sur la Porte de Garonne, dans nos *Souvenirs du vieil Agen*.

gustin, faisant largue et ceinture au tour l'Image nostre Dame, sans la toucher (1), aussi passa par dessus l'Autel S. Fiari sans la toucher (2) couvrant les rues, la place d'Agen et les boucheries, montant jusques à la barre de la porte du Pin.

L'an mil quatre cens trente sept, le Port fut reprins par le Comte d'Asterach, lequel en partant de là, se logea à la Salève (3), se presenta à Agen (pour estre Lieutenant du Comte d'Armagnac) avec les gens du Marquisat de Fieumarcon, print Agen par escalade apres minuit, ayant assemblé les habitans à la maison commune, se fit faire sermant, et recognoistre comme Lieutenant dudict Senechal esleu (4). La mesme année vint en ce pays le Comte Rodiguo d'Aribadieu Espagnol avec quatre mil hommes, print Fumel, Lausun, la Parade, la Sauvetat de Caumon, Fauillet, Tonneins et le bourg Sainct Pey de Tonneins et Malvoisy de Bazadois (5). Depuis les Anglais furent souvent battus, deffaicts, et vaincus souz le regen de Charles 7 et se rendit la ville de Paris au Roy l'an 1437 (6). Le mesme an 37, les Seigneurs de Beauville, de Lesignan et le juge ordinaire d'Agen ayant comploté de ruy-

---

(1) Les Augustins avaient leur couvent là où se trouve actuellement la maison des Filles de Marie. — Cf. *Les anciens Couvents d'Agen*, t. I, chap. VI.

(2) L'église Saint-Fiary, ou Saint-Phébade, était située entre les églises Saint-Caprais et Sainte-Foy. Voir notre note précédente.

(3) Le moulin de la Salève, sur la Masse, est à 1,000 mètres environ, au nord-est de la ville d'Agen.

(4) Cette prise d'Agen, en 1437, par le comte d'Astarac, n'est confirmée par aucun de nos annalistes, Argenton, Labrunie, etc. Saint-Amans seul reproduit in-extenso le passage de Darnalt, en se l'attribuant (*Histoire du département de Lot-et-Garonne*, t. I, p. 253). Les archives municipales n'en font nulle mention.

(5) Il s'agit de Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo, fameux routier dont J. Quicherat a écrit l'histoire (Paris, Hachette, 1879, in-8°), qui marcha d'abord d'accord avec Poton de Xaintrailles, premier écuyer de Charles VII en Guyenne, pour reprendre avec lui le Médoc aux Anglais, puis semble avoir opéré, pour son propre compte et, à ce titre, pilla et ruina la plupart des villes de l'Agenais, dont il est ici question.

(6) On sait que Jeanne d'Arc, l'immortelle héroïne française, avait déjà donné le signal de la délivrance, dix ans auparavant qu'elle fut livrée aux Anglais et brûlée sur la place du vieux marché, à Rouen, le 20 mai 1431, et que depuis ce moment l'armée française, tant au nord qu'au sud-ouest, marcha de victoire en victoire, jusqu'à ce que fussent chassés définitivement les Anglais.

ner et perdre ceste ville, et s'en saisir par le moyen des embusches et intelligences, l'entreprise descouverte, en y eut de blessez, de morts et de pendus (1).

L'an 1439, le Comte de Fontinthon arriva d'Angleterre à Bourdeaux, avec forces d'environ 15 mil hommes, avec lesquels print le Mas d'Agenois, la Mase, Viane, Lavardac, Duranse, Francescas, le Nondyeu, et la Monjoye. Et la mesme an. le Seigneur de Caumon, et le Seigneur de Tonneins (appellé le Baron Anglés), prindrent le Port Saincte Marie, et toutes les forteresses qu'estoient dedans (2). Lors quelques trouppes rodantz le pays s'avouant au Captau de Buch, se saisirent de Goudourville, aussi tost assiégés par ceux d'Auvilar, qui les prindrent (3) ; ces mesmes gens se saisirent par escalade du lieu de Clermont-Soubiran (4).

1440. Le Seigneur de Monpesat print Monsegur d'Agenois, sur les gens du susdict Rodiguo. La mesme année les Libertins desquelz estoit chef le Seigneur de Pech Pardin, prindrent par escalade le lieu et Chasteau de Caumon, lequel fut reprins par le Seigneur dudict lieu (5). Le Baron et Capi-

(1) Tout aussi problématique est ce complot des seigneurs susdits sur la ville d'Agen, dont parle ici Darnalt. Il n'est étayé sur aucun document que nous puissions connaître.

(2) Au lieu de Fontinthon, il faut lire le comte de Huntingdon (voir Quicherat, *oper. cit.*). — De même pour la Mase, il faut voir Damazan. — Le seigneur de Caumont était, nous l'avons déjà dit, Nompar II de Caumont, célèbre par son voyage à Jérusalem, antérieur à cette date. — Le seigneur de Tonneins était Amanieu de Madaillan, surnommé en effet le baron anglais à cause de son dévouement à la cause du roi d'Angleterre et qui venait d'acheter cette seigneurie à Isabelle de Ferriol, dame de Montpezat. (Voir *Notice historique sur la ville de Tonneins* par Alph. Lagarde, 2e éd., Agen 1884.)

(3) Goudourville, arrondissement de Moissac, faisait autrefois partie de la sénéchaussée d'Agen. On y voit encore un beau château du XVIe siècle, fièrement campé sur un roc d'où il domine, en face d'Auvillars, toute la vallée de la Garonne. (Voir, pour son histoire, *Documents histor. sur le Tarn-et-Garonne*, t. III.)

(4) Clermont-Dessus, aux confins de l'Agenais et du Quercy, place forte de premier ordre, où se voit encore un château moderne, construit sur l'emplacement du vieux château féodal du XIIIe siècle.

(5) Tout aussi fort était le château de Caumont, sis sur le promontoire avancé de Caumont, rive gauche de la Garonne, canton du Mas-d'Agenais. Vaste construction carrée, défendue à ses angles par quatre énormes tours rondes, le château de Caumont joua un rôle capital pendant les guerres de

taine de la Reole, l'année suyvante prindrent Fumel, lequel depuis fut reprins par composition par le Comte de Lomagne (1). Lors mesmes le Seigneur de Monpesac print Clerac par escalade, à la faveur des Brouées, sur le point que les sentinelles descendoient des murs. La mesme année le Seigneur de Fieumarcon (2) le bastard d'Armagnac (3), le Seigneur de Tournon, et le bastard de Monpesat, surprindrent le port Saincte Marie.

L'an mil quatre cens quarante et un le Roy Charles septiesme fit son entrée dans Paris avec magnificence, l'année apres sa Majesté arriva en ceste ville d'Agen, où luy fust rendue toute submission et obeyssance (4) ayant passé par Grenade, Beaumon, Florence, Vic (5) et delivré du siège des Anglois, Tartas (6), print Sainct Sever d'assaut et le fit destruyre (7),

---

Cent ans et de religion. Il fut démantelé et rasé en 1623 par ordre du duc d'Epernon. (Voir *Histoire de Caumont*, par l'abbé Alis.) — Le seigneur de Pechpardin, ou Puypardin, était un Duchemin, baron de Lauraet et de Puypardin en Condomois. Par Libertins, il faut entendre une troupe de gens d'armes indépendants qui ravageaient le pays pour leur propre compte. Le château de Puypardin existe encore. Sis dans la commune de Condom, à 4 kilomètres au nord-ouest de cette ville, on y distingue deux grosses tours d'angle carrées, et une jolie cour intérieure avec ornements des XVe et XVIe siècles.

(1) Du vieux château de Fumel, entièrement reconstruit au XVIIIe siècle, nous ne connaissons que la forte position qu'il occupait sur les rochers escarpés de la rive droite du Lot.

(2) Odet II de Lomagne, neuvième seigneur de Fimarcon (1422-1478), dévoué à la cause de Charles VII, son conseiller et son chambellan.

(3) Il existait au XVe siècle de nombreux personnages dits : bâtards d'Armagnac. Nous croyons qu'il s'agit ici de Jean de Lescun, dit le bâtard, d'Armagnac, né en 1410, célèbre routier, dont M. J. de Jaurgain a raconté la vie si mouvementée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, tomes XIV et XV (1913-1914).

(4) La plupart des registres municipaux d'Agen ayant disparu pendant la guerre de Cent ans, il nous est impossible de donner des détails exacts sur l'entrée et le séjour du roi Charles VII à Agen, à cette date.

(5) *Grenade-sur-Garonne*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse, au nord de cette ville. — *Beaumont-de-Lomagne*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne; — *Florence*, pour Fleurance, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lectoure, Gers; — *Vic-Fezensac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auch, Gers.

(6) La ville de Tartas était assiégée par les Anglais commandés par le captal de Buch et le sénéchal de Bordeaux. Elle était défendue par Charles II d'Albret qui opérait pour le compte du roi de France. Le siège dura plus d'un an. La ville allait être remise, lorsque arriva à temps le roi Charles VII qui la délivra le 23 juin 1442.

(7) Le siège de Saint-Sever commença le surlendemain de la délivrance

assiégea Dacq et le print par composition (1), fit prisonnier le Senechal des Lanes, et autres Seigneurs qui estoient dedans. Vint au mont Marsan, à Condom, à la Plume, et icy (2). Le lieu de Clermon fut rendu par les Anglois au Seigneur Ferran (3) à qui il appartenoit ; le Roy peu de jours apres partit d'Agen, descendit à Aiguillon, et Marmande, print la Reole d'assaut, et la destruisit, apres print le Chasteau (4).

L'an 1449, la Sauvetat de Caumon fut prinse par escalade, par les Anglais (5). Pendant ce voyage du Roy en Gascogne le Seigneur de la Hire, surnommé Poton, grand guerrier, et fort excellent Capitaine chargé d'ans et d'honneur, mourut de maladie à Montauban, au grand regret du Roy, et pour ce que ce bon Chevalier n'estoit riche que de bien faits de sa Majesté, et possédoit à vie seulement quelques terres que le Roy luy avoit donné en ce pays d'Agenais, sa dicte Majesté voulut que ces terres demeurassent à perpétuité à la femme et enfant du deffunct (6).

1450 et 51. Le Roy ayant recouvré la Normandie, que les Anglois avoient usurpée 20 ans devant, La derniere place fut

---

de Tartas. La ville était défendue par Thomas de Rameston, sénéchal de Guyenne. Après une brillante défense, elle fut emportée d'assaut par l'armée française, mais non détruite, comme l'écrit Darnalt, car elle dut son salut à l'intervention du connétable de Richemont et du comte de Pardiac qui arrêtèrent la rage des sodats vainqueurs. (*Mémoires de Richemont*, p. 372. Cf. Monstrelet, p. 370.)

(1) Le siège de Dax fut plus long et plus meurtrier. Il dura six semaines, au cours desquelles les capitaines français firent des prodiges de valeur. (Richemont, Monstrelet, etc.)

(2) Charles VII prit en effet, à ce moment, la ville d'Agen comme lieu de résidence. Il y séjourna assez longtemps, presque tout le mois de juillet 1442, tandis que ses lieutenants, le connétable de Richemont, le comte de Pardiac, Charles d'Albret, le vicomte de Lomagne, Xaintrailles, Lahire, soumettaient successivement toutes les places fortes de l'Agenais et du Condomois.

(3) Il s'agit de Clermont-Dessous, près du Port-Sainte-Marie, dont les seigneurs à cette époque étaient les Ferrand, et qui fut repris sur les hommes du captal de Buch, qui s'en étaient emparés par escalade en 1439.

(4) Voir *Histoire de la Réole*, par O. Gauban.

(5) Il s'agit de La Sauvetat-du-Dropt, canton de Duras (Lot-et-Garonne). (Voir Notice sur La Sauvetat-de-Caumont, par Alloy, 1880.)

(6) Darnalt confond ici le prénom de La Hire qui s'appelait Etienne, avec celui de Xaintrailles qui s'appelait Poton. Etienne de Vignoles, dit La Hire, fut non seulement l'un des plus illustres capitaines de Charles VII, mais

Cherbourg autres fois appellé Cesarbourg, assemble les Princes et Barons à Tours, pour aller recouvrer le Duché de Guyenne. *Carolus 7. totam fere Normaniam (nam restabat Caletum urbs, et aliquet vicina loca) recuperavit an. 1451. post ann. 30 quàm Henricus 5. Henrici 7. qui tunc regnabat pater, Angliæ Rex eam occupaverat. Anno sequentis capta primum Burdegala, et Bayonna civitatibus Franci universam Aquitaniam recipiunt, post an. circiter 299, ex quo Henricus Andegavensium Comes, et mox Angliæ Rex, ejus nominis 2. illam nomine dotis Aleonoræ uxoris (ut diximus) acceperat an. 1153. et post anno 222, quàm Henricus 3 eamdem à Philippo Augusto Francorum rege, Joanni ejus patri paulo ante ademptam receperat* (1).

Le Comte d'Angoulesme, frere du Duc d'Orléans, le Comte de Dunois, et de Longueville, prindrent Monguyon, Bergerac, Gensac, Monferran, Sainte Foy en Agenois. Pendant que les Français faisoient ces conquestes en Agenois, en Perigord, et Gascogne, l'aisné d'Albret, et le Comte de Foix deffirent le Maire de Bourdeaux Anglais qui avoit 9 ou 10 mil combattants. Apres ceste deffaïte, advint la prinse de Blaye Bourg, Rions, Castillon, S. Millon, Fronsac, (qui de tout temps estoit gardé par les natifs d'Angleterre), Libourne, et Dacq furent prins apres par composition, S. Macaire, Rions Vayres, et Blagnac; Bayonne fut incontinent assiégée, et prinse par composition. Ainsi les Anglais achevèrent de perdre entierement ce pays d'Agenois, avec toutte la Guyenne. En l'an 1452, apres l'avoir retenuë comme a esté dit 299 ans et fut reduit le Duché de Guyenne, apres la conqueste de la Normandie et generalement tout le Royaume, excepté la ville de Callays, qui fut reduitte finalement souz le Roy Henry second l'an 1551, comme sera dict cy apres. Et remarquable, qu'à la prinse de Fronsac, cy dessus representé, furent faicts Cheva-

---

aussi le compagnon d'armes le plus dévoué de Jeanne d'Arc. Né dans les Landes, il mourut, en effet, en 1443 « au château de Montauban ». C'est son image qui a été popularisée dans celle du *Valet de Cœur*.

(1) *Chron. Geneb. Curion chr. lib. 3. Polyd. 29; Hist. Angli. 1453.*

liers le Comte de Vandosme, le Vicomte Turaine, le Seigneur de la Rochefouchaut, le fils du Seigneur de Fontenille, Tristan l'hermite, Jean de la Haye, et autres jusques au nombre de cinquante (1).

L'année subséquente 1452, les Bourdelois usans de grande perfidie, appellent l'Anglois en Octobre, Talbot revint en France, avec quatre ou cinq mil hommes seulement; print terre en l'Isle de Medoc, y print deux forteresses, reprend Bourdeaux, et la plus part des places des Bourdelois, avant que les gens de guerre François fussent assembléz. Castillon et Fronsac furent par luy prins, aussi tost luy vindrent de renfort quatre mil combatans, ayans 80 vaisseaux, que grands que petits, chargez d'avitaillement et munition. Les François mirent le siege devant Calays, ou Charlay en Guyenne; qui fut prins par assaut sur les Anglais. De là furent assiegez Castillon où Talbot voulant les secourir et faire lever le siege, fut deffait et tué avec son fils et la plus part des Anglais taillez en pieces. Il est dit que Talbot ayant combatu longuement, monté sur une hacquenée, icelle tuée entre ses jambes, il est tué avec son fils, et le Seigneur de l'Isle, et plusieurs Chevaliers de Guyenne et d'Angleterre (2).

L'an 1452, Jean de Bourbon Lieutenant general pour le Roy en Guyenne fit son entrée dans Agen par la porte Sainct Georges, venant d'Aiguillon (3). La mesme annee au mois de Fevrier les Anglais prindrent par assaut la ville de Saincte Bazeille, laquelle apres l'avoir pillée ils l'abandonnerent (4).

Lors l'Isle de Medoc fut recouvrée. Cadillac ville et Chasteau assiegez, prins et emportez par force, cinquante-quatre

---

(1) Inutile d'insister sur cette conquête de la Guyenne en 1451, si souvent racontée et connue de tous.

(2) C'est le 17 juillet 1453 que fut livrée la bataille de Castillon, où Talbot et un de ses fils furent tués, dans laquelle les Anglais perdirent 4,000 hommes et qui mit fin à la guerre de Cent ans.

(3) Mss. — La porte Saint-Georges, ouverte à l'angle nord-ouest d'Agen, au confluent de la Masse et de la Garonne, était la seule qui communiquât directement à cette époque avec la grande route de Bordeaux.

(4) Voir *Histoire de la ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille*, par l'abbé Alis. Agen, 1892.

vendus à l'enquant An. 1453, le Roy Charles 7 y estant en personne, Fronsac reprins, Bourdeaux aussi pour la deuxiesme fois reprins, et les Seigneurs de Duras (1) et de l'Esparre bannis, et autres traistres et fugitifs (dit l'histoire). Quatre jours apres la reprinse de Bourdeaux, Jacques de Chabanes, grand maistre de France (2) et Pierre de Beaumont meurent à Bourdeaux, le Roy s'en retourna à Tours.

CHAPITRE XIX.

Bien tost apres le Roy fit dresser à Bourdeaux les deux Chasteaux Trompette, et du Ha, pour tenir les habitans en subjection ; l'un sur le bord de la rivière de Gironde : l'autre du costé de Béarn. Le Seigneur de l'Esparre qui avoit esté banny, trouvé en France brassant encor des trahisons, est prins et son procès lui estant fait, est decapité (3).

L'an mille quatre cens cinquante cinq les Anglois sont totalement expellez de la France : ne possedant rien plus en tout le Royaume, sinon Calais : et quelque lieu circonvoisin.

---

(1) Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort, avait toujours montré ses préférences pour la cause du roi d'Angleterre. Il soutint, en cette année 1453, un siège terrible dans son château de Blanquefort, près de Bordeaux, contre les comtes de Clermont, de Foix, le sire d'Albret, et Poton de Xaintrailles. Obligé de capituler, le seigneur de Duras put s'échapper et se retirer en Angleterre. Il fut condamné à un bannissement perpétuel, et tous ses biens furent confisqués. Pardonné cependant par Louis XI, il rentra en France vers 1473 et fut remis en possession de ses anciens domaines. Il fut tué en 1487, en Bourgogne, où il combattait pour le service du roi de France.

(2) Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice et de Curton, l'un des plus fidèles et des plus valeureux capitaines de Charles VII, mourut en effet à Bordeaux en 1453, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Castillon.

(3) *Bellef.* — Voir la magistrale *Histoire de Bordeaux* de M. Camille Jullian, membre de l'Institut. — Voir aussi l'étude si substantielle de M. Paul Courteault : *Le Rôle du Château-Trompette dans l'histoire de Bordeaux*, leçon d'ouverture du cours public de l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, à la Faculté des Lettres, faite le 8 décembre 1910, et publiée dans le volume du même : *Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest.* (Bordeaux, Mounastre-Picamilh. In-8° 1914.)

Mille quatre cens soixante : Tresves accordees entre le François et l'Anglois.

Le Comté d'Armagnac remis és mains du Roy par forfaicture et felonnie du Comte : et fut prinse la ville de Lectore, et autres de la Gascogne (1).

L'an 1463 il y eust si grande mortalité en ceste ville d'Agen, qu'il y mourut plus de quinze cens personnes en moins de neuf ou dix mois : et se remuèrent les Cours à Villeneusve d'Agen. La mesme année le Roy establit le Parlement à Bourdeaux (2).

Depuis, et en l'an 1469 le Comté d'Armagnac fut rendu et restitué au Comte, et ses terres et Seigneuries en Gascogne par Charles Duc de Guyenne, frere du Roy Loys XI. Quelque temps apres il en fut expellé et chassé par le bastard de Bourbon, Admiral de France. Mais du depuis le Seigneur de Beaumont, frere du Duc de Bourbon fut en Armagnac en qualité de Lieutenant General pour le Roy en Guyenne. Apres le deces duquel Duc quoy que le dit Seigneur de Beaumont fut accompagné dans Lectore ; si est ce que le Comte, homme caut et subtil le surprit, et le fit son prisonnier, recouvrant par ce moyen la ville de Lectore, laquelle il perdit bien tost apres, ayant esté occis par des soldats apostez, et la ville saccagée sur le poinct que le Roy venoit au secours, contre l'Armagnageois, et par ce moyen les affaires et troubles de la Guyenne cesserent.

En l'an 1470 les Seigneurs d'Angleterre vindrent demander secours au Roy contre Edoüard Roy d'Angleterre, qui s'apprestoit pour descendre en France : et plusieurs Princes Anglois se refugièrent en ce Royaume. L'annee apres l'armée du Roy vint à Montauban, pour commencer la conqueste

(1) En 1454 avait, en effet, commencé la lutte entre Charles VII et le comte d'Armagnac Jean V. Elle se termina une première fois par l'envoi devant cette ville d'une puissante armée commandée par le comte de Clermont et le maréchal de Xaintrailles. Jean V s'était réfugié en Aragon; la ville fut prise, et les biens du comte confisqués.

(2) Voir : *Chronique du Parlement de Bordeaux*, par Jean de Métivier, publiée par Arthur de Brézets et Jules Delpit. Bordeaux, Société des Bibliophiles. 1886, 2 vol. in-8°.

de la Guyenne, en hayne de ce que le Duc de Guyenne avoit fait alliance avec le Comte d'Armagnac, et les ennemis de la Couronne. Le pays de Quercy se rendit: dix ou douze mil hommes que le Comte d'Armagnac avoit envoyé à Lauserte se retirèrent dans ceste ville d'Agen, y séiournerent deux ou trois jours seulement, se craignans d'estre assiegez de l'armée du Roy, passent la riviere de Garonne, et s'en retournent à Armagnac. Poursuivis, les meilleures villes se rendent obeyssantes au Roy, comme Auch, Condom, et toutes les autres villes de ce costé là, sauf Lectore.

L'annee suivante 1472 la Cité d'Agen tenant pour le Comte d'Armagnac recherchée de se rendre au Roy revint à son obeyssance, par l'entremise du Seneschal de Beaucaire qui avoit tenu auparavant le party du Duc de Guyenne et du Comte d'Armagnac, se voyant ladite ville presque abandonnée, et que l'armee Royale s'advançoit, apprehenda sa ruine.

La mesme annee le Duc de Guyenne meurt à Bourdeaux, non sans soupçon d'avoir esté empoisonné en une pesche que l'Abbé de sainct Jean d'Angeli avoit baillee à la Dame de Montoreau, laquelle en avoit donné une moytié au Duc et mangé l'autre, dont aussi elle mourut bien tost apres : à raison de quoy cest Abbé accusé fut constitué prisonnier (1).

Ce fut en ce temps, que Lectore fut assiegee par le Seneschal de Beaucaire, et Robert de Balsac Seneschal d'Agenais, la place se rendit au service et obeyssance du Roy et tout le Comté, sauf quelques places que luy furent laissées, pour son entretenement. Bien tost le Comte reprint la ville, dans laquelle estoyent plusieurs grands Seigneurs du party de sa Majesté, lesquels il retint prisonniers : et le chasteau se rendit à luy par composition. Depuis il fust assiegé d'une armee de trente ou quarante mil hommes, que le Roy y envoya.

---

(1) Le duc de Guyenne était Charles de Valois, frère de Louis XI, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle. Sa mort, survenue le 28 mai 1472, fut attribuée en effet à un empoisonnement. Le roi s'empressa dès lors de réunir la Guyenne à la Couronne, et en nomma gouverneur Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

qui forcerent la ville. Le Comte y mourut, la ville pillee mise à feu, et une partie d'icelle desmolie (1).

En l'an 1475, ou 76, le Comte de sainct Pol, Connestable de France, en faveur du Duc de Bourgone, manda venir l'Anglois frustré de ses promesses, il parlementa et appoincta avec le Roy à Piquigni : accordant tresves pour neuf ans.

Edoüard donc ayant receu du Roy Loys sept mil escus accorde sa fille en mariage au Dauphin : et par mesme moyen luy mit en main lettres missives de Loys de Luxembourg, Comte sainct Pol, par lesquelles est descouverte la conspiration, qu'il avoit brassee contre l'estat. Pour raison dequoy il en perdit la teste en Greve par Arrest en Decembre 1476. *Facto regum Franciæ et Angliæ congressu ad Piquiniacum opidum Ambianorum an. 1475, induciæ inter eos constitutæ sunt ad aliquot annos. Guaguinus ait 7. alij. 9; Polidorus in multos annos* (2). Quelque temps apres les Tresves finies ou rompues l'Anglois revint à Calais avec une grande armée. Dont il fut contraint de partir promptement, et s'en retourner d'ou il estoit venu : ayant perdu la bataille contre les Escossois.

1513. — Henry 8, Roy d'Angleterre, descend à Calais, a force d'armes : entre dans la Picardie, s'asseurant d'estre renforcé du Roy des Romains et des Flamens. Mais bien tost apres il est contraint par le Roy d'Escosse Jasques quatriesme, amy de la France, de se retirer estant en mesme instant entré en Angleterre, et gaigné la bataille, où toutesfois il perdit la vie. La mesme annee entre les François et Anglois y eust bataille sur mer ; Talbot assiege Terouane, la journée des Esperons, fut là, les François s'y porterent mal, fuyans sans faire resistance : Ce desordre fut la perte de tous les bons hommes d'armes. Le Marquis de Rhetelin, le

(1) Voir sur ces prises successives de la ville de Lectoure et sur le meurtre de Jean V (6 mars 1473) le beau volume de M. Ch. Samaran : *La Maison d'Armagnac au XVe siècle*. Paris, Picard, 1908. In-8° de 523 pp. — Voir aussi la très remarquable étude de M. B. de Mandrot : *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*. (*Revue historique*, 1888.)

(2) *Guagin. X. Polyd, Chr. Genebr.*

Duc de Longueville, le Capitaine Bayard, la Fayette, de Boyssieres, sont faits prisonniers, et plusieurs autres de nom menez en Angleterre. Teroanne et Tournay se rendent à composition (1). Ceste mesme annee 1513, survint à Agen ceste funeste et indigne sedition et esmotion, d'une grande partie des habitans d'icelle ville environ de mille personnes, la plus part artisans, et du menu peuple, contre les Magistrats et Consuls d'icelle : les tous ou la plus part nommez en la procedure criminelle qui en fut faicte. Ils commirent une infinite d'insolences et ravages l'espace de quelques jours. Le pretexte et motif de ceste turbulente faction populaire fut la continuation du Consulat en quelques familles, qui s'attribuoyent trop d'authorité: Et le subside qui se levoit pour parachever le pont de ceste ville; sur la riviere de Garonne. Pour appaiser ce tumulte, et pour procéder à la punition des delinquents, fut conmis et deputé le Seigneur d'Estissac en qualité de Lieutenant de Roy en Guyenne: Et les Sieurs de Boyer, lors Conseiller au grand Conseil, de la Chassagne, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, avec maistre Jacques Sevin Juge Mage, Cortete Lieutenant, et autres lesquels procederent à la condamnation et exécution des coupables. Le dit sieur de Boyer depuis premier President en la Cour de Parlement de Bourdeaux en a laissé un Traicté à la posterité digne de l'Atheur (2).

La Paix fut faicte avec l'Anglois 1514, le Roy espousant Marie sœur du Roy d'Angleterre : depuis rupture de ceste

(1) Le nom de *Journée des Eperons* fut donné à deux batailles que perdirent les Français : la première, celle de Courtray, 1302, où les Flamands prirent 4,000 paires d'éperons dorés qu'ils suspendirent dans la cathédrale de cette ville; la seconde, celle de Guinegate, en cette année 1513, « où la « gendarmerie, prise de panique se servit plus de ses éperons que de ses « épées. »

(2) *Boyer, au Traité de Seditiosis.* — *Bellet.* — Voir pour plus amples détails sur cette sédition, l'article de M. G. Tholin, *La Proclamation de la Commune à Agen en 1514*, publié dans les *Annales du Midi*, 1900, avec tirage à part; — et aussi le compte-rendu que nous en avons fait dans la *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, 1901, sous le titre de *la Commune à Agen* en 1514, avec une fort curieuse planche, représentant le président d'Estissac, entouré de ses assesseurs, rendant la justice.

paix 1520, derechef l'accord à Ardres 1523. Deffi de l'Anglois 1529. Tresves de 8 mois entre le François ; l'Anglois et l'Empereur (1). A la suite la Paix intervint entre eux, le Pape et le Roy d'Hongrie. Rupture de paix 1531, aussi tost la Paix. Guerre encor, incontinent l'accord entre le Roy et l'Empereur, à laquelle l'Anglois est comprins, qui tenoit Boulogne assiegée : laquelle s'estans rendüe par composition, l'Anglois refuse. 1541 : l'Empereur et l'Anglois se liguent contre le Roy; 1544 : assiegent Boulogne, la prennent par composition; 1546 : renouvellement de Paix; 1548 : les François vont en Escosse, contre les Anglois ; 1549 : renouvellement de guerre; 1550 : la Paix, Boulogne et autres forts rendus aux François. Tresves entre Henry Roy de France, Charles V. Empereur, et Philippe son fils Roy d'Angleterre, pour avoir espousé la Royne Marie, heritiere d'Angleterre. 1555 : Guerre ; 1556 : les Espagnols entreprennent sur Mets, Abbeville et Bourdeaux. 1557 : Deffi de l'Anglois, assiegez à Calais contraints se rendre, Hames, et Guines aux François ; à telle composition que le François voulut en la dite annee 1557 ou 1558. *Franci, Duce Francisco. Guisano Principe urbem Caletum omnium opinione inexpugnabilem 7. obsidionis die 5. non. Jan. expugnarunt, mox Guinam arcem munitissimam captam incendunt, et Hamam capiunt. Denique Anglos ex tota Gallia exturbant.* Laquelle ville de Calais, dit du Tillet, fut prinse sur les François 1347, Edoüard 3. du nom l'avoit prinse sur Philippe VI. Roy de France apres l'avoir tenue assiegee unze mois. Henry II, Roy de France la reprint sur Philippe Roy d'Espagne et d'Angleterre *Jure quodam post liminii.* Auquel Philippe les Anglais porterent depuis hayne mortelle et irréconciliable, pour avoir laissé perdre ainsi une telle place estimée imprenable : dont les Rois d'Angleterre souloient dire, qu'ils portoyent les clefs de France à leur ceinture. 1559 : la Paix fut apres la mort de ladite Royne Marie. 1562 : les Anglais descendent en Normandie, au secours de ceux de la Religion pretendue ref-

(1) Du Tillet et Cas.

formée, occupent le Havre de Grace. 1563 : le Connestable de France reprend le Havre sur les Anglois (1).

J'ay esté contraint de faire ceste digression, comme plusieurs autres, pour suivre le fil et le courant de ceste histoire Agenoise. Mais il est meshuy temps de revenir au poinct du subject particulier de ceste ville, et des principaux ornements d'icelle. Entre lesquels le siege Presidial tient des premiers rangs.

Est remarquable sur ce Discours que les sieges Presidiaux furent divisez d'Agen et Condom par lettres patentes du Roy et arrest de son Conseil Privé sur icelles, année 1558.

Alors les Baillifs et Seneschaux, estoient (comme ils font encor) chefs de la Noblesse de la Province. Ils l'estoient aussi de la Justice, non pas de nom seulement, comme à présent, mais en effect, en souveraineté. Les Cours de Parlement n'estant point encor establies, sous les Rois d'Angleterre pendant qu'ils ont occupé la Guyenne, le nom de tiltre de Seneschal de Gascogne, estoit de celuy qui estoit par eux envoyé pour Lieutenant et Gouverneur de tout leur pays de par deça. Le Grand Maistre de France anciennement s'appelloit le Seneschal de France (2).

CHAPITRE XX.

De ce siege icy, auquel y avoit nombre de Conseillers. avant que le Roy y fit establir le siege Presidial, et où il y a tousjours eu quelques Magistrats fort capables, et bons administrateurs de Justice ; Nous en pourrions dire beaucoup de

(1) La plupart de ces événements étant étrangers à l'histoire de notre région, on s'explique facilement pourquoi Darnalt ne fait que les énumérer. Nous n'insisterons pas davantage.

(2) Sur le Présidial d'Agen, voir entre autres nombreuses études, celle de M. Jules Serret : *Les Magistrats du Présidial sénéchal* (1551-1900). Agen, 1900, in-8° de 302 pp., et aussi le magnifique volume *le Livre doré du Présidial d'Agen*, publié sous les auspices de la Société des Archives historiques de la Gironde, par M. Francisque Habasque, ancien magistrat (Paris, Picard, 1908), In-4° de 434 pp.

loüanges, et parler de son lustre, et autres particularitez, que nous lairrons, pour le respect des presences de ceux qui y ont interest, comme nous aussi, et que le temps nous presse.

Les mesmes raisons et autres considérations ne nous permettent point de discourir particulierement de la maison de ville et corps d'icelle, n'y de l'ordre et police des Consuls, qui ont la charge et l'economie publique, et joüyfsent aucunement de la Justice ordinaire, avec le Juge Royal : Et seuls au pouvoir et authorisé de pourvoir aux Offices de Notaires Royaux et Tabellions de ladite ville (1). Nous ne parlerons non plus de leurs Reglements, Statuts, et Privileges, une bonne partie desquels ceste ville a eu de grande ancienneté, redigez par escrit, et la plus part d'iceux enregistrez en la chambre des Comptes à Paris (2). Nous ne ferons non plus mention de la Cour d'Eglise qui est l'Officialité, ny de ses droicts. Comme aussi nous passerons succinctement, la recommandation de ceste belle et ancienne Sénéschaucee. L'une des plus belles et meilleures Provinces de la France, et la plus prisee de toutes celles de la grande Guyenne : faisant le pair avec celle de Poictiers.

Outre ce comble de tant d'honneur, qu'avec le tiltre de Seneschaucée, d'Evesché, et Comté, Elle comprend plusieurs autres Comtez, Vicomtez, grandes maisons de Seigneurs, belles Villes, Chastellenies, Baronnies, Seigneuries particulieres, bonnes Abbayes, Prieurez, Commanderies, Archipretrez, Doyennez, Places, Chasteaux, Bourgs et Bourgades tres-belles.

Tout ce pays au reste, estant merveilleusement peuplé, aggreable, fertil, et abondant en toutes choses requises, et nécessaires à la vie et aysance de l'homme, et autant amene, beau et contentable qu'il y en ait en toute la France : l'air doux, benin, serain, et attrempé : le peuple courtois, civil et

(1) Voir du même auteur, M. Jules Serret, l'ouvrage intitulé : *Livre d'or des Elections consulaires et de l'administration municipale d'Agen* depuis 1222 jusqu'à 1909. Agen, 1909. In-8° de 231 pp.

(2) Sur la *Coutume d'Agen*, voir la remarquable étude de M. Henry Tropamer, docteur en droit, tombé dès les premiers mois de la guerre au champ d'honneur. (Bordeaux, Cadoret, 1901. In-8° de 312 pp.)

obeyssant, prompt, et soudain à tous mouvements, et à toutes choses (mesmes pour les nouvelletez) foit pour la devotion, pour les lettres, pour les armes, et pour toutes occurences : disposé aux changemens et alterations. Non toutesfois d'aventure tant que Belle-forest l'a voulu descrire és Discours de ses histoires Tragiques, usant de ces termes : Qu'à bien parler, il ne pensoit à sa vie avoir esté en lieu de la France, où les Particularitez, Ligues, querelles, et inimitiez fussent en tel regne, qu'en cette Cité. Et qu'il ne veid jamais peuple tant dissimulé ny couvant sa malice en son cœur, Ou si deffiant de son prochain, que les habitans de ceste ville. Tellement que se frequentans ensemble, se visitans familierement, c'estoit pour prendre garde aux actions, gestes et paroles les uns des autres, pour puis-apres s'en prevaloir (1). Mais la vérité est, que c'estoit la corruption de ce temps là, laquelle ne continue que trop pour le jourd'huy : parmy une grande partie d'iceux. Le sieur de l'Escale luy a donné plusieurs atteintes, entre autres *Agennum*, fon Anagramme ou nom renversé *Nugamen*.

Et ceste-cy.

Et hoc negat severa Nitiobrigum
Negare septa, Vasconumque Curias
Aginnum inane, Condonumque in hos pilum.

Jules de l'Escale son pere l'avoit deschiffrée auparavant par ses Epigrammes, et Anagrammes : Jaçoit qu'il en eust parlé asses honnorablement ailleurs (2).

Ce pays au reste est arrousé de trois belles, et grandes Rivieres, bien appoissonnees, navigables, et asses prochaines

(1) Nous avons déjà reproduit ailleurs, (*Les Courents d'Agen avant 1789*, t. II. *La Maison du Refuge*, p. 334), le passage de Belleforest, où le précepteur des enfants d'Antoine de Nort, dévoile dans ses *Histoires tragiques*, à tort ou à raison, l'état d'immoralité révoltante, dans lequel vivaient à cette époque les habitants d'Agen.

(2) Au même chapitre de ce volume sur les *Courents d'Agen*, nous avons également reproduit les vers, où Scaliger, qui cependant aurait dû se montrer reconnaissant envers la cité d'Agen de l'hospitalité qu'elle lui offrait, n'hésite pas à dépeindre les mœurs de ses habitants sous le plus répugnant aspect.

de la mer, et qui s'en vont engoulfer en icelle; sçavoir Garonne, Lot et Dordogne. Dont la première prend sa source des monts Pyrenees. Les deux autres des montagnes de Gevaudam et d'Auvergne, par le moyen, traficq, et commerce desquels, tout y aborde de Bordeaux, Tholose, Quercy, Rouergue, Perigord, et Gascogne. Belles grandes campagnes bladieres, bordees de rivieres et ruisseaux. Les costaux revestus de vignobles, les valons de belles prairies, pourveües de belles fontaines et grandes sources d'eaux, de terres labourables, grasses et fertilles, de vergers, et jardinages ; et les pentes des collines chargees de boccages.

Par consequent abondance de bleds, vins, grains, fruicts, foins, bois, liege, bestail, miel, cire, lins, chanvres, laines, et mille autres singularitez, apportans à ce pays un monde de conmoditez et aysances.

Que si Ausonne et Salvian ont dict que la Guyenne estoit le cœur et l'œil de la France : Ce pays d'Agenois se peut dire veritablement le cœur, et l'œil de la Guyenne. Et ceste Cité la Capitale de ce Pays, le chef, le cœur, et l'œil de la Province : et l'un des plus beaux, et agreables sejours qu'il est possible, estant situee en un beau, grand et plaisant rencontre de paysage, assise au bord de ceste grande riviere de Garonne en un pays (conme nous avons desia dict) fort fertil, et abondant. Par ainsi riche, populeuse, frequente, et marchande. Et telle qu'il n'en y a point en la Guyenne apres Bordeaux, qui la puissent esgaler en grandeur, en apparence et en pompe, et en aysance. Elle porte marque de fort grande antiquité. Bien qu'elle ne fut pas si grande le temps jadis qu'elle est à present, et qu'elle semble avoir esté augmentee par plusieurs fois ; conme il y a bien de l'apparence par les portes ,et anciens murs qu'on y void espars par la ville (les aucunes desquelles portes et anciens murs ont esté abbatus) qui monstrent que l'ancienne closture n'estoit point si grande : ou bien estoit diverse : ou qu'il y avoit ville, cité, et fauxbourgs (1). Par succession de temps, ceste ville s'est accreüe

(1) Dans notre étude, *les Enceintes successives de la ville d'Agen* (*Revue de l'Agenais*, t. XXI, 1894, et tirage à part), nous avons essayé de déterminer,

en telle grandeur, qu'on la void à present : et est vray semblable qu'elle seroit encor de beaucoup plus grande, n'estoit qu'elle a esté ruinée, destruicte, et razée, conme nous avons dit cy dessus. Et d'aventure a elle esté grastée plus d'une fois. Et ce doit-on à juste cause esbahir dequoy elle est encor si grande et fournie qu'on la veoid à cest'heure.

Ceste ville au surplus a eu l'honneur des seances des grands jours au Parlement de Bordeaux, et des chambres souveraines (1). C'a esté l'agreable sejour des Princes, Princesses, et Lieutenants de Roy en ce pays, et Duché de Guyenne, conme estant le centre, le cœur et milieu du Gouvernement d'icelle, et l'endroit le plus conmode et avantageux pour la paix, et pour la guerre : ainsi qu'a tresbien remarqué et descript, en ses Commentaires, ce grand Capitaine Gascon, le feu Seigneur de Monluc, Mareschal de France, et Lieutenant pour le Roy du Duché de Guyenne.

De la memoire des vivants, on y a veu l'establissement du Bureau des finances, et l'assiette de la recepte generale des Tailles de Guyenne. Ce que despuis a esté desparti aux villes de Bordeaux, et Lymoges qui les decore, enrichit, et annoblit beaucoup. Reste encor icy, la recepte particuliere des Tailles, et Taillon, du pays d'Agen, et de ses Aydes.

Comme aussi des Decimes du Diocese d'Agenois. Se trouve encor ez anciennes. Chartres et Archives de Bordeaux, que l'une des portes d'icelle, pres la grande tour saincte Croix, s'appelloit anciennement la porte d'Agen, avec plusieurs belles immunitez, aysances, et franchises, pour l'en-

---

le plan de Lomet en mains, le périmètre des trois rangees de murailles, percées de portes, qui s'élevèrent successivement au cours des siècles, pour la défense de la cité.

(1) « Le 2 aoust 1540, est-il dit dans la *Chronique du Parlement* de Bordeaux, par Jean de Métivier (t. i, p. 358), ont esté publiées les lettres pour « tenir les grands jours à Agen, puis le premier septembre jusques au quin« zième octobre, et pour iceux tenir ont esté nommés par ladicte Cour : « MM. le président Brinon, Valée, Arnoul, Belavoine, Brassac, Cazaux, « Alesme, Carle, Eyquem, Ciret, Vergoin. » Ces grands jours furent tenus du 17 ou 31 octobre; Pierre Flotte, prévôt des marchands de l'Agenais, fut chargé d'exécuter les prises de corps décrétées par cette assemblée (v. *Catalogue des actes de François Ier*, t. iv.)

trée des denrées, et vins de ceste contrée en la ville de Bordeaux, lesquels se fouloient descharger et encharger en cest endroict, et non aux Chartreux comme il se faict à present. Ceste porte ainsi nommee estre marquee par quelques Commentateurs, sur Ausone en la Description et figure de Bordeaux (1).

Les restes des Antiquitez qui sont hors de ceste ville d'Agen du costé de la porte neusve, et ces murs, ces pyles et monceaux de ruine espars dans les fossez et vignes d'un'estoffe, et ciment autant dur et ferme, que l'acier, avec les voultes, conduicts, et caveaux : et ces pavez de carreaux de marbre et petites pierres rapportees de diverses couleurs, et façons à la Musaique, qui se retrouvent soubz terre ; avec plusieurs medailles et especes d'or, d'argent, de cuivre, et de bronze foüillant la terre, faisant des fossez, ou des reparations pour les fortifications, ou autrement, marquent non seulement l'antiquité d'icelle, par ces remarques d'araines, de bains antiques, d'œuvre vrayement Romain : mais aussi rapportent et denotent son antienne grandeur, et celebrité. On y trouve des fondements, de tours et chasteaux si forts et bien cimentez, qu'il est malayzé que les marteaux, ny autres outils, et instruments de ruiney puissent mordre (2).

Le temps qui ruine tout, ayant ruiné et devoré les marques, et la memoire du chasteau de ceste ville, tant renommé par Turpin Archevesque de Rheims. Chroniqueur de Charles le Grand. qui chassa et deffit ce grand Roy des Sarrasins

---

(1) Dans sa remarquable description archéologique de *Bordeaux vers 1450*, Léo Drouyn ne fait nulle part mention de cette appellation de *Porte d'Agen* donnée à la grande porte de Sainte-Croix, près de la belle église de ce nom. Camille Jullian, dans son *Histoire de Bordeaux*, n'en parle pas davantage.

(2) Darnalt fait ici allusion, quoique d'une façon fort vague, à cette quantité considérable de vestiges gallo-romains que l'on a toujours découverts au fur et à mesure des fouilles entreprises dans le quartier de la Plateforme et du Grand-Séminaire, et qui ont fait dire, à tort selon nous, à tous nos chroniqueurs agenais, qu'en cet endroit se trouvait le centre de l'Aginnum romain, alors que nous le croyons plutôt autour de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne. Ce qui n'empêche pas de supposer que ce quartier de la Porte-Neuve devait être l'un des plus riches et des plus élégants de la ville romaine.

qui s'estoit emparé (comme nous avons cy devant dict) de la cité et autre chasteau d'Agen (1) au temps que Bagaluc Prince Sarrasin, possedoit les lieux montagnars, et les plaines, et campagnes limitrophes de la Guyenne au pié des monts Pyrenees : Le temps (ais-je) ayant aboly, et dévoré plusieurs grands et excellents edifices riches, et antiques, mesmes ces masures antiennes, et destruites qui retiennent pour le jourd'huy le nom, et tiltre de la vieille monnaye, marque certaine et infaillible de souveraineté. A propos de ce lieu, où estoit anciennement la Fabrique, la maistrise, et ouvrage de la monnoye dans ceste ville (2), je representeray ce que quelques antiens Autheurs, dignes de creance, nous tesmoignent, que jadis les Pyrenees, et l'Aquitaine abondoient en or, à cause des riches minières, qui se treuvoient en plusieurs endroits d'icelle. Strabon parlant, de *littore Narbonensi*, dict que l'or, qui se treuvoit en ces lieux estoit fort net, et bien tost purifié (3). Ausone a tesmoigné que les fleuves de la Guienne engendroient l'or, mesmes ceux qui passent pres d'icy, disant, *In Mosella.*

Concedet gelido duram de monte volutus
Amnis et auriferum postponet Gallia Tarnem.

Quelque autre bon Autheur a faict mention de l'or, qui se recueilloit aux fleuves et rivieres de Gevaudan et des montagnes voisines, quand il avoit pleu (4). Il est certain que la riviere de Lot, qui fend et traverse l'Agenois, passant a

(1) Voir notre note précédente, sur les anciens châteaux, qui, au moyen âge, défendaient à l'est, au nord-ouest, à l'ouest et au midi, la cité d'Agen.

(2) Où se trouvait à Agen l'hôtel des monnaise ? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Dans son mémoire sur la Numismatique agenaise, et les *monnaies frappées à Agen sous le règne de Charles le Chauve, d'Edouard Ier, roi d'Angleterre*, et aussi sur la *monnaie épiscopale dite Arnaldèse*, Saint-Amans pose cette question (*Histoire du dép. de Lot-et-Garonne*, t. II, *Pièces justificatives*, p. 329-340), mais sans la résoudre. Il se contente de reproduire l'opinion de Labénasie assurant « que cet hôtel était dans le cloître même de Saint-Caprais », d'autres écrivains « vis-à-vis l'église de ce nom ». La question reste entière.

(3) *Diod. 6 de Antiq. gestis. — Pline 33, ch. 3. — Strabon. lib. 3, lib. 4.*

(4) *Procopius.*

Mende, Espalyeu, Antraygues, Cahors, Villeneuve d'Agenois, Clerac et Aiguillon, prend sa source et origine, des monts de Gevaudan, les sources de la Dordogne n'en estant pas fort esloignées.

N'y a pas cent ans, que le revenu dudit lieu, et place d'Aiguillon s'affermoit par an trois ou quatre cens livres pour le sablon d'or seulement, qui s'amassoit, et recueilloit sur le bord et gravier de ceste riviere en ce lieu, outre ses autres revenus.

CHAPITRE XXI.

Revenant aux anciens edifices publics, ce beau et antique bastiment de Montravel, situé hors la vieille enceincte de ceste ville, sur le bord du fossé d'icelle, tenant du temps de quelque guerre des Anglois contraire party à celuy de la ville, qui est pour le jourd'huy le Palais Royal, ou le siege Presidial est, et s'y exerce la justice (1). Et le chasteau de la Sagne, qui estoit aussi hors les murs, sur le bord d'un ruisseau. Ses marques et vieilles mazures y restent encor (2). Et ces antiques ruines qui ne paroissent presque plus, de ces Couvents, Monastères, Eglises, et Chappelles du costé et

(1) Le château de Monrevel était, on le sait, l'hôtel de ville actuel. Situé, au haut moyen âge, hors de la première enceinte d'Agen, il protégeait la villle au sud-ouest comme fort avancé, défendant toute la courtine qui, partant de la Porte Sainte-Anguille, aboutissait à la tour et porte de Moncorny, là où plus tard s'élèvera le beffroi de l'hôtel de ville. Pris par les Anglais en 1344 il servit, ainsi que l'écrit Darnalt, à maintenir longtemps la ville en l'obéissance du comte de Derby. A la fin du xvi[e] siècle, le château de Monrevel, qui n'avait plus sa raison d'être, puisque l'enceinte fortifiée avait été portée beaucoup plus loin, devint le siège du Présidial d'Agen. Il l'est resté jusqu'à la Révolution. De nos jours, il a abrité la Cour d'appel et le Tribunal civil jusqu'en 1860, époque où le Palais de justice fut transféré dans le bel immeuble de la place départementale. C'est alors qu'il est devenu l'hôtel de ville d'Agen. (Voir, dans nos *Souvenirs du vieil Agen* (*Revue de l'Agenais*, t. xxxxvi, 1909), le chapitre que nous lui avons consacré sous le titre de *la Place du Palais en 1841*.)

(2) Il ne reste plus rien du *château Lassaigne*, situé près des Grands Carmes, qui protégeait la ville, à l'est de la première enceinte; rien que son nom donné à la petite rue faisant communiquer la rue Lafayette avec le Grand-Boulevard.

endroict de Renaud cy devant mentionné : ou il y avoit vraysemblablement et forteresse, et fauxbourgs qui sont tellement perdus, et soubs terre, qu'on n'en peut pas sçavoir seulement le nom au vray. Il se trouve par escript dans quelques anciennes recognoissances *in palatio exteriori*, qui doit faire presumer, que de ce costé, ou vers la porte neusve, il y avoit quelques Palays, ouvrage des anciens Gaulois, ou des Romains, Sarrasins, Gothz, ou d'autre nation (1).

Avec tant de belles sources, agreables fontaines, bons puys, belles et bonnes eaux, presque perduës, et ensevelies, que nouvellement on avoit voulu remettre, et restaurer en partie, avec l'attante et continuation d'une si agreable et utile entreprise, à la prendre du costé sainct Vincent. Et ce pont dont nous avons dict cy dessus quelque chose, qui est du tout inutile et ruyné (2).

Le roullement des saisons, devoratrices de toutes choses de ça bas, nous a laissé aussi pour le jourd'huy entiers et accomplis, ces beaux Temples et Basiliques, sainct Estienne et S. Capraise, appellez Basiliques du tiltre de Royales, comme dediées à Dieu, qui est le Roy des Roys. L'une Eglise Cathedrale, comme nous avons discouru cy devant, siege d'Evesché, que sainct Martial fonda, et consacra, comme plusieurs autres Eglises en la Guyenne du mesme nom du premier Martyr S. Estienne (3). L'autre Eglise Collegiale et autrefois

(1) Dans le chapitre 1er du tome II des *Anciens Couvents d'Agen avant 1789*, nous avons écrit, sous le titre : *Les Bénédictines de Renaud*, l'histoire de ces champs de Renaud, situés près de l'hôpital de Las actuel, où se trouvaient en effet encore, au commencement du XIXe siècle, de gros pans de murs d'origine gallo-romaine. Fallait-il y voir les ruines de ce château de Regnaud, toujours assez énigmatique ?

(2) Darnalt veut parler sans doute ici du pont sur la Garonne. Voir pour plus amples détails, sur ce sujet, le *Mémoire de Labrunie*, extrait de l'*Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, sous le titre : *Les Ponts sur la Garonne*, qu'a publié et savamment annoté comme toujours M. G. Tholin, au tome V, p. 439-456, de la *Revue de l'Agenais* (1878).

(3) Bien que tous nos annalistes aient longuement parlé de la vieille cathédrale d'Agen, l'histoire de Saint-Etienne d'Agen reste encore à écrire. Voir le long chapitre que nous lui avons consacré avec plan et planches, en tête de nos *Souvenirs du vieil Agen*. Extrait de la *Revue de l'Agenais*, t. XXXIV, 1907, p. 385-409 et 481-489.

Abbaye : Basilique si ancienne et renommee, qu'il y a plus de mil ans qu'elle servit d'Asile et de reffuge à la femme du Duc Regnouard, ou Regnovauld, du temps des enfans de Clovis premier Roy tres-Chrestien. Et d'avanture c'est celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud, avec ses antiennes ruynes, levées de terre et fossez, porte le nom (1).

Ces deux Temples superbes et devots monstrent à l'œil leur antiquité ; Estant certain (comme plusieurs ont remarqué) que si riches et magnifiques edifices ne peuvent estre bastis que du temps que la foy et Religion Chrestienne estoient plus zelées et ardantes en devotion qu'il ne fust dépuis. Ce qu'advint du temps de Clovis premier Roy tres-Chrestien, peut avoir douze cens ans (2).

Ces deux Eglises principales, estans bien pourvueues et assorties de Chassez de saincts et sainctes, et de Reliquaires enchassez en Or et en argent, et autres ornemens somptueux, et vases pretieux en bon nombre. Simon Evesque d'Agen, aporta beaucoup de saincts reliquaires et les dedia à l'Eglise Sainct Estienne, qui luy avoient esté donnez par Gervais, Abbé de S. Savin fondé par Charles le Grand sur le bord du fleuve en Poictou. Outre lesquels Reliquaires, Rhegino Eveque d'Agen fit de grans dons et presens à ladicte Eglise. Un autre Evèque, nommé Bernard, restaura ceste Eglise, et la remit en son premier estat, et la maison Episcopale aussi, qui avoient esté destruites et desmolies, et luy confera plusieurs beaux droicts, spirituelz et temporels. Hunaud Vicomte de Brouillés, à son exemple et imitation, luy fit de grans dons et largesses, mesmes luy donna le passage de la Fotz. Il y a eu des Orgues d'excellent ouvrage, des cloches d'admirable grandeur, des Sepulchres riches et antiques,

(1) Nous en dirons autant de la Collégiale Saint-Caprais, aujourd'hui la cathédrale, bien que Labénazie en ait écrit l'histoire, mais demeurée à l'état de manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris. — Voir encore, dans nos *Souvenirs du vieil Agen*, le chapitre : *Saint-Caprais d'Agen*. Extrait de la *Revue de l'Agenais*, tome XXXIX, 1912, p. 381-402.

(2) *Greg. Flor. lib. 6, chap. 12.*

mesmes de quelques anciens Ducz d'Aquitaine et Comtes d'Agenois dans le cloistre S. Capraise (1).

Les ouvrages de ces deux Eglises sont au surplus fort anciens et augustes : les deux Chapitres y establis, fort honorables, et bien reglez, et appoinctez, et où il y a des personnes d'exemple, et de doctrine. Je passe les autres paroisses, S[t] Hylaire, et S[te] Foy, et les quatres Couvents des freres Mandians : Où il y a de bons Religieux, qui font beaucoup de fruict, par leur Predication, sçavoir et bonne vie. Ces Convents au reste estans de structure fort belle, et ancienne, au regard du temps, que ces Ordres ont ésté instituez et fondez (2). Les deux Monasteres et maisons devotes, des dames Religieuses exemptes non seulement de tout reproche, mais aussi de tout ombrage et soupçon (3). Ces trois beaux et devots Oratoires, et congregations des Penitans, avec leurs sacz et foüets, S. Anthoine, S. Hyerosme, et saincte Quitte-

---

(1) On n'ignore pas que la plupart de ces objets mobiliers précieux, renfermant les reliques des Saints agenais, furent préservés du pillage des Huguenots en 1561 par les soins du chanoine de Lalande qui les transporta dans son manoir de Lalande, près d'Agen, d'où ils ne revinrent que deux ans après. Ils existaient donc encore, à peu près intacts en 1605, époque où Darnalt écrivait son ouvrage. La Révolution les profana, et en détruisit le plus grand nombre. Nous avons longuement parlé des cloches de la cathédrale et de la Collégiale, dans les chapitres de nos *Souvenirs du vieil Agen*, que nous avons consacrés à ces églises. Quant aux *sarcophages* trouvés au cloître Saint-Caprais, ils ont été décrits par MM. Tholin et Momméja, lors de leur transfert au musée d'Agen.

(2) Les quatre couvents des Frères mendiants étaient à Agen en 1605, par ordre de date : 1° les *Cordeliers* ou Frères mineurs, fondés dès 1261, au faubourg Porte-Neuve, puis forcés, pour cause d'expropriation, de se transporter en 1345 dans le faubourg Saint-Georges, où ils sont restés jusqu'à la Révolution; — 2° les *Grands Carmes*, établis en 1272, dans le faubourg du Pin; — 3° les *Augustins*, en 1290, là où se dresse encore le couvent des Filles de Marie; — 4° enfin les *Capucins*, nouvellement établis en 1600, au Carné, contre la porte de Garonne ou Pont-Long. (Voir les monographies que nous avons consacrées à ces quatre monastères, au tome I[er] des *Anciens Couvents d'Agen avant 1789* (Agen, 1889).

(3) Il n'existait encore en 1605, à Agen, que deux couvents de religieuses: 1° les *Annonciades*, fondées en 1533 au faubourg Porte-Neuve; — 2° les *Dominicaines ou Dames du Chapelet*, établies, en 1580, près de l'église de Saint-Caprais. Les religieuses de Notre-Dame de Paulin, les Carmélites, le Tiers ordre de S. François, les Sœurs de Saint-Joseph, les Visitandines, ne s'y établirent qu'un peu plus tard, au cours de la première moitié du XVII[e] siècle. (Voir le tome II de nos *Anciens Couvents d'Agen*.)

rie (1), et le College sainct Jacques maintenant le Seminaire des Prestres, et Curez (2); et le devot Monastere moderne des austeres et moribondes Peres Capuchins, miroirs de devotion Chrestienne, quoy que quelques esprits de ce temps libertins et soupçonneux les ayent voulu taxer d'une bygosse hypocrisie, et superstieuse devotion, en leurs cellules, où ils ne vivent que de l'ame seule, et de l'esprit, participans de la nature des Anges, n'ayants presque besoin de matiere, et qui ne peuvent vivre que clouéz et attachez au Crucifix (3). Et l'hospital sainct Capraise, avec sa chapelle, bien basti, régi, et policé, pour recevoir les pauvres passans, héberger les pelerins, et nourrir les miserables, vrayes marques d'hospitalité charitable : auquel cy devant les hospitaux sainct Anthoine et sainct Jacques ont esté joints, et transférés (4). Afin que je ne laisse en arriere, le College et maison devote des peres Jesuistes, non moins doctes que Religieux, Eschole et

(1) Nous avons également consacré, dans ce même travail, trois chapitres aux trois confréries agenaises de Pénitents : les *Pénitents blancs* ou de Saint-Antoine, établis dans le quartier de ce nom; — les *Pénitents bleus* ou de Saint-Jérôme, à côté du couvent des Carmélites; — les *Pénitents gris* ou de Sainte-Quitterie, qui avaient pour chapelle l'église de ce nom, près du faubourg du Pin; toutes trois fondées à Agen, de 1590 à 1600. (Voir tome 1er, *oper. cit.*)

(2) Nous ignorons absolument où se trouvait en 1605 ce *Collège Saint-Jacques*, séminaire des prêtres agenais, le Grand-Séminaire des Lazaristes, au faubourg Porte-Neuve n'ayant été fondé par Mascaron qu'en 1683, mais les prêtres de la Mission étant arrivés à Agen en 1650 et ayant pris dès ce moment la direction du séminaire. (Voir le chapitre XII du tome 1er de l'ouvrage précité.)

(3) Nous venons de dire que les *Pères Capucins* s'établirent à Agen en 1600, contre la Porte de Garonne, au lieu dit le Carné, là où se trouvait l'ancienne église du prieuré Saint-Michel. (V. chapitre VIII du tome 1er.)

(4) Par « l'hôpital Saint-Capraise », Darnalt entend ici l'*hôpital du Martyre*, ainsi appelé parce qu'il était situé au lieu dit autrefois *lou Martrou*, ou le Martyre, entre les églises Saint-Caprais et Sainte-Foy, là où la tradition veut qu'aient été inhumés les corps des premiers martyrs agenais. Il fonctionnait depuis 1262, et était un des plus anciens hôpitaux d'Agen. Par édit du 10 mai 1561, Charles IX ordonna, tant pour Agen que pour les autres villes du royaume, la fusion en un seul de tous les hôpitaux disséminés dans la ville. Agen en possédait sept : l'hôpital Saint-Antoine, Saint-Georges, Saint-Jacques, Saint-Michel, la léproserie, l'hôpital du Saint-Esprit, enfin l'hôpital du Martyre auquel furent réunis tous les autres, et qui subsista jusqu'à la Révolution en cet endroit sous le nom d'hôpital Saint-Jacques. (Voir *Oper. cit.*, II, p. 365-473.)

Seminaire de pieté, C'est l'un des principaux ornemens de ceste ville, et des plus necessaires remedes spirituels, pour guerir les maladies d'esprit, et les frenesies des opinions erronées, et pour la guerison des desvoyés. N'est-ce pas l'un des plus souverains preservatifs pour la jeunesse, contre les corruptions tant spirituelles que temporelles de cest aage empoisonné de crimes, de vices, et d'erreurs ? vray seminaire de la plus part des bons Religieux Ecllesiastiques, et des consciencieux et droicturiers Officiers et Magistraz, et de plusieurs pertinens Advocats, dont ce barreau se tieuve maintenant assez suffisamment fourny : Deux fois le jour, nous y voyons le marché des bonnes lettres, que les Muses y tiennent estallans publiquement leurs riches denrées, et estoffes de doctrine, et sçavoir, et leurs marchandises de l'esprit.

Jaçoit que ce ne soit point l'Academie d'Athenes, le Bruchion d'Alexandrie, ou le Panathée de Rome. Neantmoins il se peut comparer aux meilleurs Colleges des meilleures villes du Royaume. Il rend ceste Cité plus remarquable de beaucoup, et plus fleurissante et frequente. Ce college fut fondé et dotté il a quelques années par la Reyne Margueritte, Duchesse de Valois, Comtesse d'Agenois, Condomois (1).

(*A suivre.*)

---

(1) Le collège d'Agen fut fondé à Agen en l'année 1581, époque où les consuls se décidèrent à appeler les Jésuites, ordre nouvellement créé, pour le diriger. De nombreuses donations leur vinrent en aide. La plus importante fut celle de la reine Marguerite, qui en sa qualité de comtesse d'Agenais accorda, par lettres patentes du 23 février 1584, une pension annuelle de 500 livres au nouvel établissement. Après des péripéties sans nombre causées par les guerres religieuses, le Collège d'Agen fut définitivement installé dans le vaste local de la maison La Cassaigne, près la tour de la Grande-Horloge, et, dès 1591, il commença à fonctionner. (Voir notre étude sur le *Collège d'Agen*. Agen 1888. In-8° de 132 pp. — Cf. *Les anciens Couvents d'Agen*, t. 1er, chap. VII, p. 191-292.)

LOUIS SAILHAN

Mort pour la France...

Quand la mort est venue surprendre Louis Sailhan dans la tranchée, il avait déjà publié deux volumes de poésies, et le second est beaucoup plus qu'une promesse.

C'est au lycée, à Agen, qu'il écrivit ses premiers vers. On devient poète à quinze ans. Modeste, timide, il confia seulement à quelques camarades ces premiers essais de sa muse. Il hésita longtemps avant de les montrer à ses professeurs. Comme il n'eut jamais cette maîtrise de l'imagination qui joue avec le sentiment, et qui fait de l'or avec rien, comme il n'écrivit que lorsque son cœur fut pris, une pudeur bien naturelle lui faisait garder jalousement ces vers où il avait toujours mis beaucoup de lui-même.

Un jour, cependant, il se décida à envoyer une de ses poésies à Sully Prudhomme. D'instinct, il était allé vers le maître dont les conseils devaient lui être le plus précieux. La langue, je me le rappelle, était fine, discrètement imagée, un peu gauche; il y avait déjà cette sincérité et cette délicatesse qui furent toujours les caractéristiques de sa nature. Le fond valait plus que la forme, ce qui est rare chez les jeunes poètes. C'était à la fois un danger et une promesse. Le maître lui répondit. Ce n'était pas une réponse banale. Le grand poète faisait la critique des vers qu'on lui avait soumis, donnait des encouragements et des conseils, et ces conseils étaient de travailler, de travailler beaucoup. Il n'y avait là rien de bien nouveau : en poésie rien n'est bien nouveau. Mais Louis Sailhan, dès ce jour, eut un grand souci de la forme et ne cessa de travailler.

Il quitta le lycée, continua ses études, et se créa une situation qui l'obligea à vivre à Paris.

Il publia son premier volume, *Petits Poèmes*, en 1908. Ce sont les essais de l'artiste qui cherche encore sa voie, qui hésite à la fois et sur le sujet et sur la forme. On y trouve des souvenirs de Sully Prudhomme, de Verlaine. Hérédia, Leconte de Lisle l'inspirent parfois. Tout cela semble écrit avec une âme toute résonnante des harmonies d'une lyre aimée et naguère entendue. Mais ce qui charme dans ces œuvres de jeunesse, c'est encore la sincérité et l'absence complète du tour de main. Je croirais volontiers que le poète, aux heures de songerie, éprouvait un grand charme à se redire ces essais, où son âme d'adolescent vibrait tout entière, où les impressions étaient si fraîches dans leur gaucherie.

Entendre chanter une voix
Dans le silence d'un dimanche;
Lentement, au-dessous des bois,
Voir descendre la lune blanche;

Sentir la fin d'une saison
Dans la gloire d'un crépuscule,
Abandonner une maison
Où quelque peu de nous circule;

Lorsque les oiseaux migrateurs
Gagnent des terres ignorées,
A leur suite, élever nos cœurs
Au vertige des empyrées;

Pleurer la perte d'un ami,
Comprendre qu'un amour s'envole;
Derrière le grave infini
Ne découvrir qu'un froid symbole;

Pour les hommes tristes et seuls
Qu'afflige la mort d'une rose
Autant que l'aspect des linceuls,
Ces choses sont la même chose.

(*Petits poèmes.*)

N'y a-t-il pas là comme un écho du maître qu'il aima, de l'auteur des « Solitudes » ?

Cependant, même dans ce premier volume, il est des thèmes, paysages ou visions, auxquels il revient sans cesse, et ce sont les souvenirs du pays, des campagnes, de la maison où il passa sa jeunesse. Dès qu'il aborde ces sujets, son âme se recueille. Il abandonne le vers ténu de huit syllabes pour la sonorité grave de l'alexandrin :

Je veux revoir les bois profonds que j'ai connus,
Par un long jour d'octobre à lumière attendrie,
Et, m'isolant dans ce décor de rêverie,
Me souvenir des ans qui ne reviendront plus.
. . . .
A cette heure plus fraîche où tombe le serein,
Je mouillerai mes pieds dans l'herbe des prairies,
Je verrai la fumée au toit des métairies,
Je saluerai des gens dans l'ombre du chemin.
Et ce sera le vieux foyer que l'on regagne,
Naïf et simple autant qu'aux âges puérils
Où l'on cause d'aventures et de périls.
Aux aboiements d'un chien perdu dans la campagne.

(*Petits poèmes*, Sylva.)

On s'éloigne du présent morne et de la ville
Pour rappeler des temps à jamais disparus,
Pour sourire à des yeux que l'on ne verra plus,
Dont le regard encor nous fixe et nous pénètre.
Et le cadre où ces choses mortes vont renaître,
Ce sont des horizons merveilleux et touchants
Qui s'embrasent de l'or liquide des couchants,
Où se détachent sur des ciels couleur de rouille
Des cyprès effilés ainsi que des quenouilles.

(*Id*, C'est Novembre.)

Le détail de la fin a la précision d'un croquis : nous connaissons tous, dans nos campagnes, ces cyprès effilés qui se détachent sur des ciels « couleur de rouille ». L'inspiration apparaît encore toute virgilienne; mais la note est déjà singulièrement juste. La voix déjà résonne plus profonde, et plus pure encore, si c'est possible, de toute virtuosité.

Il publia son second volume, *Paysages intérieurs*, en 1913, à la veille de la guerre. Cinq ans se sont écoulés depuis la publication du premier, le temps nécessaire pour que le poète ait pu lire dans son âme, prendre conscience de ce qu'il aime, et, parmi toutes les voix qui chantaient en lui, savoir quelle était plus sonore, plus riche, plus profonde. Il sait désormais et la matière de sa poésie, et la forme qu'il lui donnera. Il sera le poète de la terre, comme le fut Virgile,

« Le plus pur, le plus doux, peut-être le plus beau; »

il sera le poète de la lumière; il sera le poète des grands bois, et d'un vieux pays, qui est le sien.

Dans son exil, (car Paris, pour lui, est terre d'exil, comme pour Virgile la cour d'Auguste) dès que, lassé de livres et de bruit, la joue sur la main, il s'abandonne à sa rêverie, c'est « au jardin de jadis », comme il le dit gentiment, qu'il retourne bien vite :

D'avoir, jeune, écouté bruire la moisson
Et bourdonner la guêpe aux fentes des murailles,
Il reste dans la tête une vague chanson,
Un amoureux murmure et de lentes sonnailles;

(*Paysages intérieurs*, LE SENTIER.)

C'est là une idée qui lui est chère : ceux qui, une fois dans leur vie, ont aimé la campagne, en gardent toujours leur âme parfumée de poésie :

Si vous aviez connu la fougère palmée,
Votre âme, tout au fond, resterait parfumée;
Votre bouche à jamais saurait le goût amer
D'une nèfle sauvage et prise avant l'hiver.

(*Id*, LE CHÊNE ET LE PIN.)

A cette distance, les souvenirs évoqués, sans rien perdre de leur précision, se simplifient. Tout ce qui ne concourt pas à éveiller un sentiment disparaît. Ils arrivent à n'être plus que de vastes visions de lumière où se localise une impression. C'est une synthèse de toute la poésie qui l'enveloppe : par une ligne, par une couleur, une clarté, par un simple et large

détail, le poète réveille en nous des frissons connus. C'est ainsi qu'après deux mille ans, certains vers des Bucoliques, certaines images, certains mots font encore vibrer jusqu'au fond de l'âme tous ceux pour qui la poésie des champs n'est pas de la pure littérature.

Et ces vers, ces mots, ces détails évocateurs sont à toutes les pages de ce deuxième volume. Jetés en passant presque toujours, — un attendrissement de l'âme qui rencontre un émoi dans le passé — ils arrêtent au passage, et on se surprend à suivre longuement, avec le poète, des impressions oubliées qui sommeillaient au fond de nous-mêmes.

Ciel pâle, où se répand une cloche qui tinte...
(*Id*, Matin d'Avril.)

Tilleuls en fleur ! L'été sourit sur les vergers !
Beaux jours mourants, pleins de fleurs et d'hirondelles !
Plainte humide des puits, odeur fraîche des eaux !
(*Id*, Tilleuls en fleur.)

Parfois, c'est un paysage fait de deux taches de couleur, de deux lignes hardiment jetées, une note, une impression...

Lessives : fêtes blanches à l'entour des fontaines...
(*Id*, Bucoliques.)

Rien ne bouge, parmi cette combe assoupie
Que le vol blanc et noir d'une soudaine pie.
(*Id*, La Fontaine.)

Seul, un pin, s'agrippant au rebord de l'abîme,
Filtre entre ses doigts fins la brise qui l'anime;
C'est comme un chant léger de harpe et de cristal.
(*Id*, La Carrière.)

... Soirs d'hiver, noyés d'averses, fous de vent,
Où gémissent les chiens, et les chênes tenaces !
(*Id*, Soir qui tombe.)

J'ai multiplié ces citations à dessein, afin que l'on voie à quel point la notation est juste. En outre, il y a là cette pointe de vérité générale, ces touches de réalité qui donnent plus de

ton à une œuvre d'un lyrisme si personnel, qui la font pour ainsi dire toucher terre, et la sauvent de la monotonie.

Toutefois les morceaux purement descriptifs sont rares. Il préfère la simple esquisse, plus large, plus suggestive. Les contours arrêtés d'un paysage sont peu favorables à la rêverie, et l'imagination est mal à l'aise quand le tableau est trop poussé. Il n'est peintre qu'autant que les couleurs évoquent un état d'âme. « Le soleil luit en nous », dit-il quelque part; il ajoute :

« ..... Je vais, fondu dans le crépuscule. »

La nature, en effet, est pour lui plus qu'une matière à beaux paysages et à notations impressionnistes. Il a gardé une âme de campagnard. Ce que son rêve, son désir poursuivent partout, c'est le calme, le silence, la grandeur de la vie des champs, avec ses mots, ses gestes, ses pensers traditionnels. L'empreinte de son enfance est bien restée indélébile :

Si j'étais resté là, près du chêne obstiné,
Ferme sur sa racine et bleu dans la lumière,
Où tous mes pauvres vieux ont fermé la paupière
Sur leur dernier Pater à plein cœur affirmé.

Si, n'ayant bu que l'eau de notre puits de pierre,
Et nourri du froment sur notre aire vanné,
J'avais gardé mes yeux et mon âme première
Pour les transmettre purs à mon fils premier né;

Peut-être que ce soir d'hiver, où le vent pleure,
Où j'ai fermé mon livre en quête d'un appui,
Je serais en chemin vers ma chaude demeure,

Ilot de saint amour au milieu de la nuit,
Dont la vitre, devant la joyeuse flambée,
Semble, au ras du sillon, une étoile tombée.

(*Id*, La Vitre allumée.)

Aussi, dans son enthousiasme, a-t-il atteint parfois la grandeur biblique d'un tableau de Millet ou de Jules Breton.

Ceux qui coupent la grappe au cep qu'ils ont planté,
Ceux qui blessent leurs mains au manche des charrues,

Ceux qui plongent la faux au cœur des herbes drues,
Et s'endorment une heure au vol du moucheron,
Ayant mouillé leur pain des gouttes de leur front;
Celles qui rudement les suivent aux semailles,
Quand le brouillard d'automne au loin tisse ses mailles,
Laissant à la maison, près d'un vieux qui gémit,
Dans le berceau de plume un enfant endormi;
Ceux qui peinent autant que des bêtes de somme,
Partent avant le coq et tombent dans leur somme,
Pour rester jusqu'au jour glissant par le châssis,
Ronflant à pleine gorge et les membres saisis.
Ceux qui, durs comme rouvre et tordus comme branche,
Gagnent encore leur pain dans leur vieillesse blanche,
Et qu'on voit, quand le soir rétrécit l'horizon,
Pousser un troupeau maigre à leur pauvre maison,
Ceux-là, près du réel, qu'ils touchent et qu'ils voient,
En résignation vivent, souffrent et croient,
Sachant obscurément et sans l'avoir appris
Que le peu de bonheur possible est à ce prix.

Ils sont laids, dites-vous, et leur face est sauvage.
Regardez celui-là, sur le dur paysage,
Maigre et noir, avançant toujours du même pas,
Quoique la nuit menace et le soleil soit bas.
Il va, tout seul, tragique au milieu de la plaine,
Muet ou chantonnant un vieil air qui se traîne,
Vêtu comme un brigand, ou pieds-nus, comme un loup,
Triste roi sans couronne ou prince sans le sou.
Quand il regagnera sa sombre métairie,
A peine s'il aura pour sa femme amaigrie,
Un mot humain, un simple geste d'amitié.
Il reprendra demain ce farouche métier,
Et mourra, sans savoir qu'il est, au fond des villes,
Des gens tuant les jours en propos inutiles,
Parlant du vrai, du but du monde, de beauté,
Qui plaignent le manant de sa rusticité,
Et cultivent leur bile et leur désespérance
En effleurant du doigt de l'Anatole France.

Mais lui va, d'un pied sûr écrasant les sillons,
Mais lui va; le soleil éclaire ses haillons.

Qu'importent sa laideur et sa souffrance même,
Il faut qu'il aille ainsi jusqu'à la mort. Il sème.
(*Id*, Morale.)

....
J'aime la gravité qui siège en vos visages,
L'éclat mesuré de vos yeux,
Semeuses de froment, bouviers aux gestes sages,
Enfants qui vivez près des vieux.

C'est pourquoi, si je peux, je dirai votre vie
Du moment où votre berceau
Se balance au soleil près de la métairie
Au chant limpide d'un oiseau,

Jusqu'au jour où vos corps s'en vont, sous l'herbe vive,
Quand leur destin est accompli,
Traînés par les bœufs blancs à la tête massive,
Vêtus d'immenses draps de lit.
(*Id*, Chant.)

Vers la fin du volume, il va plus loin encore. La campagne ne lui paraît pas seulement la grande consolatrice, la grande donneuse de bonheur à ceux qui l'aiment et la cultivent : elle nous guérit encore de toutes les philosophies, et de tous les sophismes, dont les hommes se nourrissent dans les villes. Là on est plus près de Dieu; là, les devoirs sont nets; là, on vit en tout temps en pleine action. Il se rappelle le regard sévère que lui jetait le laboureur se rendant au travail, quand il rêvait, accoudé à l'ombre d'un chêne. Il a eu honte de son oisiveté. Il savait aussi la fierté profonde, parfois cachée, de l'homme qui sème et qui moissonne, en face de l'homme des villes, bureaucrate ou fonctionnaire. Et, en lui-même, il avait trouvé cette fierté noble et légitime.

Deux pièces du livre sont très caractéristiques de cette évolution de son esprit, la première et la dernière. Elles sont très belles; en outre, elles disent mieux que tout commentaire le chemin qu'avait parcouru sa pensée en quelques années.

Je voudrais que mes vers soient forts comme les champs
Où vont les bœufs pesants et les claires charrues,
Les champs démesurés d'où monte, simple et nue,
Une limpide voix qui se perd dans le vent;

Ou qu'ils soient un sentier de la plaine muette
Bordé du lent remous monotone des blés,
Lorsqu'on croit voir, au loin, la lumière trembler
Et que passe le cri plaintif d'une brouette.

Je voudrais que mes vers soient une aube d'avril,
Crispant l'eau des étangs et les herbes mouillées
Quand, au soleil, de minuscules araignées
Tissent la soie impondérable de leurs fils.

Je voudrais que mes vers soient un beau paysage
De minces peupliers et de saules tremblants,
Où le fleuve, le soir, baigne les troupeaux lents
Et laisse des cailloux teintés sur le rivage.

Je voudrais que mes vers contiennent tout l'azur
Où l'épervier fait de longs cercles concentriques,
Plus haut que les clochers bâtis de pâles briques,
Dont l'ombre tourne sur les villages obscurs.

Je voudrais qu'en mes vers une âme fraternelle
Retrouve un peu des prés, des arbres et des eaux,
Un souvenir d'aurore vierge, un cri d'oiseau
S'élevant vers le ciel dans un battement d'ailes.

(*Id*, Prologue.)

Du noir labeur de ceux qui, peinant sur la terre,
Lancent le grain vainqueur des glaises et des rocs,
Je n'ai su dégager qu'un plaisir solitaire
Pour chanter, sans effort, les fléaux et les socs.

Quand leurs femmes, gardant une foi salutaire,
Priaient, le cœur ouvert par les morts et les chocs,
Mon égoïste cœur se ferme et désespère,
Et le soleil se lève au premier chant des coqs.

O mon pays, de toi je n'ai vu que les formes,
J'aurai trop somnolé sous tes chênes énormes
Comme un mendiant fou qui rêve d'être roi.

Eloignez ce rêveur dont l'orgueil est la peste,
O laboureurs, de vous n'ayant vu que le geste,
Je n'ai fait que des vers, des vers ! pardonnez-moi.

(*Id*, Epilogue.)

Le paysan, ce philosophe qui, sans le secours des livres, a trouvé dans le travail simplement accompli le secret du seul bonheur possible, lui apparaît comme nimbé d'une auréole. Il marche vêtu de lumière. C'est ce que dit une belle pièce, qu'il faut encore citer, parce qu'on y trouve une expression nouvelle et plus forte peut-être de son admiration et de son attachement attendri pour la terre. Pourquoi faut-il qu'elle rappelle tant de *Christs des paysans* qui ont été faits depuis quelques années ? Mais il n'est pas possible de rester insensible au tableau si vrai du début.

Le père des saisons et le maître des champs
N'a pour toute maison que deux murs fléchissants
Recouverts d'un toit gris de tuiles ondulées.
Le portail est fendu, les pierres sont fêlées;
Mais c'est, pour tout l'été, sur l'auberge de Dieu,
Plus immense qu'ailleurs, la courbe du ciel bleu;
C'est, loin de tout village, et de tout bruit vulgaire,
Le sonore bois sombre, abrité de mystère,
La sauge nuançant la clarté du foin mûr,
Un grand laurier de bronze arrêté sur l'azur,
Un oiseau qui s'envole, une tige qui danse,
La paix de l'abandon, l'infini du silence.
Parfois, laissant la bêche ou posant le panier,
Une femme, pieds nus, vient par l'étroit sentier,
Cherche l'énorme clef sous la mousse et l'ortie,
Entre, furtive et noire, et s'agenouille et prie,
Puis va et vient, longtemps, sur le froid du carreau,
Souffle sur la poussière et renouvelle l'eau
Des vases de faïence où s'effeuille et se plie
Le haut lys de Joseph, la rose de Marie;
Puis reste un doux moment encore, à la clarté
De la lampe qui veille avec fidélité,
Et tremble au moindre souffle et consume un peu d'huile
Aux pieds silencieux du Dieu de l'Evangile.

***

Aussi, quand vient le soir, de grands signes écrit,
« Dormez, dit le Seigneur, le maître de l'esprit,

Le maître du cœur droit et de l'âme fidèle:
Dormez, fermant la porte et soufflant la chandelle;
Dormez, je suis sur vous et sur vos humbles toits,
Où paraît se poser la lune recourbée;
Dormez près de l'étable aux mangeoires de bois,
Où le bœuf somnolent s'entoure de buée.
La nuit endort au loin des deux cris du grillon
La charrue arrêtée au milieu du sillon,
Et baigne d'ombre tiède et de claire rosée
Le guéret qui s'entr'ouvre et l'herbe reposée;
Je rêve sur vous tous un rêve immense et doux,
Et berce sur mon sein, au creux de mes genoux,
Quand les bruits ont cessé sur les bois et les terres,
Les vivants endormis et les morts solitaires.



Vous êtes quelquefois méchants et m'oubliez :
L'orgueil féroce, hélas ! est frère de la vie;
Pour un peu d'or sonnant votre paume est ravie,
O paysans, mes fils, avares va-nu-pieds.
Souvent aussi, gardant vos bêtes au pacage,
Vautrés dans l'herbe où monte une vague d'odeurs,
Ou quand le vin nouveau réveille vos ardeurs,
Votre cœur tout charnel éclate dans sa cage,
Et vos pieds de vingt ans suivent au fond des bois
Quelque fille qui rit et chante à demi-voix,
Pleine de jeune amour comme une tourterelle.
Mais votre âme est sans gloire et je veille sur elle;
Et moi je vous pardonne et je ferme les yeux,
Puisque vous travaillez, les jeunes et les vieux,
Pour les maigres profits des blés et des vendanges,
Puisque, sur les produits des celliers et des granges,
Vous nourrissez parfois le pauvre tard venu
Que de plus riches seuils ont souvent méconnu,
Et puisque, parmi vous, quelque femme demeure
Qui de ses durs travaux sait consacrer une heure
A mener son pied nu, par l'idéal conduit,
Jusqu'à ma lampe d'or qui veille dans la nuit.

(*Id*, La Lampe.)

A mesure que la pensée s'élevait, la langue est devenue plus sonore. Le vers a la grande plénitude et a retrouvé les souplesses de l'alexandrin, tel que Ronsard nous l'enseigna. Est-il téméraire, après avoir lu ces quelques pièces, de se demander si Louis Sailhan n'aurait pas été, non un Brizeux de la Gascogne mais un apôtre de la vie des champs, et s'il ne nous aurait pas donné, dans son œuvre, ces Géorgiques que tant de Français attendent aujourd'hui plus que jamais. Il est certain qu'il a vécu trop modeste. C'est un des meilleurs et des plus sympathiques dans cette dîme de jeunes poètes que la guerre a déjà prélevée.

L. BORDES.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de François de Cortète, sieur de Prades et de Cambes, *collationnées sur le manuscrit de l'auteur, accompagnées d'une étude et d'un glossaire, par* Charles Ratier, *membre résidant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, majoral du Félibrige.*

Il y a eu, le 10 août dernier, vingt-six ans que les Félibres et Cigaliers de Paris, après avoir scellé une plaque commémorative sur la maison habitée par Jasmin, inauguraient solennellement le buste de François de Cortète de Prades qu'ils offraient à la ville d'Agen.

La figure fine et spirituelle du poète faisait l'admiration de tous et, comme la cérémonie avait lieu sous un ciel de feu, nous entendîmes un de nos voisins envier, à demi-voix, le large chapeau empanaché du poète qui lui donne quelque ressemblance avec d'Artagnan.

Cortète n'était connu que des lettrés. Le buste et la notice que publia sur lui M. Ch. Ratier en cette même année le rendirent populaire.

Il y a des noms qui s'évoquent. Comme on ne peut parler de Peiresc sans nommer M. Philippe Tamizey de Larroque, on ne peut parler de Cortète sans nommer M. Ch. Ratier. L'édition qu'il vient de nous donner des œuvres de l'auteur agenais devait paraître en 1889 et, déjà, le Conseil général du département de Lot-et-Garonne l'avait honorée d'une souscription. Après que M. Ratier nous a fait connaître sa vie, MM. Philippe Lauzun et Dubois le château de Prades où il vécut, M. Marboutin le château de Lafox, M. Ernest Labadie des additions à sa bibliographie, voici l'auteur de comédies « fort goûtées de nos pères » qui se présente de nouveau devant le public. — La nouvelle édition de ses œuvres, corrigeant dès altérations malheureuses faites dans les précédentes et y ajoutant des pièces inédites, est précédée d'une excellente introduction, sobre dans sa composition, mais disant tout ce qu'il faut

dire et suivie d'un glossaire très suffisant pour l'explication des termes vieillis ou d'un usage qui n'est pas général.

Dans un charmant recueil de vers intitulé *Lou Rigo-Rago Agenès* et publié comme devraient l'être toutes les œuvres de la langue d'Oc à la fois dans le Sud-Ouest et le Sud-Est, à Agen et à Avignon, afin de faire connaître à tous les méridionaux les différents dialectes d'un même idiome, l'idiome roman, M. Ratier a donné les vers sur Cortète de Prades qu'il avait lus devant le buste du poète au moment où il fut inauguré.

Il faudrait citer toute cette pièce. M. Ratier déclarait hautement :

Soun noum qué nostres biels bantéron
Aro biura...

Si le sculpteur a contribué à la résurrection du poète, elle eut été certainement incomplète sans cette nouvelle édition de son œuvre.



Cette œuvre de François de Cortète se compose de trois comédies et de quelques pièces détachées.

Les comédies sont une pastorale, *La Miramoundo*, une scène de mœurs militaires du XVIIe siècle, *Ramounet*, et enfin une adaptation à notre théâtre de langue d'oc d'une partie du chef-d'œuvre de Cervantès sous le titre non plus du héros du célèbre écrivain espagnol Don Quichotte, mais de son écuyer Sancho Panso.

Toutes trois dénotent le goût de l'époque. Peut-on s'étonner de la vogue du moment pour la pastorale, quand le grand cardinal de Richelieu en composait lui-même qu'il faisait représenter et croyait certainement supérieures aux admirables compositions des poètes ses contemporains.

Ramounet présente un caractère plus particulier. Ce soldat qui croit se relever en écorchant la langue française, apprise au service du roi de France, est un peu le *miles gloriosus* du théâtre antique. Quant à *Sancho Panso*, s'il y a dans cette comédie des réminiscences évidentes de Don Quichotte, les tours qu'on joue au pauvre écuyer semblent rappeler, en plus tragique, ceux dont est victime la ridicule crédulité de M. Jourdain, le Bourgeois gentilhomme. A ces différents points de vue, pour quelqu'un qui ne connaîtrait pas Cortète, il ne serait pas difficile d'indiquer l'époque où il a vécu et les influences littéraires qu'il a subies. M. Ratier dit avec raison qu'il a « très visiblement ressenti l'influence de Molière ».

Cette constatation n'enlève rien à l'originalité de son œuvre. Il a sans doute versé dans les idées de son temps, mais cela ne lui a pas fait perdre son originalité.

On a mis Cortète au-dessus de Goudelin en se basant sur ce que l'auteur du *Ramelet moundi* n'avait produit que des pièces de courte haleine. M. le docteur Noulet aurait été plus loin encore en mettant Cortète au-dessus de Jasmin. Nous sommes tous entièrement en communion d'idées avec son éditeur en reconnaissant à Jasmin « les dons d'inspiration, d'émotion, de concision qui l'ont « placé hors de pair ». Ce jugement ne saurait méconnaître l'utilité de l'édition désormais définitive des œuvres de Cortète. Il peint les mœurs et les caractères de son temps. « Il a le trait naturel, « l'esprit fin, le style admirablement souple », est-il dit avec raison dans la préface.

Analyser ses comédies serait sinon sortir du cadre d'un simple compte-rendu, au moins lui donner trop d'étendue. Tout ce qui devait être dit à leur sujet l'a été dans l'Introduction qui nous a en même temps fixé sur le poète et sur sa famille.

On peut extraire des différentes pièces des dictons dont plusieurs doivent exister encore.

Comme dans *Miramonde*, l'autorité du père de famille, héritage des vieux romains, est bien exprimée par le vers :

Un pai sur soun mainatge a tout autoritat (1)

idée développée par les vers qui suivent. Le père est, du reste, en Agenais comme dans les autres pays de langue d'oc, comme en Provence jusqu'à nos jours, *lou Segne pai* (2), celui dont la puissance paternelle ne se discute même pas.

A ce propos, quelle jolie pensée de Miramonde :

...... *lou co, lou co me plouro*
Tapla coumo lous els (3).

Et Robert ne le cède en rien à celle qu'il aime en expressions poétiques ou profondes :

..... *La beutat se formo e coumenso a beni*
Coumo un boutou de roso al pun de s'espanoui (4).

---

(1) Page 33.
(2)Page 43.
(3) Page 45.
(4) Page 48.

. . . .

La mort m'es uno bito, elo es tout moun counfort
E la bito ses tu nou m'es re qu'uno mort (1).

Excellente est la pénitence de l'Avare dans la scène II du quatrième acte :

L'abarisso lou minjo; el n'a tant qu'en pot caure
Car toutjour, a soun dire, el a poù d'este paure (2).

Et son bourdonnement semblable à celui monotone de l'abeille :

Jou l'ausi brounzina coumo s'èro un abelho (3).

Tout ce qu'il a dépensé pour *croumpa lou noubiatge* est aussi intéressant même au point de vue économique pour cette époque.

Enfin la plaidoirie touchante et maternelle de Peirouno

Mais dounas-li Roubert peique n'es amourouso
E que damb el soulet elo pot biure urouso (4).

Aux dépenses du *noubiatge* dans *Miramonde* nous aimons à joindre ce que, dans *Ramounet*, Jacmot énumère comme devant appartenir à sa fille Philippe... cinquante écus et l'intéressant inventaire de ses meubles (5).

Le récit de Ramounet, le *miles gloriosus*, est un petit chef-d'œuvre :

Mon nom est l'Esperanso (6).

Relevons un mot qui n'est pas dans le glossaire, mais qui a une analogie avec l'expression italienne *tasca*, poche. C'est *tasseto* qui a le même sens (7).

Et encore, bien que perdu au moins dans certaines régions de l'Agenais, le terme *aulhé* qui signifie berger et vient d'*oulhos*, brebis, qui existe encore (8).

Après la description de la beauté de Philippe par Carlin (9), est encore à signaler la dispute si vivante d'Alis et de Leno (10).

---

(1) Page 48.
(2) Page 56.
(3) Id.
(4) Page 60.
(5) Page 104.
(6) Page 121.
(7) Id.
(8) Page 131.
(9) Page 143.
(10) Scène II, page 158 et suivantes.

Dans *Sancho Panso*, ce sont les règles de la chevalerie, en faisant de Don Quichotte un éloge pompeux.

Secourès l'opressat, la persouno mancholo,
La bèuso, lou pupil, etc. (1).

Une singulière origine et première signification probable d'un mot français vulgaire se trouve dans *rigoula* qui signifie *s'empiffrer* (2).

Nous aurions bien d'autres mots à relever. Nous nous bornerons à faire remarquer l'extension pour N.-D. du Puy d'un culte qui attirait jadis les foules dans la capitale du Velai. Elle est invoquée par Sancho (3).

Quant aux proverbes, ils sont nombreux dans les comédies de Cortète.

Les landais avaient la réputation de zézayer et on disait d'eux :

Parla blès coumo un lanusquet (4).

On trouve dans *Ramounet :*

Lou bi nou bal res plus quan rajolo ta bas (5).
La guiso ès diférento; un cadun a la sio (6).
La rasou, se me semblo es d'aima qui nous aimo (7).
A la fi de la courso, uno filho un pauc bièlho
Es uno bièlho flou que se perd fèlho à fèlho (8).
Qui plan aimo castigo (9)
Qui pot fugi la mort, fol es se nou l'ebito (10).
Damb lou lard plus bièl on fai la soupo bouno (11).

Etc...

***

Indépendamment de l'intérêt que présente par elle-même la réédition des œuvres de Cortète de Prades, un autre non moins

(1) Page 204.
(2) Page 213.
(3) Page 238.
(4) Page 255.
(5) Page 107.
(6) Page 111.
(7) Page 115.
(8) Page 117.
(9) Page 124.
(10) Page 289.
(11) Page 133.

grand s'attache à tout ce qui touche aux précurseurs des félibres.

Il importe de montrer qu'avant la renaissance de la langue d'oc par la fondation du Félibrige, elle n'a jamais été délaissée et a inspiré des écrivains dans toutes les régions où, au moyen âge, elle avait été parlée. Ce sont là des archives dont nous devons nous montrer jaloux et auxquelles nous devons tenir autant qu'à celles de nos familles.

Ainsi l'utilité de pareilles publications se voit et pour la littérature en elle-même et pour l'histoire de la langue. Cette utilité ne s'aperçoit pas moins par la connaissance qu'elle nous donne des mœurs ancestrales, des usages dont quelques-uns ont disparu et dont d'autres existent encore.

Combien de locutions proverbiales dont l'ancienneté nous est encore démontrée, telles celles que nous avons citées plus haut.

Nous avons déjà parlé du glossaire qui accompagne les œuvres de Cortète. Il est précédé lui-même d'une savante étude sur la langue et sur sa prononciation. L'un et l'autre sont, comme le dit l'éditeur, une contribution au futur dictionnaire oc-agenais. — Nous espérons bien qu'il nous le donnera ainsi qu'une nouvelle édition, dont il nous fait bonne bouche, des bucoliques de Virgile, traduites en vers agenais par Guillaume Delprat, un poète du XVIIe siècle contemporain de Cortète.

Nous ne répèterons pas ici ce que M. Ch. Ratier nous apprend de la vie de ce dernier avec autant d'exactitude que de précision, renvoyant à cet égard à l'Introduction comme à la notice qu'il publia en 1890.

Disons, en terminant, que le volume que vient de publier la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, lui fait de nouveau le plus grand honneur, non seulement par le fond, mais encore par la forme. On est heureux, à côté du portrait de Cortète, de retrouver une page de son testament, un spécimen de son écriture. Après avoir apprécié comme il convient le mérite de l'éditeur, on devait ce témoignage à l'Académie qui l'a si bien secondé.

COMTE DE DIENNE.

A cet article bibliographique de M. le Comte de Dienne sur la remarquable publication de M. Ch. Ratier, nous croyons devoir ajouter l'article suivant que nous relevons, sur le même sujet, dans le numéro du *Polybiblion de mai-juin 1916* :

« Agenais. — En pleine guerre — ce dont nous ne saurions trop la féliciter puisque le fait prouve la vitalité intellectuelle du pays malgré les circonstances contraires — la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen a rempli entièrement le tome xvii du *Recueil de ses travaux* (Agen, Maison d'édition et Imprimerie Moderne, 1915, in-8 de viii-341 p., avec portrait et autographe) des *Œuvres de François de Cortète, sieur de Prades et de Cambes.* Un érudit majoral du Félibrige, M. Charles Ratier, très épris des gloires de sa petite patrie, s'est consacré de tout cœur à cette publication en collationnant avec soin le manuscrit de l'auteur. De plus, il a écrit sur celui-ci une étude accompagnée d'un savant et intéressant glossaire qui sera apprécié, comme il mérite, en dehors même de l'Agenais. Né vraisemblablement en 1586, à Agen, à Cambes ou à Prades (on n'est pas fixé sur le lieu), François de Cortète mourut le 3 septembre 1667, à Hautefage, canton de Penne, chez l'un de ses fils, Maximilien, prêtre et titulaire de cette cure alors importante, dans le département actuel de Lot-et-Garonne. Il était donc âgé de 81 ans. Ayant embrassé la carrière militaire, il servit tour à tour sous les ordres de François d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, qui devint maréchal de France, et d'Adrien de Monluc, comte de Carmaing, gouverneur du comté de Foix. Après la campagne de 1639, où nous le trouvons au siège de Fontarabie et à la prise de Salces, il semble, immédiatement après ces événements, être venu se fixer en Agenais, où il occupa les loisirs de sa retraite à composer des poésies et des comédies dans le dialecte du pays. « L'œuvre de F. de Cortète, dit M. Ratier, dans son excellente Introduction, comprend : 1° Quelques menues pièces de médiocre valeur; 2° un sonnet et les stances connues sous le titre de *las Lèrmos del Grabè*, tandis que l'auteur les intitula *las Lèrmos escampados sur lou bord d'estapat del Grabè d'Agen;* 3° *La Miramoundo*, comédie pastorale en cinq actes; 4° *Ramounet ou lou paisan Agenès tournat de la guerro*, comédie pastorale en cinq actes; 5° *Sancho-Panso al palais del Duc*, comédie en cinq actes... *La Miramoundo, Ramounet, las Lèrmos del Grabè* et le *Sounet* furent édités (après la mort de l'auteur

seulement, car celui-ci, n'écrivant que pour son plaisir, ne les jugeait pas dignes de la publicité). Les menues pièces et *Sancho-Panso* restèrent inédits. S'ils paraissent aujourd'hui et si les autres œuvres sont reconstituées sous leur forme originale (c'est-à-dire débarrassées des variantes malheureuses introduites dans le texte primitif par Maximilien de Cortète, fils de François), nous le devons au descendant actuel de F. de Cortète, M. Jean Daurée de Prades, qui a bien voulu laisser entre nos mains, pendant de longs mois, le précieux manuscrit de son ancêtre. » Ce sont ces pièces et ces morceaux qui ont été réunis dans le présent volume. M. Charles Ratier, à la fin de son Introduction, examine sommairement la langue de son auteur ainsi que sa graphie, puis il donne une Bibliographie allant de 1684 à 1740. Une artistique reproduction du buste de Cortète de Prades offert à la ville d'Agen par les Félibres et Cigaliers de Paris et un spécimen de l'écriture de l'auteur, emprunté à son testament olographe, agrémentent cette publication qui est de nature à intéresser beaucoup les linguistes et les philologues en général et plus spécialement ceux qui s'occupent des dialectes méridionaux. »

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 9 novembre 1916. — Présidence de M. le chanoine Durengues

La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1917. Sont nommés : Président, M. le docteur E. Labat ; vice-président, M. Louis Bruguières.

M. le Secrétaire rend compte des ouvrages reçus pendant ces derniers mois. Il signale entre autres le beau volume que, sous le titre de *De Viris Illustribus Vasconiæ*, M. A Bibal, le généreux donateur à l'Ecole Gaston-Phébus du vieux château de Mauvezin, près de Capvern, offre à la Société et où il a groupé avec beaucoup d'art les noms, suivis d'une courte biographie et souvent même de portraits, des personnages les plus marquants de toute la Gascogne. L'Agenais n'y est pas oublié. La Société adresse à M. Bibal l'expression de sa vive gratitude.

Elle s'associe également à l'unanimité au vœu des *Amis du Mont Saint-Michel*, tendant à obtenir le plus promptement possible le rétablissement de l'insularité de cette merveille médiévale, dont la pittoresque beauté se trouve de plus en plus compromise par la création de la fameuse digue, si malheureusement élevée par les Travaux Publics.

Dans une courte note, M. Allègre recherche l'étymologie du mot *Artigue*, mot roman, qui signifie novale ou terrain défriché, et si fréquent dans tout le midi de la France. Il croit devoir la faire remonter au nom de lieu Artignosc, petit village de Provence, nom dont l'origine grecque n'est point douteuse, étant incontestablement l'adjectif grec *Artignostos*. Il est, en effet, reconnu que ce nom d'Artigues est donné presque toujours à des lieux incultes, nouvellement défrichés.

Gérard Roussel est une des figures les plus originales de la petite cour de Nérac sous Marguerite d'Angoulême. D'abord curé de Busancy, au diocèse de Reims, on le trouve dès les premières an-

nées du XVIe siècle à Paris, puis à Meaux, publiant de nombreux ouvrages de controverses théologiques. Esprit chimérique, mais noble cœur, tel nous le présente M. le chanoine Durengues dans la très intéressante notice qu'il lui consacre et où il fait revivre son existence si mouvementée. Après quelques années des plus orageuses au cours desquelles, condamné par la Sorbonne, il dut se réfugier à Strasbourg, où il se lia avec Calvin, il fut gracié par l'entremise de son amie Marguerite d'Angoulême, dont il devint le protégé et continua, soit à Paris, soit à Blois, ses hardies prédications. Mais « son mysticisme aigu ne l'empêcha jamais de veiller avec le plus grand soin sur ses intérêts temporels »; car, profitant de la faveur dont l'honorait la sœur du roi, il vint avec elle à Nérac et reçut d'elle, en 1530, la riche abbaye de Clairac, dont la prébende égalait les revenus de l'Evêché d'Agen. Et c'est ainsi que désormais à l'abri de toute poursuite, il put librement prêcher la nouvelle doctrine, fonder à Clairac un collège pour l'instruction des enfants, accorder à ses vassaux une charte des plus démocratiques, et tellement pervertir les moines de son abbaye, que ceux-ci se défroquèrent et mirent même le feu à l'établissement. Très aimé de ses subordonnés, il les convertit à la religion réformée, qui était plutôt la sienne propre, n'ayant pu s'entendre sur bien des points ni avec son ami Lefèvre d'Etaples, ni avec Melanchton, ni surtout avec Calvin, dont la belle lettre, à propos de sa nomination scandaleuse à l'évêché d'Oloron, amena entre eux une rupture définitive. Après des péripéties sans nombre dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, Gérard Roussel mourut en 1555, laissant le souvenir d'un de ces esprits novateurs, pleins de contradictions mais de louables intentions, si nombreux à ce moment en France, ne se doutant pas des malheurs que leurs théories allaient déchaîner sur le pays, mais qui affirment une fois de plus la vitalité de ce beau XVIe siècle, si fécond en idées généreuses, si riche en grands caractères.

Ph. L.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XLIII

HISTOIRE

Histoire régionale religieuse

Un Curé de campagne au XVIII[e] siècle. L'abbé Laffargue, curé de Calignac, par G. Labadie-Lagrave, 23.

Le Schisme des Filles de la Charité dans le diocèse d'Agen, en 1812, par le chanoine Durengues, 267.

Gérard Roussel, abbé de Clairac, évêque d'Oloron, par le chanoine Durengues, 340.

Histoire régionale militaire

Profils militaires :

Le général de Narbonne, par Ph. Lauzun, 161.

Blaise de Monluc, par Ph. Lauzun, 329.

Le Combat de Saint-Cast et le duc d'Aiguillon, par Ph. Lauzun, 245.

Dunkerque et les Gascons : Le comte d'Estrades et les marins de Jean Bart, par R. Marboutin, 363.

Histoire régionale économique

Etude critique sur l'état économique de la Sénéchaussée d'Agenais au début du XVIII[e] siècle et la politique des dernières années du règne de Louis XIV (1709-1715), par O. Granat, 196.

Histoire régionale financière

Les derniers jours du quarantin royal de l'Agenais, par le chanoine Durengues, 102, 240.

Histoire régionale littéraire

Georges Sand en Gascogne, par Ph. Lauzun, 1, 81, 210, 288.
Jasmin à Nérac en 1855, par G. Labadie-Lagrave, 175.

Histoire municipale

Notice sur la bibliothèque municipale d'Agen (1791-1897), par V. Calvet, 137, 224.

DOCUMENTS INÉDITS

Les Antiquités d'Agen par Darnalt, publiées et annotées par Ph. Lauzun, 61, 310, 433.
Lettres d'un Cadet d'Agenais au temps du traité d'Utrecht (Max. Daurée de Prades), publiées et annotées par Ph. Lauzun, 50, 152, 300, 394.

SCIENCES

Météréologie

Le climat de l'Agenais au XVIIIe siècle, par O. Granat, 114.
Les expériences sur l'électricité à Clairac au XVIIIe siècle, par O. Granat, 380.

LITTÉRATURE

Poésie latine

De Bello nunc sæviente, par Ferrère, 70.

Poésie française

Ode à la France de 1916, par Boyer d'Agen, 426.

Bibliographie littéraire

Pensées patriotiques. Les fables de la guerre, par René Proust (*Labadie-Lagrave*), 76.
Souvenirs (1914-19...), par Boyer d'Agen (*Ph. Lauzun*), 241.
Louis Sailhan (*Bordes*), 461.

Les Œuvres de Cortète de Prades, par Ch. Ratier (*Comte de Dienne et Polybiblion*), 473.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ (1916)

Séances des 6 janvier, 79 ; 3 février, 80 ; 2 mars, 157 ; 6 avril, 158; 4 mai, 243; 6 juillet, 327; 9 novembre, 481.

TABLE DES PLANCHES

George Sand, 1.
Château de Guillery, 81.
Le général de Narbonne, 161.
Le Combat de Saint-Cast, 245.
Blaise de Monluc, 329.